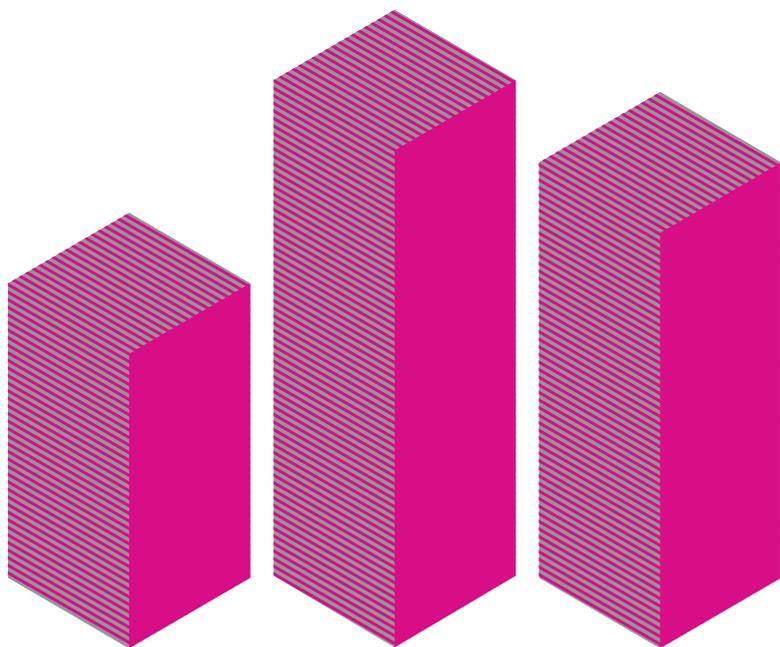


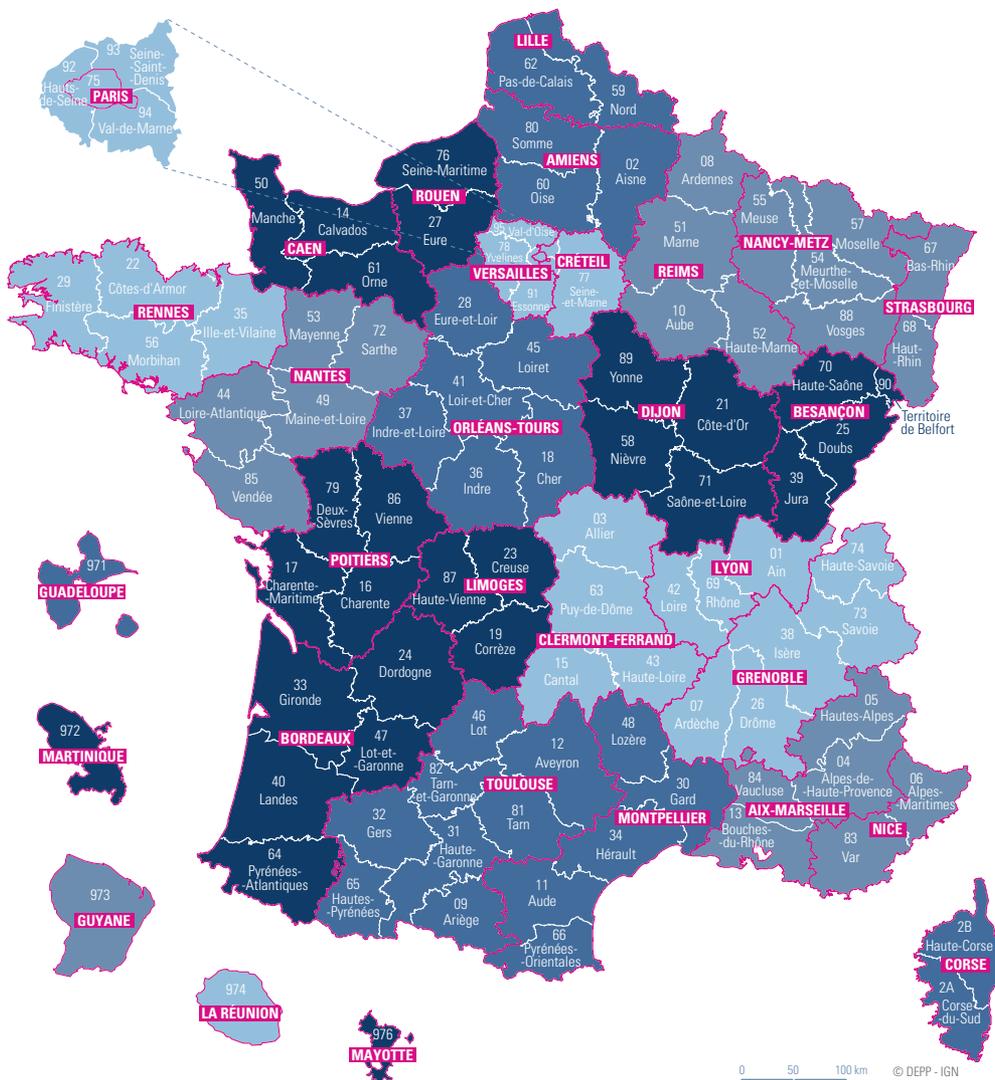
REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE



Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance

2018



Depuis le 1^{er} janvier 2016, 17 régions académiques sont mises en place pour répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015. Ces 17 régions académiques regroupent les académies actuelles, maintenues dans leurs limites géographiques.

- Région académique
- Académie
- Limite d'académie
- Département

Régions académiques, académies et départements

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Clermont-Ferrand • Allier · Cantal · Haute-Loire · Puy-de-Dôme

Grenoble • Ardèche · Drôme · Isère · Savoie · Haute-Savoie

Lyon • Ain · Loire · Rhône

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Besançon • Doubs · Jura · Haute-Saône · Territoire de Belfort

Dijon • Côte-d'Or · Nièvre · Saône-et-Loire · Yonne

BRETAGNE

Rennes • Côtes-d'Armor · Finistère · Ille-et-Vilaine · Morbihan

CENTRE-VAL DE LOIRE

Orléans-Tours • Cher · Eure-et-Loir · Indre · Indre-et-Loire ·
Loir-et-Cher · Loiret

CORSE

Corse • Corse-du-Sud · Haute-Corse

GRAND EST

Nancy-Metz • Meurthe-et-Moselle · Meuse · Moselle · Vosges

Reims • Ardennes · Aube · Marne · Haute-Marne

Strasbourg • Bas-Rhin · Haut-Rhin

HAUTS-DE-FRANCE

Amiens • Aisne · Oise · Somme

Lille • Nord · Pas-de-Calais

ÎLE-DE-FRANCE

Créteil • Seine-et-Marne · Seine-Saint-Denis · Val-de-Marne

Paris

Versailles • Yvelines · Essonne · Hauts-de-Seine · Val-d'Oise

NORMANDIE

Caen • Calvados · Manche · Orne

Rouen • Eure · Seine-Maritime

NOUVELLE-AQUITAINE

Bordeaux • Dordogne · Gironde · Landes · Lot-et-Garonne ·
Pyrénées-Atlantiques

Limoges • Corrèze · Creuse · Haute-Vienne

Poitiers • Charente · Charente-Maritime · Deux-Sèvres · Vienne

OCCITANIE

Montpellier • Aude · Gard · Hérault · Lozère ·
Pyrénées-Orientales

Toulouse • Ariège · Aveyron · Haute-Garonne · Gers · Lot ·
Hautes-Pyrénées · Tarn · Tarn-et-Garonne

PAYS DE LA LOIRE

Nantes • Loire-Atlantique · Maine-et-Loire · Mayenne ·
Sarthe · Vendée

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Aix-Marseille • Aude · Gard · Hérault · Lozère ·
Pyrénées-Orientales

Nice • Alpes-Maritimes · Var

GUADELOUPE

GUYANE

MARTINIQUE

MAYOTTE

LA RÉUNION

En raison des arrondis, il arrive que dans certains tableaux et graphiques, la somme des pourcentages ne corresponde pas exactement à 100%.

Pour faciliter la lecture, les chiffres des textes sont arrondis.

SIGNES CONVENTIONNELS UTILISÉS

–	Pas d'effectif
ε	Résultat très petit mais non nul
n.s.	Résultat non significatif
n.d.	Information non disponible
(blanc)	Aucun résultat ne peut être inscrit
p	Données provisoires
(r)	Données révisées par rapport à l'édition précédente

CHAMP GÉOGRAPHIQUE

- Départements d'outre-mer (DOM) :
Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
- Collectivités d'outre-mer (COM) :
Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna.
Saint-Barthélemy et Saint-Martin restent rattachées à l'académie
de Guadeloupe.
- La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité
spécifique ».
- Le terme « France entière » regroupe la France métropolitaine,
les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.
- Mayotte a changé de statut le 31 mars 2011, passant de collectivité
d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM).
Ce changement de statut a été pris en compte à partir de l'édition 2012
du RERS.

REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES

SUR LES ENSEIGNEMENTS,
LA FORMATION ET LA RECHERCHE

2018



Directrice de la publication

Fabienne Rosenwald

Rédacteur en chef

Boubou Traore

Responsable d'édition

Annick Vialla

Sécretaire de rédaction

Bernard Javet

Composition

Opixido

Cartographie

Cécile Métayer

Auteurs

Dominique Abriac Éric Baccala Anne-Sophie Beurenaut Linda Ben-Ali Stéphane Berton
Évelyne Blanché Cosima Bluntz Gérard Briaud Jean-Paul Caille Maria-Luisa Castellano Noémie Cavan
Isabelle Cioldi Léa Chabanon Sandrine Chaumeron Marc Colmant Elsa Conton Sophie Cristofoli
Hélène Darid Catherine David Marion Defresne Aurélie Delaporte Aurélie Demongeot Mathias Denjean
Mélanie Drégoir Yves Dubois Francine Dupouy Franck Evain Pascaline Feuillet Hélène Fréchou
Paul-Olivier Gasq Joëlle Grille Jérôme Harnois Tamara Hubert Marie-Laurence Jaspas Roselyne Kerjosse
Aline Landreau Marie Lebaudy Marion Le Cam Sylvie Le Laidier Stéphanie Lemerle Romain Lesauvage
Agnès Lièvre Fabienne Lombard Isabelle Maetz Nathalie Marchal Corinne Marchois Diane Marlat
Édouard Maugendre Sylvain Maugis Boris Ménard Hélène Michaudon Nicolas Miconnet
Olivier Monso Cheikh Ahmed Tidiane Ndiaye Louis-Marie Ninnin Adam Ouahab Hery Papagiorgiou
Jean-Marc Pastor Aline Pauron Cyrielle Perraud-Ussel Jeanne Poli Juliette Ponceau Anna Pottier
Pascale Poulet-Coulibando Sandrine Prost-Dambele Patricia Prouchandy Valérie Raffin Guillaume Rateau
Maherinirina Razafindrakoto Nicolas Razafindratsima Juliette Robin Robert Ros Sophie Roux
Géraldine Seroussi Alexia Stéfanou Anna Testas Fanny Thomas Jean-Éric Thomas Mustapha Touahir
Boubou Traore Catherine Valette Thierry Voisine Nadine Zygmunt

ISSN 1635 9089 / ISBN 978-2-11-152402-6

e-ISBN 978-2-11-152403-3

Fonds de carte © IGN-2018

Dépôt légal : août 2018

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et références statistiques est organisé selon un mode de présentation unique où chaque thème est traité en une double page. Son utilisation est ainsi particulièrement aisée. Une page de tableaux et graphiques est accompagnée d'une présentation synthétique et de rubriques permanentes : « Définitions » et « Pour en savoir plus », qui permettent au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information en recourant aux autres publications de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. Les données sont également disponibles sur le site Internet du ministère de l'Éducation nationale.

Cet ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie et actualisée, sur tous les aspects structurels de l'éducation – du primaire au supérieur – et de la recherche. Il présente notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition fait l'objet de modifications et d'enrichissements de telle sorte qu'elle apporte des éclairages sur des nouveaux thèmes en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques.

Ainsi, cette édition présente de nouvelles pages, notamment sur le devenir des élèves en situation de handicap à douze ans (4.21), l'insertion professionnelle des docteurs (8.27). L'édition 2018 présente également les résultats d'évaluations mises à jour : les compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école et en fin de collège mesurées par l'enquête Cedre (8.3 et 8.4), ainsi que les performances en compréhension de l'écrit des élèves à la fin de leur quatrième année de scolarité obligatoire à travers l'enquête internationale PIRLS 2016 (8.6).

Ce trente-cinquième numéro de **Repères et références statistiques** apporte aux décideurs comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence contribuent à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.

Isabelle Kabla-Langlois

Sous-directrice des systèmes d'information
et des études statistiques
DGESIP-DGRI-A2

Fabienne Rosenwald

Directrice de l'évaluation, de la prospective
et de la performance

REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES 2018

SUR LES ENSEIGNEMENTS, LA FORMATION ET LA RECHERCHE

1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

1.1.	Les principales filières de formation à la rentrée 2017	10
1.2.	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	12
1.3.	Le taux de scolarisation par département et académie	14
1.4.	Le taux de scolarisation par âge	16
1.5.	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans	18
1.6.	La scolarisation des élèves en situation de handicap	20
1.7.	La scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés	22
1.8.	Les personnels du ministère de l'Éducation nationale	24
1.9.	Les structures de formation initiale	26

2. LES ÉTABLISSEMENTS

2.1.	Les écoles	28
2.2.	Les classes du premier degré	30
2.3.	Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	32
2.4.	Les collèges et les lycées : niveau de formation et classes	34
2.5.	La taille des classes dans le second degré	36
2.6.	Les collèges et les lycées par académie	38
2.7.	La taille des collèges et des lycées	40
2.8.	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	42
2.9.	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	44
2.10.	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	46
2.11.	Les ensembles immobiliers du second degré public	48
2.12.	Le climat scolaire et la violence dans les collèges	50
2.13.	Les incidents graves déclarés par les collèges et les lycées publics	52
2.14.	L'absentéisme des élèves du second degré	54
2.15.	Les Réseaux d'éducation prioritaire renforcée [REP+]	56
2.16.	Les Réseaux d'éducation prioritaire [REP]	58
2.17.	Les élèves habitant dans un quartier prioritaire	60
2.18.	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	62

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

3.1.	Le premier degré : évolution	64
3.2.	Le premier degré par département et académie	66
3.3.	Le premier degré : sexe, âge	68
3.4.	Le préélémentaire : évolution	70
3.5.	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	72
3.6.	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	74
3.7.	Le devenir des élèves cinq ans après l'entrée en CP	76
3.8.	La santé des enfants en grande section et en CM2	78
3.9.	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1	80
3.10.	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2	82

4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

4.1.	Le second degré : évolution	84
4.2.	Le second degré par département et académie	86
4.3.	L'origine sociale des élèves du second degré	88
4.4.	Les formations en collège : sexe, âge, flux	90
4.5.	Les formations professionnelles en lycée : évolution	92
4.6.	Les formations professionnelles en lycée : classe, sexe, âge	94
4.7.	Les formations professionnelles : flux	96
4.8.	Les formations professionnelles en lycée par spécialité	98
4.9.	Les formations générales et technologiques par série	100
4.10.	Les formations générales et technologiques en lycée : sexe, âge, flux	102
4.11.	Les options de seconde générale et technologique	104
4.12.	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	106
4.13.	Les options de premières générales et technologiques	108
4.14.	Les options de terminales générales et technologiques	110
4.15.	L'étude des langues vivantes dans le second degré	112
4.16.	Les sections linguistiques dans le second degré	114
4.17.	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	116
4.18.	Les élèves de Segpa	118
4.19.	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1	120
4.20.	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2	122
4.21.	Le devenir des élèves en situation de handicap à 12 ans	124
4.22.	Le devenir des élèves en situation de handicap à 16 ans	126
4.23.	Les élèves des dispositifs relais en collèges	128
4.24.	L'enseignement agricole dans le second degré	130
4.25.	Le devenir des élèves huit ans après leur entrée en sixième	132
4.26.	Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage	134

5. LES APPRENTIS

5.1.	Les centres de formation d'apprentis : évolution des effectifs	136
5.2.	Les apprentis par région et académie	138
5.3.	Les apprentis par spécialité de formation	140
5.4.	L'apprentissage dans le second degré	142
5.5.	Les origines scolaires des apprentis du second degré	144
5.6.	L'apprentissage dans le supérieur	146
5.7.	Les apprentis en EPLE	148

6. LES ÉTUDIANTS

6.1.	Les effectifs du supérieur : évolution	150
6.2.	Les effectifs du supérieur par académie	152
6.3.	Les étudiants dans les formations scientifiques	154
6.4.	Les étudiants des universités	156
6.5.	Les nouveaux entrants à l'université	158
6.6.	La population universitaire par établissement et académie	160
6.7.	Les étudiants préparant un DUT	162
6.8.	Les étudiants des filières d'ingénieurs	164
6.9.	Les écoles de commerce, gestion et vente	166
6.10.	Les classes préparatoires aux grandes écoles	168
6.11.	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés	170
6.12.	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés par spécialité	172
6.13.	Les femmes dans l'enseignement supérieur	174
6.14.	L'origine sociale des étudiants français	176
6.15.	Les étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur	178
6.16.	Les étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur par nationalité	180
6.17.	Les étudiants de nationalité étrangère dans les universités	182
6.18.	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – 1	184
6.19.	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – 2	186
6.20.	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	188
6.21.	Le devenir des bacheliers 2014 : poursuite d'études et entrée dans l'enseignement supérieur	190
6.22.	Le devenir des bacheliers 2008 : parcours après l'entrée à l'université	192
6.23.	Le devenir des bacheliers 2008 : parcours après l'entrée dans l'enseignement supérieur hors université	194
6.24.	Les stages étudiants	196

7. LA FORMATION CONTINUE

7.1.	La formation continue : évolution	198
7.2.	La formation continue dans les Greta	200
7.3.	La formation continue dans l'enseignement supérieur	202

8. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

8.1.	Les compétences du socle en fin de CE2	204
8.2.	Les connaissances et les compétences en français et en mathématiques en début de sixième	206
8.3.	Les compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école	208
8.4.	Les compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin de collège	210
8.5.	Les compétences des jeunes en lecture	212
8.6.	Les performances des élèves en compréhension de l'écrit selon l'enquête PIRLS	214
8.7.	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge, origine sociale	216
8.8.	La réussite au baccalauréat selon la série	218
8.9.	La réussite au baccalauréat : sexe, âge, origine sociale	220
8.10.	La proportion de bacheliers dans une génération	222
8.11.	L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième	224
8.12.	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	226
8.13.	La réussite au CAP et au BEP : sexe, âge	228
8.14.	La réussite au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel par spécialité	230
8.15.	Le BTS : présentation générale	232
8.16.	Le BTS : réussite par spécialité	234
8.17.	Les diplômes universitaires de technologie	236
8.18.	La réussite au DUT	238
8.19.	Les diplômes universitaires : évolution	240
8.20.	Les diplômes universitaires par discipline	242
8.21.	La réussite en cursus licence	244
8.22.	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	246
8.23.	Le niveau d'études à la sortie du système éducatif	248
8.24.	L'emploi à la sortie du lycée	250
8.25.	L'emploi des sortants d'apprentissage	252
8.26.	L'insertion professionnelle des diplômés 2014 de l'université	254
8.27.	L'insertion professionnelle des docteurs diplômés en 2012	256
8.28.	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	258
8.29.	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	260
8.30.	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	262
8.31.	Les diplômés à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	264
8.32.	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	266

9. LES PERSONNELS

9.1.	Les personnels de l'enseignement scolaire	268
9.2.	L'âge, le sexe et le temps de travail des personnels du MEN	270
9.3.	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	272
9.4.	Les enseignants du premier degré public par département	274
9.5.	Les enseignants du premier degré privé par département	276
9.6.	Les enseignants du second degré public par académie	278
9.7.	Les enseignants du second degré privé par académie	280
9.8.	Les enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année par niveau de formation	282
9.9.	Les enseignants du second degré par discipline	284
9.10.	Le service des enseignants dans le second degré	286
9.11.	L'encadrement des élèves dans le second degré	288
9.12.	Les enseignants remplaçants du secteur public	290
9.13.	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	292
9.14.	Les enseignants du supérieur par discipline	294
9.15.	Le personnel des corps non enseignants du scolaire	296
9.16.	Le personnel des corps non enseignants du supérieur	298
9.17.	La formation continue des personnels des premier et second degrés publics	300
9.18.	Les départs à la retraite des personnels	302
9.19.	Les concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré	304
9.20.	Les concours externes de recrutement de personnels enseignants du premier degré public	306
9.21.	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré	308
9.22.	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public	310
9.23.	Les concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire	312
9.24.	Les concours de recrutement de personnels ASS, ITRF et des bibliothèques	314

10. BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENT

10.1.	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	316
10.2.	Le budget : analyse et évolution	318
10.3.	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	320
10.4.	Le financement des producteurs d'éducation	322
10.5.	Les dépenses par élève et par étudiant	324
10.6.	Les aides sociales dans le second degré	326
10.7.	L'aide aux étudiants	328
10.8.	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	330

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

11.1.	Les doctorants et les docteurs	332
11.2.	La recherche et développement : effectifs	334
11.3.	La recherche et développement : vision d'ensemble	336
11.4.	Les acteurs de la recherche et développement publique	338
11.5.	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	340
11.6.	Le financement de la recherche et développement dans les entreprises	342
11.7.	La recherche et développement dans les régions	344
11.8.	Les activités de recherche et développement dans le monde	346

12. LA FRANCE D'OUTRE-MER

12.1.	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	348
12.2.	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les com et en Nouvelle-Calédonie	350
12.3.	Le premier degré dans les DOM	352
12.4.	Le second degré dans les DOM	354
12.5.	Les flux d'élèves dU second degré dans les DOM	356
12.6.	Les formations professionnelles du second degré dans les DOM	358
12.7.	L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	360
12.8.	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	362
12.9.	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	364
12.10.	Les diplômés dans les DOM	366
12.11.	La réussite au baccalauréat dans les DOM	368
12.12.	Les personnels dans les DOM	370
12.13.	Les enseignants du second degré public dans les DOM	372
	Table des sigles	374
	Bibliographie	382

LE SYSTÈME ÉDUCATIF français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le premier degré correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I); le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

L'enseignement du second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges, puis dans les lycées généraux et technologiques ou les lycées professionnels. Depuis la rentrée 2016, la sixième parachève le cycle de consolidation qui débute lors du premier degré. Le cycle des approfondissements s'étend de la cinquième à la troisième. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa); ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré.

L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier et le second degré s'organise en partie en coopération avec le ministère en charge de la santé.

L'enseignement post-secondaire et supérieur est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Les universités offrent les formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années d'études universitaires; le cursus master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche); enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique », utilisée dans la publication, fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de six ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

AVERTISSEMENT

À partir de l'édition 2017 de *Repères et références statistiques*, les termes désignant dans le second degré, le premier et second cycle sont remplacés respectivement par « formations en collège » et « formations en lycée ». Ainsi, les formations en collège incluent la sixième (qui relève du cycle de consolidation), les classes de cinquième, quatrième et troisième, ainsi que l'enseignement adapté (Segpa, ULIS, DIMA, dispositifs relais, etc.).

REMARQUE

Ensemble du Supérieur : source Onisep.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Formations générales et technologiques en lycée et formations professionnelles (en lycée ou en apprentissage)

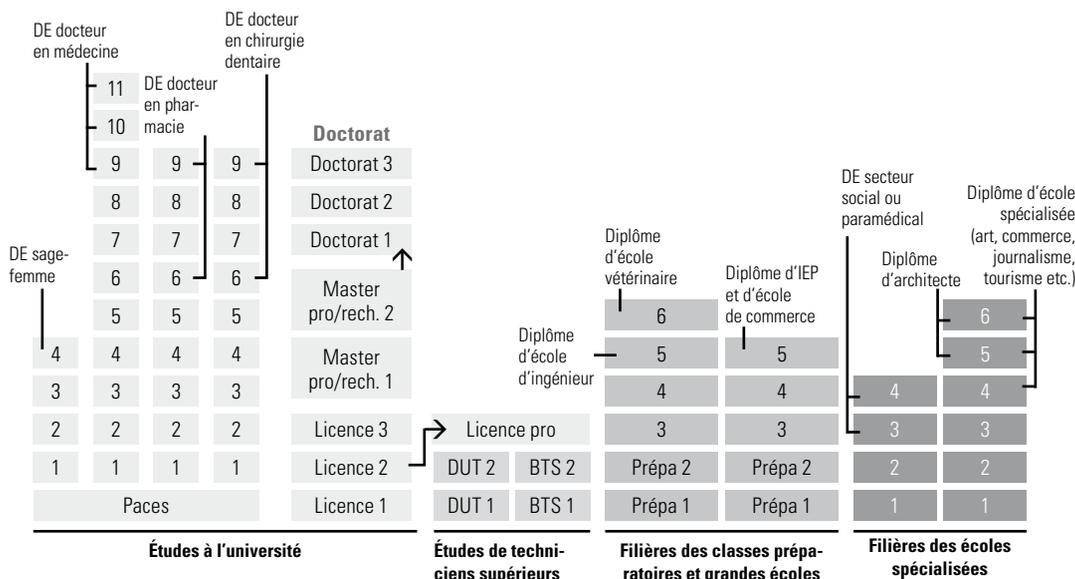
SECOND DEGRÉ

Formations en collège

PREMIER DEGRÉ

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire



	Bac général	Bac technologique	BT	Bac pro			
Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT	Terminale professionnelle	CAP	ULIS/ UPE2A
	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation	Première BT	Première professionnelle		
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique			Seconde BT	Seconde professionnelle	1 ^{ère} année CAP	

Diplôme national du brevet (DNB)				
Cycle IV (approfondissements)	Troisième	ULIS / DIMA / UPE2A	Sixième à troisième Segpa	
	Quatrième			
	Cinquième			
Cycle III (consolidation)	Sixième			
Cycle III (consolidation)	Cours moyen deuxième année	ULIS / UPE2A		
	Cours moyen première année			
Cycle II (apprentissage fondamentaux)	Cours élémentaire deuxième année			
	Cours élémentaire première année			
Cycle I (apprentissage premiers)	6 ans	Cours préparatoire		
		Grande section		
		Moyenne section		
		Petite section		

BT Examen terminal
 Enseignements adaptés

→ Passage d'une formation à une autre
 --- Le cycle III couvre la fin de l'enseignement élémentaire et la 6^{ème} en collège

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,7 millions d'élèves, étudiants et apprentis, soit 110 900 de plus qu'à la rentrée précédente (1).

L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse globale, avec une hausse de 70 700 étudiants et une augmentation des inscriptions de 2,7 %, plus forte que celle enregistrée en 2016 (+2,3 %). Les formations d'ingénieurs continuent à se développer au même rythme qu'en 2016 (+4,1 %). Les classes préparatoires attirent toujours, leurs effectifs augmentant à un rythme comparable à celui de l'année précédente (+1,3 %). Il est à noter que l'augmentation apparemment très forte des effectifs des écoles de commerce et autres est en grande partie un artefact dû à un meilleur repérage de ces établissements (voir 6.1 et 6.9).

L'apprentissage confirme sa reprise avec une hausse de ses effectifs de 4,3 %, plus forte que la hausse enregistrée en 2016 (+1,7 %).

Le second degré poursuit sa croissance au même rythme que l'année précédente (+0,9 % au lieu de +0,8 %). Comme à la rentrée 2016, la principale contribution est portée par les formations générales et technologiques en lycée, même si la hausse de leurs effectifs est moins marquée qu'en 2016 (+2,0 % contre +3,1 %). Les effectifs de collégiens se remettent à augmenter après deux années de baisse (+0,8 %). À l'inverse, les formations professionnelles en lycée sont en recul, plus marqué qu'en 2016 (-1,2 % après -0,3 %). La baisse des effectifs inscrits dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) poursuit la tendance des années passées (2).

Le premier degré, quant à lui, est en légère diminution (-0,3 %), alors que ses effectifs étaient stables en 2016. La diminution des effectifs dans l'enseignement préélémentaire se poursuit (-0,7 % après -0,9 % en 2016), et les effectifs d'élèves en élémentaire, après plusieurs années de hausse, diminuent légèrement (-0,2 % contre +0,6 %). Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui accueillent des élèves en situation de handicap, continuent d'accueillir davantage d'élèves d'une année à l'autre (+2,4 %).

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle des autres ministères (en charge de l'agriculture, de la santé, de la culture) sont comptabilisés. À noter que pour les étudiants, ce sont les inscriptions administratives et non les personnes physiques qui sont comptées. Depuis le 31 mars 2011, Mayotte est devenue département d'outre-mer. À partir de cette date, ses effectifs sont dénombrés avec ceux de France métropolitaine et des DOM.

PREMIER DEGRÉ - Voir « Définitions » en 3.1.

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire. Voir « Définitions » en 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir « Définitions » en 4.1.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 6.1.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

1 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en milliers.

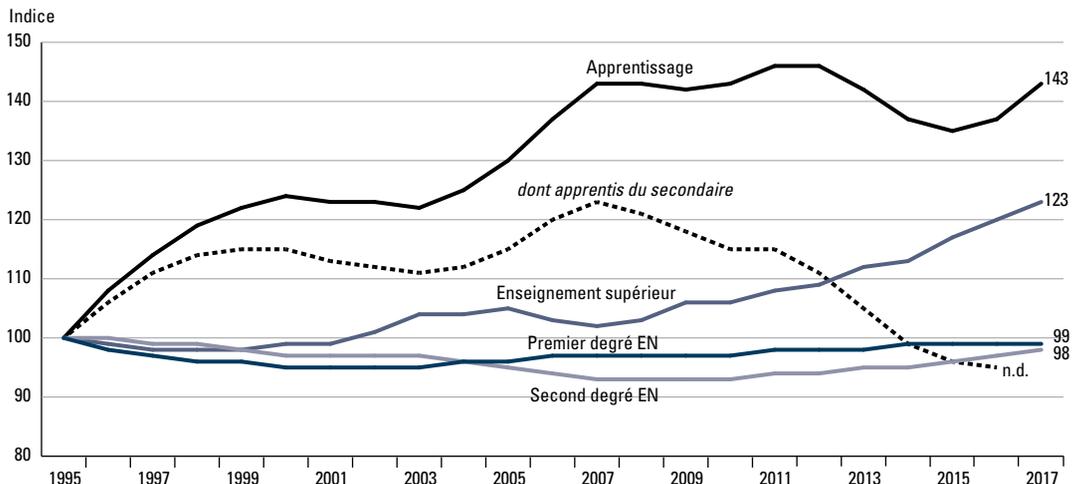
	1980	1990	2000	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2014	2015	2016	2017p	Évol 2017/2016 (%)
Premier degré Éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 788,6	6 805,2	6 806,4	6 783,3	-0,3
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 574,9	2 563,6	2 539,5	2 522,3	-0,7
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 165,7	4 193,0	4 217,5	4 210,4	-0,2
ULIS	129,8	91,2	58,7	44,3	45,1	46,8	48,0	48,7	49,4	50,6	2,4
Second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 497,1	5 536,4	5 579,4	5 629,8	0,9
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 407,5	3 222,0	3 260,3	3 280,9	3 335,2	3 318,5	3 315,0	3 342,3	0,8
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa) (1)</i>	<i>114,9</i>	<i>114,6</i>	<i>116,6</i>	<i>95,6</i>	<i>94,5</i>	<i>95,8</i>	<i>91,7</i>	<i>88,8</i>	<i>86,3</i>	<i>84,5</i>	<i>-2,1</i>
Formations professionnelles en lycée (2)	807,9	750,0	705,4	705,5	691,1	694,7	663,0	667,0	665,2	657,0	-1,2
Formations générales et technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 498,9	1 550,9	1 599,2	1 630,5	2,0
Second degré Agriculture (3)	117,1	116,2	151,3	149,9	153,3	153,6	143,7	144,5	142,8	140,6	-1,6
Scolarisation dans établissements de la Santé (3)	96,2	88,2	81,4	71,5	72,6	72,6	70,3	71,4	72,0	69,3	-3,8
Centre de formation des apprentis (4)	244,1	226,9	376,1	433,5	442,9	443,3	411,8	410,5	417,4	435,2	4,3
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	314,9	313,1	313,4	267,1	261,2	259,8	n.d.	n.d.
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	111,4	122,9	122,9	138,8	144,0	152,5	n.d.	n.d.
Pré-apprentis en CFA	18,7	6,6	10,2	7,2	6,9	6,9	5,9	5,3	5,1	n.d.	n.d.
Enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 319,6	2 350,6	2 350,9	2 471,2	2 550,8	2 609,6	2 680,4	2,7
Universités (hors CPGE, préparation DUT et formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 256,4	1 299,3	1 310,9	1 310,9	1 385,8	1 445,6	1 474,4	1 491,8	1,2
CPGE et prépas intégrées des écoles d'ingénieurs	42,9	68,4	76,2	87,6	88,8	88,8	95,0	98,0	99,0	100,3	1,3
STS et assimilés	67,9	199,3	238,9	242,2	245,8	246,0	255,2	256,1	257,2	256,6	-0,3
Préparation DUT	53,7	74,3	116,9	115,7	115,0	115,0	116,4	116,2	116,6	116,8	0,2
Formations d'ingénieurs (5)	40,0	57,7	96,6	122,0	130,4	130,4	141,5	146,4	152,5	158,8	4,1
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS)	15,8	46,1	63,4	121,3	126,7	126,7	134,3	136,2	152,1	174,5	14,8
Écoles paramédicales et sociales (4)	91,7	74,4	93,4	137,4	140,6	140,7	135,4	135,2	135,1	135,1	n.d.
Autres établissements d'enseignement supérieur (6)	76,0	121,7	218,5	194,1	192,4	192,4	207,5	217,2	222,8	246,5	10,7
<i>dont autres établissements d'enseignement universitaire (7)</i>	<i>n.d.</i>	<i>35,5</i>	<i>36,2</i>	<i>58,7</i>	<i>57,6</i>	<i>57,6</i>	<i>60,5</i>	<i>63,7</i>	<i>66,2</i>	<i>68,2</i>	<i>3,1</i>
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 992,1	15 061,7	15 146,8	15 382,7	15 518,8	15 627,6	15 738,5	0,7
Total élèves du premier degré (8)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 728,6	6 723,1	6 776,1	6 851,9	6 869,5	6 871,2	6 845,7	-0,4
Total élèves et apprentis du second degré (8)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 832,4	5 865,2	5 896,9	5 920,9	5 954,5	5 994,3	n.d.	n.d.
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 431,0	2 473,5	2 473,8	2 610,0	2 694,9	2 762,1	n.d.	n.d.

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

© DEFP © SIES

- L'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA et des Segpa en lycée quelle que soit la formation dispensée.
- À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.
- Sans double compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère de la santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008 (voir 1.6).
- Données provisoires pour l'année 2017.
- Ensemble des formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris celles en partenariat.
- Groupe non homogène (écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).
- Établissements universitaires privés et grands établissements dispensent des formations de type universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, EPHE, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes).
- Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

2 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, base 100 en 1995.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

© DEFP © SIES

DÉFINITIONS

En 2016-2017, les effectifs de la population scolarisée (15 224 800) ont augmenté de 98 500 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,7 % par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté de 0,4 %. Au total, 22,8 % de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer hors Mayotte est scolarisée en 2016-2017.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent plus ou moins entre les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017. Ils progressent pour la majorité des académies avec éventuellement des disparités départementales. Cependant, ils diminuent dans cinq d'entre elles : Martinique (-2,1 %), Guadeloupe (-1,5 %), Besançon (-0,2 %), Dijon et Caen (-0,1 %). La hausse la plus importante revient à l'académie de Créteil (+1,5 %) ; viennent ensuite celles de Lyon (+1,4 %) et de Versailles (+1,2 %).

Le taux de scolarisation varie, en France, de 16,4 % dans l'académie de Corse à 30,4 % dans celle de Guyane. Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 25,3 % en Haute-Garonne contre 16,4 % dans le Lot. Sur le plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 14,8 % de la population scolarisée.

Dans les DOM hors Mayotte, la part de la population scolarisée (26,9 %) est toujours au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

POPULATION SCOLARISÉE - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. Depuis 2012, est également retiré l'ensemble des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui affiché en 1.2. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

POPULATION TOTALE - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2015 et 2016). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

TAUX DE SCOLARISATION - Rapport de la population scolarisée à la population totale, quel que soit son âge.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2016-2017.

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2016/2015 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2016/2015 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)
Allier	59 886	-0,2	340 256	17,6	Seine-et-Marne	332 994	0,9	1 414 884	23,5
Cantal	23 837	-0,2	145 177	16,4	Seine-Saint-Denis	401 224	1,7	1 634 151	24,6
Haute-Loire	44 703	0,0	227 612	19,6	Val-de-Marne	318 773	1,7	1 395 666	22,8
Puy-de-Dôme	147 456	0,5	653 312	22,6	Créteil	1 052 991	1,5	4 444 701	23,7
Clermont-Ferrand	275 882	0,2	1 366 357	20,2	Paris	653 660	0,0	2 195 745	29,8
Ardèche	62 113	0,1	327 310	19,0	Yvelines	348 724	1,5	1 437 723	24,3
Drôme	107 182	0,9	513 733	20,9	Essonne	314 998	1,6	1 305 362	24,1
Isère	313 748	0,7	1 267 682	24,7	Hauts-de-Seine	378 114	0,1	1 615 641	23,4
Savoie	90 235	-0,1	433 200	20,8	Val-d'Oise	306 622	1,6	1 238 204	24,8
Haute-Savoie	167 252	1,0	818 555	20,4	Versailles	1 348 458	1,2	5 596 930	24,1
Grenoble	740 530	0,6	3 360 480	22,0	Île-de-France	3 055 109	1,0	12 237 376	25,0
Ain	131 560	1,1	643 616	20,4	Calvados	163 531	0,6	696 573	23,5
Loire	175 958	1,2	763 493	23,0	Manche	94 457	-0,7	498 340	19,0
Rhône	515 416	1,6	1 865 779	27,6	Orne	55 067	-0,8	284 458	19,4
Lyon	822 934	1,4	3 272 888	25,1	Caen	313 055	-0,1	1 479 371	21,2
Auvergne-Rhône-Alpes	1 839 346	0,9	7 999 725	23,0	Eure	125 605	-0,1	608 804	20,6
Doubs	130 616	0,5	540 839	24,2	Seine-Maritime	301 476	0,2	1 260 200	23,9
Jura	51 228	-0,9	259 854	19,7	Rouen	427 081	0,1	1 869 004	22,9
Haute-Saône	44 897	-1,3	235 681	19,0	Normandie	740 136	0,1	3 348 375	22,1
Territoire de Belfort	33 002	-0,7	144 431	22,8	Dordogne	68 045	-0,8	413 968	16,4
Besançon	259 743	-0,2	1 180 805	22,0	Gironde	375 920	1,7	1 592 986	23,6
Côte-d'Or	127 219	0,7	536 521	23,7	Landes	71 772	0,1	409 554	17,5
Nièvre	36 590	-0,6	208 511	17,5	Lot-et-Garonne	62 018	0,0	333 897	18,6
Saône-et-Loire	101 953	-0,5	554 662	18,4	Pyrénées-Atlantiques	136 078	0,9	675 368	20,1
Yonne	63 919	-0,9	339 817	18,8	Bordeaux	713 833	1,0	3 425 773	20,8
Dijon	326 681	-0,1	1 639 511	20,1	Corrèze	43 170	-0,6	242 132	17,8
Bourgogne-Franche-Comté	589 424	-0,2	2 820 316	20,9	Creuse	17 652	-1,0	119 170	14,8
Côtes-d'Armor	118 439	-0,1	599 180	19,8	Haute-Vienne	79 061	0,8	375 249	21,1
Finistère	195 383	0,0	910 596	21,5	Limoges	139 883	0,1	736 551	19,0
Ille-et-Vilaine	283 588	1,2	1 064 948	26,6	Charente	63 905	-0,9	352 993	18,1
Morbihan	155 294	0,2	751 592	20,6	Charente-Maritime	122 242	0,0	646 653	18,9
Rennes	752 704	0,5	3 326 316	22,6	Deux-Sèvres	72 469	-0,1	375 823	19,3
Bretagne	752 704	0,5	3 326 316	22,6	Vienne	108 009	1,3	437 638	24,7
Cher	54 858	-0,8	306 557	17,9	Poitiers	366 625	0,2	1 813 107	20,2
Eure-et-Loir	90 387	0,1	435 008	20,8	Nouvelle-Aquitaine	1 220 341	0,7	5 975 431	20,4
Indre	38 373	-1,3	220 940	17,4	Aude	68 168	0,5	369 937	18,4
Indre-et-Loire	141 450	0,7	610 166	23,2	Gard	153 609	0,4	746 819	20,6
Loir-et-Cher	63 933	-0,7	333 468	19,2	Hérault	281 764	0,9	1 149 887	24,5
Loiret	157 592	1,6	680 754	23,1	Lozère	15 701	-0,3	75 820	20,7
Orléans-Tours	546 593	0,4	2 586 893	21,1	Pyrénées-Orientales	93 986	0,9	479 618	19,6
Centre-Val de Loire	546 593	0,4	2 586 893	21,1	Montpellier	613 228	0,7	2 822 081	21,7
Corse-du-Sud	23 875	0,5	157 394	15,2	Arrière	26 591	0,1	152 564	17,4
Haute-Corse	30 904	1,2	176 865	17,5	Aveyron	49 803	0,4	280 591	17,7
Corse	54 779	0,9	334 259	16,4	Haute-Garonne	348 057	1,9	1 373 204	25,3
Corse	54 779	0,9	334 259	16,4	Gers	33 408	-0,6	191 496	17,4
Meurthe-et-Moselle	183 762	1,0	734 608	25,0	Lot	28 226	-0,2	172 061	16,4
Meuse	34 823	-1,3	188 485	18,5	Hautes-Pyrénées	44 232	0,1	228 355	19,4
Moselle	211 663	0,3	1 041 620	20,3	Tarn	76 698	0,0	391 122	19,6
Vosges	71 578	-1,2	367 640	19,5	Tarn-et-Garonne	52 016	0,2	260 372	20,0
Nancy-Metz	501 826	0,2	2 332 353	21,5	Toulouse	659 031	1,0	3 049 765	21,6
Ardennes	53 585	-1,3	273 948	19,6	Occitanie	1 272 259	0,8	5 871 846	21,7
Aube	66 793	0,3	311 108	21,5	Loire-Atlantique	340 936	1,9	1 398 411	24,4
Marne	138 588	0,6	574 194	24,1	Maine-et-Loire	203 756	0,6	820 010	24,8
Haute-Marne	31 978	-0,9	176 796	18,1	Mayenne	67 178	0,6	307 153	21,9
Reims	290 944	0,0	1 336 046	21,8	Sarthe	125 332	0,1	568 534	22,0
Bas-Rhin	266 102	1,1	1 125 161	23,7	Vendée	136 723	0,3	676 734	20,2
Haut-Rhin	153 831	0,1	767 179	20,1	Nantes	873 925	1,0	3 770 842	23,2
Strasbourg	419 933	0,8	1 892 340	22,2	Pays de la Loire	873 925	1,0	3 770 842	23,2
Grand Est	1 212 703	0,4	5 560 739	21,8	Alpes-de-Haute-Provence	29 747	0,0	162 177	18,3
Aisne	112 808	0,4	536 017	21,0	Hautes-Alpes	25 551	0,0	141 337	18,1
Oise	182 172	0,2	828 656	22,0	Bouches-du-Rhône	477 709	0,9	2 043 496	23,4
Somme	138 606	-0,2	571 815	24,2	Vaucluse	123 882	0,3	565 620	21,9
Amiens	433 586	0,1	1 936 488	22,4	Aix-Marseille	656 889	0,7	2 912 630	22,6
Nord	684 653	1,1	2 618 204	26,1	Alpes-Maritimes	237 470	0,9	1 085 034	21,9
Pas-de-Calais	331 540	-0,1	1 477 147	22,4	Var	196 959	0,6	1 066 725	18,5
Lille	1 016 193	0,7	4 095 351	24,8	Nice	434 429	0,8	2 151 759	20,2
Hauts-de-France	1 449 779	0,5	6 031 839	24,0	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 091 318	0,7	5 064 389	21,5
					France métropolitaine	14 698 416	0,7	64 928 346	22,6
					Guadeloupe	110 630	-1,5	441 720	25,0
					Guyane	83 856	0,8	275 601	30,4
					Martinique	85 397	-2,1	375 225	22,8
					La Réunion	246 482	0,5	864 137	28,5
					France métro. + DOM (1)	15 242 781	0,7	66 885 029	22,8

1. Hors Mayotte.

© DEFP

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017, 15 224 800 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 22,8 % de la population totale (1).

Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années 2000, ce taux atteint 12,0 % à la rentrée 2016. Il augmente de 0,4 point par rapport à 2015.

Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne par rapport à 2015, puisque les 18 ans ou plus sont en recul, et les élèves âgés de 11 ans en augmentation, effet dû à la baisse des redoublements.

Dans l'enseignement supérieur, la scolarisation est en hausse chez les jeunes de 18 à 25 ans, plus particulièrement chez ceux de 19 ans. Cependant, elle décroît légèrement pour les étudiants âgés de 21 ans.

Le taux de scolarisation en apprentissage des 15-28 ans varie peu. Il recule pour les jeunes âgés de 16 à 17 ans, est stable ou augmente légèrement pour les autres (voir 5.1).

L'espérance de scolarisation augmente à la rentrée 2016. Les taux de scolarisation par âge constatés en 2016-2017 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, encore 6,4 années de formation initiale, dont 3,0 années dans l'enseignement supérieur (2). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,2 années contre 2,7 années); elles s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

POPULATION SCOLARISÉE - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. Depuis 2012, est également retiré l'ensemble des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui affiché en 1.2. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

POPULATION TOTALE - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2015 et 2016). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

ÂGE - L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1er janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

PREMIER DEGRÉ - Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (MEN).

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ HORS MEN - Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MEN, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

SECOND DEGRÉ DU MEN - Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MEN.

AUTRES FORMATIONS DU SECOND DEGRÉ - Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

APPRENTIS - Tous niveaux, y compris préapprentis des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2016-2017

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)							
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MEN y c. spécialisé	Ensgt. spécial hors MEN	2 nd degré MEN y c. adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Enseignement supérieur	
2015-2016	0-1 an	1 554 046	s.o.								
2014	2 ans	805 002	96 278	12,0 (0,4)	12,0 (0,4)						
2013	3 ans	804 725	784 545	97,5 (-0,1)	97,5 (-0,1)						
2012	4 ans	814 173	813 990	100 (0,0)	99,9 (-0,1)						
2011	5 ans	818 974	823 209	100 (0,0)	100 (0)	0,1 (0,0)					
2010	6 ans	836 924	845 134	100 (0,0)	100 (0)	0,1 (0,0)					
2009	7 ans	833 131	835 097	100 (0,0)	100 (0)	0,3 (0,0)					
2008	8 ans	840 227	839 636	99,9 (0,4)	99,6 (0,4)	0,4 (0,0)					
2007	9 ans	834 831	827 344	99,1 (0,3)	98,6 (0,3)	0,5 (0,0)	0,1 (0,0)				
2006	10 ans	849 274	837 762	98,6 (0,1)	95,5 (0,2)	0,5 (0,0)	2,6 (-0,1)				
2005	11 ans	830 624	821 104	98,9 (0,2)	10,2 (-1,5)	0,6 (0,0)	88,0 (1,7)				
2004	12 ans	828 055	812 180	98,1 (-0,1)	0,2 (0,0)	0,7 (0,0)	97,1 (-0,1)				
2003	13 ans	823 564	807 146	98,0 (-0,3)		0,8 (0,0)	96,9 (-0,3)	0,3 (0,0)			
2002	14 ans	827 868	811 231	98,0 (0,3)		0,8 (0,0)	95,6 (0,4)	1,5 (0,0)			
2001	15 ans	844 742	822 720	97,4 (0,4)		0,9 (0,0)	89,8 (0,4)	4,0 (-0,1)	2,6 (0,1)		
2000	16 ans	859 512	810 839	94,3 (-0,4)		0,9 (0,0)	83,7 (-0,3)	4,3 (0,0)	5,4 (-0,1)		
1999	17 ans	818 331	754 666	92,2 (0,6)		0,7 (0,0)	78,3 (0,8)	4,0 (-0,1)	6,4 (-0,1)	2,8 (0,0)	
1998	18 ans	807 618	629 647	78,0 (0,1)		0,6 (0,0)	25,3 (-1,1)	2,2 (-0,1)	7,1 (0,0)	42,8 (1,2)	
1997	19 ans	783 646	512 043	65,3 (1,2)		0,4 (0,0)	6,4 (-0,4)	1,1 (0,1)	6,9 (0,0)	50,5 (1,5)	
1996	20 ans	781 805	416 566	53,3 (0,5)		0,1 (0,0)	1,6 (-0,2)	0,7 (0,1)	6,3 (0,1)	44,6 (0,4)	
1995	21 ans	764 751	330 412	43,2 (-0,2)		0,1 (0,0)	0,5 (0,0)	0,4 (0,1)	5,2 (0,1)	36,9 (-0,4)	
1994	22 ans	736 005	267 642	36,4 (0,5)			0,3 (0,0)	0,3 (0,1)	4,6 (0,1)	31,2 (0,3)	
1993	23 ans	724 709	196 982	27,2 (1,1)			0,2 (0,0)	0,2 (0,1)	3,5 (0,1)	23,2 (0,9)	
1992	24 ans	756 811	137 204	18,1 (0,4)			0,2 (0,0)	0,1 (0,1)	2,3 (0,0)	15,5 (0,3)	
1991	25 ans	764 267	90 554	11,8 (0,5)				0,1 (0,1)	1,4 (0,1)	10,3 (0,3)	
1990	26 ans	779 106	60 349	7,7 (0,0)				0,1 (0,1)	0,6 (0,0)	7,0 (0,0)	
1989	27 ans	781 526	42 663	5,5 (0,1)				0,1 (0,1)	0,2 (0,0)	5,2 (0,0)	
1988	28 ans	790 668	31 933	4,0 (0,2)				0,1 (0,1)	0,1 (0,0)	3,9 (0,1)	
1987	29 ans	795 018	23 748	3,0 (0,1)						2,9 (0,1)	
1986 et avant	30 et plus	42 795 096	142 157	0,3 (0,0)						0,3 (0,0)	
Total		66 885 029	15 224 781	22,8 (0,1)	10,1 (0,0)	0,1 (0,0)	8,3 (0,0)	0,2 (0,0)	0,6 (0,0)	3,4 (0,0)	

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

s.o. : sans objet.

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2015. Exemple : à 20 ans, 52,9% des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2016, soit 0,2 point de plus qu'à la rentrée 2015.

2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques.

Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 % (sans décimale). Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

2 Évolution de l'espérance de scolarisation à 15 ans, en année (1).

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte					
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2010 2011	2013 2014	2014 2015	2015 2016 (p)	2016 2017 (p)
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,3	6,3	6,3	6,4
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	6,1	6,1	6,1	6,2
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,5	6,5	6,5	6,6
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,5	3,4	3,4	3,4
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,5	3,4	3,4	3,3	3,3
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,6	2,8	2,8	2,9	3,0
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,5	2,6	2,7	2,7
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	3,1	3,1	3,2	3,2

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

1. L'espérance de scolarisation à 15 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 15 à 29 ans.

Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

En 2016-2017, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 78,1 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième en 2016-2017, contre 62,8 % dix ans plus tôt. Les années au collège sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : à cet âge, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (81,2 % contre 75,2 %). Au même âge, 14,7 % des garçons sont encore en quatrième, alors que 11,0 % des filles sont dans ce cas (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque 62,7 % des filles sont en seconde générale ou technologique contre seulement 49,8 % des garçons (1). Ceux-ci sont en effet plus souvent au collège et en lycée professionnel.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (66,0 % pour les filles et 53,2 % pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (38 %) que les filles (26,9 %). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 7,8 % des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 8,8 % contre 6,8 %.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des élèves de premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

POPULATION À 14, 15, 16 ET 17 ANS - Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2016).

PRÉAPPRENTIS - Voir « Définitions » en 5.1.

PRO COURT SCOLAIRE - Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (CAPA) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

PRO COURT APPRENTISSAGE - Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

PRO LONG SCOLAIRE - Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

PRO LONG APPRENTISSAGE - Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

POST-BAC - Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2016-2017

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Garçons	Filles	Total									
Enseignements adaptés	18 424	10 656	29 080	18 835	11 220	30 055	5 202	2 849	8 051	3 881	2 209	6 090
6 ^e et 5 ^e	2 239	1 486	3 725	355	223	578	99	65	164	41	42	83
4 ^e	62 501	44 321	106 822	3 391	2 201	5 592	232	159	391	29	19	48
3 ^e (y compris préapprentis)	318 992	327 855	646 847	82 383	58 261	140 644	6 517	4 728	11 245	714	396	1 110
Formation en collège	402 156	384 318	786 474	104 964	71 905	176 869	12 050	7 801	19 851	4 665	2 666	7 331
2 ^{de} générale et techno	12 029	11 355	23 384	215 597	258 249	473 846	33 387	31 267	64 654	2 931	2 609	5 540
1 ^{re} générale et techno	376	284	660	11 628	11 576	23 204	189 657	233 679	423 336	39 821	35 624	75 445
Terminale générale et techno	17	24	41	377	250	627	11 330	11 474	22 804	162 576	206 628	369 204
Formations GT	12 422	11 663	24 085	227 602	270 075	497 677	234 374	276 420	510 794	205 328	244 861	450 189
Pro court scolaire (1)	43	41	84	9 546	7 231	16 777	29 412	21 612	51 024	23 748	17 150	40 898
Pro court apprentissage (1)	1	1	2	11 168	4 098	15 266	29 113	10 356	39 469	28 333	10 031	38 364
Pro long scolaire (1)	369	217	586	65 423	48 103	113 526	103 473	79 592	183 065	100 075	81 402	181 477
Pro long apprentissage (1)	—	—	—	2 177	400	2 577	5 198	1 123	6 321	9 862	3 428	13 290
Formations pro	413	259	672	88 314	59 832	148 146	167 196	112 683	279 879	162 018	112 011	274 029
Post-bac	—	—	—	21	7	28	214	101	315	11 375	11 462	22 837
Total scolarisés	414 991	396 240	811 231	420 901	401 819	822 720	413 834	397 005	810 839	383 386	371 000	754 386
Non-scolarisés (2)	8 999	7 638	16 637	11 771	10 251	22 022	26 651	22 022	48 673	37 024	26 921	63 945
Population (p)	423 990	403 878	827 868	432 672	412 070	844 742	440 485	419 027	859 512	420 410	397 921	818 331

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Garçons	Filles	Total									
Enseignements adaptés	4,3	2,6	3,5	4,4	2,7	3,6	1,2	0,7	0,9	0,9	0,6	0,7
6 ^e et 5 ^e	0,5	0,4	0,5	0,1	0,1	0,1	€	€	€	€	€	€
4 ^e	14,7	11,0	12,9	0,8	0,5	0,7	0,1	€	€	€	€	€
3 ^e (y compris préapprentis)	75,2	81,2	78,1	19,0	14,1	16,6	1,5	1,1	1,3	0,2	0,1	0,1
Formation en collège	94,9	95,2	95,0	24,3	17,5	20,9	2,7	1,9	2,3	1,1	0,7	0,9
2 ^{de} générale et techno	2,8	2,8	2,8	49,8	62,7	56,1	7,6	7,5	7,5	0,7	0,7	0,7
1 ^{re} générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,7	2,8	2,7	43,1	55,8	49,3	9,5	9,0	9,2
Terminale générale et techno	€	€	€	0,1	0,1	0,1	2,6	2,7	2,7	38,7	51,9	45,1
Formations GT	2,9	2,9	2,9	52,6	65,5	58,9	53,2	66,0	59,4	48,8	61,5	55,0
Pro court scolaire (1)	€	€	€	2,2	1,8	2,0	6,7	5,2	5,9	5,6	4,3	5,0
Pro court apprentissage (1)	€	€	€	2,6	1,0	1,8	6,6	2,5	4,6	6,7	2,5	4,7
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	15,1	11,7	13,4	23,5	19,0	21,3	23,8	20,5	22,2
Pro long apprentissage (1)	—	—	—	0,5	0,1	0,3	1,2	0,3	0,7	2,3	0,9	1,6
Formations pro	0,1	0,1	0,1	20,4	14,5	17,5	38,0	26,9	32,6	38,5	28,1	33,5
Post-bac	—	—	—	€	€	€	€	€	€	2,7	2,9	2,8
Total scolarisés	97,9	98,1	98,0	97,3	97,5	97,4	94,0	94,7	94,3	91,2	93,2	92,2
Non-scolarisés (2)	2,1	1,9	2,0	2,7	2,5	2,6	6,0	5,3	5,7	8,8	6,8	7,8
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

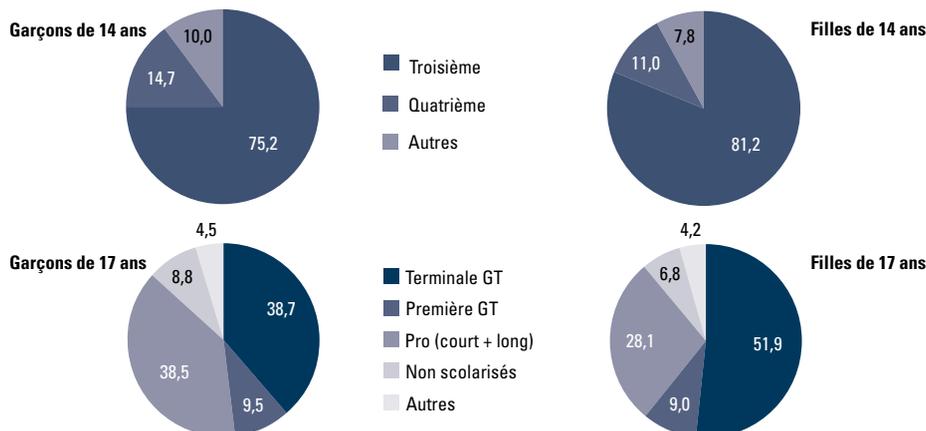
► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

1. Voir « Définitions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombremments d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

2 Répartition des garçons et des filles de 14 et 17 ans en 2016-2017 (1), en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

1. Les données de population totale sont provisoires.

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau (1).

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 390 800 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés; près de 80 % d'entre eux le sont en milieu ordinaire et les 20 % restants dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux (1).

En cinq ans, le milieu ordinaire a scolarisé 95 900 élèves supplémentaires, soit une croissance annuelle moyenne de 7,3 % alors que le secteur spécialisé est stable. La scolarisation en classe ordinaire progresse de 7,5 % dans le premier degré et de 9,2 % dans le second degré en moyenne annuelle. La scolarisation collective croît moins vite dans le premier degré que dans le second degré (respectivement +2,2 % et +10,1 %). Les effectifs de Segpa sont stables. La scolarité partagée concerne de plus en plus d'élèves (+5,1 % en moyenne annuelle).

Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré, signe d'un retard scolaire significatif (2).

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences (3). Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves en situation de handicap dans le premier degré (77 000 élèves), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (50 300 élèves). Ils sont plus souvent en ULIS (67 000 élèves) qu'en classe ordinaire (61 100 élèves) et forment 45,4 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP - Depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statue au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux. Antérieurement à la loi de février 2005, les enquêtes n°3 et n°12 recensaient les élèves handicapés ou malades bénéficiant d'aménagements de scolarité pour des raisons de santé dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration, d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou sans projet individuel. Entre 2006 et 2010, ont encore été comptabilisés, de manière transitoire, les élèves bénéficiant d'un PAI avec aménagements notables de scolarité et ceux bénéficiant d'un PPS. Depuis 2011, seuls les élèves scolarisés avec un PPS sont pris en compte. Pour autant, le champ de la population d'élèves handicapés est comparable à celle des années antérieures.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Cette scolarisation peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective ».

SCOLARISATION COLLECTIVE - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) : ULIS-école (précédemment dénommée CLIS) dans l'enseignement élémentaire, ULIS-collège ou ULIS-lycée, dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET MÉDICO-SOCIAUX - Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES

- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.
- Pour les autres déficiences, voir 4.19.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquêtes n°3 et n°12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.
- MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.36; 15.04.

1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2017	Évolution annuelle moyenne depuis 2012 (%)
Premier degré	96 396	111 083	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	181 158	5,8
dont PPS (1)	–	89 045	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	181 158	
Classe ordinaire	58 812	71 399	86 089	90 705	90 900	94 792	103 908	111 682	130 506	7,5
ULIS	37 584	39 684	44 428	45 202	45 521	46 783	47 504	48 361	50 652	2,2
% public	91,5	91,5	90,1	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,3	
Second degré	37 442	44 278	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	140 318	9,5
dont PPS (1)	–	28 789	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	140 318	
Classe ordinaire	31 454	34 928	56 719	63 244	63 261	68 473	75 941	82 875	98 445	9,2
dont Segpa collège	n.d.	7 571	15 788	16 029	16 030	15 582	15 491	15 558	15 340	-0,9
ULIS	5 988	9 350	23 159	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060	41 873	10,1
Part du public (%)	88,5	87,0	84,5	84,0	84,1	83,9	83,5	83,2	83,3	
Total en milieu ordinaire	133 838	155 361	210 395	224 942	225 563	239 160	259 941	278 978	321 476	7,3
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	8 153	8 273	8 273	7 931	7 769	8 140	8 086	-0,5
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	71 625	71 600	71 600	71 286	70 193	71 574	70 272	-0,4
Total étab' spécialisés (2)	77 141	76 951	79 778	79 873	79 873	79 217	77 962	79 714	78 358	-0,4
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	7 132	7 075	7 075	7 524	7 656	8 359	9 063	5,1
Ensemble (3)	210 979	232 312	283 041	297 740	298 361	310 853	330 247	350 333	390 771	5,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

1. Voir « Définitions ».

2. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

3. Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

© DEFP

2 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2017-2018

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Total	Individuelle		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
		dont Segpa (2)	dont EREA					
Premier degré	130 506			50 652	181 158	5 392	60 492	65 884
Préélémentaire	36 625			5 088	41 713	2 347	20 680	23 027
Élémentaire	93 881			45 564	139 445	3 045	39 812	42 857
Second degré	98 445	15 340	2 553	41 873	140 318	2 367	6 749	9 116
Formations en collège	73 134	15 340	1 156	23 750	96 884	1 393	5 166	6 559
Formations en lycée	25 311		1 397	5 817	31 128	974	1 583	2 557
Autre niveau (4)				12 306	12 306			
Niveau indéterminé (5)						327	3 031	3 358
Total	228 951	15 340	2 553	92 525	321 476	8 086	70 272	78 358

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

2. Segpa de collège.

3. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

4. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

5. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

© DEFP

3 Répartition selon la déficience des élèves en situation de handicap en 2017-2018

Déficiences	Milieu ordinaire				Établissements spécialisés (2)			
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels et cognitifs	40 006	36 946	21 121	29 144	127 217	552	35 009	35 561
Troubles du psychisme	31 160	4 891	19 680	3 999	59 730	4 104	15 814	19 918
Troubles du langage et de la parole	21 291	2 825	26 413	3 611	54 140	211	1 278	1 489
Troubles auditifs	3 458	711	3 072	583	7 824	16	2 562	2 578
Troubles visuels	2 260	249	2 491	276	5 276	4	363	367
Troubles viscéraux	2 148	145	1 646	145	4 084	345	74	419
Troubles moteurs	8 553	1 002	11 408	1 298	22 261	638	2 599	3 237
Plusieurs troubles associés	13 612	3 160	7 533	2 316	26 621	1 489	9 625	11 114
Autres troubles	8 018	723	5 081	501	14 323	678	1 774	2 452
Polyhandicap (1)						49	1 174	1 223
Total	130 506	50 652	98 445	41 873	321 476	8 086	70 272	78 358

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

© DEFP

DÉFINITIONS

DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017, près de 60 700 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) ont été scolarisés : 29 700 dans une école élémentaire, 24 500 dans un collège, et 6 400 dans un lycée (1). Au total, ces élèves représentent 0,62% des effectifs scolaires du premier et du second degrés (0,70% dans l'élémentaire, 0,74% dans les collèges et 0,29% dans les lycées). À ces élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés, s'ajoutent 1 800 jeunes pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et près de 2 800 jeunes en attente d'une affectation dans un établissement.

La répartition des élèves allophones sur le territoire est contrastée. La Guyane, les départements franciliens de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, ainsi que les départements de l'Oise, du Rhône et du Vaucluse accueillent plus d'élèves allophones, en proportion de leurs effectifs scolaires, que les autres départements. Dans ces six départements, les élèves allophones représentent plus d'un élève pour cent élèves scolarisés, contre 0,62% au niveau national. En proportion comme en nombre, les départements de l'Ouest de la France accueillent globalement moins d'élèves allophones.

Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire, sans dépasser en théorie un écart d'âge de plus de deux ans. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans des dispositifs d'aide (UPE2A, soutien linguistique, modules d'accueil temporaire). Pour l'année 2016-2017, 91% des élèves allophones bénéficient d'une scolarité dans une classe spécifique ou d'un soutien linguistique, lors de leur entrée dans le système éducatif français. Cette prise en charge est plus fréquente au collège (94% contre 88% dans les écoles élémentaires et les lycées). Quel que soit le degré de scolarisation, les élèves allophones intègrent majoritairement (67%) une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A ou UPE2A non scolarisés antérieurement).

Les besoins éducatifs des élèves allophones nouvellement arrivés sont mis en évidence par un test de positionnement initial. Dans le premier degré, le test de positionnement se fait en même temps ou après l'inscription dans un établissement. Ainsi, dans le cas où l'élève est inscrit dans une école pourvue d'une UPE2A, il peut être positionné dans un dispositif le jour même par l'enseignant FLS. Cette situation correspond à celle de plus des trois quarts des élèves allophones scolarisés en 2016-2017 dans le premier degré (2). Pour le second degré, à l'inverse, l'inscription dans un établissement intervient à la suite de l'affectation prononcée suite au positionnement. Le délai de prise en charge des élèves allophones est donc plus long. Entre septembre 2016 et avril 2017, les élèves allophones du second degré attendent en moyenne 16 jours avant d'intégrer un premier dispositif (avec ou sans soutien linguistique).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des élèves allophones de France métropolitaine et des DOM scolarisés en 2016-2017, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Le champ de l'enquête regroupe tous les élèves allophones du CP jusqu'à la terminale, sans condition d'âge. Les enfants et jeunes allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite ne sont pas dans le champ de l'enquête. Seuls ceux scolarisés ou en attente d'une scolarisation sont pris en compte.

ÉLÈVE ALLOPHONE - Est considéré comme élève allophone « nouvellement arrivé » tout élève ayant des besoins éducatifs particuliers dans l'apprentissage du français langue seconde (FLS) qui ont été mis en évidence par un test de positionnement. Celui-ci peut également concerner les apprentissages scolaires de manière générale.

Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif existe.

Ces élèves sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique.

UPE2A - Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants.

TEST DE POSITIONNEMENT INITIAL - Il s'agit d'une évaluation permettant de déterminer le niveau de scolarisation antérieur des élèves allophones, leurs acquis initiaux en langue française, ainsi que leurs compétences scolaires (en mathématiques notamment).

SOUTIEN - Dispositif d'aide (UPE2A, soutien linguistique, module d'accueil temporaire) dans lequel est scolarisé en partie ou entièrement un élève allophone lors de son entrée dans le système éducatif français.

MLDS - Mission de lutte contre le décrochage scolaire.

AVERTISSEMENT

Depuis la rentrée 2014, la DEPP a complètement rénové, l'enquête permettant de recenser les élèves allophones nouvellement arrivés. Jusqu'à l'année scolaire 2012-2013, les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections académiques.

Désormais, l'enquête recueille des données individuelles; elle a vocation à recenser les élèves au fur et à mesure de leur arrivée et à décrire leur intégration dans le système éducatif français.

La qualité du recueil et son exhaustivité s'améliorent depuis 2014. Ainsi, les effectifs recensés en 2014 sous-estimaient probablement le nombre réel d'élèves allophones scolarisés cette année-là. Les évolutions mesurées entre les deux enquêtes sont à utiliser avec précaution.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête EANA 2016-2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 18.15; 15.35.

1 Scolarisation des élèves allophones par région et académie en 2016-2017

Académies et régions académiques	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		
Clermont-Ferrand	421	85	363	98	96	92	880	91
Grenoble	1 617	95	1 463	99	671	98	3 751	97
Lyon	2 420	95	1 766	97	479	89	4 665	96
Auvergne-Rhône-Alpes	4 458	94	3 592	98	1 246	94	9 296	96
Besançon	358	76	471	98	207	94	1 036	90
Dijon	595	95	496	96	300	93	1 391	95
Bourgogne-Franche-Comté	953	88	967	97	507	94	2 427	93
Bretagne (Rennes)	865	71	827	96	253	83	1 945	83
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	684	83	737	86	169	68	1 590	83
Corse	107	87	96	85	22	n.s.	225	86
Nancy-Metz	1 280	67	622	95	58	77	1 960	76
Reims	412	93	393	100	97	98	902	96
Strasbourg	1 072	74	987	98	115	90	2 174	86
Grand Est	2 764	73	2 002	97	270	79	5 036	84
Amiens	969	88	1 054	89	547	90	2 570	86
Lille	1 090	85	1 031	94	343	90	2 464	90
Hauts-de-France	2 059	86	2 085	92	890	83	5 034	88
Créteil	3 124	94	2 054	99	610	99	5 788	96
Paris	882	99	1 177	100	441	100	2 500	100
Versailles	3 460	93	3 282	95	430	92	7 172	94
Île-de-France	7 466	94	6 513	97	1 481	97	15 460	96
Caen	228	85	302	76	122	55	652	75
Rouen	355	85	196	98	15	n.s.	566	89
Normandie	583	85	498	84	137	59	1 218	82
Bordeaux	837	93	806	94	142	74	1 785	92
Limoges	266	56	276	75	139	52	681	63
Poitiers	495	46	517	95	240	89	1 252	71
Nouvelle-Aquitaine	1 598	72	1 599	91	521	73	3 718	80
Montpellier	1 178	90	936	97	224	90	2 338	93
Toulouse	1 107	74	932	85	139	81	2 178	79
Occitanie	2 285	82	1 868	91	363	87	4 516	86
Pays de la Loire (Nantes)	883	84	878	93	239	90	2 000	88
Aix-Marseille	1 909	93	1 246	98	201	87	3 356	94
Nice	1 103	92	815	96	65	n.s.	1 983	93
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 012	93	2 061	97	266	79	5 339	94
France métropolitaine (1)	27 709	88	23 702	95	6 364	89	57 775	91
Guadeloupe	156	98	165	93	19	n.s.	340	94
Guyane	1 227	91	288	98	1	n.s.	1 516	93
Martinique	99	73	40	n.s.	24	n.s.	163	74
La Réunion	288	88	123	89	15	n.s.	426	89
Mayotte	222	77	222	18	9	n.s.	453	46
DOM (1)	1 992	89	838	73	68	65	2 898	84
France métropolitaine + DOM (1)	29 701	88	24 540	94	6 432	88	60 673	91

► **Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2nd degré en 2016-2017, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS.**

© DEPP

1. Certains élèves changent d'académie de scolarisation en cours d'année scolaire. Dans ce cas, ils sont comptabilisés par les deux académies.

En revanche, ils ne sont comptabilisés qu'une fois dans l'effectif national. Ainsi, la somme des effectifs par académie ne correspond pas à l'effectif national d'élèves allophones (ainsi qu'aux effectifs France métropolitaine et DOM).

2 Répartition des délais avant prise en charge des élèves allophones scolarisés en 2016-17 selon le degré, en %.

Durée avant prise en charge (1)	Premier degré	Collège	Lycée
Positionnement et entrée dans un dispositif à la même date	77,5	31,9	31,3
Entre 1 et 14 jours	14,1	26,4	18,8
Entre 15 et 30 jours	3,3	13,9	12,2
Entre 1 et 3 mois	2,4	17,9	20,7
Entre 3 et 6 mois	1,1	5,7	8,6
Entre 6 mois et 1 an	0,9	2,2	5,6
1 an et plus	0,8	1,9	2,8
Ensemble	100	100	100

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2nd degré en 2016-2017, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS.**

© DEPP

1. Délai entre positionnement et entrée dans premier dispositif.

En 2017-2018 en France métropolitaine et dans les DOM, plus de 1,1 million d'enseignants et de personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation exercent leurs fonctions au titre du ministère de l'Éducation nationale. La part des enseignants, secteurs public et privé réunis, est prépondérante parmi l'ensemble des personnels (77,8%) : 33,6% sont enseignants dans le premier degré, 44,2% dans le second degré. Cette proportion a légèrement diminué depuis 2011.

Depuis 2012, les effectifs enseignants (public + privé) ont augmenté de 4,4%. Entre 2016 et 2017, la hausse globale est de 1,0%. Dans le secteur public, le nombre d'enseignants auprès d'élèves a augmenté de 4,8% depuis 2012. Cette hausse est plus forte dans le premier degré (+6,2%) que dans le second degré (+3,5%). Dans le secteur privé, l'augmentation des effectifs des enseignants est plus limitée (+2,5% depuis 2012), avec une évolution similaire dans le premier et dans le second degré.

Les effectifs des personnels n'effectuant pas une mission d'enseignement ont beaucoup augmenté ces deux dernières années, avec une hausse de 6,8% entre 2015 et 2016, puis de 6,7% entre 2016 et 2017. Auparavant, leur nombre avait augmenté très progressivement (+3,3% de 2011 à 2015). 90% de ces personnels sont dans un corps non enseignant. La moitié sont des assistants d'éducation et des AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap). Ce sont ces derniers qui expliquent les progressions importantes de ces deux dernières années, leur nombre ayant fortement augmenté suite à des évolutions réglementaires. Les effectifs de personnels de corps enseignants n'effectuant pas une mission d'enseignement sont stables depuis 2011. Leur diminution de plus de 3 000 personnes en 2017 est principalement due au changement de corps des professeurs des écoles effectuant une mission de psychologue en milieu scolaire : ils sont devenus psychologues de l'Éducation nationale, rejoignant ainsi les corps non enseignants.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION

La mission correspond à l'activité majoritairement pratiquée au cours de l'année scolaire par l'agent. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations. On appelle mission d'enseignement l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves.

LES MISSIONS D'ENSEIGNEMENT DANS LE PREMIER DEGRÉ

- Enseignement en classe maternelle (respectivement élémentaire) : personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire).
- Direction d'école (partielle ou totale) : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire. Fréquemment, il est également chargé d'enseigner dans une classe du premier degré.
- Remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année. Outre des titulaires en zone de remplacement, sont en mission remplacement des contractuels affectés en cours d'année scolaire ou affectés en septembre pour quelques mois seulement.
- Besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.)

LES MISSIONS D'ENSEIGNEMENT DANS LE SECOND DEGRÉ

- Enseignement sur classes attirées : personnel chargé de cours pour l'ensemble de l'année scolaire, soit sur des classes attirées (y compris Segpa, STS, CPGE), soit pour des ateliers (arts plastiques, langues, etc.).
- Remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année.
- Documentation : personnel chargé du centre de documentation d'un établissement scolaire.
- Besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant chargé à l'année de classes pour enfants handicapés (ULIS, EREA), enseignant à des adultes en formation continue des adultes, etc.

LES AUTRES MISSIONS - Cette catégorie regroupe tout le personnel ayant une mission qui ne consiste pas à enseigner : animation pédagogique, direction d'un établissement du second degré, vie scolaire, inspection, etc.

AVERTISSEMENT

Le système d'information utilisé par la DEPP pour recenser les personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale a changé en 2018. La base « Bulletins de salaires », alimentée par le système d'information sur les rémunérations, est remplacée par la « Base statistique des agents (BSA) », issue des systèmes d'information de gestion administrative des agents.

Les évolutions des effectifs depuis 2011 présentées dans cette édition du RERS ont été calculées à partir de ce nouveau système d'information, qui ne prend en compte que les personnels relevant de la mission interministérielle

« Enseignement scolaire » (MIES). Les personnels enseignants et non enseignants relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) ne sont donc pas inclus dans les effectifs, ce qui contribue à expliquer les différences observées avec les précédentes éditions du RERS.

La méthodologie de calcul des indicateurs a également été renouvelée, passant d'une approche par corps à une approche par mission, dont la définition est donnée ci-dessus, afin de refléter au mieux ce que font les agents.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2011-2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.

1 Répartition des personnels selon la mission de 2011 à 2017

	2011	2012	2013	2014	2015 hors SIEC et administration centrale (1)	2015 y c. SIEC et administration centrale (1)	2016	2017	Évolution 2017/2016 (%)
Enseignement d'élèves du premier degré public	316 825	315 043	321 714	322 927	326 999	326 999	331 158	334 709	1,1
Enseignement en classe maternelle	79 115	79 199	81 294	79 793	80 605	80 605	80 123	80 344	0,3
Enseignement en classe élémentaire	138 209	137 490	140 092	140 357	142 107	142 107	143 078	145 280	1,5
Direction d'école (partiellement ou totalement)	48 173	47 704	47 296	46 884	46 270	46 270	45 728	45 164	-1,2
Remplacement	29 539	30 489	31 933	33 931	35 433	35 433	38 396	39 474	2,8
Besoins spécifiques	21 789	20 161	21 099	21 962	22 584	22 584	23 833	24 447	2,6
Enseignement d'élèves du second degré public	394 091	388 497	395 091	393 986	394 323	394 323	398 422	402 288	1,0
Enseignement sur classes attirées	342 950	336 306	344 287	344 694	345 881	345 881	349 370	351 495	0,6
Remplacement	36 739	37 738	35 973	34 265	33 248	33 248	33 663	35 255	4,7
Documentation	9 350	9 378	9 542	9 548	9 561	9 561	9 612	9 662	0,5
Besoins spécifiques	5 052	5 075	5 289	5 479	5 633	5 633	5 777	5 876	1,7
Total enseignement d'élèves du secteur public	710 916	703 540	716 805	716 913	721 322	721 322	729 580	736 997	1,0
Enseignement d'élèves du premier degré privé	45 265	45 235	45 580	45 627	45 793	45 793	46 098	46 444	0,8
Enseignement en classe maternelle	10 694	10 663	10 833	10 789	10 828	10 828	10 894	10 907	0,1
Enseignement en classe élémentaire	23 999	23 955	24 346	24 373	24 517	24 517	24 767	25 009	1,0
Direction d'école (partiellement ou totalement)	4 010	3 975	3 918	3 879	3 837	3 837	3 821	3 758	-1,6
Remplacement	3 126	3 188	3 032	3 092	3 093	3 093	3 045	3 079	1,1
Besoins spécifiques	3 436	3 454	3 451	3 494	3 518	3 518	3 571	3 691	3,4
Enseignement d'élèves du second degré privé	96 257	95 710	96 393	96 497	96 667	96 667	97 342	97 975	0,7
Enseignement sur classes attirées	89 418	88 940	89 663	89 789	90 162	90 162	90 762	91 320	0,6
Remplacement	4 115	4 041	3 958	3 914	3 720	3 720	3 746	3 773	0,7
Documentation	2 455	2 443	2 455	2 445	2 427	2 427	2 449	2 454	0,2
Besoins spécifiques	269	286	317	349	358	358	385	428	11,2
Total enseignement d'élèves du secteur privé (2)	141 522	140 945	141 973	142 124	142 460	142 460	143 440	144 419	0,7
Autres missions des corps enseignants	20 066	19 260	19 854	19 060	19 801	19 927	20 918	17 629	-15,7
Autres missions des corps non enseignants	190 442	197 541	199 497	197 284	197 725	200 605	214 667	233 674	8,9
Autres missions (non-enseignement)	210 508	216 801	219 351	216 344	217 526	220 532	235 585	251 303	6,7
Ensemble des personnels	1 062 946	1 061 286	1 078 129	1 075 381	1 081 308	1 084 314	1 108 605	1 132 719	2,2

► **Champ** : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

1. Les effectifs des personnels du service académique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement, seule la catégorie « Autres missions (non-enseignement) » est affectée par le changement de champ.

2. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrats ne sont pas payés par le MEN.

Lecture : parmi les 1 132 719 agents en activité au 30 novembre 2017, 80 344 ont pour mission l'enseignement en classe maternelle dans le secteur public.

© DEPP

LA FORMATION INITIALE regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité du ministère de l'Éducation nationale (MEN) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Certains établissements du secondaire et du supérieur sont sous tutelle d'autres ministères, notamment le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) pour l'enseignement agricole.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont sous tutelle du MEN. La France métropolitaine et les DOM comptent, à la rentrée 2017, 45 400 écoles publiques et 5 500 écoles privées (1). En 2017, le nombre d'écoles du secteur public poursuit sa baisse (-1,0%) et celui des écoles du secteur privé augmente de 2,0%.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MEN ou du MAA. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 000 et 4 100 établissements. Après plusieurs années consécutives de baisse, excepté en 2016, le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DOM diminue de nouveau légèrement en 2017. Le nombre de lycées professionnels publics sous tutelle du MEN connaît une forte diminution (-3,0%). Elle correspond en général à la constitution de lycées polyvalents (dont le nombre augmente de 3,7%), qui regroupent chacun un lycée d'enseignement général et technologique et un lycée professionnel. Le nombre de collèges poursuit sa hausse dans le secteur privé (1,1%), tandis qu'il reste stable dans le secteur public.

Dans l'enseignement supérieur, la création de l'université de Lille, par fusion au 1^{er} janvier 2018 des universités Lille I, Lille II et Lille III, ainsi que celle de l'université Sorbonne Université, par fusion à la même date des universités Paris IV et Paris VI, portent le nombre d'universités à 68.

Les établissements dotés de STS ou de CPGE sont majoritairement des établissements du second degré sous tutelle du MEN ou du MAA. Leur nombre continue de progresser en 2017, respectivement de 2,6% et de 0,2%.

En 2017, la forte augmentation de 30,5 et de 37,6% des nombres respectifs d'écoles de commerce et d'art, dans l'enseignement supérieur, s'explique essentiellement par la mise en œuvre d'opérations d'identification plus fine des établissements et d'extension de la couverture du système d'information individualisé (voir 2.18 et 6.9).

Le nombre de centres de formation d'apprentis baisse de 0,7% en 2017.

STRUCTURES CONCERNÉES - Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.
Premier degré : sous tutelle du MEN.
Second degré : sous tutelle du MEN ou du MAA.
Enseignement supérieur et centres de formation d'apprentis : tous ministères de tutelle ou autre tutelle.

ÉCOLE MATERNELLE - L'école maternelle accueille exclusivement les élèves du cycle des apprentissages premiers (cycle I) : petite, moyenne et grande sections de maternelle.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - L'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (cycle III) – CM1 et CM2. L'école élémentaire peut également accueillir des élèves de niveau préélémentaire (cycle I). Dans ce cas, elle est aussi appelée école primaire.

COLLÈGE - Établissement d'enseignement secondaire, qui s'étend de la dernière année du cycle de consolidation (classe de sixième) aux trois années du cycle des approfondissements (cycle IV) : classes de cinquième, quatrième et troisième.

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE (LEGT) Établissement d'enseignement secondaire dans lequel sont dispensées des formations sur trois années, de la seconde à la terminale, conduisant aux baccalauréats généraux et technologiques. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment des sections de techniciens supérieurs (STS) ou des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

LYCÉE POLYVALENT (LPO) - Voir « Définitions » en 2.3.

LYCÉE PROFESSIONNEL (LP) - Établissement d'enseignement secondaire dans lequel sont dispensées des formations conduisant à des diplômes professionnels.

EREA - Voir « Définitions » en 2.3.

MFREO - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du MAA.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 2.18.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR Ils forment un groupe non homogène. On y trouve notamment les autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), les écoles normales supérieures, les écoles d'architecture, les écoles vétérinaires, les écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, RERS 2.1 et 2.3.
- MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
- MESRI-SIES, RERS 2.18.
- MAA, RERS 4.23.

1 Les structures de formation initiale, hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017p	Évolution 2017/2016 (%)
Premier degré	52 937	52 580	52 225	51 745	51 246	50 877	-0,7
Public	47 672	47 306	46 962	46 435	45 877	45 401	-1,0
Écoles maternelles	15 435	15 215	15 079	14 784	14 462	14 179	-2,0
Écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	32 237	32 091	31 883	31 651	31 415	31 222	-0,6
Privé	5 265	5 274	5 263	5 310	5 369	5 476	2,0
<i>dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)</i>	<i>5 142</i>	<i>5 147</i>	<i>5 126</i>	<i>5 172</i>	<i>5 230</i>	<i>5 322</i>	<i>1,8</i>
Second degré	12 209	12 183	12 165	12 148	12 160	12 152	-0,1
Public	8 111	8 089	8 080	8 069	8 062	8 041	-0,3
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MEN + MAA)</i>	<i>1 483</i>	<i>1 503</i>	<i>1 527</i>	<i>1 544</i>	<i>1 555</i>	<i>1 608</i>	<i>3,4</i>
Établissements sous tutelle du MEN	7 882	7 863	7 854	7 843	7 836	7 815	-0,3
Collèges	5 274	5 271	5 279	5 290	5 295	5 294	0,0
Lycées professionnels	942	924	901	874	860	834	-3,0
LEGT	1 587	1 589	1 595	1 600	1 602	1 608	0,4
<i>dont LPO</i>	<i>612</i>	<i>625</i>	<i>639</i>	<i>659</i>	<i>673</i>	<i>698</i>	<i>3,7</i>
ÉREA	79	79	79	79	79	79	0,0
Établissements sous tutelle du MAA	229	226	226	226	226	226	0,0
Privé	4 098	4 094	4 085	4 079	4 098	4 111	0,3
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MEN + MAA)</i>	<i>718</i>	<i>718</i>	<i>720</i>	<i>723</i>	<i>721</i>	<i>715</i>	<i>-0,8</i>
Établissements sous tutelle du MEN	(5) 3 503	(5) 3 499	(5) 3 489	(5) 3 488	(5) 3 515	(5) 3 528	0,4
Collèges	1 777	1 786	1 796	1 807	1 838	1 859	1,1
Lycées professionnels	660	659	652	640	624	622	-0,3
LEGT	1 065	1 053	1 040	1 040	1 052	1 046	-0,6
<i>dont LPO</i>	<i>200</i>	<i>206</i>	<i>206</i>	<i>202</i>	<i>203</i>	<i>202</i>	<i>-0,5</i>
Établissements sous tutelle du MAA (y compris MFREO)	595	595	596	591	583	583	0,0
Enseignement supérieur (1)							
Universités (2)	76	74	74	72	71	68	-4,2
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	113	110	111	111	111	0,0
ESPE	-	30	30	30	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 307	2 334	2 367	2 378	2 388	2 449	2,6
<i>dont établissements du second degré (MEN + MAA)</i>	<i>2 041</i>	<i>2 060</i>	<i>2 085</i>	<i>2 106</i>	<i>2 115</i>	<i>2 165</i>	<i>2,4</i>
Public	1 376	1 392	1 415	1 432	1 450	1 503	3,7
Privé	931	942	952	946	938	946	0,9
Établissements avec CPGE	451	451	451	445	449	450	0,2
<i>dont établissements du second degré (MEN + MAA)</i>	<i>439</i>	<i>441</i>	<i>443</i>	<i>435</i>	<i>444</i>	<i>446</i>	<i>0,5</i>
Public	351	354	355	351	354	355	0,3
Privé	100	97	96	94	95	95	0,0
Écoles d'ingénieurs	253	254	257	261	266	265	-0,4
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	208	195	198	191	236	308	30,5
Écoles supérieures artistiques et culturelles	236	245	240	241	221	304	37,6
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (3)	632	637	644	639	602	602	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur	228	235	233	271	275	379	37,8
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (4)	975	969	961	958	918	912	-0,7
Public	268	259	254	255	236	226	-4,2
Privé	707	710	707	703	682	686	0,6

© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011, l'Institut national universitaire d'Albi et le CUIFR de Mayotte.

3. Données 2016-2017 reconduites en 2017-2018.

4. Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

5. Dont un ÉREA.

A LA RENTRÉE 2017, l'enseignement du premier degré compte 50 900 écoles en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Entre 2016 et 2017, la baisse se poursuit dans le secteur public (-1,0% après -1,2% en 2016) qui compte 283 écoles maternelles et 313 écoles élémentaires en moins. *A contrario*, le nombre d'écoles primaires est en légère augmentation (+120). Dans le secteur privé, le nombre d'écoles augmente à la rentrée 2017 (+2,0%).

La nature des écoles est très différente entre secteurs public et privé. En effet, la quasi-totalité des écoles privées sont des écoles primaires contre un tiers dans le secteur public (2). Regroupant enseignements préélémentaire et élémentaire, ces écoles sont plus grandes dans le secteur privé et comptent en moyenne 179 élèves contre 124 dans le public (3). Dans le secteur public, ce sont les écoles élémentaires qui accueillent en moyenne le plus d'élèves (153), loin devant les écoles maternelles (105).

Dans le secteur public, on dénombre plus de 3 800 écoles à classe unique (8,4%). Près de la moitié des écoles publiques ont moins de cinq classes. Les écoles maternelles, n'accueillant que trois niveaux, sont naturellement plus petites que les écoles élémentaires et, dans une moindre mesure, que les écoles primaires. Seules 1,2% d'entre elles compte onze classes et plus, contre respectivement 19,2% et 10,2% des écoles élémentaires et primaires publiques.

Dans le secteur privé, où 92,1% des écoles sont des écoles primaires, on trouve logiquement très peu d'écoles à classe unique : seulement 4,4% du total. Les écoles du privé comportent généralement davantage de classes, puisque près des deux tiers d'entre elles en ont au moins 5; dans le secteur public, près de la moitié des écoles sont dans ce cas (4). Enfin, à l'autre extrémité, 19,4% des écoles privées comprennent onze classes et plus (1,3% des écoles maternelles, 9,3% des écoles élémentaires et 20,5% des écoles primaires).

Dans les DOM, les écoles sont plus grandes qu'en France métropolitaine : dans les secteurs public et privé, respectivement 34,5% et 34,0% des écoles totalisent onze classes et plus (9,9% et 19,1% en France métropolitaine).

DÉFINITIONS

CLASSE - Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année); ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant le plus souvent plusieurs niveaux; on parle alors de « classe unique ».

ÉLÈVES DE NIVEAU PRÉÉLÉMENTAIRE, ÉLÉMENTAIRE, D'INCLUSION SCOLAIRE ET ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES, PRIMAIRES Tandis que les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau préélémentaire, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire. Dans cette fiche, nous appelons écoles élémentaires les écoles qui n'accueillent que des élèves de niveau élémentaire, et écoles primaires celles qui accueillent des élèves de niveau préélémentaire et élémentaire. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat).

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.25; 16.40; 15.44; 14.41; 13.33.

1 Évolution du nombre d'écoles

	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Public										
Écoles maternelles	16 295	16 056	15 621	15 686	15 435	15 215	15 079	14 784	14 462	14 179
Écoles élémentaires	18 680	18 406	17 923	18 053	17 775	17 772	17 252	16 973	16 608	16 295
Écoles primaires	14 000	14 060	14 400	14 400	14 462	14 319	14 631	14 678	14 807	14 927
Total Public	48 975	48 522	47 944	48 139	47 672	47 306	46 962	46 435	45 877	45 401
Privé										
Écoles maternelles	135	133	122	129	123	127	137	138	139	154
Écoles élémentaires	283	259	267	272	244	301	251	271	273	281
Écoles primaires	4 887	4 884	4 870	4 878	4 898	4 846	4 875	4 901	4 957	5 041
Total Privé	5 305	5 276	5 259	5 279	5 265	5 274	5 263	5 310	5 369	5 476
Ensemble	54 280	53 798	53 203	53 418	52 937	52 580	52 225	51 745	51 246	50 877

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

2 Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2017

Nombre de classes	France métropolitaine				DOM				France métropolitaine + DOM			
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total
Public												
1	968	2 176	659	3 803	8	4	8	20	976	2 180	667	3 823
2	1 621	1 649	2 246	5 516	17	2	17	36	1 638	1 651	2 263	5 552
3	2 949	738	2 492	6 179	53	5	30	88	3 002	743	2 522	6 267
4	2 914	828	2 131	5 873	54	14	41	109	2 968	842	2 172	5 982
5 à 10	5 154	7 566	5 607	18 327	269	190	181	640	5 423	7 756	5 788	18 967
11 et plus	121	2 842	1 377	4 340	51	281	138	470	172	3 123	1 515	4 810
Total Public	13 727	15 799	14 512	44 038	452	496	415	1 363	14 179	16 295	14 927	45 401
Privé												
1	58	79	100	237	1	2	1	4	59	81	101	241
2	32	47	447	526	3	1	1	5	35	48	448	531
3	16	28	556	600	4	1	10	15	20	29	566	615
4	17	20	649	686	1	2	5	8	18	22	654	694
5 à 10	17	70	2 205	2 292	3	5	32	40	20	75	2 237	2 332
11 et plus	2	23	1 001	1 026	-	3	34	37	2	26	1 035	1 063
Total Privé	142	267	4 958	5 367	12	14	83	109	154	281	5 041	5 476
Ensemble	13 869	16 066	19 470	49 405	464	510	498	1 472	14 333	16 576	19 968	50 877

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

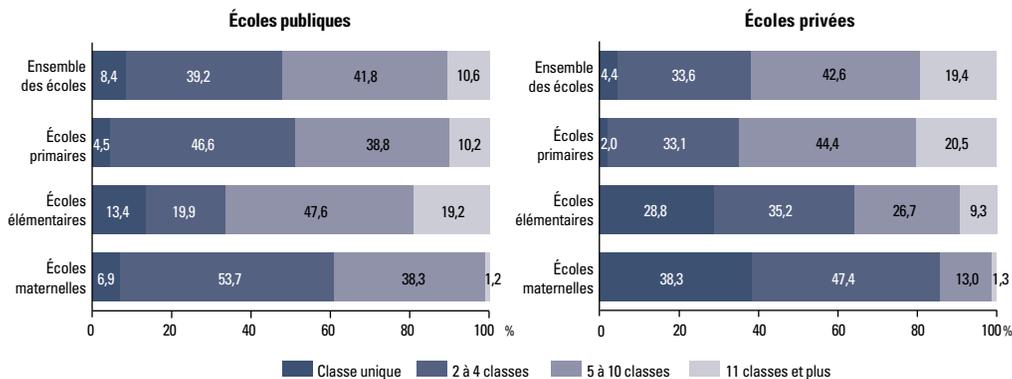
3 Nombre moyen d'élèves par école selon le type d'école à la rentrée 2017

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Ensemble des écoles
Public	105	153	124	129
Privé	56	96	179	172

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

4 Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2017, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

DANS LE PREMIER DEGRÉ, l'augmentation du nombre de classes a connu une accélération à la rentrée 2017 : +1,0% par rapport à l'année précédente (1). Celle-ci est plus élevée dans le secteur privé (+1,4%) que dans le secteur public (+0,9%). Le secteur public gagne 2 220 classes par rapport à 2016 et atteint 251 400 classes. Le secteur privé sous contrat en gagne 490 et compte 35 200 classes en 2017.

Contrairement aux écoles primaires, les écoles maternelles et élémentaires sont essentiellement publiques. Les classes de ces écoles regroupent près de 4 millions d'élèves (2). Dans les écoles primaires, qui accueillent environ 2,7 millions d'élèves, le privé regroupe environ 30% des classes. Ces classes peuvent être constituées uniquement d'élèves de niveau préélémentaire, uniquement d'élèves de niveau élémentaire, ou encore être mixtes. Les classes mixtes sont toutefois assez peu répandues (moins de 3% de l'ensemble des classes dans les écoles publiques et moins de 5% dans les écoles privées).

Alors qu'il était stable entre 2013 et 2016, le nombre moyen d'élèves par classe est en nette baisse en 2017 dans le secteur public : 23,6, si l'on considère que les élèves des ULIS sont intégrés aux autres classes de leur école (3). Il est plus élevé dans le secteur privé sous contrat (25,4). La diminution du nombre d'élèves par classe s'est faite de manière progressive entre 2013 et 2017 dans les classes de niveau préélémentaire (-0,2 élève par an en moyenne), tandis qu'elle a été assez soudaine en 2017 dans les classes de niveau élémentaire, après plusieurs années de lente progression, en lien avec le dédoublement des classes de CP en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+).

Dans les écoles publiques, 49% des classes préélémentaires, 62% des classes élémentaires et 81% des classes mixtes accueillent moins de 25 élèves (4). Dans les écoles privées sous contrat, ces proportions sont respectivement de 30%, 37% et 62%. Les classes sont effectivement plus chargées dans le secteur privé, où 21% des classes préélémentaires et 12% des classes élémentaires accueillent 30 élèves ou plus.

Les classes multiniveaux sont très répandues dans les petites écoles élémentaires ou primaires. Lorsque l'école ne compte qu'une seule classe, celle-ci accueille dans plus de 9 cas sur 10 des élèves de plusieurs niveaux (5). Dans le cas d'écoles comprenant entre 5 et 10 classes, un tiers de ces classes en moyenne sont des classes multiniveaux.

ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES ET PRIMAIRES - Les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau préélémentaire, les écoles élémentaires que des élèves de niveau élémentaire, et les écoles primaires à la fois des élèves de niveau préélémentaire et des élèves de niveau élémentaire. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé.

CLASSES MULTINIVEAUX, MIXTES, UNIQUES - Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année); ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ».

Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une « classe multiniveaux ». Parmi ces classes multiniveaux, certaines regroupent à la fois des élèves de niveau préélémentaire et des élèves de niveau élémentaire. Ce sont des « classes mixtes ».

Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant le plus souvent plusieurs niveaux; cette classe est appelée « classe unique ».

ULIS - Voir « Définitions » en 3.1.

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE (E/C) - Lorsqu'une classe est mixte, le calcul du nombre d'élèves par classe selon le niveau nécessite un traitement particulier. La méthode retenue ici consiste à comptabiliser les élèves dans leurs niveaux respectifs et à segmenter la classe. Par exemple, si une classe est constituée de 5 élèves de niveau préélémentaire et de 15 élèves de CP, le E/C préélémentaire intégrera les 5 élèves de maternelle au numérateur et 0,25 classe au dénominateur, tandis que le E/C élémentaire intégrera les 15 élèves de CP au numérateur et 0,75 classe au dénominateur.

DIAPRE - Voir « Définitions » en 3.3.

1 Évolution du nombre de classes selon le secteur

Secteur	2013	2014	2015	2016	2017
Public	246 274	247 731	248 635	249 172	251 395
Privé	34 148	34 124	34 811	34 733	35 221
Public + Privé	280 422	281 855	283 446	283 905	286 616

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, écoles publiques et privées sous contrat.

© DEFP

2 Nombre de classes et d'élèves selon le type d'école et le niveau de formation à la rentrée 2017

Type d'école	Type de classe	Public			Privé			Public + Privé		
		Nombre de classes	Nombre d'élèves		Nombre de classes	Nombre d'élèves		Nombre de classes	Nombre d'élèves	
			Pré-élémentaire	Élémen-taire		Pré-élémentaire	Élémen-taire		Pré-élémentaire	Élémen-taire
Écoles maternelles	Classes préélémentaires	61 007	1 491 282	—	206	5 382	—	61 213	1 496 664	—
Écoles élémentaires	Classes élémentaires	109 226	—	2 497 970	902	—	22 997	110 128	—	2 520 967
Écoles primaires	Classes préélémentaires	26 446	630 215	—	10 687	278 247	—	37 133	908 462	—
	Classes élémentaires	47 763	—	1 070 736	21 767	—	542 625	69 530	—	1 613 361
	Classes mixtes	6 953	74 297	71 489	1 659	19 585	18 556	8 612	93 882	90 045
Ensemble des écoles		251 395	2 195 794	3 640 195	35 221	303 214	584 178	286 616	2 499 008	4 224 373
<i>Dont dispositifs ULIS (1)</i>		4 294	328	44 204	295	38	2 683	4 589	366	46 887

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, écoles publiques et privées sous contrat.

© DEFP

1. Dans les écoles primaires, les élèves en ULIS ont été considérés comme des élèves de niveau élémentaire.

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le niveau de formation

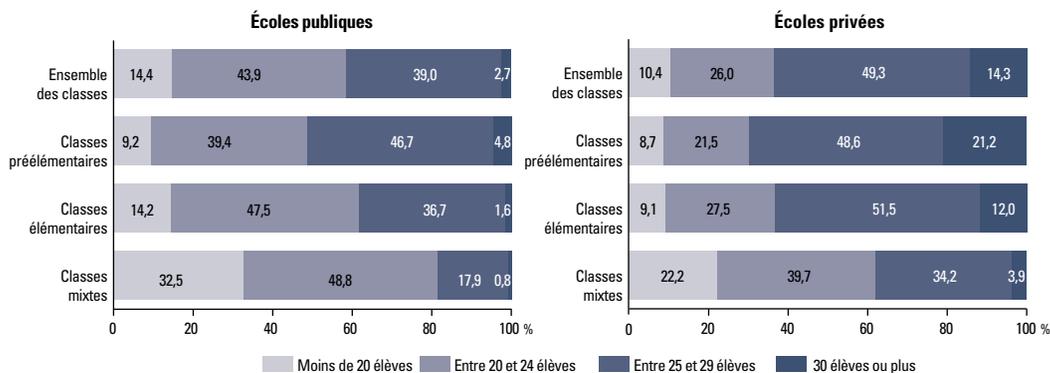
Niveau de formation	2013		2014		2015		2016		2017		
	Public	Privé	Public + Privé								
Préélémentaire	24,8	25,3	24,7	25,5	24,5	25,7	24,3	25,8	24,1	25,8	24,3
Élémentaire	23,3	24,4	23,4	24,7	23,5	24,9	23,5	25,1	23,0	25,1	23,3
ULIS	10,4	9,9	10,4	9,8	10,4	9,5	10,4	9,2	10,4	9,1	10,3
Total hors élèves ULIS	23,9	24,7	23,9	24,9	23,9	25,2	23,8	25,3	23,4	25,4	23,7
Total y compris élèves ULIS (1)	24,1	24,7	24,1	25,0	24,1	25,3	24,0	25,4	23,6	25,4	23,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, écoles publiques et privées sous contrat.

© DEFP

1. Les élèves en ULIS ont vocation à être intégrés aux autres classes. Ils sont donc comptabilisés au numérateur, mais les « dispositifs ULIS » ne sont pas comptabilisés au dénominateur.

4 Répartition des classes selon la taille et le type de classe à la rentrée 2017, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, écoles publiques et privées sous contrat.

© DEFP

5 Part des classes multiniveaux selon le nombre de classes dans l'école à la rentrée 2017, en %.

Part des classes multiniveaux	Nombre de classes dans l'école				
	Classe unique	Entre 2 et 4 classes	Entre 5 et 10 classes	11 classes ou plus	Ensemble des écoles
Écoles publiques	94	70	35	15	35
Écoles privées	88	71	29	11	26
Ensemble des écoles	93	70	34	14	33

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, écoles publiques et privées sous contrat (hors écoles maternelles).

© DEFP

Lecture : dans les écoles publiques comprenant entre 2 et 4 classes, 70 % de ces classes regroupent des élèves de plusieurs niveaux.

A LA RENTRÉE 2017, le nombre d'établissements du second degré est de 11 343. Il est en légère baisse cette année (-8 établissements) et retrouve ainsi son niveau de 2014, après une année 2016 en hausse (+20 établissements) (1).

Entre 1960 et 1980, le nombre des collèges croît pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (date de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Dans les années 2000, le nombre de lycées professionnels diminue, tandis que celui des lycées polyvalents augmente.

Près d'un tiers de l'ensemble des établissements relève du secteur privé (31%) : c'est le cas de 43% des LP, de 39% des LEGT et de 26% des collèges.

Le nombre global de classes (239 300) augmente à la rentrée 2017 (2). Cette hausse, due à 50 500 élèves supplémentaires scolarisés en un an, concerne les lycées polyvalents et collèges des secteurs public et privé.

À la rentrée 2017, le nombre moyen d'élèves par classe dans les collèges est de 24,8 (3). Après avoir diminué dans les années 2000, le nombre moyen d'élèves par classe au collège progresse depuis 2010. Ainsi, en 2017, on compte près d'un élève de plus qu'en 2010. Dans les LEGT, l'effectif moyen par classe atteint 27,2 élèves à la rentrée 2017, en stabilité par rapport à 2016 (27,3 élèves). Il est de 18,0 élèves par classe dans les lycées professionnels, en baisse notable par rapport à la rentrée 2016 (18,4 élèves).

Les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées privés que dans les lycées publics. Ce constat est valable pour tous les types de lycée, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels ou polyvalents : on compte deux à trois élèves de moins en moyenne. Dans les collèges privés, au contraire, les classes comptent deux élèves de plus que celles des collèges publics. Le constat est le même en EREA avec trois élèves de plus en moyenne.

DÉFINITIONS

ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ - Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère en charge de l'éducation nationale.

LA « CLASSE » - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE - C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

LP - Lycée professionnel.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n°54-46 du 4 janvier 1954, les EREA ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n°s 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution du nombre d'établissements du second degré

	1980	1990	2000	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016	2017
Public											
Collèges	4 891	5 019	5 128	5 253	5 252	5 270	5 271	5 279	5 290	5 295	5 294
LP	1 353	1 362	1 108	973	957	960	924	901	874	860	834
LEGT	1 134	1 294	1 513	1 576	1 578	1 584	1 589	1 595	1 600	1 602	1 608
<i>dont LPO</i>	–	–	477	582	594	600	625	639	659	673	698
EREA	n.d.	82	80	80	79	79	79	79	79	79	79
Total Public	7 378	7 757	7 829	7 882	7 866	7 893	7 863	7 854	7 843	7 836	7 815
Privé											
Collèges	1 757	1 814	1 808	1 765	1 776	1 776	1 786	1 796	1 807	1 838	1 859
LP	978	809	647	664	670	670	659	652	640	624	622
LEGT	1 194	1 290	1 102	1 064	1 077	1 077	1 053	1 040	1 040	1 052	1 046
<i>dont LPO</i>	–	–	119	204	201	201	206	206	202	203	202
EREA	–	–	–	–	–	1	1	1	1	1	1
Total Privé	3 929	3 913	3 557	3 493	3 523	3 524	3 499	3 489	3 488	3 515	3 528
Ensemble	11 307	11 670	11 386	11 375	11 389	11 417	11 362	11 343	11 331	11 351	11 343

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

2 Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement

	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016	2017
Public											
Collèges	116 431	115 614	109 628	106 733	106 307	107 086	107 659	107 477	106 697	106 176	106 694
LP	24 041	23 011	22 422	21 658	21 030	21 110	19 644	19 378	18 929	18 909	18 634
LEGT	53 248	55 989	56 999	55 924	55 437	55 711	56 002	57 065	58 862	60 412	62 005
<i>dont LPO</i>	–	18 351	20 402	22 378	22 656	22 930	23 690	24 653	26 264	27 435	29 192
EREA	1 324	1 149	980	944	909	909	898	892	904	889	886
Total Public	195 044	195 763	190 029	185 259	183 683	184 816	184 203	184 812	185 392	186 386	188 219
Privé											
Collèges	26 183	26 033	26 019	26 018	26 028	26 028	26 307	26 439	26 490	26 553	26 674
LP	6 105	6 427	6 361	6 500	6 401	6 401	6 445	6 405	6 236	6 063	6 003
LEGT	17 542	17 479	17 628	18 061	17 846	17 846	17 894	17 821	17 937	18 230	18 365
<i>dont LPO</i>	–	3 456	5 751	5 994	5 728	5 728	5 947	5 926	5 932	6 067	6 146
EREA	–	–	–	–	–	4	10	8	12	13	14
Total Privé	49 830	49 939	50 008	50 579	50 275	50 279	50 656	50 673	50 675	50 859	51 056
Ensemble	244 874	245 702	240 037	235 838	233 958	235 095	234 859	235 485	236 067	237 245	239 275

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

Lecture : en 2017, on dénombre 239 275 classes accueillant des élèves du second degré ou des classes supérieures de lycées (STS, CPGE, etc.).

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement

	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016	2017
Public											
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,6	23,9	24,0	24,2	24,2	24,3	24,3	24,4
LP	22,0	20,2	20,1	19,1	19,0	19,0	19,1	19,0	19,1	19,0	18,6
LEGT	28,6	27,4	27,3	26,8	27,2	27,2	27,8	27,8	27,9	28,0	27,8
<i>dont LPO</i>	–	–	24,6	23,8	24,1	24,2	25,0	25,1	25,2	25,4	25,2
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,3	11,3	11,2	11,2	11,1	10,9	10,7
Privé											
Collèges	24,9	24,9	24,8	25,4	25,9	25,9	26,0	26,0	26,1	26,3	26,5
LP	20,8	18,7	18,9	17,9	17,6	17,6	17,0	16,7	16,7	16,5	16,2
LEGT	24,5	23,6	23,8	23,8	24,3	24,3	24,5	24,6	24,9	25,0	25,0
<i>dont LPO</i>	–	–	22,1	21,7	21,9	21,9	22,1	22,2	22,4	22,3	22,3
EREA	–	–	–	–	–	16,3	16,0	20,1	14,3	15,9	13,9
Public + Privé											
Collèges	23,9	23,6	23,6	24,0	24,3	24,3	24,6	24,6	24,6	24,7	24,8
LP	21,8	19,8	19,9	18,8	18,7	18,7	18,5	18,4	18,5	18,4	18,0
LEGT	27,6	26,5	26,5	26,1	26,5	26,5	27,0	27,1	27,2	27,3	27,2
<i>dont LPO</i>	–	–	24,1	23,4	23,7	23,7	24,4	24,5	24,7	24,8	24,7
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,3	11,3	11,3	11,3	11,2	11,0	10,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

Lecture : en 2017, les classes de LEGT scolarisent en moyenne 27,2 élèves ou étudiants.

DÉFINITIONS

LES ÉTABLISSEMENTS du second degré des secteurs public et privé abritent généralement les classes de la sixième à la troisième dans les collèges, celles des formations générales et technologiques en lycée dans les LEGT et celles des formations professionnelles en lycée dans les LP (1). Il existe cependant des singularités. Ainsi, 3,9% des élèves scolarisés dans les lycées professionnels publics (respectivement 6,1% dans les lycées professionnels privés) sont des élèves de formations en collège, principalement de classes de troisième. De même, certains élèves suivant un enseignement professionnel sont scolarisés dans un lycée général et/ou technologique. De tels lycées, où l'enseignement général et technologique est néanmoins majoritaire, sont dits polyvalents.

Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) concernent environ un élève sur sept des LEGT. L'enseignement adapté est présent essentiellement dans les collèges et dans les EREA. Ces derniers, par leur nature, sont habilités à dispenser l'ensemble des formations (voir « Définitions »).

À la rentrée 2017, le nombre de classes augmente légèrement dans les formations en collège, tant dans le secteur public (+580) que dans le secteur privé (+120) (2). Dans les formations générales et technologiques en lycée du secteur public, le nombre de classes poursuit sa hausse (+920), après avoir augmenté pour la première fois depuis 2000 à la rentrée 2013. Une telle évolution est en phase avec la croissance des effectifs observée dans les LEGT. Dans le secteur privé, les classes sont restées stables en nombre entre 2000 et 2015 (+60) avant de repartir à la hausse depuis 2015 (+290). Enfin, entre 2016 et 2017, les formations professionnelles en lycée se caractérisent par une légère hausse dans le secteur public (+190) et une stagnation dans le secteur privé (-10).

En 2017, le nombre moyen d'élèves par classe se stabilise dans les formations générales et technologiques en lycée du secteur public (30,1) tandis qu'il continue à augmenter dans le secteur privé (26,8 contre 26,6 en 2016) (3). Dans les formations professionnelles en lycée, la taille moyenne des classes baisse pour s'établir à 18,5 élèves.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA « CLASSE » - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Mais il peut arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines générales dans les filières professionnelles. Dans ce cas, le niveau de la classe sera celui de la formation majoritairement représentée dans la classe.

LE NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE - C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la double page 2.3 calculé selon le type d'établissement fréquenté.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent des formations professionnelles, à côté des formations générales ou technologiques.

LP - Lycée d'enseignement professionnel.

DIMA - Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

ULIS - Les unités localisées pour l'inclusion scolaire ont remplacé, en 2010, les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ - Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (Segpa). Voir 4.19.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n°54-46 du 4 janvier 1954, ils ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré susceptibles de dispenser l'ensemble des formations.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scologie.

1 Répartition des élèves selon le type d'établissement et le niveau de formation à la rentrée 2017, y compris post-bac, en %.

	Formations en collège	Enseignement adapté (Segpa)	Formations professionnelles en lycée (1)	Formations générales et technologiques en lycée	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du 2 nd degré
Public								
Collèges	97,0	3,0	€	€	–	100,0	2 598 358	2 598 358
LP	3,9	€	93,6	0,8	1,7	100,0	346 599	340 821
LEGT	0,4	–	11,2	74,7	13,7	100,0	1 723 965	1 488 296
dont LPO	0,9	–	26,2	61,8	11,1	100,0	735 536	653 933
EREA	7,8	30,8	59,3	1,6	0,5	100,0	9 524	9 475
Total Public	54,3	1,7	11,2	27,6	5,2	100,0	4 678 446	4 436 950
Privé								
Collèges	99,3	0,6	€	0,1	€	100,0	708 030	708 012
LP	6,1	0,1	87,2	0,6	6,0	100,0	97 335	91 495
LEGT	1,4	€	10,6	73,7	14,3	100,0	458 695	393 120
dont LPO	2,1	€	33,9	46,7	17,3	100,0	137 164	113 444
EREA	–	50,0	50,0	–	–	100,0	194	194
Total Privé	56,6	0,3	10,6	26,9	5,7	100,0	1 264 254	1 192 821

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux IV et V.

2. Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau III.

Lecture : 74,7 % des élèves accueillis dans les LEGT du secteur public suivent des formations générales et technologiques en lycée.

Dans le secteur public, 27,6 % des élèves suivent des formations générales et technologiques en lycée.

© DEPP

2 Évolution du nombre de classes selon le niveau de formation

	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2013	2014	2015 (r)	2016	2017
Public										
Formations en collège (1)	108 890	103 308	101 399	101 090	101 778	102 681	102 649	101 732	101 366	101 943
Segpa	8 582	7 822	6 872	6 721	6 783	6 573	6 455	6 364	6 206	6 143
Formations professionnelles en lycée	27 952	28 308	28 878	28 461	28 592	27 089	26 935	27 321	27 457	27 649
Formations générales et technologiques en lycée	41 947	41 850	39 127	38 389	38 632	38 678	39 485	40 741	42 004	42 928
Total Public	187 371	181 288	176 275	174 661	175 785	175 021	175 524	176 158	177 033	178 663
Privé										
Formations en collège (1)	26 999	26 647	26 538	26 510	26 513	26 734	26 820	26 808	26 870	26 987
Segpa	262	292	329	336	336	367	369	377	374	368
Formations professionnelles en lycée	7 867	8 038	8 242	8 077	8 078	8 039	7 911	7 922	7 809	7 803
Formations générales et technologiques en lycée	12 332	12 364	12 332	12 258	12 258	12 232	12 270	12 392	12 585	12 685
Total Privé	47 460	47 341	47 440	47 181	47 185	47 372	47 370	47 499	47 638	47 843
Total Public + Privé	234 831	228 629	223 715	221 842	222 970	222 393	222 894	223 657	224 671	226 506

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

1. Y compris DIMA, ULIS et 3^e prépa-pro.

© DEPP

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le niveau de formation

	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2013	2014	2015 (r)	2016	2017
Public										
Formations en collège (1)	24,1	24,0	24,2	24,5	24,6	24,8	24,8	24,9	24,9	24,9
Segpa	13,2	13,5	13,3	13,4	13,5	13,7	13,5	13,3	13,2	13,0
Formations professionnelles en lycée	19,9	20,1	19,1	19,1	19,1	19,3	19,3	19,3	19,3	18,9
Formations générales et technologiques en lycée	28,6	28,8	28,5	29,1	29,1	29,8	29,9	30,0	30,1	30,1
Privé										
Formations en collège (1)	24,8	24,7	25,3	25,8	25,8	26,0	26,0	26,1	26,3	26,5
Segpa	14,3	13,9	12,6	12,8	12,8	12,3	12,1	11,6	11,6	11,5
Formations professionnelles en lycée	18,9	19,2	18,6	18,2	18,2	17,9	17,7	17,6	17,4	17,1
Formations générales et technologiques en lycée	24,5	25,0	25,1	25,6	25,6	26,0	26,1	26,4	26,6	26,8
Public + Privé										
Formations en collège (1)	24,2	24,2	24,4	24,8	24,8	25,0	25,1	25,1	25,2	25,3
Segpa	13,2	13,5	13,3	13,4	13,5	13,6	13,4	13,2	13,1	12,9
Formations professionnelles en lycée	19,7	19,9	19,0	18,9	18,9	19,0	18,9	18,9	18,9	18,5
Formations générales et technologiques en lycée	27,7	27,9	27,7	28,3	28,3	28,9	29,0	29,2	29,3	29,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

1. Y compris DIMA, ULIS et 3^e prépa-pro.

© DEPP

DÉFINITIONS

DANS LES FORMATIONS EN COLLÈGE, les classes des établissements publics et privés comptent 24,7 élèves en moyenne. 10,3 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves (1).

Les classes de la sixième à la troisième regroupent en moyenne un peu plus de 25 élèves. Dans les classes pour élèves à besoins particuliers (ULIS, UPE2A, etc.), on compte en moyenne 8,6 élèves. En Segpa, ils sont 12,9 élèves en moyenne à partager la même classe.

Dans les formations professionnelles en lycée, la taille moyenne des classes est plus faible qu'en collège (18,5 élèves par classe). La taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de la production, en particulier en baccalauréat professionnel (22,2 élèves en moyenne contre 18,2).

Avec 29,3 élèves, les classes dans les formations générales et technologiques en lycée sont les plus chargées du second degré. Plus d'une classe sur cinq (21,0 %) des formations générales et technologiques en lycée compte au moins 35 élèves. La classe de seconde reste la plus chargée, avec 31,4 élèves en moyenne. Trois quarts des classes comptent plus de 30 élèves et une classe sur quatre rassemble au moins 35 élèves. Les classes sont moins chargées en première et en terminale où l'effectif moyen est de 28,3 élèves.

La taille des classes est différente selon le secteur d'enseignement (2). Pour les formations en collège, le nombre moyen d'élèves par classe dans le secteur privé est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 26,3 et 24,3 élèves). Cela s'explique par l'importance relative des classes d'au moins 30 élèves dans les établissements privés.

Dans les formations professionnelles en lycée, les classes du secteur public sont plus chargées que celles du secteur privé (18,9 et 17,1 élèves). Cependant, on observe dans le secteur public une plus forte concentration de classes autour de 20-24 élèves.

Enfin, dans les formations générales et technologiques en lycée, formations les plus chargées, les classes des établissements publics comptent en moyenne 3,3 élèves de plus que celles des établissements privés. Dans le secteur public, 65,7 % des classes scolarisent au moins 30 élèves contre 47,5 % dans le secteur privé. À l'opposé, 10,8 % des classes accueillent moins de 15 élèves dans le secteur privé contre 1,4 % dans le secteur public.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA « CLASSE » - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Mais il peut arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines générales dans les filières professionnelles. Dans ce cas, le niveau de la classe sera celui de la formation majoritairement représentée dans la classe.

NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE - C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du cycle d'études suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la double page 2.3 calculé selon le type d'établissement fréquenté.

BMA - Brevet des métiers d'art.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

DIMA - Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI, unité pédagogique d'intégration).

UPE2A - Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants. Comme les ULIS, les UPE2A sont souvent d'effectifs réduits et peuvent regrouper des élèves de niveau différent (des sixièmes et des cinquièmes par exemple). Pour ces raisons, UPE2A et ULIS apparaissent ici dans la même ligne du tableau (1). Dans toutes les autres fiches (celles du chapitre 4), les élèves d'UPE2A sont comptabilisés avec ceux du niveau correspondant (sixième UPE2A avec les autres sixièmes, etc.).

SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scologe.

1 Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2017, en %.

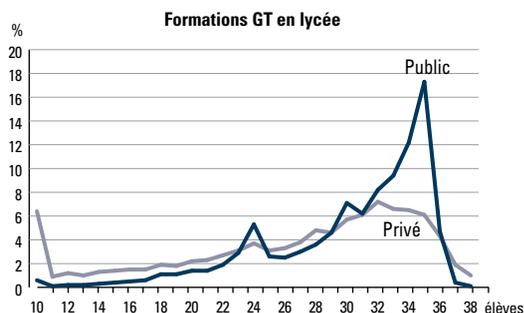
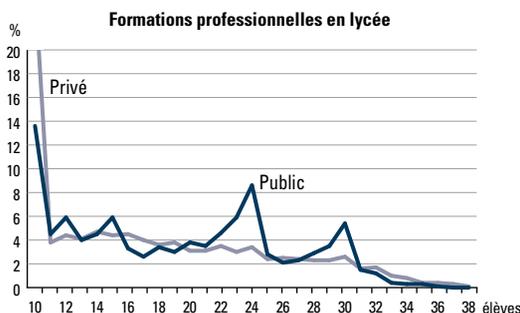
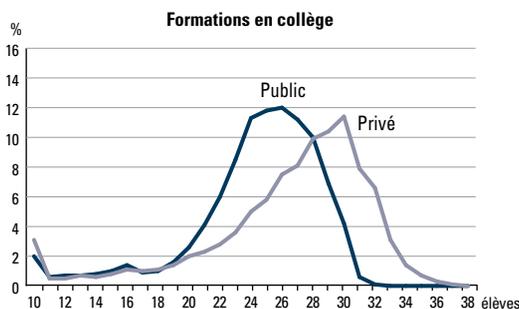
Classes	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves/classe
Sixième	1,1	4,0	31,8	51,8	10,9	0,3	0,1	100,0	32 866	25,4
Cinquième	0,9	3,4	28,9	54,7	11,9	0,3	€	100,0	31 578	25,7
Quatrième	1,0	3,5	29,9	54,8	10,5	0,2	€	100,0	31 268	25,6
Troisième	1,8	5,0	32,6	50,6	9,7	0,2	€	100,0	31 936	25,1
Total 6^e à 3^e	1,2	4,0	30,8	53,0	10,7	0,3	€	100,0	127 648	25,4
ULIS, DIMA, relais, UPE2A	93,4	4,9	1,4	0,2	0,1			100,0	1 282	8,6
Total formations en collège (hors Segpa)	2,1	4,0	30,5	52,4	10,6	0,3	€	100,0	128 930	25,3
Segpa	59,9	39,7	0,3	€	€			100,0	6 511	12,9
Total formations en collège (y c. Segpa)	4,9	5,7	29,1	49,9	10,1	0,2	€	100,0	135 441	24,7
Public	4,8	5,8	32,5	52,0	5,0	€	€	100,0	108 086	24,3
Privé	5,4	5,4	15,7	41,7	30,5	1,1	0,2	100,0	27 355	26,3
CAP production seul	72,8	14,2	9,7	2,6	0,7		€	100,0	4 781	12,5
CAP services seul	58,9	20,7	12,0	5,6	2,2	0,3	0,2	100,0	3 540	14,2
CAP production et services	22,1	34,1	34,1	8,2	1,2	0,3		100,0	331	18,3
Total CAP	65,2	17,6	11,6	4,0	1,3	0,2	0,1	100,0	8 652	13,4
Bac pro, BMA production seul	33,5	19,4	30,7	11,9	4,3	0,1	0,1	100,0	11 722	18,2
Bac pro, BMA services seul	16,2	18,7	25,0	20,9	17,5	1,5	0,2	100,0	13 511	22,2
Bac pro, BMA production - services	4,6	23,2	59,4	9,7	2,9	0,2		100,0	922	21,3
Total Bac pro/BMA	23,5	19,2	28,8	16,5	11,1	0,8	0,1	100,0	26 155	20,4
Total formations professionnelles en lycée (1)	34,6	18,7	24,2	13,2	8,5	0,7	0,1	100,0	35 452	18,5
Public	32,5	18,3	26,4	13,6	8,8	0,4	€	100,0	27 649	18,9
Privé	42,2	20,3	16,1	11,9	7,7	1,5	0,4	100,0	7 803	17,1
Seconde GT	1,5	1,8	6,5	13,0	49,7	27,3	0,3	100,0	17 813	31,4
Première GT	4,4	6,0	16,7	19,0	36,5	16,9	0,4	100,0	18 723	28,3
Terminale GT	4,7	6,1	16,2	18,8	36,0	17,8	0,3	100,0	19 077	28,3
Total formations GT en lycée	3,6	4,7	13,3	17,0	40,5	20,6	0,4	100,0	55 613	29,3
Public	1,4	3,7	13,0	16,3	43,1	22,5	0,1	100,0	42 928	30,1
Privé	10,8	8,1	14,1	19,6	32,0	14,1	1,4	100,0	12 685	26,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Y compris le brevet de technicien, les formations complémentaires de niveaux IV et V et les préparations diverses pré-bac.

© DEFP

2 Répartition des classes à la rentrée 2017 selon la taille, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

Lecture : 12,0% des classes de formations en collège dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves (respectivement 7,5% dans l'enseignement privé).

© DEFP

DÉFINITIONS

SUR LE TERRITOIRE NATIONAL, le nombre d'établissements du second degré est de 11 350 à la rentrée 2017, dont 400 dans les DOM (3,5%) (1). Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Quatre académies de France métropolitaine totalisent à elles seules plus de 25% des établissements : Versailles, Lille, Créteil et Nantes.

Près de deux tiers des lycées sont des lycées d'enseignement général et technologique. Parmi ces derniers, 33,9% sont des lycées polyvalents. Au total, 57,3% des lycées proposent des formations professionnelles (LP et LPO), avec toutefois des disparités : un lycée sur trois à Paris contre sept sur dix dans les académies de Besançon, Dijon et Montpellier et dans trois DOM : Mayotte, Guyane et La Réunion (2).

79 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics couvrent l'ensemble des académies de France métropolitaine, excepté l'académie de Nice. Les académies de Versailles et de Lille disposent chacune de plus de cinq EREA. Mayotte dispose d'un EREA dans le secteur privé.

Au niveau national, trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé (1). Leur poids est compris entre 45% et 47% dans les académies de Nantes, de Rennes et de Paris. L'offre des lycées d'enseignement général et technologique, en comparaison de celle des lycées professionnels, est légèrement supérieure dans le public : 1,9 LEGT pour 1 LP dans le secteur public ; 1,7 LEGT pour 1 LP dans le secteur privé.

ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ - Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté relevant du ministère en charge de l'éducation nationale.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales et technologiques, des formations professionnelles.

LP - Lycée professionnel.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n°54-46 du 4 janvier 1954, les EREA ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scolege.

1 Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2017

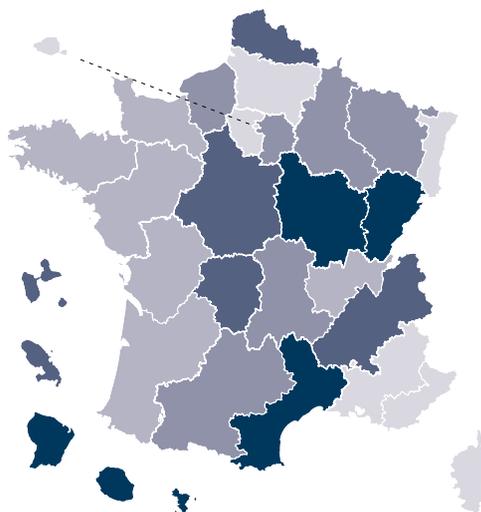
Académies	Public						Privé					Public + Privé	
	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Total	Total étab.	Part du privé (%)
Clermont-Ferrand	139	17	31	14	3	190	54	14	25	5	93	283	32,9
Grenoble	245	30	80	47	4	359	95	41	54	6	190	549	34,6
Lyon	213	45	67	20	3	328	105	53	57	4	215	543	39,6
Auvergne-Rhône-Alpes	597	92	178	81	10	877	254	108	136	15	498	1 375	36,2
Besançon	108	18	28	16	2	156	37	18	9	1	64	220	29,1
Dijon	158	15	44	25	3	220	28	6	23	15	57	277	20,6
Bourgogne-Franche-Comté	266	33	72	41	5	376	65	24	32	16	121	497	24,3
Bretagne (Rennes)	210	38	61	17	5	314	179	29	64	22	272	586	46,4
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	231	37	50	18	3	321	60	20	26	11	106	427	24,8
Corse	29	4	9	4	1	43	2	-	3	-	5	48	10,4
Nancy-Metz	219	35	59	28	4	317	41	28	31	-	100	417	24,0
Reims	130	17	37	16	2	186	31	10	16	4	57	243	23,5
Strasbourg	147	14	54	29	1	216	34	15	27	-	76	292	26,0
Grand Est	496	66	150	73	7	719	106	53	74	4	233	952	24,5
Amiens	173	38	46	11	2	259	49	26	27	-	102	361	28,3
Lille	327	72	87	30	6	492	119	21	61	26	201	693	29,0
Hauts-de-France	500	110	133	41	8	751	168	47	88	26	303	1 054	28,7
Créteil	356	36	132	83	3	527	86	19	57	8	162	689	23,5
Paris	115	29	74	20	3	221	78	16	98	12	192	413	46,5
Versailles	425	44	147	76	7	623	137	21	85	16	243	866	28,1
Île-de-France	896	109	353	179	13	1 371	301	56	240	36	597	1 968	30,3
Caen	144	13	41	21	3	201	53	20	25	2	98	299	32,8
Rouen	165	27	48	18	2	242	34	10	21	6	65	307	21,2
Normandie	309	40	89	39	5	443	87	30	46	8	163	606	26,9
Bordeaux	258	58	73	22	5	394	98	43	42	1	183	577	31,7
Limoges	77	18	23	7	1	119	10	7	7	3	24	143	16,8
Poitiers	160	31	43	10	4	238	47	7	16	6	70	308	22,7
Nouvelle-Aquitaine	495	107	139	39	10	751	155	57	65	10	277	1 028	26,9
Montpellier	202	21	55	31	2	280	67	36	36	16	139	419	33,2
Toulouse	239	42	74	29	3	358	85	36	43	5	164	522	31,4
Occitanie	441	63	129	60	5	638	152	72	79	21	303	941	32,2
Pays de la Loire (Nantes)	252	32	68	27	4	356	178	39	74	23	291	647	45,0
Aix-Marseille	210	46	61	19	3	320	79	52	63	-	194	514	37,7
Nice	143	20	39	15	-	202	44	20	36	6	100	302	33,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	353	66	100	34	3	522	123	72	99	6	294	816	36,0
France métropolitaine	5 075	797	1 531	653	79	7 482	1 830	607	1 026	198	3 463	10 945	31,6
Guadeloupe	47	6	18	9	-	71	6	11	7	-	24	95	25,3
Guyane	31	5	8	5	-	44	5	-	2	1	7	51	13,7
Martinique	43	9	14	7	-	66	10	2	7	2	19	85	22,4
Mayotte	21	4	7	6	-	32	-	-	-	-	1 (1)	33	3,0
La Réunion	77	13	30	18	-	120	8	2	3	1	13	133	9,8
DOM	219	37	77	45	0	333	29	15	19	4	64	397	16,1
France métropolitaine + DOM	5 294	834	1 608	698	79	7 815	1 859	622	1 045	202	3 527	11 342	31,1

► Champ : établissements sous tutelle du MEN.

1. Il s'agit d'un EREA.

© DEPP

2 Part des lycées proposant un enseignement professionnel à la rentrée 2017, en %.



Nbre LP et LPO/Nbre total de lycées

35 55 57 60 65 91

France métropolitaine + DOM : 57 %

► Champ : établissements sous tutelle du MEN.

© DEPP

DÉFINITIONS

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES de France métropolitaine et des DOM sont de taille extrêmement variée et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle des établissements du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé.

L'effectif moyen des collèges atteint 491 élèves dans le secteur public et 381 élèves dans le secteur privé (1). Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement : 16,9% des collèges privés ont moins de 100 élèves, alors que ce n'est le cas que de 1,0% des établissements de ce type dans le secteur public. De même, sept collèges privés sur dix scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics (2).

Pour les LP, la taille moyenne par secteur varie encore plus que pour les collèges : 416 élèves pour les LP publics et 156 élèves pour le privé. Près d'un LP privé sur deux scolarise moins de 100 élèves, huit sur dix moins de 300 élèves. Dans le secteur public, 42,1% des établissements scolarisent entre 300 et 499 élèves.

L'effectif moyen des LEGT est de 1 072 élèves pour le secteur public et 439 élèves pour le secteur privé. La distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Ainsi, les deux tiers d'entre eux scolarisent moins de 500 élèves et un peu plus de deux établissements sur cinq accueillent moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands : 62,4% des lycées scolarisent 900 élèves ou plus et 16,9% accueillent au moins 1 500 élèves. Un peu plus de deux LEGT sur cinq dans le secteur public et un sur cinq dans le secteur privé sont des lycées polyvalents (LPO). La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des LEGT pour le secteur public (1 054 contre 1 072), mais est, en revanche, beaucoup plus grande pour le secteur privé (679 contre 439).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (hors EREA).

TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES - Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

LP - Lycée professionnel.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scolège.

1 Répartition des établissements et des élèves selon le type et la taille de l'établissement à la rentrée 2017

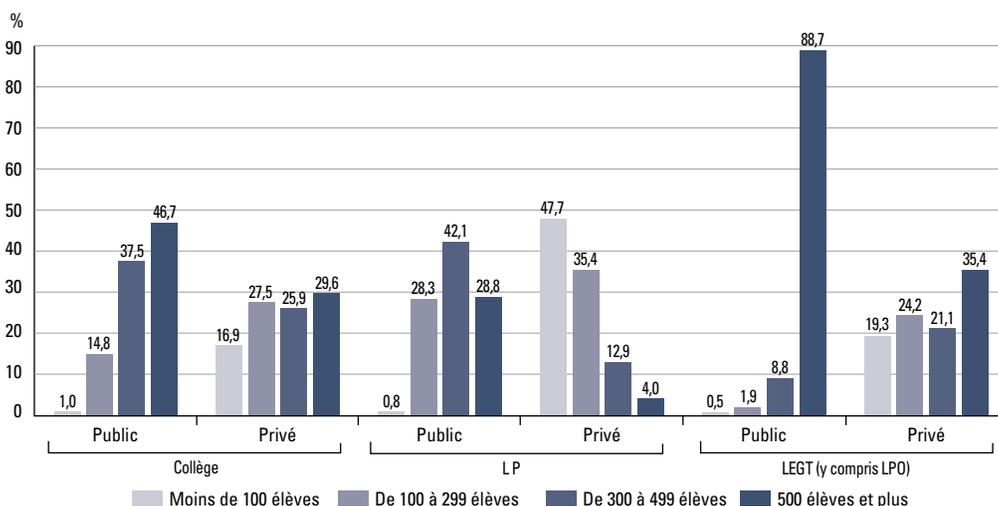
		Public				Privé			
		Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
		Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Collège	Moins de 100 élèves	54	1,0	4 284	0,2	315	16,9	15 154	2,1
	De 100 à 299 élèves	786	14,8	176 543	6,8	512	27,5	101 041	14,3
	De 300 à 499 élèves	1 983	37,5	812 418	31,3	482	25,9	190 657	26,9
	De 500 à 699 élèves	1 818	34,3	1 075 131	41,4	300	16,1	176 468	24,9
	De 700 à 899 élèves	560	10,6	430 991	16,6	156	8,4	122 509	17,3
	900 élèves et plus	93	1,8	98 991	3,8	94	5,1	102 201	14,4
	Total	5 294	100,0	2 598 358	100,0	1 859	100,0	708 030	100,0
	Taille moyenne	491 élèves				381 élèves			
LP	Moins de 100 élèves	7	0,8	543	0,2	297	47,7	12 398	12,7
	De 100 à 299 élèves	236	28,3	53 143	15,3	220	35,4	40 419	41,5
	De 300 à 499 élèves	351	42,1	137 634	39,7	80	12,9	29 799	30,6
	De 500 à 699 élèves	175	21,0	100 025	28,9	22	3,5	12 139	12,5
	De 700 à 899 élèves	50	6,0	38 919	11,2	2	0,3	1 618	1,7
	900 élèves et plus	15	1,8	16 335	4,7	1	0,2	962	1,0
	Total	834	100,0	346 599	100,0	622	100,0	97 335	100,0
	Taille moyenne	416 élèves				156 élèves			
LEGT	Moins de 100 élèves	8	0,5	350	0,0	202	19,3	9 908	2,2
	De 100 à 299 élèves	31	1,9	6 824	0,4	253	24,2	49 683	10,8
	De 300 à 499 élèves	142	8,8	58 174	3,4	220	21,1	85 746	18,7
	De 500 à 699 élèves	181	11,3	108 541	6,3	164	15,7	98 151	21,4
	De 700 à 899 élèves	242	15,0	192 637	11,2	91	8,7	72 161	15,7
	De 900 à 1 199 élèves	412	25,6	432 311	25,1	62	5,9	64 996	14,2
	De 1 200 à 1 499 élèves	320	19,9	426 887	24,8	37	3,5	49 034	10,7
	1 500 élèves et plus	272	16,9	498 241	28,9	16	1,5	29 003	6,3
	Total	1 608	100,0	1 723 965	100,0	1 045	100,0	458 682	100,0
		Taille moyenne	1 072 élèves				439 élèves		
<i>dont LPO</i>	Moins de 100 élèves	1	0	63	0	12	5,9	703	0,5
	De 100 à 299 élèves	15	2,1	3 330	0,5	34	16,8	7 377	5,4
	De 300 à 499 élèves	70	10,0	28 612	3,9	36	17,8	14 083	10,3
	De 500 à 699 élèves	91	13,0	53 971	7,3	39	19,3	23 754	17,3
	De 700 à 899 élèves	114	16,3	90 291	12,3	27	13,4	21 944	16,0
	De 900 à 1 199 élèves	167	23,9	175 724	23,9	23	11,4	24 710	18,0
	De 1 200 à 1 499 élèves	125	17,9	166 842	22,7	23	11,4	30 120	22,0
	1 500 élèves et plus	115	16,5	216 703	29,5	8	4,0	14 473	10,6
	Total	698	100,0	735 536	100,0	202	100,0	137 164	100,0
		Taille moyenne	1 054 élèves				679 élèves		

► Champ : France métropolitaine + DOM.

■ Lecture : 14,8 % des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves. 6,8 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 100 et 299 élèves.

© DEPP

2 Répartition des établissements selon le nombre d'élèves par type et secteur à la rentrée 2017



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, deux tiers des élèves du second degré sont demi-pensionnaires (3 716 500 élèves) et 3,7% sont internes (207 100 élèves). Depuis le début des années 2000, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 10 points aux dépens des externes (1). La part des internes est relativement stable depuis 2000, bien qu'en légère baisse depuis 2015 (3,9%) pour atteindre 3,7% en 2017. Les élèves du second degré public sont plus souvent demi-pensionnaires que dans le privé (66,6% contre 63,7%), bien que leur part dans le secteur privé soit aussi en progression depuis les années 2000. L'internat est un peu plus développé dans le secteur privé (4,2% des élèves) que dans le secteur public (3,6%), même si la part des internes dans le secteur privé a diminué depuis les années 2000.

Tous secteurs confondus, l'internat est peu développé dans les formations en collège, où il concerne moins d'un élève sur cent (2). Les élèves des lycées d'enseignement général et technologique sont un peu plus souvent que la moyenne en internat : 6,0% des élèves contre 3,7% en moyenne dans le second degré. L'internat est plus fréquent dans l'enseignement professionnel : 12,9% des élèves de formations professionnelles en lycée sont internes à la rentrée 2017.

La forte proportion d'internes observée dans les EREA s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial (3). Au total, en ajoutant les élèves qui suivent des formations post-baccalauréat (STS, CPGE), 239 500 élèves sont internes. À la rentrée 2017, 4,1 millions d'élèves, internes et demi-pensionnaires prennent leur repas de midi dans un établissement du second degré.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

EXTERNE - Élève qui fréquente les établissements uniquement pour y suivre les enseignements.

DEMI-PENSIONNAIRE - Élève qui prend ses repas de midi dans un établissement scolaire.

INTERNE - Élève qui est hébergé et nourri pour les repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

LP - Lycée professionnel.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Voir « définitions » en 2.6.

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ DU SECOND DEGRÉ - Il comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

POST-BAC - Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de techniciens supérieurs (STS) et préparations diverses de niveau III.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n^{os} 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

		2000		2010		2011 hors Mayotte		2011 y c. Mayotte		2017	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Demi-pensionnaires	2 573 496	57,3	2 774 799	65,8	2 729 719	64,5	2 733 368	64,1	2 956 317	66,6
	Externes	1 759 438	39,2	1 277 428	30,3	1 344 832	31,8	1 372 210	32,2	1 323 111	29,8
	Internes	158 140	3,5	161 701	3,8	159 822	3,8	159 824	3,7	157 522	3,6
	Total	4 491 074	100,0	4 213 928	100,0	4 234 373	100,0	4 265 402	100,0	4 436 950	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	566 273	50,4	670 638	58,9	686 145	59,7	686 210	59,7	760 199	63,7
	Externes	488 473	43,5	408 441	35,9	403 436	35,1	403 436	35,1	383 036	32,1
	Internes	68 607	6,1	60 209	5,3	60 539	5,3	60 539	5,3	49 586	4,2
	Total	1 123 353	100,0	1 139 288	100,0	1 150 120	100,0	1 150 185	100,0	1 192 821	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 139 769	55,9	3 445 437	64,4	3 415 864	63,4	3 419 578	63,1	3 716 516	66,0
	Externes	2 247 911	40,0	1 685 869	31,5	1 748 268	32,5	1 775 646	32,8	1 706 147	30,3
	Internes	226 747	4,0	221 910	4,1	220 361	4,1	220 363	4,1	207 108	3,7
	Total	5 614 427	100,0	5 353 216	100,0	5 384 493	100,0	5 415 587	100,0	5 629 771	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN, hors post-bac.

© DEFP

2 Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le cycle, en %.

		1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2014	2015	2016	2017
Formations en collège	Demi-pensionnaires	55,1	58,0	62,0	68,7	68,2	67,9	70,2	70,4	70,3	70,7
	Externes	43,5	40,9	36,9	30,3	30,8	31,1	28,9	28,8	29,0	28,6
	Internes	1,4	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	0,8	0,8	0,7	0,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Formations GT en lycée	Demi-pensionnaires	55,8	56,7	60,1	63,0	61,1	60,8	63,5	63,5	63,6	63,9
	Externes	36,7	36,7	33,2	30,1	32,1	32,4	29,9	30,1	30,2	30,1
	Internes	7,5	6,6	6,7	6,9	6,8	6,8	6,6	6,4	6,2	6,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Formations Pro en lycée	Demi-pensionnaires	44,2	44,2	47,0	47,9	46,3	46,2	47,5	47,2	47,1	47,9
	Externes	42,2	43,7	41,1	39,3	40,8	41,0	39,1	39,5	39,8	39,2
	Internes	13,6	12,1	11,9	12,8	12,9	12,8	13,4	13,3	13,1	12,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd degré adapté	Demi-pensionnaires	50,7	59,4	61,1	65,2	63,5	62,8	64,4	65,0	65,0	65,5
	Externes	45,5	36,9	35,2	31,7	33,4	34,2	32,5	32,0	32,1	31,7
	Internes	3,8	3,7	3,7	3,1	3,1	3,0	3,1	3,0	2,9	2,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	53,8	56,0	59,5	64,4	63,4	63,1	65,6	65,6	65,5	66,0
	Externes	41,6	40,0	36,4	31,5	32,5	32,8	30,5	30,5	30,7	30,3
	Internes	4,6	4,0	4,1	4,1	4,1	4,1	4,0	3,9	3,8	3,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN, hors post-bac.

© DEFP

3 Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2017, en %.

		Collège	ERA	LP	LEGT	Total	dont post-bac
Ensemble	Demi-pensionnaires	70,8	47,5	45,9	58,8	64,5	36,7
	Externes	28,6	9,8	41,3	34,0	31,5	53,0
	Internes	0,6	42,7	12,8	7,3	4,0	10,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	3 306 388	9 718	443 934	2 182 660	5 942 700	312 929
<i>dont Public</i>	Demi-pensionnaires	69,7	48,5	49,3	62,5	65,5	44,1
	Externes	30,1	8,2	36,9	30,2	30,6	44,2
	Internes	0,3	43,3	13,8	7,3	4,0	11,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	2 598 358	9 524	346 599	1 723 965	4 678 446	241 496

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

DÉFINITIONS

DANS LE PREMIER DEGRÉ, le secteur privé accueille, à la rentrée 2017, 940 600 élèves dans 5 500 écoles (1). Les écoles privées sous contrat scolarisent 95,8% de ces élèves. Il existe marginalement des classes hors contrat dans des écoles sous contrat (voir « Définitions »). Les écoles privées hors contrat scolarisent proportionnellement davantage d'enfants dans l'enseignement préélémentaire que les écoles privées sous contrat (42,3% contre 34,2%) (2). Les élèves accueillis en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont très peu présents dans le secteur privé.

Les établissements du second degré privé scolarisent 1 264 200 élèves à la rentrée 2017, y compris dans des formations post-baccalauréat (3). Hors formations post-baccalauréat, 1 192 800 élèves fréquentent un établissement privé et sont répartis dans 47 800 classes appartenant à 3 500 établissements. Un petit nombre d'établissements sous contrat ont des classes hors contrat, plus fréquemment dans les formations post-baccalauréat. L'ensemble des classes du secteur privé sous contrat accueille 97,3% des élèves ; la part de l'enseignement privé sous contrat est moins élevée dans les formations post-baccalauréat (89,8%), ainsi que dans les formations professionnelles en lycée (93,8%) (4). À l'inverse, la part des élèves scolarisés hors contrat est bien plus importante pour le CAP en un an (72,2%).

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Écoles et établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT SOUS CONTRAT - Le contrat, au sens de la loi Debré (n°59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé, pour tout ou partie de ses classes, à l'Éducation nationale. Il peut donc y avoir coexistence de classes sous contrat et hors contrat au sein d'une même école ou d'un même établissement. Le contrat précise quelles sont les classes concernées. Par convention, une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association.

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT HORS CONTRAT - L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat, mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n°98-1165 du 18 décembre 1998.

ASH - Adoption scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

- Système d'information Scolarité et enquêtes n°s 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Le premier degré privé à la rentrée 2017 selon le contrat d'école souscrit

Contrat de l'école	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Privé sous contrat	4 751	35 842	901 254
<i>dont classes hors contrat</i>		303	5 392
Privé hors contrat	725	2 630	39 324
Total	5 476	38 472	940 578

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

2 Nombre d'élèves dans le premier degré privé à la rentrée 2017 selon le contrat d'école souscrit

	Sous contrat (1)	Hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Préélémentaire	308 297	16 629	324 926	94,9
Élémentaire	589 620	22 668	612 288	96,3
ASH	3 337	27	3 364	99,2
Total premier degré	901 254	39 324	940 578	95,8

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

ASH : adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.

1. Y compris les 5 392 élèves dans les classes hors contrat (13 en ASH, 3 025 en préélémentaire et 2 354 en élémentaire).

3 Le second degré privé à la rentrée 2017 selon le contrat d'établissement souscrit

Type d'établissement	Contrat de l'établissement	Non compris post bac			Y compris post bac		
		Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Collèges	Sous contrat	1 661	25 974	699 870	1 661	25 974	699 870
	<i>dont avec classes HC</i>	11	28	439	11	28	439
	Hors contrat (HC)	197	698	8 142	197	698	8 142
	Total	1 858	26 672	708 012	1 858	26 672	708 012
LP	Sous contrat	377	4 694	83 812	377	4 789	85 656
	<i>dont avec classes HC</i>	7	36	277	10	42	344
	Hors contrat (HC)	221	871	7 683	245	1 214	11 679
	Total	598	5 565	91 495	622	6 003	97 335
LEGT (y c. LPO)	Sous contrat	860	14 633	382 066	868	17 146	444 370
	<i>dont avec classes HC</i>	12	34	283	27	62	765
	Hors contrat (HC)	157	955	11 054	178	1 219	14 325
	Total	1 017	15 588	393 120	1 046	18 365	458 695
EREA	Sous contrat	1	14	194	1	14	194
Tous types	Sous contrat	2 899	45 315	1 165 942	2 907	47 923	1 230 090
	<i>dont avec classes HC</i>	30	98	999	48	132	1 548
	Hors contrat (HC)	575	2 524	26 879	620	3 131	34 146
	Ensemble	3 474	47 839	1 192 821	3 527	51 054	1 264 236

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

Lecture : parmi les 1 661 collèges privés sous contrat, 11 ont néanmoins des classes hors contrat ; ces classes sont au nombre de 28 et scolarisent 439 élèves.

4 Nombre d'élèves du second degré privé à la rentrée 2017 selon le contrat d'établissement souscrit

Type de formation		Établissements sous contrat (1)	Établissements hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Formations en collège	Sixième	181 432	2 966	184 398	98,4
	Cinquième	176 030	2 713	178 743	98,5
	Quatrième	171 305	2 489	173 794	98,6
	Troisième	172 195	2 664	174 859	98,5
	Total sixième à troisième	700 962	10 832	711 794	98,5
	Autres (ULIS, DIMA, dispositifs relais, etc.)	3 468	145	3 613	96,0
	Segpa	4 202	31	4 233	99,3
	Total formations en collège	708 632	11 008	719 640	98,5
Formations professionnelles en lycée	CAP en 1 an	758	1 970	2 728	27,8
	1 ^{re} année de CAP en 2 ans	9 071	995	10 066	90,1
	2 ^e année de CAP en 2 ans	8 080	888	8 968	90,1
	Total CAP	17 909	3 853	21 762	82,3
	Seconde professionnelle	34 736	1 573	36 309	95,7
	Première professionnelle et 1 ^{re} année BMA	35 927	1 461	37 388	96,1
	Terminale professionnelle et 2 ^e année BMA	33 906	1 342	35 248	96,2
	Total baccalauréat professionnel	104 569	4 376	108 945	96,0
Autres formations pro de niveau IV et V	ULIS en formations professionnelles en lycée	1 601	98	1 699	94,2
	Total formations professionnelles en lycée	1 025	-	1 025	100,0
	Total formations professionnelles en lycée	125 104	8 327	133 431	93,8
	Formations générales et technologiques en lycée	Seconde	115 829	2 433	118 262
Première		110 123	2 503	112 626	97,8
Terminale		106 202	2 608	108 810	97,6
ULIS en formations GT en lycée		52	-	52	100,0
Total formations GT en lycée		332 206	7 544	339 750	97,8
Total second degré		1 165 942	26 879	1 192 821	97,7
Formations post baccalauréat	64 148	7 267	71 415	89,8	
Ensemble	1 230 090	34 146	1 264 236	97,3	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

1. Y compris 1 742 élèves dans les classes hors contrat (414 dans les formations en collèges, 343 dans les formations professionnelles en lycée, 242 dans les formations générales et technologiques en lycée, et 743 dans les formations post-bac).

DÉFINITIONS

DANS LE PREMIER DEGRÉ PUBLIC de France métropolitaine et des DOM, le nombre moyen d'élèves par ordinateur est de 16,7 pour les écoles maternelles et de 7,3 pour les écoles élémentaires (1). Les établissements publics du second degré sont mieux dotés : en 2017-2018, le nombre moyen d'élèves par ordinateur est de 3,2 dans les collèges, 2,3 dans les lycées d'enseignement généraux et technologiques (LEGT) et 1,7 dans les lycées professionnels (LP) (2).

Les écoles et collèges numériques ont bénéficié de moyens spécifiques pour leur équipement. On y compte respectivement 5,7 et 2,3 élèves par ordinateur. Il y a deux fois plus d'ordinateurs portables pour les collégiens des établissements numériques que pour ceux de l'ensemble des collèges (4,9 contre 10,7 élèves par ordinateur portable).

La proportion de classes mobiles la plus haute se trouve dans les écoles élémentaires (3,3 pour 1 000 élèves, 5,2 pour les écoles numériques). Dans le second degré, les classes mobiles sont rares. Les collèges numériques sont les mieux dotés (3,1 pour 1 000 élèves) (1)(2).

En moyenne, le nombre de tableaux numériques interactifs (TNI) se situe entre 12,2 et 18,3 pour 1 000 élèves dans le second degré. Dans le premier degré, il est de 14,5 dans les écoles élémentaires, et presque inexistant (3,3) dans les écoles maternelles. Les vidéoprojecteurs sont plus nombreux que les TNI dans le second degré (entre 32,2 et 48,9 pour 1 000 élèves).

Les projets d'écoles incluent un volet numérique dans plus de sept écoles élémentaires sur dix. Dans le second degré, c'est le cas dans plus de neuf établissements sur dix.

Un dispositif de filtrage de l'accès Internet est utilisé par 82,1% des écoles élémentaires et par plus de 98,5% des EPLE. Concernant le débit global de la connexion à Internet, plus d'un tiers des écoles élémentaires disposent d'un débit supérieur à 2 048 Kb/s. Dans le second degré, 71,3% des LEGT, 58,3% des LP et 45,9% des collèges (53,5% pour les collèges numériques) ont un débit global de connexion à Internet supérieur à 10 Mb/s. Et, respectivement 21,4%, 14,2% et 12,3% d'entre eux bénéficient d'un débit de connexion de plus de 50 Mb/s. 57,1% des écoles maternelles et huit écoles élémentaires sur dix disposent d'un accès à Internet dans plus de la moitié de leurs salles de classe. Dans le second degré, ce sont plus de neuf établissements sur dix qui sont concernés.

LES ÉQUIPEMENTS TICE - Les données sur les équipements en technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) présentées ici ont été collectées auprès des écoles et établissements publics des premier et second degrés entre le 14 mars 2017 et le 20 juin 2018.

LES ÉCOLES ET COLLÈGES NUMÉRIQUES - Ils ont été choisis à l'issue d'un appel à projets national pour mettre en œuvre le déploiement du Plan numérique pour l'éducation, annoncé en mai 2015 par le président de la République. Ils ont bénéficié de ressources et d'équipements numériques (notamment matériels mobiles individuels dans les collèges et classes mobiles dans les écoles) ainsi que d'un accompagnement associé.

EPLE - Établissement public local d'enseignement.

TABLEAU NUMÉRIQUE INTERACTIF (TNI) - Le tableau numérique interactif, appelé aussi tableau blanc interactif (TBI), se présente sous la forme d'un tableau blanc classique. Il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

CLASSE MOBILE - Meuble roulant contenant divers éléments multimédias (terminaux mobiles pour les élèves et l'enseignant, imprimante, borne d'accès Wifi, logiciels de sécurité, etc.) et permettant de les déplacer d'une salle de classe à l'autre. Les terminaux sont reliés entre eux et au réseau de l'établissement.

CHARTRE DE BON USAGE DE L'INTERNET ET DES TIC - Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-MESRI-DNE, système d'information sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés.

1 Les TICE dans les écoles publiques en 2017-2018

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	dont écoles numériques
Nombre d'écoles existantes	14 232	31 185	2 022
Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	12 709	28 351	1 821
Pourcentage d'écoles répondantes	89,3	90,9	90,1
Équipements à usage pédagogique			
Nombre d'écopiers par ordinateur (1)	16,7	7,3	5,7
Nombre d'écopiers par ordinateur de moins de 5 ans	40,9	15,7	10,5
Nombre d'écopiers par ordinateur portable (2)	51,2	15,4	11,9
Nombre de classes mobiles pour 1 000 écopiers	0,6	3,3	5,2
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 écopiers (hors TNI)	5,6	13,7	13,5
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 écopiers	3,3	14,5	13,4
Pourcentage d'écoles ayant un projet comprenant un volet numérique	42,8	71,6	79,3
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'écoles utilisant un dispositif de filtrage	52,6	82,1	88,1
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet	33,2	75,9	78,2
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	20,0	52,9	54,6
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 512 et 2 048 Kb/s	52,9	53,7	47,2
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 2 048 Kb/s et 10 Mb/s	25,2	28,6	33,9
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit supérieur ou égal à 10 Mb/s	7,0	6,9	9,1
Pourcentage d'écoles où au moins la moitié des salles de classe ont un accès à Internet	57,1	80,2	79,4
Pourcentage d'écoles disposant d'une salle en dehors des salles de classe où l'accès Internet est possible pour les élèves	26,6	54,9	64,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

1. Il s'agit des ordinateurs fixes, portables, netbook, tablettes, etc.
2. Il s'agit des ordinateurs portables, netbook, tablettes, etc.

2 Les TICE dans les établissements publics du second degré en 2017-2018

	Collèges	dont collèges numériques	LEGT	dont LPO	LP
Nombre d'établissements existants	5 291	1 634	1 592	699	833
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	4 307	1 295	1 249	558	620
Pourcentage d'établissements répondants	81,4	79,3	78,5	79,8	74,4
Équipements à usage pédagogique					
Nombre d'élèves par ordinateur (1)	3,2	2,3	2,3	2,1	1,7
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	5,3	3,6	4,1	3,9	2,9
Nombre d'élèves par ordinateur portable (2)	10,7	4,9	22,8	23,1	16,3
Nombre de classes mobiles pour 1 000 élèves	2,0	3,1	1,0	1,1	1,8
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves (hors TNI)	32,7	32,2	34,6	35,1	48,9
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 élèves	16,9	18,2	12,2	12,5	18,3
Pourcentage d'établissements ayant un projet faisant référence au numérique ou aux TICE	94,0	96,4	91,9	92,1	92,7
Accès à Internet et sécurité					
Pourcentage d'ÉPLE utilisant un dispositif de filtrage	98,8	99,0	98,8	99,3	98,5
Pourcentage d'ÉPLE disposant d'une charte de bon usage d'Internet	98,2	98,4	98,8	98,5	97,3
Pourcentage d'ÉPLE disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	95,3	95,2	95,7	95,8	94,2
Pourcentage d'ÉPLE disposant d'un débit entre 2 et 10 Mb/s	45,3	39,5	25,0	24,4	35,3
Pourcentage d'ÉPLE disposant d'un débit entre 10 et 50 Mb/s	33,6	36,8	50,0	48,8	44,1
Pourcentage d'ÉPLE disposant d'un débit entre 50 et 100 Mb/s	7,5	9,7	12,2	13,8	8,0
Pourcentage d'ÉPLE disposant d'un débit supérieur ou égal à 100 Mb/s	4,8	6,9	9,2	8,8	6,2
Pourcentage d'ÉPLE où au moins la moitié des salles de classe ont un accès à Internet	94,6	94,8	93,1	92,2	92,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

1. Il s'agit des ordinateurs fixes, portables, netbook, tablettes, etc.
2. Il s'agit des ordinateurs portables, netbook, tablettes, etc.

DÉFINITIONS

En 2017, 7 732 établissements ont été recensés dans le second degré public en France métropolitaine et dans les DOM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, au nombre de 79). Parmi eux, 815 établissements sont regroupés en 402 cités scolaires (1). Autotal, on dénombre 7 319 ensembles immobiliers, 6 917 étant composés d'un seul établissement.

Ces ensembles occupent une surface cadastrale de 164,2 millions de m², dont 43,3 millions de m² bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 26,3 % (2).

La surface de plancher totale représente 80,9 millions de m², dont 77,8 millions pour les bâtiments principaux et 0,4 million pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (garage, chaufferie, etc.) ou non (préau, garage à vélos, etc.).

La surface développée moyenne par élève s'élève à 17,3 m² en 2017 et varie de 15,0 m² dans les collèges à 31,3 m² dans les lycées professionnels (LP) (3).

Les deux tiers de la surface développée des cités scolaires et la moitié de celles des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construits avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 30,4 % de leurs surfaces ont été bâties dans les années 1970 et seulement 24,7 % antérieurement.

Globalement, les établissements publics du second degré déclarent leur capacité d'accueil pour l'enseignement occupée à 80,2 % (voir « Définitions »). L'occupation des capacités d'accueil atteint plus de 90 % dans 31,9 % des établissements et même plus de 100 % dans 10,4 % d'entre eux qui fonctionnent donc en surcapacité.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers sont dotés d'au moins une salle informatique (98,0 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (93,5 %). En moyenne, on comptabilise une place de CDI (centre de documentation et d'information) pour 13 élèves.

21,7 % des ensembles immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (4,6 %) et lycées (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et les trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges (63,1 %) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où les quatre cinquièmes ou plus des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 44,7 %).

95,4 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

ENSEMBLE IMMOBILIER - L'ensemble immobilier est constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

SURFACE BÂTIE - Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

SURFACE NON BÂTIE - Elle se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes, espaces verts et autres (allées, bassins, voirie, etc.).

SURFACE PLANCHER - Somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert (sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m), calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction des embrasures des portes et fenêtres, des cages d'escalier et ascenseurs, des aires de stationnement, des caves et des combles non aménageables, des locaux techniques nécessaires au fonctionnement des bâtiments (y compris pour le stockage des déchets).

CAPACITÉ D'ACCUEIL POUR L'ENSEIGNEMENT - Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

INTERNAT - Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

1 Répartition du nombre d'établissements en 2017-2018

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble	Nombre de cités scolaires
Nombre d'établissements hors cité scolaire	5 040	1 209	668	6 917	—
Nombre d'établissements en cité scolaire	262	388	165	815	402
Nombre total d'établissements	5 302	1 597	833	7 732	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public.**

© DEPP

Lecture : en 2017, on recense 7 732 établissements dans le second degré public, répartis entre 6 917 établissements hors cité scolaire et 815 en cité scolaire.

Ces 815 établissements en cité scolaire correspondent à 262 collèges, 388 LEGT et 165 LP et sont regroupés en 402 cités scolaires.

Les 6 917 établissements hors cité scolaire correspondent à 5 040 collèges, 1 209 LEGT et 668 LP.

2 Surfaces en 2017-2018

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
Surface cadastrale (2)	82 484,4	44 841,7	17 759,8	19 154,5	164 240,4
dont surfaces non-bâties :	60 927,9	32 926,6	12 522,4	14 583,7	120 960,6
- cours de récréation	14 081,6	6 211,2	1 941,3	2 756,4	24 990,5
- parkings découverts	8 183,5	4 253,1	1 820,7	2 125,7	16 383,0
- aires sportives découvertes	6 142,7	3 227,0	928,1	1 806,9	12 104,6
- espaces verts	31 859,8	18 385,8	7 445,1	7 593,7	65 284,4
- autres	666,5	851,3	398,2	303,1	2 219,2
dont surfaces bâties	21 353,0	12 018,7	5 262,9	4 634,8	43 269,5
Taux d'encombrement (%) (3)	25,9	26,8	29,6	24,2	26,3
Surfaces plancher (2)	36 973,3	24 726,2	8 862,4	10 301,6	80 863,6
dont : surface plancher des bâtiments principaux	35 203,2	23 938,0	8 595,3	10 056,3	77 792,8
surface des bâtiments démontables	174,8	144,9	39,5	45,0	404,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public.**

© DEPP

1. Établissements hors cité scolaire
2. Surfaces en milliers de m².
3. Surface bâtie/surface cadastrale.

3 Indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2017-2018

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²) (2)	15,0	18,3	31,3	18,1	17,3
Ancienneté des bâtiments (%)					
Construits avant 1970	24,7	47,7	39,4	65,3	38,7
Construits de 1970 à 1979	30,4	12,0	21,4	15,1	21,8
Construits de 1980 à 1989	11,0	9,1	13,6	4,0	9,8
Construits de 1990 à 1999	15,0	20,0	13,1	9,1	15,6
Construits de 2000 à 2009	13,0	7,1	8,4	3,6	9,4
Construits depuis 2010	5,9	4,1	4,1	2,9	4,7
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (3) (%)					
Taux moyen d'occupation	78,8	85,0	70,5	—	80,2
Part des établissements occupés à plus de 90 %	30,2	47,3	15,4	—	31,9
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)					
Une salle informatique	97,6	98,7	99,4	98,5	98,0
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	97,4	77,6	92,2	93,9	93,5
Nombre d'élèves par place en CDI (4)	12,8	15,2	10,0	10,7	12,9
Internats et service de restauration (%)					
Part des ensembles dotés d'internat	4,6	55,6	56,0	73,7	21,7
Taux d'occupation des lits	63,1	84,4	78,8	82,3	81,6
Part des lits destinés aux filles	45,9	46,8	36,1	48,9	44,7
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	94,8	96,8	91,8	99,2	95,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public.**

© DEPP

1. Établissements hors cité scolaire.
2. Surface développée : surface plancher totale.
3. Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.
4. CDI : centre de documentation et d'information.

DE MANIÈRE GÉNÉRALE, les collégiens ont un avis très positif sur le climat au sein de leur établissement : 94 % s'y sentent bien (1). Les griefs les plus fréquents concernent les punitions, surtout chez les garçons, qui sont 35 % à les trouver injustes (contre 25 % pour les filles). Le climat dans le collège est légèrement moins bon pour les élèves scolarisés en REP + (réseau éducation prioritaire renforcé). Seuls 66 % d'entre eux ont un indice de climat scolaire positif contre 75 % pour les autres établissements (2). Dans une moindre mesure, ce constat vaut aussi pour les garçons (72 % d'opinions très positives contre 76 % chez les filles). Certaines dimensions du climat scolaire comme la présence de violence dans l'établissement ou l'ambiance entre les élèves et la sécurité dans le collège sont jugées plus négativement par les élèves scolarisés en REP +. En revanche, les écarts sont plus faibles en ce qui concerne le sentiment de bien-être au collège et les relations avec les adultes.

Les types de victimations déclarés n'ont pas changé entre 2011 et 2017. Les insultes, les surnoms désagréables, l'ostracisme ainsi que le vol de fournitures scolaires sont les violences les plus déclarées (3). Les garçons sont plus concernés par les violences physiques (coups, bagarres collectives), les filles par la mise à l'écart ou les violences à caractère sexuel. Les élèves scolarisés en REP + ne déclarent pas plus de brimades, mais restent un peu plus nombreux à déclarer des faits de violences graves comme les jeux dangereux et le racket.

Une synthèse des déclarations des élèves a été effectuée en combinant les violences psychologiques et les violences physiques (2). Plus de la moitié des élèves ne connaît pas de victimation (voir « Définitions »). Cependant, 6 % déclarent un nombre de faits violents qui pourrait indiquer une situation de harcèlement. Cette multivictimation est deux fois plus présente chez les garçons et les élèves de sixième. Contrairement aux autres années, la multivictimation touche les élèves de tous les établissements dans des proportions comparables (5,8 % pour les élèves en REP +, contre 5,5 % pour les autres).

L'ENQUÊTE NATIONALE DE CLIMAT SCOLAIRE ET DE VICTIMATION

L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens a pour finalité de préciser les connaissances quant à l'étendue, la nature et les contextes de la violence en milieu scolaire. Elle s'est déroulée au printemps 2017, sur un échantillon de 21 600 élèves scolarisés dans 360 collèges publics et privés sous contrat, représentatif au niveau national (France métropolitaine et DOM), avec un taux de réponse de 72 %. C'est un outil de mesure permettant de déterminer les phénomènes de violences, de vols et d'autres atteintes aux personnes qui ont lieu dans les établissements scolaires en s'adressant directement aux élèves. Ses objectifs sont de fournir des indicateurs statistiques sur les actes dont les élèves sont victimes, qu'ils aient fait l'objet ou non d'un signalement au sein de l'établissement ou auprès des autorités policières ou judiciaires. Cette enquête est, à côté de l'enquête Sivis (voir 2.13) et des précédentes enquêtes de victimation au collège (RERS 2015, fiche 2.12) et au lycée (RERS 2016, fiche 2.12), une source essentielle pour mesurer l'évolution des phénomènes de violence et d'atteintes aux personnes et aux biens en milieu scolaire. Le questionnaire, totalement anonyme et confidentiel, a reçu un avis d'opportunité favorable de la part du conseil national de l'information statistique (Cnis) et le label d'intérêt général et de qualité statistique.

LE CLIMAT SCOLAIRE - L'indice de climat scolaire répertorie le nombre de réponses positives données aux 12 questions relatives au climat scolaire. Cet indice varie de 0 à 12 et correspond au nombre de réponses positives cochées par les élèves à ces questions. Plus l'indice est élevé, plus le climat scolaire est agréable. Cet indice a été découpé en quatre tranches (de 0 à 3 réponses positives, de 4 à 6 réponses positives, de 7 à 9 réponses positives et de 10 à 12 réponses positives). Les 12 questions sont communes aux trois questionnaires de l'enquête collège, ce qui permet à cet indice d'être directement comparable avec celui utilisé des enquêtes de 2011 et 2013.

LA VICTIMATION - L'indicateur de victimation est la synthèse de neuf faits de violence prenant partiellement en compte la fréquence et la gravité des actes recensés. Pour la violence psychologique, cinq faits de violences ont été retenus (avoir reçu un surnom désagréable souvent ou plutôt souvent, avoir été moqué pour sa bonne conduite souvent ou plutôt souvent, avoir été victime d'ostracisme souvent ou plutôt souvent, avoir été insulté au moins trois fois et avoir été humilié) et quatre faits ont été retenus pour la violence physique (avoir été bousculé au moins deux fois, avoir été frappé au moins deux fois, avoir été la cible de lancers d'objets au moins deux fois, avoir participé à une bagarre collective). Selon le nombre et la fréquence de violences subies, on distingue quatre catégories de victimation : l'absence de victimation, une faible victimation (entre 1 et 2 faits de violence), une victimation modérée (entre 3 et 4 faits de violence) et une forte victimation assimilée à du harcèlement (5 faits de violence ou plus).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête nationale de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.30.

1 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans les collèges au printemps 2017, en %.

	Collégiens 2017	Sexe		Type d'établissement		
		Garçons	Filles	REP +	Rural hors REP +	Urbain hors REP +
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son collège	94,1	94,5	93,7	92,5	93,7	94,2
Ambiance tout à fait bien ou plutôt bien entre les élèves	84,3	84,9	83,6	79,7	87,0	84,2
Beaucoup ou plutôt beaucoup de copains et copines	90,2	91,2	89,1	91,9	88,9	90,2
Relations avec les enseignants très bonnes ou bonnes	87,5	84,9	90,3	84,9	89,3	87,5
Tout à fait bien ou plutôt bien dans sa classe	91,8	92,4	91,2	90,1	93,1	91,7
Les bâtiments (salles de cours, cour, etc.) sont agréables ou plutôt agréables	79,7	77,9	81,6	75,4	82,3	79,7
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs	88,2	87,5	88,9	81,8	91,0	88,2
Les relations avec les autres adultes sont bonnes ou très bonnes	92,7	91,6	93,8	91,6	94,2	92,6
Pas du tout ou pas beaucoup de violence au collège	77,7	75,3	80,1	64,1	84,0	77,9
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le collège	90,3	89,1	91,5	83,3	89,8	90,7
Les punitions données sont très ou plutôt justes	70,1	65,5	75,0	67,0	71,4	70,1
A été puni au moins une fois dans l'année	66,6	77,1	55,7	68,4	65,6	66,6
Trouve que les notes sont très justes ou plutôt justes	84,2	82,4	86,2	81,7	85,0	84,3
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le collège	90,2	89,7	90,7	86,1	90,5	90,4
Jamais d'absence due à la violence	94,2	94,9	93,5	91,1	94,5	94,3
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le quartier autour du collège	75,9	77,3	74,3	72,9	85,7	75,1
En sécurité dans les transports scolaires	86,5	88,5	84,4	85,5	91,1	86,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM, collèges publics et privés sous contrat.**

© DEPP

Lecture : 94,1 % des élèves ont déclaré se sentir tout à fait bien ou plutôt bien dans leur collège.

2 Indicateurs de climat scolaire et de victimation selon le sexe et le type d'établissement, en %.

	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	REP +	Rural hors REP +	Urbain hors REP +
Indicateur de climat scolaire						
de 0 à 3 réponses positives	0,6	0,5	0,7	0,9	0,5	0,6
de 4 à 6 réponses positives	4,3	4,0	4,6	7,3	4,1	4,1
de 7 à 9 réponses positives	21,2	19,6	22,6	26,2	18,7	21,1
de 10 à 12 réponses positives	73,9	75,8	72,2	65,6	76,7	74,1
Indicateur de victimation						
Absence de victimation	52,0	56,6	47,5	52,0	51,6	52,0
Faible victimation	31,6	29,5	33,6	30,0	31,6	31,7
Victimation modérée	10,9	9,6	12,2	12,2	11,5	10,8
Forte victimation - harcèlement	5,6	4,4	6,7	5,8	5,4	5,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM, collèges publics et privés sous contrat.**

© DEPP

Lecture : 75,8 % des filles ont déclaré au moins 10 réponses positives sur les 12 questions concernant le climat scolaire. 4,4 % des filles ont déclaré une forte victimation contre 6,7 % des garçons.

3 Proportions d'élèves déclarant des violences dans les collèges au printemps 2017, en %.

	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	REP +	Rural hors REP +	Urbain hors REP +
Insulte	50,5	47,5	53,2	50,7	49,7	50,5
Vol de fournitures scolaires	48,4	48,1	48,7	54,6	39,1	49,0
Surnom méchant	45,8	44,0	47,6	47,4	44,2	45,9
Mise à l'écart	38,5	42,4	34,7	29,8	41,7	38,6
Bousculade	34,4	30,1	38,6	34,6	33,5	34,5
Insulte par rapport à la tenue vestimentaire	27,6	28,4	27,2	27,8	27,3	27,8
Moquerie de la bonne conduite en classe	24,7	23,6	25,8	21,6	23,7	25,0
Sentiment d'humiliation	19,3	19,4	19,2	20,8	18,5	19,3
Coup	18,6	12,8	24,1	20,0	18,4	18,5
Dégradation d'objet personnel	17,9	13,2	22,5	13,0	18,3	17,5
Insulte par rapport à l'apparence physique	16,6	16,6	17,0	16,6	15,5	17,0
Vol d'objets personnels	16,6	16,5	16,7	14,9	15,9	16,7
Bagarre collective	16,0	11,2	20,5	19,6	16,2	15,7
Cible de lancers d'objets	13,5	11,2	15,7	17,0	13,0	13,3
Jeux dangereux	11,5	6,4	16,5	18,4	10,4	11,2
Insulte à propos de l'origine	11,4	10,3	12,5	17,8	7,5	11,5
Diffusion de rumeurs par internet	9,1	9,4	9,3	11,6	7,6	9,5
Insulte à propos du sexe	8,3	11,1	5,9	8,1	6,8	8,7
Recevoir des photos ou vidéos humiliantes	8,3	10,3	8,6	11,1	9,0	9,3
Voyeurisme	7,5	7,8	7,2	6,4	8,2	7,5
Racket	7,0	6,5	7,4	12,7	4,8	6,9
Usurpation d'identité sur internet	6,1	6,5	6,0	7,6	5,5	6,3
Caresse forcée	6,0	7,6	4,5	7,1	5,3	6,0
Insulte à propos de la religion	5,9	5,4	6,5	11,9	3,0	5,9
Vol d'argent	5,8	5,5	6,2	6,1	3,9	6,0
Baiser forcé	4,7	5,3	4,2	5,3	4,5	4,7
Blessure par arme	3,2	1,9	4,5	6,5	2,9	3,0
Dégradation de vélo/scooter	3,0	1,5	4,4	4,3	1,6	3,1
Happy slapping ou violences filmées avec un téléphone portable	2,9	3,3	4,6	5,9	3,6	3,9
Vol de vélo/scooter	1,6	0,8	2,4	3,7	1,0	1,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM, collèges publics et privés sous contrat.**

© DEPP

Lecture : 48,4 % des élèves ont déclaré un vol de fournitures scolaires.

DÉFINITIONS

AU COURS de l'année scolaire 2016-2017, le nombre d'incidents graves déclarés par les chefs d'établissement du second degré s'établit à 13,8 incidents pour 1 000 élèves (1). Globalement, le niveau de violence ainsi mesuré demeure stable depuis plusieurs années. Comme les années précédentes, l'intensité de la violence est variable suivant le type d'établissement. Elle est nettement plus élevée dans les lycées professionnels (LP) avec 25,2 incidents graves pour 1 000 élèves que dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) où le taux est de 6,0 pour 1 000. Dans les collèges, le niveau de violence déclaré est proche de celui de l'ensemble des établissements avec 14,3 incidents en moyenne pour 1 000 élèves.

Un chef d'établissement du second degré public sur cinq ne déclare aucun incident. Une telle situation est plus fréquente dans les LEGT (23 % des établissements concernés) et dans les collèges (21 %) que dans les lycées professionnels (14 %) (2). Ces derniers concentrent plus d'incidents graves. En particulier, un proviseur de LP sur trois déclare plus de dix incidents pendant l'année scolaire 2016-2017. Ils sont un sur quatre parmi les principaux de collège et un sur cinq parmi les proviseurs de LEGT.

Les incidents graves déclarés concernent principalement les atteintes aux personnes, ces dernières représentant 80,2 % des faits (3). Les atteintes aux biens concentrent 8,5 % des faits, et les autres types d'atteintes 11,3 %.

Les violences verbales représentent 42,2 % des faits, et les violences physiques 31,3 %. Ces proportions sont comparables à celles de l'an passé. La hausse constatée des autres types d'atteintes par rapport à 2008-2009 s'explique par un élargissement du champ des données collectées (voir « Définitions »). La part de la consommation de stupéfiants (2,4 %) est quasi similaire par rapport à l'année précédente, qui faisait suite à une hausse en 2014-2015. En revanche, les incidents concernant le port d'armes blanches ou d'objets dangereux voient leur part augmenter pour atteindre 3,7 %.

L'ENQUÊTE STATISTIQUE SIVIS - Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis) permet le recueil de données sur la violence et le climat en milieu scolaire depuis la rentrée 2007. En 2008, l'enquête Sivis a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le conseil national de l'information statistique (CNIS), qui a renouvelé la délivrance de ce label en 2014.

En 2016-2017, un échantillon de 3 300 établissements publics locaux d'enseignement (EPL) du secteur public est interrogé, ainsi que 300 établissements du secteur privé. Toutefois, les chiffres publiés concernent le secteur public uniquement, en raison de la fragilité des résultats observés sur le privé.

L'enquête est centrée sur les actes les plus graves afin d'homogénéiser au mieux les données collectées. Pour certains types de faits n'impliquant que des élèves, au moins une des conditions suivantes doit être remplie : motivation à caractère discriminant, situation de harcèlement, usage d'une arme ou d'un objet dangereux, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, commis dans le cadre d'une intrusion, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus.

Depuis la mise en place de l'enquête, des changements de nomenclatures ont permis de mieux prendre en compte certains incidents :

- Une modalité « Autres types de fait » a été introduite à la rentrée 2008 afin de considérer d'éventuels phénomènes émergents. L'extension d'échantillon n'a pas permis de conserver cette modalité, car les réponses en clair qu'elle comportait nécessitaient un recodage manuel qui ne pouvait être effectué sur une aussi grande population.
- L'enquête 2009-2010 a permis une nouvelle comptabilisation des objets dangereux utilisés, ainsi que la prise en compte des intrusions en milieu scolaire.
- La nomenclature 2010-2011 comptabilise désormais la consommation d'alcool, les suicides et tentatives de suicide.

En 2010-2011, l'extension départementale de l'échantillon et le passage d'une enquête trimestrielle à une enquête mensuelle ont profondément modifié les conditions de collecte.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête Sivis.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.29 ; 16.30 ; 15.49 ; 14.38 ; 13.32.

1 Nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves par type d'établissement (1)

	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017
Collèges	12,0	12,2	14,1	15,0	15,3	13,6	12,4	13,5	14,3
Lycées professionnels (LP)	13,1	17,2	17,4	19,6	24,0	25,3	24,2	22,5	25,2
Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT et LPO)	3,6	4,3	4,6	5,5	5,6	4,5	5,3	5,0	6,0
Ensemble	10,5	11,2	12,6	13,6	14,4	13,1	12,4	12,8	13,8

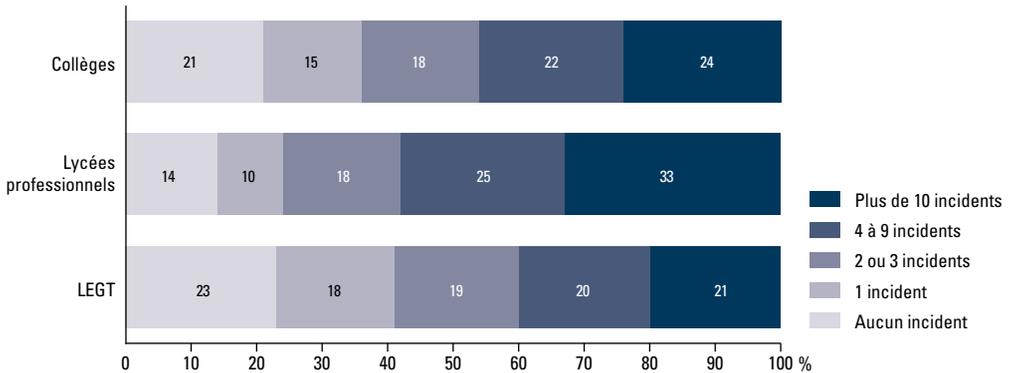
► **Champ : France métropolitaine + DOM, ensemble des établissements publics du second degré (2).**

© DEPP

1. Voir « Définitions ».

2. La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête depuis 2010-2011 a un impact négligeable sur le nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves.

2 Répartition des établissements suivant le nombre d'incidents graves en 2016-2017, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, second degré, Public.**

© DEPP

Lecture : au cours de l'année scolaire 2016-2017, 21 % des collèges n'ont déclaré aucun incident grave.

3 Les incidents graves selon leur nature, en %.

Types d'incident grave	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017
Atteintes aux personnes	80,7	76,2	78,6	80,7	79,9	79,3	79,0	80,4	80,2
Violences verbales	35,3	37,9	40,2	40,4	40,7	41,7	42,0	41,8	42,2
Violences physiques	38,8	30,4	31,2	33,4	32,8	30,2	30,0	30,9	31,3
Atteintes à la vie privée	1,6	2,3	1,6	1,8	2,1	2,4	2,6	2,7	2,6
Violences sexuelles	1,6	1,8	2,0	1,8	1,8	2,1	2,0	2,1	2,1
Racket	2,3	2,6	2,5	2,3	1,9	2,0	1,7	2,0	1,2
Bizutage	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5
Happy slapping(1)	0,7	0,8	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3
Atteintes aux biens	13,0	14,1	11,7	10,0	9,9	9,1	8,5	8,2	8,5
Vol	5,7	6,5	5,3	5,2	4,9	4,9	4,5	4,2	4,5
Dommages aux locaux ou au matériel	5,2	6,4	5,2	3,9	4,0	3,1	3,3	3,5	3,5
Dommages aux biens personnels	2,1	1,2	1,2	0,9	1,0	1,1	0,7	0,5	0,5
Autres atteintes	6,3	9,7	9,7	9,3	10,2	11,6	12,5	11,4	11,3
Consommation de stupéfiants	1,9	2,4	1,5	2,0	2,7	3,1	3,8	2,8	2,4
Trafic de stupéfiants	1,2	1,0	0,6	0,7	1,0	1,1	0,9	1,2	1,1
Port d'arme blanche ou objet dangereux (2)	2,2	3,3	2,1	2,2	2,6	2,6	2,6	3,2	3,7
Port d'arme à feu	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Intrusions sans violence (2)	-	2,1	2,0	1,5	1,4	1,9	2,4	1,8	2,1
Consommation d'alcool (2)	-	-	2,6	2,3	1,8	2,0	2,1	1,7	1,4
Suicide et tentative de suicide (2)	-	-	0,8	0,4	0,6	0,9	0,5	0,6	0,6
Autres types de fait (2)	0,7	0,8	-	-	-	-	-	-	-
Total	100,0								

► **Champ : France métropolitaine + DOM, ensemble des établissements publics du second degré (3).**

© DEPP

1. Le *happy slapping* est une pratique qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable.

2. La modalité « Autres types de fait » a été introduite à la rentrée 2008 et supprimée à partir de 2010, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009. La consommation d'alcool et les suicides/tentatives de suicide ne sont prises en compte que depuis la rentrée 2010.

3. La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête depuis 2010-2011 a un impact négligeable sur la répartition des incidents graves selon leur nature.

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017, en France métropolitaine et dans les DOM, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, la proportion des élèves absentéistes (voir « Définitions ») s'élève à 4,9 % en moyenne sur l'année. Elle évolue selon les mois de 2,8 % à 6,9 % avec un pic à 11,2 % au mois de mai. Tous types d'établissement confondus, le taux d'absentéisme est plus élevé en mars et mai, mois du dernier trimestre les moins impactés par les vacances et présentant plus de semaines de cours (1).

En matière d'absentéisme, les différences sont nettes selon le type d'établissement. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne d'élèves absentéistes sur l'année 2016-2017 (de septembre à mai) s'élève à 6,3 %. Pour les lycées professionnels (LP), cette moyenne est de 15,9 %. Et la proportion moyenne de collégiens absentéistes se situe à 2,7 %.

Ce taux moyen cache les disparités entre établissements. En janvier 2017 (le mois de janvier, situé en milieu d'année scolaire et comprenant peu de variations d'une année à l'autre de son nombre de jours travaillés, est retenu comme mois de référence), la moitié des établissements présente moins de 2,1 % d'élèves absentéistes (2). Plus précisément, une minorité d'établissements est sensiblement touchée : le taux d'absentéisme dépasse 13,4 % dans 10 % d'entre eux. Cela représente 126 900 élèves sur une totalité de 257 600 absentéistes dans le mois, soit 49,3 % d'entre eux.

Encore une fois, l'absentéisme est très inégalement réparti selon le type d'établissement : les trois quarts des collèves ont moins de 3,6 % d'élèves absentéistes quand les trois quarts des LEGT présentent un taux inférieur à 9,1 % et que, pour la moitié des LP, il dépasse 10,4 %.

Depuis janvier 2014, l'absentéisme s'est très légèrement accru d'une année à l'autre. En janvier 2017, il s'élève à 5,7 % pour l'ensemble des établissements, augmentant ainsi d'un point en quatre ans (3).

En raison de la totalité de leurs absences, qu'elles soient justifiées ou non, l'ensemble des élèves perd 6,4 % de temps d'enseignement, en moyenne entre septembre et mai (voir « Définitions »). Cette proportion d'heures perdues pour absence des élèves dépasse 6 % pour tous les mois de décembre à mai (4). Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Les collégiens perdent en moyenne 5,7 % d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année, alors que les élèves des LEGT en perdent 6,9 % et ceux des LP 9,8 %.

L'ENQUÊTE - La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) réalise depuis l'année scolaire 2003-2004 une enquête sur l'absentéisme des élèves auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM. Les résultats présentés s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2016 à mai 2017.

UN ÉLÈVE EST CONSIDÉRÉ COMME ABSENTÉISTE dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois.

UNE ABSENCE EST NON JUSTIFIÉE à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée) ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

LE SEUIL DE QUATRE DEMI-JOURNÉES D'ABSENCES NON JUSTIFIÉES PAR MOIS a été retenu parce qu'il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant « les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés ».

LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT PERDU est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des heures d'absences – justifiées ou non, tous motifs confondus (maladie, raisons familiales, etc.) – rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LP - Lycée professionnel.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 18.06 ; 17.06 ; 16.11 ; 15.05 ; 14.02.

1 Proportion moyenne d'élèves absents en 2016-2017, en %.

	Septembre 2016	Octobre 2016	Novembre 2016	Décembre 2016	Janvier 2017	Février 2017	Mars 2017	Avril 2017	Mai 2017	Moyenne 2016-2017
Collège	1,6	1,5	2,2	2,1	3,6	2,1	4,2	2,0	5,3	2,7
LEGT	3,4	3,2	4,9	3,8	7,0	3,8	8,8	5,7	16,0	6,3
LP	11,2	10,7	13,9	10,4	16,7	11,6	19,5	14,4	34,7	15,9
Ensemble	2,9	2,8	4,0	3,3	5,7	3,4	6,9	4,2	11,2	4,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents varie de 2,9 % en septembre 2016 à 11,2 % en mai 2017.

© DEPP

2 Distribution de la proportion d'élèves absents en janvier 2017, en %.

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,3	1,4	3,6	8,3
LEGT	1,1	3,9	9,1	17,9
LP	4,5	10,4	24,9	39,6
Ensemble	0,5	2,1	6,8	13,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

Lecture : en janvier 2017, les 10 % des établissements les plus touchés par l'absentéisme (ceux du dernier décile) ont plus de 13,4 % d'élèves absents. Cela représente 126 911 élèves sur une totalité de 257 565 absents dans le mois.

© DEPP

3 Évolution de la proportion d'élèves absents au mois de janvier, en %.

	Janvier 2011	Janvier 2012	Janvier 2013	Janvier 2014	Janvier 2015	Janvier 2016	Janvier 2017
Collège	3,2	2,7	2,8	3,3	3,2	3,5	3,6
LEGT	6,1	5,7	6,4	5,4	5,9	5,6	7,0
LP	14,3	15,0	14,8	12,9	14,2	15,7	16,7
Ensemble	5,2	4,8	4,9	4,7	5,0	5,3	5,7

► Champ : France métropolitaine + DOM à partir de janvier 2014, Public.

Lecture : pour l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents est de 5,2 % en janvier 2011 et de 5,7 % en janvier 2017.

© DEPP

4 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement, en %.

	Septembre 2016	Octobre 2016	Novembre 2016	Décembre 2016	Janvier 2017	Février 2017	Mars 2017	Avril 2017	Mai 2017	Moyenne 2016-2017
Collège	3,1	4,4	4,6	6,4	7,3	6,1	6,8	5,9	7,1	5,7
LEGT	3,7	5,9	5,5	7,0	7,5	7,1	7,1	8,2	9,9	6,9
LP	6,7	9,4	8,3	8,9	10,1	10,3	9,4	11,3	14,1	9,8
Ensemble	3,6	5,3	5,2	6,8	7,7	6,8	7,1	7,0	8,5	6,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus, varie de 3,6 % en septembre 2016 à 8,5 % en mai 2017.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 365 collèges publics sont en REP+ en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces établissements scolarisent 7,0% des collégiens du secteur public (181 300 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens en REP+ oscille entre 0,4% pour l'académie de Dijon et 13,5% pour celle d'Aix-Marseille. Dans les DOM, 32,9% des collèges sont en REP+ contre 5,8% en France métropolitaine. La part des collégiens qui y suivent leur scolarité varie entre 4,5% en Guadeloupe et 41,7% à Mayotte et même 95,4% en Guyane. En effet, tous les collèges publics guyanais sauf un sont en REP+ depuis la rentrée 2016.

On dénombre 2 466 écoles publiques en REP+ à la rentrée 2017. Elles accueillent 7,9% des écoliers (459 800 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges : en France métropolitaine, la part des écoliers en REP+ oscille entre 0,4% pour l'académie de Rennes et 15,0% pour l'académie d'Aix-Marseille.

Dans les DOM, 36,8% des écoliers du public sont dans une école REP+ contre 6,4% en France métropolitaine. Dans les écoles d'outre-mer, 36,0% des élèves de préélémentaire et 37,3% des élèves d'élémentaire sont en REP+, contre respectivement 7,0% et 6,1% dans les écoles métropolitaines.

Les collèges en REP+ se caractérisent par la concentration des élèves défavorisés. Ainsi, plus de neuf collèges en REP+ sur dix accueillent au moins 60% d'élèves d'origine sociale défavorisée contre seulement 6% des collèges hors éducation prioritaire (2).

Les collégiens des REP+ sont très massivement d'origine sociale défavorisée : trois quarts d'entre eux (75,1%) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 39,3% dans les établissements hors éducation prioritaire (3). Un grand nombre d'entre eux sont en retard dans leur scolarité : 16,8% des élèves issus des écoles en REP+ sont en retard à l'entrée en sixième contre 7,4% hors éducation prioritaire.

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE (EP) - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2015, les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP) ont été établis comme zonage de référence de l'éducation prioritaire. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 18.02.

- Stéfanou A. « L'éducation prioritaire : scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012 », *Éducation & formations*, n°95, MEN-MESRI-DEPP, décembre 2017.

1 Nombre et proportion d'écoles et de collèges en REP+ à la rentrée 2017 dans le secteur public

Académies et régions académiques	Collèges				Écoles			Niveau préélémentaire		Niveau élémentaire	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%
Clermont-Ferrand	5	3,6	1 782	3,7	35	4 520	4,5	1 819	4,9	2 701	4,3
Grenoble	4	1,6	1 512	1,2	29	4 143	1,4	1 703	1,5	2 440	1,3
Lyon	22	10,3	10 976	9,4	150	32 831	11,2	13 894	12,2	18 937	10,6
Auvergne-Rhône-Alpes	31	5,2	14 270	4,8	214	41 494	6,0	17 416	6,6	24 078	5,6
Besançon	4	3,7	2 035	4,3	28	4 317	4,1	1 717	4,4	2 600	3,9
Dijon	1	0,6	246	0,4	8	1 063	0,8	475	1,0	588	0,7
Bourgogne-Franche-Comté	5	1,9	2 281	2,0	36	5 380	2,3	2 192	2,5	3 188	2,1
Bretagne (Rennes)	1	0,5	440	0,5	5	769	0,4	337	0,4	432	0,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	10	4,3	3 708	3,5	65	10 533	4,6	4 545	5,4	5 988	4,2
Corse	1	3,4	216	1,8	5	753	3,0	275	3,1	478	3,0
Nancy-Metz	10	4,6	3 098	3,4	47	7 284	3,6	2 968	3,9	4 316	3,4
Reims	10	7,7	4 053	7,9	58	8 852	7,6	3 747	8,6	5 105	7,0
Strasbourg	12	8,2	6 712	8,9	85	17 586	10,3	7 016	11,0	10 570	10,0
Grand Est	32	6,5	13 863	6,3	190	33 722	6,9	13 731	7,5	19 991	6,5
Amiens	13	7,5	6 315	7,7	111	15 951	8,7	6 474	9,4	9 477	8,2
Lille	41	12,5	16 660	10,7	291	48 853	13,2	20 263	13,9	28 590	12,8
Hauts-de-France	54	10,8	22 975	9,7	402	64 804	11,7	26 737	12,4	38 067	11,2
Créteil	34	9,6	19 498	9,8	255	53 428	11,0	21 570	11,4	31 858	10,7
Paris	4	3,5	1 613	2,9	27	4 435	3,5	1 811	3,7	2 624	3,4
Versailles	24	5,6	11 688	4,8	174	32 103	5,5	13 152	5,8	18 951	5,2
Île-de-France	62	6,9	32 799	6,6	456	89 966	7,5	36 533	7,9	53 433	7,3
Caen	3	2,1	906	1,7	10	1 757	1,6	733	1,8	1 024	1,4
Rouen	13	7,9	4 349	5,5	73	11 227	6,5	4 631	7,2	6 596	6,1
Normandie	16	5,2	5 255	4,0	83	12 984	4,5	5 364	5,0	7 620	4,2
Bordeaux	3	1,2	1 219	1,0	20	3 327	1,2	1 432	1,4	1 895	1,1
Limoges	2	2,6	636	2,3	14	1 792	3,2	735	3,6	1 057	3,0
Poitiers	4	2,5	1 441	2,1	31	3 797	2,7	1 594	3,1	2 203	2,4
Nouvelle-Aquitaine	9	1,8	3 296	1,5	65	8 916	1,9	3 761	2,2	5 155	1,7
Montpellier	16	7,9	8 147	7,5	117	19 886	8,4	7 935	9,2	11 951	8,0
Toulouse	5	2,1	1 983	1,8	40	6 618	2,7	2 951	3,2	3 667	2,4
Occitanie	21	4,8	10 130	4,6	157	26 504	5,5	10 886	6,1	15 618	5,1
Pays de la Loire (Nantes)	12	4,8	3 415	3,0	68	11 206	4,4	5 134	5,4	6 072	3,8
Aix-Marseille	33	15,7	15 246	13,5	220	39 577	15,0	15 875	16,0	23 702	14,5
Nice	6	4,2	2 971	3,6	53	10 402	5,7	4 343	6,4	6 059	5,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39	11,0	18 217	9,4	273	49 979	11,2	20 218	12,1	29 761	10,7
France métropolitaine	293	5,8	130 865	5,3	2 019	357 010	6,4	147 129	7,0	209 881	6,1
Guadeloupe	3	6,4	1 099	4,5	17	2 350	5,5	893	5,7	1 457	5,3
Guyane	30	96,8	19 826	95,4	158	39 491	95,9	13 857	95,5	25 634	96,2
Martinique	9	20,9	2 763	15,9	54	5 920	17,7	2 424	19,3	3 496	16,8
Mayotte	9	42,9	11 831	41,7	71	23 052	43,5	6 737	40,3	16 315	44,9
La Réunion	21	27,3	14 891	27,1	147	31 959	29,5	11 881	29,7	20 078	29,4
DOM	72	32,9	50 410	34,6	447	102 772	36,8	35 792	36,0	66 980	37,3
France métropolitaine + DOM	365	6,9	181 275	7,0	2 466	459 782	7,9	182 921	8,3	276 861	7,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 33 collèges en REP+, soit 15,7 % des collèges publics de l'académie. 15 246 collégiens sont scolarisés en REP+, soit 13,5 % des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. 220 écoles sont en REP+, accueillant 39 577 élèves soit 15,0 % des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

© DEFP

2 Répartition des collèges publics à la rentrée 2017, en %.

Proportion de collèges scolarisant	REP+	REP	Hors EP
Plus de 75 % d'élèves défavorisés	50	7	0
Plus de 60 % d'élèves défavorisés	95	54	6

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

© DEFP

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

Lecture : 95 % des collèges en REP+ scolarisent plus de 60 % d'élèves défavorisés contre 54 % des collèges en REP et 6 % des collèges hors éducation prioritaire.

3 Origine sociale à la rentrée 2017, en %.

	Scolarisation dans un collège public			
	en REP+	en REP	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	75,1	61,2	39,3	44,9
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,2	16,6	34,6	30,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

© DEFP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 732 collèges publics sont en REP en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces établissements scolarisent 14,1% des collégiens du secteur public (366 400 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens en REP oscille entre 6,0% pour les académies de Clermont-Ferrand et Nice et 44,4% pour celle de Corse.

Dans les DOM, 27,9% des collèges sont en REP contre 13,2% en France métropolitaine. Hors Guyane (qui a la particularité d'avoir l'ensemble de ses collèges publics en REP+, sauf un), la part des collégiens qui suivent leur scolarité en REP varie entre 23,1% en Guadeloupe et 58,3% à Mayotte.

On dénombre 4 237 écoles publiques en REP à la rentrée 2017. Elles accueillent 12,3% des élèves (718 100 élèves). Dans le premier degré, la part des écoliers en REP est inférieure à 5,0% dans cinq académies (Clermont-Ferrand, Poitiers, Nice, Toulouse et Besançon) et supérieure à 20,0% dans trois autres (Créteil, Paris et Corse). Dans les DOM, elle varie entre 22,9% en Guadeloupe et 56,5% à Mayotte. Il n'y a aucune école guyanaise en REP. En France métropolitaine, 12,2% des élèves de préélémentaire et 11,0% des élèves d'élémentaire sont en REP, contre 28,6% des élèves de préélémentaire et des élèves d'élémentaire dans les DOM.

Les collèges de l'éducation prioritaire se caractérisent par la concentration des élèves de milieu défavorisé. Ainsi, un collège sur deux en REP accueille au moins 60% d'élèves d'origine sociale défavorisée contre seulement 6% des collèges hors éducation prioritaire (2).

Les collégiens des REP sont très souvent d'origine sociale défavorisée : six d'entre eux sur dix (61,2%) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 39,3% dans les établissements hors éducation prioritaire (3). Un grand nombre d'entre eux sont en retard dans leur scolarité : 13,0% des élèves issus des écoles en REP sont en retard à l'entrée en sixième contre 7,4% hors éducation prioritaire.

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE (EP) - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'Éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2015, les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP) ont été établis comme zonage de référence de l'éducation prioritaire. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 18.02.

- Stéfanou A., « L'éducation prioritaire : scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012 », *Éducation & formations*, n°95, MEN-MESRI-DEPP, décembre 2017.

1 Nombre et proportion d'écoles et de collèges en REP à la rentrée 2017 dans le secteur public

Académies et régions académiques	Collèges				Écoles			Niveau préélémentaire		Niveau élémentaire	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%
Clermont-Ferrand	6	4,3	2 871	6,0	34	3 802	3,8	1 398	3,8	2 404	3,8
Grenoble	25	10,2	14 370	11,0	137	24 775	8,3	10 066	9,1	14 709	7,8
Lyon	26	12,2	12 852	10,8	148	30 545	10,4	13 155	11,5	17 390	9,7
Auvergne-Rhône-Alpes	57	9,5	29 893	10,1	319	59 122	8,5	24 619	9,4	34 503	8,0
Besançon	12	11,1	6 451	13,5	42	5 257	5,0	2 164	5,6	3 093	4,6
Dijon	22	13,9	9 321	14,6	106	11 398	8,6	4 628	9,4	6 770	8,1
Bourgogne-Franche-Comté	34	12,8	15 772	14,1	148	16 655	7,0	6 792	7,7	9 863	6,6
Bretagne (Rennes)	15	7,1	5 520	5,9	83	12 835	6,4	5 407	7,2	7 428	6,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	20	8,7	8 540	8,0	90	16 043	7,0	6 315	7,5	9 728	6,8
Corse	10	34,5	5 360	44,4	69	8 619	34,9	3 188	35,9	5 431	34,3
Nancy-Metz	25	11,4	10 955	12,0	135	18 380	9,1	7 312	9,7	11 068	8,7
Reims	20	15,4	8 212	15,9	86	12 627	10,9	5 069	11,7	7 558	10,4
Strasbourg	9	6,1	5 572	7,4	37	9 832	5,8	3 848	6,0	5 984	5,6
Grand Est	54	10,9	24 739	11,3	258	40 839	8,4	16 229	8,9	24 610	8,1
Amiens	30	17,3	14 738	18,0	199	24 473	13,3	9 401	13,6	15 072	13,1
Lille	78	23,9	35 164	22,6	464	68 424	18,5	27 661	18,9	40 763	18,2
Hauts-de-France	108	21,6	49 902	21,0	663	92 897	16,8	37 062	17,2	55 835	16,5
Créteil	98	27,5	53 848	27,1	545	117 250	24,1	46 587	24,6	70 663	23,8
Paris	26	22,6	10 845	19,5	187	34 725	27,3	13 281	26,9	21 444	27,5
Versailles	73	17,1	39 925	16,5	479	100 642	17,1	41 401	18,2	59 241	16,4
Île-de-France	197	22,0	104 618	21,1	1 211	252 617	21,0	101 269	21,8	151 348	20,6
Caen	12	8,3	3 349	6,3	46	6 224	5,5	2 461	5,9	3 763	5,3
Rouen	31	18,8	12 384	15,6	146	21 648	12,4	8 595	13,3	13 053	12,0
Normandie	43	13,9	15 733	11,9	192	27 872	9,7	11 056	10,4	16 816	9,4
Bordeaux	31	12,0	14 191	11,3	268	30 838	11,3	11 774	11,8	19 064	11,0
Limoges	5	6,5	2 363	8,6	28	2 996	5,4	1 245	6,2	1 751	4,9
Poitiers	10	6,3	4 272	6,2	36	5 634	4,0	2 272	4,5	3 362	3,7
Nouvelle-Aquitaine	46	9,3	20 826	9,4	332	39 468	8,4	15 291	9,0	24 177	8,1
Montpellier	16	7,9	8 134	7,5	83	13 812	5,8	5 449	6,3	8 363	5,6
Toulouse	15	6,3	6 991	6,2	89	10 869	4,4	4 296	4,7	6 573	4,3
Occitanie	31	7,0	15 125	6,9	172	24 681	5,1	9 745	5,5	14 936	4,9
Pays de la Loire (Nantes)	19	7,5	7 511	6,7	94	13 273	5,2	5 351	5,6	7 922	5,0
Aix-Marseille	29	13,8	15 223	13,5	172	25 400	9,6	9 981	10,0	15 419	9,4
Nice	8	5,6	4 888	6,0	45	8 013	4,4	3 268	4,8	4 745	4,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37	10,5	20 111	10,3	217	33 413	7,5	13 249	7,9	20 164	7,3
France métropolitaine	671	13,2	323 650	13,2	3 848	638 334	11,5	255 573	12,2	382 761	11,0
Guadeloupe	12	25,5	5 630	23,1	72	9 850	22,9	3 470	22,3	6 380	23,2
Guyane	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Martinique	13	30,2	5 111	29,5	66	10 783	32,3	4 152	33,1	6 631	31,8
Mayotte	12	57,1	16 550	58,3	112	29 995	56,5	9 968	59,7	20 027	55,1
La Réunion	24	31,2	15 501	28,2	139	29 167	26,9	10 819	27,1	18 348	26,9
DOM	61	27,9	42 792	29,4	389	79 795	28,6	28 409	28,6	51 386	28,6
France métropolitaine + DOM	732	13,8	366 442	14,1	4 237	718 129	12,3	283 982	12,9	434 147	11,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 29 collèges en REP, soit 13,8 % des collèges publics de l'académie. 15 223 collégiens sont scolarisés en REP, soit 13,5 % des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. 172 écoles sont en REP, accueillant 25 400 élèves soit 9,6 % des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

© DEPP

2 Répartition des collèges publics à la rentrée 2017, en %.

Proportion de collèges scolarisant	REP+	REP	Hors EP
Plus de 75 % d'élèves défavorisés	50	7	0
Plus de 60 % d'élèves défavorisés	95	54	6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

Lecture : 95 % des collèges en REP+ scolarisent plus de 60 % d'élèves défavorisés contre 54 % des collèges en REP et 6 % des collèges hors éducation prioritaire.

3 Origine sociale à la rentrée 2017, en %.

	Scolarisation dans un collège public			
	en REP+	en REP	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	75,1	61,2	39,3	44,9
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,2	16,6	34,6	30,2

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, 8,6% des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé du second degré en France métropolitaine résident dans un quartier prioritaire (QP) (1).

L'académie de Créteil scolarise plus de 20% d'élèves habitant dans un QP. À l'inverse, dix académies, situées majoritairement au Centre et à l'Ouest, comme Rennes ou Clermont-Ferrand, scolarisent moins de 5% d'élèves habitant dans un QP.

10,1% des élèves des collèges publics habitent dans un QP. C'est le cas d'environ moins de la moitié des élèves des collèges privés, soit 4,3%. Ce constat est le même pour les lycéens. Ainsi, 8,1% des élèves des LEGT publics habitent dans un QP contre 3,5% des élèves des LEGT privés. De même, 15,6% des élèves des LP publics habitent dans un QP contre 7,6% des élèves des LP privés.

Comme attendu, les collégiens habitant dans un QP sont très massivement d'origine sociale défavorisée : parmi eux, 62,9% des élèves des collèges publics ont des parents ouvriers ou inactifs (39,0% des élèves des collèges privés), contre 31,9% des collégiens du public n'habitant pas dans un QP (17,2% des collégiens du privé) (2). Le retard scolaire est plus important pour les élèves habitant dans un QP : 24,4% des élèves des collèges publics habitant dans un QP sont en retard à l'entrée en sixième contre 12,3% des élèves des collèges publics n'habitant pas dans un QP. Cette différence est également manifeste dans le privé.

Dans une large mesure, l'éducation prioritaire et les zones de la politique de la ville se recoupent. En effet, plus de six collégiens sur dix habitants en QP sont scolarisés dans un collège relevant de l'éducation prioritaire : 29,5% sont scolarisés dans un collège d'un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et 32,3% dans un collège d'un réseau d'éducation prioritaire (REP) (3).

Un peu plus d'un collégien sur dix n'habitant pas dans un QP est scolarisé en éducation prioritaire.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves scolarisés dans un établissement public ou privé du second degré de France métropolitaine relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Pour des raisons techniques, les DOM sont exclus de l'analyse.

QUARTIER PRIORITAIRE (QP) - Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette nouvelle géographie est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle comprend 1 296 quartiers prioritaires (QP) en France métropolitaine qui ont remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et base centrale des établissements (BCE).

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Rapport 2016* de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) - édition 2016.
- *Rapport 2015* de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) - édition 2015.
- Darriau V., Henry M., Oswald N., « Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers », *France, Portrait Social*, édition 2014.

1 Proportion d'élèves habitant dans un quartier prioritaire (QP) par académie à la rentrée 2015

Académies et régions académiques	Nombre de QP	Élèves habitant en QP (%)	Collégiens habitant en QP (%)		Lycéens généraux et technologiques habitant en QP (%)		Lycéens professionnels habitant en QP (%)	
			Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Clermont-Ferrand	16	3,1	3,6	1,6	2,8	1,4	5,5	3,6
Grenoble	53	4,2	5,0	2,2	3,9	1,7	7,6	3,0
Lyon	71	8,3	10,7	4,1	7,1	2,5	18,1	7,7
Auvergne-Rhône-Alpes	140	5,7	7,0	3,1	5,0	2,0	12,2	5,2
Besançon	27	6,5	7,5	3,0	5,1	3,0	12,2	9,0
Dijon	31	4,8	5,5	2,5	4,1	3,1	8,6	1,2
Bourgogne-Franche-Comté	58	5,5	6,3	2,7	4,5	3,1	10,6	8,3
Bretagne (Rennes)	32	2,7	4,0	1,3	2,6	1,2	6,8	1,8
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	52	6,9	7,7	3,6	5,4	3,1	12,6	8,6
Corse	5	4,2	4,1	4,8	3,4	3,0	6,9	-
Nancy-Metz	51	6,4	7,2	3,2	5,2	2,6	13,1	4,6
Reims	34	9,0	10,1	5,2	7,9	3,4	16,1	8,2
Strasbourg	31	10,0	11,6	5,7	8,8	3,9	18,9	7,9
Grand Est	116	8,2	9,4	4,6	7,1	3,2	15,2	6,0
Amiens	44	8,3	9,4	4,2	7,0	2,6	13,6	6,6
Lille	155	13,5	15,9	8,9	11,4	7,5	22,6	14,5
Hauts-de-France	199	11,9	13,6	7,9	9,9	6,6	19,6	11,8
Créteil	129	21,4	23,4	11,5	21,4	7,2	33,6	12,6
Paris	20	8,8	10,5	5,0	9,0	5,7	18,6	10,3
Versailles	123	12,3	14,2	4,4	12,7	3,0	22,8	7,9
Île-de-France	272	14,9	17,4	6,4	15,2	4,9	26,0	10,1
Caen	23	4,3	5,0	2,5	3,5	1,9	8,4	5,2
Rouen	39	7,7	8,6	3,9	6,5	5,2	14,3	8,4
Normandie	62	6,3	7,1	3,2	5,3	3,7	11,7	6,1
Bordeaux	44	3,4	3,7	2,3	2,8	1,4	6,2	3,3
Limoges	13	5,4	6,0	3,1	4,5	2,8	8,5	2,0
Poitiers	24	3,9	4,5	1,7	3,1	2,4	7,2	7,7
Nouvelle-Aquitaine	81	3,8	4,2	2,2	3,1	1,9	6,8	3,5
Montpellier	60	9,6	10,9	6,3	8,4	4,9	17,6	11,4
Toulouse	45	4,4	4,9	2,7	3,7	1,7	7,8	4,6
Occitanie	105	6,9	7,8	4,5	6,1	3,5	11,7	6,4
Pays de la Loire (Nantes)	46	4,3	6,1	1,9	4,4	1,8	11,5	4,4
Aix-Marseille	91	15,6	17,6	10,4	12,5	6,4	27,5	20,6
Nice	37	6,8	8,1	2,1	5,1	1,9	13,4	5,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	128	12,0	13,6	7,5	9,2	5,1	22,2	17,3
France métropolitaine	1 296	8,6	10,1	4,3	8,1	3,5	15,6	7,6

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine.**

Lecture : l'académie de Clermont-Ferrand compte 16 quartiers prioritaires. 3,1 % des élèves habitent en QP. C'est aussi le cas de 3,6 % des collégiens scolarisés dans un établissement public et de 1,6 % de ceux scolarisés dans un établissement privé. 2,8 % des lycéens généraux et technologiques scolarisés dans un établissement public et 1,4 % de ceux scolarisés dans un établissement privé habitent en QP. Pour les lycéens professionnels, c'est le cas de 5,5 % des lycéens du public et de 3,6 % des lycéens du privé.

2 L'origine sociale et le retard scolaire des collégiens à la rentrée 2015, en %.

	Collégiens habitant					
	en QP		hors QP		Ensemble	
	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	62,9	39,0	31,9	17,2	35,0	18,1
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,9	21,8	34,4	51,7	31,8	50,5
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	24,4	16,3	12,3	8,9	13,5	9,2

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine.**

QP : quartier prioritaire.

Lecture : 62,9 % des élèves habitant en QP scolarisés dans le public sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs.

3 Proportion de collégiens en éducation prioritaire selon qu'il habite en QP ou non, à la rentrée 2015, en %.

	Collégiens en éducation prioritaire (EP) (%)			Collégiens hors éducation prioritaire (EP) (%)			Ensemble
	en REP+	en REP	Total EP	dans le public	dans le privé	Total hors EP	
Collégiens habitant en QP	29,5	32,3	61,8	27,8	10,4	38,2	100,0
Collégiens n'habitant pas en QP	2,2	10,4	12,6	63,7	23,7	87,4	100,0
Ensemble	5,5	13,0	18,5	59,4	22,1	81,5	100,0

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine.**

QP : quartier prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

Lecture : 29,5 % des élèves habitant en QP sont scolarisés dans un collège REP+ ; 32,3 % se trouvent dans un collège REP soit 61,8 % en EP.

Ils sont 27,8 % dans un collège public hors éducation prioritaire et 10,4 % dans un collège privé hors éducation prioritaire, soit 38,2 % hors éducation prioritaire.

DÉFINITIONS

En 2017-2018, la France métropolitaine et les DOM comptent 68 universités (1).

Depuis une dizaine d'années, le nombre d'universités diminue suite à des fusions entre établissements, principalement entre universités d'une même métropole : Strasbourg en 2008, Aix-Marseille en 2011, Bordeaux en 2014, Grenoble en 2016 et dernièrement entre les universités Paris IV et Paris VI.

À partir de 2010, dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir dans l'enseignement supérieur et la recherche, des plans de financement ont été proposés aux établissements au travers des initiatives d'excellence (Idex). L'objectif était de faire émerger des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) visibles à l'international. Ces pôles ont inspiré par la suite la création des communautés d'universités et établissements (Comue). Initiés par la loi de 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche, ces regroupements d'établissements transforment sensiblement l'organisation de l'enseignement supérieur. Ainsi 196 établissements sont, en 2017-2018, membres d'une Comue ou d'une association (2).

Le nombre d'établissements membres varie selon les regroupements. Pour les associations, le nombre d'établissements impliqués est en général relativement restreint (de deux à sept établissements associés autour d'une université). Pour les Comue, les périmètres sont souvent plus larges : six d'entre elles (dont trois situées en Île-de-France) comptent plus de dix établissements membres. La Comue « Université Bretagne Loire » est celle qui comprend le plus grand nombre d'établissements avec 22 membres.

Au 1^{er} janvier 2018, cette recomposition du paysage de l'enseignement supérieur concerne la quasi-totalité des universités de la métropole et plus de deux étudiants sur trois, soit 1 787 300 étudiants dont 89 % sont inscrits à l'université.

En dehors de ces 26 regroupements et des universités, la très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur se présentent sous la forme de petites structures, publiques ou privées, de nature et de spécialisation très variées (écoles d'art, d'architecture, de journalisme, de commerce, d'ingénieurs, de vétérinaire, etc.). Ainsi 2 449 établissements, principalement des lycées, accueillent des STS et 450 des CPGE. Les formations paramédicales sont implantées dans 410 établissements tandis que 192 préparent aux métiers du travail social. En 2017-2018, on dénombre 315 écoles dispensant des formations commerciales et assimilées, et 304 des formations artistiques et culturelles. Par rapport aux années précédentes, la hausse du nombre de ces implantations est toutefois essentiellement due à un ajustement du champ de la collecte. En neutralisant l'effet de cette opération, on recenserait 238 écoles de commerce et 236 d'art.

UNIVERSITÉS, AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE - Voir fiche 6.1 et 6.6

ÉCOLES D'INGÉNIEURS - Voir fiche 6.8

ÉCOLES SUPÉRIEURES DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE)
Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 et rattachées aux universités, elles forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur à compter de la rentrée 2013 et ont remplacé les IUFM fermés en 2010.

CPGE, STS - Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de technicien supérieur.

AUTRES ÉCOLES - Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

REGROUPEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS - La loi du 22 juillet 2013 a initié des politiques de site fondées sur les regroupements d'établissements. Elle offre aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, différentes possibilités pour organiser ces regroupements et coordonner leurs politiques : la fusion, la participation à une communauté d'universités et établissements (Comue) ou l'association à l'établissement en charge de la coordination du site. Ces regroupements territoriaux ont pour objectif de favoriser une coordination renforcée des politiques de formation et de recherche ainsi que d'améliorer la vie étudiante. Ils se font à l'échelle académique ou interacadémique, sauf par dérogation en Île-de-France.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes auprès des établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 16.08.

- Code de l'éducation, livre VII, titre 1^{er}, chapitre 1^{er} et chapitre VIII bis.

1 Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur

Type d'établissement ou de structure	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Universités (1)	81	79	79	75	76	74	74	72	71	68
IUT	114	114	114	114	114	113	110	111	111	111
ESPE						30	30	30	30	30
STS (2)	2 109	2 207	2 258	2 286	2 307	2 334	2 367	2 378	2 388	2 449
Publiques	1 312	1 335	1 358	1 376	1 376	1 392	1 415	1 432	1 450	1 503
Privées	797	872	900	910	931	942	952	946	938	946
CPGE (2)	407	429	442	449	451	451	451	445	449	450
Publiques	317	337	345	350	351	354	355	351	354	355
Privées	90	92	97	99	100	97	96	94	95	95
Écoles d'ingénieurs (3)	246	245	250	254	253	254	257	261	266	265
Publiques (4)	177	176	180	181	176	179	181	179	180	179
Privées	69	69	70	73	77	75	76	82	86	86
Écoles de commerce, gestion et comptabilité (5)	223	212	213	210	208	195	198	191	236	308
Autres établissements d'enseignement universitaire	22	21	21	21	21	21	23	27	36	46
Écoles normales supérieures	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Écoles d'architecture	23	22	22	22	22	22	22	22	22	24
Écoles supérieures artistiques et culturelles (6)	236	237	235	235	236	245	240	241	221	304
Écoles paramédicales hors université (7)	418	414	406	412	415	420	423	421	410	410
Écoles préparant aux fonctions sociales (7)	161	202	217	215	217	217	221	218	192	192
Autres écoles de spécialités diverses	217	203	197	182	181	188	184	218	213	305
<i>dont : écoles juridiques et administratives</i>	57	52	51	46	43	43	39	40	39	39
<i>écoles de journalisme et écoles littéraires</i>	25	27	29	28	25	32	32	28	39	36
<i>écoles vétérinaires</i>	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

- Y compris le centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte, l'Institut national universitaire d'Albi et l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.
- Établissements disposant de classes STS ou CPGE.
- Il s'agit d'implantations, voir fiche 6.8. Ce total est hors formations d'ingénieurs en partenariat, qui concernent 84 implantations en 2017.

- Y compris implantations des écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités.
- Il s'agit d'implantations. La différence avec le total de la fiche 6.9 s'explique par l'existence de 7 établissements proposant uniquement des préparations DCG et DSCG.
- Nombre d'implantations à partir de 2017.
- Données 2016-2017 reconduites en 2017-2018.

2 Les regroupements d'établissements au 1^{er} janvier 2018

Regroupement	Nombre d'établissements membres (1)	Nombre d'étudiants inscrits	Répartition des inscrits (en %)					Autres (4)
			Universités	Écoles d'ingénieurs (2)	Écoles de commerce	Écoles d'art (3)	Écoles normales supérieures	
Association								
Aix-Marseille-Provence-Méditerranée	5	84 574	98,7	1,3	-	-	-	-
Alsace	6	64 250	94,2	3,7	-	2,1	-	-
Auvergne	3	33 974	95,3	2,9	-	1,8	-	-
Champagne (5)	7	33 642	71,6	10,3	15,3	0,2	-	2,6
Lorraine	2	63 628	96,2	-	3,8	-	-	-
Picardie	6	36 089	79,3	20,1	-	0,6	-	-
Sorbonne Université (6)	5	63 784	90,6	6,7	1,6	0,4	-	0,7
Comue								
Centre-Val de Loire	7	92 019	96,9	3,1	-	-	-	-
Hesam Université	3	46 368	96,5	3,5	-	-	-	-
Languedoc-Roussillon Universités	9	59 177	71,0	8,8	8,8	6,0	-	5,4
Normandie Université	6	79 468	97,9	2,1	-	-	-	-
Paris-Sciences-et-Lettres	6	70 357	95,3	3,8	-	0,9	-	-
Université Bourgogne-Franche-Comté	11	18 430	3,8	9,4	11,8	-	10,1	64,9
Université Bretagne Loire	6	58 726	88,7	7,0	4,3	-	-	-
Université confédérale Léonard de Vinci	22	165 062	92,7	6,3	-	-	0,3	0,7
Université Côte d'Azur	3	44 856	98,4	1,6	-	-	-	-
Université de Lyon	7	35 133	88,2	-	10,0	1,6	-	0,2
Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	11	131 019	90,6	7,4	-	-	1,5	0,5
Université Grenoble Alpes	17	105 751	82,2	11,4	4,6	1,0	-	0,8
Université Lille-Nord-de-France	5	67 683	90,9	7,7	-	1,4	-	-
Université Paris Lumières	9	117 788	90,8	2,6	-	-	-	6,6
Université Paris-Seine	2	52 580	100,0	-	-	-	-	-
Université Paris-Est	15	34 091	58,7	14,5	18,0	3,5	-	5,3
Université Paris-Saclay	5	48 694	93,5	5,0	-	-	-	1,5
Université Sorbonne-Paris-Cité	12	74 744	74,4	17,9	5,1	-	2,6	-
Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	8	110 160	85,1	-	-	-	-	14,9
Total	198	1 792 047	89,0	5,5	1,9	0,7	0,3	2,6
Total hors double-compte (7)	196	1 787 339	89,0	5,5	1,9	0,7	0,3	2,6

Lecture : l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée se compose de 5 établissements comprenant 84 574 étudiants, dont 98,7% sont inscrits en université et 1,3% en école d'ingénieurs.

- Pour les associations, les établissements concernés sont les chefs de file et les établissements associés en application de la loi de 2013. Pour les Comue, tous les établissements membres sont pris en compte, mais pas les établissements associés ou partenaires, sauf pour les associés « renforcés » prévus par les statuts des Comue Grenoble-Alpes et Toulouse Midi-Pyrénées qui sont comptabilisés.
- Hors école d'ingénieurs intégrée ou rattachée aux universités qui sont comptabilisées dans les universités.
- Écoles supérieures artistiques et culturelles et écoles d'architecture.
- Comprend l'IEP Paris, Dauphine, l'Institut Catholique de Lille, l'Observatoire de Paris, l'IPGP, les écoles vétérinaires, des écoles du secteur du travail social, l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, le Musée national d'histoire naturelle, l'Institut libre d'éducation physique supérieure, l'Inalco, l'ENA, des écoles de formation agricole et l'École des hautes études en santé publique.
- Le nombre d'étudiants n'est pas disponible pour les établissements du Cnam Grand Est ainsi que pour l'ESTP - campus de Troyes.
- Le décret portant association d'établissements à l'université Sorbonne Université est paru au JO le 11 avril 2018.
- Deux établissements sont comptés deux fois : l'Université de technologie de Compiègne est membre de l'association Picardie et de celle de Sorbonne Université (4 308 étudiants) et l'École des Hautes études en santé publique est membre de la Comue Université Sorbonne Paris Cité et de celle de Bretagne-Loire (400 étudiants).

A LA RENTRÉE 2017, les écoles des secteurs public et privé sous et hors contrat du premier degré scolarisent 6 783 300 élèves en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces effectifs sont en légère baisse (-23 100 élèves), après une stabilité des effectifs en 2016. Cette baisse s'observe en préélémentaire (-0,7%) et plus modérément en élémentaire (-0,2%), en raison des évolutions démographiques. La génération 2014 qui entre dans le système éducatif est de moindre taille que la génération 2011 entrant au CP. De la même manière, ces entrants au CP sont moins nombreux que les élèves de la génération 2006 quittant le premier degré. De plus, la scolarisation des enfants de deux ans recule (-3 700 élèves scolarisés à la rentrée 2017).

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui accueillent des élèves en situation de handicap, comptent 1 200 élèves de plus qu'à la rentrée 2016 (+2,4%). 93,4% des élèves bénéficiant de ce dispositif relèvent du secteur public.

Au cours des dernières décennies, les évolutions des effectifs du premier degré ont été variables suivant les niveaux (2).

L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans ou plus et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans. Depuis les années 1980, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire.

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1% de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé, puis s'est inversée avec l'arrivée à l'école élémentaire des générations nombreuses d'enfants nés en 2000 et après. En 2017, les effectifs des classes élémentaires diminuent dans le public (-0,3%), mais augmentent encore dans le secteur privé (+0,7%).

Depuis les années 2000, la part du secteur privé oscille autour de 13,5%. Comme à la rentrée précédente, elle progresse de 0,2 point à la rentrée 2017. En effet, le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public recule (-30 100 élèves, soit une baisse de 0,5%), alors que le secteur privé a vu ses effectifs augmenter (+7 000 élèves, soit une hausse de 0,7%).

La scolarisation dans le secteur privé est plus fréquente dans l'enseignement élémentaire (14,5% des élèves scolarisés dans le privé contre 12,9% dans le préélémentaire). Pour autant, entre ces deux dernières rentrées, la part de l'enseignement privé a progressé davantage dans le préélémentaire.

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire. Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (plurihandicap ou maladies invalidantes). Ils nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et leur handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.25; 16.40; 15.44; 14.41; 13.33.

1 Évolution des effectifs du premier degré, en milliers.

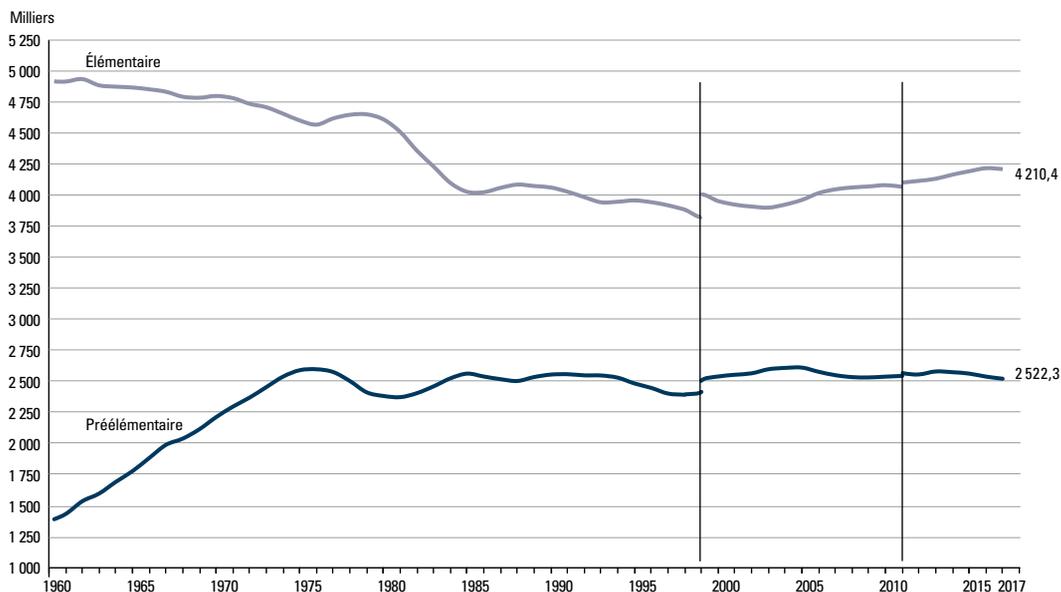
	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble premier degré										
Public	5 751,6	5 770,8	5 760,1	5 810,7	5 820,9	5 863,2	5 880,9	5 885,3	5 872,8	5 842,7
Privé	895,4	893,3	897,5	899,9	898,0	897,4	907,7	920,0	933,6	940,6
<i>dont privé sous contrat</i>	<i>879,0</i>	<i>877,7</i>	<i>879,8</i>	<i>879,8</i>	<i>874,7</i>	<i>873,0</i>	<i>882,8</i>	<i>891,2</i>	<i>899,5</i>	<i>901,3</i>
<i>dont privé hors contrat</i>	<i>16,5</i>	<i>15,6</i>	<i>17,7</i>	<i>20,1</i>	<i>23,2</i>	<i>24,4</i>	<i>24,9</i>	<i>28,8</i>	<i>34,1</i>	<i>39,3</i>
Total	6 647,0	6 664,2	6 657,6	6 710,6	6 718,9	6 760,6	6 788,6	6 805,2	6 806,4	6 783,3
Part du public (%)	86,5	86,6	86,5	86,6	86,6	86,7	86,6	86,5	86,3	86,1
Part du privé sous contrat (%)	13,2	13,2	13,2	13,1	13,0	12,9	13,0	13,1	13,2	13,3
Part du privé hors contrat (%)	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6
Préélémentaire										
Effectif total	2 532,8	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0	2 580,9	2 574,9	2 563,6	2 539,5	2 522,3
Part du public (%)	87,6	87,7	87,7	87,7	87,8	87,8	87,7	87,6	87,3	87,1
Très petite section (1)	123,3	111,7	94,6	94,7	91,1	97,2	96,4	93,6	96,6	92,9
Petite section (1)	807,6	797,3	807,4	812,1	808,1	818,8	804,7	799,8	788,3	788,1
Moyenne section (1)	800,6	821,8	812,8	818,7	829,5	825,9	837,1	823,2	819,8	809,1
Grande section (1)	801,4	808,4	830,3	836,3	828,3	839,1	836,8	847,0	834,8	832,3
Élémentaire										
Effectif total	4 070,4	4 080,7	4 067,5	4 102,0	4 115,7	4 132,6	4 165,7	4 193,0	4 217,5	4 210,4
Part du public (%)	85,8	85,9	85,7	85,8	85,9	86,0	85,9	85,7	85,6	85,5
CP	818,5	822,7	828,5	835,6	856,1	845,0	856,9	848,7	852,0	838,2
CE1	826,8	821,0	825,1	832,6	839,0	855,7	845,8	852,7	844,1	847,3
CE2	814,9	805,6	800,3	807,0	809,9	822,0	838,7	836,4	848,5	842,9
CM1	820,1	809,6	801,3	807,7	801,4	806,4	816,8	836,4	834,8	845,8
CM2	790,0	821,8	812,2	819,2	809,2	803,4	807,5	818,8	838,1	836,2
ULIS	43,8	44,3	45,1	46,8	46,2	47,2	48,0	48,7	49,4	50,6
Part du public (%)	92,4	92,9	92,7	92,9	93,4	93,3	93,3	93,3	93,5	93,4

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

1. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.

2 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en milliers.



© DEFP

► Champ : France métropolitaine avant 1999; France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 6 783 300 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM (1). Les départements d'outre-mer en scolarisent 304 100, dont 117 900 à La Réunion.

Le poids de chaque académie au niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7% de la population scolarisée dans le premier degré, la Corse, la Martinique, la Guyane et Limoges en accueillent moins de 1% chacune.

Les écoles privées (y compris hors contrat) accueillent 14,1% des effectifs du premier degré en France métropolitaine et 8,3% dans les DOM. La part du privé est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5% des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Seine-et-Marne et Moselle alors qu'en Vendée et dans le Morbihan, près de 50% des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DOM, la part du privé varie de 5,1% à Mayotte à 12,2% en Guadeloupe.

L'enseignement privé accueille 7 000 élèves de plus qu'à la rentrée précédente, soit 940 600 élèves scolarisés dans une école privée à la rentrée 2017. Ces élèves sont inscrits en grande majorité dans un établissement sous contrat (901 300 élèves contre 39 300 dans le hors contrat). Ainsi, à la rentrée 2017, la proportion d'élèves scolarisés dans un établissement hors contrat au sein du privé est de 4,2%. Dans les académies de Nice et Versailles, plus d'un élève sur dix dans le privé est scolarisé dans un établissement hors contrat. L'enseignement privé hors contrat est particulièrement développé dans les DOM. À Mayotte, en Guadeloupe et en Martinique, le poids du privé hors contrat au sein de l'enseignement privé est respectivement de 100%, 17,3% et 17,1%.

Sur l'ensemble du territoire, les effectifs du premier degré sont en légère diminution (-0,3%, soit une baisse de 23 100 élèves) par rapport à la rentrée précédente. Le secteur public voit ses effectifs décroître de 0,5%. Les effectifs du privé augmentent de 0,7% au niveau national. Cette croissance atteint 6,8% dans l'académie de Corse et 5,2% dans celle de Créteil.

Mayotte, Créteil, Lyon et Aix-Marseille sont les quatre académies qui connaissent les plus fortes croissances d'effectifs dans le public et le privé (+0,5% à +1,0%). L'augmentation absolue la plus importante est celle de l'académie de Créteil qui scolarise plus de 2 800 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2016. Comme pour les trois autres académies, cette hausse est essentiellement portée par le secteur privé.

À l'inverse, les académies de la Martinique et de la Guadeloupe enregistrent les plus fortes baisses d'effectifs (respectivement -2,6% et -3,5%).

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.25; 16.40; 15.44; 14.41; 13.33.

1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2017

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Allier	25 570	2 663	28 233	90,6
Cantal	9 518	1 310	10 828	87,9
Haute-Loire	14 342	7 052	21 394	67,0
Puy-de-Dôme	50 788	7 280	58 068	87,5
Clermont-Ferrand	100 218	18 305	118 523	84,6
Ardèche	22 724	7 809	30 533	74,4
Drôme	45 385	7 235	52 620	86,3
Isère	120 816	12 858	133 674	90,4
Savoie	36 953	4 164	41 117	89,9
Haute-Savoie	73 740	11 674	85 414	86,3
Grenoble	299 618	43 740	343 358	87,3
Ain	63 080	7 281	70 361	89,7
Loire	61 042	17 281	78 323	77,9
Rhône	168 384	35 841	204 225	82,5
Lyon	292 506	60 403	352 909	82,9
Auvergne-Rhône-Alpes	692 342	122 448	814 790	85,0
Doubs	50 529	5 046	55 575	90,9
Jura	21 194	2 849	24 043	88,2
Haute-Saône	20 993	1 370	22 363	93,9
Territoire de Belfort	12 645	1 433	14 078	89,8
Besançon	105 361	10 698	116 059	90,8
Côte-d'Or	42 943	4 833	47 776	89,9
Nièvre	15 313	1 039	16 352	93,6
Saône-et-Loire	45 085	3 975	49 060	91,9
Yonne	29 301	2 617	31 918	91,8
Dijon	132 642	12 464	145 106	91,4
Bourgogne-Franche-Comté	238 003	23 162	261 165	91,1
Côtes-d'Armor	38 380	16 962	55 342	69,4
Finistère	53 145	31 432	84 577	62,8
Ille-et-Vilaine	71 432	41 711	113 143	63,1
Morbihan	36 739	36 037	72 776	50,5
Rennes	199 696	126 142	325 838	61,3
Bretagne	199 696	126 142	325 838	61,3
Cher	24 784	1 987	26 771	92,6
Eure-et-Loir	41 365	4 663	46 028	89,9
Indre	16 660	1 302	17 962	92,8
Indre-et-Loire	51 302	6 161	57 463	89,3
Loir-et-Cher	27 969	3 266	31 235	89,5
Loiret	65 926	6 289	72 215	91,3
Orléans-Tours	228 006	23 668	251 674	90,6
Centre-Val de Loire	228 006	23 668	251 674	90,6
Corse-du-Sud	11 357	712	12 069	94,1
Haute-Corse	13 369	439	13 808	96,8
Corse	24 726	1 151	25 877	95,6
Meurthe-et-Moselle	63 854	4 826	68 680	93,0
Meuse	15 545	1 284	16 829	92,4
Moselle	92 420	4 666	97 086	95,2
Vosges	30 367	2 657	33 024	92,0
Nancy-Metz	202 186	13 433	215 619	93,8
Ardennes	24 253	2 201	26 454	91,7
Aube	27 507	2 883	30 390	90,5
Marne	49 610	6 731	56 341	88,1
Haute-Marne	14 582	865	15 447	94,4
Reims	115 952	12 680	128 632	90,1
Bas-Rhin	101 192	5 617	106 809	94,7
Haut-Rhin	68 915	5 397	74 312	92,7
Strasbourg	170 107	11 014	181 121	93,9
Grand Est	488 245	37 127	525 372	92,9
Aisne	51 182	4 727	55 909	91,5
Oise	84 786	5 969	90 755	93,4
Somme	47 769	8 178	55 947	85,4
Amiens	183 737	18 874	202 611	90,7
Nord	230 389	63 949	294 338	78,3
Pas-de-Calais	139 643	21 215	160 858	86,8
Lille	370 032	85 164	455 196	81,3
Hauts-de-France	553 769	104 038	657 807	84,2
Seine-et-Marne	157 341	7 902	165 243	95,2
Seine-Saint-Denis	190 826	11 224	202 050	94,4
Val-de-Marne	138 303	11 214	149 517	92,5
Créteil	486 470	30 340	516 810	94,1
Paris	127 280	40 442	167 722	75,9
Yvelines	148 974	17 210	166 184	89,6
Essonne	144 767	8 613	153 380	94,4
Hauts-de-Seine	148 109	20 136	168 245	88,0
Val-d'Oise	146 208	8 969	155 177	94,2
Versailles	588 058	54 928	642 986	91,5
Île-de-France	1 201 808	125 710	1 327 518	90,5

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Calvados	56 717	9 615	66 332	85,5
Manche	35 883	9 061	44 944	79,8
Orne	19 973	5 330	25 303	78,9
Caen	112 573	24 006	136 579	82,4
Eure	59 722	4 911	64 633	92,4
Seine-Maritime	114 188	12 224	126 412	90,3
Rouen	173 910	17 135	191 045	91,0
Normandie	286 483	41 141	327 624	87,4
Dordogne	30 023	2 183	32 206	93,2
Gironde	138 504	14 168	152 672	90,7
Landes	33 244	2 711	35 955	92,5
Lot-et-Garonne	26 442	3 020	29 462	89,7
Pyrénées-Atlantiques	44 536	14 282	58 818	75,7
Bordeaux	272 749	36 364	309 113	88,2
Corrèze	17 788	1 638	19 426	91,6
Creuse	8 062	228	8 290	97,2
Haute-Vienne	29 703	1 835	31 538	94,2
Limoges	55 553	3 701	59 254	93,8
Charente	27 439	2 792	30 231	90,8
Charente-Maritime	50 070	3 790	53 860	93,0
Deux-Sèvres	28 570	6 830	35 400	80,7
Vienne	35 111	4 809	39 920	88,0
Poitiers	141 190	18 221	159 411	88,6
Nouvelle-Aquitaine	469 492	58 286	527 778	89,0
Aude	30 700	2 711	33 411	91,9
Gard	64 791	8 423	73 214	88,5
Hérault	96 787	13 071	109 858	88,1
Lozère	4 325	2 291	6 616	65,4
Pyrénées-Orientales	39 519	4 096	43 615	90,6
Montpellier	236 122	30 592	266 714	88,5
Ariège	11 797	1 195	12 992	90,8
Aveyron	17 733	5 894	23 627	75,1
Haute-Garonne	120 477	12 714	133 191	90,5
Gers	13 566	1 990	15 556	87,2
Lot	11 773	1 220	12 993	90,6
Hautes-Pyrénées	16 387	2 565	18 952	86,5
Tarn	29 685	5 558	35 243	84,2
Tarn-et-Garonne	23 891	3 128	27 019	88,4
Toulouse	245 309	34 264	279 573	87,7
Occitanie	481 431	64 856	546 287	88,1
Loire-Atlantique	98 957	49 665	148 622	66,6
Maine-et-Loire	53 092	33 674	86 766	61,2
Mayenne	21 027	10 696	31 723	66,3
Sarthe	48 336	8 956	57 292	84,4
Vendée	33 321	33 985	67 306	49,5
Nantes	254 733	136 976	391 709	65,0
Pays de la Loire	254 733	136 976	391 709	65,0
Alpes-de-Haute-Provence	13 673	792	14 465	94,5
Hautes-Alpes	11 207	1 063	12 270	91,3
Bouches-du-Rhône	186 836	24 238	211 074	88,5
Vaucluse	51 986	6 491	58 477	88,9
Aix-Marseille	263 702	32 584	296 286	89,0
Alpes-Maritimes	91 926	11 218	103 144	89,1
Var	89 449	6 875	96 324	92,9
Nice	181 375	18 093	199 468	90,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	445 077	50 677	495 754	89,8
France métropolitaine	5 563 811	915 382	6 479 193	85,9
Guadeloupe	43 046	6 002	49 048	87,8
Guyane	41 159	2 877	44 036	93,5
Martinique	33 396	3 824	37 220	89,7
Mayotte	53 047	2 844	55 891	94,9
La Réunion	108 249	9 649	117 898	91,8
DOM	278 897	25 196	304 093	91,7
France métro. + DOM	5 842 708	940 578	6 783 286	86,1

► Champ : Public + privé (y compris hors contrat).

© DEPP

LES ÉCOLES DU PREMIER DEGRÉ scolarisent 6 783 300 élèves à la rentrée 2017 en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces effectifs sont en légère baisse (-23 100 élèves, soit -0,3%) par rapport à la rentrée 2016.

Les filles représentent près de 49% des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît en France 105 garçons pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré.

Cependant, les filles sont plus nombreuses à bénéficier de la scolarisation précoce. Parmi les enfants scolarisés dès deux ans, 51% sont des filles.

Enfin, dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), les filles sont très largement minoritaires (36%).

Quel que soit le niveau, les taux de retard sont en baisse en 2017 grâce à une politique favorable à la fluidité des parcours.

Dans les écoles publiques, les filles sont moins en retard que les garçons quel que soit le niveau : 0,7% des filles et 1,2% des garçons sont en retard à l'entrée en CP, et respectivement 6,9% et 8,8% en CM2 (2). Le taux de retard à l'entrée en CP est très faible. L'écart entre filles et garçons se creuse tout au long de la scolarité : la différence des taux de retard est de 0,5 point en CP et de 1,9 point en CM2.

C'est pourquoi les filles sont sous-représentées parmi les élèves scolarisés dans le préélémentaire âgés de 6 ans ou plus et parmi ceux scolarisés dans l'élémentaire âgés de 11 ans ou plus.

À la rentrée précédente, les taux de redoublement avaient baissé fortement à tous les niveaux, de 1 point en CE1 à 0,4 point en CM1 (3). Ils passaient ainsi en deçà du seuil de 1%, hormis au CP. À la rentrée 2017, dans le secteur public, la tendance demeure à la baisse pour le CP, le CE1 et le CM2, mais dans des proportions bien moindres (-0,1 point ou -0,2 point). En CE2, le taux de redoublement augmente de 0,1 point; il demeure stable au CM1. Dans les DOM, où les taux de redoublement sont plus élevés quel que soit le niveau de l'élève, la baisse est importante en CP (-0,7 point), en CE1 (-1,3 point) et en CM2 (-0,7 point). Quel que soit le niveau, il n'y a pas d'écart significatif entre les taux de redoublement observés dans les secteurs public et privé sous contrat.

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2017 pour l'année scolaire 2017-2018; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2017-2018 sont nés en 2015.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique en CM2 est de 10 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE RETARD - Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans un niveau d'un secteur donné qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n dans ce même secteur.

UNITÉ LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE - Voir 3.1.

DIAPRE - La source Diapre est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2017, 99,9% des écoles publiques et 97,9% des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 99,8% des classes et 99,7% des élèves.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.25; 16.40; 15.44; 14.41; 13.33.

1 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2017

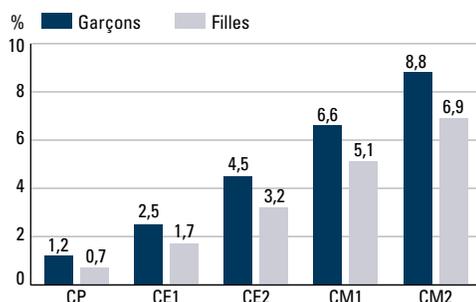
	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ULIS (1)		Total	Part des filles (%)	
		Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)			
Public	2 ans	73 526	50,9	—	—	1	n.s.	73 527	50,9	
	3 ans	688 980	49,1	—	—	50	24,0	689 030	49,1	
	4 ans	707 193	49,0	90	46,7	142	31,0	707 425	49,0	
	5 ans	717 719	48,8	4 165	55,3	187	29,4	722 071	48,9	
	6 ans	9 328	32,7	708 309	49,2	1 068	29,7	718 705	49,0	
	7 ans	517	41,6	725 812	49,1	4 990	33,1	731 319	49,0	
	8 ans	93	63,4	711 174	49,1	7 789	34,5	719 056	49,0	
	9 ans	—	—	710 026	49,1	10 284	36,8	720 310	49,0	
	10 ans	—	—	680 160	49,3	11 419	37,7	691 579	49,1	
	11 ans	—	—	56 952	43,1	10 662	37,6	67 614	42,3	
	12 ans	—	—	805	43,2	623	39,0	1 428	41,4	
	13 ans et plus	—	—	576	53,6	68	35,3	644	51,7	
	Total		2 197 356	49,0	3 598 069	49,1	47 283	36,2	5 842 708	48,9
	France métropolitaine		2 098 042	48,9	3 421 073	49,1	44 696	36,4	5 563 811	48,9
Privé	2 ans	19 359	50,5	—	—	43	n.s.	19 402	50,5	
	3 ans	99 090	49,2	—	—	7	n.s.	99 097	49,2	
	4 ans	101 869	48,9	48	n.s.	23	n.s.	101 940	48,9	
	5 ans	103 265	49,0	1 013	56,7	25	n.s.	104 303	49,1	
	6 ans	1 193	33,1	118 520	49,2	71	35,2	119 784	49,0	
	7 ans	110	44,5	121 996	49,0	328	36,9	122 434	48,9	
	8 ans	40	n.s.	121 351	49,0	513	32,4	121 904	49,0	
	9 ans	—	—	122 426	49,0	701	39,7	123 127	48,9	
	10 ans	—	—	118 055	49,0	792	36,2	118 847	48,9	
	11 ans	—	—	8 565	41,9	777	39,1	9 342	41,7	
	12 ans	—	—	129	42,6	63	49,2	192	44,8	
	13 ans et plus	—	—	185	49,7	21	n.s.	206	51,0	
	Total		324 926	49,1	612 288	48,9	3 364	37,9	940 578	48,9
	France métropolitaine		316 021	49,0	596 030	48,9	3 331	37,9	915 382	48,9
Public + Privé	2 ans	92 885	50,9	—	—	44	n.s.	92 929	50,9	
	3 ans	788 070	49,1	—	—	57	29,8	788 127	49,1	
	4 ans	809 062	49,0	138	47,1	165	33,9	809 365	49,0	
	5 ans	820 984	48,9	5 178	55,6	212	32,1	826 374	48,9	
	6 ans	10 521	32,7	826 829	49,2	1 139	30,0	838 489	49,0	
	7 ans	627	42,1	847 808	49,1	5 318	33,3	853 753	49,0	
	8 ans	133	65,4	832 525	49,1	8 302	34,4	840 960	49,0	
	9 ans	—	—	832 452	49,1	10 985	37,0	843 437	49,0	
	10 ans	—	—	798 215	49,2	12 211	37,6	810 426	49,1	
	11 ans	—	—	65 517	43,0	11 439	37,7	76 956	42,2	
	12 ans	—	—	934	43,1	686	39,9	1 620	41,8	
	13 ans et plus	—	—	761	52,7	89	41,6	850	51,5	
	Total		2 522 282	49,0	4 210 357	49,1	50 647	36,3	6 783 286	48,9
	France métropolitaine		2 414 063	49,0	4 017 103	49,1	48 027	36,5	6 479 193	48,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé y compris hors contrat.

1. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

© DEPP

2 Taux de retard à l'entrée à un niveau à la rentrée 2017, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public (1).

1. Indicateur non disponible pour le secteur privé.

© DEPP

3 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2017, en %.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Public					
France métropolitaine	1,1	0,7	0,5	0,2	0,2
DOM	1,6	1,1	1,0	0,4	0,3
France métropolitaine + DOM	1,1	0,7	0,6	0,2	0,2
Privé sous contrat					
France métropolitaine	1,4	1,1	0,8	0,6	0,4
DOM	1,0	1,0	0,7	0,9	0,4
France métropolitaine + DOM	1,4	1,1	0,8	0,6	0,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

A LA RENTRÉE 2017, 2 522 300 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire en France métropolitaine et dans les DOM (1). Le nombre d'élèves dans l'enseignement préélémentaire diminue par rapport à l'année précédente (-0,7%).

Le nombre d'écoliers âgés de deux ans recule (-3 700 élèves à la rentrée 2017), à la fois dans le secteur public (-3,5%) et dans le secteur privé (-5,1%). 11,7% des enfants de deux ans sont scolarisés dans un établissement français à la rentrée 2017 (2). Le taux de scolarisation des enfants de deux ans diminue ainsi de 0,2 point. Entre 1999 et 2012, ce taux, qui s'élevait à 34,6% (hors Mayotte), a été divisé par trois. Il s'est depuis stabilisé et oscille autour de 12% depuis 2012.

À la rentrée 2017, le taux de scolarisation des enfants de deux ans s'établit à 19,3% dans les REP et 22,2% dans les REP+, soit au total 20,5% en éducation prioritaire, contre 9,7% hors éducation prioritaire. Le taux de scolarisation à deux ans baisse de 0,3 point en éducation prioritaire. En REP, quatorze académies scolarisent plus de 30% des enfants de deux ans; en REP+, seule l'académie de Rennes en scolarise plus d'un sur deux.

Depuis vingt ans, la totalité des enfants âgés de trois ans et plus est scolarisée. L'évolution du nombre d'élèves de trois à cinq ans suit l'évolution démographique contrairement à celle des enfants de moins de trois ans qui dépend davantage de la politique éducative. Ainsi, les effectifs du préélémentaire ont été en léger recul sur la période 1985-1998 suite à la baisse du nombre de naissances. L'entrée à l'école de générations plus nombreuses a entraîné une faible augmentation du nombre d'élèves en préélémentaire sur la période 1998-2012. Depuis, les effectifs diminuent légèrement.

À la rentrée 2017, le taux de scolarisation des enfants de deux à cinq ans est de 77,5% (3). Sur une longue période, le recul de ce taux s'explique essentiellement par la diminution constante de la proportion d'enfants scolarisés à l'âge de deux ans. Depuis 2009, il s'est stabilisé.

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2017 pour l'année scolaire 2017-2018; ainsi, les enfants âgés de deux ans à la rentrée 2017 sont nés en 2015, ceux de trois ans en 2014.

PRÉÉLÉMENTAIRE - Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

POPULATION SCOLARISABLE - La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2018, ont été calées sur le recensement de la population (RP).

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE (EP) - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2015, les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP) ont été établis comme zonage de référence de l'éducation prioritaire. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée. Du fait de ces changements de périmètre, l'évolution du taux de scolarisation entre les différents zonages d'éducation prioritaire est à prendre avec précaution.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.
- Insee, estimations démographiques, traitements DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.25; 16.40; 15.44; 14.41; 13.33.

1 Répartition des effectifs du préélémentaire par âge

	Rentrée 2017						Rappel 2016		
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM			France métropolitaine + DOM		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	69 622	18 867	88 489	73 526	19 359	92 885	76 163	20 393	96 556
3 ans	659 908	96 344	756 252	688 980	99 090	788 070	690 356	97 909	788 265
4 ans	674 918	99 055	773 973	707 193	101 869	809 062	718 492	101 319	819 811
5 ans	684 113	100 443	784 556	717 719	103 265	820 984	722 350	101 718	824 068
6 ans et plus	9 481	1 312	10 793	9 938	1 343	11 281	9 447	1 307	10 754
Total	2 098 042	316 021	2 414 063	2 197 356	324 926	2 522 282	2 216 808	322 646	2 539 454

► Champ : Public + Privé (y compris hors contrat).

© DEFP

2 Les élèves âgés de 2 ans

	France métropolitaine + DOM hors Mayotte				France métropolitaine + DOM y c. Mayotte				
	1999	2010	2012	2013	2013	2014	2015 (p)	2016 (p)	2017 (p)
Effectifs à la rentrée	256 089	111 658	90 957	96 983	97 156	96 399	93 584	96 556	92 885
Taux de scolarisation	34,6	13,6	11,0	11,9	11,8	11,7	11,5	11,9	11,7
dont en éducation prioritaire (1)	32,8	20,3	17,8	20,7	20,2	20,6	19,3	20,8	20,5
Taux de scolarisation des 2-5 ans	84,6	77,8	77,4	78,0	77,6	77,5	77,5	77,3	77,5

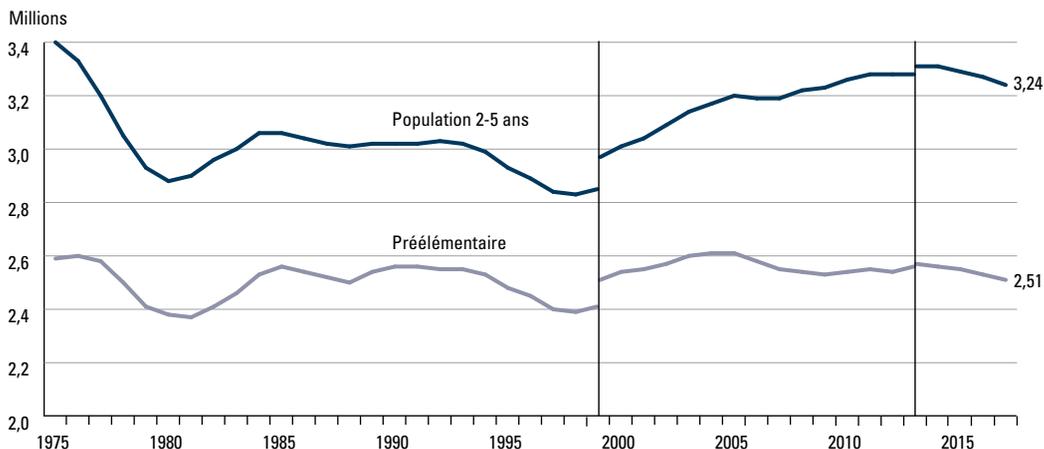
► Champ : Public + Privé (y compris hors contrat).

(p) : provisoire.

1. L'évolution de ce taux de scolarisation est impactée par les changements de périmètre de l'éducation prioritaire.

© DEFP

3 Évolution de la population scolarisable (2-5 ans) et de la population scolarisée dans le préélémentaire



► Champ : France métropolitaine avant 1999; France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2013, Public + Privé (y compris hors contrat).

© DEFP

DÉFINITIONS

L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 est la première année de généralisation de l'enseignement des langues vivantes à tous les niveaux de l'école élémentaire, du CP au CM2. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières.

À la rentrée 2016, 99,4 % des élèves des classes du secteur public accueillant des élèves de l'école élémentaire bénéficient d'un enseignement de langues vivantes (1). 98,1 % des élèves de CP ont bénéficié de l'apprentissage d'une langue vivante, rendu obligatoire (contre 95,2 % en 2015). S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, le taux de couverture s'établit à 96,8 % pour l'école élémentaire avec 95,3 % des élèves de CP concernés (contre 90,4 % en 2015).

Dans le secteur public, l'anglais reste la langue la plus étudiée à l'école, puisque 91,7 % des élèves bénéficient de l'enseignement de cette langue (2). L'allemand, en sensible progression, maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée avec 9,4 % des élèves (6,2 % en 2015).

Dans le secteur privé, la part de l'anglais baisse légèrement à 97,3 % des élèves (98,1 % en 2015), tandis que l'enseignement de l'allemand, avec 4,3 %, progresse très légèrement (4,2 % en 2015).

CHAMP DE L'ENQUÊTE - Les données recueillies auprès des directions académiques des services de l'Éducation nationale en 2016-2017 concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire (y compris CP). Cet enseignement est régi par les programmes de juin 2016 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis, incluant les CP. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

AVERTISSEMENT

Depuis la rentrée 2017, la DGESCO a complètement renouvelé l'enquête permettant de recenser les élèves bénéficiant de l'apprentissage d'une ou plusieurs langues vivantes étrangères ou régionales. Auparavant, (jusqu'à l'année scolaire 2016-2017), les données étaient collectées sous forme agrégées, via les inspections académiques. Désormais, l'enquête recueille les données dans l'application ONDE (Outil numérique pour la direction d'École), directement renseignées par les directeurs d'écoles et le traitement de ces informations s'effectue dans Décibel.

Étant donné les nouvelles modalités de renseignements et les révisions méthodologiques apportées à l'enquête, les comparaisons temporelles ne sont pas possibles.

Le nouveau dispositif n'étant pas encore opérationnel dans les délais impartis pour la publication, les données de l'enquête 2017-2018 ne peuvent pas donner lieu à une publication.

SOURCES

MEN-DGESCO, Enquête sur les langues vivantes à l'école élémentaire.

1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes, en %.

	Public			Privé sous contrat		
	CE2-CM2	CE1 (1)	CP	CE2-CM2	CE1 (1)	CP
2001-2002	71,9			71,9		
2002-2003	83,8			80,9		
2003-2004	89,6			89,8		
2004-2005	93,3			85,5		
2005-2006	97,5			88,5		
2006-2007	98,5	9,0		91,0		
2007-2008	99,3	59,5		94,1	72,4	
2008-2009	99,9	72,4		94,0	78,4	
2009-2010	99,9	81,9		96,3	85,8	
2010-2011	99,3	86,3		96,5	89,6	
2011-2012	99,6	91,9		97,5	91,6	
2012-2013	99,6	95,0		97,5	93,6	
2013-2014	99,7	96,3		96,8	93,7	
2014-2015	99,4	97,5	91,5	96,9	96,0	88,9
2015-2016	99,6	98,7	95,2	96,0	95,7	90,4
2016-2017	99,8	99,3	98,1	97,3	96,8	95,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

© DEPP

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.

2 Évolution de la proportion des groupes d'élèves selon la langue enseignée, en %.

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	–	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	ε	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	ε	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	–	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	–	1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8	–	1,2	0,6	0,1
2013-2014	6,0	91,4	–	1,3	0,6	0,1
2014-2015	6,0	91,4	ε	1,2	0,8	0,1
2015-2016	6,2	92,0	–	1,1	0,7	0,1
2016-2017	9,4	91,7	ε	0,9	0,7	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	ε
2008-2009	9,0	92,2	ε	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	–	1,3	0,3	–
2010-2011	5,9	95,3	ε	1,3	0,1	–
2011-2012	4,4	96,1	–	1,7	0,2	–
2012-2013	6,7	92,2	–	1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0	–	1,7	0,2	–
2014-2015	3,4	96,8	ε	1,2	0,2	–
2015-2016	4,2	98,1	–	1,9	0,3	–
2016-2017	4,3	97,3	0,1	2,1	0,4	0,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, y compris les CP à partir de 2016.**

© DEPP

Note : la somme des pourcentages peut être supérieure à 100 car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017 en France métropolitaine et dans les DOM, 814 100 élèves sont entrés en sixième (hors Segpa et ULIS), dont 62 700 avec au moins un an de retard (7,7 %) (1). Ce taux est inférieur de presque 10 points à celui de la rentrée 2005. Cette tendance à la baisse est continue depuis une vingtaine d'années et reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,1 %).

Les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (6,7% contre 8,6%). On observe par ailleurs de grandes disparités de retard scolaire selon l'origine sociale de l'élève (2). Ainsi, les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (17,5% contre 1,9%). Par ailleurs, ce sont chez les enfants d'inactifs que la différence entre les filles et les garçons est la plus importante (3,7 points). Toutefois, le retard scolaire a diminué de 3,5 points en un an chez les enfants d'inactifs.

En lien avec ces disparités sociales, l'environnement de l'établissement d'origine apparaît aussi corrélé au retard des élèves. Parmi les élèves scolarisés à la rentrée 2016 dans une école publique appartenant à un réseau d'éducation prioritaire REP ou REP+, 13,5% sont en retard. Cette part est presque deux fois supérieure à celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ce dispositif (6,8%) (3). Cependant, entre les rentrées 2008 et 2017, la part des élèves en retard a davantage baissé pour les élèves issus d'un établissement en zone d'éducation prioritaire (- 16,3 points) que pour les autres (- 8 points).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ». L'âge est calculé en différence de millésimes entre l'année de la rentrée scolaire et l'année de naissance de l'élève.

LES ENTRANTS EN SIXIÈME - Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

REP, REP+ - Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué à la rentrée 2015 avec la mise en place des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et des réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+), voir 2.15 et 2.16.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

1 Évolution du retard à l'entrée en sixième

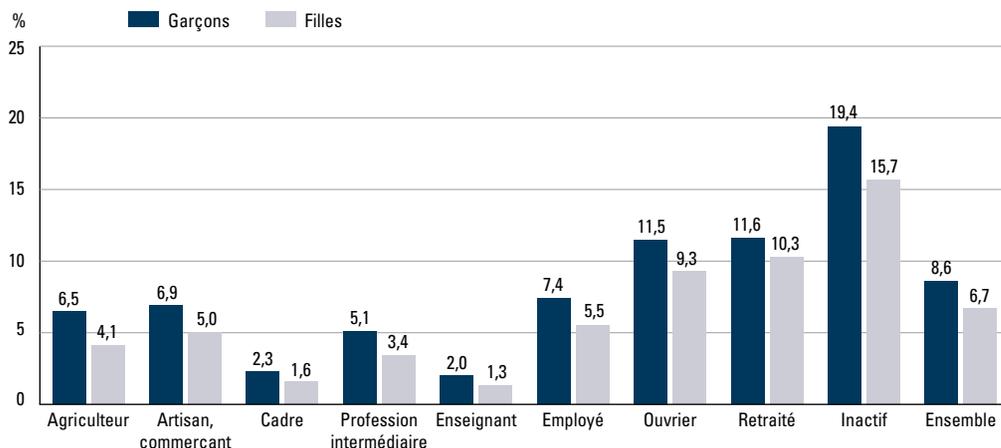
	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2014	2015	2016	2017		Total
								Venant du Public	Venant du Privé	
« À l'heure » ou en avance										
Effectifs	592 974	659 401	695 692	698 452	698 205	710 890	728 207	635 166	116 300	751 466
%	82,8	86,8	87,9	87,7	89,6	90,2	90,9	91,9	94,3	92,3
1 an de retard										
Effectifs	117 304	97 595	93 761	95 522	79 682	75 327	71 589	54 828	6 730	61 558
%	16,4	12,8	11,8	12,0	10,2	9,6	8,9	7,9	5,5	7,6
Au moins 2 ans de retard										
Effectifs	6 044	2 814	2 010	2 805	1 775	1 504	1 208	805	304	1 109
%	0,8	0,4	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1
Total en retard										
Effectifs	123 348	100 409	95 771	98 327	81 457	76 831	72 797	55 633	7 034	62 667
%	17,2	13,2	12,1	12,3	10,4	9,8	9,1	8,1	5,7	7,7
Total entrants en sixième	716 322	759 810	791 463	796 779	779 662	787 721	801 004	690 799	123 334	814 133

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEPP

Lecture : 7,7 % des élèves entrant en sixième à la rentrée 2017 avaient au moins un an de retard. 7,6 % en avaient un seul, et 0,1 % en avait au moins deux.

2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2017 selon l'origine sociale de l'élève, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

3 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2017 selon l'appartenance de l'école d'origine à un réseau REP ou REP+

	En REP ou REP+ en 2016		Public hors REP ou REP+ en 2016		Rappel 2008 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR (1)	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	109 770	86,5	525 396	93,2	70,2	85,2
1 an de retard	16 846	13,3	37 982	6,7	27,7	14,3
Au moins 2 ans de retard	288	0,2	517	0,1	2,1	0,5
Total en retard	17 134	13,5	38 499	6,8	29,8	14,8
Total entrants en sixième	126 904	100,0	563 895	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, élèves scolarisés dans une école publique en 2016 quel que soit leur secteur de scolarisation en 2017, MEN.

© DEPP

1. RAR : réseau ambition réussite.

Lecture : en 2017, 13,5 % des élèves entrant en sixième et venant d'une école publique appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire REP ou REP+ avaient au moins un an de retard. 13,3 % en avaient un seul, et 0,2 % en avait au moins deux.

À LA RENTRÉE 2016, 91,8% des écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire en 2011 sont parvenus en sixième ou en cinquième (1). Cette proportion traduit la poursuite d'une diminution assez importante du retard scolaire au cours des cinq premières années d'école. Quatorze ans auparavant, 83,4% des écoliers atteignaient la sixième ou la cinquième dans les mêmes conditions. Cette baisse des redoublements s'observe pour tous les niveaux de l'école élémentaire, mais est particulièrement prononcée en CE1, en CM1 et en CM2 : les redoublements du CE1 diminuent de moitié et ceux du CM1 deviennent rarissimes, tout comme ceux du CM2 (2).

Néanmoins, les disparités sociales de réussite restent fortes (3). L'accès à la sixième sans redoublement est quasiment général chez les enfants de professions libérales, cadres, chefs d'entreprise (96,4%) et enseignants (97,2%). En revanche, le redoublement touche encore plus d'un enfant d'ouvrier sur dix et un enfant d'inactif sur quatre.

Cependant, les écarts entre milieux sociaux tendent à se réduire, avec des progressions importantes parmi les enfants originaires des catégories sociales les plus défavorisées. Entre la rentrée 2002 et la rentrée 2016, le taux d'accès à la sixième sans redoublement chez les enfants d'ouvriers non qualifiés est passé de 66,6% à 86,1% soit une hausse de près de 20 points.

Par ailleurs, aucune différence significative n'apparaît entre les enfants scolarisés à deux ans et ceux scolarisés à trois ans (4). L'écart entre enfants de cadres et d'ouvriers est de même intensité parmi ceux entrés à deux ans que parmi ceux entrés à trois ans.

LES PANELS UTILISÉS

- Le panel 2011, représentatif au 1/50 de la population de France métropolitaine scolarisée pour la première fois en CP en septembre 2011, est composé de 15 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois à cette date dans une école élémentaire de France métropolitaine. Il a été constitué par un sondage à deux degrés. Un échantillon de 960 écoles, stratifié selon le secteur public ou privé et l'appartenance au réseau ambition réussite, a été tiré parmi les 36 720 écoles publiques et privées de France métropolitaine. Dans chaque école, une classe de CP, choisie aléatoirement, a été retenue. Tous les élèves de la classe font partie de l'échantillon. Les écoles rattachées à un collège de RAR ont été surreprésentées.

- Le panel 1997, représentatif au 1/81 de la population de France métropolitaine scolarisée en CP en septembre 1997, est composé de 9 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois en 1997.

Il est issu d'un sondage à deux degrés.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS

(profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation. Il en est de même des retraités.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997 et 2011.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 15.26 ; 15.23 ; 13.19.
- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

1 Répartition des élèves selon la classe atteinte cinq ans après leur entrée au CP, en %.

	Panel 1997	Panel 2011
CM1	0,3	0,1
CM2	15,7	7,6
Sixième	82,2	90,8
Cinquième	1,2	1,0
Classe spécialisée (1)	0,6	0,5
Ensemble	100,0	100,0

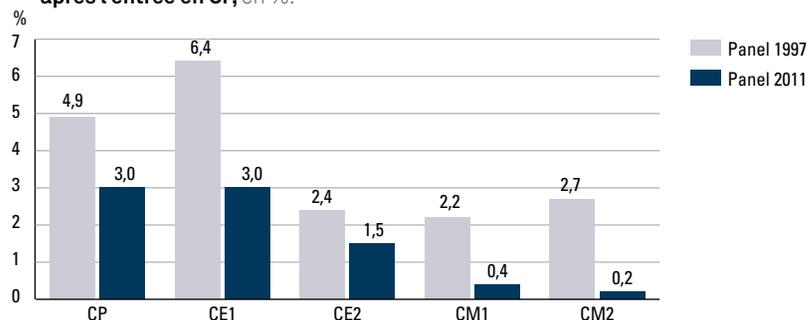
► **Champ : France métropolitaine.**

© DEFP

1. Il s'agit de toutes les classes qui, sous une appellation ou une autre, accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Lecture : 90,8 % des écoliers du panel 2011 ont atteint la sixième à la rentrée 2016 ; 82,2 % des élèves du panel 1997 étaient dans ce cas à la rentrée 2002.

2 Taux de redoublement en CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 cinq ans après l'entrée en CP, en %.



► **Champ : France métropolitaine.**

© DEFP

Lecture : 3,0 % des écoliers du panel 2011 ont redoublé leur CP.

3 Proportion d'élèves de CP parvenus en sixième sans avoir redoublé selon l'origine sociale, en %.

	Panel 1997	Panel 2011
Agriculteurs	88,1	93,5
Artisans, commerçants (1)	85,1	92,5
Professions libérales, cadres, chefs d'entreprise (2)	89,8	96,4
Enseignants (3)	95,1	97,2
Professions intermédiaires (4)	91,6	94,7
Employés	81,8	91,8
Ouvriers qualifiés	77,7	87,6
Ouvriers non qualifiés	66,6	86,1
Inactifs	57,6	75,7
Ensemble	83,4	91,8

► **Champ : France métropolitaine.**

© DEFP

1. Non compris chefs d'entreprises.

2. Non compris professeurs.

3. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

4. Non compris instituteurs et professeurs des écoles

Lecture : 93,5 % des enfants d'agriculteurs entrés en CP en 2011 ont atteint la sixième sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

4 Proportion d'élèves de CP parvenus en sixième sans avoir redoublé selon la durée de fréquentation de l'école maternelle et le milieu social, en %.

	Cadres, enseignants (1)	Ouvriers	Ensemble (2)
Entrée à l'école maternelle à 2 ans	96,4	87,6	90,6
Entrée à l'école maternelle à 3 ans	96,8	87,7	91,1
Entrée à l'école maternelle entre 4 et 5 ans	92,4	77,4	80,0
Ensemble	96,5	87,1	91,8

► **Champ : France métropolitaine.**

© DEFP

1. Y compris chefs d'entreprises.

2. Y compris les écoliers des PCS non ventilées dans les colonnes précédentes.

Lecture : 96,4 % des enfants de cadres ou d'enseignants entrés, en 2011, à l'école maternelle à deux ans ont atteint la sixième sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

DÉFINITIONS

AU COURS de l'année scolaire 2014-2015, 8 000 élèves de CM2 ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé. En 2012-2013, une enquête similaire avait été réalisée auprès de 19 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans.

12% des enfants de 5 et 6 ans sont en surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 3,5% sont obèses en grande section de maternelle (1). En classe de CM2, ces proportions sont de 18% et 3,6% (2). Ces prévalences ont peu évolué depuis le milieu des années 2000.

La santé bucco-dentaire s'est améliorée : ainsi, 11% des élèves de grande section ont au moins deux dents cariées en 2012-2013 contre 15% en 1999-2000. Au CM2, cette part a diminué de 33% à 18% entre 2001-2002 et 2014-2015.

11% des enfants de grande section ont déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie et 12% ont déclaré avoir eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois en 2012-2013. En CM2, ils sont respectivement 13% et 11%. Ces taux ont peu varié depuis le milieu des années 2000.

Les couvertures vaccinales contre la rougeole et l'hépatite B ont progressé. Ainsi, en grande section et en 2012-2013, 83% des enfants ont reçu les deux doses recommandées de vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, contre 44% en 2005-2006. 51% des enfants ont reçu les trois doses recommandées de vaccination contre l'hépatite B contre 38% sept ans auparavant. En CM2, cette progression est encore perceptible pour ce qui est de la rougeole (93% en 2014-2015 contre 85% en 2007-2008) alors que le taux de vaccination contre l'hépatite B est stable, à 46%.

Les inégalités sociales sont fortes. Ainsi, en 2012-2013, 16% des enfants d'ouvriers en grande section sont en surcharge pondérale, contre 7% des enfants de cadres (3). 22% des enfants d'ouvriers ont au moins deux dents cariées contre 4% des enfants de cadres. Une partie de ces inégalités peut être reliée aux différences de modes de vie. La sédentarité des enfants, leurs habitudes alimentaires contribuent aux problèmes de poids ou à l'apparition de caries. Or, en grande section de maternelle, 59% des enfants d'ouvriers passent au moins une heure par jour devant un écran les jours de classe contre 25% des enfants de cadres. 31% des enfants d'ouvriers consomment tous les jours des boissons sucrées contre 8% des enfants de cadres. En CM2, ces inégalités restent marquées, tant pour ce qui est de l'état de santé que des habitudes de vie (4).

LES ENQUÊTES - Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, qui sont organisées en partenariat entre le ministère en charge des affaires sociales et de la santé et le ministère en charge de l'éducation nationale. Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan de santé obligatoire de la sixième année de l'enfant. Les élèves de CM2 ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête. Le recueil des informations sur la profession des parents et les habitudes de vie est fait à partir d'une interrogation des parents en grande section maternelle, et de l'élève lui-même en CM2. C'est pourquoi la comparaison des données issues de ces deux enquêtes est délicate.

LE SURPOIDS ET L'OBÉSITÉ - L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'*International Obesity Task Force* et recommandés en France pour l'enfant. Le relevé de la taille et du poids est effectué par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale.

SANTÉ BUCCO-DENTAIRE - Un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

PROBLÈMES RESPIRATOIRES - Deux indicateurs sont considérés : la part d'enfants qui ont déjà eu une crise d'asthme, et la part d'enfants qui ont eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois, selon les déclarations de l'enfant ou de ses parents.

SOURCES

DREES et MEN-DGESCO, Enquêtes nationales de santé auprès des élèves de grande section maternelle et de CM2.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « La santé des élèves de grande section de maternelle en 2013 : des inégalités sociales dès le plus jeune âge », *Études et résultats*, n° 920, DREES, juin 2015.

- « La santé des élèves de CM2 en 2015 : un bilan contrasté selon l'origine sociale », *Études et résultats*, n° 993, DREES, février 2017.

1 L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle

	Proportion d'élèves (%)		
	1999-2000	2005-2006	2012-2013
Enfants en situation de surcharge pondérale	14,3	12,4	11,9
Enfants souffrant d'obésité	3,9	3,2	3,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0	11,5	10,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5	7,0	6,2
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	9,8	11,0
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	10,7	11,8
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	n.d.	44,3	83,2
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (3 doses) (1)	n.d.	37,8	50,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

© DEPP

1. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

2 L'état de santé des enfants scolarisés en CM2

	Proportion d'élèves (%)			
	2001-2002	2004-2005	2007-2008	2014-2015
Enfants en situation de surcharge pondérale	20,3	20,1	18,9	18,1
Enfants souffrant d'obésité	4,2	3,7	4,0	3,6
Enfants ayant au moins deux dents cariées	32,6	30,4	26,1	17,6
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	7,9	7,7	7,9	6,8
Enfants équipés d'un appareil dentaire	n.d.	10,9	10,8	11,7
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	12,3	14,4	13,3
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	8,5	10,1	11,4
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	56,8	74,2	85,0	93,2
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (3 doses) (1)	33,5	38,9	45,8	45,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte en 2014-2015.**

© DEPP

1. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

3 Surcharge pondérale, dents cariées, consommation d'écran et de boissons sucrées selon le groupe socioprofessionnel, en grande section maternelle, en 2012-2013.

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale	Dents cariées (2)	Consommation d'écran (3)	Consommation de boissons sucrées (4)
Cadres, professions intellectuelles supérieures	7,2	4,1	25,4	8,0
Professions intermédiaires	10,2	5,8	37,7	13,0
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	13,8	11,9	44,9	20,1
Employés	14,3	13,1	51,8	23,1
Ouvriers	15,6	22,1	59,0	31,4
Ensemble (5)	11,9	10,5	42,9	18,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

© DEPP

1. Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. Pour en savoir plus).

2. Au moins deux dents cariées.

3. Au moins une heure par jour devant un écran les jours de classe.

4. Consommation quotidienne de boissons sucrées.

5. La ligne « Ensemble » comprend les enfants pour lesquels le groupe socioprofessionnel des parents est inconnu.

4 Surcharge pondérale, dents cariées, consommation d'écran et de boissons sucrées selon le groupe socioprofessionnel, en CM2, en 2014-2015.

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale	Dents cariées (2)	Consommation d'écran (3)	Consommation de boissons sucrées (4)
Cadres, professions intellectuelles supérieures	12,7	12,9	40,6	15,2
Professions intermédiaires	16,2	14,3	44,8	17,7
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	19,1	17,6	49,5	17,9
Employés	20,2	18,4	52,5	20,6
Ouvriers	21,5	25,4	54,7	26,4
Ensemble (5)	18,1	17,6	48,9	19,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

© DEPP

1. Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. Pour en savoir plus).

2. Au moins deux dents cariées.

3. Au moins une heure par jour devant un écran les jours de classe.

4. Consommation quotidienne de boissons sucrées.

5. La ligne « Ensemble » comprend les enfants pour lesquels le groupe socioprofessionnel des parents est inconnu.

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018, 181 200 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles. Leur scolarisation se fait au sein d'une classe ordinaire pour 72 % d'entre eux. Cette proportion est en augmentation. En 2017, on compte 2,6 élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire pour 1 élève en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS); en 2004 le ratio était de 1,6 (1).

Les élèves en situation de handicap sont scolarisés presque exclusivement en classe ordinaire avant 6 ans, mais majoritairement en ULIS au-delà de 10 ans (2). En effet, la part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 6 % des enfants âgés de 6 ans (1 200 élèves), un élève sur trois (8 400 élèves) à l'âge de 8 ans, et plus d'un élève sur deux (12 100 élèves) au-delà de 10 ans. 12 % des élèves handicapés scolarisés sont âgés de plus de 10 ans, alors que cette proportion est de 1,2 % pour l'ensemble des élèves du premier degré. Un tiers des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré sont des filles (30 %). Cette proportion est légèrement plus élevée en ULIS (36 %). Un élève d'ULIS sur quatre (24 %) a plus de 11 ans.

Six élèves en situation de handicap sur dix bénéficient d'une aide humaine conformément à leur plan personnalisé de scolarisation (PPS) (3). Parmi ces élèves 13 % bénéficient d'une aide individuelle sur l'intégralité de leur temps scolaire (13 500 élèves), 52 % sur une partie de leur temps scolaire (54 400 élèves) et 35 % d'une aide mutualisée (36 600 élèves). Parmi les élèves souffrant de troubles psychiques, de troubles moteurs, de troubles du langage et de la parole, de troubles associés, de troubles viscéraux ou d'autres troubles, plus de six élèves sur dix bénéficient soit d'une aide individuelle, soit d'une aide mutualisée.

Parmi les élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré, 3 % bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé (4). La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 7 % des élèves porteurs de handicaps : 40 % des déficients visuels, 29 % des déficients auditifs et 25 % des handicapés moteurs.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES - Voir « Définitions » en 4.19.

SCOLARISATION INDIVIDUELLE, SCOLARISATION COLLECTIVE Voir « Définitions » en 3.10.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation. Voir « Définitions » en 4.20.

AIDE HUMAINE - Il s'agit de l'aide dispensée par les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap sous le contrôle des professeurs. Elle a pour vocation de favoriser l'autonomie de l'élève dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) et les activités de la vie sociale et relationnelle sur tous les temps et lieux scolaires (stages, sorties et voyages scolaires) et peut prendre trois formes différentes :

- l'aide humaine individuelle : suivi individuel d'un élève pendant l'intégralité du temps de présence de cet enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel);
- l'aide humaine mutualisée : aide apportée simultanément à plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue;
- l'accompagnement collectif dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

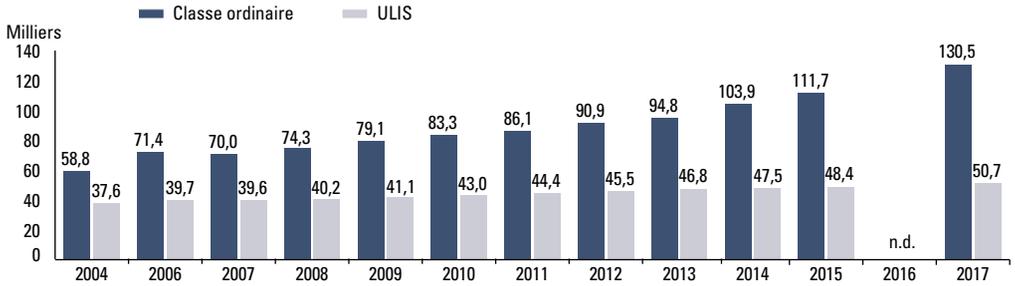
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.36; 15.04.

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré, en milliers.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

© DEFP

2 Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2017-2018

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
2 ans et 3 ans	3 675	2,8	30,7	27	0,1	44,4	3 702	2,0	30,8
4 ans	8 773	6,7	28,6	74	0,1	41,9	8 847	4,9	28,7
5 ans	13 813	10,6	27,0	119	0,2	29,4	13 932	7,7	27,0
6 ans	19 062	14,6	27,5	1 229	2,4	29,2	20 291	11,2	27,6
7 ans	18 020	13,8	27,5	5 416	10,7	32,8	23 436	12,9	28,7
8 ans	18 578	14,2	27,6	8 366	16,5	34,3	26 944	14,9	29,7
9 ans	19 637	15,0	27,0	11 071	21,9	36,5	30 708	17,0	30,4
10 ans	19 385	14,9	26,6	12 213	24,1	36,9	31 598	17,4	30,6
11 ans	8 855	6,8	29,0	11 326	22,4	37,5	20 181	11,1	33,8
12 ans et plus	708	0,5	29,0	811	1,6	35,4	1 519	0,8	32,4
Total	130 506	100,0	27,5	50 652	100,0	35,9	181 158	100,0	29,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

Lecture : 14,6% des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 6 ans. 27,5% des élèves handicapés de 6 ans scolarisés en classe ordinaire sont des filles.

3 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2017-2018

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	3 686	17 310	11 878	32 874	42,7	44 078	76 952
Troubles du psychisme	4 245	14 512	7 425	26 182	72,6	9 869	36 051
Troubles du langage et de la parole	497	8 550	7 312	16 359	67,8	7 757	24 116
Troubles auditifs	161	786	540	1 487	35,7	2 682	4 169
Troubles visuels	259	714	369	1 342	53,5	1 167	2 509
Troubles viscéraux	385	752	477	1 614	70,4	679	2 293
Troubles moteurs	1 545	3 222	2 056	6 823	71,4	2 732	9 555
Plusieurs troubles associés	2 051	5 624	4 032	11 707	69,8	5 065	16 772
Autres troubles	666	2 968	2 552	6 186	70,8	2 555	8 741
Total	13 495	54 438	36 641	104 574	57,7	76 584	181 158
%	7,4	30,1	20,2	57,7		42,3	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

4 Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés en 2017-2018

	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignement spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	2,3	3,4	22,2
Troubles du psychisme	3,0	3,7	8,5
Troubles du langage et de la parole	2,2	9,0	7,2
Troubles auditifs	15,6	28,8	18,1
Troubles visuels	11,5	40,1	10,7
Troubles viscéraux	1,7	6,5	5,3
Troubles moteurs	2,8	25,3	13,6
Plusieurs troubles associés	2,6	10,3	11,3
Autres troubles	1,4	6,3	5,3
Total	3,0	7,3	14,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

DÉFINITIONS

EN 2017, 86 % des 181 200 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein et 14 % sont scolarisés à temps partiel (1). La plupart des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, accompagnement par un enseignant spécialisé, etc.).

Les trois quarts des élèves scolarisés à temps partiel fréquentent une classe ordinaire et un quart une ULIS. La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire (35 % d'entre eux) et dans une moindre mesure les élèves d'ULIS de même niveau (29 % d'entre eux). Tous modes de scolarisation confondus, individuel et collectif, près de sept élèves sur dix (63 %) scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

50 700 élèves en situation de handicap fréquentent une ULIS, dont 94 % dans l'enseignement public (2). En dix ans, les effectifs d'ULIS ont progressé de 28 % alors que dans le même temps les effectifs du premier degré ont augmenté de 1,4 %.

Les élèves d'ULIS représentent 1,2 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement élémentaire varie de 0,7 % à 1,9 % selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Guyane, de Guadeloupe, de Martinique, et d'Amiens (1,7 % et plus), les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes ainsi que dans celles de La Réunion, de Toulouse et de Rennes (moins de 1 %).

POPULATION CONCERNÉE - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

- **LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE** est une scolarisation dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

- **LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE** est une scolarisation dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **LA SCOLARISATION COLLECTIVE** - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, celui-ci peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (précédemment dénommée CLIS dans l'enseignement élémentaire). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation).

L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.36; 15.04.

1 Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2017-2018

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel					Ensemble
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total	(%)	
Classe ordinaire	Préélémentaire	23 906	1 253	4 476	6 990	12 719	34,7	36 625
	Élémentaire	86 833	630	1 268	5 150	7 048	7,5	93 881
	Total	110 739	1 883	5 744	12 140	19 767	15,1	130 506
ULIS	Préélémentaire	3 602	182	551	753	1 486	29,2	5 088
	Élémentaire	41 340	225	947	3 052	4 224	9,3	45 564
	Total	44 942	407	1 498	3 805	5 710	11,3	50 652
Total		155 681	2 290	7 242	15 945	25 477	14,1	181 158

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Niveau estimé pour les élèves d'ULIS.

Lecture : 14,1 % (soit 25 477 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

© DEFP

2 Évolution des effectifs d'ULIS (ex-CLIS)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2005 2006	2007 2008	2012 2013 hors Mayotte	2012 2013 y c. Mayotte	2014 2015	2015 2016	2017 2018
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	37 432	42 418	42 737	44 573	45 315	47 453
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 202	2 784	2 784	2 931	3 046	3 199
Total	95 484	65 508	44 790	39 830	39 634	45 202	45 521	47 504	48 361	50 652
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,4	93,8	93,8	93,7	93,7	93,7

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012.

© DEFP

3 Part des effectifs en ULIS école par rapport aux effectifs de niveau élémentaire en 2017-2018

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)
Clermont-Ferrand	1 163	1,6
Grenoble	2 571	1,2
Lyon	2 526	1,2
Auvergne-Rhône-Alpes	6 260	1,2
Besançon	955	1,3
Dijon	1 376	1,5
Bourgogne-Franche-Comté	2 331	1,4
Bretagne (Rennes)	1 886	0,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	2 141	1,3
Corse	228	1,4
Nancy-Metz	2 116	1,6
Reims	1 278	1,6
Strasbourg	1 585	1,4
Grand Est	4 979	1,5
Amiens	2 179	1,7
Lille	3 987	1,4
Hauts-de-France	6 166	1,5
Créteil	2 921	0,9
Paris	773	0,7
Versailles	3 108	0,8
Île-de-France	6 802	0,8
Caen	1 285	1,5
Rouen	1 320	1,1
Normandie	2 605	1,3
Bordeaux	2 472	1,3
Limoges	581	1,5
Poitiers	1 482	1,4
Nouvelle-Aquitaine	4 535	1,3
Montpellier	2 199	1,3
Toulouse	1 608	0,9
Occitanie	3 807	1,1
Pays de la Loire (Nantes)	2 436	1,0
Aix-Marseille	2 134	1,1
Nice	1 431	1,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 565	1,1
France métropolitaine	47 741	1,2
Guadeloupe	538	1,7
Guyane	555	1,9
Martinique	1 244	1,7
Mayotte	266	1,1
La Réunion	308	0,8
DOM	2 911	1,5
France métropolitaine + DOM	50 652	1,2

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

A LA RENTRÉE 2017, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 629 800 élèves en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public est stable depuis 2010 après avoir baissé au cours des années 2000, passant de 80,0% en 2000 à 78,8% en 2017 (1). La hausse des effectifs, de 0,9% au total, est de même ordre de grandeur dans le secteur privé (+1,0%) que dans le secteur public (+0,9%).

Les effectifs des formations en collège ont crû de 42,2% de 1960 à 1985, puis ont baissé de 1985 à 1990 du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses. Après quelques années de hausse, ils ont été de nouveau orientés à la baisse de 1995 à 2007, suivant ainsi l'entrée au collège de générations à nouveau moins nombreuses (2). Hormis en 2015 et 2016, les effectifs des formations en collège ont augmenté chaque année entre 2010 et 2017 (+0,8% à la rentrée 2017).

Les effectifs des formations professionnelles en lycée ont été multipliés par 2,1 entre 1960 et 1985 et ont ensuite connu une baisse jusqu'en 1992. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution sensible jusqu'en 2000. Les hausses conjoncturelles de 2010 et 2013, dues en particulier à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans, n'empêchent pas la baisse globale des effectifs du cycle professionnel depuis la rentrée 2000 (-49 700 élèves à champ constant, soit -7%). À la rentrée 2017, les effectifs de la voie professionnelle baissent ainsi de 1,2%.

Le nombre d'élèves des formations générales et technologiques de lycée a progressé constamment de 1960 à 1991, du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 2000, la tendance s'inverse faiblement les cinq années suivantes, en raison d'une démographie conjoncturellement plus favorable. Depuis quelques années, l'accroissement se renforce, en particulier à la rentrée 2015 avec l'arrivée de la génération 2000 au lycée. À la rentrée 2017, les effectifs augmentent de 2% (soit +31 300 élèves).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND DEGRÉ - Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges, dans les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

FORMATIONS EN COLLÈGE - Outre les classes de la sixième à la troisième, elles comprennent les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), et, auparavant, les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Elles comprennent également les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation. Enfin, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont aussi hébergées dans les collèges (voir 4.18).

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Elle regroupe des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège et en lycée. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveau de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans les formations en collège.

FORMATIONS GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES EN LYCÉE Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES AU LYCÉE - Classes préparant au CAP, au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'arts (BMA). Sont également incluses diverses formations professionnelles de niveaux IV et V. Les formations au BEP n'existent plus depuis la rentrée 2012.

AVERTISSEMENT

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) dans les établissements du second degré ne sont pas comptabilisés dans cette fiche.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.26; 16.41; 15.45; 14.42; 13.34.

1 Évolution des effectifs du second degré, en milliers.

	1990	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2014	2015	2016	2017
Formations en collège	3 368,2	3 407,5	3 248,5	3 222,0	3 260,4	3 281,0	3 335,3	3 318,6	3 315,0	3 342,3
Public	2 708,8	2 734,7	2 585,3	2 545,5	2 571,5	2 592,1	2 633,8	2 615,1	2 605,2	2 622,7
Privé	659,4	672,8	663,3	676,5	688,8	688,9	701,4	703,4	709,8	719,6
Part du Public (%)	80,4	80,3	79,6	79,0	78,9	79,0	79,0	78,8	78,6	78,5
6 ^e générale à 3 ^e générale	3 190,5	3 287,0	3 129,6	3 105,3	3 143,0	3 162,2	3 211,6	3 199,3	3 196,3	3 223,1
Enseignement adapté (Segpa) (1)	114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8	91,7	88,8	86,3	84,5
Classes relais et autres dispositifs (2)	63,0	2,5	1,4	2,2	2,0	2,0	1,4	1,1	0,9	0,8
ULIS (2)	-	1,4	8,0	18,9	21,0	21,0	30,6	29,4	31,5	34,0
Formations professionnelles en lycée (3)	733,5	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	663,0	667,0	665,2	657,0
Public	568,2	556,7	569,1	552,4	543,9	547,4	522,2	527,8	529,1	523,5
Privé	165,3	148,6	154,8	153,1	147,2	147,2	140,8	139,2	136,1	133,4
Part du Public (%)	77,5	78,9	78,6	78,3	78,7	78,8	78,8	79,1	79,5	79,7
Formations générales et techno en lycée	1 607,4	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 498,9	1 550,9	1 599,2	1 630,5
Public	1 276,7	1 199,6	1 204,0	1 116,0	1 119,0	1 125,9	1 178,9	1 223,6	1 264,5	1 290,7
Privé	330,8	301,9	308,9	309,7	314,1	314,1	320,0	327,3	334,7	339,8
Part du Public (%)	79,4	79,9	79,6	78,3	78,1	78,2	78,7	78,9	79,1	79,2
Ensemble	5 709,1	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 497,1	5 536,4	5 579,4	5 629,8
Public	4 553,7	4 491,1	4 358,4	4 213,9	4 234,4	4 265,4	4 335,0	4 366,5	4 398,8	4 436,9
Privé	1 155,4	1 123,4	1 127,0	1 139,3	1 150,1	1 150,2	1 162,2	1 169,9	1 180,5	1 192,8
Part du Public (%)	79,8	80,0	79,5	78,7	78,6	78,8	78,9	78,9	78,8	78,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

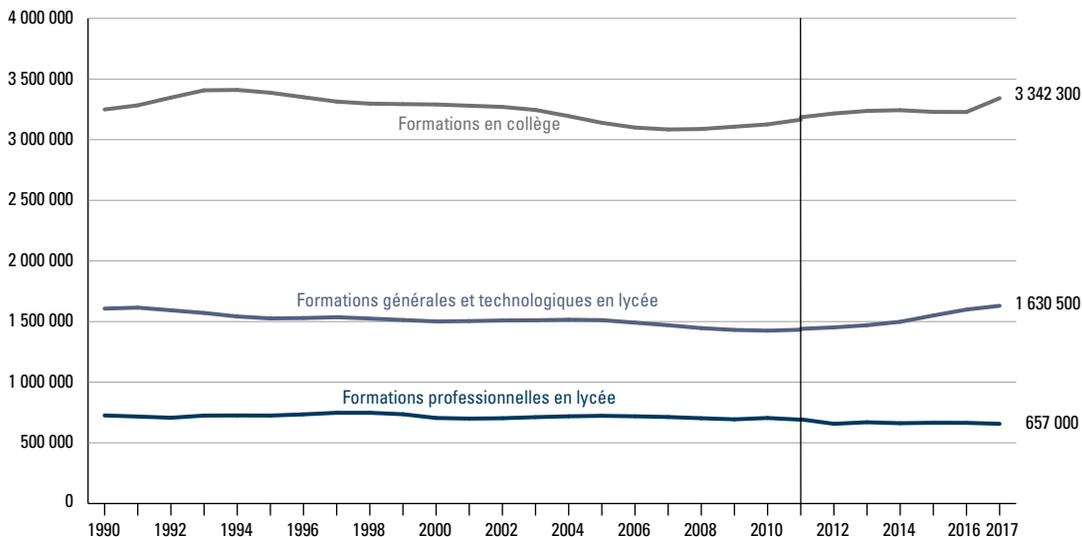
1. L'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA et des Segpa en lycée, quelle que soit la formation dispensée.

2. Voir « Définitions ».

3. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.

© DEFP

2 Évolution des effectifs d'élèves du second degré



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEFP

A LA RENTRÉE 2017, 5 629 800 élèves suivent un enseignement du second degré en France métropolitaine et dans les DOM. La part de chaque académie est extrêmement variable : on passe ainsi de 9% des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Versailles à 0,4% pour l'académie de Corse (1).

En 2017, le nombre d'élèves inscrits dans une formation du second degré est en hausse dans la quasi-totalité des académies de France métropolitaine. Seules trois académies (Dijon, Nancy-Metz et Caen) voient leurs effectifs diminuer. La baisse la plus marquée est à Dijon (0,2%). À l'inverse, cinq académies (Lyon, Créteil, Nantes, Versailles et la Corse) constatent une hausse de plus de 1,3%.

Dans les DOM, les effectifs de la Guadeloupe et de la Martinique continuent à diminuer. Les effectifs de Mayotte sont toujours en forte hausse (+2 000 élèves, soit +4,8%).

En 2017, la part du secteur public est stable au niveau national. Les établissements publics accueillent 78,1% des élèves en France métropolitaine. Dans les DOM, cette part est de 92,5%. La part du secteur public est très inégale d'une académie à l'autre : elle est plus faible dans les académies de Rennes, Nantes ou Paris, où six élèves sur dix fréquentent un établissement public. Une plus large majorité des élèves (environ neuf sur dix) fréquentent un établissement public dans les DOM, en Corse ou dans l'académie de Limoges.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND DEGRÉ - Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Pour le détail des formations, voir 4.1.

AVERTISSEMENT

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas comptabilisés ici.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.26; 16.41; 15.45; 14.42; 13.34.

1 Effectifs d'élèves du second degré par département et académie à la rentrée 2017

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public	Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Allier	21 593	2 683	24 276	88,9	Calvados	44 235	13 547	57 782	76,6
Cantal	8 099	1 516	9 615	84,2	Manche	29 737	9 042	38 779	76,7
Haute-Loire	10 736	7 741	18 477	58,1	Orne	16 924	4 866	21 790	77,7
Puy-de-Dôme	40 007	9 328	49 335	81,1	Caen	90 896	27 455	118 351	76,8
Clermont-Ferrand	80 435	21 268	101 703	79,1	Eure	45 832	5 610	51 442	89,1
Ardèche	17 972	9 569	27 541	65,3	Seine-Maritime	89 044	19 878	108 922	81,8
Drôme	33 247	10 114	43 361	76,7	Rouen	134 876	25 488	160 364	84,1
Isère	90 212	20 082	110 294	81,8	Normandie	225 772	52 943	278 715	81,0
Savoie	30 112	5 469	35 581	84,6	Dordogne	24 448	3 546	27 994	87,3
Haute-Savoie	49 399	17 801	67 200	73,5	Gironde	104 168	23 497	127 665	81,6
Grenoble	220 942	63 035	283 977	77,8	Landes	27 396	3 237	30 633	89,4
Ain	44 361	8 945	53 306	83,2	Lot-et-Garonne	21 055	3 892	24 947	84,4
Loire	45 522	17 978	63 500	71,7	Pyrénées-Atlantiques	37 477	16 601	54 078	69,3
Rhône	107 823	52 232	160 055	67,4	Bordeaux	214 544	50 773	265 317	80,9
Lyon	197 706	79 155	276 861	71,4	Corrèze	14 868	3 139	18 007	82,6
Auvergne-Rhône-Alpes	499 083	163 458	662 541	75,3	Creuse	7 195	0	7 195	100,0
Doubs	37 553	6 807	44 360	84,7	Haute-Vienne	24 364	2 735	27 099	89,9
Jura	17 377	3 980	21 357	81,4	Limoges	46 427	5 874	52 301	88,8
Haute-Saône	16 350	2 022	18 372	89,0	Charente	21 578	3 996	25 574	84,4
Territoire de Belfort	10 037	2 288	12 325	81,4	Charente-Maritime	43 041	4 944	47 985	89,7
Besançon	81 317	15 097	96 414	84,3	Deux-Sèvres	23 380	6 444	29 824	78,4
Côte-d'Or	33 582	7 860	41 442	81,0	Vienne	27 692	6 252	33 944	81,6
Nièvre	13 183	1 989	15 172	86,9	Poitiers	115 691	21 636	137 327	84,2
Saône-et-Loire	36 936	5 425	42 361	87,2	Nouvelle-Aquitaine	376 662	78 283	454 945	82,8
Yonne	23 219	2 990	26 209	88,6	Aude	24 484	3 223	27 707	88,4
Dijon	106 920	18 264	125 184	85,4	Gard	47 911	13 418	61 329	78,1
Bourgogne-Franche-Comté	188 237	33 361	221 598	84,9	Hérault	76 764	14 535	91 299	84,1
Côtes-d'Armor	31 991	16 037	48 028	66,6	Lozère	3 744	2 704	6 448	58,1
Finistère	41 452	32 248	73 700	56,2	Pyrénées-Orientales	31 593	6 477	38 070	83,0
Ille-et-Vilaine	56 654	37 314	93 968	60,3	Montpellier	184 496	40 357	224 853	82,1
Morbihan	30 230	31 246	61 476	49,2	Ariège	10 402	1 317	11 719	88,8
Rennes	160 327	116 845	277 172	57,8	Aveyron	12 999	6 736	19 735	65,9
Bretagne	160 327	116 845	277 172	57,8	Haute-Garonne	89 173	16 409	105 582	84,5
Cher	19 365	2 159	21 524	90,0	Gers	11 691	2 351	14 042	83,3
Eure-et-Loir	31 464	5 799	37 263	84,4	Lot	10 365	1 520	11 885	87,2
Indre	14 517	1 417	15 934	91,1	Hautes-Pyrénées	14 801	3 335	18 136	81,6
Indre-et-Loire	40 141	8 809	48 950	82,0	Tarn	24 595	6 213	30 808	79,8
Loir-et-Cher	21 320	4 110	25 430	83,8	Tarn-et-Garonne	17 536	3 832	21 368	82,1
Loiret	51 338	8 259	59 597	86,1	Toulouse	191 562	41 713	233 275	82,1
Orléans-Tours	178 145	30 553	208 698	85,4	Occitanie	376 058	82 070	458 128	82,1
Centre-Val de Loire	178 145	30 553	208 698	85,4	Loire-Atlantique	72 737	48 351	121 088	60,1
Corse-du-Sud	9 706	618	10 324	94,0	Maine-et-Loire	37 555	32 408	69 963	53,7
Haute-Corse	10 759	749	11 508	93,5	Mayenne	15 961	10 249	26 210	60,9
Corse	20 465	1 367	21 832	93,7	Sarthe	37 490	11 108	48 598	77,1
Meurthe-et-Moselle	49 009	9 290	58 299	84,1	Vendée	26 302	28 932	55 234	47,6
Meuse	12 526	1 882	14 408	86,9	Nantes	190 045	131 048	321 093	59,2
Moselle	70 560	13 418	83 978	84,0	Pays de la Loire	190 045	131 048	321 093	59,2
Vosges	25 684	4 016	29 700	86,5	Alpes-de-Haute-Provence	12 149	856	13 005	93,4
Nancy-Metz	157 779	28 606	186 385	84,7	Hautes-Alpes	9 962	1 027	10 989	90,7
Ardennes	18 976	2 752	21 728	87,3	Bouches-du-Rhône	130 471	40 572	171 043	76,3
Aube	20 861	4 437	25 298	82,5	Vaucluse	39 688	10 433	50 121	79,2
Marne	36 468	10 756	47 224	77,2	Aix-Marseille	192 270	52 888	245 158	78,4
Haute-Marne	11 848	1 763	13 611	87,0	Alpes-Maritimes	71 060	14 752	85 812	82,8
Reims	88 153	19 708	107 861	81,7	Var	69 231	10 762	79 993	86,5
Bas-Rhin	77 324	12 184	89 508	86,4	Nice	140 291	25 514	165 805	84,6
Haut-Rhin	50 969	11 142	62 111	82,1	Provence-Alpes-Côte d'Azur	332 561	78 402	410 963	80,9
Strasbourg	128 293	23 326	151 619	84,6	France métropolitaine	4 192 675	1 173 152	5 365 827	78,1
Grand Est	374 225	71 640	445 865	83,9	Guadeloupe	41 961	4 748	46 709	89,8
Aisne	40 179	6 602	46 781	85,9	Guyane	32 912	2 802	35 714	92,2
Oise	62 406	11 024	73 430	85,0	Martinique	31 912	4 088	36 000	88,6
Somme	36 901	10 805	47 706	77,4	Mayotte	43 035	194	43 229	99,6
Amiens	139 486	28 431	167 917	83,1	La Réunion	94 455	7 837	102 292	92,3
Nord	161 815	76 985	238 800	67,8	DOM	244 275	19 669	263 944	92,5
Pas-de-Calais	109 413	21 651	131 064	83,5	France métr. + DOM	4 436 950	1 192 821	5 629 771	78,8
Lille	271 228	98 636	369 864	73,3	► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.				
Hauts-de-France	410 714	127 067	537 781	76,4	© DEFP				
Seine-et-Marne	119 699	16 625	136 324	87,8					
Seine-Saint-Denis	125 975	18 934	144 909	86,9					
Val-de-Marne	94 457	17 458	111 915	84,4					
Créteil	340 131	53 017	393 148	86,5					
Paris	105 161	60 073	165 234	63,6					
Yvelines	110 747	27 022	137 769	80,4					
Essonne	104 932	16 198	121 130	86,6					
Hauts-de-Seine	96 540	31 905	128 445	75,2					
Val-d'Oise	102 870	17 900	120 770	85,2					
Versailles	415 089	93 025	508 114	81,7					
Île-de-France	860 381	206 115	1 066 496	80,7					

A LA RENTRÉE 2017, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs (36,0%). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans les formations professionnelles en lycée (53,9%) et à plus de sept sur dix dans l'enseignement adapté (72,6%) (1).

La part des lycéens de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le cycle général et technologique et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers ou d'inactifs sont en revanche surreprésentés dans le cycle professionnel. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des enfants d'employés.

Les élèves de première et de terminale générales sont deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales, cadres, enseignants) que ceux des classes de première et de terminale technologiques (respectivement 34,7% et 17,0%). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales favorisées que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (7,8%).

D'une façon générale, la structure sociale des établissements privés est tirée vers le haut. En effet, les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées (38,5% de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, de professeurs des écoles, contre 20,8% dans le public) (2). De même, les élèves issus des catégories sociales défavorisées y sont sous-représentés (18,8% d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs, cette proportion s'élevant à 40,1% dans les établissements publics).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur dernière situation professionnelle.

ORIGINE SOCIALE REGROUPEE

- Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2017, en %.

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	Professions libérales, cadres (1)	Enseignants (2)	Professions intermédiaires (3)
6 ^e à 3 ^e	1,7	10,5	19,0	3,3	12,8
ULIS en collège, DIMA, dispositifs relais	1,2	7,0	6,6	1,0	7,6
Segpa	1,1	6,1	1,9	0,2	5,0
Total formations en collège	1,7	10,4	18,4	3,2	12,5
Seconde générale et technologique	1,6	11,1	24,8	4,4	14,0
Première et terminale générales	1,7	11,1	29,3	5,4	14,2
Première et terminale technologiques	1,4	11,4	14,8	2,2	14,2
ULIS en lycée général et technologique	0,0	10,4	17,1	3,0	9,8
Total formations GT en lycée	1,6	11,2	25,1	4,5	14,1
CAP	0,8	6,8	3,8	0,7	7,5
Bac pro, BMA	1,1	9,5	6,9	0,9	10,9
ULIS en lycée professionnel	1,3	7,2	8,0	1,7	7,7
Autres niveaux IV et V	1,4	8,0	7,3	1,4	11,0
Total formations professionnelles en lycée	1,1	9,1	6,4	0,9	10,3
Ensemble	1,6	10,5	19,0	3,3	12,8

(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs d'élèves (4)
6 ^e à 3 ^e	16,8	26,2	1,1	8,6	100,0	3 223 120
ULIS en collège, DIMA, dispositifs relais	15,0	36,1	1,9	23,5	100,0	34 763
Segpa	13,2	43,3	1,6	27,6	100,0	84 463
Total formations en collège	16,7	26,7	1,1	9,2	100,0	3 342 346
Seconde générale et technologique	16,4	20,4	1,7	5,6	100,0	559 393
Première et terminale générales	15,4	16,6	2,0	4,3	100,0	772 691
Première et terminale technologiques	18,6	27,3	2,4	7,7	100,0	298 201
ULIS en lycée général et technologique	16,5	23,2	5,5	14,6	100,0	176
Total formations GT en lycée	16,4	19,8	2,0	5,3	100,0	1 630 461
CAP	16,1	38,3	2,4	23,7	100,0	112 271
Bac pro, BMA	18,6	36,3	2,5	13,2	100,0	532 405
ULIS en lycée professionnel	15,7	36,4	2,9	19,1	100,0	4 428
Autres niveaux IV et V	19,6	28,6	3,3	19,3	100,0	7 860
Total formations professionnelles en lycée	18,2	36,5	2,5	14,9	100,0	656 964
Ensemble	16,8	25,8	1,5	8,7	100,0	5 629 771

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Professeurs non compris.
2. Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.
3. Instituteurs et professeurs des écoles non compris.
4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée (4,9 % des effectifs).

© DEPP

2 Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2017, en % (1).

	Public					Privé				
	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
6 ^e à 3 ^e	20,3	12,5	26,7	40,5	100,0	38,3	14,8	28,4	18,6	100,0
ULIS en collège, DIMA, dispositifs relais	6,6	7,3	21,9	64,1	100,0	23,0	12,6	28,5	35,9	100,0
Segpa	2,1	4,8	19,5	73,5	100,0	8,1	9,6	30,1	52,2	100,0
Total formations en collège	19,7	12,2	26,4	41,7	100,0	38,0	14,7	28,4	18,8	100,0
Seconde générale et technologique	27,7	14,4	26,9	31,0	100,0	47,7	14,6	25,1	12,5	100,0
Première et terminale générales	33,6	15,2	25,9	25,3	100,0	52,1	14,0	23,6	10,3	100,0
Première et terminale technologiques	16,6	14,2	29,3	39,9	100,0	31,8	17,5	30,7	20,0	100,0
ULIS en lycée général et technologique	21,4	12,8	23,1	42,7	100,0	21,3	12,8	31,9	34,0	100,0
Total formations GT en lycée	28,3	14,7	26,9	30,0	100,0	47,7	14,7	25,2	12,5	100,0
CAP	4,1	6,5	21,7	67,7	100,0	10,0	13,7	30,4	45,9	100,0
Bac pro, BMA	7,2	10,1	26,9	55,7	100,0	16,3	15,7	33,4	34,6	100,0
ULIS en lycée professionnel	8,1	7,4	21,8	62,7	100,0	19,5	11,0	28,0	41,4	100,0
Autres niveaux IV et V	9,6	10,8	27,9	51,7	100,0	9,5	13,8	30,4	46,3	100,0
Total formations professionnelles en lycée	6,8	9,5	26,1	57,7	100,0	15,4	15,4	32,9	36,3	100,0
Ensemble	20,8	12,7	26,5	40,1	100,0	38,5	14,8	27,9	18,8	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, MEN.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».

Lecture : 40,5 % des élèves de 6^e à la 3^e scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 89,0% des élèves de sixième sont âgés de 11 ans (âge théorique d'entrée des élèves au collège), 2,6% sont en avance, 8,0% en retard d'un an et 0,3% en retard d'au moins deux ans (1). La part des élèves dits « à l'heure » diminue avec le déroulement de la scolarité au collège. Ils ne sont plus que 82,2% dans ce cas en classe de troisième. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public, et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs.

Après une forte diminution en 2016, le redoublement s'est stabilisé en 2017. Le taux de redoublement s'établit à 0,6% en sixième, 0,4% en cinquième, 0,4% en quatrième et 2,2% en troisième (2). La baisse du redoublement a été forte depuis le début des années 2000. En effet, en sixième, le taux de redoublement est passé de 9,4% en 2000 à 0,6% en 2017. Dans la même période, il a diminué de 4,6 points en cinquième, de 8,4 points en quatrième et de 4,4 points en troisième. La proportion des jeunes d'une génération « à l'heure » ou en avance continue de progresser, grâce aux baisses successives des redoublements au collège, ajoutées à celles connues dans le primaire.

Parmi les élèves inscrits en troisième (hors Segpa) à la rentrée 2016, 66,4% se sont orientés, à la rentrée 2017, vers la voie générale et technologique et 22,7% vers la voie professionnelle (dans un établissement du MEN). Les orientations en cycle général et technologique continuent de progresser. Par ailleurs, 2,2% des élèves de troisième ont redoublé et 9,2% sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Cette proportion englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères ou dans des formations par alternance.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA), hors Segpa.

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les ULIS sont répartis dans différents cycles de formation (ULIS en collège et lycée) alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans les formations en collège.

DIMA - Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

DISPOSITIFS RELAIS - Ces dispositifs permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire; ils ont pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves.

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée; ainsi, les élèves âgés de 11 ans à la rentrée 2017 sont nés durant l'année 2006.

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE REDOUBLEMENT - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n .

TAUX DE PASSAGE - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui passent dans une classe supérieure (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n .

TAUX DE SORTIE - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, ceux qui s'orientent vers l'apprentissage, et ceux qui arrêtent leurs études.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.26; 16.41; 15.45; 14.42; 13.34.

1 Répartition, pour les formations en collège, des élèves selon l'âge et le sexe à la rentrée 2017

		Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2016 (%)
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%	
Sixième	10 ans ou moins	13 923	6 441	7 946	3 663	21 869	2,6	2,8
	<i>11 ans</i>	<i>571 849</i>	<i>285 836</i>	<i>166 171</i>	<i>81 889</i>	<i>738 019</i>	<i>89,0</i>	<i>87,6</i>
	12 ans	56 962	24 735	9 726	3 801	66 688	8,0	9,4
	13 ans ou plus	1 750	675	555	178	2 305	0,3	0,3
	Total	644 483	317 687	184 398	89 531	828 881	100,0	100,0
Cinquième	11 ans ou moins	14 465	6 765	7 993	3 661	22 458	2,8	2,9
	<i>12 ans</i>	<i>545 097</i>	<i>273 670</i>	<i>158 507</i>	<i>78 447</i>	<i>703 604</i>	<i>87,5</i>	<i>85,9</i>
	13 ans	64 273	27 639	11 709	4 579	75 982	9,4	10,8
	14 ans ou plus	1 866	803	534	218	2 400	0,3	0,4
	Total	625 701	308 877	178 743	86 905	804 444	100,0	100,0
Quatrième	12 ans ou moins	15 073	7 185	8 360	3 834	23 433	3,0	3,0
	<i>13 ans</i>	<i>529 880</i>	<i>266 581</i>	<i>151 619</i>	<i>75 930</i>	<i>681 499</i>	<i>85,9</i>	<i>84,1</i>
	14 ans	71 417	31 189	13 142	5 319	84 559	10,7	12,3
	15 ans ou plus	3 182	1 384	673	236	3 855	0,5	0,6
	Total	619 552	306 339	173 794	85 319	793 346	100,0	100,0
Troisième	13 ans ou moins	15 732	7 644	8 575	4 040	24 307	3,1	3,1
	<i>14 ans</i>	<i>508 839</i>	<i>258 531</i>	<i>145 617</i>	<i>73 346</i>	<i>654 456</i>	<i>82,2</i>	<i>80,4</i>
	15 ans	89 662	38 401	19 114	7 640	108 776	13,7	15,3
	16 ans ou plus	7 357	2 975	1 553	595	8 910	1,1	1,2
	Total	621 590	307 551	174 859	85 621	796 449	100,0	100,0
ULIS en collège (1)	12 ans ou moins	8 561	3 040	909	340	9 470	27,9	26,6
	13 ans	8 167	3 012	806	318	8 973	26,4	25,3
	14 ans	7 157	2 597	815	314	7 972	23,5	24,1
	15 ans ou plus	6 763	2 571	786	314	7 549	22,2	24,1
	Total	30 648	11 220	3 316	1 286	33 964	100,0	100,0
DIMA, dispositifs relais	14 ans ou moins	25	8	30	7	55	6,9	5,9
	15 ans	423	129	175	47	598	74,8	79,8
	16 ans ou plus	54	12	92	21	146	18,3	14,4
	Total	502	149	297	75	799	100,0	100,0
Total formation en collège		2 542 476	1 251 823	715 407	348 737	3 257 883		

► **Champ : France métropolitaine + DOM, MEN.**

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

1. Les ULIS scolarisent les élèves de tous niveaux. Il n'y a donc pas d'âge de référence.

© DEFP

2 Évolution des taux de redoublement et de passage dans les établissements du MEN

	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016	2017
Redoublements										
Sixième	9,4	7,2	3,8	3,2	3,2	2,2	2,2	1,5	0,5	0,6
Cinquième	5,0	3,6	2,2	1,8	1,8	1,2	1,3	0,9	0,4	0,4
Quatrième	8,8	6,3	3,5	2,9	2,9	1,8	1,8	1,3	0,5	0,4
Troisième	6,6	6,1	4,8	4,2	4,2	3,5	3,4	3,0	2,2	2,2
Passages										
Sixième - cinquième	90,0	92,7	95,0	95,5	95,6	96,7	96,7	97,4	98,3	98,3
Cinquième - quatrième	92,9	94,6	95,8	96,2	96,2	97,3	97,1	97,8	98,2	98,2
Quatrième - troisième	88,1	91,4	93,8	94,4	94,4	96,1	96,1	96,8	97,8	98,0
Troisième - seconde GT	56,7	56,6	59,2	59,5	59,3	62,2	63,1	64,6	65,7	66,4
Troisième - formations pro en lycée	26,3	26,8	24,7	24,5	24,4	24,2	24,1	23,3	23,1	22,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

Lecture : 22,7 % des élèves scolarisés en troisième (hors ULIS) en 2016 ont poursuivi leurs études en formations professionnelles à la rentrée 2017 dans un établissement du MEN.

© DEFP

DÉFINITIONS

ENTRE LA RENTRÉE 1995 et la rentrée 2017, les effectifs des formations scolaires professionnelles au sein d'un lycée relevant du MEN (hors apprentissage) ont diminué de 77 600 élèves (-10,7%) à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte et hors ULIS (1). Ils sont à la rentrée 2017 en baisse de 1,2% par rapport à l'année précédente.

À la rentrée 2017, le nombre de préparations au CAP en deux ans diminue (-2 900 élèves). Cette baisse, engagée à la rentrée 2010 (-9,1% à champ constant entre 2010 et 2017), fait suite à une période de hausse de plus de quinze ans (+65,6% entre 1995 et 2010).

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années 1980. Le cursus s'effectuait en deux ans après un BEP, jusqu'à la mise en place du cursus en trois ans après la troisième en 2008 (2). Le report des effectifs du BEP, où il ne reste plus aucun élève inscrit depuis la rentrée 2012, a ainsi permis à ceux du baccalauréat professionnel de passer de moins de 200 000 élèves en 2005 à 537 900 en 2016 (344 200 élèves à champ constant). Ces effectifs sont néanmoins en baisse de 1,0% à la rentrée 2017.

La répartition des spécialités de formation entre le secteur des services et celui de la production reste la même que les années précédentes, avec une part des spécialités de la production proche du niveau atteint vingt ans auparavant (44,2% en 2017, 44,7% en 1995) (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN LYCÉE - Les formations professionnelles sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Elles comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Entre les rentrées 2008 et 2012, la voie professionnelle a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA - Brevet des métiers d'art.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveau de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés en collège.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.26; 16.41; 15.45; 14.42; 13.34.

1 Évolution des effectifs de formations professionnelles en lycée

	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2014	2015	2016	2017
CAP 1 an	3 670	4 866	6 509	6 333	6 340	6 340	5 324	4 877	4 715	4 448
CAP 2 ans										
CAP 1 ^{re} année	22 799	34 841	49 141	63 149	61 990	62 779	61 269	60 213	59 202	57 727
CAP 2 ^e année	19 593	28 521	40 360	53 639	52 450	53 131	52 645	52 158	51 490	50 096
Total CAP 2 ans	42 392	63 362	89 501	116 788	114 440	115 910	113 914	112 371	110 692	107 823
CAP 3 ans	28 424	8 730	593	189						
BEP										
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	27 131						
Terminale BEP (1)	235 216	220 397	209 163	27 958	26 243	26 339				
Total BEP	480 767	445 256	427 781	55 089	26 243	26 339				
Bac professionnel/BMA										
Seconde professionnelle	475	10	2 631	167 354	189 300	190 026	185 725	185 641	183 014	179 261
Première professionnelle	85 222	92 134	99 897	207 971	161 405	162 019	181 211	182 490	183 163	180 894
Terminale professionnelle (2)	76 783	83 107	88 916	141 949	183 395	184 063	168 038	169 664	171 721	172 250
Total bac professionnel/BMA	162 480	175 251	191 444	517 274	534 100	536 108	534 974	537 795	537 898	532 405
MC niveaux IV et V	4 852	6 716	6 413	6 680	6 533	6 546	5 335	5 166	4 828	4 793
ULIS en cycle professionnel (3)								3 666	3 915	4 428
Autres formations de niveaux IV et V	2 716	1 180	1 712	3 183	3 418	3 418	3 444	3 118	3 142	3 067
Total formations professionnelles en lycée	725 301	705 361	723 953	705 536	691 074	694 661	662 991	666 993	665 190	656 964

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

1. Y compris BEP 1 an.

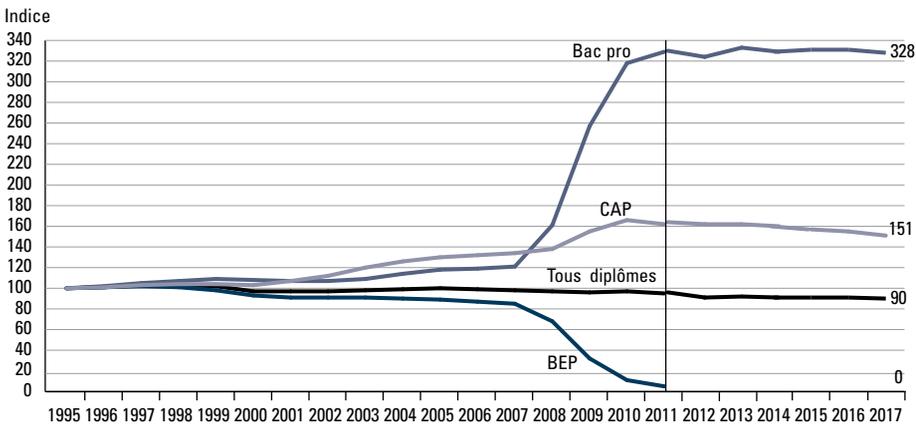
2. Y compris les bacs pro en 1 an.

3. Les effectifs d'inscrits en ULIS ne peuvent être déclinés par niveau qu'à partir de la rentrée 2015. Jusqu'en 2014, ils étaient tous regroupés en collège.

Note : la réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en 2^{me} BEP à partir de la rentrée 2011.

© DEPP

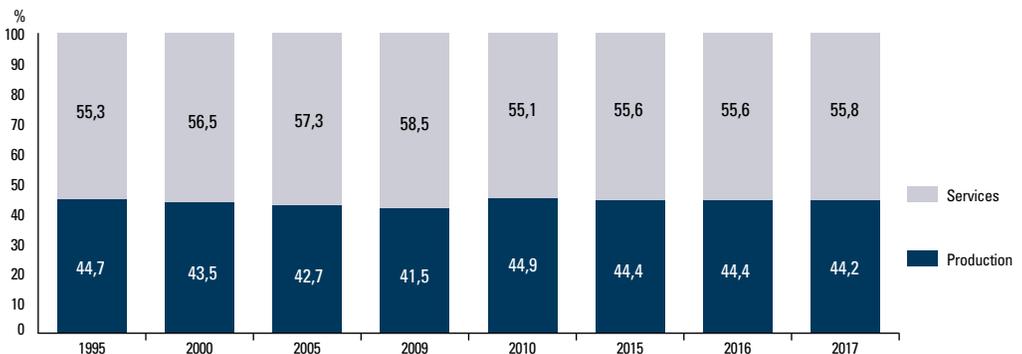
2 Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé, base 100 en 1995.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEPP

3 Évolution de la répartition des effectifs d'élèves de formations professionnelles en lycée selon le secteur de formation, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEPP

A LA RENTRÉE 2017, en France métropolitaine et dans les DOM, 657 000 élèves sont inscrits dans une formation scolaire professionnelle au sein d'un lycée relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (hors apprentissage). Les formations au CAP rassemblent 17,1 % des élèves des formations professionnelles en lycée, contre 81,0 % pour ceux inscrits dans le cursus conduisant au baccalauréat professionnel (1).

À la rentrée 2017, 79,7 % des élèves des formations professionnelles en lycée sont scolarisés dans le secteur public. La part du secteur public varie peu selon la formation : 80,6 % pour les préparations au CAP et 79,5 % pour les préparations au baccalauréat professionnel (2). Contrairement aux formations générales et technologiques en lycée, les garçons sont plus nombreux que les filles : 381 800 garçons (58,1 %) contre 275 100 filles (1). Ils sont majoritaires à la fois dans les préparations au CAP (60,7 %) et dans les préparations au baccalauréat professionnel (58,0 %).

Les diplômes professionnels se préparent également par apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.24 et chapitre 5).

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique, les élèves inscrits en formation professionnelle sont souvent en retard. En première année de CAP en deux ans, 74,7 % des élèves sont en retard d'un an ou plus. En seconde professionnelle, ce taux est de 43,0 % (1).

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la proportion d'élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins est passée d'à peine un quart en 2005 à plus de la moitié (51,1 %) en 2017 pour les classes d'entrée en cycle professionnel (première année de CAP, seconde professionnelle) (3). Ce phénomène de rajeunissement est largement dû à la baisse des redoublements lors de la scolarité élémentaire et dans les formations de collège, favorisant ainsi la fluidité des parcours. À presque tous les niveaux, les élèves sont en moyenne plus jeunes dans les établissements publics que dans les établissements privés (1).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN LYCÉE - Les formations professionnelles sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Elles comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires). Entre les rentrées 2008 et 2012, la voie professionnelle a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, rentré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en formation professionnelle au lycée est de 15 ans.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme

BMA - Brevet des métiers d'art.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés en collège.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves de formations professionnelles au lycée par âge et par sexe à la rentrée 2017

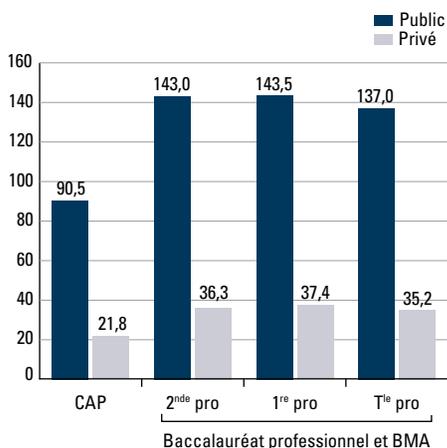
	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	%
CAP en 1 an								
<i>17 ans et moins</i>	166	90	256	57	179	236	492	11,1
18 ans	311	225	536	99	463	562	1 098	24,7
19 ans et plus	523	405	928	259	1 671	1 930	2 858	64,3
Total	1 000	720	1 720	415	2 313	2 728	4 448	100,0
CAP en 2 ans : 1^{re} année								
<i>15 ans et moins</i>	7 142	4 055	11 197	1 674	1 729	3 403	14 600	25,3
16 ans	17 318	9 599	26 917	2 170	2 116	4 286	31 203	54,0
17 ans et plus	6 727	2 820	9 547	1 289	1 100	2 389	11 936	20,7
Total	31 187	16 474	47 661	5 133	4 945	10 078	57 739	100,0
CAP en 2 ans : 2^e année								
<i>16 ans et moins</i>	5 704	3 573	9 277	1 314	1 527	2 841	12 118	24,2
17 ans	13 972	8 433	22 405	1 884	1 924	3 808	26 213	52,3
18 ans et plus	6 335	3 111	9 446	1 164	1 158	2 322	11 768	23,5
Total	26 011	15 117	41 128	4 362	4 609	8 971	50 099	100,0
Bac pro : seconde pro								
<i>15 ans et moins</i>	50 726	32 669	83 395	9 492	9 205	18 697	102 092	57,0
16 ans	30 161	18 657	48 818	6 595	6 305	12 900	61 718	34,4
17 ans et plus	6 723	4 016	10 739	2 266	2 446	4 712	15 451	8,6
Total	87 610	55 342	142 952	18 353	17 956	36 309	179 261	100,0
Bac pro/BMA : première pro								
<i>16 ans et moins</i>	44 587	30 435	75 022	8 067	8 657	16 724	91 746	50,7
17 ans	30 671	20 195	50 866	7 422	6 991	14 413	65 279	36,1
18 ans et plus	10 825	6 793	17 618	3 020	3 231	6 251	23 869	13,2
Total	86 083	57 423	143 506	18 509	18 879	37 388	180 894	100,0
Bac pro/BMA : terminale pro								
<i>17 ans et moins</i>	38 652	27 849	66 501	6 945	8 184	15 129	81 630	47,4
18 ans	29 959	19 899	49 858	6 567	6 948	13 515	63 373	36,8
19 ans et plus	12 729	7 914	20 643	3 279	3 325	6 604	27 247	15,8
Total	81 340	55 662	137 002	16 791	18 457	35 248	172 250	100,0
Mentions complémentaires	251	2 223	2 474	109	469	578	3 052	
Autres formations de niveaux IV et V	1 856	1 831	3 687	333	773	1 106	4 793	
ULIS en formations professionnelles	1 968	1 435	3 403	522	503	1 025	4 428	
Total	317 306	206 227	523 533	64 527	68 904	133 431	656 964	

► Champ : France métropolitaine + DOM, MEN.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

© DEPP

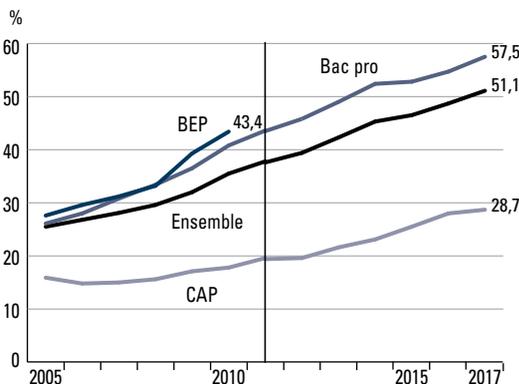
2 Effectifs d'élèves des secteurs public et privé à la rentrée 2017, en milliers.



► Champ : France métropolitaine + DOM, MEN.

© DEPP

3 Évolution de la part des élèves de 15 ans et moins dans les entrants en formation professionnelle en lycée, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEPP

DÉFINITIONS

SUITE À LA RÉFORME de la voie professionnelle, l'orientation en lycée professionnel en fin de classe de troisième se fait soit vers une seconde professionnelle, soit vers une première année de CAP en deux ans. À la rentrée 2017, près d'un quart des élèves de troisième générale a intégré la voie professionnelle sous statut scolaire : 19,2% en seconde professionnelle et 3,5% en première année de CAP (1). Les passages vers la voie professionnelle après une classe de troisième générale ont tendance à baisser depuis 2010 : de 25,8% en 2010 à 22,7% en 2017. La poursuite d'études vers le CAP des élèves issus de troisième de Segpa, en forte hausse entre 2005 et 2014 (passant de 42,9% à 62,6%), stagne autour des 62% ces dernières années.

L'origine scolaire des élèves de CAP est plus diversifiée que celle de seconde professionnelle. Les élèves issus de troisième générale constituent seulement 52,0% de ceux qui intègrent un CAP en deux ans et 87,2% des élèves scolarisés en seconde professionnelle (2). Parallèlement, un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième de Segpa (25,5%).

Les taux de redoublement restent faibles en lycée professionnel. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années (3).

Les sorties en première année de voie professionnelle restent fréquentes : en 2017, elles concernent près d'un élève sur cinq en CAP et un sur dix en seconde professionnelle. Ces sorties des formations dispensées par le ministère en charge de l'éducation nationale incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères. À la rentrée 2017, ces sorties ont diminué en première année de CAP et en seconde professionnelle. En revanche, les sorties en fin de première professionnelle ont légèrement augmenté (+0,3 point) à la rentrée 2017.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECONDE BEP - Première année de BEP en 2 ans.

TERMINALE BEP - Seconde année de BEP en 2 ans.

BAC PRO EN 3 ANS - Baccalauréat professionnel en 3 ans préparé à l'issue de la classe de troisième.

SECONDE PROFESSIONNELLE - Première année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE - Deuxième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

TERMINALE PROFESSIONNELLE - Troisième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n .

TAUX DE PASSAGE - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui passent dans une classe supérieure (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n .

TAUX DE SORTIE - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, ceux qui s'orientent vers une formation en alternance et enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution des principaux passages en première année de cycle professionnel scolaire, en %.

Passages	2005	2009	2010	2011 (1)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans										
3 ^e - 1 ^{re} année CAP	3,4	5,0	4,8	4,7	4,6	4,1	4,0	3,8	3,7	3,5
3 ^e Segpa - 1 ^{re} année CAP	42,9	53,9	58,4	56,9	59,3	61,7	62,6	62,5	62,3	61,9
Vers 2^{de} BEP (2)										
3 ^e - 2 ^{de} BEP	23,0	3,3	3,0							
2 ^{de} GT - 2 ^{de} BEP	2,9	0,5	0,4							
Vers 2^{de} pro (bac pro 3 ans)										
3 ^e - 2 ^{de} pro	0,2	17,4	18,0	20,7	20,6	20,1	20,0	19,5	19,4	19,2
2 ^{de} GT - 2 ^{de} pro	0,1	2,6	2,4	2,3	2,1	1,8	1,6	1,4	1,3	1,3

© DEFP

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

1. Les passages pour France métr. + DOM avec ou sans Mayotte sont identiques.

2. La réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en 2^{de} BEP à partir de la rentrée 2011.

Lecture : 3,5 % des élèves inscrits en 3^e (hors ULIS) en 2016 sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans (sous statut scolaire) à la rentrée 2017 dans un établissement du MEN.

2 Répartition des élèves en début de cycle professionnel scolaire en 2017 selon l'origine scolaire, en %.

Origine	1 ^{re} année de CAP 2 ans	2 ^{de} pro
3 ^e (hors Segpa)	52,0	87,2
3 ^e Segpa	25,5	0,5
2 ^{de} GT	1,8	4,3
Redoublants	4,0	3,5
Autres formations pro en lycée	8,0	2,3
ULIS, DIMA, dispositifs relais	4,6	0,4
Autres	4,1	1,8
Total	100,0	100,0
Effectifs	57 727	179 261

© DEFP

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

Lecture : 52,0 % des élèves inscrits (dans un établissement du MEN) en 1^{re} année de CAP en 2 ans (sous statut scolaire) à la rentrée 2017 viennent de 3^e hors Segpa.

3 Évolution des redoublements, passages et sorties des établissements du MEN (1), en %.

		2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CAP 2 ans 1^{re} année	Redoublement	3,6	3,5	3,4	3,7	3,6	3,8	3,5	3,4	3,6
	Passage en 2 ^e année	73,3	72,2	71,9	74,0	75,3	75,2	75,6	75,7	75,7
	Autres orientations	2,8	2,5	2,5	2,4	2,3	2,2	2,3	2,3	2,4
	Sorties du MEN	20,3	21,8	22,2	19,9	18,8	18,8	18,6	18,6	18,3
CAP 2 ans 2^e année	Redoublement	4,8	4,5	4,6	5,0	4,9	5,2	5,1	5,1	4,8
	Passage en bac pro	20,6	19,3	19,6	20,2	20,8	20,6	21,2	21,4	21,8
	Autres orientations	9,4	7,8	7,8	6,2	8,1	7,7	7,7	7,3	8,2
	Sorties du MEN	65,2	68,4	68,0	68,6	66,2	66,5	66,0	66,2	65,2
BMA 2 ans 1^{re} année	Redoublement	2,6	1,2	1,2	2,3	1,8	2,1	2,1	1,7	1,9
	Passage en 2 ^e année	84,1	84,8	84,8	86,0	85,8	87,5	88,1	84,0	87,2
	Autres orientations	2,0	2,5	2,5	2,1	1,6	0,6	0,6	10,6	6,2
	Sorties du MEN	11,3	11,5	11,5	9,6	10,8	9,8	9,2	3,7	4,7
BMA 2 ans 2^e année	Redoublement	6,3	5,5	5,5	4,6	5,5	6,0	2,3	3,0	4,1
	Autres orientations et sorties du MEN	93,7	94,5	94,5	95,4	94,5	94,0	97,7	97,0	95,9
Bac pro 3 ans Seconde pro	Redoublement	4,8	4,7	4,6	4,3	4,0	3,9	3,9	3,3	3,3
	Passage en bac pro 3 ans : première pro	78,0	78,7	78,8	81,2	82,6	82,6	83,3	84,0	84,5
	Autres orientations	3,0	1,8	1,8	2,5	2,6	2,6	2,6	2,5	2,6
	Sorties du MEN	14,2	14,8	14,8	12,0	10,8	10,9	10,2	10,2	9,6
Bac pro 3 ans Première pro	Redoublement	2,3	1,9	1,9	2,1	1,7	1,9	1,8	1,5	1,5
	Passage en bac pro 3 ans : terminale pro	84,7	84,1	84,2	85,2	86,9	87,0	87,1	87,8	87,6
	Autres orientations	0,6	0,5	0,5	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6
	Sorties du MEN	12,4	13,5	13,4	11,9	10,6	10,3	10,4	10,0	10,3
Bac pro 3 ans Terminale pro	Redoublement		4,2	4,3	6,1	6,1	4,8	6,0	5,9	6,1
	Autres orientations et sorties du MEN		95,8	95,7	93,9	93,9	95,2	94,0	94,1	93,9

© DEFP

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, les lycées professionnels de France métropolitaine et des DOM préparent 112 300 élèves à un CAP (1). En CAP, la répartition entre les secteurs de formation est de 54,1% pour la production et de 45,9% pour les services. Au total, les élèves préparant un CAP se concentrent dans cinq spécialités majeures qui représentent 54,1% des élèves : « Commerce, vente », « Accueil, hôtellerie, tourisme », « Coiffure, esthétique, autres services aux personnes » pour les services ainsi qu'« Agroalimentaire, alimentation, cuisine » et les spécialités du bâtiment pour la production. Les filles représentent 63,6% des effectifs inscrits dans les CAP du secteur des services. Elles sont globalement très peu présentes dans les spécialités de la production (moins de 20%). Toutefois, dans ces dernières, les filles se concentrent dans six spécialités (parmi trente) où elles sont par ailleurs majoritaires, notamment dans les domaines du textile et de l'habillement où neuf élèves sur dix sont des filles.

À la rentrée 2017, 532 400 élèves sont inscrits en baccalauréat professionnel ou BMA. La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse de celle des CAP, en faveur cette fois des services avec 58,0% des élèves. Trois spécialités des services regroupent près de la moitié des élèves : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes des services à la collectivité » et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales ». La spécialité « Commerce, vente » concentre à elle seule 21,0% des élèves. Dans les spécialités de la production, 12,2% des élèves de baccalauréat professionnel et BMA sont des filles.

La part du secteur privé dans la préparation aux métiers des services est plus forte pour les CAP (28,9%) que pour les baccalauréats professionnels (25,9%). En revanche, dans le secteur de la production, la part du privé est plus importante en baccalauréat professionnel qu'en CAP (+1,6 point).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire hors ULIS inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2017

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	105	0,1	—	23,8	2 225	0,4	15,7	6,4
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	1 007	0,9	18,5	4,1	972	0,2	5,3	7,4
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	20	ε	—	10,0	—	—	—	—
211 Productions végétales, cultures spécialisées	424	0,4	3,1	37,3	118	ε	—	38,1
212 Productions animales, élevages spécialisés	—	—	—	—	171	ε	—	6,4
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	35	ε	—	—	42	ε	—	7,1
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts...	600	0,5	—	9,2	310	0,1	—	22,9
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	195	0,2	20,5	48,7	2 700	0,5	9,7	33,6
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	13 787	12,3	16,3	41,5	19 613	3,7	18,3	35,4
222 Transformations chimiques et apparentées	14	ε	—	14,3	—	—	—	—
223 Métallurgie	740	0,7	18,6	67,3	694	0,1	11,4	49,4
224 Matériaux de construction, verre, céramique	335	0,3	2,7	57,3	700	0,1	16,9	44,6
225 Plasturgie, matériaux composites	223	0,2	4,9	5,4	1 341	0,3	1,9	8,6
226 Papier, carton	2	ε	100,0	—	—	—	—	—
227 Énergie, génie climatique	1 916	1,7	11,8	0,7	9 071	1,7	9,5	0,6
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 415	1,3	33,1	3,2	8 281	1,6	13,3	27,9
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 149	1,0	21,7	1,1	3 437	0,6	10,1	4,6
232 Bâtiment : construction et couverture	2 769	2,5	3,4	1,6	3 774	0,7	3,0	2,3
233 Bâtiment : finitions	6 319	5,6	5,2	6,6	4 887	0,9	6,5	20,4
234 Travail du bois et de l'ameublement	6 720	6,0	9,0	10,4	12 689	2,4	12,0	9,9
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	513	0,5	—	78,6	109	ε	—	86,2
241 Textile	74	0,1	—	90,5	—	—	—	—
242 Habillement	2 481	2,2	9,1	89,8	10 035	1,9	10,3	92,2
243 Cuir et peaux	318	0,3	—	55,7	718	0,1	—	80,9
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	—	—	—	—	23 284	4,4	12,3	2,9
251 Mécanique générale et de précision, usinage	444	0,4	5,2	18,9	8 978	1,7	10,5	4,0
252 Moteurs et mécanique auto	5 373	4,8	12,6	2,5	24 708	4,6	10,4	3,2
253 Mécanique aéronautique et spatiale	132	0,1	17,4	9,8	2 109	0,4	16,2	6,7
254 Structures métalliques	6 799	6,1	7,5	2,7	13 009	2,4	5,9	3,3
255 Électricité, électronique	6 843	6,1	11,4	1,3	69 831	13,1	16,7	1,8
Total spécialités de la production	60 752	54,1	11,3	18,8	223 806	42,0	12,9	12,2
300 Spécialités plurivalentes des services	62	0,1	1,6	38,7	73 378	13,8	18,0	68,6
311 Transport, manutention, magasinage	3 316	3,0	18,9	9,2	15 020	2,8	14,8	11,4
312 Commerce, vente	17 770	15,8	20,2	52,3	111 718	21,0	24,9	53,2
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 184	1,1	22,1	43,5	3 084	0,6	14,1	27,8
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	75	0,1	24,0	38,7	5 682	1,1	49,5	49,7
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	—	—	—	—	66 765	12,5	34,8	90,9
331 Santé	84	0,1	—	41,7	2 857	0,5	30,2	56,2
332 Travail social	4 878	4,3	42,5	96,4	—	—	—	—
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	11 232	10,0	17,1	74,1	11 665	2,2	14,7	48,0
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	42	ε	100,0	—	—	—	—	—
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	8 827	7,9	57,6	91,9	9 763	1,8	56,6	99,5
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	67	0,1	37,3	47,8	—	—	—	—
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 200	1,1	3,0	59,3	2 695	0,5	3,7	68,2
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 782	2,5	44,2	24,8	5 972	1,1	34,7	28,4
Total spécialités des services	51 519	45,9	28,9	63,6	308 599	58,0	25,9	63,6
Ensemble des spécialités	112 271	100,0	19,4	39,3	532 405	100,0	20,5	42,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

■ Lecture : 45,9 % des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 28,9 % des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 63,6 % des élèves en CAP des services sont des filles.

© DEPP

DÉFINITIONS

MISE EN PLACE EN 1992, l'organisation du second cycle général et technologique a connu une nouvelle réforme qui a débuté en classe de seconde à la rentrée 2010 et qui s'est achevée avec le baccalauréat de la session 2014 pour les séries STMG et ST2S. La classe de seconde générale et technologique (GT) a été réaffirmée comme étant une « classe de détermination ».

À la rentrée 2017, en France métropolitaine et dans les DOM, les formations générales et technologiques en lycée comptent 1 630 500 élèves (1). Les séries générales accueillent sept élèves de terminale sur dix et les séries technologiques trois sur dix. Entre 1994 et 2003, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STT/STMG et SMS/ST2S, au détriment de la série littéraire L. Depuis 2004, la tendance s'inverse au profit de la voie générale; cela s'explique, pour l'essentiel, par la hausse de la série S (2). À la rentrée 2017, la série littéraire regroupe 10,7% des élèves de terminale, la série S plus d'un tiers (37,2%), et la série ES presque un quart (24,3%). Par ailleurs, 8,5% des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI2D et STL) et 19,3% dans les autres séries technologiques (essentiellement STMG et ST2S).

Pour l'ensemble des formations générales et technologiques en lycée, les filles, globalement majoritaires (53,8%), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraire (79,3% en terminale L) et tertiaires (50,6% en terminale STMG, 87,3% en ST2S) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (41,5% dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI2D et STL). Cependant, les disparités sont importantes entre ces séries : si la série STI2D rassemble 7,1% de filles et la série S, 47,0%, 57,3% des élèves de terminale en série STL sont des filles. En définitive, compte tenu de l'importance de la série S, les filles sont deux fois plus nombreuses en terminale S (94 700) qu'en terminale L (45 900) (1).

Au sein de l'enseignement général et technologique, les élèves en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont au nombre de 176, dont 46,6% de filles.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES - En classe de seconde GT de détermination, la réforme de 2010 instaure notamment un accompagnement personnalisé et introduit deux enseignements d'exploration pour aider les élèves à préparer leurs choix d'orientation futurs.

Il existe par ailleurs des classes de seconde spécifiques préparant aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD) et « Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration » (STHR), ainsi qu'à quelques brevets de technicien (diplôme en voie d'extinction relayé par le baccalauréat professionnel).

PREMIÈRES ET TERMINALES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- des séries générales :

- S : Scientifique;
- ES : Économique et sociale;
- L : Littéraire.

- des séries technologiques :

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués »;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire;
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion;
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués »);
- TMD : Techniques de la musique et de la danse;
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.

Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.26.
- B.O. spécial n° 1 du 4 février 2010.

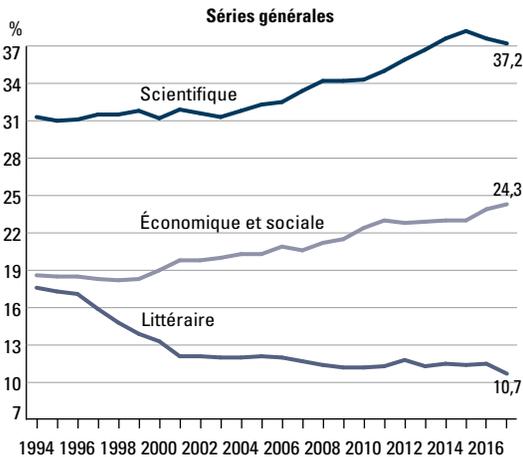
1 Répartition des élèves de formations générales et technologiques selon le sexe et la série à la rentrée 2017

Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Secondes								
GT de détermination	202 812	236 115	438 927	55 636	62 307	117 943	556 870	53,6
Techno TMD et STHR, BT	1 004	1 200	2 204	145	174	319	2 523	54,5
Total secondes	203 816	237 315	441 131	55 781	62 481	118 262	559 393	53,6
Premières								
S	79 260	72 702	151 962	26 106	22 371	48 477	200 439	47,4
ES	37 752	59 332	97 084	12 214	17 343	29 557	126 641	60,5
L	9 048	36 394	45 442	2 065	7 859	9 924	55 366	79,9
ST12D	28 791	2 432	31 223	3 936	275	4 211	35 434	7,6
STL	3 427	4 647	8 074	656	668	1 324	9 398	56,6
STMG	29 827	31 917	61 744	5 621	5 212	10 833	72 577	51,2
ST2S	2 186	14 855	17 041	932	5 869	6 801	23 842	86,9
STD2A	588	1 986	2 574	282	801	1 083	3 657	76,2
TMD	119	164	283	4	10	14	297	58,6
STHR	977	1 221	2 198	170	187	357	2 555	55,1
Brevet de technicien	48	136	184	13	45	58	229	73,4
Total premières	192 023	225 786	417 809	51 999	60 627	112 626	530 435	54,0
Terminales								
S	82 203	73 759	155 962	24 381	20 895	45 276	201 238	47,0
ES	39 956	62 106	102 062	12 117	16 946	29 063	131 125	60,3
L	9 955	38 014	47 969	2 035	7 878	9 913	57 882	79,3
ST12D	30 081	2 330	32 411	3 827	250	4 077	36 488	7,1
STL	3 349	4 606	7 955	583	664	1 247	9 202	57,3
STMG	30 704	31 985	62 689	5 558	5 219	10 777	73 466	50,6
ST2S	2 231	15 268	17 499	880	6 190	7 070	24 569	87,3
STD2A	562	1 836	2 398	261	702	963	3 361	75,5
TMD	123	141	264	5	6	11	275	53,5
STHR	969	1 222	2 191	190	181	371	2 562	54,8
Brevet de technicien	62	185	247	14	28	42	289	73,7
Total terminales	200 195	231 452	431 647	49 851	58 959	108 810	540 457	53,7
ULIS en série GT	64	60	124	30	22	52	176	46,6
Total	596 098	694 613	1 290 711	157 661	182 089	339 750	1 630 461	53,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

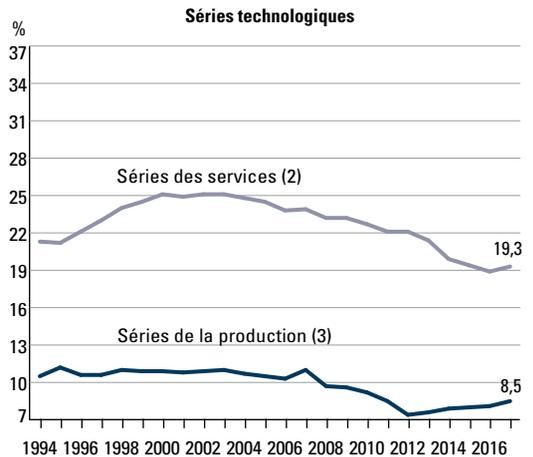
2 Évolution du poids des séries de terminale générale et technologique hors ULIS, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1), Public + Privé, MEN.

© DEFP

Lecture : en 2017, 10,7 % des élèves de terminale GT sont inscrits en terminale littéraire. Cette proportion s'élevait à 17,6 % en 1994.



1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasiment identiques.

2. Séries STT/STG/STMG, SMS/ST2S, STD2A, TMD, STHR.

3. Séries STI, ST12D, STL, STAE/STPA/STAV.

© DEFP

DÉFINITIONS

LES ÉLÈVES SCOLARISÉS dans les formations générales et technologiques (GT) en lycée (dans le MEN) arrivent très souvent « à l'heure », à 15 ans en seconde (84,6 %), à 16 ans en première (81,2 %) et à 17 ans en terminale (75,1 %), âges « théoriques » correspondant aux élèves qui seraient entrés au cours préparatoire (CP) à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite (1). Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années 1980, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde, avec une reprise marquée depuis 2000 (2).

Ces évolutions s'expliquent, en premier lieu, par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Mais les taux de redoublement ont également diminué en seconde et en première avec la mise en place de la rénovation pédagogique de 1992. Après la forte baisse constatée à la rentrée 2016, le redoublement continue à diminuer, à un rythme toutefois nettement plus faible, en classe de seconde (3). L'augmentation de 0,4 point du redoublement en terminale constatée à la rentrée 2017 s'explique par un taux de réussite plus faible au baccalauréat à la session 2017.

Depuis la forte chute en 2016 du redoublement en seconde, le redoublement au lycée s'effectue le plus souvent en terminale (à la rentrée 2017, 6,2 % en terminale contre 3,8 % en seconde). Les élèves de seconde sont par ailleurs 3,2 % à se réorienter vers les formations professionnelles en lycée et 3,0 % à sortir du système scolaire sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (relevant d'autres ministères ou de la voie de l'apprentissage) (3). Ces deux taux de réorientations en voie professionnelle et de sorties sont pratiquement stables depuis 2011. Au final, ce sont six élèves scolarisés en seconde GT sur cent qui quittent le lycée GT dès la fin de la seconde.

Entre établissements publics et privés, les différences d'âge des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu (1). Les situations particulières (un an d'avance quel que soit le niveau ou deux ans de retard en première ou terminale) restent toutefois plus fréquentes dans le secteur privé. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé : certains établissements accueillent un public particulièrement favorisé socialement et d'un bon niveau scolaire, alors que d'autres accueillent une proportion élevée d'élèves ayant un retard scolaire important. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent toujours plus souvent « à l'heure » que les garçons. Cette différence est davantage marquée en classe de terminale, dans la mesure où, à chaque niveau, les filles redoublent en moyenne moins fréquemment que les garçons.

POPULATION CONCERNÉE - Éléves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2017 sont nés durant l'année 2002.

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

Taux de redoublement - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent dans cette même classe l'année n .

Taux de passage - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n .

Taux de sortie - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'agriculture ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les formations générales et technologiques en lycée : répartition selon le sexe et l'âge à la rentrée 2017

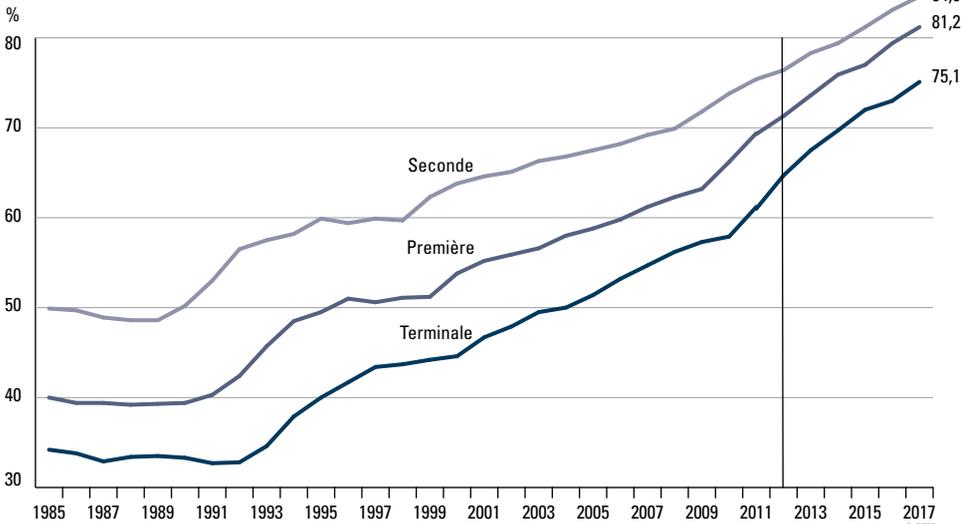
	Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2016 (%)
	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	%	
Seconde							
14 ans ou moins	16 480	8 115	7 242	3 490	23 722	4,2	4,3
<i>15 ans</i>	<i>374 594</i>	<i>204 477</i>	<i>98 667</i>	<i>53 351</i>	<i>473 261</i>	<i>84,6</i>	<i>83,1</i>
16 ans	44 923	22 160	11 284	5 139	56 207	10,0	11,4
17 ans ou plus	5 134	2 563	1 069	501	6 203	1,1	1,2
Total seconde	441 131	237 315	118 262	62 481	559 393	100,0	100,0
Première							
15 ans ou moins	16 519	8 173	6 786	3 337	23 305	4,4	4,5
<i>16 ans</i>	<i>341 555</i>	<i>188 828</i>	<i>89 150</i>	<i>49 550</i>	<i>430 705</i>	<i>81,2</i>	<i>79,4</i>
17 ans	53 124	25 648	15 079	6 986	68 203	12,9	14,3
18 ans ou plus	6 611	3 137	1 611	754	8 222	1,6	1,8
Total première	417 809	225 786	112 626	60 627	530 435	100,0	100,0
Terminale							
16 ans ou moins	16 346	8 256	6 594	3 238	22 940	4,2	4,6
<i>17 ans</i>	<i>323 399</i>	<i>179 437</i>	<i>82 393</i>	<i>46 461</i>	<i>405 792</i>	<i>75,1</i>	<i>73,0</i>
18 ans	75 712	36 040	16 983	8 005	92 695	17,2	18,4
19 ans ou plus	16 190	7 719	2 840	1 255	19 030	3,5	3,9
Total terminale	431 647	231 452	108 810	58 959	540 457	100,0	100,0
ULIS en formation GT en lycée (1)	124	60	52	22	176	100,0	n.d.
Ensemble	1 290 711	694 613	339 750	182 089	1 630 461		

► Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé, MEN.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

1. Les élèves des dispositifs ULIS sont scolarisés à tous les niveaux, compte tenu de la faiblesse des effectifs, ils n'ont pas été répartis par âge et par sexe.

2 Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure »



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

3 Évolution des redoublements, passages, sorties des établissements du MEN, en %.

	1995	2000	2005	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016	2017
Redoublements										
Seconde	16,7	15,4	14,7	9,3	9,3	7,8	7,4	6,7	4,3	3,8
Première	8,4	7,6	7,8	5,5	5,5	4,6	4,1	3,8	3,0	2,7
Terminale	17,2	13,3	11,8	8,1	8,2	5,7	5,7	5,5	5,8	6,2
Passages										
Seconde vers lycée pro	3,7	3,7	4,2	3,6	3,6	3,5	3,3	3,3	3,1	3,2
Seconde vers première	77,7	78,7	79,2	83,8	83,7	85,4	86,0	87,0	89,6	89,9
Première vers terminale	89,1	89,3	89,2	91,1	91,1	92,8	93,5	94,1	94,9	95,1
Sorties										
Seconde	1,9	2,2	1,9	3,3	3,3	3,2	3,2	3,0	3,0	3,0
Première	2,1	2,6	2,4	3,0	3,0	2,3	2,1	1,8	1,9	1,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, les classes de seconde accueillent 559 400 élèves (France métropolitaine et DOM) (1). Presque tous sont inscrits en seconde générale et technologique de détermination (GT) (556 900 élèves, soit 99,5 %). Plus de la moitié sont des filles (53,6 %), les garçons s'orientant davantage vers l'enseignement professionnel à l'issue de la classe de troisième. L'enseignement privé scolarise 21,1 % des élèves de seconde.

La découverte de deux enseignements d'exploration y est proposée, dont l'un au moins est un enseignement d'économie (voir « Définitions »). 84,2 % des élèves ont opté pour les sciences économiques et sociales (SES) et 17,9 % pour les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) (2). 4,2 % des élèves de seconde GT suivent les deux enseignements. Au titre du second enseignement d'exploration, un lycéen sur trois a opté pour « méthodes et pratiques scientifiques » (MPS), un sur six pour « littérature et société ».

On peut classer les enseignements d'exploration en quatre grands profils (3). Le profil « économie et gestion », fondé sur l'association SES + PFEG, concerne 4,2 % des élèves de seconde GT, à parts égales pour les garçons et les filles. Le profil basé sur les lettres, les langues et les arts concerne 31,4 % des élèves, en nette majorité des lycéennes (69,9 %). Le profil « scientifique ou technologique » regroupe 63,5 % des élèves. C'est le profil largement dominant pour les garçons (74,0 % d'entre eux), tandis que les filles se répartissent plus équitablement entre ce profil (54,5 %) et le profil « lettres, langues et arts » (40,9 %). Le profil « EPS » est marginal, il concerne moins de 1 % des élèves.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE - La classe de seconde générale et technologique (GT), commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale et la voie technologique, comprend des enseignements communs à tous les élèves dont un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires, deux enseignements d'exploration (à titre dérogatoire, les lycéens peuvent en suivre un seul ou bien trois) et un enseignement facultatif. Un des enseignements d'exploration est nécessairement un enseignement d'économie, SES ou PFEG. Le second enseignement peut être un de ces enseignements, s'il n'a pas déjà été pris, ou l'un des suivants : « MPS », « littérature et société », troisième langue vivante, langues anciennes, « arts », « sciences de l'ingénieur », « sciences et laboratoire », « biotechnologies », « santé et social », « création et innovation technologiques », « éducation physique et sportive », « informatique et création numérique ». Les langues anciennes (latin et grec) et la troisième langue vivante peuvent être choisies comme enseignement facultatif, si elles n'ont pas été prises comme enseignement d'exploration. L'apprentissage d'une deuxième langue vivante est devenu obligatoire.

LES CLASSES DE SECONDE SPÉCIFIQUES - Les classes de seconde spécifiques préparent aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD), « STHR », ainsi qu'à quelques brevets de technicien (BT).

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements d'exploration en seconde GT) ou facultatifs.

SES - Sciences économiques et sociales.

PFEG - Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.

MPS - Méthodes et pratiques scientifiques.

ICN - Informatique et création numérique.

ARTS, ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION - Regroupe les cinq enseignements d'exploration au choix : patrimoine, arts visuels, arts du son, arts du spectacle, arts du cirque.

ARTS, ENSEIGNEMENT FACULTATIF - Regroupe les six options facultatives au choix : musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.9 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2017

	Seconde GT	Second spécifique			Total (1)
		STHR	TMD	BT	
Public	438 927	1 881	269	54	441 131
Privé	117 943	281	14	24	118 262
Ensemble (1)	556 870	2 162	283	78	559 393
Répartition (%)	99,5	0,4	0,1	€	100,0
Part des filles (%)	53,6	54,1	60,4	42,3	53,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Effectif hors ULIS.

© DEPP

2 Les enseignements d'exploration et les enseignements facultatifs pour les seconde GT à la rentrée 2017

	Enseignements d'exploration											ICN
	SES	PFEG	Littérature et société	Arts (2)	MPS	Sciences de l'ing.	Sciences et labo.	Biotechno	Santé et social	Création et innov. Techno.	Éco. agro.	
Effectifs	468 872	99 884	80 807	46 993	164 208	48 480	48 092	15 730	24 626	26 662	204	38 029
%	84,2	17,9	14,5	8,4	29,5	8,7	8,6	2,8	4,4	4,8	€	6,8

	Enseignements d'exploration (3)				Enseignements facultatifs			Effectifs de 2 ^e GT (1)
	Latin	Grec ancien	LV3	EPS	Arts	Atelier artistique	Autres (4)	
Effectifs	27 527	7 200	51 202	21 013	36 707	837	319	556 870
%	4,9	1,3	9,2	3,8	6,6	0,2	0,1	(5)

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Effectif hors ULIS.

2. Y compris création et culture design (3 794 élèves).

3. Ces enseignements d'exploration peuvent aussi être proposés comme enseignement facultatif.

4. Autres : pratiques sociales et culturelles, pratiques professionnelles, hippologie et équitation.

5. La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit deux, voire trois enseignements d'exploration.

© DEPP

3 Répartition des élèves de seconde GT selon le profil des enseignements d'exploration suivis à la rentrée 2017

	Public	Privé	Total	Structure Pu + Pr (%)	Garçons	Structure garçons (%)	Filles	Structure filles (%)	Part des filles (%)
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	15 605	7 625	23 230	4,2	11 464	4,5	11 766	4,0	50,7
Profil lettres, langues, arts	139 587	34 116	173 703	31,4	52 365	20,4	121 338	40,9	69,9
<i>dont lettres-langues-arts avec SES</i>	119 381	29 395	148 776	26,9	44 111	17,2	104 665	35,2	70,4
<i>dont lettres-langues-arts avec PFEG</i>	16 972	3 295	20 267	3,7	6 997	2,7	13 270	4,5	65,5
Littérature et société	61 475	17 789	79 264	14,3	22 271	8,7	56 993	19,2	71,9
LV3	30 602	5 426	36 028	6,5	10 883	4,2	25 145	8,5	69,8
Arts (2)	39 439	6 534	45 973	8,3	14 542	5,7	31 431	10,6	68,4
Latin/grec (avec ou sans LV3)	8 071	4 367	12 438	2,2	4 669	1,8	7 769	2,6	62,5
Profil scientifique ou technologique	278 817	73 017	351 834	63,5	190 048	74,0	161 786	54,5	46,0
<i>dont : scientifiques ou techno. avec SES</i>	224 848	58 315	283 163	51,1	146 672	57,1	136 491	46,0	48,2
<i>scientifiques ou techno. avec PFEG</i>	42 289	11 178	53 467	9,7	32 747	12,8	20 720	7,0	38,8
<i>choix de deux enseignements techno</i>	11 792	3 419	15 211	2,7	10 096	3,9	5 115	1,7	33,6
Méthodes et pratiques scientifiques	126 615	42 606	169 221	30,6	78 738	30,7	90 483	30,5	53,5
Sciences de l'ingénieur	33 254	4 641	37 895	6,8	30 730	12,0	7 165	2,4	18,9
Sciences et laboratoire	37 292	7 103	44 395	8,0	19 760	7,7	24 635	8,3	55,5
Santé et social	15 878	4 714	20 592	3,7	3 338	1,3	17 254	5,8	83,8
Création et innovation technologiques	15 094	1 353	16 447	3,0	12 721	5,0	3 726	1,3	22,7
Biotechnologies	8 085	2 426	10 511	1,9	4 265	1,7	6 246	2,1	59,4
ICN	29 666	6 426	36 092	6,5	29 005	11,3	7 087	2,4	19,6
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno.	8 871	2 077	10 948	2,0	9 514	3,7	1 434	0,5	13,1
Santé et social + biotechnologies	1 835	1 266	3 101	0,6	495	0,2	2 606	0,9	84,0
Sciences et laboratoire + biotechnologies	1 200	119	1 319	0,2	495	0,2	824	0,3	62,5
Autres profils scientifiques/technologiques	1 027	286	1 313	0,2	987	0,4	326	0,1	24,8
Profil EPS de détermination	3 757	1 118	4 875	0,9	2 833	1,1	2 042	0,7	41,9
Total des profils connus	437 766	115 876	553 642	100,0	256 710	100,0	296 932	100,0	53,6
Profil inconnu	1 161	2 067	3 228		1 738		1 490		46,2
Ensemble (1)	438 927	117 943	556 870		258 448		298 422		53,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Effectif hors ULIS.

2. Y compris création et culture design.

Lecture : 4,2 % des élèves de seconde GT suivent deux enseignements d'exploration en « économie gestion ». Cette proportion s'élève à 4,5 % pour les garçons et à 4,0 % pour les filles. 50,7 % de ces élèves sont des filles.

© DEPP

DÉFINITIONS

PARMI LES 562 900 ÉLÈVES de seconde générale et technologique de détermination (GT) scolarisés dans les lycées publics et privés du MEN à la rentrée 2016, 545 700 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation en 2017 (voir « Population concernée »). Ces derniers sont 67,6 % à intégrer une première générale, et 25,2 % une première technologique; 4,0 % redoublent et 3,3 % se sont réorientés vers la voie professionnelle. Les 17 200 élèves restants sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger; ils ont aussi pu quitter le système éducatif (1).

Les flux vers les différentes orientations dépendent en partie des choix d'enseignement d'exploration retenus en seconde GT.

Lorsque les élèves ont choisi simultanément les deux enseignements d'exploration d'économie-gestion en seconde (SES-PFEG), ils s'orientent fréquemment vers une première ES (31,2 %) ou vers une première STMG (29,2 %). Les élèves ayant choisi « Méthodes et pratiques » scientifiques se dirigent majoritairement (51,2 %) vers une première S. À un degré moindre, les enseignements d'exploration « Sciences de l'ingénieur » ou « Sciences de laboratoire » conduisent le plus souvent à une première S. Les élèves ayant suivi l'enseignement « Littérature et société » optent le plus souvent pour une première ES (30,4 %), soit cinq points de plus que pour une première L.

Face à ces choix d'orientations, garçons et filles ont des comportements très différenciés : 40,2 % des garçons optent pour une première S contre 31,6 % des filles (2). Pourtant, l'enseignement d'exploration « Méthodes et pratiques scientifiques » est choisi dans des proportions similaires par les filles et les garçons (voir fiche 4.11). La série STI2D est largement l'apanage des garçons (12,0 % la choisissent contre seulement 0,9 % des filles) alors que la série L est choisie par 14,5 % des filles contre seulement 4,1 % des garçons. Le choix des enseignements d'exploration littéraires pour ces dernières, et « Sciences de l'ingénieur » pour les premiers, révèle sans doute une anticipation de l'orientation en STI2D et en L dès la seconde (voir fiche 4.11).

L'origine sociale est également discriminante pour expliquer les choix d'orientation : un élève sur deux ayant une origine sociale très favorisée poursuit en série S. C'est deux fois plus que pour les élèves ayant une origine sociale défavorisée. Ces différences restent fortes même en tenant compte des enseignements d'exploration : après avoir suivi l'enseignement méthodes et pratiques scientifiques en seconde, seulement 38,6 % des élèves ayant une origine sociale défavorisée poursuivent en série S, contre 63,3 % de leurs homologues ayant une origine sociale très favorisée (3).

POPULATION CONCERNÉE - Éléves inscrits en seconde GT (hors ULIS) à la rentrée 2016, dans les lycées publics et privés relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM, qui sont restés scolarisés en 2017 dans ce périmètre (établissements du MEN de France métropolitaine et des DOM).

ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION - Les enseignements d'exploration sont au nombre de seize. La très grande majorité des élèves suivent deux enseignements d'exploration dont l'un est obligatoirement « Sciences économiques et sociales » (SES) ou « Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (PFEG). Outre ces deux matières, les enseignements d'exploration les plus représentatifs sont « Méthodes et pratiques scientifiques », « Littérature et société », « Arts », « Sciences et laboratoire », « Sciences de l'ingénieur ». Ces enseignements doivent permettre aux élèves d'affiner leur choix avant d'opter pour une des séries menant au baccalauréat général ou technologique.

SÉRIES DE PREMIÈRES

- S : première générale scientifique;
- ES : première générale économique et sociale;
- L : première générale littéraire;
- STI2D : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG);
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués;
- STHR : première hôtellerie;
- TMD : première technique de la musique et de la danse.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- RERS 4.9 : « Les formations générales et technologiques par série ».
- RERS 4.11 : « Les options de seconde générale et technologique ».

1 Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les enseignements d'exploration suivis dans cette classe, en %.

Profils d'enseignement d'exploration en 2 ^{de} GT à la rentrée 2016	Répartition des élèves en fonction de leur situation à la rentrée 2017 (%)										Effectifs		
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique								Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno				
Effectifs	194 296	121 857	52 697	32 883	8 610	67 398	22 222	3 496	2 817	17 797	21 649	545 722	
Total (%)	35,6	22,3	9,7	6,0	1,6	12,4	4,1	0,6	0,5	3,3	4,0	100,0	
<i>dont (1) : SES + PFEG</i>	16,9	31,2	6,5	2,7	0,8	29,2	2,4	0,1	0,1	5,0	5,1	24 156	
Littérature et société	15,5	30,4	25,6	1,5	0,5	15,7	2,5	0,1	0,1	3,6	4,6	77 489	
Arts (2)	19,8	23,1	23,4	2,6	0,7	13,3	2,4	6,7	0,2	3,6	4,3	44 545	
Méthodes et pratiques scientifiques	51,2	22,1	3,6	3,5	1,5	9,7	2,6	0,1	0,1	2,1	3,5	164 341	
Sciences de l'ingénieur	47,2	13,2	1,8	19,3	1,0	9,3	1,0	0,1	0,0	3,4	3,6	37 971	
Sciences et laboratoire	46,0	20,3	4,2	3,7	4,4	11,2	3,6	0,1	0,1	2,6	4,0	46 504	

► **Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé, MEN.**

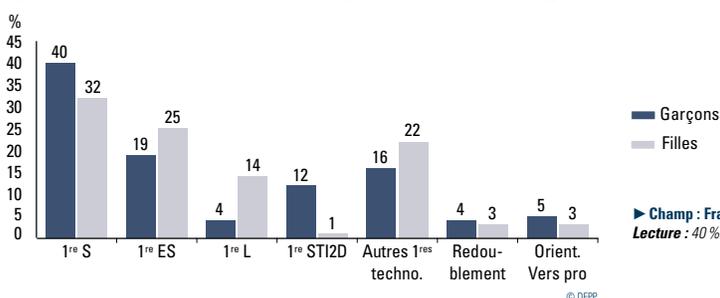
1. L'orientation n'est déclinée que pour les enseignements d'exploration les plus représentatifs.

2. Y compris création et culture design.

Lecture : parmi les élèves qui ont choisi « Méthodes et pratiques scientifiques » en enseignement d'exploration en seconde GT, 51,2 % se sont orientés vers une première scientifique à la rentrée suivante.

© DEPP

2 Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon le sexe, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

Lecture : 40 % des garçons et 32 % des filles vont en première scientifique.

3 Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon l'origine sociale et les enseignements d'exploration suivis dans cette classe, en %.

Profils d'enseignement d'exploration en 2 ^{de} GT à la rentrée 2016 selon l'origine sociale	Répartition des élèves en fonction de leur situation à la rentrée 2017 (%)										Effectifs		
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique								Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno				
Total Très favorisée (%)	48,8	23,6	8,4	4,4	0,9	6,5	1,8	0,7	0,5	1,3	3,2	100	
<i>dont : SES + PFEG</i>	26,5	36,7	5,7	2,0	0,5	19,9	1,0	0,1	0,2	2,6	4,9	6 387	
Littérature et société	24,3	36,1	22,3	1,2	0,3	8,7	1,2	0,1	0,1	1,5	4,0	23 057	
Arts (1)	27,8	26,0	22,7	1,9	0,4	7,5	1,2	7,2	0,3	1,7	3,4	14 249	
Méthodes et pratiques scientifiques	63,3	21,0	2,8	2,4	0,8	4,8	1,2	0,1	0,1	0,7	2,8	56 627	
Sciences de l'ingénieur	61,6	12,4	1,3	14,1	0,7	4,8	0,5	0,1	0,0	1,6	2,8	11 566	
Sciences et laboratoire	60,7	20,0	3,1	2,8	2,6	5,2	1,6	0,0	0,1	1,1	2,9	13 406	
Total Favorisée (%)	36,9	22,0	9,7	7,0	1,8	10,7	4,3	0,8	0,5	2,8	3,6	100	
<i>dont : SES + PFEG</i>	18,4	31,5	6,3	3,3	0,9	28,3	2,8	0,1	0,1	4,4	4,0	3 053	
Littérature et société	15,0	31,0	27,9	1,3	0,5	14,3	2,6	0,1	0,1	3,0	4,2	10 365	
Arts (1)	19,1	22,9	24,6	2,9	0,7	12,0	2,3	8,3	0,2	3,2	3,8	6 179	
Méthodes et pratiques scientifiques	52,9	22,1	3,4	3,9	1,8	8,3	2,7	0,1	0,1	1,8	3,1	23 766	
Sciences de l'ingénieur	49,0	12,3	1,9	21,5	1,0	7,3	0,9	0,1	0,1	2,5	3,6	5 745	
Sciences et laboratoire	47,2	20,9	4,1	4,1	5,1	9,0	3,7	0,0	0,0	2,1	3,6	6 632	
Total Moyenne (%)	31,5	23,2	10,0	6,3	1,7	13,8	4,7	0,6	0,6	3,5	4,1	100	
<i>dont : SES + PFEG</i>	14,3	31,4	6,7	2,5	0,8	31,7	2,6	0,0	0,1	4,7	5,1	6 662	
Littérature et société	12,5	30,4	26,9	1,6	0,6	17,1	2,5	0,1	0,1	3,6	4,4	19 965	
Arts (1)	16,4	23,1	24,0	2,7	0,9	15,0	2,7	6,6	0,2	4,0	4,5	11 630	
Méthodes et pratiques scientifiques	46,8	23,6	3,9	3,8	1,6	11,2	3,0	0,1	0,1	2,3	3,6	41 615	
Sciences de l'ingénieur	43,2	13,9	2,0	20,6	1,2	10,1	1,3	0,1	0,0	3,8	3,7	9 577	
Sciences et laboratoire	42,7	21,1	4,6	3,8	4,5	12,3	4,1	0,1	0,1	2,7	4,1	12 988	
Total Défavorisée (%)	24,9	20,4	10,3	7,3	2,1	18,2	6,0	0,5	0,4	5,1	4,7	100	
<i>dont : SES + PFEG</i>	10,5	26,4	7,0	3,5	0,8	35,8	3,4	0,1	0,1	7,1	5,4	6 958	
Littérature et société	9,4	24,8	26,7	1,7	0,6	22,2	3,7	0,1	0,1	5,6	5,2	20 884	
Arts (1)	13,9	19,8	22,9	3,1	0,9	19,4	3,6	5,3	0,1	5,6	5,2	10 843	
Méthodes et pratiques scientifiques	38,6	22,3	4,6	4,5	2,3	15,8	4,0	0,1	0,1	3,7	4,2	37 748	
Sciences de l'ingénieur	34,6	14,1	2,0	22,6	1,2	14,5	1,4	0,1	0,0	5,2	4,3	10 023	
Sciences et laboratoire	34,6	19,4	4,9	4,3	5,8	17,0	5,1	0,0	0,1	4,0	4,8	12 917	

► **Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé, MEN.**

1. Y compris création et culture design.

Lecture : parmi les élèves issus de familles très favorisées qui ont choisi « Méthodes et pratiques scientifiques » en enseignement d'exploration en seconde GT, 63,3 % se sont orientés vers une première scientifique à la rentrée suivante.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 530 400 élèves sont scolarisés en première générale et technologique en France métropolitaine et dans les DOM : 72,1% en première générale (S, ES, L) et 27,9% en première technologique (1).

Le choix d'un enseignement obligatoire est imposé dans les séries scientifique (S) et littéraire (L). En première S, les élèves doivent choisir entre les sciences de la vie et de la Terre (SVT) et les sciences de l'ingénieur (SI). En première L, les élèves doivent choisir entre les mathématiques, les langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), une langue vivante approfondie ou renforcée (soit la première langue vivante soit la deuxième langue vivante), une autre langue vivante (LV3) ou une matière artistique.

En plus des enseignements obligatoires au choix, dans toutes les séries générales, les élèves peuvent choisir au plus deux enseignements facultatifs parmi les langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), les langues vivantes (LV3), l'informatique et création numérique, l'éducation physique et sportive (EPS) et les matières artistiques. Les élèves qui désirent poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de seconde bénéficient d'un enseignement complémentaire en plus de l'enseignement obligatoire du tronc commun, celui-ci ne pouvant être cumulé avec l'option facultative d'EPS.

Dans les séries technologiques, les élèves peuvent choisir au plus, deux enseignements facultatifs parmi l'EPS et les matières artistiques.

En première S, près de neuf élèves sur dix choisissent SVT comme enseignement obligatoire (88,2%), loin devant SI (11,8%) (2).

En première L, le choix des élèves porte essentiellement sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (54,3%), et dans une moindre mesure sur un enseignement artistique (37,1%) ou sur les mathématiques (13,6% contre 8,5% en 2010).

Concernant les options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS, informatique et création numérique), la part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre : un lycéen sur trois en série L suit au moins une option facultative ; c'est le cas d'un élève sur quatre en série S et ES. Elle varie aussi selon le secteur d'enseignement : près d'un lycéen sur quatre suit au moins une option facultative dans le public contre un sur trois dans le privé (3).

En première technologique (hors TMD, STHR et premières d'adaptation), la poursuite d'une option facultative concerne 6,7% des élèves.

POPULATION CONCERNÉE - Éléves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSES DE PREMIÈRE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- S : première générale scientifique ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- L : première générale littéraire ;
- STHR : première technologique, Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
- ST12D : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse ;

LES PREMIÈRES D'ADAPTATION - Elles préparent au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

ARTS - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET FACULTATIF - Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

EPS - Éducation physique et sportive.

ICN - Informatique et création numérique.

LVR - Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

LV3 - Troisième langue vivante.

SI - Sciences de l'ingénieur.

SVT - Science de la vie et de la Terre.

ÉCO. AGRO. - Écologie, agronomie et territoire.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2017

	Premières générales			Premières technologiques								Total (1)
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	STHR	Adaptation, BT	
Public	151 962	97 084	45 442	31 223	8 074	61 744	17 041	2 574	283	2 198	184	417 809
Privé	48 477	29 557	9 924	4 211	1 324	10 833	6 801	1 083	14	357	45	112 626
Ensemble (1)	200 439	126 641	55 366	35 434	9 398	72 577	23 842	3 657	297	2 555	229	530 435
Répartition (%)	37,8	23,9	10,4	6,7	1,8	13,7	4,5	0,7	0,1	0,5	0,0	100,0
Part des filles (%)	47,4	60,5	79,9	7,6	56,6	51,2	86,9	76,2	58,6	55,1	73,4	54,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Effectif hors ULIS.

© DEFP

2 Les enseignements obligatoires au choix ou facultatifs suivis par les élèves de première à la rentrée 2017

Séries	Enseignements obligatoires au choix ou enseignements facultatifs											Effectifs de première (3)	
	Latin	Grec ancien	LV3	LVR	Maths	SVT	SI	ICN	Éco. agro.	Arts	EPS (2)		
S	14 716	3 421	13 318				176 877	23 555	2 901	7	12 724	8 761	200 439
ES	4 511	948	11 069						738		9 204	4 934	126 641
L	3 415	1 114	7 557	30 044	7 522				183		20 544	764	55 366
Séries générales	22 642	5 483	31 944	30 044	7 522	176 877	23 555	3 822	7	42 472	14 459	382 446	
STI2D											880	1 282	35 434
STL											258	290	9 398
STMG											2 827	2 292	72 577
ST2S											676	623	23 842
STD2A											431	15	3 657
Séries technologiques (1)											5 072	4 502	144 908

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Hors premières TMD, STHR, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

2. Option facultative ou enseignement de complément.

3. Effectifs hors ULIS.

© DEFP

3 Les enseignements facultatifs en première selon la série à la rentrée 2017

Séries	Au moins un enseignement facultatif					Effectifs de première (2)
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	35 601	17 323	52 924	26,4	2 872	200 439
ES	21 293	8 832	30 125	23,8	1 272	126 641
L	14 292	3 958	18 250	33,0	1 122	55 366
Séries générales	71 186	30 113	101 299		5 266	382 446
%	24,2	34,2		26,5	1,4	
STI2D	1 877	314	2 191	6,2	23	35 434
STL	413	134	547	5,8	11	9 398
STMG	4 397	818	5 215	7,2	75	72 577
ST2S	979	311	1 290	5,4	36	23 842
STD2A	178	235	413	11,3	35	3 657
Séries technologiques (1)	7 844	1 812	9 656		179	144 908
%	6,5	7,5		6,7	0,1	
Ensemble (1) (2)	79 030	31 925	110 955		5 445	527 354
%	19,0	28,5		21,0	1,0	

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Hors premières TMD, STHR, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

2. Effectifs hors ULIS.

Lecture : 26,5 % des élèves de première générales suivent une ou deux options facultatives (24,2 % dans le secteur public). Ils sont seulement 1,4 % à en suivre deux.

© DEFP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 540 500 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique dont 72,2% en terminale générale (1). En plus du tronc commun imposé, les programmes d'enseignement prévoient des options au choix, différentes selon les séries (2).

En série scientifique (S), les élèves doivent choisir un enseignement spécifique dominant parmi SVT et SI.

Les élèves en dominante SVT suivent obligatoirement un enseignement de spécialité parmi SVT, mathématiques, physique-chimie et informatique et sciences du numérique. Dans le cas du choix de la dominante SI, l'enseignement de spécialité est facultatif.

En série littéraire (L), les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité parmi les mathématiques, les langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), une langue vivante approfondie ou renforcée (la LV1 ou la LV2), une autre langue vivante (LV3), une matière artistique ou « droit et grands enjeux du monde contemporain ».

Dans la série économique (ES), les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité parmi les sciences sociales et politiques, l'économie approfondie et les mathématiques.

Dans toutes les séries générales, les élèves peuvent choisir au plus, deux enseignements facultatifs parmi les langues et cultures de l'antiquité, les langues vivantes (LV3), l'EPS (en option facultative ou en enseignement complémentaire, voir 4.13), les matières artistiques et en série L et ES l'informatique et la création numérique.

Dans les séries technologiques, les élèves peuvent choisir, au plus, deux enseignements facultatifs parmi l'EPS et les matières artistiques.

En terminale S, près de neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. L'approfondissement de SVT et la physique-chimie concernent respectivement 38,6% et 20,1% des élèves de terminale S. 22,0% des élèves choisissent les mathématiques comme enseignement de spécialité de la dominante SVT. L'« informatique et sciences du numérique » concerne 7,9% des élèves de terminale S (3).

En terminale ES, les deux enseignements de spécialité « approfondissement de l'économie » et « sciences sociales et politiques » sont retenus respectivement par un élève sur huit et un élève sur trois. Les mathématiques concernent un élève sur deux.

En terminale L, un élève sur deux choisit les langues vivantes et un cinquième les « Arts ». Les spécialités « droit et grands enjeux du monde contemporain » et « mathématiques » attirent respectivement 15,3% et 9,2% des élèves. Les langues anciennes sont choisies par une minorité de lycéens en terminale L.

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives. Un élève sur quatre fait ce choix (4).

En terminale technologique, la part des élèves concernés par un enseignement facultatif est nettement plus faible (5,8%). Cela tient pour partie à l'offre plus réduite.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA, hors ULIS).

CLASSES DE TERMINALE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- S : terminale scientifique;
- ES : terminale économique et sociale;
- L : terminale littéraire;
- STHR : terminale technologique, Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration;
- ST1D : terminale technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire;
- STMG : terminale technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion;
- ST2S : terminale technologique, Sciences et technologies de la santé et du social;
- STD2A : terminale technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

ARTS - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET FACULTATIF - Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

DRIT & GRANDS ENJEUX DU MONDE - Droit et grands enjeux du monde contemporain.

EPS - Éducation physique et sportive.

INFORMATIQUE - Informatique et sciences du numérique.

ICN - Informatique et création numérique.

LVR - Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

LV3 - Troisième langue vivante.

SI - Sciences de l'ingénieur

SVT - Science de la vie et de la Terre.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2017

	Terminales générales			Terminales technologiques								Total
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	STHR	BT	
Public	155 962	102 062	47 969	32 411	7 955	62 689	17 499	2 398	264	2 191	247	431 647
Privé	45 276	29 063	9 913	4 077	1 247	10 777	7 070	963	11	371	42	108 810
Ensemble	201 238	131 125	57 882	36 488	9 202	73 466	24 569	3 361	275	2 562	289	540 457
Répartition (%)	37,2	24,3	10,7	6,8	1,7	13,6	4,5	0,6	0,1	0,5	0,1	100,0
Part des filles (%)	47,0	60,3	79,3	7,1	57,3	50,6	87,3	75,5	53,5	54,8	73,7	53,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN. Hors ULIS.

© DEPP

2 Les enseignements obligatoires au choix ou facultatifs suivis par les élèves de terminale à la rentrée 2017

Terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) ou facultatifs							Maths
	Latin	Grec ancien	LV3	LV renf.	Droit & grands enjeux du monde	Sc. sociales & politiques	Économie approf.	
S	14 670	3 229	11 950					50 603
ES	4 210	830	10 007			49 503	16 607	65 015
L	3 130	987	10 988	24 011	7 612			5 353

(suite) Terminales	Physique - chimie	Sc. de la vie et Terre (1)		Sc. de l'ingénieur	Informatique	ICN	Arts	EPS (2)	Effectifs des terminales (3)
		dominante	spécialité						
S	43 811	178 224	77 653	23 013	22 839		14 482	8 558	201 238
ES						205	9 687	4 736	131 125
L						86	20 477	763	57 882
STI2D							821	1 236	36 488
STL							227	266	9 202
STMG							2 205	1 956	73 466
ST2S							9		24 569
STD2A							582	17	3 361

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN. Hors ULIS.

© DEPP

- Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.
- Option facultative ou enseignement de complément.
- Effectifs hors terminales TMD, STHR, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

3 L'enseignement de spécialité en terminale générale à la rentrée 2017, en %.

Séries	Enseignement de spécialité	Public	Privé	Total	Part des filles (%)	
S	SVT - Maths (1)	20,5	27,3	22,0	43,2	
	SVT - Physique-chimie	19,2	23,1	20,1	48,1	
	SVT - Sc. de la vie et de la Terre	38,9	37,4	38,6	62,2	
	SVT - Informatique	8,3	6,4	7,9	28,4	
	Sc. de l'ingénieur (2)	13,1	5,8	11,4	14,4	
	Total terminale S	100,0	100,0	100,0	47,0	
ES	Sc. sociales et politiques	39,3	32,2	37,7	60,4	
	Économie approfondie	13,3	10,5	12,7	54,5	
	Mathématiques	47,4	57,3	49,6	61,7	
		Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	60,3
L	LV renforcée	47,3	54,0	48,4	78,7	
	LV3	5,1	2,8	4,7	85,4	
	Langues anciennes	0,6	1,8	0,8	80,0	
	Arts	23,4	12,0	21,5	75,9	
	Droit & grands enjeux du monde	15,0	17,1	15,3	81,1	
	Mathématiques	8,6	12,4	9,2	83,8	
		Total terminale L	100,0	100,0	100,0	79,3

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN. Hors ULIS.

- Dominante « Sciences de la vie et de la Terre », enseignement de spécialité « Mathématiques ».
- La dominante « Sciences de l'ingénieur » est assimilée à un enseignement de spécialité.

© DEPP

4 Les enseignements facultatifs en terminale selon la série à la rentrée 2017

Séries	Au moins un enseignement facultatif					Effectifs des terminales
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	38 145	11 017	49 162	24,4	2 779	201 238
ES	17 445	6 423	23 868	18,2	618	131 125
L	15 223	3 447	18 670	32,3	1 001	57 882
	Séries générales	70 813	20 887	91 700	4 398	390 245
%		23,1	24,8		23,5	1,1
STI2D	1 700	328	2 028	5,6	46	36 488
STL	396	105	501	5,4	3	9 202
STMG	3 497	694	4 191	5,7	41	73 466
ST2S	913	326	1 239	5,0	17	24 569
STD2A	231	338	569	16,9	30	3 361
	Séries techno. (1)	6 737	1 791	8 528	137	147 086
%		5,5	7,4		5,8	0,1
Ensemble	77 550	22 678	100 228		4 535	537 331
%		18,1	20,9		18,7	0,8

© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN. Hors ULIS.

- Effectifs hors terminales TMD, STHR, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

Lecture : 18,7 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 0,8 % à en suivre deux.

DÉFINITIONS

LA QUASI-TOTALITÉ des élèves du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement (1). L'infime minorité qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève de scolarités adaptées (ULIS, DIMA, dispositifs relais, etc.) La réforme du collège de 2016 rend obligatoire l'apprentissage de deux langues vivantes dès la classe de cinquième et met en place la sixième bilangu.

L'anglais est étudié par 5 367 700 élèves, soit 95,7% de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est un peu plus choisi dans les établissements privés (96,3%) que dans les établissements publics (95,6%). L'allemand est choisi par 3,2% des élèves; les autres premières langues concernent un élève sur cent. Le « bilanguisme » dès la classe de sixième (voir « Définitions ») concerne 13,7% des élèves de cette classe.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est de 78,9% (2). Si la quasi-totalité des élèves dans les formations de collège et de lycée général et technologique apprend une seconde langue, c'est le cas d'un tiers des élèves dans les formations professionnelles au lycée.

L'espagnol est étudié par 72,1% des élèves du second degré qui apprennent une deuxième langue, un peu plus souvent dans le secteur privé (73,2%) que dans le secteur public (71,8%). L'allemand, comme deuxième langue, est étudié par 16,4% des élèves apprenant une deuxième langue. Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (18,0%) qu'au collège (16,0%). La part des élèves étudiant l'allemand comme deuxième langue a progressé, passant de 14,6% en 2015 à 16,4% en 2017.

6,9% des élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante à la rentrée 2017. Parmi ceux-ci, près de 39,1% apprennent l'italien. 16,6% d'entre eux apprennent le chinois, soit un petit peu plus qu'à la rentrée 2016 (16,3%). L'espagnol est appris par 15,1% des élèves étudiant une troisième langue vivante. Les autres langues étudiées concernent chacune moins de 7 000 élèves : 5,5% des élèves ayant une troisième langue étudient le russe, 4,8% une langue régionale, 4,1% le portugais et 4,0% l'arabe. Viennent ensuite le japonais (3,2%) et l'allemand (2,5%) (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉTUDE DES LANGUES VIVANTES - L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré.

Le « bilanguisme » est l'apprentissage d'une première et d'une deuxième langue vivante dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de cinquième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

Depuis la rentrée 2016, la deuxième langue vivante est devenue un enseignement obligatoire dès la classe de cinquième.

La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2017

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV1		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
		Effectifs	%					
Sixième (2)	828 881	827 833	99,9	38 034	781 619	4 980	1 421	1 779
Cinquième	804 444	803 928	99,9	28 604	768 827	3 925	1 112	1 460
Quatrième	793 346	792 878	99,9	29 758	755 569	4 991	1 108	1 452
Troisième	796 449	795 829	99,9	27 409	760 922	5 067	978	1 453
DIMA, dispositif relais	799	339	42,4	25	299	15	—	—
ULIS en collège	33 964	28 238	83,1	795	27 254	138	34	17
Segpa	84 463	84 319	99,8	2 488	81 209	620	1	1
Total formations en collège (y compris Segpa)	3 342 346	3 333 364	99,7	127 113	3 175 699	19 736	4 654	6 162
Seconde	559 393	558 575	99,9	14 674	538 238	3 758	771	1 134
Première	530 435	529 865	99,9	13 246	510 089	4 856	663	1 011
Terminale	540 457	539 887	99,9	13 244	516 634	8 012	807	1 190
ULIS en lycée GT	176	149	84,7	2	147	—	—	—
Total formations GT	1 630 461	1 628 476	99,9	41 166	1 565 108	16 626	2 241	3 335
Total formations professionnelles	656 964	645 866	98,3	9 006	626 889	9 074	387	510
Ensemble	5 629 771	5 607 706	99,6	177 285	5 367 696	45 436	7 282	10 007
%				3,2	95,7	0,8	0,1	0,2
Public	4 436 950	4 423 393	99,7	145 774	4 227 272	35 077	6 984	8 286
Privé	1 192 821	1 184 313	99,3	31 511	1 140 424	10 359	298	1 721

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

1. Y compris langues apprises par correspondance.

2. En sixième, le «bilinguisme» concerne 113 224 élèves (13,7 % des effectifs de sixième) dont 110 499 élèves sont en classes de sixième bilangue.

Lecture : en 2017, 99,6 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 3,2 % apprennent l'allemand.

2 Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2017

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV2		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	dont langues régionales
		Effectifs	%						
Sixième (2)	828 881	113 219	13,7	47 483	38 978	17 638	4 407	4 713	384
Cinquième (2)	804 444	803 005	99,8	117 509	34 728	593 331	45 656	11 781	144
Quatrième	793 346	792 188	99,9	123 727	36 979	577 211	43 388	10 883	135
Troisième	796 449	794 510	99,8	114 192	34 534	594 128	41 402	10 254	118
ULIS en collège	33 964	13 052	38,4	710	308	10 741	1 090	203	67
Total formations en collège	3 257 084	2 515 974	77,2	403 621	145 527	1 793 049	135 949	37 834	848
Seconde	559 393	557 385	99,6	99 442	20 151	402 761	26 839	8 192	299
Première	530 435	528 625	99,7	95 925	19 540	378 725	26 036	8 399	554
Terminale	540 457	538 569	99,7	96 964	22 994	383 241	26 523	8 847	701
ULIS en lycée GT	176	124	70,5	14	2	98	5	5	0
Total formations GT	1 630 461	1 624 703	99,6	292 345	62 687	1 164 825	79 403	25 443	1 554
Total formations professionnelles	656 964	233 071	35,5	19 254	6 169	194 175	11 155	2 318	188
Ensemble	5 544 509	4 373 748	78,9	715 220	214 383	3 152 049	226 501	65 595	2 590
%				16,4	4,9	72,1	5,2	1,5	0,1
Public	4 356 218	3 436 403	78,9	552 837	175 306	2 466 247	193 471	48 542	1 858
Privé	1 188 291	937 345	78,9	162 383	39 077	685 802	33 030	17 053	732

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

1. Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

2. Depuis la rentrée 2016, l'apprentissage d'une deuxième langue vivante est obligatoire dès la cinquième et pour les sixièmes bilangues.

Lecture : en 2017, 78,9 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 16,4 % apprennent l'allemand.

3 Effectifs d'élèves du second degré selon la troisième langue vivante étudiée à la rentrée 2017

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV3		Italien	Chinois	Espagnol	Russe	Langues régio.	Portugais	Arabe	Japonais	Allemand	Hébreu	Anglais	Autres (1)
		Effectifs	%												
Seconde	559 393	51 435	9,2	20 769	8 325	7 583	2 904	2 021	2 131	2 291	1 767	1 194	291	49	2 110
Première	530 435	31 841	6,0	12 132	5 472	4 973	1 786	1 433	1 272	1 152	1 025	816	233	61	1 486
Terminale	540 457	28 765	5,3	10 883	4 820	4 414	1 509	1 887	1 195	992	768	787	250	43	1 217
ULIS en lycée GT	176	14	8,0	4	1	0	0	4	0	1	0	0	0	0	4
Total formations GT	1 630 461	112 055	6,9	43 788	18 618	16 970	6 199	5 345	4 598	4 436	3 560	2 797	774	153	4 817
%				39,1	16,6	15,1	5,5	4,8	4,1	4,0	3,2	2,5	0,7	0,1	4,3
Public	1 290 711	83 681	6,5	33 645	11 782	11 860	5 521	4 414	4 410	4 086	2 549	1 949	349	68	3 048
Privé	339 750	28 374	8,4	10 143	6 836	5 110	678	931	188	350	1 011	848	425	85	1 769

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

1. Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture : en 2017, 6,9 % des élèves du second degré apprennent une troisième langue vivante. Parmi eux, 39,1 % apprennent l'italien.

DÉFINITIONS

LES SECTIONS EUROPÉENNES ou internationales (sections linguistiques) scolarisent 258 400 élèves à la rentrée 2017, soit 4,7 % des élèves du second degré (hors Segpa, ULIS, DIMA et dispositifs relais) de France métropolitaine et des DOM (1). Au collège, elles concernent peu d'élèves : 0,4 % sont en section linguistique. En effet, depuis la rentrée 2016, la scolarité des sections européennes débute en classe de seconde uniquement. En lycée général et technologique, 13,6 % des élèves sont en section linguistique et dans les formations professionnelles, l'enseignement dans ces sections concerne 3,4 % des élèves.

Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées en sections linguistiques (60,5 %), particulièrement lorsque la langue de section est l'espagnol (69,1 % de filles) ou l'italien (64,8 %). L'anglais est la principale langue de section (73,0 %), avec une surreprésentation dans les établissements privés (87,4 % contre 68,9 % dans le public).

Neuf sections linguistiques sur dix sont des sections européennes. Ces dernières sont beaucoup plus répandues que les sections internationales principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre. Par ailleurs, les attentes linguistiques sont plus fortes en sections internationales qu'en sections européennes. Les deux sections se différencient également par les langues qui y sont enseignées, avec une plus grande diversité dans les sections internationales : les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien, etc.) sont plus fréquentes dans les sections internationales, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais.

Le développement des sections linguistiques dans les académies reflète la mise en œuvre des politiques locales. À Mayotte, seulement 0,2 % des élèves du second degré sont accueillis dans ces structures. En dehors de Mayotte, cette part est inférieure à 4 % en Corse, en Île-de-France, en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique. Elle est en revanche supérieure ou égale à 5 % en Bourgogne-Franche-Comté, en Bretagne, en Normandie, à La Réunion, dans le Grand Est et en Occitanie (2). Même si l'anglais domine, la diversité des langues est également facteur de différenciation. Les sections d'allemand sont très répandues dans la région Grand Est avec 32,1 % des élèves. Celles d'espagnol sont principalement dans les régions du Sud-Ouest, du Sud ainsi que dans les DOM sauf à Mayotte. L'italien est important en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les sections de russe et langues orientales sont avant tout développées en Corse, à La Réunion et en Île-de-France.

La scolarisation dans une section linguistique est fortement liée à l'origine sociale. Ainsi, en lycée général et technologique, 8,4 % des élèves d'origine sociale défavorisée y sont scolarisés, contre 20,4 % d'origine très favorisée (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA, hors Segpa, DIMA, ULIS, dispositifs relais).

SECTIONS LINGUISTIQUES - Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales.

SECTIONS EUROPÉENNES OU DE LANGUES ORIENTALES - Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). Depuis la rentrée 2016, la scolarité débute en classe de seconde, les collégiens ont cependant la possibilité de suivre une option facultative de langues et cultures européennes. L'enseignement d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques est dispensé dans la langue de la section. Cette discipline non linguistique (DNL) peut être, au choix de l'établissement, histoire-géographie, sciences de la vie et de la Terre, mathématiques, EPS, sciences physiques ou toute autre discipline. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes.

SECTIONS INTERNATIONALES - Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé, sauf pour certaines sections où ce sont les mathématiques. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

ORIGINE SOCIALE - Regroupement des professions et catégorie socioprofessionnelle en quatre postes (voir définition dans la page 4.17).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.26.

1 Répartition des élèves en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2017

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Total en section
Total formations en collège (1) (hors Segpa, ULIS, DIMA, dispo. relais)	8 331	1 077	1 451	895	482	1 812	376	14 424
Total formations GT en lycée (hors ULIS)	162 349	22 250	27 588	6 665	596	1 969	262	221 679
Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	18 063	1 366	2 341	483	20	0	0	22 273
Ensemble (hors Segpa, ULIS, DIMA et dispo. relais)	188 743	24 693	31 380	8 043	1 098	3 781	638	258 376
%	73,0	9,6	12,1	3,1	0,4	1,5	0,2	100,0
Public	138 107	22 001	27 303	7 702	1 098	3 583	638	200 432
Privé	50 636	2 692	4 077	341	—	198	—	57 944
Sections européennes ou de langues orientales (1)	172 880	23 081	28 940	6 657	299	1 057	4	232 918
Sections internationales	15 863	1 612	2 440	1 386	799	2 724	634	25 458
Part des filles (%)	59,3	58,5	69,1	64,8	61,5	53,2	57,2	60,5

► **Champ :** France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Depuis la rentrée 2016, la scolarité en section européenne débute en classe de seconde uniquement.

Lecture : les sections d'espagnol accueillent 12,1% des élèves scolarisés en section linguistique. 69,1% des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

© DEFP

2 Scolarisation en sections linguistiques par région à la rentrée 2017

Régions académiques	Effectifs de référence (1)	Sections linguistiques		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (2)	Ensemble
Auvergne-Rhône-Alpes	648 756	32 076	4,9	73,6	7,8	8,5	8,2	1,1	1,0	100,0
Bourgogne-Franche-Comté	215 614	11 201	5,2	80,7	9,2	9,0	1,1	—	—	100,0
Bretagne	271 555	19 473	7,2	85,8	3,5	9,4	0,3	1,0	—	100,0
Centre-Val de Loire	203 550	8 981	4,4	83,2	4,9	11,2	0,7	—	—	100,0
Corse	21 368	327	1,5	44,3	4,0	—	33,3	18,3	—	100,0
Grand Est	434 943	22 034	5,1	57,7	32,1	7,7	2,0	0,2	0,3	100,0
Hauts-de-France	524 057	22 334	4,3	82,1	7,8	9,0	0,9	0,1	—	100,0
Île-de-France	1 050 272	41 150	3,9	67,5	12,5	10,6	2,1	4,3	2,9	100,0
Normandie	272 269	15 264	5,6	86,7	6,5	6,0	0,7	0,2	—	100,0
Nouvelle-Aquitaine	443 561	21 058	4,7	74,0	5,8	18,9	0,5	0,7	0,1	100,0
Occitanie	447 580	22 596	5,0	65,2	4,3	27,3	1,1	1,8	0,3	100,0
Pays de la Loire	314 168	13 426	4,3	84,2	6,0	9,0	0,9	—	—	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	403 458	19 616	4,9	62,4	7,1	12,7	15,2	2,5	0,1	100,0
France métropolitaine	5 251 151	249 536	4,8	73,3	9,6	11,8	3,2	1,4	0,7	100,0
Guadeloupe	45 065	1 361	3,0	62,6	—	37,4	—	—	—	100,0
Guyane	33 885	593	1,8	71,8	1,0	21,1	—	—	6,1	100,0
Martinique	34 738	1 258	3,6	76,5	—	23,5	—	—	—	100,0
Mayotte	42 062	93	0,2	100,0	—	—	—	—	—	100,0
La Réunion	99 040	5 535	5,6	63,8	12,0	19,1	—	5,1	—	100,0
DOM	254 790	8 840	3,5	66,4	7,6	22,5	—	3,2	0,4	100,0
France métropolitaine + DOM	5 505 941	258 376	4,7	73,0	9,6	12,1	3,1	1,5	0,7	100,0

► **Champ :** France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e (hors Segpa, ULIS, DIMA et dispositifs relais) et dans celles du lycée général, technologique et professionnel (hors ULIS).

2. Y compris portugais.

Lecture : 4,7% des élèves du second degré sont scolarisés dans une section linguistique. Pour 9,6% d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

© DEFP

3 Scolarisation en sections linguistiques selon l'origine sociale à la rentrée 2017

		Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Part des élèves en sections linguistiques (%)	Total formations en collège (1) (hors Segpa, ULIS, DIMA, dispo. relais)	1,3	0,3	0,2	0,1	0,4
	Total formations GT en lycée (hors ULIS)	20,4	13,5	11,3	8,4	13,6
	Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	4,9	3,7	3,9	3,1	3,4
	Ensemble (hors Segpa, ULIS, DIMA et dispo. relais) (1)	8,9	5,0	3,9	2,5	4,7

► **Champ :** France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Depuis la rentrée 2016, la scolarité en section européenne débute en classe de seconde uniquement.

Lecture : 8,9% des élèves du second degré d'origine sociale très favorisée sont scolarisés dans une section linguistique. C'est le cas de 2,5% des élèves d'origine sociale défavorisée.

© DEFP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, les options de latin et de grec sont proposées en collège dès la classe de cinquième; la matière «langue et culture de l'antiquité latin et grec ancien» (initiation latin et grec) y est également proposée, afin que les élèves puissent suivre un enseignement des langues anciennes en une seule discipline.

En France métropolitaine et dans les DOM, 19,8% des élèves de cinquième ont choisi l'option latin, mais ils ne sont plus que 14,9% de latinistes en classe de troisième (1). L'étude du latin en classe de cinquième, qui s'était stabilisée autour de 23% au début des années 2000, a décliné régulièrement entre 2008 et 2014; elle fluctue depuis entre 19% et 20% (2). L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les collèges privés (20,7%) que dans ceux du secteur public (16,7%).

L'option de grec ancien, qui peut être étudiée dès la cinquième, reste toujours très faiblement suivie : 0,7% en collège, dans le public comme dans le privé (1).

L'option initiation latin et grec ancien n'est suivie que par 0,3% de collégiens.

Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie. 4,9% des élèves sont latinistes en seconde générale et technologique contre 14,3% en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des enseignements offerts au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, etc.), avec lesquels elles peuvent se trouver en concurrence. En classes de première et terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraires (5,8%) et scientifique (7,3%). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques (voir « Définitions »).

Par ailleurs, les élèves apprenant le grec ancien sont aussi peu nombreux : ils représentent 1,1% des élèves de lycée. Il est à noter que la part des hellénistes croît légèrement entre le collège (0,7%) et le lycée (1,1%).

L'étude du latin demeure fortement liée à l'origine sociale. Ainsi, en classe de cinquième, seulement 13,0% des élèves d'origine sociale défavorisée apprennent le latin, contre 31,6% des élèves d'origine très favorisée. Le constat est le même en classe de troisième : 9,4% des élèves de milieux défavorisés étudient le latin, contre 24,5% des élèves de milieux très favorisés (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉTUDE DU LATIN ET DU GREC ANCIEN - Depuis la rentrée 2017, l'enseignement du grec débute, comme le latin, en classe de cinquième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien ou de suivre l'option « initiation latin et grec ancien ».

En classes de seconde générale et technologique, de première ou terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou facultatifs.

En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série « Techniques de la musique et de la danse » (TMD).

ORIGINE SOCIALE

Regroupement des professions et catégories socio-professionnelles en quatre postes :

- Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.26.

1 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2017, hors ULIS.

		Effectif total de la classe	Latin		Grec ancien (1)		Initiation latin et grec	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Cinquième	625 701	116 586	18,6	137	ε	2 274	0,4
	Quatrième	619 552	107 624	17,4	365	0,1	1 762	0,3
	Troisième	621 590	87 805	14,1	12 621	2,0	2 268	0,4
	Total cinquième à troisième	1 866 843	312 015	16,7	13 123	0,7	6 304	0,3
	Seconde générale et technologique	441 131	16 724	3,8	4 936	1,1		
	Première générale et technologique	417 809	13 156	3,1	3 805	0,9		
	Terminale générale et technologique	431 647	13 281	3,1	3 492	0,8		
	Total formations générales et technologiques en lycée	1 290 587	43 161	3,3	12 233	0,9		
	Total Public	3 157 430	355 176	11,2	25 356	0,8	6 304	(2) 0,3
	Privé	Cinquième	178 743	42 660	23,9	140	0,1	588
Quatrième		173 794	35 942	20,7	626	0,4	452	0,3
Troisième		174 859	30 791	17,6	2 770	1,6	638	0,4
Total cinquième à troisième		527 396	109 393	20,7	3 536	0,7	1 678	0,3
Seconde générale et technologique		118 262	10 803	9,1	2 264	1,9		
Première générale et technologique		112 626	9 486	8,4	1 678	1,5		
Terminale générale et technologique		108 810	8 729	8,0	1 554	1,4		
Total formations générales et technologiques en lycée		339 698	29 018	8,5	5 496	1,6		
Total Privé		867 094	138 411	16,0	9 032	1,0	1 678	(2) 0,3
Public + Privé		Cinquième	804 444	159 246	19,8	277	0,0	2 862
	Quatrième	793 346	143 566	18,1	991	0,1	2 214	0,3
	Troisième	796 449	118 596	14,9	15 391	1,9	2 906	0,4
	Total cinquième à troisième	2 394 239	421 408	17,6	16 659	0,7	7 982	0,3
	Seconde générale et technologique	559 393	27 527	4,9	7 200	1,3		
	Première générale et technologique	530 435	22 642	4,3	5 483	1,0		
	Terminale générale et technologique	540 457	22 010	4,1	5 046	0,9		
	Total formations générales et technologiques en lycée	1 630 285	72 179	4,4	17 729	1,1		
	dont : première et terminale S	401 677	29 386	7,3	29 386	7,3		
	première et terminale ES	257 766	8 721	3,4	8 721	3,4		
première et terminale L	113 248	6 545	5,8	6 545	5,8			
Total Public + Privé	4 024 524	493 587	12,3	34 388	0,9	7 982	(2) 0,3	

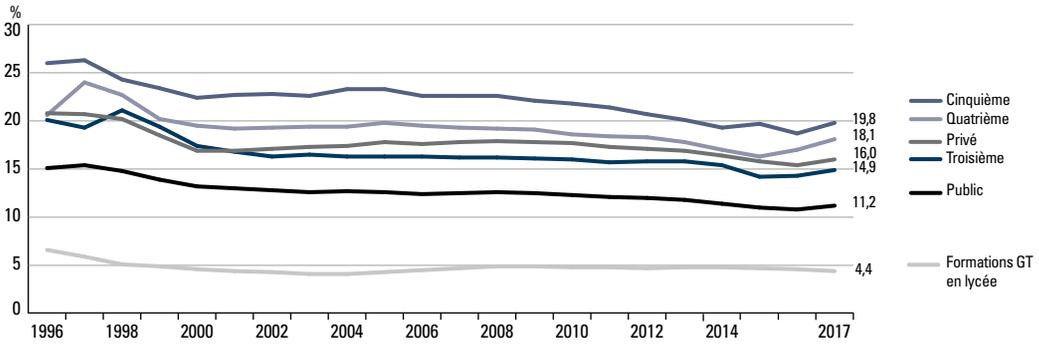
► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Cette matière n'est pas enseignée à Mayotte.

2. Ces pourcentages sont calculés hors formations en lycée, car l'initiation au latin et au grec ancien est proposée uniquement dans les classes de 5^e, 4^e et 3^e.

© DEPP

2 Évolution de l'étude du latin dans le second degré depuis 1996, en % (1).



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN (2).

1. Hors initiation latin et grec ancien et hors ULIS.

2. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

Lecture : en 2017, 4,4 % des élèves des formations générales et technologiques (GT) étudient le latin.

© DEPP

3 Répartition des élèves étudiant le latin au collège selon l'origine sociale à la rentrée 2017 (1)

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Cinquième	31,6	21,7	18,4	13,0	19,8
Quatrième	29,5	20,1	16,6	11,5	18,1
Troisième	24,5	16,8	13,6	9,4	14,9
Total cinquième à troisième	28,6	19,5	16,2	11,3	17,6
Seconde générale et technologique	7,5	4,5	4,1	3,0	4,9
Première générale et technologique	6,8	3,9	3,4	2,3	4,3
Terminale générale et technologique	6,6	3,7	3,2	2,2	4,1
Total formations générales et technologiques en lycée	6,9	4,0	3,6	2,5	4,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Hors initiation latin et grec ancien et hors ULIS.

Lecture : à la rentrée 2017, 31,6 % des élèves de cinquième de milieu très favorisé apprennent le latin, c'est le cas de 13,0 % des élèves de cinquième de milieux défavorisés.

© DEPP

En 2017, 84 500 élèves sont scolarisés dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) dans un établissement du second degré. Depuis la création des Segpa à la rentrée 1996 en remplacement des anciennes sections d'éducation spécialisée (SES), les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de plus de 30 000 élèves (1). Alors que les élèves inscrits en SES suivaient le plus souvent un cycle de deux ans en collège suivi de quatre ans de formation professionnelle, les élèves inscrits en Segpa suivaient, initialement, une scolarité de quatre ans en collège (sixième à troisième), suivie de deux ans de formation qualifiante en CAP. La fermeture progressive de ces formations qualifiantes, au profit d'une scolarité en lycée professionnel, s'est achevée à la rentrée 2010, et, aujourd'hui, seules restent ouvertes les classes de Segpa de la sixième à la troisième.

Si les élèves de collège hors Segpa sont majoritairement « à l'heure » (89,0%), les élèves de Segpa ont pour beaucoup un an de retard par rapport à l'âge théorique : seuls 17,5% sont « à l'heure ». Par ailleurs, les garçons sont nettement plus nombreux que les filles : ils représentent 61,6% des effectifs contre 38,4% pour les filles (2).

L'orientation des élèves après la Segpa est une orientation majoritairement tournée vers la voie professionnelle, et principalement le CAP. Ainsi, 63,0% des élèves inscrits en troisième Segpa en 2016 se sont inscrits en première année de CAP à la rentrée 2017 (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2017 ; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2017 sont nés durant l'année 2006.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans.

ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS DU SECOND DEGRÉ - Dispensés dans des structures (Segpa, EREA) du ministère en charge de l'éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la santé.

SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, les Segpa accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n°54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.02; 15.45.

1 Évolution des effectifs de Segpa

	1995 (1)	2000	2005	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2013	2014	2015	2016	2017
Sixième à troisième	(1) 46 768	105 663	101 976	90 990	92 280	90 813	88 220	85 427	83 186	81 433
Formation professionnelle	(1) 65 933	5 354	1 692	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
Total hors EREA	112 701	111 017	103 668	90 990	92 280	90 813	88 220	85 427	83 186	81 433
Segpa en EREA	6 221	5 628	5 876	3 475	3 475	3 571	3 471	3 359	3 128	3 030
Total Segpa	118 922	116 645	109 544	94 465	95 755	94 384	91 691	88 786	86 314	84 463

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

1. Effectifs des sections d'éducation spécialisée (deux années de type collège [6^e-5^e], suivies de deux à quatre années de formation professionnelle).

2. Fermeture des préparations au CAP en Segpa à la rentrée 2010, les élèves étant orientés en lycée professionnel.

2 Répartition des élèves de Segpa selon le sexe et l'âge en 2017

		Segpa				Hors Segpa (%)
		Garçons	Filles	Total	%	
Sixième	<i>11 ans</i>	3 341	2 295	5 636	32,4	91,7
	12 ans	7 060	4 466	11 526	66,3	8,0
	13 ans ou plus	132	90	222	1,3	0,3
	Total	10 533	6 851	17 384	100,0	100,0
Cinquième	<i>12 ans</i>	2 989	1 902	4 891	22,6	90,3
	13 ans	10 141	6 350	16 491	76,2	9,4
	14 ans ou plus	177	87	264	1,2	0,3
	Total	13 307	8 339	21 646	100,0	100,0
Quatrième	<i>13 ans</i>	1 756	1 086	2 842	12,5	88,9
	14 ans	12 149	7 421	19 570	85,9	10,7
	15 ans ou plus	239	142	381	1,7	0,5
	Total	14 144	8 649	22 793	100,0	100,0
Troisième	<i>14 ans</i>	926	476	1 402	6,2	85,2
	15 ans	12 720	7 876	20 596	91,0	13,7
	16 ans ou plus	385	257	642	2,8	1,1
	Total	14 031	8 609	22 640	100,0	100,0
Total Segpa		52 015	32 448	84 463		

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

Remarque : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

3 Évolution des taux de passage de Segpa dans les établissements du MEN

	2005	2009	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2013	2014	2015	2016	2017
Sixième - cinquième	96,0	89,7	98,3	98,3	97,3	98,3	98,4	98,8	96,5
Cinquième - quatrième	94,8	89,8	96,4	95,9	95,7	95,9	96,6	96,8	96,5
Quatrième - troisième	93,5	86,8	94,7	95,6	95,2	95,1	95,6	95,4	95,4
Troisième - CAP (1)	50,4	54,2	56,9	56,9	62,1	63,2	63,9	63,7	63,0

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

1. Y compris BEP jusqu'en 2010.

Lecture : 63,0 % des élèves scolarisés en troisième Segpa en 2016 ont poursuivi leurs études en 1^{re} année de CAP à la rentrée 2017.

DÉFINITIONS

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018, 140 300 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, 70 % en classe ordinaire et 30 % en ULIS (1).

Ils sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent, et sont moins nombreux au-delà de l'âge de 15 ans, fin de la scolarité obligatoire (21 % contre 29 % pour les autres élèves du second degré). Près d'un tiers des élèves en situation de handicap sont des filles (30 %). Ce taux est plus élevé en ULIS (37 %).

L'aide humaine, individuelle ou mutualisée, est un élément important dans la scolarisation des élèves handicapés. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, un tiers des élèves en bénéficie, soit 47 300 élèves (2). Pour l'ensemble des troubles, la part des élèves bénéficiant de l'aide humaine varie entre 42 % et 46 % à l'exception des élèves souffrant de troubles auditifs et de troubles intellectuels et cognitifs qui sont moins accompagnés (respectivement 22 % et 17 % d'entre eux). Pour un élève accompagné sur deux, il s'agit d'une aide mutualisée.

Outre l'aide humaine, d'autres mesures peuvent être prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés : l'aide d'un enseignant spécialisé ou le financement de matériel pédagogique adapté (3).

L'aide d'un enseignant spécialisé concerne 3,4 % des élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de troubles visuels et aux troubles auditifs (respectivement 9 % et 14 % d'entre eux en bénéficient). L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 23 % des élèves : 64 % des élèves présentant des troubles visuels, 59 % des élèves handicapés moteurs, 39 % des élèves présentant des troubles du langage ou de la parole et 38 % des déficients auditifs.

Ces différentes mesures font partie du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, immunohématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles associés : association de plusieurs déficiences de même importance.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.20).

AIDE HUMAINE - Voir « Définitions » en 3.9.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire (voir « Définitions » en 4.20).

SEGPA ET EREA - Sections d'enseignement général et professionnel adapté et établissements régionaux d'enseignement adapté (voir « Définitions » en 4.18).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

1 Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2017-2018

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans et moins	10 549	10,7	23,6	1 537	3,7	33,9	12 086	8,6	24,9
12 ans	20 370	20,7	27,1	8 467	20,2	35,5	28 837	20,6	29,6
13 ans	17 823	18,1	25,3	9 238	22,1	36,5	27 061	19,3	29,1
14 ans	15 222	15,5	25,8	8 181	19,5	36,4	23 403	16,7	29,5
15 ans	12 387	12,6	27,2	7 032	16,8	37,7	19 419	13,8	31,0
16 ans	9 287	9,4	28,7	3 390	8,1	40,1	12 677	9,0	31,7
17 ans	7 384	7,5	30,1	2 509	6,0	42,6	9 893	7,1	33,3
18 ans	3 550	3,6	32,3	1 053	2,5	39,9	4 603	3,3	34,0
19 ans	1 274	1,3	31,6	326	0,8	43,3	1 600	1,1	33,9
20 ans et plus	599	0,6	41,2	140	0,3	37,9	739	0,5	40,6
Total	98 445	100,0	26,9	41 873	100,0	37,2	140 318	100,0	30,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

LECTURE : 20,6 % des élèves handicapés dans le second degré sont âgés de 12 ans. 29,6 % de ces élèves de 12 ans sont des filles.

© DEPP

2 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2017-2018

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	491	3 470	4 717	8 678	17,3	41 587	50 265
Troubles du psychisme	1 068	5 094	3 974	10 136	42,8	13 543	23 679
Troubles du langage et de la parole	229	5 570	7 235	13 034	43,4	16 990	30 024
Troubles auditifs	70	456	285	811	22,2	2 844	3 655
Troubles visuels	252	550	357	1 159	41,9	1 608	2 767
Troubles viscéraux	149	348	291	788	44,0	1 003	1 791
Troubles moteurs	1 129	2 373	2 385	5 887	46,3	6 819	12 706
Plusieurs troubles associés	412	1 853	2 235	4 500	45,7	5 349	9 849
Autres troubles	195	975	1 167	2 337	41,9	3 245	5 582
total	3 995	20 689	22 646	47 330	33,7	92 988	140 318
%	2,8	14,7	16,1	33,7		66,3	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

3 Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon la déficience en 2017-2018

	Part des élèves handicapés bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	5,6	5,5	25,6
Troubles du psychisme	3,2	9,6	11,0
Troubles du langage ou de la parole	0,9	38,6	6,1
Troubles auditifs	13,7	37,6	18,2
Troubles visuels	9,4	63,6	20,9
Troubles viscéraux	1,1	21,9	17,0
Troubles moteurs	3,8	59,0	21,8
Plusieurs troubles associés	2,4	31,2	15,8
Autres troubles	2,5	22,5	8,6
Total	3,4	22,8	16,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.

© DEPP

DÉFINITIONS

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018, 140 300 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Sept sur dix bénéficient d'une scolarisation individuelle (98 400 élèves) et trois sur dix d'une scolarisation collective en ULIS (41 900 élèves) (1) et (2).

En classe ordinaire, 74 % des élèves suivent une formation en collège (Segpa comprises), 15 % un enseignement professionnel et 11 % un enseignement général et technologique au lycée (1).

Les élèves porteurs de troubles intellectuels rencontrent le plus de difficultés à suivre un cursus ordinaire : leur présence dans une classe ordinaire de formations en collège tient surtout à leur scolarisation en Segpa. Ils constituent toutefois un quart des effectifs des formations professionnelles en lycée. À l'opposé, les élèves souffrant de troubles physiques (troubles viscéraux, troubles sensoriels et troubles moteurs) semblent être les plus en mesure de suivre une scolarité ordinaire. Leur part augmente avec l'avancée de la scolarité : ils représentent 19 % des élèves handicapés en classe ordinaire de formations en collège (hors Segpa), 20 % dans les formations professionnelles en lycée et quatre élèves sur dix dans les formations générales et technologiques en lycée.

À la dernière rentrée scolaire, les ULIS ont accueilli 41 900 élèves en situation de handicap ; neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public (2). En cinq ans, tous types d'établissements confondus, les ULIS ont accueilli 16 000 élèves supplémentaires, soit une progression annuelle moyenne de 10 %. L'évolution est de 14 % pour les lycées.

Au collège, la scolarisation en ULIS concerne 34 800 élèves, soit 1,1 % des collégiens. Ce sont dans les académies de Guyane et de Guadeloupe que l'on observe les taux les plus élevés (plus de 2 %) alors que les plus bas concernent neuf académies : Rennes, La Réunion, Nice, Rouen, Lille, Aix-Marseille, Créteil, Versailles et Nantes (moins de 1 %) (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES - Voir « Définitions » en 4.19.

SEGPA, EREA - Voir « Définitions » en 4.18.

LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE - Elle s'effectue dans une classe ordinaire d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

LA SCOLARISATION COLLECTIVE - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION (PPS) - Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique. Parmi les LEGT, les lycées polyvalents (LPO) dispensent à côté des formations générales et technologiques des formations professionnelles.

LP - Lycée professionnel.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Les élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire selon la déficience et le type de formation en 2017-2018

	Formations en collège	Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations GT en lycée	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	8 405	8 481	3 624	611	21 121
Troubles du psychisme	12 454	3 326	2 336	1 564	19 680
Troubles du langage et de la parole	17 620	1 968	3 806	3 019	26 413
Troubles auditifs	1 650	126	584	712	3 072
Troubles visuels	1 375	73	363	680	2 491
Troubles viscéraux	920	83	252	391	1 646
Troubles moteurs	6 800	330	1 657	2 621	11 408
Plusieurs troubles associés	4 768	969	1 021	775	7 533
Autres troubles	3 160	626	678	617	5 081
Total	57 152	15 982	14 321	10 990	98 445
%	58,1	16,2	14,5	11,2	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

2 Évolution des effectifs des ULIS

	2001	2004	2005	2010	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2017
Collège	2 111	5 538	7 062	17 703	22 194	22 284	24 781	27 548	30 006	34 762
Lycée (LP et LEGT)		450	703	2 419	3 474	3 474	4 186	4 832	5 826	6 786
EREA				107	123	123	155	208	228	325
Total	2 111	5 988	7 765	20 229	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060	41 873
Part du public (%)	91,8	89,0	89,8	89,7	89,6	89,6	89,6	89,7	89,4	90,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé, MEN.

© DEFP

3 Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2017-2018

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)
Clermont-Ferrand	959	1,6
Grenoble	1 656	1,0
Lyon	1 894	1,1
Auvergne-Rhône-Alpes	4 509	1,1
Besançon	586	1,0
Dijon	717	1,0
Bourgogne-Franche-Comté	1 303	1,0
Bretagne (Rennes)	1 259	0,8
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 470	1,2
Corse	138	1,1
Nancy-Metz	1 248	1,2
Reims	676	1,1
Strasbourg	1 132	1,3
Grand Est	3 056	1,2
Amiens	1 465	1,5
Lille	1 811	0,8
Hauts-de-France	3 276	1,0
Créteil	2 015	0,9
Paris	943	1,1
Versailles	2 705	0,9
Île-de-France	5 663	0,9
Caen	842	1,2
Rouen	790	0,8
Normandie	1 632	1,0
Bordeaux	1 798	1,2
Limoges	327	1,1
Poitiers	1 057	1,3
Nouvelle-Aquitaine	3 182	1,2
Montpellier	1 519	1,2
Toulouse	1 389	1,0
Occitanie	2 908	1,1
Pays de la Loire (Nantes)	1 849	0,9
Aix-Marseille	1 212	0,9
Nice	801	0,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 013	0,8
France métropolitaine	32 258	1,0
Guadeloupe	563	2,1
Guyane	604	2,7
Martinique	842	1,4
Mayotte	262	1,3
La Réunion	233	0,8
DOM	2 504	1,6
France métropolitaine + DOM	34 762	1,1

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

A LA RENTRÉE 2017, 20% des enfants en situation de handicap arrivent « à l'heure » en cinquième ou en cinquième Segpa : 58% des enfants présentant un trouble visuel, 48% de ceux présentant un trouble moteur, et 42% de ceux ayant un trouble viscéral y parviennent (1). À l'opposé, seulement 7% des enfants de 12 ans présentant des troubles intellectuels et cognitifs atteignent ces classes. Un tiers des enfants présentant des troubles du langage et de la parole étaient parvenus à l'heure en CM2, 29% entrent en cinquième ou cinquième Segpa à la rentrée 2017. Ces élèves ayant souvent redoublé avant que ce trouble ne soit pris en compte, ils sont parmi les plus nombreux (43%) à entrer en sixième ou sixième Segpa pour 30% de l'ensemble des élèves en situation de handicap à 12 ans. Au total, 50% des élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire contre 85% à 6 ans, 45% à 10 ans.

La part des élèves scolarisés en ULIS baissent 10 points entre 10 et 12 ans pour atteindre 28% en 2017. Ceci est dû aux passages assez fréquents d'ULIS école à Segpa (2)(3). C'est le cas, en particulier, des jeunes présentant des troubles intellectuels ou cognitifs qui restent les plus nombreux en ULIS, mais en moins grande part : 39% à 12 ans contre 60% à 10 ans. Les déficients visuels (10%) sont à l'opposé proportionnellement les moins nombreux en ULIS ainsi que ceux présentant un trouble du langage ou de la parole (15%). Enfin, 3% d'élèves sont encore à l'école élémentaire, le plus souvent en attente d'une solution adaptée (2).

18% des élèves sont scolarisés en milieu spécialisé à 12 ans contre 14% à 10 ans. Près d'un élève sur trois présentant un trouble du spectre autistique (32%) est scolarisé en milieu spécialisé contre un élève sur quatre à 10 ans, une grande partie d'entre eux étaient auparavant scolarisés en ULIS. 28% des enfants présentant plusieurs troubles associés et 21% de ceux ayant une déficience auditive sont également en milieu spécialisé venant d'une ULIS école.

Les enfants de milieux très favorisés parviennent en cinquième ou cinquième Segpa « à l'heure » plus souvent que ceux de milieux défavorisés (36% contre 14%), ces derniers sont plus souvent scolarisés en ULIS à 12 ans (31% contre 22%). Mais tandis que la part des élèves de milieux très favorisés est restée stable entre 2015 et 2017 en ULIS, la part des enfants de milieux défavorisés a diminué de 14 points. La scolarisation en Segpa, des enfants de cette origine sociale fait augmenter leur part en classe ordinaire de 10 points (3). La part des enfants d'autres origines sociales en classe ordinaire est relativement stable. À 12 ans, la part des enfants en situation de handicap scolarisés en milieu spécialisé augmente quelle que soit l'origine sociale, mais légèrement plus dans les milieux les moins favorisés.

LE PANEL - À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 7 000 élèves nés en 2005 recrutés en 2013 ou en 2014 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilités inégales afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES - Voir 3.9.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école et peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec sa situation ou son état de santé.

MILIEU SPÉCIALISÉ - Établissements de soins et médico-sociaux (ESMS) sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

ORIGINE SOCIALE - Voir 4.3.

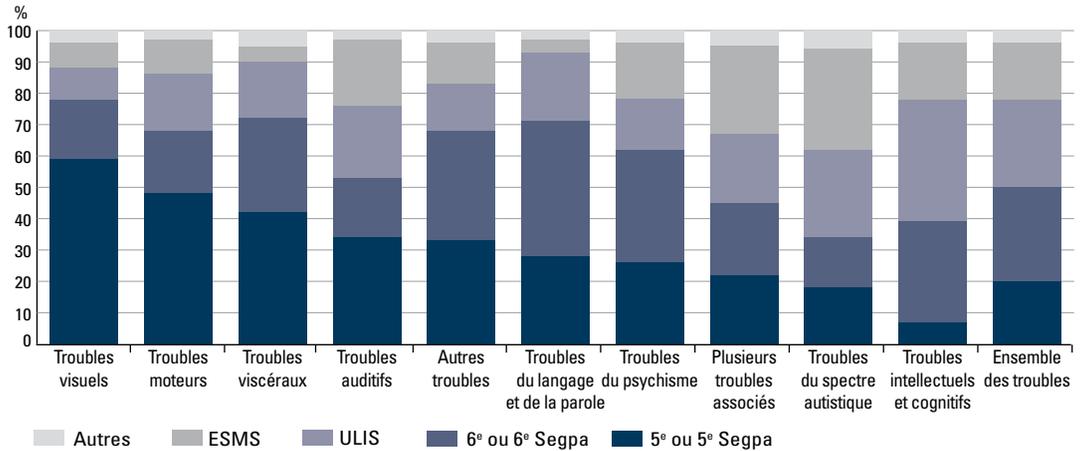
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 15.04 ; 16.26.
- *Éducation & Formations*, n° 95, MEN-DEPP, décembre 2017.

1 Situation scolaire à douze ans selon la nature du trouble en 2017-2018, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

2 Parcours scolaires de dix à douze ans (rentrées 2015 à 2017) des élèves en situation de handicap nés en 2005 selon la nature du trouble, en %.

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Autres troubles	Troubles du langage et de la parole	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles associés	Troubles du spectre autistique	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
Classes ordinaires sans redoublement à 5 ^e	52	46	38	32	28	26	22	19	16	6	17
ULIS ou ESMS à 5 ^e	5	1	3	1	1	0	1	1	1	0	1
5 ^e Segpa	1	1	1	0	2	2	2	2	1	1	1
En 5^e ou 5^e Segpa en 2017	58	48	42	34	32	29	25	22	18	7	20
Classes ordinaires avec redoublements à 6 ^e	13	14	21	11	22	26	20	14	9	8	14
ULIS à 6 ^e	3	1	1	1	2	3	2	2	2	5	3
ESMS à 6 ^e	1	0	3	3	2	1	1	0	0	0	1
Autres parcours à 6 ^e en 2017	1	0	1	1	2	1	1	0	1	1	1
Classes ordinaires à 6 ^e SEPGA	1	2	3	2	5	7	7	2	1	4	4
ULIS ou ESMS à 6 ^e SEPGA	1	2	2	1	3	6	5	5	2	14	8
En 6^e ou 6^e Segpa en 2017	19	20	30	19	35	43	36	23	16	32	30
Maintien en ULIS école en 2017	1	3	2	4	2	2	2	2	4	4	3
ULIS école à ULIS collège	4	7	6	8	5	10	9	13	16	31	19
ESMS à ULIS école, ULIS collège	1	1	1	4	3	1	1	1	2	1	1
classes ordinaires et ULIS collège	5	7	9	8	6	9	5	5	6	3	5
En ULIS au collège en 2017	10	18	18	23	15	22	16	22	28	39	28
ULIS école à ESMS	6	8	1	15	11	2	12	20	23	12	12
ESMS majoritairement	2	2	2	3	2	1	5	8	8	6	5
Autres parcours à ESMS en 2017	0	1	1	2	1	0	1	1	1	0	1
En ESMS en 2017	8	11	5	21	13	4	18	28	32	18	18
Autres (1)	4	3	5	3	4	3	4	5	6	4	4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

1. Sont rassemblés dans « Autres » les élèves décédés, partis à l'étranger, non scolarisés ainsi que les élèves non retrouvés.

Lecture : 52 % des élèves déficients visuels entrent à l'heure en 5^e après un parcours sans redoublement pour 17 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap ;

5 % arrivent à ce niveau après une scolarité en ULIS ou en établissement de soin ou médico-social (ESMS) ; 1 % entrent en 5^e Segpa.

Au total 58 % des élèves déficients visuels sont parvenus en 2017 en 5^e contre 20 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005.

3 Niveau atteint à dix ans et à douze ans selon l'origine sociale en 2015-2016 et en 2017-2018, en %.

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 10 ans	61	58	49	36	45
dont CM2 à 10 ans	39	31	24	15	22
Classe ordinaire à 12 ans	58	59	51	46	50
dont 5 ^e ou 5 ^e Segpa	36	29	21	14	20
ULIS à 10 ans	23	27	35	45	38
ULIS à 12 ans	22	23	28	31	28
ESMS à 10 ans	11	11	13	15	14
ESMS à 12 ans	14	15	17	20	18
Autres parcours à 10 ans	5	4	3	3	3
Autres parcours à 12 ans	5	3	4	4	4

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

À LA RENTRÉE 2017, les élèves en situation de handicap sont principalement scolarisés dans la voie professionnelle (36%), et préparent plus souvent un CAP (21%) qu'un baccalauréat (12%). En particulier, 27% des jeunes présentant des troubles intellectuels ou cognitifs préparent un CAP pour 4% un baccalauréat. Le plus souvent l'orientation en CAP suit un parcours en Segpa (1)(2). À l'inverse, les élèves présentant un trouble du langage et de la parole, majoritairement orientés dans la voie professionnelle (59%) préparent plus souvent un baccalauréat qu'un CAP. La voie générale ou technologique accueille plus souvent les élèves « à l'heure ». Les jeunes présentant un trouble visuel y sont majoritaires (51%) contrairement aux élèves présentant des troubles intellectuels et cognitifs qui y sont très peu présents (1%). Les élèves ayant suivi des parcours en classes ordinaires, mais avec un redoublement, sont plus souvent en seconde professionnelle; ceux ayant eu un parcours en Segpa ou en ULIS préparent davantage un CAP (2).

À 16 ans, 12% des élèves sont scolarisés en ULIS; ils étaient 26% à y être scolarisés à 14 ans. Les plus nombreux restent ceux présentant des troubles intellectuels ou cognitifs (18% à 16 ans contre 41% à 14 ans). Une partie d'entre eux a été orientée en voie professionnelle, en ESMS ou sont possiblement non scolarisés. 12% des élèves présentant un trouble du spectre autistique et 10% de ceux présentant plusieurs troubles associés fréquentent également une ULIS, continuant pour la plupart un parcours commencé en ULIS dès l'école.

24% des élèves de 16 ans sont scolarisés en milieu spécialisé (ESMS) en 2017. Cette part augmente par rapport à 2015 pour la plupart des troubles à l'exception des troubles auditifs et des troubles du psychisme. La part des élèves présentant un trouble intellectuel ou cognitif passe de 24% à 14 ans à 31% à 16 ans, une partie importante d'entre eux ayant fait un parcours en ULIS auparavant. Les jeunes présentant un trouble du spectre autistique restent les plus nombreux à être scolarisés en ESMS en 2017 (44%) comme en 2015 (40%).

Entre 14 et 16 ans, la part des élèves scolarisés en classe ordinaire augmente faiblement. Par contre la part des élèves « à l'heure » dans le niveau suivi diminue quelle que soit l'origine sociale (3). La part des élèves scolarisés en ULIS baisse fortement pour tous les milieux sociaux. À l'inverse, la part de la scolarisation en milieu spécialisé augmente pour tous, les jeunes de milieux défavorisés restant les plus scolarisés en ESMS. Le décrochage scolaire et les élèves « perdus de vue » (autres situations) augmentent fortement entre 14 ans et 16 ans.

LE PANEL - À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 5 600 élèves nés en 2001 recrutés en 2013 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilités inégales afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES - Voir 3.9.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école et peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec sa situation ou son état de santé.

ESMS - Établissements sanitaires et médico-sociaux sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

ORIGINE SOCIALE - Voir 4.3.

SOURCES

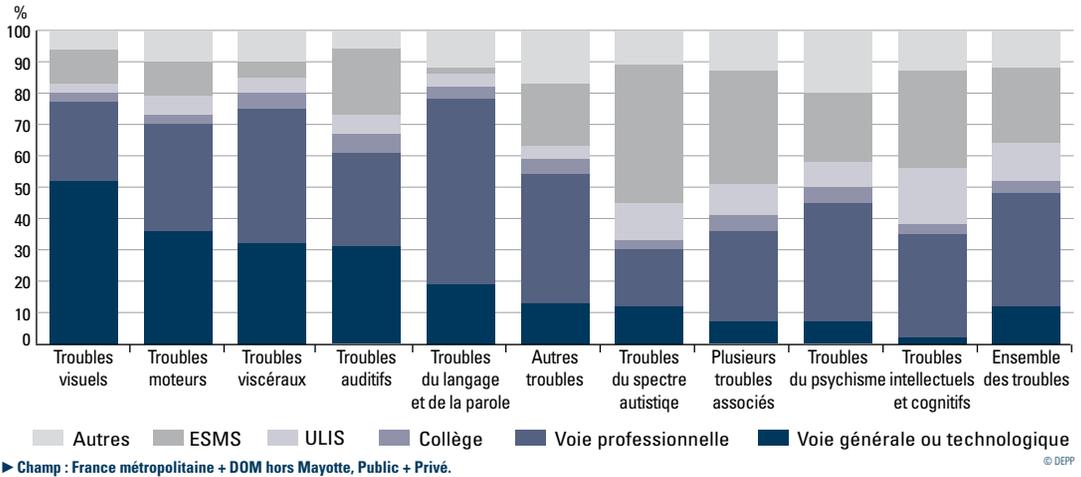
MEN-MESRI-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.36; 15.04.

- RERS 4.21 : « Le devenir des élèves en situation de handicap à 12 ans ».

1 Situation scolaire à seize ans selon la nature du trouble en 2017-2018, en %.



2 Parcours scolaires de quatorze ans à seize ans (rentrées 2015 à 2017) des élèves en situation de handicap nés en 2001 selon la nature du trouble, en %.

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Troubles du spectre autistique	Plusieurs troubles associés	Troubles du psychisme	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
En 1 ^{er} GT sans redoublement	39	25	21	23	10	8	8	4	3	0	6
en 2 ^{ème} GT après redoublement	11	11	11	7	9	6	5	4	5	1	5
Voie générale ou technologique (GT) en 2017	51	37	32	31	19	14	12	8	8	1	11
En 1 ^{ère} professionnelle sans redoublement	6	10	11	6	9	8	4	4	3	1	4
En 2 ^{ème} professionnelle après redoublement	9	13	16	11	19	12	4	8	9	3	8
Sous total bac professionnel en 2017	15	23	27	18	29	20	7	11	12	4	12
En CAP 1 ^{ère} année après parcours en Segpa	5	2	3	2	8	7	3	7	11	17	11
En CAP 1 ^{ère} année après autres parcours	5	6	9	6	14	9	5	5	10	9	9
En CAP 2 ^{ème} année	1	2	1	1	3	1	1	3	1	0	1
Sous total CAP en 2017	10	10	14	10	25	17	10	15	22	27	21
En apprentissage	0	1	2	2	5	4	1	2	3	3	3
Voie professionnelle en 2017	25	34	43	30	59	41	18	29	38	33	36
Parcours en ULIS à l'école, au collège puis au lycée	1	3	2	3	2	1	8	6	4	14	8
Autres parcours puis ULIS collège ou lycée	2	2	3	3	2	3	4	4	4	4	3
ULIS en 2017	3	6	5	6	4	4	12	10	8	18	12
En ESMS depuis plus de cinq ans	3	6	0	8	0	12	26	20	11	13	11
ULIS ou autres parcours puis ESMS	8	5	5	13	1	8	19	16	11	19	13
ESMS en 2017	11	11	5	21	2	20	44	36	22	31	24
Maintien au collège	3	3	5	6	4	5	3	5	5	3	4
Autres situations (1)	6	10	10	6	12	17	11	13	20	13	13
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé. © DEFP

Lecture : 51 % des élèves déficients visuels sont dans la voie générale ou technologique en 2017 contre 11 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 ; 39 % ont fait un parcours de la sixième à la première générale ou technologique sans redoublement pour 6 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap ; 25 % sont en formation professionnelle pour 36 % de l'ensemble des élèves ; 3 % sont en ULIS à 16 ans, 11 % sont en établissement de soins ou médico-social pour respectivement 12 % et 24 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001.

1. Élèves décédés (2,3 % des élèves nés en 2001 qui présentaient un trouble viscéral sont décédés), élèves non scolarisés ou en décrochage scolaire (4 %), élèves dont la trace a été perdue (9 %), mais possiblement non scolarisés dans la mesure où ils ne sont plus soumis à l'obligation scolaire.

3 Mode de scolarisation à quatorze ans et à seize ans selon l'origine sociale, en %.

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 14 ans	64	57	51	42	49
dont 3 ^{ème} à 14 ans	36	22	16	9	15
Classe ordinaire à 16 ans	65	58	53	45	51
dont 1 ^{ère} GT ou PRO à 16 ans	27	16	10	6	10
ULIS à 14 ans	20	24	23	29	26
ULIS à 16 ans	10	12	10	12	12
ESMS à 14 ans	14	16	22	24	22
ESMS à 16 ans	16	19	24	28	24
Autre situation à 14 ans	2	3	4	4	4
Autre situation à 16 ans	9	12	13	15	13

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé. © DEFP

En 2016-2017, le nombre de dispositifs relais diminue pour atteindre 444 unités. Le nombre de séjours est de 9 400 : 6 200 en classes relais et 3 200 en ateliers relais. Environ 8 700 élèves ont effectué au moins un séjour : 5 700 dans l'une des 326 classes relais et 3 000 dans l'un des 118 ateliers relais (1). Tous dispositifs confondus, la durée moyenne des séjours effectués dans l'année par dispositif relais est de 23 jours. Le nombre de séjours est en légère augmentation par rapport à l'année scolaire 2015-2016 (2).

La sixième est sous-représentée dans les dispositifs relais. Elle concerne en effet 5 % des collégiens accueillis en dispositif alors qu'elle couvre 25 % des effectifs totaux des collèges (3). À l'inverse, la quatrième est surreprésentée dans les dispositifs relais (39 % des élèves accueillis). Les élèves de troisième comme ceux de cinquième constituent environ un quart des effectifs des dispositifs, ce qui correspond à leur part au niveau national.

En 2016-2017, les élèves accueillis en dispositifs relais présentent de nombreuses difficultés : 44 % d'entre eux ont un retard scolaire d'au moins un an ; 40 % ont une scolarisation intermittente ou sont absents depuis plus de deux mois ; 26 % au moins sont sous mesure éducative, sachant que le taux de non-réponse pour cette information est de 11 % (4). Plus ces élèves sont âgés, plus ils sont nombreux à présenter plusieurs de ces difficultés, ce qui accroît leur risque de décrochage scolaire.

Les élèves ne sont pas orientés indistinctement en classe ou en atelier relais : 52 % des élèves accueillis en classe relais ont 14 ans ou plus (contre 40 % en atelier). 45 % ont une scolarité intermittente, voire sont absents depuis plus de deux mois (contre 30 % en ateliers) et 30 % sont sous mesure éducative (contre 18 % en atelier). Les classes relais prennent en charge, pour des séjours plus longs (10,8 semaines en moyenne) que les ateliers (8 semaines), avec moins d'élèves. Les ateliers, qui accueillent des élèves « jeunes » n'ayant pas encore vraiment décroché, semblent avoir plutôt pour fonction principale de sortir les élèves perturbateurs de leur classe habituelle, durant de courtes périodes.

Les filles constituent légèrement plus d'un quart des effectifs des dispositifs relais. Elles y sont orientées plus tard : à partir de 13 ans. La répartition des filles dans les différents âges est légèrement différente de celle des garçons (5).

L'ENQUÊTE SUR LES DISPOSITIFS RELAIS - L'enquête annuelle sur les élèves des dispositifs relais est exhaustive. Elle porte sur la totalité des 444 dispositifs existants en 2016-2017, en France métropolitaine et dans les DOM. 300 dispositifs (67,6 % de l'ensemble) ont répondu. À partir des réponses fournies sur le nombre moyen d'élèves accueillis dans l'année par classe relais et par atelier relais, le nombre total d'élèves accueillis par l'ensemble des dispositifs a pu être estimé.

LES DISPOSITIFS RELAIS - Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Les dispositifs relais ont pour but de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves (cf. circulaire n° 2014-037 du 28 mars 2014). Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère en charge de l'éducation nationale, ministère de la Justice, notamment la PJJ) et les collectivités territoriales. Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé.

LES CLASSES RELAIS - Créées en 1998, elles peuvent s'appuyer sur le secteur associatif et bénéficient d'un partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

LES ATELIERS RELAIS - Créés en 2002 pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, ils travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique, etc.).

LES INTERNATS RELAIS - Créés en 2014 pour adapter la réponse éducative à la diversité des profils des jeunes en voie de déscolarisation, ils ne sont pas pris en compte dans les présentes données.

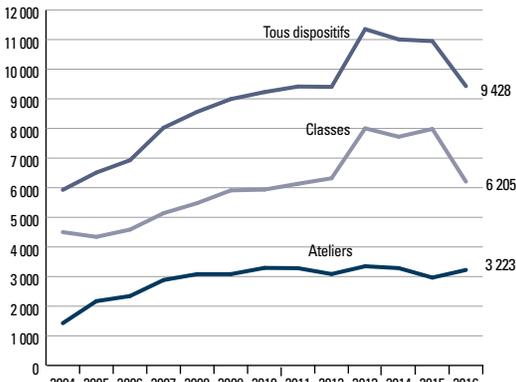
LES SÉJOURS - On entend par séjour la période d'accueil d'un élève dans un dispositif. Certains élèves bénéficient de plusieurs séjours au cours de la même année scolaire, le nombre de séjours est donc supérieur au nombre d'élèves.

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée considérée. Ainsi, les élèves âgés de 11 ans en 2016-2017 sont nés au cours de l'année 2005.

SOURCES

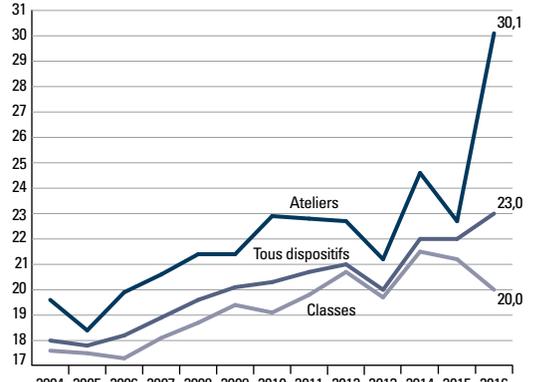
MEN-DGESCO, Enquête sur le suivi des élèves en dispositifs relais.

1 Nombre de séjours effectués en dispositifs relais



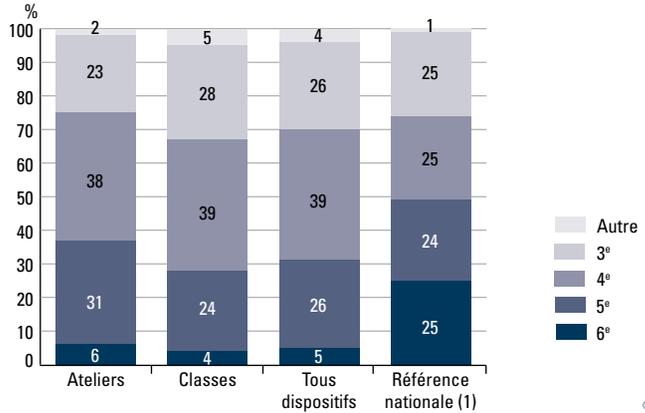
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011. © DEFP

2 Nombre moyen de séjours effectués dans l'année par dispositif relais



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011. © DEFP

3 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2016-2017 selon leur niveau, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. La référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges publics de France métropolitaine + DOM.

Lecture : en 2016-2017, 5 % des élèves accueillis en dispositif relais sont scolarisés en 6^e, tandis que les élèves de 6^e représentent 25 % des effectifs totaux de collégiens publics (référence nationale).

© DEFP

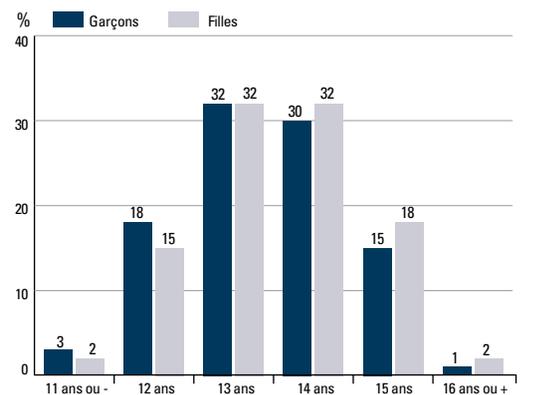
4 Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositif en 2016-2017, en %.

	Ateliers	Classes	Tous dispositifs
Garçon	72,6	74,0	73,5
Fille	27,1	25,7	26,2
Ne sait pas ou non-réponse	0,3	0,3	0,3
11 ans ou moins	4,0	2,5	3,1
12 ans	21,0	15,3	17,4
13 ans	34,6	30,3	31,8
14 ans	27,7	32,4	30,7
15 ans	11,7	18,0	15,7
16 ans ou plus	0,9	1,4	1,2
Ne sait pas ou non-réponse	0,1	0,0	0,0
« À l'heure » (ou en avance)	57,0	48,9	51,8
Retard d'un an	38,1	41,8	40,5
Retard de deux ans ou plus	2,7	4,4	3,8
Ne sait pas ou non-réponse	2,2	4,9	3,9
Scolarité régulière	69,3	54,8	60,1
Scolarité intermittente	25,9	31,5	29,5
Élève absent depuis plus de 2 mois	4,5	13,1	10,0
Ne sait pas ou non-réponse	0,2	0,6	0,5
Pas de mesure	69,5	58,9	62,8
Sous mesure(s) éducative(s)	18,7	30,3	26,1
Ne sait pas ou non-réponse	11,8	10,8	11,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

5 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2016-2017 selon le sexe et l'âge, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

A LA RENTRÉE 2017, en France métropolitaine et dans les DOM, 140 900 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture (1). Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2016, l'effectif global est en baisse (-1,6%) à la fois dans le secteur public et le secteur privé. Cette évolution prolonge une baisse en cours depuis la rentrée 2012 et interrompue seulement à la rentrée 2015 avec l'entrée en seconde de la génération 2000.

La part des formations professionnelles en lycée dans l'enseignement agricole est prépondérante avec 64,1% du total des élèves (2). Les formations générales et technologiques représentent 17,3% et les formations en collège 18,6%. Cette répartition varie toutefois selon le secteur d'enseignement. L'enseignement professionnel reste majoritaire dans le privé (67,0%) comme dans le public (58,8%). En revanche, les deux secteurs diffèrent par la répartition entre les formations en collège et les formations générales et technologiques. Dans le secteur public, le poids des formations générales et technologiques est de 36,0% contre 7,2% dans le secteur privé. Ce contraste se reflète en creux sur les formations en collège qui représentent 5,2% dans le public contre 25,8% dans le privé.

Au sein des formations professionnelles, les diplômes préparés sont également très différents entre les deux secteurs d'enseignement. Dans le secteur public, les formations au CAPA scolarisent 8,0% des élèves suivant une formation professionnelle, contre 18,2% dans le privé. À l'inverse, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus représentés dans le secteur public (le poids de cette formation est de 92,0% dans le public contre 81,8% pour le privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent 53,5% des effectifs scolaires du privé contre 45,6% de ceux du public. La proportion de filles sur l'ensemble du second degré est de 50,7%.

L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements répartis sur le territoire national (3). Ces établissements relèvent majoritairement du secteur privé (72,1%).

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE - Il est sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système d'information SAFRAN).

CAPA - Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL SÉRIE S - Il concerne, pour l'enseignement agricole, la spécialité « biologie-écologie-agronomie ».

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE - Il concerne, pour l'enseignement agricole, la série STAV « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ».

SOURCES

- (1) (2) : Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture – Traitements MEN-MESRI-DEPP
- (3) : Ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

Site Internet : www.educagri.fr

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole

	2004	2008	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016	2017
Formations en collège	34 570	31 784	30 437	30 743	30 883	28 468	29 092	28 678	27 171	26 226
Formations professionnelles en lycée	80 512	93 183	94 309	98 834	98 990	97 407	92 102	92 358	91 686	90 360
Formations générales et technologiques en lycée	37 706	26 898	25 187	23 976	23 976	23 309	23 109	23 746	24 358	24 324
Total (1)	152 788	151 865	149 933	153 553	153 849	149 184	144 303	144 782	143 215	140 910
<i>dont privé</i>	<i>99 643</i>	<i>100 343</i>	<i>100 515</i>	<i>102 617</i>	<i>102 757</i>	<i>100 043</i>	<i>95 420</i>	<i>95 409</i>	<i>93 590</i>	<i>91 598</i>

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

© DEPP

1. Dont élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'éducation nationale et ministère en charge de l'agriculture).

2 Effectifs d'élèves dans l'enseignement agricole selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2017

	Public			Privé			Public + Privé		
	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)
Quatrième	657	25,9	1,3	8 651	30,9	9,4	9 308	30,5	6,6
Troisième	1 829	29,7	3,7	14 712	37,1	16,1	16 541	36,3	11,7
DIMA	79	21,5	0,2	298	21,8	0,3	377	21,8	0,3
Formations en collège	2 565	28,5	5,2	23 661	34,6	25,8	26 226	34,0	18,6
1 ^{re} année de CAPA	1 294	53,9	2,6	6 110	61,0	6,7	7 404	59,8	5,3
2 ^e année de CAPA	1 015	55,3	2,1	5 055	62,2	5,5	6 070	61,1	4,3
Total Capa	2 309	54,5	4,7	11 165	61,6	12,2	13 474	60,4	9,6
Seconde professionnelle	9 376	40,8	19,0	17 169	59,1	18,7	26 545	52,7	18,8
Première professionnelle	8 884	42,8	18,0	17 093	61,6	18,7	25 977	55,2	18,4
Terminale professionnelle	8 421	43,2	17,1	15 943	62,2	17,4	24 364	55,7	17,3
Total bac professionnel	26 681	42,3	54,1	50 205	61,0	54,8	76 886	54,5	54,6
Formations pro en lycée	28 990	43,2	58,8	61 370	61,1	67,0	90 360	55,3	64,1
Seconde GT	6 079	52,7	12,3	2 425	50,6	2,6	8 504	52,1	6,0
Première S	1 636	63,4	3,3	500	60,8	0,5	2 136	62,8	1,5
Première STL	202	59,4	0,4	0	–	0,0	202	59,4	0,1
Première STAV	3 992	46,7	8,1	1 607	47,7	1,8	5 599	47,0	4,0
Total première GT	5 830	51,8	11,8	2 107	50,8	2,3	7 937	51,6	5,6
Terminale S	1 656	61,2	3,4	482	57,3	0,5	2 138	60,3	1,5
Terminale STL	182	57,7	0,4	0	–	0,0	182	57,7	0,1
Terminale STAV	4 010	46,5	8,1	1 553	46,0	1,7	5 563	46,3	3,9
Total terminale GT	5 848	51,0	11,9	2 035	48,7	2,2	7 883	50,4	5,6
Formations GT en lycée	17 757	51,8	36,0	6 567	50,1	7,2	24 324	51,4	17,3
Total second degré (1)	49 312	45,6	100,0	91 598	53,5	100,0	140 910	50,7	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

1. Dont 306 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'éducation nationale et ministère en charge de l'agriculture).

3 Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

	1985	1990	2000	2005	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2014	2015	2016	2017
Public	266	258	212	214	228	229	226	226	226	226
Privé	769	738	628	614	596	597	596	591	583	583
Total	1 035	996	840	828	824	826	822	817	809	809

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

© DEPP

HUIT ANS APRÈS LEUR ENTRÉE EN SIXIÈME en 2007, les trois quarts des élèves ont obtenu le baccalauréat. Seulement 7 % d'entre eux fréquentent encore l'enseignement secondaire – moins de 2 % préparent un baccalauréat général et technologique et 5 % un diplôme de l'enseignement professionnel. Un élève sur cinq est sorti du système scolaire sans obtenir le baccalauréat (1).

Cette situation traduit un net raccourcissement des scolarités secondaires qui peut être relié à la baisse des redoublements engagée à la fin des années 1990 et à la réforme du baccalauréat professionnel de 2009. Ainsi, douze ans auparavant, seulement la moitié des élèves étaient bacheliers à l'issue de la huitième année d'études secondaires et près d'un sur cinq était encore scolarisé dans le second degré. Ces évolutions se sont accompagnées d'une diminution sensible des sorties du système éducatif.

La suprématie scolaire des filles sur les garçons est peu touchée par ces évolutions. Comme dans le panel 1995, elles sont sensiblement plus nombreuses que les garçons à être bachelières et huit ans après leur entrée au collège, elles connaissent un risque d'arrêt de la formation initiale nettement moindre.

Si ces importants progrès de scolarisation ont permis aux enfants originaires des milieux sociaux les plus défavorisés d'améliorer leur niveau de formation initiale, les inégalités sociales de réussite restent marquées. Le risque d'arrêt des études huit ans après l'entrée en sixième est encore six fois plus fréquent pour un enfant d'ouvrier que pour un enfant de cadre (2). Ce risque est particulièrement élevé pour les enfants d'inactifs : plus de la moitié d'entre eux ont mis fin à leurs études. De plus, seulement un peu plus du tiers d'entre eux obtiennent le baccalauréat alors que les titulaires de ce diplôme sont majoritaires parmi les autres élèves. Pour une large part, ces inégalités sociales de réussite recouvrent des disparités de capital culturel et notamment de niveau de diplôme des mères. Plus celles-ci sont diplômées, et plus l'enfant connaît une situation scolaire favorable. Ainsi, 92 % des élèves dont la mère détient un diplôme de l'enseignement supérieur obtiennent le baccalauréat contre un peu plus de la moitié des élèves dont la mère est sans diplôme.

Enfin, les destins scolaires des enfants ne sont pas indépendants de la composition de la famille. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents deviennent plus souvent bacheliers que les jeunes appartenant à une famille recomposée ou une famille monoparentale. Au-delà du deuxième enfant, les chances d'obtenir le baccalauréat sans retard déclinent au fur et à mesure que la taille de la famille augmente. Comparativement à un élève d'une famille de six enfants ou plus, un élève appartenant à une fratrie de deux enfants présente un taux d'obtention du baccalauréat supérieur de 27 points.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, panel 2007 et panel 1995.

LES PANELS UTILISÉS

- Le panel 2007, représentatif au 1/22 de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 2007, est composé de 35 000 élèves entrés pour la première fois en sixième à cette date. Il a été constitué par tirage au sort dans les bases académiques d'élèves de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

- Le panel 1995, représentatif au 1/40 de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés pour la première fois à ce niveau dans un collège public ou privé de France métropolitaine à la rentrée 2015. Il comprend 17 830 élèves.

LA POPULATION ÉTUDIÉE - Il s'agit des entrants en sixième des deux panels dont la scolarité a pu être observée pendant les huit premières années d'études secondaires. Afin de ne pas fausser la comparaison avec le panel 1995, les élèves du panel 2007 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté.

CEP - Certificat d'études primaires.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.01 ; 15.32.

- Caille J.-P., « Les transformations des trajectoires au collège : des parcours plus homogènes mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale », *Éducation & formations*, n°85, novembre 2014.

- Cretin L., « Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ? », *Éducation & formations*, n°82, décembre 2012.

1 Situation scolaire des élèves huit ans après leur entrée en sixième, en %.

	Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2003-2004			Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2015-2016		
	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles
Bacheliers	49,9	42,4	57,9	75,5	70,2	81,2
Formations générales et technologiques en lycée	9,0	9,3	8,7	1,7	1,9	1,6
Terminale	8,3	8,5	8,0	1,6	1,8	1,5
Première	0,7	0,8	0,7	0,1	0,1	0,1
Formations professionnelles en lycée ou en apprentissage	10,5	12,2	8,8	4,9	6,4	3,5
BEP	0,1	0,1	0,1			
CAP	1,4	1,6	1,1	0,9	1,3	0,5
Terminale professionnelle	6,7	7,7	5,8	3,0	3,7	2,3
Première professionnelle	2,3	2,8	1,9	0,8	1,1	0,5
Seconde professionnelle				0,2	0,3	0,2
Autres situations	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,3
Sortie du système scolaire	30,5	36,0	24,6	17,5	21,2	13,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé.**

Lecture : huit ans après l'entrée en sixième, 75,5 % des élèves sont bacheliers.

1,7 % sont encore scolarisés en formations générales et technologiques en lycée en 2015-2016, soit au cours de leur neuvième année d'études secondaires.

© DEFP

2 Situation des élèves huit ans après l'entrée en sixième selon leurs caractéristiques sociales et familiales, en %.

	Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2003-2004			Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2015-2016		
	Bacheliers	En second cycle	Sortis	Bacheliers	En second cycle	Sortis
Origine sociale de l'élève (1)						
Agriculteur exploitant	59,0	18,5	22,5	82,4	6,2	11,5
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	54,6	17,9	27,5	79,7	6,7	13,6
Cadre, enseignant	78,8	13,3	8,0	92,3	3,4	4,3
Profession intermédiaire	62,6	20,4	17,0	81,3	6,9	11,8
Employé	43,0	22,5	34,5	70,9	8,0	21,1
Ouvrier	35,6	21,7	42,7	65,1	8,8	26,1
Inactif	17,9	17,6	64,5	37,7	8,7	53,6
Diplôme de la mère						
Aucun diplôme	32,3	20,5	47,2	56,4	9,6	34,1
Brevet	51,2	22,8	26,0	70,9	8,4	20,7
CAP, BEP	48,8	23,4	27,9	69,3	8,9	21,8
Baccalauréat	67,8	18,0	14,2	84,0	6,3	9,8
Diplôme du supérieur	80,9	12,1	7,0	91,8	3,6	4,5
Inconnu	34,7	19,9	45,4	61,8	7,9	30,4
Structure familiale						
Père et mère	53,7	19,4	26,9	79,1	6,6	14,3
Garde alternée				79,0	6,0	14,9
Monoparentale	38,2	20,8	41,0	63,8	8,4	27,8
Recomposée	37,3	20,1	42,6	66,7	7,6	25,7
Autre situation	26,1	17,8	56,1	55,0	11,5	33,6
Taille de la famille						
Enfant unique	53,0	20,9	26,0	76,3	7,7	16,1
2 enfants	55,6	20,4	24,0	81,6	6,3	12,1
3 enfants	50,8	19,3	29,9	76,3	7,1	16,7
4 enfants	43,2	18,4	38,4	68,3	7,7	24,0
5 enfants	38,0	17,5	44,5	63,1	8,5	28,4
6 enfants ou plus	29,2	19,0	51,8	54,5	7,4	38,1
Ensemble	49,9	19,6	30,5	75,5	7,0	17,5

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé.**

1. Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence du ménage.

Lecture : huit ans après leur entrée en sixième, 82,4 % des enfants d'agriculteur sont devenus bacheliers ; 6,2 % d'entre eux sont encore scolarisés dans le second cycle général et 11,5 % d'entre eux ont mis fin à leur formation initiale.

© DEFP

DÉFINITIONS

LA FIN DES CLASSES de troisième et de seconde générale et technologique (GT) représente des moments importants de la scolarité dans le secondaire. Se déroule alors le processus d'orientation, qui débute avec l'expression des vœux des familles et se termine avec les décisions d'orientation. Des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus si nécessaire.

En 2015, 858 700 élèves étaient inscrits en troisième (y compris enseignement agricole et adapté) (1). À la rentrée suivante, en 2016, 63,3% d'entre eux ont continué en seconde générale et technologique (y compris enseignement agricole); 33,0% se sont engagés dans les formations professionnelles en lycée ou en apprentissage; 2,3% ont redoublé. Ces proportions ont évolué au cours des dix dernières années, notamment le taux de passage en seconde générale et technologique (+9,3 points).

Les poursuites d'études constatées après la troisième des garçons et des filles diffèrent sensiblement (2). Les filles passent plus souvent en seconde GT que les garçons (69,8% contre 57,1% en 2016) et nettement moins souvent en apprentissage (2,5% contre 7,2%).

Les écarts observés selon l'âge atteint en troisième sont encore plus importants : les élèves « à l'heure » ou en avance poursuivent trois fois plus souvent en seconde GT que les élèves en retard (74,6% contre 24,0% en 2016).

En 2015, 576 200 élèves étaient scolarisés en seconde GT (y compris enseignement agricole) (3). En 2016, 90,1% ont intégré une première générale (65,2%) ou technologique (24,9%); 4,7% se sont réorientés vers la voie professionnelle en tant que lycéens ou apprentis; 4,4% ont redoublé. Entre 2006 et 2016, les redoublements ont diminué de 10 points tandis que les passages vers la voie générale sont plus fréquents (+10,2 points).

Garçons et filles s'orientent différemment (4). En 2016, plus d'un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifiques, générale (39,0% en S) ou technologique (14,1% en STI2D, STL, STAV), quand ce n'est le cas que d'une fille sur trois.

Comme en troisième, les écarts observés selon l'âge sont encore plus importants. Les élèves en retard poursuivent davantage en première technologique et, de façon prépondérante, en série STMG (24,3% en 2016). Ils se réorientent vers la voie professionnelle quatre fois plus souvent que les élèves plus jeunes (respectivement 12,8% contre 3,3%).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire relevant des ministères en charge de l'éducation, de l'agriculture et de la défense, qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA).

LES SORTIES - Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observation sont comptabilisés comme « sortis ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif, pouvant continuer leur scolarité notamment dans les établissements sanitaires et sociaux ou à l'étranger.

À L'HEURE, EN AVANCE, EN RETARD - Ces indicateurs sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque classe, soit 14 ans en troisième et 15 ans en seconde GT. Voir 1.1.

CAP, BEP - Certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles.

SECONDE GT - Classe de détermination qui précède le cycle terminal (classes de première et terminale) préparant aux baccalauréats généraux ou technologiques (GT). Voir 4.9.

S, ES, L - Séries du baccalauréat général : scientifique (S), économique et social (ES), littéraire (L).

STI/STI2D, STL, STAV - Séries du baccalauréat technologique dites scientifiques : sciences et technologies industrielles (STI)/de l'industrie et du développement durable (STI2D), sciences et technologies de laboratoire (STL), sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV). Voir 4.9.

STT/STG/STMG, SMS/ST2S - Séries du baccalauréat technologique : sciences et technologies tertiaires (STT)/de la gestion (STG)/du management et de la gestion (STMG), sciences et technologies médico-sociales (SMS)/de la santé et du social (ST2S). Voir 4.9.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Scolarité du ministère en charge de l'éducation nationale.

- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

- Système d'information SIFA sur la formation des apprentis.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent l'ensemble du système éducatif (établissements scolaires, quel que soit le ministère de tutelle hors santé-affaires sociales, et CFA). Elles diffèrent donc de celles présentées dans les pages qui ne couvrent que les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (notamment 4.4, 4.7, 4.10 et 4.12).

1 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième (y compris Segpa et 3^e agricole), en %.

	2006	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2016/2006
Effectif en 3 ^e à la rentrée <i>n-1</i> (en milliers)	841,3	791,9	800,4	811,1	817,7	819,7	828,3	854,1	858,7	
Seconde générale et technologique	54,0	56,2	56,6	57,4	58,4	60,3	61,0	62,4	63,3	9,3
Cycle professionnel	37,8	36,8	36,8	36,6	35,9	34,5	33,8	33,2	33,0	-4,8
<i>dont apprentissage</i>	7,7	6,8	6,8	7,0	6,5	5,4	5,0	5,0	4,9	-2,8
. CAP et assimilés	11,8	13,4	13,1	13,2	12,7	11,7	11,2	11,0	11,0	-0,8
. BEP (1)	25,5	4,5	4,2							(1)
. Bac professionnel (1)	0,5	18,9	19,5	23,4	23,2	22,8	22,6	22,2	22,0	(1)
Enseignement préprofessionnel	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,2	0,3	-0,1
3^e (redoublement)	6,0	5,0	4,8	4,3	4,0	3,5	3,5	3,2	2,3	-3,7
Sorties (2)	1,8	1,7	1,6	1,4	1,4	1,3	1,3	1,0	1,1	-0,7
Total études + sorties	100,0									

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.** © DEFP

1. La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.
2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

Lecture : en 2015, on recensait 858 700 élèves en troisième dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2016, 33,0 % d'entre eux ont intégré le cycle professionnel. Ils étaient 37,8 % dans ce cas en 2006, soit une baisse de 4,8 points sur la période.

2 Poursuites d'études à l'issue de la troisième selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %.

	2006		2016		2006		2016	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectif en troisième à la rentrée <i>n-1</i> (en milliers)	425,6	415,7	439,1	419,6	511,3	330,0	665,5	193,2
Seconde générale et technologique	48,3	59,7	57,1	69,8	74,8	21,5	74,6	24,0
Cycle professionnel	43,5	31,9	39,0	26,8	16,7	70,5	22,1	70,8
<i>dont apprentissage</i>	11,6	3,7	7,2	2,5	2,2	16,2	2,6	13,1
. CAP et assimilés	14,8	8,6	13,9	8,0	2,9	25,5	4,7	32,8
. BEP (1)	28,1	22,9			13,5	44,1		
. Bac professionnel (1)	0,6	0,4	25,1	18,8	0,3	0,9	17,4	38,0
Enseignement préprofessionnel	0,5	0,3	0,3	0,2	0,1	0,8	0,2	0,5
3^e (redoublement)	5,9	6,2	2,6	2,0	7,8	3,5	2,4	2,1
Sorties (2)	1,8	1,9	1,0	1,2	0,6	3,7	0,7	2,6
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.** © DEFP

1. et 2. Voir (1) *supra*.

3 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la seconde GT (y compris 2nde agricole), en %.

	2006	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2016/2006
Effectif en 2 ^{de} GT à la rentrée <i>n-1</i> (en milliers)	538,3	505,8	506,7	511,2	520,2	527,0	539,4	550,1	576,2	
1^{re} générale	55,0	58,4	59,7	61,5	61,9	62,4	63,2	64,2	65,2	10,2
. 1 ^{re} S	28,9	30,6	31,5	32,4	33,1	33,6	34,2	33,9	34,7	5,8
. 1 ^{re} ES	16,7	18,5	18,9	19,1	19,3	19,1	19,4	20,5	21,1	4,4
. 1 ^{re} L	9,4	9,3	9,3	10,0	9,5	9,7	9,6	9,8	9,4	0,0
1^{re} technologique	23,6	23,6	23,2	23,1	23,0	23,6	23,3	23,3	24,9	1,3
<i>dont 1^{re} STI(1)/STI2D, STL, STAV</i>	7,4	7,1	6,8	7,0	7,2	7,4	7,5	7,7	8,3	0,9
<i>dont 1^{re} STI/STG/STMG</i>	12,2	12,1	12,1	11,8	11,3	11,2	10,9	10,6	11,5	-0,7
Réorientation vers la voie professionnelle	5,9	5,4	5,6	5,5	5,4	5,2	5,1	4,9	4,7	-1,2
2^{de} GT (redoublement)	14,4	11,5	10,8	9,4	8,9	7,9	7,5	6,8	4,4	-10,0
Sorties (2)	1,1	1,1	0,7	0,5	0,8	0,9	0,9	0,8	0,8	-0,3
Total études + sorties	100,0									

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.** © DEFP

1. La réforme au lycée de 2010 a éclaté la série STI en deux séries (STI2D et STD2A-arts appliqués). À des fins de comparaison, la spécialité STI-arts appliqués a été exclue des données antérieures à la réforme.

2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

4 Poursuites d'études à l'issue de la seconde GT selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %.

	2006		2016		2006		2016	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectif en 2 ^{de} GT à la rentrée <i>n-1</i> (en milliers)	246,1	292,2	269,3	306,9	384,6	153,7	492,7	83,5
1^{re} générale	51,5	57,9	60,6	69,1	63,8	32,8	69,5	39,0
. 1 ^{re} S	34,0	24,6	39,0	30,9	36,0	11,3	38,4	12,5
. 1 ^{re} ES	13,4	19,5	17,5	24,2	18,2	12,7	21,9	16,0
. 1 ^{re} L	4,1	13,8	4,1	14,0	9,6	8,8	9,2	10,5
1^{re} technologique	25,9	21,7	28,0	22,2	16,8	40,8	21,7	44,2
<i>dont 1^{re} STI(1)/STI2D (1), STL, STAV</i>	13,2	2,5	14,1	3,2	6,0	10,9	7,7	12,0
<i>dont 1^{re} STI/STG/STMG</i>	11,1	13,1	12,0	11,1	7,7	23,4	9,4	24,3
Réorientation vers la voie professionnelle	6,5	5,4	5,7	3,8	2,8	13,8	3,3	12,8
2^{de} GT (redoublement)	15,1	13,8	5,1	3,8	16,1	10,0	4,6	3,3
Sorties (2)	1,0	1,2	0,6	1,1	0,5	2,6	0,9	0,7
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.** © DEFP

1. et 2. Voir (2) *supra*.

DÉFINITIONS

EN 2016-2017 le nombre d'apprentis progresse (+1,7%) après une stagnation l'année dernière et s'établit à 412 300 (1).

Le niveau V accueille près de deux apprentis sur cinq et 93% des jeunes de ce niveau préparent un CAP. Au niveau IV, près d'un quart des apprentis se répartissent entre le baccalauréat professionnel (50 100 apprentis) et le brevet professionnel (39 400). L'enseignement supérieur en comptabilise plus d'un tiers, dont 41% en BTS.

Les évolutions d'effectifs sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé. Bien qu'elles continuent de rassembler près des deux tiers des effectifs, les formations en apprentissage de niveau inférieur ou égal au baccalauréat diminuent de manière continue depuis 2008. En 2016-2017, le nombre d'apprentis en niveau V stagne (+0,2%) du fait de la stagnation de ceux préparant un CAP; le niveau IV décroît (-1,7%) avec une baisse des apprentis en baccalauréat professionnel et en brevet professionnel (respectivement -2,0% et -4,2% par rapport à l'année précédente).

Globalement, les niveaux du supérieur augmentent (+5,9%) par rapport à 2015 : augmentation de 4,1% pour le BTS et autres diplômes de niveau III et hausse de 7,7% pour les diplômes de niveaux I et II. Les formations du supérieur, autres que le BTS, accueillent 22% des apprentis en 2016-2017 contre 6% en 2000-2001.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage. Elles représentent un tiers des effectifs (2). Cette proportion reste relativement stable d'une année à l'autre (+0,4 point entre 2015 et 2016). À chaque niveau de formation, elle varie, de 27% au niveau V à 47% au niveau II (38% en niveau I), en fonction de l'importance des spécialités des services.

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans (âges théoriques des apprentis), 4,9% suivent une formation en apprentissage. Liés au développement de l'apprentissage dans le supérieur, les taux de scolarisation augmentent entre 2015 et 2016 pour les âges supérieurs à 19 ans (3).

Les apprentis se répartissent dans un peu moins de 1 000 établissements, principalement en centre de formation d'apprentis (CFA). 49% des effectifs d'apprentis relèvent d'un établissement géré par un organisme privé, 27% par une chambre (d'agriculture, de métiers, de commerce ou d'industrie), 16% par des établissements d'enseignement (lycées, universités ou sections d'apprentissage) (4).

APPRENTIS - Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un CFA. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA) - Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou par le ministère en charge de l'agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent (4).

PRÉAPPRENTIS - Sous statut scolaire, les élèves suivent leur formation dans des classes préparatoires à l'apprentissage dont l'appellation a évolué dans le temps : classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA). Ces classes peuvent aussi être implantées en collège ou en lycée.

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de formation professionnelle courte, type CAP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de formation longue, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac +2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX II ET I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac +3.

TAUX DE SCOLARISATION EN APPRENTISSAGE - Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.23.

1 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis

	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017
CAP	188 070	183 997	175 002	176 956	177 298	174 740	163 381	150 810	148 184	148 436
BEP	36 129	52 974	46 554	4 320	1 763	—	—	—	—	—
Autres diplômes de niveau V	7 936	8 362	7 057	10 581	10 499	11 135	11 273	11 416	11 426	11 562
Total niveau V	232 135	245 333	228 613	191 857	189 560	185 875	174 654	162 226	159 610	159 998
BP	21 299	31 195	40 544	47 778	46 250	44 751	43 772	42 284	41 148	39 429
Bac professionnel	15 632	33 404	39 820	67 020	68 636	62 875	58 905	53 697	51 112	50 073
Autres diplômes de niveau IV	4 396	4 756	6 245	8 220	9 002	9 271	9 005	8 899	9 322	10 312
Total niveau IV	41 327	69 355	86 609	123 018	123 888	116 897	111 682	104 880	101 582	99 814
BTS	12 539	27 800	35 345	49 965	55 136	61 769	60 834	58 620	60 095	62 830
Autres diplômes de niveau III	2 734	7 753	8 888	12 109	12 057	13 099	13 214	12 799	13 222	13 496
Total niveau III	15 273	35 553	44 233	62 074	67 193	74 868	74 048	71 419	73 317	76 326
Licence	56	692	5 392	11 943	13 515	14 522	15 035	15 830	16 612	18 122
Master	—	—	2 999	9 522	11 194	12 676	13 441	13 784	14 907	16 165
Diplôme d'ingénieur	1 734	4 644	7 153	12 706	14 083	15 856	17 351	18 620	19 620	20 901
Autres diplômes de niveaux I et II	2 987	10 297	10 860	15 160	16 901	17 449	18 137	19 123	19 557	20 940
Total niveaux I et II	4 777	15 633	26 404	49 331	55 693	60 503	63 964	67 357	70 696	76 128
Total apprentis	293 512	365 874	385 859	426 280	436 334	438 143	424 348	405 882	405 205	412 266
Préapprentis	10 409	10 184	9 718	7 243	6 919	6 670	5 769	5 932	5 304	5 097
Total apprentis + préapprentis	303 921	376 058	395 577	433 523	443 253	444 813	430 117	411 814	410 509	417 363

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

2 Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2016-2017

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Cursus 1 an	Total	Part des filles (%)
Niveau V	78 148	67 949	318	13 583	159 998	27,0
Niveau IV	33 487	43 237	19 026	4 064	99 814	33,5
Niveau III	37 946	35 442	747	2 191	76 326	37,8
Niveau II	1 834	2 918	1 746	20 105	(1) 26 605	47,3
Niveau I	16 421	17 796	8 556	6 701	(2) 49 523	37,7
Total	167 836	167 342	30 393	46 644	412 266	33,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Y compris 2 apprentis en 4^e année d'apprentissage.

2. Y compris 49 apprentis en 4^e année d'apprentissage.

© DEFP

3 Taux de scolarisation par âge en apprentissage, en %.

Âge	Effectifs d'apprentis 2016	Taux de scolarisation en apprentissage	
		2016	2015
15 ans ou moins	17 845	2,1	2,0
16 ans	45 795	5,3	5,4
17 ans	51 843	6,3	6,5
18 ans	57 151	7,1	7,1
19 ans	54 146	6,9	6,9
20 ans	49 027	6,3	6,1
21 ans	39 930	5,2	5,1
22 ans	33 844	4,6	4,5
23 ans	25 359	3,5	3,4
24 ans	17 489	2,3	2,3
25 ans	11 070	1,4	1,4
26 ans et plus	8 536	n.s.	n.s.
16-25 ans	385 654	4,9	4,9

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

Lecture : en 2016, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 18 ans, 7,1 % suivent une formation en apprentissage.

© DEFP

4 Répartition des apprentis par organisme gestionnaire, niveau de formation et nombre d'établissements en 2016-2017

	Secondaire	Supérieur	Total	Nombre d'établissements
Organisme privé	112 927	90 964	203 891	514
Association, organisme pro, entreprise, groupement	112 927	90 964	203 891	514
Chambres	85 476	24 931	110 407	158
Chambre d'agriculture	580	131	711	2
Chambre de commerce et d'industrie	21 029	21 543	42 572	79
Chambre des métiers	63 867	3 257	67 124	77
Établissements d'enseignement	37 895	28 326	66 221	256
EPLFPA (1)	17 543	6 572	24 115	95
Établissement de formation ou recherche	130	9 881	10 011	28
Établissement public local d'enseignement	14 925	8 798	23 723	91
Établissement scolaire privé sous contrat	4 620	2 041	6 661	24
Section d'apprentissage	677	1 034	1 711	18
Autres	23 514	8 233	31 747	49
Association mixte consulaire	11 457	2 371	13 828	18
CFA résultant d'une convention nationale	253	22	275	3
Collectivités locales et territoriales	5 470	286	5 756	14
Groupement d'intérêt public	6 334	5 554	11 888	14
Total	259 812	152 454	412 266	977

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

© DEFP

DÉFINITIONS

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales. La concentration des effectifs dans certaines régions ne reflète pas pour autant l'importance que revêt l'apprentissage dans le système de formation professionnelle des régions (voir 5.4).

Au 31 décembre 2016, six régions académiques forment chacune plus de 30 000 apprentis. Ces six régions académiques représentent près des deux tiers des apprentis (1). L'Île-de-France en accueille en particulier 80 200, soit 19,5 % de l'ensemble des apprentis de France.

Entre 2015 et 2016, la tendance nationale est à une hausse de l'effectif global d'apprentis (+1,7%). Seules quatre régions académiques enregistrent une baisse de leurs effectifs d'apprentis. Excepté pour quatre DOM qui ont des évolutions plus marquées (+6,0% pour la Guyane, +18,0% pour la Guadeloupe, -6,9% pour Mayotte ou -13,8% pour la Martinique), les variations sont comprises entre -4,9% et +4,8%. Les évolutions selon la répartition entre le secondaire (niveaux VI et V) et le supérieur (niveaux I à III) sont plus marquées : hors DOM, elles varient de -0,7% à +10,5% pour les formations du supérieur et de -7,0% à +3,1% pour celles du secondaire.

La proportion d'apprentis parmi les jeunes de 16-25 ans apporte un classement différent avec une moyenne de 5,0% au niveau national. Elle varie de 1,3% pour la région guyanaise à 6,2% pour la région du Centre-Val-de-Loire (2). Les régions académiques qui accueillent un grand nombre d'apprentis ne sont pas nécessairement celles qui ont les proportions d'apprentis les plus élevées. Ainsi, en Île-de-France, région académique accueillant le plus d'apprentis, la proportion d'apprentis parmi les 16-25 ans est de 4,9%.

Entre 2015 et 2016, le nombre d'entrants en apprentissage est à la hausse (+2,3%), mais avec des évolutions différentes selon les régions académiques. Six régions académiques, dont trois DOM (Mayotte, Martinique et La Réunion) connaissent une baisse de leur nombre d'entrée en apprentissage (3). Les douze autres enregistrent une croissance pouvant aller jusqu'à 6,9% en France métropolitaine (Pays de la Loire) et qui atteint 23,8% pour la Guadeloupe.

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de formation professionnelle courte, type CAP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de formation longue, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac +2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX II ET I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac +3.

ENTRÉES EN APPRENTISSAGE - Il s'agit d'apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage pour suivre la totalité d'un cursus en apprentissage ou seulement une partie (par exemple, la dernière année de master, la deuxième et la troisième année de baccalauréat professionnel). Ces apprentis peuvent provenir de la voie scolaire, d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentissage) ou d'une autre situation (emploi, sans-emploi, stage, etc.).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* : 17.23.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

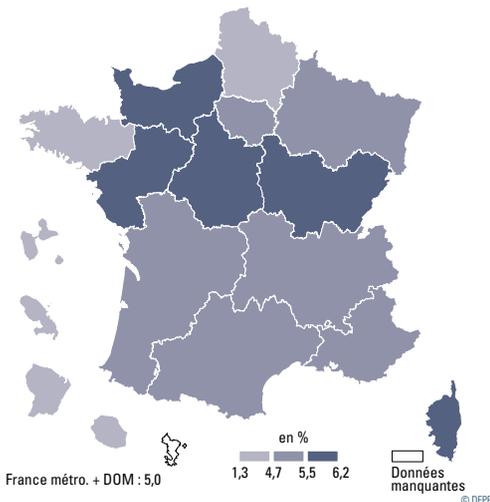
1 Effectifs d'apprentis par niveau de formation en 2016-2017

Académies et régions académiques	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2015-2016
Clermont-Ferrand	4 156	2 254	923	324	399	8 056	7 920
Grenoble	8 170	5 386	3 294	847	1 171	18 868	18 571
Lyon	7 210	5 590	4 814	1 484	2 567	21 665	21 522
Auvergne-Rhône-Alpes	19 536	13 230	9 031	2 655	4 137	48 589	48 013
Besançon	3 653	2 409	2 083	475	537	9 157	9 285
Dijon	4 677	2 499	1 543	172	446	9 337	9 158
Bourgogne-Franche-Comté	8 330	4 908	3 626	647	983	18 494	18 443
Bretagne (Rennes)	8 198	4 908	2 447	677	1 516	17 746	17 248
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	7 914	4 583	3 563	915	1 201	18 176	18 156
Corse	1 081	350	327	116	122	1 996	2 099
Nancy-Metz	5 858	3 570	3 204	985	976	14 593	14 716
Reims	3 585	1 942	948	294	802	7 571	7 535
Strasbourg	5 902	3 683	2 989	1 115	1 581	15 270	14 948
Grand Est	15 345	9 195	7 141	2 394	3 359	37 434	37 199
Amiens	4 583	2 641	2 213	343	1 216	10 996	11 030
Lille	8 376	5 277	4 807	760	3 021	22 241	21 627
Hauts-de-France	12 959	7 918	7 020	1 103	4 237	33 237	32 657
Créteil	5 796	4 710	4 770	2 708	4 377	22 361	22 175
Paris	3 678	4 218	5 326	3 356	7 650	24 228	23 659
Versailles	6 447	6 525	7 426	4 797	8 437	33 632	33 004
Île-de-France	15 921	15 453	17 522	10 861	20 464	80 221	78 838
Caen	4 930	2 938	1 235	268	666	10 037	9 790
Rouen	5 844	2 842	1 942	474	1 439	12 541	12 623
Normandie	10 774	5 780	3 177	742	2 105	22 578	22 413
Bordeaux	8 736	4 576	2 921	901	1 869	19 003	17 988
Limoges	1 760	1 075	498	270	180	3 783	3 710
Poitiers	5 903	3 286	2 460	661	1 054	13 364	13 325
Nouvelle-Aquitaine	16 399	8 937	5 879	1 832	3 103	36 150	35 023
Montpellier	7 081	3 245	2 860	935	2 476	16 597	16 475
Toulouse	7 946	3 644	2 762	819	1 706	16 877	16 115
Occitanie	15 027	6 889	5 622	1 754	4 182	33 474	32 590
Pays de la Loire (Nantes)	11 416	8 702	5 047	1 218	1 692	28 075	26 800
Aix-Marseille	7 019	4 320	2 830	832	1 474	16 475	16 225
Nice	6 022	2 788	1 232	307	812	11 161	10 961
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 041	7 108	4 062	1 139	2 286	27 636	27 186
France métropolitaine	155 941	97 961	74 464	26 053	49 387	403 806	396 665
Guadeloupe	850	241	438	155	23	1 707	1 446
Guyane	301	39	159	66		565	533
Martinique	429	465	326	100	7	1 327	1 539
Mayotte	189	42				231	248
La Réunion	2 288	1 066	939	231	106	4 630	4 774
DOM	4 057	1 853	1 862	552	136	8 460	8 540
France métropolitaine + DOM	159 998	99 814	76 326	26 605	49 523	412 266	405 205

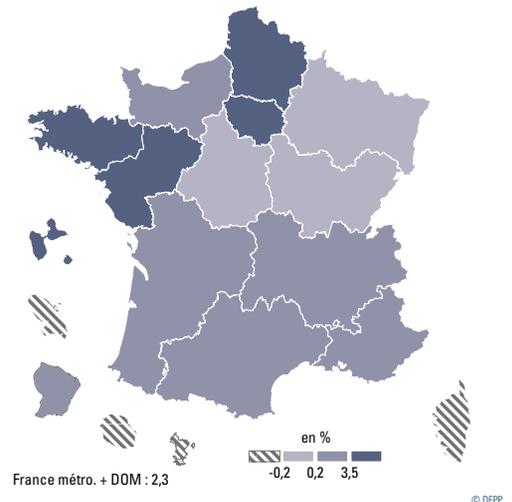
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

© DEFP

2 Proportion d'apprentis parmi les 16-25 ans en 2016-2017, en %.



3 Évolution des entrées en apprentissage entre 2015 et 2016, en %.



DÉFINITIONS

EN 2016-2017, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers les domaines de la production (57,1%) (1). Il y a un contraste entre le secondaire (niveaux IV et V), relevant majoritairement des domaines de la production (68,1%), et le supérieur (niveaux I, II et III), relevant majoritairement de ceux des services (58,6%).

Au niveau V, près de trois apprentis sur quatre préparent leur diplôme dans les domaines de la production. Les effectifs les plus importants se concentrent dans les spécialités des transformations, du génie civil et de la construction.

Les domaines de la production concentrent également un grand nombre d'apprentis en formation de niveau IV (60,8%). Toutefois, avec 23,2% des apprentis de niveau IV, le domaine des « Services aux personnes », relevant des services, regroupe autant d'apprentis que « Mécanique, électricité, électronique », qui relève de la production.

Les apprentis suivant une formation de l'enseignement supérieur relèvent majoritairement des domaines des services (57,1% pour le niveau III, 71,2% pour le niveau II et 54,0% pour le niveau I) et plus particulièrement dans celui des échanges et gestion ; domaine qui concerne le plus d'apprentis pour chacun des trois niveaux du supérieur (respectivement 34,8%, 51,2% et 37,5%).

Tous niveaux confondus, les filles sont toujours minoritaires dans l'apprentissage (33,2%). La part des filles reste la plus élevée au niveau II (47,3%) et la plus faible au niveau V (27,0%). Plus globalement, la part des filles à chaque niveau est liée à l'importance de l'offre de formation dans les spécialités des services.

Les domaines de la production sont à forte dominante masculine : 87,9% de garçons. Tandis que les filles sont majoritaires dans les domaines des services (61,3%) et très majoritaires dans les formations relevant des domaines « Services aux personnes » (75,6%).

SPÉCIALITÉS DE FORMATIONS - La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des « domaines de spécialités ».

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de formation professionnelle courte, type CAP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de formation longue, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme bac +2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX II ET I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac +3.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.23.

1 Effectifs des apprentis par domaine de spécialités et niveau de formation en 2016-2017

Domaines de spécialités	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	-	-	-	-	-	-	316	38,6	0,4
12 - Sciences humaines et droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - Lettres et arts	-	-	-	73	58,9	0,1	-	-	-
Domaines disciplinaires	-	-	-	73	58,9	0,1	316	38,6	0,4
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	90	6,7	0,1	587	11,9	0,6	3 155	12,2	4,1
21 - Agriculture, pêche, forêt	10 510	11,4	6,6	10 942	18,7	11,0	7 475	23,5	9,8
22 - Transformations	52 811	18,8	33,0	15 418	17,6	15,5	3 953	17,6	5,2
23 - Génie civil, constructions, bois	31 501	2,6	19,7	10 360	5,2	10,4	3 734	11,1	4,9
24 - Matériaux souples	533	67,0	0,3	181	79,0	0,2	142	90,1	0,2
25 - Mécanique, électricité, électronique	20 881	2,0	13,1	23 160	2,6	23,2	13 957	3,3	18,3
Domaines de la production	116 326	10,9	72,7	60 648	10,1	60,8	32 416	11,8	42,5
30 - Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	1 833	81,5	1,8	60	81,7	0,1
31 - Échanges et gestion	16 673	63,9	10,4	12 074	56,9	12,1	26 572	55,9	34,8
32 - Communication et information	418	25,6	0,3	1 026	38,0	1,0	7 923	52,5	10,4
33 - Services aux personnes	25 749	75,4	16,1	23 137	78,9	23,2	7 919	68,9	10,4
34 - Services à la collectivité	832	36,8	0,5	1 023	32,7	1,0	1 120	39,2	1,5
Domaines des services	43 672	69,8	27,3	39 093	69,9	39,2	43 594	57,3	57,1
Total	159 998	27,0	100	99 814	33,54	100	76 326	37,9	100

© DEPP

Domaines de spécialités (suite)	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	360	47,5	1,4	928	45,9	1,9	1 604	44,8	0,4
12 - Sciences humaines et droit	636	68,2	2,4	2 000	66,2	4,0	2 636	66,7	0,6
13 - Lettres et arts	333	72,4	1,3	238	85,3	0,5	644	75,6	0,2
Domaines disciplinaires	1 329	63,7	5,0	3 166	61,7	6,4	4 884	60,7	1,2
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	1 796	25,4	6,8	6 485	16,9	13,1	12 113	16,6	2,9
21 - Agriculture, pêche, forêt	664	31,2	2,5	1 053	48,6	2,1	30 644	18,6	7,4
22 - Transformations	2 131	44,9	8,0	2 944	36,7	5,9	77 257	19,9	18,7
23 - Génie civil, constructions, bois	712	15,0	2,7	2 246	17,6	4,5	48 553	4,7	11,8
24 - Matériaux souples	21	95,2	0,1	190	65,3	0,4	1 067	72,4	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	1 002	6,8	3,8	6 691	11,9	13,5	65 691	3,6	15,9
Domaines de la production	6 326	28,7	23,8	19 609	20,4	39,6	235 325	12,1	57,1
30 - Spécialités plurivalentes des services	11	45,5	ε	-	-	-	1 904	81,3	0,5
31 - Échanges et gestion	13 608	56,9	51,2	18 551	55,5	37,5	87 478	57,6	21,2
32 - Communication et information	3 207	28,3	12,1	6 217	21,6	12,6	18 791	36,8	4,6
33 - Services aux personnes	1 476	67,6	5,6	690	71,2	1,4	58 971	75,6	14,3
34 - Services à la collectivité	648	40,9	2,4	1 290	45,3	2,6	4 913	39,3	1,2
Domaines des services	18 950	52,3	71,2	26 748	47,5	54,0	172 057	61,3	41,7
Total	26 605	47,3	100	49 523	37,7	100	412 266	33,2	100

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Lecture : 18 950 apprentis de niveau II préparent un diplôme dans le domaine des services. 52,3% sont des filles. 71,2% des apprentis de niveau II se forment dans les spécialités des services.

© DEPP

DÉFINITIONS

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES (principalement CAP pour le niveau V et brevet professionnel ou baccalauréat professionnel pour le niveau IV) sont accessibles par apprentissage (formation en CFA) ou par la voie scolaire (formation en lycée). L'apprentissage représente, en 2016, 25,5% des formations du second degré professionnel (niveaux V et IV) avec de fortes disparités entre les deux niveaux : 53,4% des effectifs de niveau V sont des apprentis, contre 13,9% des effectifs de niveau IV (1). En 2016-2017, plus de la moitié des jeunes préparant un CAP le font sous statut apprenti alors que moins d'un jeune sur dix préparant un baccalauréat professionnel le fait sous ce statut.

Le poids de l'apprentissage dans les formations professionnelles du second degré stagne (-0,1 point) entre 2015 et 2016. Les évolutions pour chacun des niveaux sont peu marquées : +0,4 point pour le niveau V et -0,2 point pour le niveau IV. La réforme de la voie professionnelle de l'enseignement secondaire a entraîné la disparition du BEP (niveau V) au profit de la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans (niveau IV). Cette réforme explique l'évolution jusqu'en 2012-2013 de la part de l'apprentissage dans les effectifs de niveaux V et IV : hausse de la part des apprentis au niveau V, baisse de leur part au niveau IV.

En CAP, le poids de l'apprentissage baisse sur la période 2000-2015. Cela s'explique par une augmentation de la part de jeunes préparant ce diplôme sous statut scolaire en début de période, puis par une baisse récente du nombre d'apprentis en CAP. En 2016, le poids de l'apprentissage pour le CAP progresse de 0,3 point.

Le poids de l'apprentissage pour le baccalauréat professionnel augmente entre 2000 et 2007, lié à la croissance plus importante de l'effectif d'apprentis que celle des élèves, puis décroît à partir de 2008.

Le poids de l'apprentissage dans les formations du second degré professionnel est très variable selon les académies et les niveaux de formation (2). La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière d'apprentissage.

En France métropolitaine, son poids varie, pour le niveau V, de 41,3% dans l'académie de Lille à 67,9% dans l'académie de Corse et, pour le niveau IV, de 10,1% dans l'académie de Lille à 24,2% dans l'académie de Paris. Dans les DOM, le poids de l'apprentissage est faible : 24,9% pour le niveau V et 5,7% pour le niveau IV.

STATUT SCOLAIRE - Pour le niveau V, élèves dans les établissements du second degré publics et privés préparant un CAP, une mention complémentaire ou un autre diplôme de ce niveau.

Pour le niveau IV, élèves préparant un baccalauréat professionnel, un brevet des métiers d'arts ou un autre diplôme de ce niveau.

APPRENTIS DU SECOND DEGRÉ - Jeunes âgés théoriquement de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, mention complémentaire ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail associant formation en entreprise et enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.
- Système d'information Scolarité.
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.23.

1 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second degré, en %.

	2000 2001	2005 2006	2007 2008	2009 2010	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017
Niveau V	28,8	27,6	29,0	39,0	51,2	56,5	55,3	53,6	53,0	53,4
dont CAP	65,5	62,0	62,2	58,3	57,0	56,7	55,1	53,3	52,5	52,8
Niveau IV	26,6	28,8	29,9	19,5	16,8	16,1	15,1	14,6	14,1	13,9
dont bac professionnel	14,8	15,7	16,7	11,1	10,1	9,4	8,6	8,0	7,7	7,5
Ensemble	28,3	27,9	29,3	28,9	28,3	28,7	27,2	26,1	25,6	25,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.**

Lecture : en 2016-2017, 53,4 % des jeunes suivant une formation de niveau V le font sous statut apprenti. C'est le cas de 52,8 % des jeunes préparant un CAP.

© DEFP

2 Poids de l'apprentissage dans le second degré par région et académie en 2016-2017

Académies et régions académiques	Effectifs du second degré professionnel				Poids de l'apprentissage (%) (1)		
	Statut scolaire		Statut apprenti		Niveau V	Niveau IV	Ensemble
	Niveau V (2)	Niveau IV (3)	Niveau V	Niveau IV (4)			
Clermont-Ferrand	2 870	12 135	4 156	2 254	59,2	15,7	29,9
Grenoble	7 607	29 425	8 170	5 386	51,8	15,5	26,8
Lyon	6 540	27 256	7 210	5 590	52,4	17,0	27,5
Auvergne-Rhône-Alpes	17 017	68 816	19 536	13 230	53,4	16,1	27,6
Besançon	2 650	12 179	3 653	2 409	58,0	16,5	29,0
Dijon	3 025	14 877	4 677	2 499	60,7	14,4	28,6
Bourgogne-Franche-Comté	5 675	27 056	8 330	4 908	59,5	15,4	28,8
Bretagne (Rennes)	6 433	33 734	8 198	4 908	56,0	12,7	24,6
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	4 051	23 397	7 914	4 583	66,1	16,4	31,3
Corse	510	2 182	1 081	350	67,9	13,8	34,7
Nancy-Metz	4 105	23 150	5 858	3 570	58,8	13,4	25,7
Reims	3 133	13 544	3 585	1 942	53,4	12,5	24,9
Strasbourg	3 521	15 135	5 902	3 683	62,6	19,6	33,9
Grand Est	10 759	51 829	15 345	9 195	58,8	15,1	28,2
Amiens	5 135	21 004	4 583	2 641	47,2	11,2	21,7
Lille	11 889	47 026	8 376	5 277	41,3	10,1	18,8
Hauts-de-France	17 024	68 030	12 959	7 918	43,2	10,4	19,7
Créteil	7 285	40 475	5 796	4 710	44,3	10,4	18,0
Paris	3 613	13 177	3 678	4 218	50,4	24,2	32,0
Versailles	7 807	42 664	6 447	6 525	45,2	13,3	20,4
Île-de-France	18 705	96 316	15 921	15 453	46,0	13,8	21,4
Caen	3 459	15 042	4 930	2 938	58,8	16,3	29,8
Rouen	3 834	17 964	5 844	2 842	60,4	13,7	28,5
Normandie	7 293	33 006	10 774	5 780	59,6	14,9	29,1
Bordeaux	6 261	30 317	8 736	4 576	58,3	13,1	26,7
Limoges	1 640	6 471	1 760	1 075	51,8	14,2	25,9
Poitiers	3 523	15 871	5 903	3 286	62,6	17,2	32,1
Nouvelle-Aquitaine	11 424	52 659	16 399	8 937	58,9	14,5	28,3
Montpellier	5 596	25 790	7 081	3 245	55,9	11,2	24,8
Toulouse	4 701	26 896	7 946	3 644	62,8	11,9	26,8
Occitanie	10 297	52 686	15 027	6 889	59,3	11,6	25,8
Pays de la Loire (Nantes)	7 799	36 225	11 416	8 702	59,4	19,4	31,4
Aix-Marseille	7 607	25 324	7 019	4 320	48,0	14,6	25,6
Nice	2 959	16 091	6 022	2 788	67,1	14,8	31,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 566	41 415	13 041	7 108	55,2	14,6	27,9
France métropolitaine	127 553	587 351	155 941	97 961	55,0	14,3	26,2
Guadeloupe	1 721	6 456	850	241	33,1	3,6	11,8
Guyane	2 602	4 451	301	39	10,4	0,9	4,6
Martinique	1 428	4 865	429	465	23,1	8,7	12,4
Mayotte	1 801	3 059	189	42	9,5	1,4	4,5
La Réunion	4 699	12 039	2 288	1 066	32,7	8,1	16,7
DOM	12 251	30 870	4 057	1 853	24,9	5,7	12,1
France métropolitaine + DOM	139 804	618 221	159 998	99 814	53,4	13,9	25,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Apprentis/ensemble du second degré professionnel.
2. Niveau V statut scolaire : CAP, mention complémentaire et autres diplômes de ce niveau.
3. Niveau IV statut scolaire : bac professionnel, BMA (brevet des métiers d'art) et autres diplômes de ce niveau.
4. Niveau IV statut apprenti : y compris 15 apprentis préparant un brevet de technicien et 42 apprentis préparant un bac technologique.

© DEFP

DÉFINITIONS

En 2016-2017, 61,6% des apprentis inscrits en première année d'apprentissage de niveau IV ou V arrivent de la voie scolaire (formation en collège ou lycée), 23,0% étaient déjà apprentis l'année précédente, 9,0% étaient dans une autre situation (sans emploi par exemple) (1). La part des apprentis en provenance de la voie scolaire stagne (-0,2 point par rapport à 2015). Il en est de même pour les entrées en provenance de l'apprentissage (-0,4 point).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (principalement CAP), sept sur dix arrivent de la voie scolaire, majoritairement après une classe de troisième (42,9%). La part des apprentis venant de la voie scolaire baisse légèrement (-0,7 point). Celle des entrées en provenance de l'apprentissage est stable.

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau IV, près de la moitié suivaient déjà une formation en apprentissage l'année précédente. Il s'agissait généralement d'une formation de niveau V. Ainsi, l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant emploi et formation, aux côtés des filières sous statut scolaire. Les effectifs venant de troisième parmi les d'apprentis de niveau IV stagnent et ceux venant du second degré professionnel sous statut scolaire stagnent de nouveau (+ et -0,1 point). Pour ces derniers, cette quasi-stabilité depuis trois ans marque une rupture par rapport au recul important des formations professionnelles en lycée entre 2008 et 2013 (passant de 30,7% à 13,3%) suite à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle proposant le baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

Au sein d'un même niveau de formation, les origines des apprentis peuvent être très différentes selon le diplôme préparé. Ainsi, les apprentis en première année de baccalauréat professionnel viennent principalement d'une classe de troisième (44,8%) ou d'une formation du second degré sous statut scolaire (25,7%), alors que les apprentis en première année de brevet professionnel viennent majoritairement d'une formation de niveau V sous statut apprenti (58,3%) (2) (3).

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

CFA - Centre de formation d'apprentis (voir. 5.1).

PRÉAPPRENTIS - Sous statut scolaire, les élèves suivent leur formation dans des classes préparatoires à l'apprentissage : les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA). Ces classes peuvent aussi être implantées en collège ou en lycée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.23.

1 Origine des apprentis de première année en 2016-2017, cursus 2 et 3 ans.

Origine (année 2015-2016)	Année 2016-2017						
	Niveau V		Niveau IV		Total		
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Scolaires	5 ^e , 4 ^e , enseignement spécial	1 441	1,8	73	0,2	1 514	1,4
	3 ^e	33 534	42,9	3 940	11,8	37 474	33,6
	Préapprentissage	2 837	3,6	95	0,3	2 932	2,6
	2 nd degré pro	10 352	13,2	5 373	16,0	15 725	14,1
	2 nd degré GT	6 390	8,2	2 814	8,4	9 204	8,2
	Autres scolaires	131	0,2	2	0,0	133	0,1
	Supérieur	724	0,9	1 067	3,2	1 791	1,6
Total scolaires	55 409	70,9	13 364	39,9	68 773	61,6	
Apprentis	Niveau V	9 056	11,6	13 786	41,2	22 842	20,5
	Niveau IV	1 280	1,6	1 314	3,9	2 594	2,3
	Niveau III	86	0,1	86	0,3	172	0,2
	Niveaux I et II	47	0,1	56	0,2	103	0,1
	Total apprentis	10 469	13,4	15 242	45,5	25 711	23,0
Ni scolaire, ni apprenti (1)	6 634	8,5	3 454	10,3	10 088	9,0	
Origine inconnue	5 636	7,2	1 427	4,3	7 063	6,3	
Ensemble	78 148	100,0	33 487	100,0	111 635	100,0	

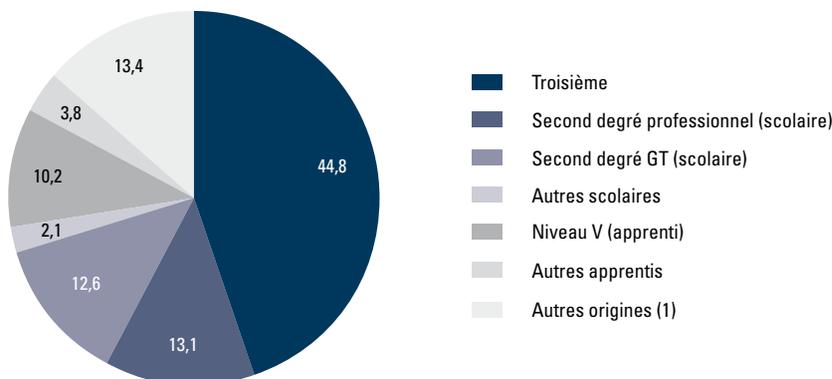
► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Stage, emploi, chômage.

Lecture : 45,5% des apprentis de première année de niveau IV étaient en apprentissage l'année précédente.

© DEPP

2 Origine des apprentis de première année de baccalauréat professionnel en 2016-2017, en %.



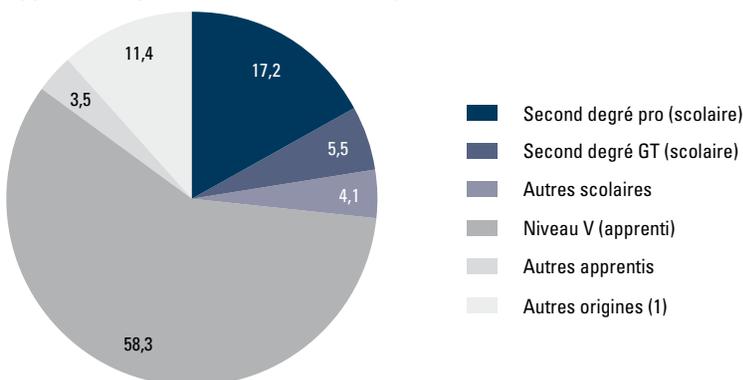
► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 44,8% des apprentis de première année de baccalauréat professionnel étaient en classe de troisième l'année précédente.

© DEPP

3 Origine des apprentis de première année de brevet professionnel en 2016-2017, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 58,3% des apprentis de première année de brevet professionnel préparaient une formation de niveau V sous statut apprenti l'année précédente.

© DEPP

DÉFINITIONS

L'APPRENTISSAGE est possible dans l'enseignement supérieur depuis 1987, mais c'est à partir du milieu des années 1990 qu'il se développe vraiment (1). À partir des années 2000, la croissance s'accélère avec la réforme LMD (licence, master, doctorat). En 2016, 152 500 jeunes ont suivi une formation du supérieur en apprentissage. L'évolution poursuit sa hausse (+3,8% en 2015 et +5,9% en 2016) après un ralentissement de la croissance en 2013 et 2014. Le niveau III représente la moitié des apprentis du supérieur, le niveau II 17,5% et le niveau I 32,5%. Tous les niveaux enregistrent une augmentation en 2016 : 4,1% pour le niveau III, 7,9% pour le niveau II et 7,6% pour le niveau I.

Le BTS occupe une place prépondérante, puisqu'il regroupe 41% des apprentis du supérieur. Les effectifs d'apprentis en BTS se maintiennent à la hausse (+2,5% en 2015, +4,6% en 2016, après deux années de baisse). Le nombre d'apprentis préparant un DUT progresse aussi et atteint 6 400 jeunes en 2016. Celui préparant une licence ou un master progresse toujours. Par ailleurs, en 2016, 20 900 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 12 700 en 2010), principalement dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles, de l'électricité et de l'électronique et de l'informatique, spécialités à faible taux de féminisation (13,2% de filles contre 17,9% pour l'ensemble des formations d'ingénieurs). Les diplômés qualifiés de « Autres » dans chacun des trois niveaux accueillent globalement 28 100 apprentis (+4,5% en 2016). Il s'agit des certifications professionnelles, des diplômes du Cnam, des grandes écoles, etc.

48,4% des apprentis en première année de niveau III sont issus d'une terminale de lycée (2) ; quelle que soit la terminale (générale, technologique ou professionnelle), leur part augmente (d'environ 0,3 point chacune par rapport à 2015). Ils sont peu nombreux (11,5% en 2016) à intégrer une formation de niveau III par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur. En 2016, la proportion de jeunes inscrits dans ce niveau de formation, et qui étaient déjà apprentis l'année précédente, est de 18,7%.

28,0% des jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage poursuivaient des études en IUT sous statut étudiant l'année précédente, 25,8% suivaient déjà une formation par apprentissage (3).

25,0% des apprentis en première année de niveau I ou II (hors ingénieurs) étaient déjà sous ce statut l'année précédente, ils sont 28,4% à venir d'un BTS ou d'un DUT sous statut étudiant et 32,5% à venir d'une autre formation du supérieur sous statut étudiant (4).

POPULATION CONCERNÉE - Les apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur dans un centre de formation d'apprentis (CFA) de France métropolitaine et des DOM. Il n'y a pas d'apprentis dans l'enseignement supérieur à Mayotte.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac +2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX II ET I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac +3.

BTS - Brevet de technicien supérieur.

DUT - Diplôme universitaire de technologie.

LICENCE - Les licences préparées en apprentissage sont essentiellement des licences professionnelles.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.23.

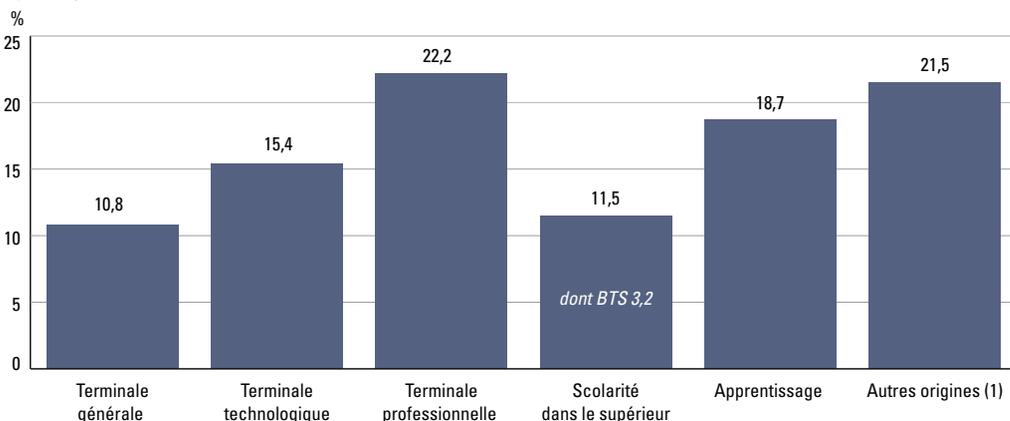
1 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur

	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2014 2015	2015 2016	2016 2017	Part des filles 2016-2017 (%)
BTS/BTSA	12 539	27 800	35 345	49 965	55 136	61 769	58 620	60 095	62 830	36,2
DUT	2 067	4 285	4 717	5 548	5 731	5 887	5 799	5 918	6 378	38,1
Autres niveau III	667	3 468	4 171	6 561	6 326	7 212	7 000	7 304	7 118	52,3
Total niveau III	15 273	35 553	44 233	62 074	67 193	74 868	71 419	73 317	76 326	37,9
Licence	56	692	5 392	11 943	13 515	14 522	15 830	16 612	18 122	45,8
Maîtrise	577	1 837	1 489	—	—	—	—	—	—	—
Autres niveau II	2 196	6 919	8 182	7 246	8 247	7 799	7 913	8 043	8 483	50,5
Total niveau II	2 829	9 448	15 063	19 189	21 762	22 321	23 743	24 655	26 605	47,3
Diplômes ingénieurs	1 734	4 644	7 153	12 706	14 083	15 856	18 620	19 620	20 901	17,9
DESS	193	1 162	411	—	—	—	—	—	—	—
Master	—	—	2 999	9 522	11 194	12 676	13 784	14 907	16 165	54,6
Autres niveau I	21	379	778	7 914	8 654	9 650	11 210	11 514	12 457	48,9
Total niveau I	1 948	6 185	11 341	30 142	33 931	38 182	43 614	46 041	49 523	37,7
Ensemble	20 050	51 186	70 637	111 405	122 886	135 371	138 776	144 013	152 454	39,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

© DEPP

2 Origine des apprentis de première année de niveau III en 2016-2017, en %.

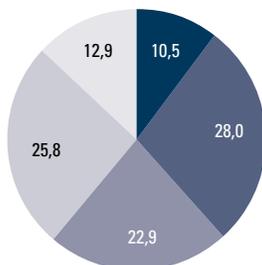


► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (5,3%).

© DEPP

3 Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2016-2017, en %.

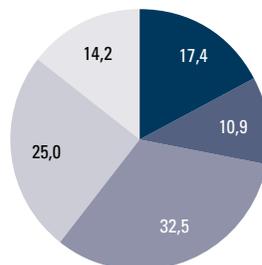


► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (8,7%).

© DEPP

4 Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 2016-2017, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (3,6%).

© DEPP

Au 31 DÉCEMBRE 2016, 37 000 apprentis suivent leur formation en établissement public local d'enseignement (EPL), effectif en progression par rapport à 2016 (+2,0%, contre +1,7% pour l'ensemble de l'apprentissage).

Les effectifs d'apprentis augmentent dans deux types de structures : +4,5% pour les unités de formation par apprentissage (UFA) et +59,6% pour les sections d'apprentissage (SA), dont le nombre est très faible. Les autres structures voient leurs effectifs diminuer ou stagner : -0,2% pour les CFA et -9,3% pour les conventions de services. La part des apprentis en UFA ne cesse de croître : elle passe de 21% en 2005 à 59% en 2016, tandis que celle des effectifs en CFA passe de 62% à 35% (1). Les conventions de services concernent 5% des apprentis en EPLE (contre 10% en 2005).

En EPLE, les effectifs sont équilibrés sur les niveaux de formation III à V (près d'un tiers) contre 4% en niveaux I et II. Les apprentis en EPLE représentent 9,0% des apprentis : 7,3% des apprentis en CAP, 8,6% de ceux en BP, 15,0% des apprentis en baccalauréat professionnel et surtout 19,4% de ceux en BTS (2). Les effectifs d'apprentis en EPLE stagnent pour les formations de niveaux IV et V par rapport au 31 décembre 2015, progressent de 6,3% pour le niveau III et de 5,8% pour les niveaux I et II.

La région académique Grand Est – qui a une longue tradition d'apprentissage public – accueille à elle seule 24% des apprentis en EPLE, soit 24% de l'ensemble de ses apprentis (3). Cette proportion en EPLE est également supérieure à 10% dans quatre autres régions académiques : Mayotte (100%), Hauts-de-France (11%), Guadeloupe (10%) et Guyane (10%).

L'APPRENTISSAGE EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT (EPL) - Il existe quatre structures d'accueil des apprentis dans les EPLE (lycées professionnels, d'enseignement général et technologique ou polyvalents) prévues par le Code du travail :

- **LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA)** - L'EPL est l'organisme gestionnaire du CFA, qui est créé par convention entre l'EPL et le conseil régional. L'établissement assume les responsabilités administrative, financière et pédagogique des formations délivrées par le CFA implanté dans le lycée.

- **LA SECTION D'APPRENTISSAGE (SA)** - L'EPL est l'organisme gestionnaire de la section d'apprentissage, qui est créé par convention entre l'EPL, le conseil régional et l'entreprise.

Une SA est créée pour une seule formation répondant à un besoin ponctuel, pour la durée de la formation. L'établissement assume les responsabilités administrative, financière et pédagogique de la formation implantée dans le lycée.

- **L'UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)** - L'EPL accueille une unité de formation par apprentissage, qui est créée par convention entre l'EPL et un CFA (dans la majorité des académies, il s'agit d'un CFA académique). Une UFA peut délivrer plusieurs formations.

L'établissement d'accueil de l'UFA assume la seule responsabilité pédagogique des formations délivrées par l'UFA implantées dans le lycée, tandis que le CFA a les responsabilités administratives et financières.

- **LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES** (de type « L. 6231-3 ») - L'EPL assure une « prestation de services » pour un CFA, dont les modalités sont définies par convention entre l'EPL et le CFA. Il s'agit, le plus souvent, d'assurer tout ou partie des enseignements pour une formation.

- **BP, BTS** - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

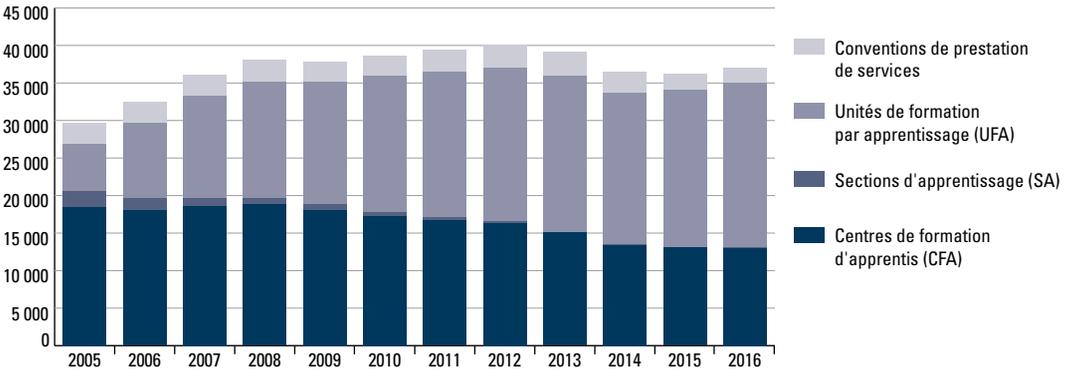
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.23.

1 Évolution des effectifs d'apprentis en EPLE par structure juridique



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

© DEFP

2 Effectifs d'apprentis en EPLE par niveau de formation en 2016-2017

	Apprentis en EPLE	Ensemble des apprentis	Part en EPLE (%)	Évol. EPLE 2016/2015 (%)
Niveau V	11 641	159 998	7,3	0,2
dont CAP	10 865	148 436	7,3	0,5
Niveau IV	11 442	99 814	11,5	-1,0
dont : brevet professionnel	3 405	39 429	8,6	-2,1
bac professionnel	7 503	50 073	15,0	-1,9
Niveau III	12 540	76 326	16,4	6,3
dont BTS	12 220	62 830	19,4	6,2
Niveau I et II	1 387	76 128	1,8	5,8
Ensemble	37 010	412 266	9,0	2,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

3 Part des apprentis en EPLE en 2016-2017, en %.

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Clermont-Ferrand	555	8 056	6,9
Grenoble	1 119	18 868	5,9
Lyon	2 362	21 665	10,9
Auvergne-Rhône-Alpes	4 036	48 589	8,3
Besançon	797	9 157	8,7
Dijon	321	9 337	3,4
Bourgogne-Franche-Comté	1 118	18 494	6,0
Bretagne (Rennes)	371	17 746	2,1
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	684	18 176	3,8
Corse	106	1 996	5,3
Nancy-Metz	3 223	14 593	22,1
Reims	485	7 571	6,4
Strasbourg	5 213	15 270	34,1
Grand Est	8 921	37 434	23,8
Amiens	625	10 996	5,7
Lille	3 146	22 241	14,1
Hauts-de-France	3 771	33 237	11,3
Créteil	1 817	22 361	8,1
Paris	1 947	24 228	8,0
Versailles	2 072	33 632	6,2
Île-de-France	5 836	80 221	7,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Caen	493	10 037	4,9
Rouen	958	12 541	7,6
Normandie	1 451	22 578	6,4
Bordeaux	1 430	19 003	7,5
Limoges	741	3 783	19,6
Poitiers	963	13 364	7,2
Nouvelle-Aquitaine	3 134	36 150	8,7
Montpellier	1 071	16 597	6,5
Toulouse	1 075	16 877	6,4
Occitanie	2 146	33 474	6,4
Pays de la Loire (Nantes)	2 657	28 075	9,5
Aix-Marseille	1 573	16 475	9,5
Nice	644	11 161	5,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 217	27 636	8,0
France métropolitaine	36 448	403 806	9,0
Guadeloupe	177	1 707	10,4
Guyane	57	565	10,1
Martinique	11	1 327	0,8
Mayotte	231	231	100,0
La Réunion	86	4 630	1,9
DOM	562	8 460	6,6
France métropolitaine + DOM	37 010	412 266	9,0

© DEFP

A LA RENTRÉE 2017, on recense 2 680 400 inscriptions d'étudiants dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM (1). L'augmentation brute mesurée par rapport à 2016 atteint 2,7 % (70 700 inscriptions) et provient d'une évolution des dispositifs de collecte à l'œuvre depuis 2016 (voir « Avertissement »). À dispositif équivalent entre les rentrées 2016 et 2017, la hausse du nombre d'inscriptions par rapport à la rentrée 2016 est de 1,4 % (36 200 inscriptions). Les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur en France augmentent pour la neuvième année consécutive. Les étudiants n'ont jamais été aussi nombreux en France. Le nombre d'étudiants étrangers augmente plus fortement que l'ensemble des étudiants (+4,5 %).

L'enseignement privé rassemble 520 200 étudiants en 2017-2018, soit 19,4 % des effectifs du supérieur. À dispositif équivalent, la hausse de cette année est nettement supérieure à celle des inscriptions dans l'enseignement public : 2,9 % contre 0,9 % hors accroissement des doubles inscriptions (2). En dehors des trois années 2013, 2014 et 2015 qui font figure d'exceptions, le rythme de croissance des inscriptions dans l'enseignement public a toujours été, depuis 1998, inférieur à celui observé dans l'enseignement privé. Depuis cette date, les inscriptions dans l'enseignement privé ont crû de 89 % tandis qu'elles n'ont augmenté que de 15 % (12 % hors accroissement des doubles inscriptions) dans l'enseignement public.

À la rentrée 2017, le nombre d'étudiants à l'université augmente de 1,2 %. La mise en place progressive de conventions entre les lycées possédant des CPGE et les universités, qui entraîne la double inscription des étudiants en classe préparatoire et à l'université, joue mécaniquement à la hausse : hors ces doubles inscriptions et à dispositif équivalent, l'augmentation à l'université est de 1,0 % après 1,1 % en 2016.

Le nombre d'étudiants en STS et assimilés baisse de 0,3 % et progresse de 1,3 % dans la filière CPGE et préparations intégrées. Entre 2016 et 2017, les inscriptions dans les formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) restent très dynamiques (+4,1 %), dans le prolongement des années précédentes. Depuis les années 1990, elles ont connu une progression importante (+175 % entre 1990 et 2017).

À la rentrée 2017, le nombre d'étudiants a augmenté de près de 6 % dans les écoles de commerce, gestion et vente (hors STS). Comme les formations d'ingénieurs, ces écoles ont connu un essor important depuis les années 1990 (+240 % entre 1990 et 2017).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Au sein d'un même établissement, seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.6.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRES Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements », qui délivrent un enseignement de type universitaire ; voir note 3 du tableau (1).

STS ET ASSIMILÉS - Voir « Définitions » en 6.11.

CPGE - Voir « Définitions » en 6.10.

ÉCOLES D'INGÉNIEURS, FORMATIONS D'INGÉNIEURS EN PARTENARIAT - Voir « Définitions » en 6.8.

FORMATIONS D'INGÉNIEURS - Formation menant à un diplôme d'ingénieur, quel que soit le régime d'inscription. Comme en 6.8, les cycles préparatoires ingénieurs sont exclus. En revanche, les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses ici et exclues dans les effectifs affichés en 6.8.

ÉCOLES DE COMMERCE, GESTION ET VENTE Voir « Définitions » en 6.9. Les effectifs totaux affichés ici incluent les STS contrairement à ceux figurant en 6.9.

AVERTISSEMENT

Les résultats présentés dans cette édition ne sont pas directement comparables à ceux publiés dans l'édition 2017 du RERS. Des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'information individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017. Sont principalement concernés des établissements publics ou privés hors tutelle du MESRI : écoles d'art et de commerce principalement. Le commentaire de la présente fiche a été enrichi d'évolutions « à dispositif équivalent » entre les rentrées 2016 et 2017, neutralisant ainsi les discontinuités statistiques induites par la collecte.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 16.10.

1 Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2017-2018, en milliers.

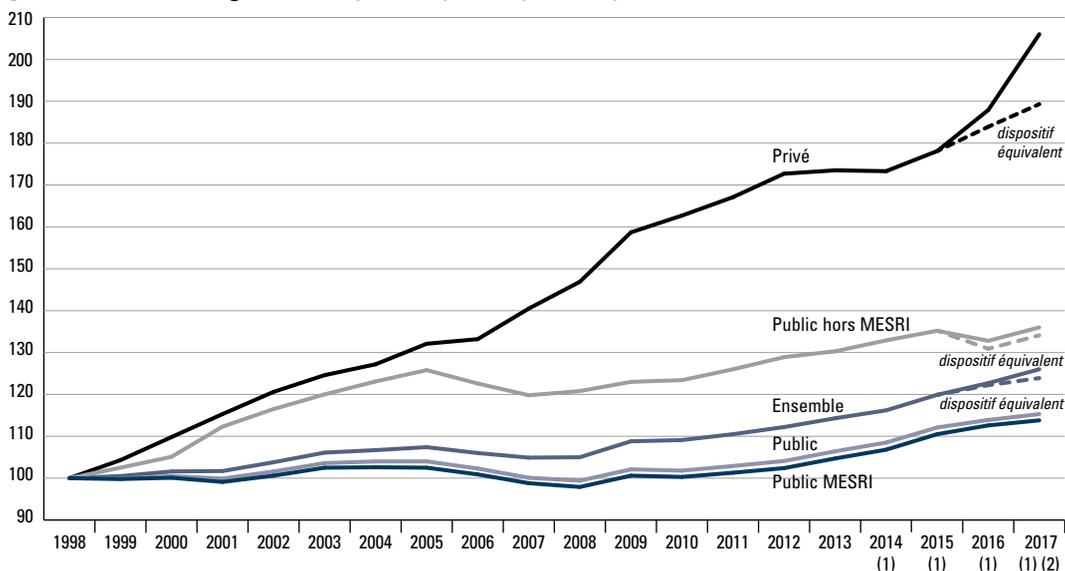
	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	STS et assimilés	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total	Évolution 2017/2016 (%) à dispositif équivalent
Lycées					234,9	84,0	14,8	333,7	-0,2
<i>dont privé</i>					61,9	11,9	4,6	78,4	-1,6
Universités (2)	1 108,2	191,6	29,9	116,8		3,8	192,1	1 642,2	1,2
Autres établissements d'enseignement universitaire (3)	35,3	1,4					31,5	68,2	1,6
<i>dont privé</i>	22,4	1,4					12,0	35,8	2,9
Écoles normales supérieures							6,2	6,2	10,5
Écoles d'ingénieurs	9,8		128,9		0,1	10,3	6,9	156,0	5,0
<i>dont privé</i>	0,1		50,1			6,7	1,6	58,5	10,9
Écoles de commerce, gestion et vente					6,1		174,5	180,6	8,8
<i>dont privé</i>					6,1		173,5	179,6	8,9
Écoles juridiques et administratives					0,1		11,0	11,1	7,7
<i>dont privé</i>					0,1		4,9	5,0	4,4
Écoles de journalisme et écoles littéraires					0,5		14,1	14,6	31,6
<i>dont privé</i>					0,5		14,1	14,6	31,6
Écoles paramédicales hors université (4)		103,2						103,2	0,0
<i>dont privé</i>		25,3						25,3	0,0
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)					0,2		31,9	32,1	0,8
<i>dont privé</i>					0,2		31,0	31,2	0,8
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,2				3,8		58,1	62,1	10,0
<i>dont privé</i>					3,8		41,4	45,1	15,2
Écoles d'architecture	0,5						19,8	20,3	6,0
<i>dont privé</i>							0,9	0,9	-8,3
Écoles vétérinaires							2,9	2,9	1,8
Autres écoles de spécialités diverses					10,9	2,2	33,9	47,0	-25,5
<i>dont privé</i>					10,9	2,2	32,8	45,9	-24,8
Total	1 154,0	296,3	158,8	116,8	256,6	100,3	597,7	2 680,4	1,4
<i>dont privé</i>	22,5	26,7	50,1		83,5	20,8	316,6	520,2	2,9
Total (évolution 2017/2016 à dispositif équivalent, en %)	1,4	1,5	4,1	0,2	-0,3	1,3	1,6	1,4	
<i>dont privé (%)</i>	7,2	0,2	10,7		-1,2	0,7	3,0	2,9	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 12 508 étudiants en 2016.
2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.
3. Établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.
4. Données provisoires en 2017-2018 (reconduction des données 2016-2017).

© SIES

2 Évolution des enseignements supérieurs privé et public depuis 1998, base 100 en 1998.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. L'augmentation des inscriptions dans l'enseignement public sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur en 2015 intègre la montée en charge des doubles inscriptions CPGE-universités, qui sont comptabilisées dans chacune des deux filières.
2. La forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est essentiellement due à une amélioration de la collecte.

© SIES

En 2017, 26,4 % des effectifs étudiants se concentrent en Île-de-France. Les principales académies de province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse, Nantes et Bordeaux, qui accueillent, à elles cinq, 29,7 % des effectifs totaux ; les plus petites de la métropole sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui regroupent 2,4 % des effectifs totaux (1). À dispositif équivalent, les effectifs augmentent par rapport à 2016 dans toutes les académies sauf à Reims, Rennes, Besançon, Caen et Rouen. Ils croissent de façon importante dans les académies de Strasbourg (3,3 %), Nice (3,2 %), Versailles (3,1 %) et surtout Bordeaux (3,5 %).

L'académie de Paris reçoit un grand nombre d'étudiants (13,6 % des effectifs) et propose une offre de formation très diversifiée. Seuls 5 % des étudiants parisiens sont inscrits dans une filière courte (préparation au DUT, STS ou formation assimilée) et 49 % sont inscrits à l'université (contre respectivement 14 % et 61 % sur l'ensemble du territoire national). En revanche, l'enseignement privé, les écoles de commerce ainsi que les CPGE y sont plus fortement présents.

Dans les académies de Guyane, Corse, Strasbourg, Nancy-Metz, Limoges, Orléans-Tours, La Réunion, Clermont-Ferrand, Montpellier, Poitiers, Aix-Marseille et Caen, plus des deux tiers des étudiants sont inscrits à l'université. Les écoles de commerce et l'enseignement privé y sont assez peu représentés.

Lyon et Lille sont les deux académies qui proposent l'offre de formation la plus proche de la moyenne nationale.

C'est dans les académies d'Amiens, Versailles, Besançon, Créteil, Nancy-Metz et Toulouse que la part des étudiants inscrits en formation d'ingénieurs est la plus élevée. Dans les académies de Bordeaux, Reims, Paris, Versailles, Nice, Rouen, la part des écoles de commerce est élevée. Le profil de l'académie de Versailles est opposé à celui de l'académie de Limoges : le poids de l'université est plus fort à Limoges qu'à Versailles ; au contraire, la part des écoles de commerce, des formations d'ingénieurs et des CPGE est forte à Versailles.

Dans les DOM, 20 % des étudiants sont inscrits dans une STS ou une formation assimilée, alors que c'est le cas de seulement 10 % des étudiants en moyenne sur l'ensemble du territoire. Les formations d'ingénieurs et les écoles de commerce y sont quasiment absentes.

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 6.1.

LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS - L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Certaines universités ont des antennes ou d'autres composantes dans une académie différente. Dans ce cas, les effectifs étudiants sont comptabilisés dans l'académie de l'antenne. En 6.6, ils sont comptabilisés dans l'académie de l'université. Cela explique les différences d'effectifs pour certaines académies entre ceux présentés en 6.2 et ceux affichés en 6.6.

UNIVERSITÉS - Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également l'institut universitaire d'Albi et le CUFR de Mayotte ouvert en 2012, ainsi que l'université de Lorraine devenue un grand établissement en 2011. Voir « Définitions » en 6.4.

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (CPGE)
Voir « Définitions » en 6.10.

STS ET ASSIMILÉS - Voir « Définitions » en 6.11.

FORMATIONS D'INGÉNIEURS - Voir « Définitions » en 6.1.

ÉCOLES DE COMMERCE, GESTION ET VENTE
Voir « Définitions » en 6.9.

AUTRES ÉCOLES ET FORMATIONS - Autres établissements d'enseignement universitaire, formations comptables, écoles normales supérieures, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées.

AVERTISSEMENT

Les résultats présentés dans cette édition ne sont pas directement comparables à ceux publiés dans l'édition 2017 du RERS. Des opérations d'extension de la couverture du système d'information individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017. Sont principalement concernés des établissements publics ou privés hors tutelle du MESRI : écoles d'art, de commerce, etc. Le commentaire de la présente fiche a été enrichi d'évolutions « à dispositif équivalent » entre les rentrées 2016 et 2017, neutralisant ainsi les discontinuités statistiques induites par la collecte.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE et autres enquêtes (voir 6.1).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 16.10.

1 Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2017-2018

Académies et régions académiques	Universités		STS et assimilés	CPGE	Formations d'ingénieurs (2)	Écoles de commerce, gestion et vente (3)	Autres écoles et formations (4)	Ensemble (5)	Évolution 2017/2016 (%) à dispositif équivalent
	Total (1)	dont préparation DUT							
Clermont-Ferrand	32 372	2 732	5 553	1 369	2 351	1 091	5 515	47 093	2,3
Grenoble	61 541	7 234	10 798	2 599	6 049	6 497	8 760	94 658	1,0
Lyon	118 650	7 354	12 444	6 264	14 872	14 764	30 890	196 773	1,1
Auvergne-Rhône-Alpes	212 563	17 320	28 795	10 232	23 272	22 352	45 165	338 524	1,3
Besançon	22 370	2 361	4 333	995	3 043	427	3 230	34 249	-0,7
Dijon	29 695	2 651	5 769	1 909	1 856	2 645	5 037	46 047	1,6
Bourgogne-Franche-Comté	52 065	5 012	10 102	2 904	4 899	3 072	8 267	80 296	0,6
Bretagne (Rennes)	79 396	6 653	15 467	4 145	8 853	4 837	15 513	126 924	-1,1
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	44 736	4 511	8 324	2 318	3 091	574	7 704	64 794	1,9
Corse	4 219	426	491	108	40	46	687	5 551	2,7
Nancy-Metz	61 204	5 476	8 976	2 386	6 888	2 534	8 527	85 075	0,7
Reims	24 110	3 302	5 573	1 278	2 849	5 214	4 706	43 354	-2,2
Strasbourg	60 498	4 000	6 803	2 537	4 365	339	8 166	80 884	3,3
Grand Est	145 812	12 778	21 352	6 201	14 102	8 087	21 399	209 313	1,1
Amiens	28 636	3 311	6 763	1 214	5 270	391	6 929	49 203	2,5
Lille	106 905	7 300	19 557	5 514	10 845	12 590	27 165	180 338	1,7
Hauts-de-France	135 541	10 611	26 320	6 728	16 115	12 981	34 094	229 541	1,9
Créteil	95 402	8 258	13 794	3 767	12 878	665	21 113	146 391	0,7
Paris	178 459	2 043	15 925	14 904	10 643	40 666	103 737	363 320	0,6
Versailles	110 732	6 792	14 330	8 397	18 826	20 546	25 222	197 131	3,1
Île-de-France	384 593	17 093	44 049	27 068	42 347	61 877	150 072	706 842	1,3
Caen	28 707	2 908	5 351	1 297	1 788	2 114	4 052	42 833	-0,4
Rouen	38 323	4 103	6 534	1 477	4 709	5 497	5 751	61 664	-0,1
Normandie	67 030	7 011	11 885	2 774	6 497	7 611	9 803	104 497	-0,2
Bordeaux	79 979	5 207	12 594	3 358	5 115	16 560	15 229	132 361	3,5
Limoges	16 548	1 778	3 305	584	1 053	69	2 597	23 439	1,7
Poitiers	35 965	3 097	5 707	1 228	2 550	3 369	4 360	52 641	2,5
Nouvelle-Aquitaine	132 492	10 082	21 606	5 170	8 718	19 998	22 186	208 441	3,0
Montpellier	77 756	3 925	11 832	2 686	3 488	6 226	12 801	113 805	2,5
Toulouse	87 728	6 653	12 562	4 155	11 153	6 611	17 253	139 096	1,9
Occitanie	165 484	10 578	24 394	6 841	14 641	12 837	30 054	252 901	2,2
Pays de la Loire (Nantes)	73 557	5 716	16 704	4 310	10 292	7 394	24 622	135 003	1,6
Aix-Marseille	73 784	4 299	11 344	3 326	3 708	5 506	12 648	109 192	0,8
Nice	40 669	3 481	6 549	2 612	2 046	6 512	5 949	62 999	3,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	114 453	7 780	17 893	5 938	5 754	12 018	18 597	172 191	1,6
France métropolitaine	1 611 941	115 571	247 382	84 737	158 621	173 684	388 163	2 634 818	1,4
Guadeloupe	6 344	226	2 024	500	58	0	746	9 614	0,2
Guyane	3 360	182	679	74	0	47	90	4 250	0,6
Martinique	4 829	225	2 353	395	0	155	896	8 628	0,9
Mayotte	1 027	0	458	0	0	43	127	1 655	1,6
La Réunion	14 739	579	3 667	772	95	163	2 085	21 426	2,0
DOM	30 299	1 212	9 181	1 741	153	408	3 944	45 573	1,3
France métropolitaine + DOM	1 642 240	116 783	256 563	86 478	158 774	174 092	392 107	2 680 391	1,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

1. Y compris Lorraine.

2. Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique « Définitions ».

3. Hors BTS.

4. Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles.

Pour les formations paramédicales et sociales, données 2016-2017.

5. Sans double compte des formations d'ingénieurs.

LE POIDS DES FORMATIONS SCIENTIFIQUES dans l'enseignement supérieur atteint 34,5% en 2017 (1). En dix ans, le nombre d'inscriptions d'étudiants en formations scientifiques a progressé plus rapidement que celui de l'ensemble de l'enseignement supérieur (à dispositif de collecte équivalent : +24,9% contre +18,1%). Après une période de stabilité relative de la part des formations scientifiques entre 2011 et 2014, la représentativité des sciences dans les disciplines d'études a recommencé à augmenter légèrement à dispositif équivalent. Les évolutions mesurées subissent l'effet de la mise en place progressive de la double inscription systématique des étudiants en classe préparatoire et à l'université. L'impact de ces doubles inscriptions étant neutralisé, la part des formations scientifiques augmente de 0,2 point en 2017, après des hausses de 0,1 point les deux années précédentes.

Les formations de santé à l'université, qui en 2017 concentrent 24,8% des étudiants scientifiques, ont vu leurs effectifs croître de 19,9% en dix ans. Parallèlement les effectifs d'étudiants préparant un DUT du secteur de la production (y compris informatique) sont stables (+1,9%). Le nombre d'étudiants inscrits dans les formations universitaires scientifiques (hors santé et DUT, y compris formations d'ingénieurs) a augmenté considérablement en dix ans (de 30,2% en données brutes, de 16,6% une fois neutralisé l'impact des doubles inscriptions des CPGE à l'université). En particulier, une accélération de l'intérêt pour les disciplines scientifiques semble enclenchée depuis quelques années (sciences de la vie, sciences fondamentales, plurisciences). Entre 2014 et 2017, la hausse est de 9,5% hors effet des doubles inscriptions (18,3%, y compris doubles inscriptions).

Le nombre d'étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (CPGE) et dans les spécialités scientifiques des STS et assimilées a faiblement augmenté depuis dix ans. En revanche, les étudiants sont beaucoup plus nombreux dans les écoles d'ingénieurs hors université (+56,9%) comparativement à l'ensemble des formations scientifiques.

En 2017, 40,4% des étudiants en formations scientifiques sont des femmes, part en augmentation de 1,6 point en dix ans. Très présentes dans les formations de santé à l'université, elles ne sont que 31,2% des effectifs en CPGE scientifiques, 27,7% dans les écoles d'ingénieurs hors université et respectivement 24,1% et 22,5% dans les spécialités scientifiques des STS et DUT.

En 2017, 89,9% des étudiants en formations scientifiques sont inscrits dans un établissement public, la très légère baisse par rapport à 2016 étant due à trois écoles d'ingénieurs qui ne sont plus rattachées aux universités en 2017.

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.6.

DIPLÔMES UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (DUT)

Voir « Définitions » en 6.7.

SECTIONS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS (STS), CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (CPGE)

Voir « Définitions » en 6.11 et 6.10.

ÉCOLE D'INGÉNIEURS - Établissement habilité à délivrer un diplôme d'ingénieur. L'ensemble des formations ayant lieu dans ces établissements (classes préparatoires intégrées, formations d'ingénieurs, en partenariat ou non, masters, etc.) sont incluses ici ; par contre, elles ne sont pas prises en compte dans les effectifs affichés en 6.8 qui concernent seulement les formations d'ingénieurs.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes auprès des établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 18.13; 17.12.

1 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques depuis la rentrée 2007

	2007	2012	2013	2014 (3)	2015	2016	2017 (6)	Poids en 2017 dans le total des formations scientifiques (%)	Évolution 2017/2007 à dispositif équivalent (%)	Part des femmes (%)
Universités	498 198	526 968	540 372	552 554	582 775	601 575	613 044	66,3	23,1	46,8
Université (formations scientifiques + ingénieurs) (1) (2)	250 732	260 508	267 434	275 921	301 917	318 136	326 468	35,3	30,2	38,8
Sciences fondamentales et applications (3)	158 689	161 173	163 885	170 836	183 472	194 700	201 732	21,8	27,1	28,4
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (3)	69 742	74 520	75 154	78 858	84 116	89 975	88 887	9,6	27,5	61,2
Plurisciences (3)	22 301	24 815	28 395	26 227	34 329	33 461	35 849	3,9	60,8	41,5
Université (santé)	190 866	210 426	216 228	219 329	223 530	225 668	228 877	24,8	19,9	64,5
Médecine odontologie	158 995	131 857	135 372	138 405	142 955	144 389	146 542	15,8	n.s.	62,9
Pharmacie	31 871	23 024	22 746	22 849	22 733	23 208	23 434	2,5	n.s.	63,9
Plurisanté (Paces)	-	55 545	58 110	58 075	57 842	58 071	58 901	6,4	n.s.	68,6
DUT scientifique (4)	56 600	56 034	56 710	57 304	57 328	57 771	57 699	6,2	1,9	22,5
Autres établissements d'enseignement universitaire	5 115	4 722	5 444	4 509	5 304	5 429	5 739	0,6	11,8	55,9
Écoles d'ingénieurs (5)	99 476	129 924	132 745	138 593	142 985	148 547	156 048	16,9	56,9	27,7
Publique MESRI	47 292	61 751	63 368	66 242	65 891	70 413	69 727	7,5	47,4	27,5
Publique hors MESRI	18 116	22 876	22 496	24 800	26 821	25 429	27 853	3,0	53,7	33,6
Privée	34 068	45 297	46 881	47 551	50 273	52 705	58 468	6,3	71,6	25,2
CPGE scientifique	48 361	50 479	51 202	51 774	53 204	53 681	53 599	5,8	10,8	31,2
Publique MEN	40 559	42 222	42 444	42 679	43 798	44 289	44 629	4,8	10,0	31,8
Publique hors MEN	1 307	1 398	1 474	1 503	1 506	1 487	1 375	0,1	5,2	44,9
Privée	6 495	6 859	7 284	7 592	7 900	7 905	7 595	0,8	16,9	24,8
STS et assimilés scientifique (4)	89 066	96 878	96 824	94 060	95 427	96 410	96 171	10,4	7,8	24,1
Publique MEN	57 569	60 781	60 908	60 423	61 022	61 318	61 630	6,7	7,1	17,9
Publique hors MEN	11 497	11 938	12 237	10 745	10 926	11 010	10 712	1,2	-6,8	41,5
Privée	20 000	24 159	23 679	22 892	23 479	24 082	23 829	2,6	18,5	32,2
Total formations scientifiques	740 216	808 971	826 587	841 490	879 695	905 642	924 601	100,0	24,9	40,4
dont formations scientifiques hors santé	549 350	598 545	610 359	622 161	656 165	679 974	695 724	75,2	26,6	32,5
Total enseignement supérieur	2 231 495	2 379 236	2 432 243	2 471 176	2 550 840	2 609 613	2 680 391		18,1	
Poids des formations scientifiques (%)	33,2	34,0	34,0	34,1	34,5	34,7	34,5			
Hors doubles inscriptions CPGE université (%)				34,0	34,1	34,2	34,0			
Poids des formations scientifiques hors santé (%)	24,6	25,2	25,1	25,2	25,7	26,1	26,0			
Hors doubles inscriptions CPGE université (%)				25,0	25,2	25,3	25,2			
Poids du public dans le total des formations scientifiques (%)	91,4	90,2	90,1	90,4	90,4	90,6	89,9			
Poids du public MEN-MESRI dans le total des formations scientifiques (%)	87,2	85,7	85,7	86,0	85,9	86,4	85,6			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques (%)	38,8	40,0	40,0	40,1	40,2	40,3	40,4			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques hors santé (%)	30,8	31,8	31,8	31,8	32,1	32,3	32,5			

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

© SIES

1. Les étudiants, précédemment uniquement inscrits en IUFM, sont intégrés à partir de 2008 dans les disciplines générales des universités. Les IUFM ont en effet été rattachés aux universités en 2008 et 2009. Puis, entre 2010 et 2012 les étudiants s'inscrivaient en master à l'université. Depuis 2013, ils s'inscrivent dans un ESPÉ et restent comptés dans les effectifs des disciplines générales à l'université.
2. En 2014, puis surtout en 2015, la mise en place progressive de conventions entre les lycées possédant des CPGE et les universités, qui entraîne la double inscription des étudiants en classes préparatoires et à l'université, et donc leur double comptabilisation dans les effectifs, joue à la hausse sur les effectifs inscrits dans les disciplines générales à l'université.
3. En 2014, le passage au nouveau cadre national de formation pour les diplômes de licence, qui réduit le nombre d'intitulés de diplômes, a conduit à un classement par discipline plus aisé pour les licences de sciences, leurs libellés étant devenus plus précis.
4. Spécialités de la production et de l'informatique.
5. Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) et autres formations dispensées en écoles d'ingénieurs, hors université.
6. Les données 2017-2018 sont considérées comme provisoires, car elles intègrent les données 2016-2017 pour les écoles paramédicales et sociales.

EN 2017-2018, 1 642 200 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (1). Les effectifs sont en hausse de 1,2%, hausse à nouveau moins marquée que l'année précédente (+1,9% en 2016; +4,0% en 2015). La mise en place progressive de conventions entre les lycées possédant des CPGE et les universités, qui entraîne la double inscription des étudiants en classe préparatoire et à l'université, joue mécaniquement à la hausse : hors ces doubles inscriptions, l'augmentation globale est de 1,0%, après +1,1% en 2016.

Les effectifs progressent dans les disciplines de santé de 1,47%, à un rythme équivalent à celui des deux années précédentes (+1,0% en 2016, +1,9% en 2015). La Paces, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique), voit en particulier de nouveau ses effectifs progresser : 57 800 étudiants sont dénombrés, soit une hausse de 1,2% par rapport à la précédente rentrée (après trois années de baisse) (2).

En cursus licence, les effectifs continuent à croître, à un rythme presque deux fois moindre qu'à l'an dernier (+1,6%). Ils augmentent à nouveau en cursus master (+0,5%, après +0,8% en 2016) et diminuent à nouveau en cursus doctorat même si la baisse ralentit (-0,7% après -2,3%). Les effectifs en DUT poursuivent une augmentation modérée (+0,2% après +0,3% l'an dernier). La hausse est plus marquée en licence générale (+2,9%), hausse moins liée aux doubles inscriptions en CPGE dont la comptabilisation se stabilise. Hors ces inscriptions, l'évolution est de +2,8%. Les effectifs sont en baisse en licence professionnelle (-0,5%) après une hausse de 0,7% en 2016. En cursus master, les inscriptions ont nettement diminué en master LMD (-1,7%), mais elles augmentent légèrement en formations d'ingénieurs (+0,5%) et très nettement en santé (+6,2%), domaine disciplinaire dans lequel certains diplômes ont été revalorisés et mènent maintenant à un niveau bac +5 quand ils étaient avant en cursus licence. Depuis 2006, ce sont les inscriptions en cursus master qui ont connu la plus forte hausse (+26,9%), dynamisme surtout porté par les masters dédiés à l'enseignement. Les inscriptions en doctorat (y compris HDR) ont quant à elles diminué de 13,3% de 2006 à 2007.

Les femmes représentent 56,9% de la population universitaire (1). Majoritaires en cursus licence et master (respectivement 56,0% et 59,4% des inscriptions), elles restent légèrement minoritaires en doctorat (48,2%). La répartition hommes/femmes demeure stable par discipline, avec une nette surreprésentation des femmes en langues (73,3%), en arts, lettres, sciences du langage (69,5%), ainsi qu'en sciences humaines et sociales (67,8%), et à l'inverse une présence moindre en sciences fondamentales et application (26,0%, +0,4 point), et en Staps (29,7%, +0,7 point).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales au 15 janvier de chaque année universitaire sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Depuis 2014-2015, deux nouvelles dispositions réglementaires impactent les évolutions observées :

- Un nouveau cadre national des formations (CNF) a été mis en place, pour les diplômes de licence dès la rentrée 2014 et l'est progressivement pour les diplômes de master. Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. La conséquence est une rupture statistique dans les séries d'effectifs par discipline. Les séries d'effectifs par groupe disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas d'une rupture statistique.

- La mise en place progressive de conventions entre les lycées possédant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les universités a augmenté le nombre d'inscriptions, même si les doubles inscriptions étaient déjà possibles et effectives auparavant. Les inscriptions comptabilisées dans les tableaux incluent ces doubles inscriptions. Les évolutions « hors double inscription » sont calculées sur les effectifs sans inscription parallèle en CPGE pour rendre compte d'une évolution à périmètre réglementaire constant.

CURSUS LICENCE, CURSUS MASTER, CURSUS DOCTORAT - Outre les diplômes dits « LMD » (licence, master, doctorat), l'ensemble des diplômes préparés dans les universités sont répartis en trois cursus :

- le cursus licence regroupe les formations amenant à un diplôme de niveau bac +2 (DUT notamment) ou bac +3 (licences générales, licences professionnelles, etc.);
- le cursus master comprend les formations amenant à un diplôme de niveau bac +4 ou bac +5 (masters, formations d'ingénieur);
- le cursus doctorat rassemble pour l'essentiel des étudiants préparant un doctorat.

LICENCE GÉNÉRALE - Ce terme est utilisé pour désigner une licence autre qu'une licence professionnelle.

CUFR, COMUE, ESPÉ - Voir 6.6.

SOURCES

MESRI-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 18.13.

- Notes flash (ESR) : 18.05; 18.06; 18.09; 18.10.

1 Répartition des effectifs des universités françaises selon le cursus et la discipline en 2017-2018

	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble			
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Variation annuelle (%)	Variation annuelle hors CPGE (%)	Part des femmes (%)
Droit sciences politiques	124 339	76 819	6 892	208 050	1,3	1,3	65,8
Sciences économiques, gestion	142 208	61 636	3 190	207 034	0,2	0,1	53,0
AES	30 234	3 260	8	33 502	-5,5	-6,0	58,7
Pluridroit, sciences économiques, AES	988	1 089		2 077	0,9	0,7	60,7
Total économie, AES	173 430	65 985	3 198	242 613	-0,6	-0,8	53,8
Arts, lettres, sciences du langage	67 579	20 103	5 070	92 752	-1,2	-1,3	69,5
Langues	92 582	17 479	2 124	112 185	0,4	0,4	73,3
Sciences humaines et sociales	167 606	126 692	11 781	306 079	1,9	2,0	67,8
Plurilittres, langues, sciences humaines	9 354	3 305	51	12 710	10,2	8,1	73,9
Total arts, lettres, langues, SHS	337 121	167 579	19 026	523 726	1,2	1,1	69,4
Sciences fondamentales et application	158 944	76 114	16 032	251 090	2,9	2,7	26,0
Sciences de la nature et de la vie	62 776	23 575	10 877	97 228	-1,1	-1,1	61,0
Plurisciences	34 207	1 482	160	35 849	7,1	7,0	41,5
Total sciences	255 927	101 171	27 069	384 167	2,2	1,9	36,3
Staps	48 194	6 063	550	54 807	-0,5	-0,5	29,7
Total disciplines générales	939 011	417 617	56 735	1 413 363	1,1	0,9	55,7
Médecine-odontologie	11 955	133 643	944	146 542	1,5	1,5	62,9
Pharmacie	496	22 721	217	23 434	1,0	1,0	63,9
Plurisanté	58 784	117		58 901	1,4	1,4	68,6
Total disciplines de santé	71 235	156 481	1 161	228 877	1,4	1,4	64,5
Total	1 010 246	574 098	57 896	1 642 240	1,2	1,0	56,9
Répartition en %	61,5	35,0	3,5	100,0			
Part des femmes en %	56,0	59,4	48,2	56,9			

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Note : les évolutions par discipline en italiques ne peuvent être interprétées, car elles reflètent notamment le changement de nomenclature (voir « Définitions »). Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs.

© SIES

2 Évolution en cursus des effectifs universitaires

	2007 2008	2010 2011	2011 2012 (1)	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	Évolution 2017/2016 (%) (2)
Cursus licence										
DUT	115 360	115 697	115 018	114 681	115 780	116 397	116 205	116 578	116 783	0,2
Licence générale	579 354	585 433	593 052	598 671	616 180	634 305	677 367	703 140	723 718	2,9
Licence professionnelle	41 371	49 642	50 607	51 474	52 057	52 708	52 442	52 821	52 545	-0,5
PACES	–	54 986	53 404	55 523	57 610	58 002	57 731	57 134	57 804	1,2
Santé (3)	61 898	5 620	7 934	6 443	6 804	7 607	8 896	10 650	6 754	-36,6
Autres formations	50 157	52 412	53 835	52 964	53 065	52 721	54 353	53 828	52 642	-2,2
Total cursus licence	848 140	863 790	873 850	879 756	901 496	921 740	966 994	994 151	1 010 246	1,6
Cursus master										
Master LMD	259 979	312 043	305 732	305 917	316 432	322 938	329 326	333 376	327 692	-1,7
dont MEEF (4)	–	–	–	–	26 815	52 015	55 011	57 608	57 923	0,5
Formations d'ingénieur (5)	29 173	23 873	24 660	25 063	25 747	26 604	28 472	29 722	29 863	0,5
Santé	92 234	104 087	104 149	109 259	112 214	114 429	117 316	119 646	127 079	6,2
Autres formations	70 958	72 486	78 423	80 222	82 019	84 907	91 419	88 328	89 464	1,3
Total cursus master	452 344	512 489	512 964	520 461	536 412	548 878	566 533	571 072	574 098	0,5
Cursus Doctorat										
Doctorat LMD	65 409	63 291	62 466	61 163	60 335	59 347	58 435	57 049	56 714	-0,6
Autres formations	1 382	1 378	1 409	1 336	1 372	1 314	1 234	1 250	1 182	-5,4
Total cursus doctorat	66 791	64 669	63 875	62 499	61 707	60 661	59 669	58 299	57 896	-0,7
Ensemble	1 367 275	1 440 948	1 450 689	1 462 716	1 499 615	1 531 279	1 593 196	1 623 522	1 642 240	1,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Données révisées par rapport à l'édition 2012, pour tenir compte de l'université de Lorraine (voir « Population concernée »).

2. Les évolutions sont calculées y compris les doubles inscriptions CPGE (voir « Définitions »).

Ces inscriptions n'influent que sur la licence générale et les autres formations de cursus master, dont les évolutions, hors inscriptions parallèles, sont respectivement de 2,8 % et 1,2 %. Au total, hors double inscription CPGE, l'évolution est de 1,0 %.

3. Depuis la création de la Paces (année universitaire 2010-2011), la santé comporte les effectifs des diplômes universitaires ou des formations de santé autres que médecine/odontologie/pharmacie/maieutique.

4. En 2006-2007, les IUFM étaient indépendants des universités. Ils leur ont été rattachés progressivement en 2008 et 2009. Entre 2010 et 2012, les étudiants s'inscrivaient en master à l'université, sans distinction d'une filière spécifique pour l'enseignement. Depuis 2013, les étudiants s'inscrivent en master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) dans les ESPÉ, rattachées aux universités.

5. Sont comptabilisées les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat.

Les cycles préparatoires intégrés (cursus master) ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieur, ils sont comptabilisés dans « Autres formations ».

© SIES

En 2017-2018, 340 000 nouveaux entrants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (1). Ce nombre apparaît en hausse de 1,2 % par rapport à 2016-2017. Toutefois, la mise en place de conventions entre les lycées possédant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui se traduit par des doubles inscriptions en CPGE et à l'université, est mécaniquement responsable d'une partie de cette hausse apparente même si son impact diminue comparativement aux années précédentes, les conventionnements se stabilisant : une fois neutralisées les doubles inscriptions en CPGE, la croissance se situe à 0,9 %. Le nombre de nouveaux entrants augmente depuis sept ans, après une période de repli.

Les évolutions hors doubles inscriptions en CPGE sont contrastées par groupe disciplinaire : les effectifs progressent en droit (+2,5 %), en arts, lettres, langues, SHS (+1,8 %) et légèrement en santé et en sciences (respectivement +0,4 % et +0,2 %). Les effectifs restent stables en économie, gestion, AES et diminuent en Staps (-1,3 %).

Parmi les nouveaux entrants à l'université, 85,5 % ont obtenu leur baccalauréat en 2017, part stable (2). Ces nouveaux bacheliers sont très majoritairement titulaires d'un baccalauréat général (81,9 %, +1,2 point par rapport à 2016-2017), tandis que 11,9 % ont un baccalauréat technologique (-2,4 point) et 4,2 % un baccalauréat professionnel (-0,8 point). Les bacheliers professionnels représentent un nouvel entrant sur dix en arts, lettres, langues, SHS et en AES.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de hausse globale du nombre de bacheliers à la session 2017 (+1,4 %), hausse principalement due aux bacheliers généraux, parmi lesquels se recrute la grande majorité des nouveaux bacheliers entrant à l'université. Leur nombre augmente avec régularité (+3,2 % par rapport à 2016, même hausse qu'entre 2016 et 2015).

Au final, le nombre de nouveaux bacheliers s'inscrivant à l'université apparaît en hausse de 1,2 % à la rentrée 2017, ce qui correspond à une augmentation de 0,8 % après neutralisation des doubles inscriptions en CPGE, avec des évolutions contrastées selon les filières et les types de baccalauréat. Le nombre de nouveaux bacheliers technologiques entrant en IUT a augmenté (+1,5 %). Les nouveaux bacheliers professionnels, auxquels on a facilité l'accès aux sections de techniciens supérieurs, se sont moins orientés vers l'université. Quant aux nouveaux bacheliers généraux, ils ont plus que l'année précédente poursuivi leurs études à l'université.

POPULATION CONCERNÉE - Voir 6.4 et 6.6.

CURSUS LICENCE, CURSUS MASTER, CURSUS DOCTORAT - Voir 6.4.

NOUVEL ENTRANT - Un étudiant nouvel entrant est un étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de cursus licence (capacité en droit et DAEU non compris) dans une université française, qu'il soit nouveau bachelier ou non (étudiant étranger ou titulaire d'un titre admis nationalement en équivalence ou en dispense du baccalauréat ou bachelier des années antérieures n'ayant pas commencé d'études universitaires auparavant).

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 18.13.
- Notes flash (ESR) : 18.05 ; 18.09.

1 Évolution des nouveaux entrants à l'université par discipline

Disciplines	2007 2008	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015 (1)	2015 2016	2016 2017	2017 2018	Variation 2017/2016 (en %)	Variation 2017/2016 hors CPGE (en %)
Droit, sciences politiques	35 037	37 607	38 240	39 460	39 273	39 484	40 284	39 630	40 429	2,0	2,5
Sciences économiques, gestion	37 377	35 913	37 393	38 243	39 151	38 982	42 425	43 431	43 783	0,8	0,7
AES	9 596	10 269	11 195	10 096	10 380	10 916	9 940	9 985	9 751	-2,3	-3,7
Pluridroit, sciences économiques, AES					5	10	13	604	645	6,8	6,1
Total économie, AES	46 973	46 182	48 588	48 339	49 536	49 908	52 378	54 020	54 179	0,3	-0,1
Lettres, sciences du langage	17 086	18 192	18 098	18 610	18 934	18 607	19 616	19 352	19 511	0,8	0,8
Langues	27 194	27 500	27 719	28 337	29 823	30 037	30 833	30 904	31 678	2,5	2,6
Sciences humaines et sociales	38 039	40 503	40 637	41 533	42 724	45 341	47 310	48 688	49 203	1,1	1,4
Pluri Lettres, langues, sciences humaines	832	904	1 176	1 246	1 273	1 918	3 156	3 797	4 263	12,3	11,4
Total arts, lettres, langues, SHS	83 151	87 099	87 630	89 726	92 754	95 903	100 915	102 741	104 655	1,9	1,8
Sciences fondamentales et applications	36 099	36 723	36 074	35 588	37 501	41 102	46 299	49 434	51 191	3,6	2,8
Sciences de la nature et de la vie	11 912	13 093	12 586	12 591	13 048	14 251	15 681	17 177	15 870	-7,6	-8,2
Plurisciences	10 597	9 831	9 852	9 872	11 600	10 711	17 644	15 915	16 807	5,6	3,9
Total sciences	58 608	59 647	58 512	58 051	62 149	66 064	79 624	82 526	83 868	1,6	0,2
Staps	7 229	10 761	12 733	13 502	15 594	15 770	16 710	17 331	17 100	-1,3	-1,3
Plurisanté	29 303	(2) 33 403	32 570	35 103	37 828	37 110	37 449	37 351	37 995	1,7	1,7
Médecine-odontologie	5 717	(2) 1 695	1 802	1 835	1 996	2 096	2 286	2 261	1 778	-21,4	-20,4
Pharmacie	(2) 51	50	60	70	31	39	36	31	-13,9	-13,9	
Total santé	35 020	35 149	34 422	36 998	39 894	39 237	39 774	39 648	39 804	0,4	0,4
Total	266 018	276 445	280 125	286 076	299 200	306 366	329 685	335 896	340 035	1,2	0,9

► Champ : France métropolitaine + DOM (3).

1. En 2014, la mise en place du cadre national des formations (CNF) a modifié la répartition disciplinaire des diplômes, empêchant l'interprétation des évolutions par discipline.

Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de la rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs.

2. La Paces, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique) a été mise en place à la rentrée 2010, les effectifs concernés sont classés en plurisanté, ce qui explique le report des effectifs.

3. Pour en savoir plus sur les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 12.9.

Lecture : le nombre de nouveaux entrants en Sciences fondamentales et applications a augmenté de 3,6 % en 2017-2018 par rapport à 2016-2017.

Hors double inscription en CPGE, cette évolution est de 2,8 %.

© SIES

2 Répartition des nouveaux entrants à l'université selon le type de diplôme et la série de baccalauréat en 2017-2018

Type de diplôme (1)	Bac général				Bac technologique		Bac professionnel		Non-bacheliers	Ensemble	
	Scienti- fique	Écono- mique	Littéraire	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers		Effectifs	Part des femmes (%)
Licence LMD											
Droit, sciences politiques	6 079	16 752	6 896	28 222	3 925	3 233	1 911	1 397	1 470	37 033	67,6
Sciences économiques, gestion	5 566	12 390	160	17 120	2 308	1 886	1 164	843	1 681	23 269	47,5
AES	607	4 103	231	4 633	2 144	1 753	1 312	991	396	8 793	56,7
Pluridroit, sciences économiques, AES	82	308	63	413	73	59	34	22	53	613	57,6
Total économie, AES	6 255	16 801	454	22 166	4 525	3 698	2 510	1 856	2 130	32 675	50,2
Lettres, sciences du langage	2 415	2 391	8 218	11 359	2 038	1 463	1 631	1 092	819	17 512	70,7
Langues	3 583	5 943	11 952	19 461	4 243	3 133	3 108	2 164	1 327	30 156	73,6
Sciences humaines sociales	6 768	13 523	11 004	27 895	7 269	5 386	4 194	2 746	1 611	44 369	67,4
Plurilittres, langues, sciences humaines	763	894	1 733	3 250	119	95	107	75	44	3 660	75,1
Total arts, lettres, langues, SHS	13 529	22 751	32 907	61 965	13 669	10 077	9 040	6 077	3 801	95 697	70,3
Sciences fondamentales et application	19 997	998	66	19 890	2 203	1 768	592	360	1 887	25 743	28,4
Sciences de la nature et de la vie	9 592	276	61	9 279	1 528	1 267	233	151	386	12 076	64,8
Plurisciences	14 260	319	59	14 138	1 189	1 007	276	186	609	16 712	34,9
Total sciences	43 849	1 593	186	43 307	4 920	4 042	1 101	697	2 882	54 531	38,5
Staps	7 616	4 060	400	11 670	3 231	2 885	1 111	861	77	16 495	27,1
Paces	33 774	686	99	33 684	1 286	1 067	375	285	956	37 176	68,4
Profession de santé (hors Paces)	1 346	107	18	836	184	85	6	2	35	1 696	78,2
DUT	21 117	12 046	1 036	32 255	15 783	14 844	984	765	1 279	52 245	39,7
Ingénieurs (2)	306	15	-	314	8	8	-	-	4	333	29,7
Autres formations	2 976	1 390	401	3 904	900	467	392	162	6 095	12 154	58,9
Total	136 847	76 201	42 397	238 323	48 431	40 406	17 430	12 102	18 729	340 035	55,5

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Dans ce tableau, seuls les étudiants préparant une licence LMD sont répartis par discipline. Dans le tableau 1, tous les nouveaux entrants sont répartis en fonction de la discipline quel que soit le type de diplôme préparé (licence, DUT ou autres). Cela explique les différences d'effectifs avec le tableau 1.

2. Sont comptabilisées : les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat.

Les cycles préparatoires intégrés ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieur, ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres formations ».

© SIES

DÉFINITIONS

En 2017-2018, les étudiants inscrits en université relèvent de 65 universités ainsi que l'université de Lorraine (grand établissement), le CUFR de Mayotte, l'institut national universitaire d'Albi et des Comue « Université Bourgogne-Franche-Comté », « Université Paris Lumières », « Université de recherche Paris-Sciences-et-Lettres », « Université Côte d'Azur », « Université Grenoble Alpes », « Université Paris-Est », « Université Paris-Saclay », « Lille Nord de France » et « Languedoc-Roussillon Université ». Le nombre d'étudiants dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (IUT et écoles d'ingénieurs inclus) augmente pour la septième année consécutive (+1,2%). Une partie de cette augmentation est cependant imputable aux inscriptions parallèles en classe préparatoire et à l'université, résultant de la mise en place des conventions entre les lycées possédant des CPGE et un EPSCP. Hors ces doubles inscriptions, la hausse globale est de 1,0%, comparable à celle de la rentrée 2016 (+1,1% en 2016-2017).

En 2017-2018, hors double inscription CPGE, les effectifs sont en hausse dans toutes les académies métropolitaines sauf à Rennes, à Dijon (transfert de diplômes de doctorat sur l'université Bourgogne-Franche-Comté), à Caen, à Reims et à Nantes. Dans six académies de France métropolitaine, cette hausse hors double inscription en CPGE est supérieure à 3,0% : Besançon, Corse, Clermont, Limoges, Amiens, Strasbourg. La hausse est modérée dans les départements d'outre-mer (+1,0%).

Le cursus licence englobe 61,5% des étudiants sur l'ensemble du territoire. C'est dans l'académie de Paris que son poids est le plus faible (53,2%), alors que dans les DOM et en Corse, il dépasse les 70%.

CHAMP - Les données et les évolutions portent sur l'ensemble des universités (65), ainsi que sur l'université de Lorraine (devenue grand établissement en 2012), le CUFR de Mayotte (depuis 2012), l'institut national universitaire d'Albi et les Comues en tant qu'établissements accrédités en propre ou porteuse d'ESPE. Le CUFR Albi est devenu institut national universitaire Jean-François Champollion au 1^{er} décembre 2015.

Le 30 juillet 2014, l'université des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université Antilles-Guyane; le 1^{er} janvier 2015, l'université de Montpellier a été créée par fusion des universités Montpellier I et Montpellier II.

Le 1^{er} janvier 2016, l'université Grenoble Alpes a été créée par fusion des universités Grenoble I, Grenoble II et Grenoble III.

Le 1^{er} janvier 2017, l'université Clermont Auvergne a été créée par fusion des universités Clermont-Ferrand I et Clermont-Ferrand II.

Le 1^{er} janvier 2018, l'université de Lille a été créée par fusion des trois universités lilloises.

Le 1^{er} janvier 2018, l'université Sorbonne Université est créée par fusion des universités Paris IV et Paris VI.

CUFR - Centre universitaire de formation et de recherche.

COMUE - Créées par la loi 2013-660 du 22 juillet 2013, les communautés d'universités et établissements sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui regroupent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Certaines d'entre elles délivrent des diplômes et apparaissent donc dans le tableau comme établissement d'inscription.

ESPE - Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur depuis la rentrée 2013. Ces nouvelles écoles organisent la formation du master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui intègrent les nouveaux concours de recrutement. Elles succèdent aux instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

Les inscriptions qui relèvent des écoles supérieures du professorat et de l'éducation sont comptabilisées au niveau de l'académie et non des établissements partenaires.

Dans l'enquête SISE, seuls les masters MEEF et les DU formation adaptée sont considérés comme relevant des ESPE.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 18.13.

- Notes flash (ESR) : 18.05; 18.04; 18.09; 18.10.

1 Population universitaire par établissement et académie en 2017-2018

Universités et académies	Effectifs totaux	Évol. (%) 2017/2016 (2)	Nouveaux entrants	Poids du cursus licence (%)	Universités et académies	Effectifs totaux	Évol. (%) 2017/2016 (2)	Nouveaux entrants	Poids du cursus licence (%)
Aix-Marseille	63 948		13 311	59,2	Nice	28 333		6 676	66,0
Avignon	6 768		1 941	82,9	Toulon	9 689		2 623	76,6
Aix-Marseille (y c. ESPÉ (1))	73 784	0,6 (0,5)	15 252	59,0	Comue Université Côte d'Azur	1 162			
Amiens	26 721		6 999	72,7	Nice (y c. ESPÉ)	40 669	2,6 (0,0)	9 299	64,2
Amiens (y c. ESPÉ)	28 636	3,2 (3,3)	6 999	67,9	Orléans	16 629		4 558	76,8
Besançon	20 506		4 947	71,1	Tours	25 843		6 304	65,9
Comue Université					Orléans - Tours (y c. ESPÉ)	44 736	2,3 (2,5)	10 862	66,6
Bourgogne-Franche-Comté	1 714				Paris I	41 987		6 892	55,2
Besançon (y c. ESPÉ)	23 244	5,2 (5,6)	4 947	62,7	Paris II	16 681		2 462	52,6
Bordeaux	50 174		10 388	55,9	Paris III	15 827		2 823	68,1
Bordeaux III	15 485		4 053	78,7	Sorbonne université	54 711		10 283	55,6
Pau	12 331		3 056	75,0	Paris V	31 690		4 620	47,7
Bordeaux (y c. ESPÉ)	80 755	1,8 (1,7)	17 497	61,3	Paris VII	25 624		4 439	49,0
Caen	27 465		6 700	69,0	Comue Université Paris Lumières	56			100,0
Caen (y c. ESPÉ)	28 707	-1,4 (-0,9)	6 700	66,0	Comue Université de recherche				
Clermont Auvergne	31 282		6 967	63,7	Paris Sciences et Lettres	694		136	60,1
Clermont-Ferrand (y c. ESPÉ)	32 372	3,5 (3,7)	6 967	61,5	Paris (y c. ESPÉ)	190 316	0,6 (0,5)	31 655	53,2
Corse	3 923		1 005	79,0	La Rochelle	8 373		2 231	78,3
Corse (y c. ESPÉ)	4 219	3,7 (3,8)	1 005	73,5	Poitiers	26 118		5 846	60,8
Marne-la-Vallée	12 050		2 431	70,6	Poitiers (y c. ESPÉ)	35 965	3,4 (2,8)	8 077	62,4
Paris VIII	22 154		3 853	66,1	Reims	22 858		5 544	69,9
Paris XII	26 960		6 327	69,2	Reims (y c. ESPÉ)	24 110	-0,5 (-0,8)	5 544	65,5
Paris XIII	20 600		4 733	67,5	Brest	19 986		5 087	68,6
Comue Université Paris-Est	1 334				Bretagne Sud	8 245		2 004	77,9
Créteil (y c. ESPÉ)	88 262	1,7 (2,0)	17 344	63,1	Rennes I	27 464		4 942	53,2
Dijon	27 414		6 631	66,6	Rennes II	20 687		5 746	81,4
Dijon (y c. ESPÉ)	28 821	-2,0 (-2,0)	6 631	63,3	Rennes (y c. ESPÉ)	79 377	-2,2 (-2,3)	17 779	65,0
Chambéry	13 774		3 488	76,7	Le Havre	7 880		2 109	73,8
Grenoble Alpes	42 775		10 267	66,3	Rouen	28 415		6 787	69,8
Comue Université de Grenoble	2 787				Rouen (y c. ESPÉ)	38 323	1,8 (1,7)	8 896	66,9
Grenoble (y c. ESPÉ)	61 541	1,1 (1,0)	13 755	63,3	Mulhouse	9 651		2 300	70,9
Artois	11 529		2 959	77,6	Strasbourg	48 927		8 832	57,3
Lille	69 330		13 985	60,6	Strasbourg (y c. ESPÉ)	60 498	3,5 (3,2)	11 132	57,7
Littoral	8 683		2 364	79,8	Institut national universitaire d'Albi (3)	3 686		1 154	88,3
Valenciennes	11 878		2 811	71,4	Toulouse I	21 320		4 017	56,8
Lille (y c. ESPÉ)	106 905	1,6 (2,0)	22 119	62,1	Toulouse II	27 244		5 468	77,3
Limoges	15 956		3 649	67,3	Toulouse III	31 478		6 822	63,4
Limoges (y c. ESPÉ)	16 548	4,1 (3,7)	3 649	64,9	Toulouse (y c. ESPÉ)	86 952	2,0 (1,9)	17 461	64,8
Lyon I	38 002		7 361	52,9	Cergy Pontoise	15 052		3 777	74,9
Lyon II	28 883		5 195	63,4	Évry-Val d'Essonne	9 024		2 747	88,0
Lyon III	28 069		4 933	64,4	Paris X	30 370		5 998	69,4
St-Étienne	18 779		4 889	73,7	Paris XI	21 964		4 646	69,1
Lyon (y c. ESPÉ)	118 650	0,0 (-0,1)	22 378	59,3	Versailles-Saint-Quentin	14 117		3 466	67,6
Montpellier	41 343		7 289	54,8	Comue Université Paris-Saclay	10 533		30	1,4
Montpellier III	19 513		4 525	73,8	Versailles (y c. ESPÉ)	106 034	0,9 (0,3)	20 664	61,4
Nîmes	4 495		1 609	92,3	Total France métropolitaine (y c. ESPÉ)	1 611 941	1,2 (1,0)	331 288	61,3
Perpignan	9 057		2 107	74,4	Antilles	10 116		3 067	74,1
Montpellier (y c. ESPÉ)	77 756	1,7 (1,6)	15 530	61,7	Guyane	2 580		947	91,7
Lorraine	58 925		12 645	60,9	Mayotte	1 027		302	100,0
Nancy-Metz (y c. ESPÉ)	61 204	1,2 (1,1)	12 645	58,6	La Réunion	13 554		4 431	80,0
Angers	22 887		5 059	64,1	Total DOM (y c. ESPÉ)	30 299	1,0 (1,0)	8 747	71,7
Le Mans	10 117		2 719	74,0	France métr. + DOM (y c. ESPÉ)	1 642 240	1,2 (1,0)	340 035	61,5
Nantes	36 948		8 723	65,0					
Nantes (y c. ESPÉ)	73 557	-0,2 (-0,4)	16 501	62,8					

1. Les inscriptions dans les ESPÉ (voir « Définitions ») ne sont diffusables qu'au niveau académique.

2. Les évolutions hors double inscription en CPGE figurent entre parenthèses. Ces inscriptions parallèles concernent particulièrement les étudiants des deux premières années de licence.

3. Le CUFR Albi est devenu Institut national universitaire Jean-François Champollion au 1^{er} décembre 2015.

Lecture : l'évolution des effectifs France métropolitaine et DOM entre 2016-2017 et 2017-2018 est de 1,2%. En excluant les inscriptions parallèles en CPGE, l'évolution des effectifs France métropolitaine et DOM est alors de 1,0%.

© SIES

DÉFINITIONS

En 2017-2018, 116 800 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en France métropolitaine et dans les DOM (1). Cette année, le nombre d'étudiants inscrits en DUT augmente légèrement (+0,2%). Quel que soit le secteur, production ou services, les effectifs sont en légère hausse (respectivement +0,1% et +0,2%).

Le nombre de nouveaux entrants en première année de préparation du DUT augmente également (+1,2%) après une légère hausse de l'an passé (+0,5% en 2016) (2). Parmi eux, le nombre de nouveaux bacheliers technologiques augmente cette année de 1,5%, autant que le nombre de lauréats de la session 2017 du baccalauréat technologique : leur taux de poursuite en IUT est donc stable cette année. Les nouveaux bacheliers généraux sont également plus nombreux à rejoindre cette filière (+1,7%).

Au total, la part des titulaires d'un baccalauréat technologique, qu'ils l'aient obtenu en 2017 ou auparavant, parmi les nouveaux entrants préparant un DUT en 2017-2018 atteint 30,2%, taux stable par rapport à l'an passé. La part des bacheliers généraux augmente de 0,2 point pour atteindre 65,5% en 2017-2018; celle des bacheliers professionnels, très peu nombreux en IUT, continue à diminuer et n'est plus que de 1,9%.

Globalement, les étudiants préparant un DUT se répartissent à 58,1% dans le domaine des services et 41,9% dans celui de la production (3). Dans le secteur des services, près de 60% des effectifs se concentrent dans deux spécialités : « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de commercialisation ».

Les femmes représentent 40,3% de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Elles sont à parité avec les hommes dans le secteur des services (51,5%), mais elles ne représentent que 24,8% (+0,6 point par rapport à 2016) des effectifs du secteur de la production. Dans ce secteur, elles sont cependant majoritaires dans les spécialités « Génie biologique » (66,7%) et « Packaging, emballage et conditionnement » (58,8%) et « Chimie » (58,2%). Globalement, depuis 2003-2004, la proportion de femmes dans les spécialités du secteur de la production s'est accrue de 4,1 points et a baissé de 1,6 point dans le secteur des services. La part des femmes dans l'ensemble des spécialités de DUT est en hausse entre 2003-2004 et 2017-2018 (+0,9 point).

POPULATION CONCERNÉE - Sont recensés uniquement les étudiants inscrits en IUT en préparation du DUT. Ne sont plus mentionnés les effectifs inscrits en formations post-DUT et en licences professionnelles. Les effectifs prennent en compte toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.).

IUT - Les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. 112 IUT fonctionnent à la rentrée 2017 en France métropolitaine et dans les DOM (il n'y a pas d'IUT à Mayotte). Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT (formation d'un an à temps plein après deux années d'enseignement supérieur) et aux licences professionnelles.

SPÉCIALITÉS - Les spécialités des diplômes universitaires de technologie sont définies conformément aux arrêtés du 7 mai 2013, du 15 mai 2013 et du 19 juin 2013 du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche relatifs à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie. L'enseignement dispensé est assuré dans 24 spécialités. En seconde année, le choix est encore plus large avec des options proposées dans certaines spécialités.

NOUVEAUX ENTRANTS - Voir « Définitions » en 6.5.

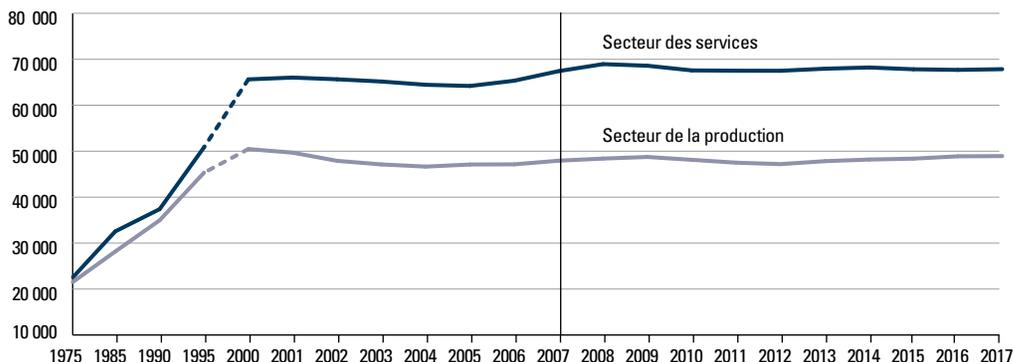
SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 18.13.
- Notes Flash (ESR) : 18.04; 18.05; 18.09

1 Évolution du nombre d'étudiants préparant un DUT



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

Note : pour les années antérieures à 2000, les données sont hors formation continue et ne sont pas annuelles.

2 Origine scolaire des étudiants nouveaux entrants en première année de DUT en 2017-2018, en %.

Domaines de spécialité	Bacs généraux				Bacs technologiques				Bacs pro	Autres origines (3)	Total	Effectifs d'entrants 2017-2018	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	Total	STI2D (1)	STMG (2)	Autres	Total					
Production	63,9	1,6	ε	65,5	22,5	0,4	6,4	29,4	1,5	3,6	100,0	22 152	0,7
Services	23,2	38,9	3,4	65,4	5,4	22,0	3,4	30,8	2,2	1,6	100,0	30 093	1,5
Total	40,4	23,1	2,0	65,5	12,7	12,9	4,7	30,2	1,9	2,4	100,0	52 245	1,2

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, STI pour les années antérieures à 2013.

2. STMG : sciences et technologies du management et de la gestion, STG pour les années antérieures à 2014.

3. Capacité en droit, titre étranger admis nationalement en équivalence, titre français admis nationalement en dispense, promotion sociale, validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels, autres cas.

3 Répartition par spécialité des effectifs préparant un DUT en 2017-2018

Spécialités	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Rappel effectifs 2016-2017
Chimie	1 403	1 952	3 355	58,2	3 382
Génie biologique	2 207	4 427	6 634	66,7	6 646
Génie chimique - Génie des procédés	668	519	1 187	43,7	1 213
Génie civil - Construction durable (ex-Génie civil)	4 040	885	4 925	18,0	4 911
Génie électrique et informatique industrielle	7 421	656	8 077	8,1	8 029
Génie industriel et maintenance	1 830	197	2 027	9,7	2 041
Génie mécanique et productique	7 060	646	7 706	8,4	7 660
Génie thermique et énergie	1 904	199	2 103	9,5	2 098
Hygiène, sécurité et environnement	1 212	495	1 707	29,0	1 734
Mesures physiques	3 758	896	4 654	19,3	4 597
Packaging, emballage et conditionnement (ex-Génie du conditionnement et de l'emballage)	138	197	335	58,8	350
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 421	568	1 989	28,6	2 057
Réseaux et télécommunications	2 781	264	3 045	8,7	3 000
Science et génie des matériaux	937	255	1 192	21,4	1 167
Total du secteur de la production	36 780	12 156	48 936	24,8	48 885
Carrières juridiques	443	1 991	2 434	81,8	2 366
Carrières sociales	766	2 760	3 526	78,3	3 517
Gestion des entreprises et des administrations	8 531	11 366	19 897	57,1	19 792
Gestion administrative et commerciale des organisations (ex-Gestion administrative et commerciale)	755	1 396	2 151	64,9	2 168
Gestion, logistique et transport	1 752	819	2 571	31,9	2 625
Information - Communication	823	2 863	3 686	77,7	3 729
Informatique	7 936	827	8 763	9,4	8 886
Métiers du multimédia et de l'internet (ex-Services et réseaux de communications)	2 497	1 291	3 788	34,1	3 805
Statistiques et informatique décisionnelle	805	392	1 197	32,7	1 179
Techniques de commercialisation	8 586	11 248	19 834	56,7	19 626
Total du secteur des services	32 894	34 953	67 847	51,5	67 693
Ensemble	69 674	47 109	116 783	40,3	116 578

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

DÉFINITIONS

En 2017-2018, 158 800 étudiants suivent une formation d'ingénieurs, soit 4,1% de plus par rapport à l'année 2016-2017 (1). Sur cinq ans, ce nombre a progressé de 18%.

La hausse entre 2016 et 2017 des effectifs est particulièrement marquée dans les écoles privées (+10,1%) et les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) (+7,5%). Le nombre d'étudiants dans les écoles publiques augmente de 4,1% dans les établissements sous tutelle d'autres ministères et de 0,4% dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Les écoles publiques sous tutelle du MESRI accueillent un peu moins de la moitié des futurs ingénieurs, 37% de ces étudiants étant inscrits dans une école interne ou rattachée à une université (2). Ce pourcentage diminue par rapport à l'année précédente.

En 2017-2018, dans les écoles d'ingénieurs, le nombre de filles augmente de nouveau (+4,8%), soit légèrement plus que l'ensemble des effectifs (+4,1%). Cette hausse des effectifs féminins est particulièrement marquée dans les écoles privées (+9,8%).

La part des filles est très variable selon le type d'école. L'Ensam demeure l'une des écoles les moins féminisées (16,4%), à la différence des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, qui accueillent davantage de filles que de garçons (65,4%).

À la rentrée 2017, le flux de nouveaux entrants en première année du cycle d'ingénieurs atteint 44 300 étudiants inscrits, soit 8% de plus que l'année précédente (3). Plus de la moitié de ces nouveaux inscrits viennent d'une école publique dépendant du MESRI et un peu moins d'un tiers d'une école privée.

La voie d'intégration la plus fréquente reste celle des classes préparatoires aux grandes écoles, d'où proviennent 36,8% des nouveaux entrants en première année du cycle d'ingénieurs (en recul de 2,1 points par rapport à l'an passé), suivie du cycle préparatoire intégré (24,5% des entrants, en hausse de 0,7 point). En 2017-2018, les admissions à la suite d'un DUT ou d'un BTS diminuent légèrement (18,1% des nouveaux inscrits, en baisse de 1,7 point).

POPULATION CONCERNÉE - Étudiants inscrits dans une formation menant à un titre d'ingénieur ou d'ingénieur spécialisé, d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu, quel que soit le régime d'inscription, y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Les étudiants des écoles d'ingénieurs inscrits dans une autre formation, par exemple en cycle préparatoire intégré, en master ou en doctorat ne sont pas comptabilisés.

ÉCOLES D'INGÉNIEURS - Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Établissements de France métropolitaine et des DOM (il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte). Les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine – devenue grand établissement en 2011 – ont été maintenues dans les effectifs des écoles internes universitaires.

FORMATIONS D'INGÉNIEURS EN PARTENARIAT (FIP) - Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) ont été créées spécialement pour rapprocher les écoles du monde du travail. Les FIP accueillent principalement des étudiants titulaires d'un bac +2 pour des cursus de trois ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Les diplômes obtenus dans le cadre d'une FIP sont reconnus par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les étudiants inscrits dans ces formations figurent dans les tableaux ci-contre.

CYCLE INGÉNIEUR - Ce terme est utilisé pour désigner les trois années, du niveau bac +3 au niveau bac +5, qui conduisent au diplôme d'ingénieur. Pour les formations d'ingénieur organisées sur cinq ans, il s'agit des trois dernières années.

INSA - Instituts nationaux de sciences appliquées.

ENSAM - École nationale supérieure des arts et métiers.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 16.04; 13.04.
- *Note Flash* (ESR) : 17.10.

1 Évolution des effectifs des formations d'ingénieurs (1).

Types d'écoles	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2010 2011	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	Évolution 2017/2016 (%)
Écoles publiques sous tutelle du MESRI	20 650	34 475	52 537	67 353	69 690	71 437	74 566	75 975	77 700	77 977	0,4
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	n.d.	12 234	19 887	24 657	28 332	28 400	29 477	30 276	31 423	29 063	-7,5
Autres écoles du MESRI	n.d.	22 241	32 650	42 696	41 358	43 037	45 089	45 699	46 277	48 914	5,7
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	8 127	10 865	14 670	17 643	19 074	18 750	19 165	20 211	21 022	21 894	4,1
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 010	4 637	4 606	4 678	4 738	4 918	4 892	4 918	0,5
Défense	2 347	3 238	3 803	4 186	4 639	4 288	4 254	4 295	4 885	4 815	-1,4
Industrie	1 083	1 571	3 201	4 226	4 658	4 304	4 153	4 543	4 657	997	-78,6
Mer					376	348	505	666	592	557	-5,9
Télécommunications	666	1 302	1 760	2 013	1 996	2 046	2 153	2 139	2 169	28	-98,7
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 509	1 808	1 826	1 838	1 895	2 031	2 138	2 250	5,2
Santé	25	18	8	23		14	(3)	(3)	(3)	(3)	0,0
Économie et Finances (4)				211	436	646	835	928	947	7 572	699,6
Ville de Paris	254	320	379	539	537	588	632	691	742	757	2,0
Écoles privées	8 490	14 002	22 106	32 586	35 684	36 319	36 272	38 337	41 275	45 451	10,1
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	n.d.	n.d.	5 741	7 919	9 885	10 799	11 543	11 909	12 508	13 452	7,5
Ensemble des formations d'ingénieurs	37 267	59 342	95 054	125 501	134 333	137 305	141 546	146 432	152 505	158 774	4,1

► Champ : France métropolitaine + DOM (5).

- Hors cycle préparatoire ingénieurs.
- Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.
- Depuis 2014-2015, il n'y a pas d'étudiants inscrits en formations d'ingénieurs à l'école des hautes études en santé publique (EHESP).
- Depuis 2017-2018, toutes les écoles de l'IMT sont sous tutelle du ministère de l'Économie et des Finances.
- Il n'y a pas d'écoles d'ingénieurs à Mayotte.

© SIES

2 Répartition des effectifs des formations d'ingénieurs en 2017-2018 (1).

	Nombre implantations géographiques	Effectifs en 2017	Répartition en 2017 (%)	Évolution des effectifs 2016/2017	dont étudiantes	Part des femmes (%)	Évolution effectifs femmes 2017/2016	
Écoles publiques sous tutelle du MESRI	132	77 977	49,1	0,4	22 047	28,3	2,6	
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	77	29 063	18,3	-7,5	8 951	30,8	-2,7	
Autres écoles du MESRI	55	48 914	30,8	5,7	13 096	26,8	6,5	
Universités de technologie	5	6 192	3,9	0,8	1 617	26,1	2,5	
INSA (3)	8	13 812	8,7	3,4	4 591	33,2	6,5	
Ensam	8	4 096	2,6	0,3	673	16,4	2,9	
Écoles centrales	5	5 437	3,4	1,7	1 321	24,3	0,9	
Autres écoles (4)	29	19 377	12,2	11,7	4 894	25,3	10,5	
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	47	21 894	13,8	4,1	7 269	33,2	3,1	
Agriculture, pêche	14	4 918	3,1	0,5	3 218	65,4	-0,4	
Défense	7	4 815	3,0	-1,4	852	17,7	0,9	
Industrie	5	997	0,6	-78,6	237	23,8	-80,9	
Mer	3	557	0,4	-5,9	53	9,5	-8,6	
Télécommunications	1	28	0,0	-98,7	3	10,7	-99,3	
Équipement, transport, logement	5	2 250	1,4	5,2	700	31,1	9,2	
Économie et finances (5)	10	7 572	4,8	699,6	1 916	25,3	530,3	
Ville de Paris	2	757	0,5	2,0	290	38,3	5,8	
Écoles privées	86	45 451	28,6	10,1	11 790	25,9	9,8	
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	84	13 452	8,5	7,5	1 931	14,4	9,1	
Ensemble des formations d'ingénieurs	349	158 774	100,0	4,1	43 037	27,1	4,8	
<i>Dont étudiants en cycle ingénieur</i>		273	141 973	89,4	4,1	38 558	27,2	4,7

► Champ : France métropolitaine + DOM.

- Hors cycle préparatoire ingénieurs.
- Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.
- Après sa création en 2014, l'INSA Centre-Val de Loire (fusion de l'ENSI de Bourges et de l'ENIV de Blois) s'est agrandi, en 2015, en intégrant l'École nationale supérieure de la nature et du paysage.
- Y compris l'INP de Toulouse et l'Institut polytechnique de Grenoble.
- Depuis 2017-2018, toutes les écoles de l'IMT sont sous tutelle du ministère de l'Économie et des Finances.

© SIES

3 Provenance des nouveaux inscrits en 1^{re} année du cycle d'ingénieurs en 2017-2018, en %.

Provenance de l'étudiant à l'entrée	CPI (1)	CPGE	Université (2)	DUT-BTS	Autres (3)	Total	Effectifs 2017
Écoles publiques sous tutelle du MESRI	19,8	34,6	10,6	20,2	14,8	100,0	24 463
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	5,4	67,1	4,1	13,8	9,7	100,0	6 028
Écoles privées	41,1	27,3	2,9	16,3	12,4	100,0	13 814
Ensemble	24,5	36,8	7,3	18,1	13,3	100,0	44 305
Rappel 2016	23,8	38,9	6,7	19,8	10,8	100,0	41 010

► Champ : France métropolitaine + DOM.

- Cycle préparatoire intégré.
- Comprend les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS, licence LMD et master LMD.
- Tous les autres diplômes, essentiellement diplômes étrangers.

© SIES

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 308 écoles forment 174 100 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente. La progression apparente en un an atteint 14,5 %, mais résulte principalement d'une évolution des dispositifs de collecte à l'œuvre depuis 2016 (voir 6.1) (1). À dispositif équivalent à celui de 2015, les effectifs sont en hausse de 5,9 % par rapport à 2016 (2). Cet accroissement concerne tous les groupes (I, II et III), mais c'est dans les écoles du groupe III qu'il est le plus notable (85,0 % en évolution brute) (3). Sans variation des dispositifs de collecte, la hausse est de 4,7 % dans le groupe I, 3,3 % dans le groupe II, les effectifs du groupe III restant très dynamiques (+19,6 %).

Avec 133 000 étudiants (76,4 %), les 104 établissements du groupe I constituent le contingent le plus important. 86,1 % des inscrits sont en formation initiale sous statut scolaire, 6,7 % en formation continue, 5,9 % en apprentissage et 1,3 % en reprise d'études non financée. Au sein de ces écoles, 112 900 étudiants préparent un diplôme visé par le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Plus des trois quarts d'entre eux suivent une formation délivrant un diplôme de niveau bac +5 conférant le grade de master. Le dynamisme des effectifs en diplôme visé de niveau bac +3 est dû à une croissance de visas accordés par la CEFDG (14 diplômés visés de niveau bac +3 en 2017-2018, dont 7 diplômés nouvellement visés).

27 200 étudiants intègrent pour la première fois en 2017 un cursus menant à la délivrance d'un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master (4). Cette première inscription se fait le plus souvent à un niveau bac +3 (45,0 %).

Avec 23,2 % des nouveaux entrants dans ces formations (-4,7 points par rapport à l'an passé), les classes préparatoires aux grandes écoles en constituent la voie d'accès privilégiée. 27,7 % des entrants sont cependant d'origines diverses (dont scolarisation à l'étranger ou reprise d'études) et 14,7 % viennent de terminale (baisse de 1,0 point). En 2017-2018, la poursuite après un autre cursus en école de commerce reste stable tandis que les admissions à la suite d'un parcours universitaire, en IUT ou STS sont en baisse de plus de 2 points.

Au nombre de 45 en 2017, les écoles du groupe II comptent 13 300 étudiants (7,6 %). Le groupe III, qui comporte 159 écoles, forme en 2017 plus de 27 800 étudiants, soit 16,0 % des inscrits.

En 2017-2018, les étudiantes en écoles de commerce représentent plus de la moitié des inscrits (50,9 %). C'est dans le groupe II qu'elles sont proportionnellement les plus nombreuses (61,1 %). La part d'étudiants étrangers s'élevé à 18,7 %.

POPULATION CONCERNÉE - Étudiants inscrits en écoles de commerce, gestion et vente en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, quel que soit le régime d'inscription (formation initiale sous statut scolaire, apprentissage, formation continue, financée ou non).

Il est à noter que pour 93 établissements des groupes II et III, représentant 5,5 % du total des effectifs, seuls les inscrits en formation initiale sous statut scolaire sont comptabilisés.

Les inscriptions en BTS, DCG et DSG ne sont pas prises en compte (voir en 6.1). Les inscriptions dans les formations en gestion, commerce, comptabilité et vente dispensées dans les universités, établissements assimilés aux universités et instituts catholiques ne figurent pas non plus dans ces résultats, même si certaines formations ont dernièrement obtenu un visa de la CEFDG.

LES ÉCOLES DE COMMERCE ET DE GESTION sont des établissements privés ou consulaires, classés en trois groupes :
- les écoles du groupe I sont reconnues par l'État et au moins l'un de leurs diplômes est visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- les écoles du groupe II sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le Ministère ;
- les écoles du groupe III ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le Ministère.

VISA DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation de délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG). Il garantit la participation effective de l'école au service public de l'enseignement supérieur. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac +5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

SOURCES

MESRI-SIES

- Système d'information SISE recensant des données individuelles sur le champ de la formation initiale sous statut scolaire, de l'apprentissage et de la formation continue (financée ou non).
- Enquête n°26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, recensant des données agrégées sur le seul champ de la formation initiale sous statut scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information (ESR)* : 10.10 ; 08.30.

1 Évolution des effectifs inscrits en école de commerce, gestion et vente (hors BTS, DCG, DSCG)

	2007 2008	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2015 2016 Eff. reclassés (1)	2016 2017	2017 2018	
Effectifs	95 835	116 303	121 317	126 698	131 043	134 177	134 329	136 244		141 356	152 080	174 092
<i>dont formation initiale sous statut scolaire</i>	<i>90 838</i>	<i>109 109</i>	<i>112 371</i>	<i>117 967</i>	<i>119 632</i>	<i>121 489</i>	<i>120 398</i>	<i>120 915</i>		<i>123 559</i>	<i>129 986</i>	<i>144 759</i>
Évolution annuelle en %	9,7	15,6	4,3	4,4	3,4	2,4	0,1	1,4		-	11,6 / 7,6 (2)	14,5
Nombre d'écoles	210	212	213	210	208	195	198	191		219	236	308

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. En reclassant les effectifs de 2015 selon la typologie des écoles de 2016.
2. Évolution par rapport aux effectifs 2015 non reclassés/reclassés.

© SIES

2 Effet de la modification du dispositif de collecte sur les effectifs étudiants et le nombre d'écoles depuis 2015-2016 (1)

Type d'école	2015-2016		2016-2017		2017-2018			
	Effectifs étudiants	Nombre d'écoles	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles
Groupe I	118 089	88	126 544	7,2	94	132 979	5,1	104
<i>à dispositif équivalent</i>	<i>118 089</i>	<i>88</i>	<i>126 544</i>	<i>7,2</i>	<i>94</i>	<i>132 430</i>	<i>4,7</i>	<i>101</i>
Groupe II	6 111	26	10 494	71,7	34	13 289	26,6	45
<i>à dispositif équivalent</i>	<i>6 111</i>	<i>26</i>	<i>7 969</i>	<i>30,4</i>	<i>33</i>	<i>8 234</i>	<i>3,3</i>	<i>29</i>
Groupe III	12 044	77	15 042	24,9	108	27 824	85,0	159
<i>à dispositif équivalent</i>	<i>12 044</i>	<i>77</i>	<i>13 279</i>	<i>10,3</i>	<i>96</i>	<i>15 887</i>	<i>19,6</i>	<i>102</i>
Total	136 244	191	152 080	11,6	236	174 092	14,5	308
<i>à dispositif équivalent</i>	<i>136 244</i>	<i>191</i>	<i>147 792</i>	<i>8,5</i>	<i>223</i>	<i>156 551</i>	<i>5,9</i>	<i>232</i>

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Voir 6.1.

Lecture : 174 092 étudiants sont inscrits dans une des 308 écoles de commerce recensées en France métropolitaine et domienne en 2017, soit 14,5 % de plus qu'en 2016.

Si les collectes s'étaient poursuivies sur le même mode qu'en 2015-2016, 156 551 étudiants auraient été comptabilisés dans 232 écoles, soit une hausse de 5,9 % par rapport à 2016.

© SIES

3 Effectifs selon le type d'école et le type de diplôme préparé en 2016-2017

Type d'écoles/ type de diplôme préparé	Nombre d'écoles	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Part des étrangers (%)	Rappel 2016	Évolution 2017/2016 (%)	
								Ensemble du champ	Dispositif équiv. 2015 (1)
Groupe I	104	67 972	65 007	132 979	48,9	19,0	126 544	5,1	4,7
<i>dont diplômes visés :</i>		<i>57 993</i>	<i>54 918</i>	<i>112 911</i>	<i>48,6</i>	<i>16,1</i>	<i>109 838</i>	<i>2,8</i>	<i>2,4</i>
<i>de niveau bac +3</i>		<i>6 409</i>	<i>5 477</i>	<i>11 886</i>	<i>46,1</i>	<i>16,5</i>	<i>10 577</i>	<i>12,4</i>	<i>1,8</i>
<i>de niveau bac +4</i>		<i>5 676</i>	<i>5 796</i>	<i>11 472</i>	<i>50,5</i>	<i>17,0</i>	<i>10 727</i>	<i>6,9</i>	<i>5,4</i>
<i>de niveau bac +5</i>		<i>1 690</i>	<i>1 115</i>	<i>2 805</i>	<i>39,8</i>	<i>19,1</i>	<i>3 681</i>	<i>-23,8</i>	<i>-23,8</i>
<i>de niveau bac +5 grade master</i>		<i>44 218</i>	<i>42 530</i>	<i>86 748</i>	<i>49,0</i>	<i>15,8</i>	<i>84 853</i>	<i>2,2</i>	<i>2,2</i>
Groupe II	45	5 163	8 126	13 289	61,1	17,6	10 494	26,6	3,3
Groupe III	159	12 271	15 553	27 824	55,9	18,0	15 042	85,0	19,6
Total	308	85 406	88 686	174 092	50,9	18,7	152 080	14,5	5,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Évolution par rapport aux effectifs 2016 en tenant compte des évolutions de collecte depuis 2015 (à dispositif équivalent à celui de 2015 en 2017 et 2016).

© SIES

4 Origine scolaire des nouveaux inscrits dans un diplôme visé de niveau bac + 5 conférant le grade de master en 2016-2017 selon le niveau d'inscription dans le diplôme, en %.

Niveau d'inscription en 2017	Origine scolaire								Effectifs	Répartition
	Terminale	CPGE	Université (1)	STS-IUT	École de commerce, gestion	Autres (2)	Origine inconnue	Total		
Bac +1	86,8	0,5	2,1	0,6	2,1	7,0	0,8	100,0	4 608	16,9
Bac +2	0,0	0,0	11,9	5,9	64,4	17,8	0,0	100,0	101	0,4
Bac +3	0,0	50,3	5,7	13,7	5,5	20,6	4,2	100,0	12 237	45,0
Bac +4	0,1	1,5	23,3	3,3	32,0	36,4	3,5	100,0	8 224	30,2
Bac +5	0,0	0,0	2,0	0,0	14,4	82,3	1,3	100,0	2 047	7,5
Ensemble	14,7	23,2	10,2	7,3	13,8	27,7	3,1	100,0	27 217	100,0
Rappel 2016	15,7	27,9	12,4	9,8	13,4	19,9	0,9	100,0	25 342	-

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Licence LMD et master LMD, ainsi que les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS.

2. Autres établissements ou cursus en France, scolarisation à l'étranger, reprise d'études. En 2017, 7,4 % des nouveaux inscrits en diplôme visé conférant le grade de master sont en situation de reprise d'études, 8,8 % arrivent d'un établissement étranger et 9,4 % sont issus d'un autre établissement en France.

Lecture : en 2017, 27 217 étudiants se sont inscrits pour la première fois dans un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master proposé par une école de commerce. Dans l'ensemble, 23,2 % arrivent à l'issue d'une CPGE. Cette proportion passe à 50,3 % parmi les nouveaux entrants au niveau bac +3.

© SIES

A LA RENTRÉE 2017, 86 500 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), effectifs stables par rapport à 2016 (1). Le secteur public assure la formation de 83,4 % des étudiants inscrits en CPGE (2).

Il existe trois filières de classes préparatoires : 62,3 % des étudiants sont dans la filière scientifique, tandis que les classes économiques et commerciales en rassemblent 23,2 % et les classes littéraires 14,5 %. Les effectifs des classes scientifiques augmentent de 0,3 % en 2017-2018, tandis que ceux de la filière économique et de la filière littéraire sont en baisse de respectivement 0,6 % et 0,4 %.

37 000 femmes sont inscrites en CPGE, soit 42,8 % des effectifs totaux. En classes littéraires, la prépondérance des femmes est manifeste avec trois inscrits sur quatre. Inversement, dans les classes scientifiques, les femmes sont présentes en faible proportion (31,1 %), alors que les classes économiques et commerciales présentent une parité entre les sexes (54,6 % d'étudiantes).

À la rentrée 2017, le nombre d'étudiants entrant en CPGE (42 600) diminue de 0,2 % (+0,4 % à la rentrée 2016) (3). La filière économique et commerciale, avec près de 10 000 nouveaux entrants en première année, connaît une baisse conséquente (-2,5 %). Les effectifs des nouveaux entrants dans les filières scientifique et littéraire sont en légère hausse (respectivement +0,6 % et +0,6 %).

Sur 42 600 nouveaux étudiants entrant en première année, 99,4 % viennent d'obtenir leur baccalauréat à la session 2017 : 93,5 % un baccalauréat général, 5,7 % un baccalauréat technologique et 0,2 % un baccalauréat professionnel. Les autres entrants (0,6 %) étaient déjà bacheliers et proviennent d'autres filières de l'enseignement supérieur. Même s'ils restent minoritaires, les bacheliers technologiques constituent néanmoins 9,8 % des entrants dans la filière économique et commerciale.

Les bacheliers scientifiques restent les plus nombreux (70,2 %). Ils représentent la presque totalité des nouveaux entrants dans les classes scientifiques, plus de 40 % dans les classes économiques et commerciales et un quart dans les classes littéraires. Les bacheliers économiques et sociaux sont également peu présents dans les classes littéraires (22,8 %). En revanche, 53,1 % des entrants dans ces classes sont titulaires d'un baccalauréat littéraire.

POPULATION CONCERNÉE - Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics ou privés, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Les CPGE intégrées à l'université ne sont pas prises en compte.

CPGE - Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :
 - la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires ;
 - la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques ;
 - la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

NOUVEL ENTRANT - Un nouvel entrant est un élève inscrit pour la première fois en première année de CPGE. Ils étaient 42 600 en 2017-2018, un peu moins nombreux que l'ensemble des 43 500 étudiants de première année, parmi lesquels figurent quelques redoublants ou étudiants qui effectuent une deuxième première année de CPGE dans une autre filière.

SOURCES

- MESRI-SIES, Système d'information Scolarité.
- Ministère en charge de l'agriculture, Système d'information DéciEA.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note Flash (ESR) : 17.26.

1 Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE

	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018
Filière scientifique	49 279	49 909	49 678	49 747	50 479	51 202	51 774	53 204	53 681	53 848
Évolution annuelle en %	1,9	1,3	-0,5	0,1	1,5	1,4	1,1	2,8	0,9	0,3
Filière économique et commerciale	19 202	19 447	18 490	18 598	19 260	19 632	19 591	20 010	20 168	20 056
Évolution annuelle en %	4,8	1,3	-4,9	0,6	3,6	1,9	-0,2	2,1	0,8	-0,6
Filière littéraire	11 522	11 779	11 706	12 066	12 426	12 591	12 681	12 724	12 624	12 574
Évolution annuelle en %	1,2	2,2	-0,6	3,1	3,0	1,3	0,7	0,3	-0,8	-0,4
Total	80 003	81 135	79 874	80 411	82 165	83 425	84 046	85 938	86 473	86 478
Évolution annuelle en %	2,5	1,4	-1,6	0,7	2,2	1,5	0,7	2,3	0,6	0,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© SIES

2 Effectifs d'étudiants en CPGE par année et par sexe en 2017-2018

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Éducation nationale	39 461	30 888	70 349	8 938	5 395	14 333	48 399	36 283	84 682	42,8
Filière scientifique	30 415	14 214	44 629	5 930	1 914	7 844	36 345	16 128	52 473	30,7
Première année	14 489	7 343	21 832	2 878	1 006	3 884	17 367	8 349	25 716	32,5
Deuxième année	15 926	6 871	22 797	3 052	908	3 960	18 978	7 779	26 757	29,1
Filière économique et commerciale	6 238	8 321	14 559	2 665	2 565	5 230	8 903	10 886	19 789	55,0
Première année	3 213	4 297	7 510	1 289	1 269	2 558	4 502	5 566	10 068	55,3
Deuxième année	3 025	4 024	7 049	1 376	1 296	2 672	4 401	5 320	9 721	54,7
Filière littéraire	2 808	8 353	11 161	343	916	1 259	3 151	9 269	12 420	74,6
Première année	1 508	4 658	6 166	212	546	758	1 720	5 204	6 924	75,2
Deuxième année	1 300	3 695	4 995	131	370	501	1 431	4 065	5 496	74,0
Autres ministères	1 051	707	1 758	21	17	38	1 072	724	1 796	40,3
Filière scientifique	757	618	1 375	-	-	-	757	618	1 375	44,9
Première année	346	206	552	-	-	-	346	206	552	37,3
Deuxième année	411	412	823	-	-	-	411	412	823	50,1
Filière économique et commerciale	181	48	229	21	17	38	202	65	267	24,3
Première année	101	31	132	10	6	16	111	37	148	25,0
Deuxième année	80	17	97	11	11	22	91	28	119	23,5
Filière littéraire	113	41	154	-	-	-	113	41	154	26,6
Première année	62	25	87	-	-	-	62	25	87	28,7
Deuxième année	51	16	67	-	-	-	51	16	67	23,9
Total	40 512	31 595	72 107	8 959	5 412	14 371	49 471	37 007	86 478	42,8
Filière scientifique	31 172	14 832	46 004	5 930	1 914	7 844	37 102	16 746	53 848	31,1
Première année	14 835	7 549	22 384	2 878	1 006	3 884	17 713	8 555	26 268	32,6
Deuxième année	16 337	7 283	23 620	3 052	908	3 960	19 389	8 191	27 580	29,7
Filière économique et commerciale	6 419	8 369	14 788	2 686	2 582	5 268	9 105	10 951	20 056	54,6
Première année	3 314	4 328	7 642	1 299	1 275	2 574	4 613	5 603	10 216	54,8
Deuxième année	3 105	4 041	7 146	1 387	1 307	2 694	4 492	5 348	9 840	54,3
Filière littéraire	2 921	8 394	11 315	343	916	1 259	3 264	9 310	12 574	74,0
Première année	1 570	4 683	6 253	212	546	758	1 782	5 229	7 011	74,6
Deuxième année	1 351	3 711	5 062	131	370	501	1 482	4 081	5 563	73,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© SIES

3 Origine scolaire des étudiants entrant en première année de CPGE en 2017-2018, en %.

	Bacs généraux			Bacs techno	Bacs pro	Autres origines (1)	Total	Effectifs d'entrants 2015-2016	Progression annuelle d'entrants (%)
	S	ES	L						
Filière scientifique	93,7	0,0	0,0	5,6	0,2	0,5	100,0	25 790	0,6
Filière économique et commerciale	41,9	46,6	0,6	9,8	0,4	0,6	100,0	9 968	-2,5
Filière littéraire	23,3	22,8	53,1	0,0	0,0	0,8	100,0	6 881	0,6
Total	70,2	14,6	8,7	5,7	0,2	0,6	100,0	42 639	-0,2

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© SIES

1. Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 256 600 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés : 97,2% d'entre eux en STS, 2,2% en classes de mise à niveau pour BTS et 0,6% en préparation au diplôme des métiers d'art.

Les effectifs de ces formations sont en légère baisse en 2017 (-0,3%). Les effectifs du secteur public progressent légèrement (+0,1%) et ceux du secteur privé sont en baisse (-1,0%) (1).

Les établissements relevant des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur comptent près de 234 800 étudiants et forment plus de 90% des inscrits en STS (2). Le ministère en charge de l'agriculture (19 500 étudiants) forme 7,6% des étudiants.

Depuis plusieurs années déjà, la parité est acquise dans les STS (et assimilés). Les établissements de l'enseignement public sont moins féminisés que ceux du secteur privé (46,6% contre 54,4%), car ils offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les hommes. Les STS agricoles ont le taux de féminisation le moins élevé (41,8%).

Après une légère baisse de 0,1% à la rentrée 2016, le nombre d'entrants en première année de STS et assimilés augmente en 2017 (+0,4%) (3). Même si leur part a baissé de plus de 10 points depuis 2009, les bacheliers technologiques restent les plus nombreux à fréquenter les sections de techniciens supérieurs. Ils représentent 34,9% du nombre total d'entrants alors qu'ils constituent seulement un cinquième des admis au baccalauréat 2017. La part des bacheliers professionnels augmente depuis une dizaine d'années : ils représentaient ainsi 12,5% des nouveaux entrants en STS en 2005 contre 30,2% en 2016. La part a ainsi augmenté de plus de deux points cette année par rapport à la rentrée précédente.

La part des bacheliers généraux parmi les entrants en STS (17,3%) est en baisse depuis une dizaine d'années et est inférieure de près de 13 points à celle des bacheliers professionnels. La part des entrants déjà bacheliers et issus d'autres filières (université notamment) est en nette baisse par rapport à la rentrée précédente (-2,8 points).

Dans les STS de la production, les bacheliers professionnels représentent 34,3% des recrutements et devancent de plus de 12 points le recrutement des bacheliers STI2D et STD2A (22,0%). Contrairement à l'année précédente, les bacheliers professionnels sont plus nombreux que les bacheliers STMG : 28,2% contre 26,8%.

POPULATION CONCERNÉE - Les étudiants sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés quel que soit le ministère de tutelle (principalement ceux en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'agriculture), en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de la rentrée 2011).

STS ET ASSIMILÉS - Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA.

STS - Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées les préparations au DTS (diplôme de technicien supérieur) et au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale).

CLASSES DE MISE À NIVEAU - Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

DMA - Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

SOURCES

- MESRI-SIES, Système d'information Scolarité.
- Ministère en charge de l'agriculture, Système d'information DécIA.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note Flash (ESR) : 17.25.

1 Évolution des effectifs d'étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA.

	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018
Public	161 220	162 298	163 492	163 767	168 772	170 705	171 062	172 244	172 866	173 016
Évolution annuelle en %	1,6	0,7	0,7	0,9	3,1	1,1	0,2	0,7	0,4	0,1
% par rapport à l'effectif total	67,1	67,0	66,5	66,6	66,5	67,0	67,0	67,2	67,2	67,4
Privé	79 102	79 949	82 258	82 258	84 957	84 262	84 215	83 926	84 381	83 547
Évolution annuelle en %	4,8	1,1	2,9	2,9	3,3	-0,8	-0,1	-0,3	0,5	-1,0
% par rapport à l'effectif total	32,9	33,0	33,5	33,4	33,5	33,0	33,0	32,8	32,8	32,6
Public + Privé	240 322	242 247	245 750	246 025	253 729	254 967	255 277	256 170	257 247	256 563
Évolution annuelle en %	2,6	0,8	1,4	1,6	3,1	0,5	0,1	0,3	0,4	-0,3
% par rapport à l'effectif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

© SIES

Lecture : à la rentrée 2017, 173 016 étudiants sont inscrits en STS (et assimilés) dans un établissement public. Cet effectif est en hausse de 0,1 % par rapport à celui de 2016. Il représente 67,4 % de l'effectif total des STS (et assimilés) de 2017.

2 Effectifs d'étudiants selon la formation et le ministère de tutelle en 2017-2018

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Éducation nationale et Enseignement supérieur	85 436	75 596	161 032	32 736	40 982	73 718	118 172	116 578	234 750	49,7
STS en 1, 2 et 3 ans	84 305	73 048	157 353	31 619	38 906	70 525	115 924	111 954	227 878	49,1
Classes de mise à niveau	683	1 664	2 347	1 053	1 965	3 018	1 736	3 629	5 365	67,6
DMA en 1 et 2 ans	448	884	1 332	64	111	175	512	995	1 507	66,0
Agriculture	6 856	5 011	11 867	4 498	3 134	7 632	11 354	8 145	19 499	41,8
STS en 1, 2 et 3 ans	6 856	5 011	11 867	4 498	3 134	7 632	11 354	8 145	19 499	41,8
Autres ministères	102	15	117	852	1 345	2 197	954	1 360	2 314	58,8
STS en 1, 2 et 3 ans	84	9	93	725	1 137	1 862	809	1 146	1 955	58,6
Classes de mise à niveau	18	6	24	108	199	307	126	205	331	61,9
DMA en 1 et 2 ans	—	—	—	19	9	28	19	9	28	32,1
Total	92 394	80 622	173 016	38 086	45 461	83 547	130 480	126 083	256 563	49,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

3 Origine scolaire des étudiants entrant en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA en 2017-2018, en %.

Domaines de spécialité	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bacs pro	Autres origines (1)	Total	Effectif d'entrants 2017-2018	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	STI2D, STD2A	STMG	Autres					
Disciplinaire (lettres et arts)	4,8	—	—	19,0	—	1,6	—	74,6	100,0	63	n.s.
Production	9,9	2,3	3,3	22,0	3,9	8,1	34,3	16,2	100,0	46 268	-1,0
Services	5,1	10,1	3,0	2,6	26,8	6,0	28,2	18,2	100,0	87 722	1,2
Total	6,8	7,4	3,1	9,3	18,8	6,8	30,2	17,6	100,0	134 053	0,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

1. Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Lecture : en 2017, 9,9 % des étudiants entrant en STS production ont obtenu un bac S. Entre 2016 et 2017, l'effectif des entrants en STS production a diminué de 1,0 %.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, un tiers des étudiants en STS et assimilés est inscrit dans les spécialités de la production (1). Dans ce domaine, quatre dixièmes des étudiants sont inscrits dans trois groupes de spécialité : « Technologies industrielles fondamentales », « Électricité, électronique » et « Technologies de commandes des transformations industrielles ».

Dans les spécialités des services, qui regroupent deux tiers des étudiants en STS, près de la moitié des inscrits suit une formation de « Commerce, vente » ou de « Comptabilité, gestion ».

Les établissements privés forment un tiers des étudiants avec une part plus élevée dans les spécialités des services (37,2%) que dans les spécialités de la production (23,3%).

Les spécialités des services sont nettement plus féminisées que celles de la production (60,8% contre 26,1%). Les spécialités « Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes », « Travail social » et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » sont presque exclusivement composées de femmes, alors que les spécialités « Énergie, génie climatique », « Électricité, électronique », « Moteurs et mécanique auto », « Structures métalliques », « Technologies de commandes des transformations industrielles » et « Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité » attirent presque exclusivement des hommes.

POPULATION CONCERNÉE - Les étudiants sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés quel que soit le ministère de tutelle (principalement ceux en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'agriculture), en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de la rentrée 2011).

STS ET ASSIMILÉS - Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA.

STS - Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées les préparations aux DTS (diplôme de technicien supérieur) et au DCESEF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale).

CLASSES DE MISE À NIVEAU - Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

DMA - Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère en charge de l'éducation nationale.

SOURCES

- MESRI-SIES, Système d'information Scolarité.
- Ministère en charge de l'agriculture, Système d'information DéciEA.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note Flash (ESR) : 17.25.

1 Les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA par spécialité de formation en 2017-2018

Groupes de spécialités de formation		Effectifs 2017-2018	Répartition (%)	Part du privé (%)	Part des femmes (%)	Effectifs 2016-2017	Évolution annuelle (%)
133	Musique, arts du spectacle	147	0,1	25,9	74,1	140	5,0
Total des spécialités disciplinaires		147	0,1	25,9	74,1	140	5,0
200	Technologies industrielles fondamentales	12 503	4,9	33,9	39,0	12 947	-3,4
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	9 949	3,9	17,3	3,8	9 882	0,7
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	6 256	2,4	47,6	37,4	6 514	-4,0
211	Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 276	0,9	31,4	29,7	2 337	-2,6
212	Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 881	0,7	36,4	61,4	1 918	-1,9
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	3 048	1,2	40,7	33,6	2 973	2,5
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 725	0,7	34	28,6	1 830	-5,7
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	585	0,2	15,7	25,6	474	23,4
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	3 930	1,5	20,3	61,0	3 900	0,8
222	Transformations chimiques et apparentées	3 562	1,4	30,1	62,8	3 620	-1,6
223	Métallurgie	2 750	1,1	3,3	8,0	1 947	41,2
224	Matériaux de construction, verre, céramique	144	0,1	—	78,5	157	-8,3
225	Plasturgie, matériaux composites	486	0,2	—	9,7	460	5,7
226	Papier, carton	—	—	—	—	1	—
227	Énergie, génie climatique	2 951	1,2	16,4	2,0	2 826	4,4
230	Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	5 667	2,2	24,8	38,9	5 618	0,9
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	1 835	0,7	10,4	9,4	1 971	-6,9
232	Bâtiment : construction et couverture	345	0,1	—	9,9	336	2,7
233	Bâtiment : finitions	775	0,3	20,8	47,6	768	0,9
234	Travail du bois et de l'ameublement	1 328	0,5	14,2	8,3	1 348	-1,5
241	Textile	714	0,3	50,3	82,2	378	88,9
242	Habillement	2 098	0,8	19,4	90,5	2 117	-0,9
243	Cuir et peaux	178	0,1	—	84,8	144	23,6
250	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	6 328	2,5	14	4,3	7 369	-14,1
251	Mécanique générale et de précision, usinage	71	ε	—	15,5	60	18,3
252	Moteurs et mécanique auto	2 508	1,0	15,9	3,5	2 564	-2,2
253	Mécanique aéronautique et spatiale	420	0,2	24,8	18,6	348	20,7
254	Structures métalliques	1 499	0,6	5,3	3,7	1 494	0,3
255	Électricité, électronique	10 447	4,1	12	3,2	10 467	-0,2
Total des spécialités de la production		86 259	33,6	23,3	26,1	86 768	-0,6
300	Spécialités plurivalentes des services	1 051	0,4	47,1	73,6	1 067	-1,5
311	Transport, manutention, magasinage	2 200	0,9	21,8	21,4	2 230	-1,3
312	Commerce, vente	44 902	17,5	36,3	51,8	45 684	-1,7
313	Finances, banque, assurances	9 155	3,6	40,8	59,4	8 555	7,0
314	Comptabilité, gestion	30 869	12	27,6	58,8	31 378	-1,6
320	Spécialités plurivalentes de la communication	6 680	2,6	63	74,2	6 449	3,6
321	Journalisme et communication	563	0,2	28,2	89,2	578	-2,6
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	980	0,4	3,9	48,8	983	-0,3
323	Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	5 959	2,3	46,3	55,8	5 900	1,0
324	Secrétariat, bureautique	12 183	4,7	22	78,6	12 399	-1,7
326	Informatique, traitement de l'information, transmission des données	9 980	3,9	37,2	6,9	9 670	3,2
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	5 170	2,0	40,8	93,7	5 051	2,4
331	Santé	9 830	3,8	51,9	76,5	9 714	1,2
332	Travail social	7 464	2,9	48,1	94,0	7 249	3,0
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	15 601	6,1	35	68,8	15 811	-1,3
336	Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	3 605	1,4	73,1	99,0	3 583	0,6
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	2 000	0,8	22,1	28,2	2 083	-4,0
345	Application des droits et statuts des personnes	1 965	0,8	47,4	81,8	1 955	0,5
Total des spécialités des services		170 157	66,3	37,2	60,8	170 339	-0,1
Ensemble des spécialités		256 563	100,0	32,6	49,1	257 247	-0,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Lecture : 66,3 % des étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA, sont inscrits dans le secteur des services. Les établissements privés scolarisent 37,2 % d'entre eux. Les femmes représentent 60,8 % des étudiants formés dans ce secteur.

© SIES

LA SCOLARISATION DES FEMMES dans l'enseignement supérieur s'est plus fortement développée que celle des hommes (1). En 2016, le taux de scolarisation des femmes de 17 à 29 ans dans l'enseignement supérieur est plus élevé que celui des hommes quel que soit l'âge ; en 1996, le taux de scolarisation des femmes dépassait celui des hommes à 29 ans pour la première fois. En 2016, 52,8% des femmes de 20 ans sont scolarisées dans l'enseignement supérieur contre 42,6% des hommes. Cet écart de 10,2 points en faveur des femmes est plus important qu'en 1996, tandis que les taux respectifs étaient de 47,7% et 38,3%.

En 2017-2018, 55,0% des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes (2). Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. La proportion d'étudiantes n'a ensuite que très modérément progressé (+ 0,5 point depuis 2000). La progression la plus importante est observée dans les écoles d'ingénieurs ou de commerce, gestion, comptabilité (+ 4,9 points en seize ans), et surtout dans les formations universitaires de santé (médecine, odontologie et pharmacie) (+ 6,8 points).

La proportion d'étudiantes varie de surcroît considérablement selon le type d'études. Les femmes sont largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (85,0%), tandis qu'exception faite de la Paces (première année commune aux études de santé), elles sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (42,8% en CPGE, 40,3% en IUT), et plus encore en sciences (27,1% des effectifs des formations d'ingénieurs, 31,1% des étudiants de CPGE en filière scientifique).

En restreignant l'analyse à l'université, on retrouve ces mêmes clivages. Les jeunes femmes y représentent globalement 58,2% de la population étudiante. C'est dans les disciplines littéraires que la part des femmes est la plus élevée, en particulier en langues ou en lettres-sciences humaines (69,6%). Les femmes représentent 64,5% des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie. *A contrario*, elles restent très minoritaires dans les disciplines scientifiques (37,4%). En préparation au DUT, elles sont majoritaires dans le secteur des services (51,5% des étudiants), mais minoritaires dans le secteur de la production (24,8% des étudiants).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.4.

STS ET ASSIMILÉS - Voir « Définitions » en 6.11.

FORMATIONS D'INGÉNIEURS - Voir « Définitions » en 6.8.

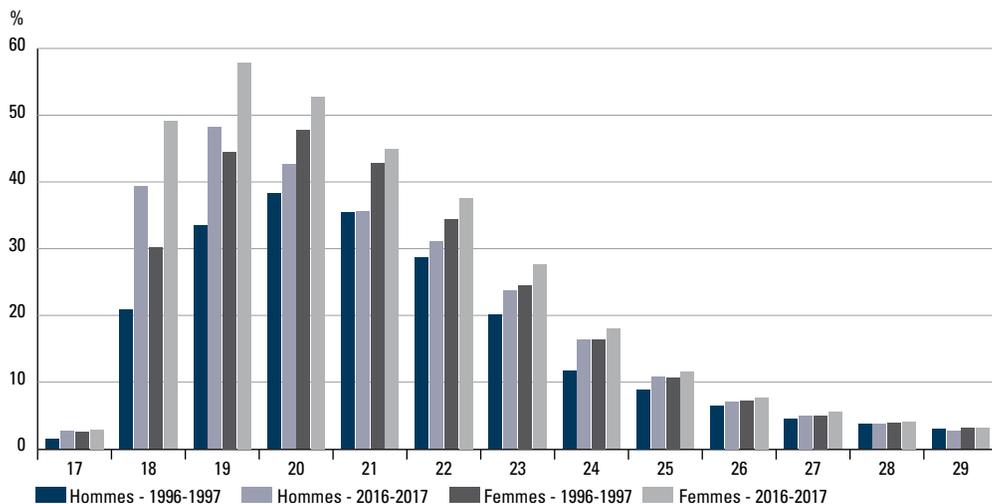
SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'information (ESR) : 16.10.

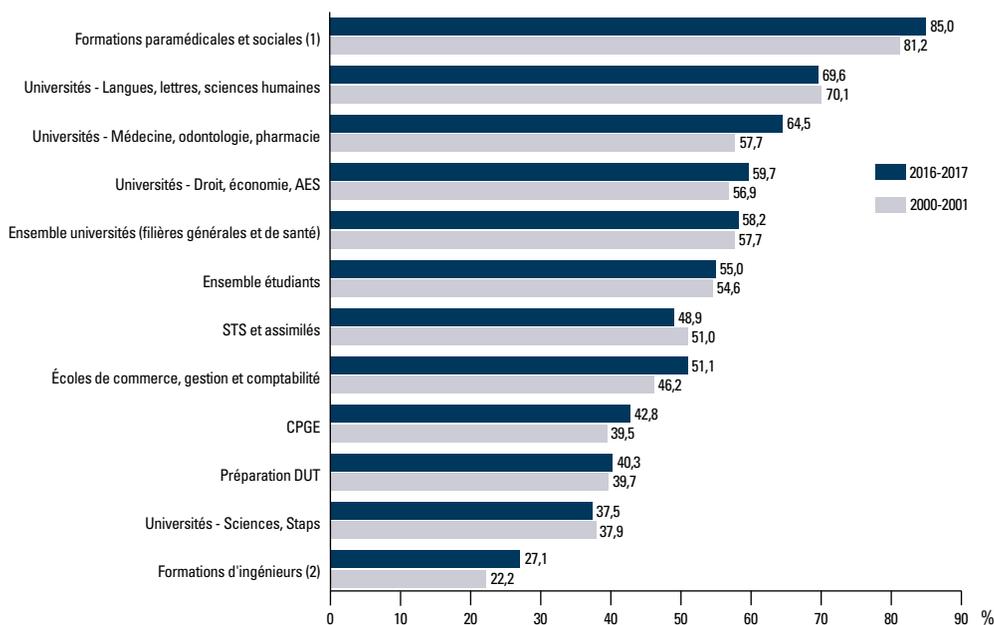
1 Taux de scolarisation des femmes et des hommes dans l'enseignement supérieur, en %.



► Champ : France métropolitaine pour 1996-1997 y compris DOM pour 2016-2017.

© DEFP

2 Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Les dernières données disponibles portent sur 2017-2018.

2. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

© SIES

L'ORIGINE SOCIALE des étudiants de nationalité française évolue très peu d'une année sur l'autre. En 2017-2018, 35 % des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure tandis que 12 % sont enfants d'ouvriers et 16 % enfants d'employés (1).

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent plus de la moitié des étudiants dans les écoles normales supérieures (ENS), en classes préparatoires, ainsi que dans les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion et comptabilité. Ils sont en revanche peu nombreux en STS (16 %). Les enfants d'ouvriers sont sous-représentés dans la plupart des filières de l'enseignement supérieur, sauf en STS (24 %), dans les écoles paramédicales et sociales (19 %) et en DUT (14 %). La part des enfants d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou exploitants agricoles est plus élevée parmi les étudiants des écoles de commerce (19 %). La proportion d'enfants de professions intermédiaires et d'employés est relativement homogène d'une filière à l'autre, malgré une légère surreprésentation en DUT et en STS et, dans le cas des enfants d'employés, dans les écoles paramédicales et sociales (30 %).

À l'université, les enfants de cadres représentent 34 % des effectifs (2). Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes selon le cursus, la filière et la discipline. Les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures sont surreprésentés dans les disciplines de santé (48 %), surtout hors plurisanté, une fois passée la première année commune aux études de santé (Paces). À l'inverse, ils sont deux fois moins présents en « pluridroit, sciences économiques, AES » (22 %), en AES (21 %) et en langues (23 %), au profit des enfants d'employés, d'ouvriers, de retraités et d'inactifs. La poursuite d'études longues à l'université est plus le fait de jeunes dont les parents sont cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure : leur part passe de 31 % en cursus licence à 41 % en cursus doctorat. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 13 % des étudiants inscrits à l'université en cursus licence, leur part est de 6 % en cursus doctorat (3).

L'ORIGINE SOCIALE - Elle fait référence à la catégorie socio-professionnelle des parents dans la nomenclature de l'Insee de 2003. L'information n'est pas disponible pour tous les étudiants étrangers, c'est pourquoi les résultats ne portent que sur les étudiants de nationalité française. Les pourcentages sont calculés hors valeur manquante pour faciliter les comparaisons entre formations. Pour les tableaux (1) et (2), les agriculteurs exploitants ont été intégrés aux artisans, commerçants, chefs d'entreprise, du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

UNIVERSITÉS, CURSUS MASTER, CURSUS LICENCE, CURSUS DOCTORAT - Voir « Définitions » en 6.4.

STS et CPGE - Sections de technicien supérieur (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques et privées sous contrat, quel que soit le ministère de tutelle. Voir « Définitions » en 6.10 et 6.11.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

1 Origine sociale des étudiants de nationalité française en 2017-2018, en %.

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (1)	Proportion de valeurs manquantes
Universités	9,7	34,1	14,4	15,6	11,7	14,6	100,0	10,4
<i>dont</i> préparation DUT	11,2	31,1	17,4	17,6	14,1	8,6	100,0	3,4
<i>formations d'ingénieurs (2)</i>	9,9	42,7	16,5	11,7	9,9	9,4	100,0	5,0
<i>autres formations</i>	9,6	34,2	14,1	15,5	11,5	15,2	100,0	11,1
Formations d'ingénieurs hors université (2)	12,8	54,1	11,8	8,2	5,6	7,6	100,0	9,4
STS	12,9	16,0	14,4	19,0	24,1	13,6	100,0	12,9
CPGE et préparations intégrées	11,4	51,8	12,5	10,8	7,2	6,4	100,0	5,4
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	19,5	51,3	9,6	8,3	4,1	7,1	100,0	35,1
Établissements privés d'enseignement universitaire	16,1	45,0	11,3	10,9	6,6	10,1	100,0	20,5
Écoles normales supérieures	7,7	61,0	10,7	7,5	2,9	10,2	100,0	5,3
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme	14,0	47,4	15,8	10,7	4,6	7,5	100,0	48,4
Écoles paramédicales et sociales (3)	15,1	23,5	9,5	30,5	19,3	2,1	100,0	10,6
Autres écoles et formations (4)	13,0	45,2	11,0	11,0	7,7	12,1	100,0	37,3
Ensemble des étudiants français	11,3	34,9	13,6	15,6	12,2	12,4	100,0	14,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Hors valeur manquante.

2. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

3. Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2015.

4. Comprend notamment les écoles juridiques et administratives.

© SIES

2 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités (1) selon la discipline en 2017-2018, en %.

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (2)	Proportion de valeurs manquantes	Effectifs
Droit, sciences politiques	10,6	36,6	12,4	15,0	10,2	15,2	100,0	7,5	180 374
Sciences économiques, gestion	12,4	31,2	13,1	16,0	13,3	14,0	100,0	11,8	167 727
AES	9,1	20,7	13,0	18,7	17,5	21,0	100,0	8,1	28 090
Pluridroit, sciences économiques, AES	7,8	22,2	12,5	18,9	17,6	21,0	100,0	5,9	1 525
Total économie, AES	11,9	29,6	13,1	16,4	14,0	15,1	100,0	11,2	197 342
Arts, lettres, sciences du langage	7,8	31,7	15,6	16,9	10,6	17,4	100,0	13,6	73 701
Langues	8,3	23,0	14,6	20,3	14,8	19,0	100,0	7,9	89 561
Sciences humaines et sociales	8,6	28,2	15,2	17,0	12,7	18,3	100,0	11,6	275 759
Plurilittres, langues, sciences humaines	7,9	39,3	14,7	14,3	9,3	14,4	100,0	8,7	9 278
Total arts, lettres, langues, SHS	8,4	27,9	15,1	17,6	12,7	18,2	100,0	11,2	448 299
Sciences fondamentales et applications	9,7	35,9	16,2	14,7	12,1	11,4	100,0	8,5	195 995
Sciences de la nature et de la vie	10,5	33,0	15,8	15,9	12,6	12,3	100,0	7,5	84 033
Plurisciences	8,2	45,3	12,8	14,7	9,0	10,1	100,0	7,2	32 111
Total sciences	9,7	36,1	15,7	15,0	11,9	11,5	100,0	8,1	312 139
Staps	9,6	28,8	17,7	19,4	14,6	9,9	100,0	4,2	53 052
Total disciplines générales	9,7	31,7	14,7	16,4	12,4	15,0	100,0	9,5	1 191 206
Médecine-odontologie	9,1	51,4	12,5	8,7	5,6	12,8	100,0	21,7	133 951
Pharmacie	10,9	48,4	12,0	9,8	7,5	11,3	100,0	7,3	21 927
Plurisanté	10,2	41,4	14,4	14,8	9,8	9,3	100,0	3,8	54 904
Total disciplines de santé	9,6	48,1	13,0	10,6	7,0	11,6	100,0	15,5	210 782
Total	9,7	34,1	14,4	15,6	11,7	14,6	100,0	10,4	1 401 988

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Ensemble des formations universitaires, y compris les préparations au DUT et les formations d'ingénieurs universitaires.

2. Hors valeur manquante.

© SIES

3 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2017-2018, en %.

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,4	1,9	1,7	1,5	2,0	1,8	1,5	1,7	1,6	1,5	1,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,2	8,2	8,2	7,5	7,8	7,7	6,3	6,3	6,3	8,0	8,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	33,4	29,2	31,1	41,5	38,5	39,6	41,5	40,6	41,0	36,0	32,6
Professions intermédiaires	15,3	14,9	15,1	13,5	13,2	13,3	11,0	10,7	10,8	14,6	14,2
Employés	16,9	18,1	17,6	11,6	12,4	12,1	8,5	8,2	8,4	15,1	16,0
Ouvriers	12,4	13,6	13,1	8,8	9,4	9,2	6,6	6,3	6,5	11,2	12,0
Retraités, inactifs	12,3	14,1	13,3	15,6	16,7	16,3	24,7	26,2	25,4	13,7	15,2
Ensemble (1)	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Proportion de valeurs manquantes	7,6	8,1	7,9	13,5	15,5	14,7	16,2	15,5	15,8	9,7	10,9
Effectifs	393 849	499 182	893 031	186 032	288 879	474 911	17 624	16 422	34 046	597 505	804 483

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Hors valeur manquante.

© SIES

DÉFINITIONS

En 2017, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère est de 343 400 (1). À dispositif équivalent (voir 6.1), les étudiants étrangers sont 4,5% de plus que l'an dernier. Leur part dans l'enseignement supérieur augmente encore légèrement et atteint 12,8%. Par rapport à 2016, les effectifs d'étudiants de nationalité étrangère ont augmenté dans toutes les formations, excepté en DUT (-1,6%) et dans les formations d'ingénieurs universitaires (-3,0%). La part d'étudiants étrangers dans les universités reste stable en DUT, elle diminue dans les écoles d'ingénieurs internes ou externes aux universités (respectivement -0,6 et -0,4 point) et augmente pour les autres formations (notamment une hausse de 0,4 point dans les autres filières universitaires, de 0,5 point en STS et de 0,5 point dans les écoles de commerce).

Le nombre d'étudiants de nationalité étrangère en France métropolitaine et dans les DOM a quasiment doublé entre 2000 et 2017. Les années de plus forte hausse sont celles du début des années 2000 (52,2% entre 2000 et 2005), années de mise en place progressive d'un système d'information avec données fines. De 2012 à 2017, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère a augmenté de 18,7%.

C'est dans les écoles de commerce et les formations d'ingénieurs universitaires que la proportion d'étudiants de nationalité étrangère est la plus forte. Elle est en revanche faible (entre 3,8% et 5,6%) en CPGE, en STS et en DUT.

En 2017, les universités accueillent 70,0% des étudiants de nationalité étrangère; ceux-ci y représentent 14,6% des inscrits. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 11,6% des inscriptions en cursus licence (+0,7 point), 17,3% en cursus master et 41,2% en cursus doctorat (2). La part de non-bacheliers parmi les étudiants de nationalité étrangère augmente selon le même schéma : elle est de 65,7% pour le cursus licence, 83,1% en cursus master et 92,0% en cursus doctorat.

À l'université, près d'un étudiant étranger sur cinq est originaire de l'Union européenne (18,6%), un sur deux est originaire d'Afrique (49,9%) et un sur cinq (18,6%) est asiatique. L'origine géographique varie avec le degré d'études de la formation à l'université. Ainsi, les étudiants originaires d'Asie sont surreprésentés en cursus doctorat, où ils constituent 29,8% des étudiants étrangers tandis que 55,2% des étudiants de nationalité étrangère en cursus master sont originaires d'Afrique.

POPULATION CONCERNÉE - Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Au sein d'un même établissement, seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Pour les filières autres que l'université, voir « Définitions » en 6.1.

UNIVERSITÉS - voir « Définitions » en 6.6.

CURSUS LICENCE, CURSUS MASTER, CURSUS DOCTORAT Voir « Définitions » en 6.4.

ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE - Sont pris en compte dans les différentes enquêtes les étudiants se déclarant de nationalité étrangère. Cela inclut ceux ayant effectué leur scolarité du secondaire dans le système scolaire français. Il est possible de distinguer ceux qui ne sont pas titulaires du baccalauréat pour l'université uniquement.

NON-BACHELIERS - Les étudiants de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information (ESR)* : 16.09, 16.03.

1 Évolution du nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits dans l'enseignement supérieur

	1990 1991	2000 2001	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017 (5)	2017 2018 (p)	2017 2018 (6)
Universités	131 901	137 559	218 364	219 939	216 055	217 926	218 443	225 366	231 120	240 252	14,6
<i>dont : préparation DUT</i>	3 058	5 219	7 424	7 507	6 752	6 537	6 441	6 471	6 602	6 499	5,6
<i>formations d'ingénieurs (1)</i>	490	1 201	2 983	3 557	3 775	4 130	4 376	4 625	4 784	4 639	15,5
Formations d'ingénieurs hors université (1)	2 259	4 272	13 081	12 315	13 887	14 391	14 739	14 964	15 980	16 302	12,6
Écoles de commerce, gestion et vente	2 519	6 273	17 164	18 239	19 601	21 833	21 892	21 524	26 618	31 029	17,8
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (2)	5 328	5 303	8 103	7 786	8 128	8 360	8 442	8 505	8 300	11 191	11,5
STS et assimilés	5 969	8 280	5 831	5 659	6 313	7 004	8 232	9 346	10 160	11 188	4,4
CPGE	1 310	2 166	3 176	3 097	3 114	3 090	3 246	3 345	3 188	3 264	3,8
Autres écoles et formations (3) (4)	11 862	10 704	19 226	21 570	22 176	22 480	24 723	26 639	28 727	30 160	10,1
Ensemble	161 148	174 557	284 945	288 605	289 274	295 084	299 717	309 689	324 093	343 386	12,8
En % du nombre total d'étudiants	9,4	8,1	12,3	12,3	12,1	12,1	12,1	12,1	12,4	12,8	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.
- Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.
- Données 2016 reconduites en 2017 pour les formations paramédicales et sociales.
- Groupe non homogène. Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les écoles paramédicales et sociales, les ENS, les écoles juridiques et administratives, etc.
- Données rectifiées par rapport à celles publiées lors de l'édition précédente pour tenir compte des données 2016 définitives (paramédical, social).
- En % du nombre total d'étudiants.

© SIES

2 Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par cursus en 2017-2018

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)
Union européenne (UE)	23 165	56,7	16 758	77,2	4 865	90,8	44 788	68,1
Europe hors UE	5 618	55,8	3 696	79,1	1 036	90,8	10 350	67,6
Afrique	57 370	64,6	54 729	83,2	7 883	90,0	119 982	74,7
Amérique	9 091	70,1	7 851	86,7	2 906	93,7	19 848	80,1
Asie	21 697	78,9	15 980	88,2	7 107	94,6	44 784	84,7
Océanie	207	82,1	142	87,3	38	84,2	387	84,2
Non renseignés	67	62,7	31	54,8	15	93,3	113	64,6
Ensemble	117 215	65,7	99 187	83,1	23 850	92,0	240 252	75,5
En % du nombre d'étudiants	11,6		17,3		41,2		14,6	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 6.1.

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.6.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Pour les filières autres que l'université, voir « Définitions » en 6.1.

EN 2017-2018, dans l'enseignement supérieur français, à dispositif équivalent (voir 6.1), près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain : 24 % d'entre eux viennent du Maghreb et 21 % du reste de l'Afrique. 22 % sont issus d'Europe, dont 18 % de l'Union européenne. Enfin, 21 % sont originaires d'Asie ou d'Océanie et 9 % du continent américain (1).

Les étudiants marocains demeurent les étudiants étrangers les plus représentés en France en 2017 (39 900 étudiants), devant les étudiants algériens (30 500) et chinois (30 100) (2). À dispositif équivalent, les étudiants camerounais et vietnamiens sont à nouveau moins nombreux cette année. En revanche, en 2017, les hausses ont été particulièrement élevées pour les Algériens (+16,2 %) et les Sénégalais (+15,0 %).

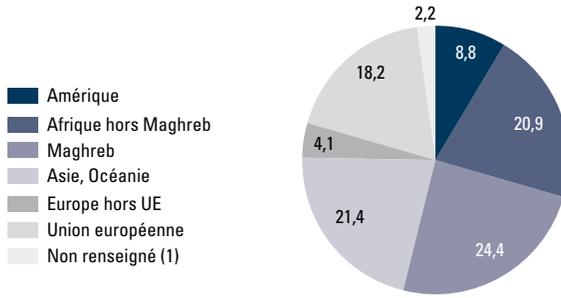
L'université (y compris DUT et formations d'ingénieurs) est le lieu de formation privilégié des étudiants étrangers (70 % d'entre eux y étudient, -1 point par rapport à 2016-2017). Leur part augmente d'un point en écoles de commerce, gestion, vente et en écoles artistiques, d'architecture et de journalisme.

Les étudiants marocains sont en proportion moins nombreux à l'université, hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs, que l'ensemble des étudiants étrangers (61 % contre 67 %). Ils sont en revanche plus présents en formations d'ingénieurs, universitaires ou non (14 % contre 6 % pour l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère), en CPGE (3 % contre 1 %). Les étudiants chinois vont également moins souvent à l'université (49 %) que l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère, mais plus fréquemment en formations d'ingénieurs (11 %) et dans les écoles de commerce, gestion et vente (22 %, contre 9 % pour l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère). Les étudiants algériens étudient en très large majorité dans les universités (87 %).

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

1 Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité en 2017-2018, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.**

© SIES

1. Y compris les formations paramédicales et sociales, et les établissements dépendant du ministère en charge de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'informations sur la nationalité des étudiants étrangers.

2 Répartition des étudiants de nationalité étrangère par filière de formation en 2017-2018, en %.

Origine	Universités hors préparation DUT et ingénieurs	Préparation au DUT	Formations d'ingénieurs des universités (3)	Formations d'ingénieurs hors université (3)	STS et assimilés	CPGE
Allemagne	67	1	ε	3	ε	ε
Italie	68	1	ε	3	2	ε
Autres Union européenne (UE)	70	2	ε	3	4	ε
Europe hors UE	70	2	ε	2	4	ε
Maroc	61	2	4	10	2	3
Algérie	87	ε	ε	ε	2	ε
Tunisie	68	1	2	7	2	1
Autres Maghreb	80	ε	1	4	2	2
Sénégal	71	5	3	6	3	1
Cameroun	58	2	3	8	4	1
Autres Afrique (1)	74	3	1	2	6	ε
Liban	68	ε	2	6	ε	ε
Autres Moyen-Orient	76	2	ε	1	4	ε
Chine	49	2	2	9	ε	ε
Vietnam	71	2	ε	6	1	ε
Autres Asie	56	2	ε	2	3	ε
Amérique du Sud	65	1	2	10	2	ε
Amérique du Nord	54	ε	ε	1	ε	ε
Antilles - Amérique centrale	70	1	ε	3	5	ε
Océanie	45	ε	ε	1	ε	ε
Non renseigné (2)	3	ε	ε	9	23	ε
Total	67	2	1	5	3	1

(suite)	Écoles de commerce, gestion et vente	Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (4)	Autres écoles de spécialités diverses	Total	Effectifs	Évolution à dispositif équivalent (%) 2017/2016
Allemagne	13	2	11	100	8 459	0,0
Italie	12	3	10	100	13 341	8,0
Autres Union européenne (UE)	7	4	9	100	41 335	1,4
Europe hors UE	8	5	8	100	14 284	0,8
Maroc	10	2	6	100	39 855	3,9
Algérie	2	1	4	100	30 521	16,2
Tunisie	6	2	10	100	12 842	2,7
Autres Maghreb	5	ε	5	100	1 734	0,6
Sénégal	6	ε	5	100	10 974	15,0
Cameroun	12	ε	10	100	6 878	-2,6
Autres Afrique (1)	6	1	6	100	52 097	6,6
Liban	8	3	12	100	5 665	3,8
Autres Moyen-Orient	4	3	8	100	13 259	6,0
Chine	22	6	8	100	30 071	1,4
Vietnam	6	3	10	100	5 589	-2,9
Autres Asie	14	9	13	100	21 250	6,0
Amérique du Sud	6	4	10	100	15 100	1,8
Amérique du Nord	11	5	27	100	8 301	0,7
Antilles - Amérique centrale	6	3	10	100	7 063	7,0
Océanie	39	4	9	100	847	3,3
Non renseigné (2)	10	11	44	100	3 921	-32,5
Total	9	3	9	100	343 386	4,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.**

© SIES

1. Hors étudiants égyptiens comptabilisés dans « Autres Moyen-Orient ».

2. Y compris l'ensemble des étudiants étrangers des formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère en charge de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'information sur l'origine des étudiants étrangers.

3. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

4. Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.

DÉFINITIONS

EN 2017-2018, 240 300 étudiants des universités de France métropolitaine et des DOM sont étrangers, effectifs en nette hausse par rapport à l'année précédente (+4,0%) (1). Les effectifs universitaires étant par ailleurs en hausse, la part des étudiants étrangers n'augmente que légèrement (14,6%, +0,4 point par rapport à 2016-2017).

Les étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat représentent 75,5% de l'ensemble des étudiants étrangers (2).

Les étudiants africains représentent près d'un étudiant étranger sur deux (49,9%, +1,5 point par rapport à 2016-2017). Les étudiants étrangers des autres continents sont également plus nombreux mais un peu moins représentés qu'en 2016-2017 : les étudiants européens représentent 23,0% des étudiants étrangers (-0,7 point), suivis des étudiants asiatiques (18,6%, -0,5 point), les étudiants américains constituant 8,3% (-0,2 point) des étudiants étrangers.

Les étudiants algériens sont cette année les plus nombreux (27 100), devant les étudiants marocains (26 700) et les étudiants chinois (16 100). Le nombre d'étudiants algériens est donc de nouveau en forte hausse cette année (+16,6% par rapport à 2016-2017), tout comme, de façon plus modérée, celui des étudiants marocains (+4,0%). En revanche, le nombre d'étudiants chinois stagne (-0,6%). L'augmentation proportionnelle la plus forte est celle des étudiants arméniens (+17,4%).

Parmi les étudiants européens, les étudiants italiens sont les plus représentés (9 300 soit 16,8% des Européens), suivis des étudiants allemands (5 800 soit 10,6%), espagnols (5 400 soit 9,7%), portugais (4 000 soit 7,2%) et russes (3 900 soit 7,1%). Plus de quatre étudiants européens sur cinq sont originaires de l'Union européenne. 60 200 étudiants étrangers (soit 25,0% des étudiants étrangers) sont originaires d'un État actuellement engagé dans le processus de Bologne (voir « Définitions »).

Les étudiants étrangers tous continents confondus se dirigent principalement vers les disciplines littéraires (31,3%) avant les disciplines scientifiques (29,1%) et les disciplines économiques (17,8%).

Les étudiants africains se dirigent davantage que les autres vers les disciplines scientifiques (35,5%) ou économiques (20,7%), en revanche ils choisissent moins que les autres les voies littéraires (21,0%). Parmi les étudiants africains, 74,7% sont des non-bacheliers.

Les femmes sont majoritaires (54,1%, -0,2 point) parmi les étudiants venant de tous les continents excepté de l'Afrique où elles ne représentent que 45,9% (+0,2 point) des étudiants. À l'opposé, les étudiantes représentent près des deux tiers des étudiants européens (66,1%).

POPULATION CONCERNÉE - Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

UNIVERSITÉS - Les données et les évolutions portent sur l'ensemble des universités (65 universités) ainsi que sur l'université de Lorraine, le CUFR de Mayotte (depuis 2012), l'institut national universitaire d'Albi et les Comues « Université Bourgogne-Franche-Comté », « Université Paris Lumières », « Université de recherche Paris-Sciences-et-Lettres », « Université Côte d'Azur », « Université Grenoble Alpes », « Université Paris-Est », « Université Paris-Saclay », « Lille Nord de France » et « Languedoc-Roussillon Université ». Voir fiche 6.6.

LE PROCESSUS DE BOLOGNE - Il a pour un de ses principaux objectifs de faciliter la mobilité des étudiants (et enseignants) entre les pays participants. Suivant ses recommandations l'ensemble des universités de France offre depuis la rentrée 2007 des formations LMD (licence-master-doctorat). Cette réforme a ainsi permis une harmonisation de la structure des études supérieures en Europe et une plus grande lisibilité des formations des différents pays européens pour l'ensemble de leurs étudiants. En outre, les enseignements ont été semestrialisés et sont sanctionnés par des crédits reconnus dans les différents pays européens (les ECTS "European Credits Transfer System").

NON-BACHELIER - Les étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 16.13; 17.12; 18.04.

1 Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités

	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018
Effectifs	128 141	131 901	126 366	137 505	209 523	218 364	219 939	216 055	217 926	218 443	225 366	231 120	240 252
dont non-bacheliers	79 487	84 990	74 746	83 987	158 689	173 761	173 987	169 078	169 329	168 201	171 545	174 911	181 432
Variation annuelle (%)						1,9	(1) 0,4	-1,8	0,9	0,2	3,2	2,6	4,0
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,5	11,4	8,7	9,8	14,7	15,2	15,1	14,8	14,5	14,3	14,1	14,2	14,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en ajoutant aux effectifs 2010-2011 les étudiants de l'institut national polytechnique de Lorraine qui ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la formation de l'université de Lorraine. (Voir « Définitions »).

© SIES

2 Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par pays d'origine et par discipline en 2016-2017

	Droit	Sciences éco., AES	Lettres, sciences sociales	Sciences et Staps	Médecine, odontologie, pharmacie	DUT	Total	Répartition par nationalité (%)	Part des femmes (%)	Part des non-bacheliers (%)
Europe	7 854	6 704	23 959	9 892	5 425	1 254	55 138	23,0	66,1	68,0
Union européenne	6 432	4 916	19 742	7 903	4 788	967	44 788	18,6	65,6	68,1
dont : Italie	1 004	756	4 676	1 794	903	145	9 287	3,9	65,8	76,2
Allemagne	1 044	756	2 703	826	394	115	5 849	2,4	68,8	80,2
Espagne	531	477	2 586	1 213	465	86	5 364	2,2	63,3	71,6
Portugal	455	581	1 596	779	314	231	3 957	1,6	64,0	22,8
Roumanie	690	376	857	385	1 034	50	3 392	1,4	72,2	74,2
Belgique	428	344	1 191	628	608	91	3 295	1,4	57,1	56,2
Royaume-Uni	349	182	1 807	442	165	100	3 045	1,3	61,8	48,7
Grèce	388	179	765	447	120	7	1 906	0,8	65,7	88,0
Pologne	272	178	749	290	112	46	1 649	0,7	74,3	64,6
Luxembourg	337	264	407	160	254	12	1 434	0,6	56,2	85,7
Bulgarie	248	182	397	143	96	12	1 078	0,4	70,9	78,7
Europe hors Union européenne	1 422	1 788	4 217	1 989	637	287	10 350	4,3	68,3	67,6
dont Russie	485	757	1 781	651	175	63	3 913	1,6	72,5	71,6
Afrique	14 237	24 810	25 223	42 553	9 557	3 600	119 982	49,9	45,9	74,7
dont : Algérie	1 383	3 406	7 692	11 497	2 846	262	27 086	11,3	48,2	78,9
Maroc	1 643	7 648	3 479	11 008	1 968	959	26 705	11,1	45,9	75,3
Tunisie	581	1 234	1 898	3 955	1 394	138	9 200	3,8	58,1	79,0
Sénégal	1 411	1 411	1 889	3 109	215	589	8 624	3,6	38,0	83,6
Côte d'Ivoire	1 662	1 635	1 062	1 211	275	101	5 946	2,5	45,4	71,0
Cameroun	649	833	804	1 464	471	153	4 374	1,8	49,6	66,2
Guinée	692	1 011	540	1 190	172	83	3 688	1,5	24,4	82,8
Congo	739	722	665	1 005	240	243	3 614	1,5	44,1	60,8
Gabon	654	665	797	863	78	361	3 418	1,4	52,3	76,9
Madagascar	335	914	684	972	293	132	3 330	1,4	58,9	46,2
Mali	437	622	508	676	167	49	2 459	1,0	31,6	80,0
Bénin	451	713	462	555	217	56	2 454	1,0	39,0	85,4
Comores	326	424	813	555	60	34	2 212	0,9	51,8	52,0
Asie	3 233	8 781	15 607	13 327	2 479	1 330	44 784	18,6	58,6	84,7
dont : Chine	360	3 654	6 239	5 008	182	630	16 074	6,7	64,4	93,1
Vietnam	137	1 425	850	1 410	190	98	4 111	1,7	58,5	89,5
Liban	243	455	532	2 115	636	11	3 992	1,7	51,8	77,9
Turquie	588	438	1 085	443	152	101	2 808	1,2	63,4	57,9
Syrie	153	198	865	457	324	32	2 029	0,8	41,2	87,3
Corée du Sud	105	170	1 329	175	66	11	1 863	0,8	73,8	86,4
Arménie	400	740	244	106	59	36	1 585	0,7	66,9	71,0
Iran	132	123	720	469	86	4	1 534	0,6	56,0	87,2
Inde	24	159	314	846	27	17	1 387	0,6	37,6	87,3
Amérique	2 208	2 487	10 122	4 025	688	313	19 848	8,3	59,8	80,1
dont : Brésil	458	360	1 683	721	99	32	3 354	1,4	61,2	85,3
États-Unis	345	255	2 200	346	74	12	2 335	1,3	67,9	90,0
Colombie	330	362	1 766	559	52	19	3 088	1,3	59,8	84,3
Mexique	170	288	916	605	52	14	2 046	0,9	58,6	88,4
Haïti	312	458	702	323	96	52	1 943	0,8	46,3	55,7
Canada	191	138	568	229	127	14	1 267	0,5	65,1	81,1
Océanie	43	24	241	63	14	2	387	0,2	65,4	84,2
Apatrides ou non-déclarés	19	17	44	23	10	10	113	0,0	53,1	64,6
Ensemble	27 594	42 823	75 196	69 883	18 173	6 499	240 252	100,0	54,1	75,5
Proportion d'étrangers (%)	13,4	21,7	14,7	18,3	7,9	5,6	14,6			

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

DÉFINITIONS

En 2017, hors double inscription université-CPGE (hors CPGE), 61,8 % des bacheliers généraux poursuivent leurs études à l'université, ce chiffre est en baisse de 0,5 point par rapport à 2016. Les femmes poursuivent plus que les hommes dans cette filière (63,8 % contre 59,2 %).

Pour les bacheliers généraux, l'université demeure la filière de poursuite d'études la plus fréquente. Alors que le taux d'inscription à l'université a diminué continûment de 2000 à 2008, il s'est stabilisé au cours des quatre années suivantes pour ensuite croître légèrement entre 2012 et 2016 et perdre 0,5 point en 2017 (hors CPGE). En ce qui concerne les formations sélectives (IUT, STS et CPGE), les taux d'inscription sont en légère baisse en 2017. Les hommes poursuivent, en particulier, plus que les femmes en CPGE (15,2 % contre 9,9 %).

Les bacheliers scientifiques se distinguent par une orientation davantage tournée vers les études de santé (19,3 % en 2017), les classes préparatoires (17,4 %) et les disciplines scientifiques à l'université (29,0 % y compris Staps). Le taux d'inscription des bacheliers S à l'université s'élève (hors double inscription) à 60,5 % en 2017, ce qui représente une baisse de 0,6 point par rapport à 2016. 5,6 % poursuivent en écoles d'ingénieurs non universitaires (7,6 % pour les hommes). Dans cette série de baccalauréat, 27,7 % des femmes de cette série s'inscrivent en Paces et 20,4 % des hommes poursuivent en CPGE.

Les bacheliers ES poursuivent majoritairement à l'université (hors IUT), notamment dans les disciplines « droit, économie, AES » et « lettres, sciences humaines », pour lesquelles les taux d'inscription sont stables entre 2015 et 2017. Dans les filières sélectives, les taux d'inscription sont également stables sauf en IUT (-0,3 point). En revanche, celui se rapportant aux écoles de commerce, gestion, vente et formations comptables regagne 0,5 point en 2017, après une stagnation en 2016.

Les bacheliers L s'inscrivent majoritairement dans les disciplines littéraires de l'université (50,8 % hors CPGE) et dans une moindre mesure en droit, économie et AES (13,3 %). Le taux d'inscription de ces bacheliers à l'université est en diminution constante depuis 2015. Sur la même période, la tendance amorcée dans les filières courtes se confirme également, les taux d'inscription continuant de stagner ou de baisser cette année. L'écart entre les deux sexes apparaît nettement dans les formations autres, les hommes y étant plus nombreux à s'y inscrire : 10,6 % s'inscrivent dans ces écoles contre 7,2 % des femmes.

POPULATION CONCERNÉE - Les statistiques présentées tiennent compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance (apprentissage) pour l'ensemble des bacheliers poursuivant en STS à partir de 2008. Par contre, les bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger ne sont pas pris en compte.

NOUVEAUX BACHELIERS - Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

TAUX D'INSCRIPTION - Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus, mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Ces taux ont été calculés depuis 2013 hors doubles inscriptions (CPGE/licence) pour évaluer la montée en charge de celles-ci depuis la loi 2013 et sont notés hors CPGE dans les tableaux.

DOUBLES INSCRIPTIONS À L'UNIVERSITÉ ET EN CPGE - Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel), dont un au moins de la même académie ; d'autre part aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles de s'inscrire au lycée et en EPSCP. Les doubles inscriptions étaient déjà possibles et effectives auparavant, leur caractère désormais obligatoire se traduit par une augmentation progressive des inscriptions à l'université. Cette année, les taux d'inscriptions ont été calculés hors double inscription, noté « hors CPGE » dans les tableaux.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 6.1 et 6.2.

SOURCES

MESRI-SIES et MEN-DEPP

- Systèmes d'information Scolarité, SISE et SIFA.
- Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés, des écoles de formation sanitaire et sociale et des écoles d'enseignement supérieur artistique.
- Système d'information Safran du ministère en charge de l'agriculture.

AVERTISSEMENT

La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA, Système d'information des formations d'apprentis) ne distingue pas le détail des séries du baccalauréat et ne permet donc pas de fournir les taux d'inscriptions en apprentissage à ce niveau de détail.

1 Évolution des taux d'inscription (1) dans l'enseignement supérieur : bacheliers généraux

		2000	2005	2010	2013	2014	2015	2016 (8)	2017	Hommes 2017	Femmes 2017
Ensemble tous bacs	Inscriptions des nouveaux bacheliers dans le supérieur	415 306	415 419	431 695	461 782	473 557	495 069	505 000	515 070	249 800	265 270
	Inscriptions des nouveaux bacheliers hors CPGE (2)				450 674	461 317	469 324	475 300	483 963	232 723	251 240
	Ensemble supérieur	80,4	82,0	81,2	78,3	75,7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble supérieur hors CPGE (2)				76,5	73,7	75,8	75,0	75,2	75,1	75,2
	Université	47,9	47,8	43,3	42,6	41,3	45,1	45,4	45,2	41,9	48,3
	Université hors CPGE (2)				40,7	39,3	40,9	40,7	40,4	36,4	44,1
	<i>dont préparation DUT</i>	<i>8,7</i>	<i>8,7</i>	<i>8,3</i>	<i>7,8</i>	<i>7,5</i>	<i>7,5</i>	<i>7,4</i>	<i>7,4</i>	<i>9,3</i>	<i>5,7</i>
	CPGE	6,9	7,4	7,3	6,9	6,8	6,9	6,8	6,8	7,7	5,9
	STS (3)	19,6	19,3	22,7	21,2	20,7	20,7	20,3	20,7	23,6	18,1
	<i>dont voie scolaire</i>	<i>19,6</i>	<i>19,3</i>	<i>19,5</i>	<i>18,2</i>	<i>17,8</i>	<i>17,5</i>	<i>17,1</i>	<i>17,6</i>	<i>19,1</i>	<i>16,2</i>
Autres formations	6,0	7,5	7,9	7,6	7,0	7,3	7,2	7,3	7,4	7,1	
Bac général	Ensemble supérieur	103,7	103,8	100,8	98,9	99,4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble supérieur hors CPGE (2)				95,3	95,4	95,2	94,4	93,5	95,6	91,9
	Université	73,0	71,7	65,5	65,2	65,8	70,1	70,9	70,6	70,3	70,9
	Université hors CPGE (2)				61,6	61,8	62,2	62,3	61,8	59,2	63,8
	<i>dont préparation DUT</i>	<i>11,2</i>	<i>10,4</i>	<i>10,7</i>	<i>10,2</i>	<i>10,1</i>	<i>9,8</i>	<i>9,7</i>	<i>9,6</i>	<i>12,9</i>	<i>7,0</i>
	CPGE	12,6	13,3	13,2	12,5	13,1	12,7	12,4	12,2	15,2	9,9
	STS	9,0	7,7	9,8	9,0	8,8	8,5	8,3	8,2	8,1	8,3
	<i>dont voie scolaire</i>	<i>9,0</i>	<i>7,7</i>	<i>8,9</i>	<i>8,1</i>	<i>8,0</i>	<i>7,7</i>	<i>7,5</i>	<i>7,5</i>	<i>7,2</i>	<i>7,6</i>
	Autres formations	9,1	11,1	12,3	12,2	11,7	11,8	11,5	11,3	13,1	9,9
	Bac S	Ensemble supérieur	107,8	108,2	103,2	101,7	101,6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Ensemble supérieur hors CPGE (2)					97,6	97,2	97,1	96,3	95,4	96,7	93,9
Université		71,7	70,9	64,5	64,8	64,9	71,8	72,8	72,7	72,0	73,4
Université hors CPGE (2)					60,6	60,5	61,1	61,1	60,5	57,2	64,2
<i>dont : disciplines scientifiques (y c. Staps)</i>		<i>29,5</i>	<i>21,9</i>	<i>16,7</i>	<i>19,8</i>	<i>20,9</i>	<i>27,6</i>	<i>28,8</i>	<i>29,0</i>	<i>35,2</i>	<i>22,1</i>
<i>disciplines scientifiques hors CPGE (2)</i>					<i>16,9</i>	<i>17,7</i>	<i>18,8</i>	<i>19,3</i>	<i>19,0</i>	<i>22,7</i>	<i>15,6</i>
<i>PACES</i>		<i>12,3</i>	<i>20,6</i>	<i>21,0</i>	<i>21,6</i>	<i>20,8</i>	<i>20,2</i>	<i>19,5</i>	<i>19,3</i>	<i>11,7</i>	<i>27,7</i>
<i>dont préparation DUT</i>		<i>14,6</i>	<i>13,2</i>	<i>12,5</i>	<i>11,8</i>	<i>11,6</i>	<i>11,3</i>	<i>11,2</i>	<i>11,2</i>	<i>15,1</i>	<i>6,8</i>
<i>dont DUT production</i>		<i>10,1</i>	<i>8,6</i>	<i>8,2</i>	<i>7,7</i>	<i>7,7</i>	<i>7,5</i>	<i>7,5</i>	<i>7,5</i>	<i>10,4</i>	<i>4,2</i>
CPGE		19,1	20,0	19,3	18,1	18,7	18,1	17,6	17,4	20,4	14,1
<i>dont CPGE sciences</i>	<i>15,2</i>	<i>15,8</i>	<i>15,2</i>	<i>14,4</i>	<i>14,7</i>	<i>14,3</i>	<i>13,8</i>	<i>13,7</i>	<i>17,3</i>	<i>9,7</i>	
STS voie scolaire (4)	7,0	5,9	6,8	6,0	5,8	5,7	5,7	5,6	5,7	5,5	
<i>dont STS production (4)</i>	<i>3,6</i>	<i>2,9</i>	<i>3,4</i>	<i>3,2</i>	<i>2,9</i>	<i>2,8</i>	<i>2,7</i>	<i>2,6</i>	<i>3,0</i>	<i>2,2</i>	
Autres formations	10,1	11,4	12,6	12,9	12,2	12,2	12,0	11,8	13,4	10,1	
<i>dont écoles d'ingénieurs non universitaires (6)</i>	<i>4,0</i>	<i>3,8</i>	<i>4,7</i>	<i>5,2</i>	<i>5,3</i>	<i>5,1</i>	<i>5,4</i>	<i>5,6</i>	<i>7,6</i>	<i>3,3</i>	
Bac ES	Ensemble supérieur	98,1	97,6	95,0	92,7	93,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble supérieur hors CPGE (2)				90,4	90,5	91,5	90,2	89,6	90,7	88,9
	Université	72,7	70,2	64,4	63,2	63,9	65,4	66,0	65,9	65,6	66,0
	Université hors CPGE (2)				60,9	61,2	61,7	61,7	61,4	61,5	61,3
	<i>dont : droit, économie, AES</i>	<i>32,8</i>	<i>29,2</i>	<i>29,0</i>	<i>28,8</i>	<i>28,6</i>	<i>29,8</i>	<i>30,2</i>	<i>30,6</i>	<i>31,5</i>	<i>30,0</i>
	<i>droit, économie, AES hors CPGE (2)</i>				<i>27,3</i>	<i>26,9</i>	<i>27,5</i>	<i>27,3</i>	<i>27,6</i>	<i>28,5</i>	<i>26,9</i>
	<i>disciplines littéraires</i>	<i>23,8</i>	<i>25,6</i>	<i>19,3</i>	<i>17,3</i>	<i>18,1</i>	<i>18,7</i>	<i>19,0</i>	<i>19,0</i>	<i>14,6</i>	<i>21,8</i>
	<i>disciplines littéraires hors CPGE (2)</i>				<i>16,4</i>	<i>17,1</i>	<i>17,5</i>	<i>17,8</i>	<i>17,6</i>	<i>13,6</i>	<i>20,3</i>
	<i>dont préparation DUT</i>	<i>12,2</i>	<i>11,2</i>	<i>12,1</i>	<i>11,7</i>	<i>11,7</i>	<i>11,1</i>	<i>11,0</i>	<i>10,7</i>	<i>10,9</i>	<i>10,5</i>
	<i>dont DUT services</i>	<i>12,1</i>	<i>11,1</i>	<i>11,9</i>	<i>11,4</i>	<i>11,4</i>	<i>10,8</i>	<i>10,8</i>	<i>10,4</i>	<i>10,4</i>	<i>10,4</i>
CPGE	5,4	5,9	6,1	6,2	6,3	6,2	6,0	5,9	5,7	6,0	
<i>dont CPGE économiques</i>	<i>4,3</i>	<i>4,2</i>	<i>4,4</i>	<i>4,6</i>	<i>4,7</i>	<i>4,6</i>	<i>4,4</i>	<i>4,3</i>	<i>4,4</i>	<i>4,2</i>	
STS voie scolaire (4)	11,5	9,9	11,4	10,6	10,6	10,9	10,2	10,2	10,3	10,2	
<i>dont STS services (5)</i>	<i>10,9</i>	<i>9,3</i>	<i>10,3</i>	<i>9,6</i>	<i>9,6</i>	<i>9,8</i>	<i>9,2</i>	<i>9,3</i>	<i>9,3</i>	<i>9,3</i>	
Autres formations	8,5	11,6	13,1	12,7	12,3	12,7	12,3	12,1	13,2	11,3	
<i>dont écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité (7)</i>	<i>4,9</i>	<i>5,3</i>	<i>5,2</i>	<i>6,5</i>	<i>6,5</i>	<i>5,9</i>	<i>6,0</i>	<i>6,5</i>	<i>8,0</i>	<i>5,5</i>	
Bac L	Ensemble supérieur	101,6	102,4	98,4	96,8	99,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble supérieur hors CPGE (2)				92,4	94,3	92,2	90,9	89,9	93,4	89,1
	Université	76,5	76,8	70,5	70,5	72,5	74,1	74,1	73,3	73,4	73,3
	Université hors CPGE (2)				66,1	67,7	67,9	67,4	66,8	67,4	66,7
	<i>dont : droit, économie, AES</i>	<i>12,5</i>	<i>12,1</i>	<i>13,8</i>	<i>14,4</i>	<i>14,1</i>	<i>13,8</i>	<i>13,2</i>	<i>13,3</i>	<i>12,9</i>	<i>13,5</i>
	<i>disciplines littéraires</i>	<i>60,3</i>	<i>61,7</i>	<i>53,3</i>	<i>52,8</i>	<i>55,1</i>	<i>57,1</i>	<i>57,7</i>	<i>57,0</i>	<i>56,5</i>	<i>57,2</i>
	<i>disciplines littéraires hors CPGE (2)</i>				<i>48,5</i>	<i>50,4</i>	<i>51,1</i>	<i>51,3</i>	<i>50,8</i>	<i>50,7</i>	<i>50,8</i>
	<i>dont préparation DUT</i>	<i>2,2</i>	<i>1,8</i>	<i>2,2</i>	<i>2,1</i>	<i>2,0</i>	<i>1,8</i>	<i>1,8</i>	<i>1,8</i>	<i>1,3</i>	<i>1,9</i>
	CPGE	6,9	7,4	7,8	7,6	7,9	7,7	7,7	7,4	7,2	7,4
	<i>dont CPGE lettres</i>	<i>6,7</i>	<i>7,3</i>	<i>7,7</i>	<i>7,5</i>	<i>7,7</i>	<i>7,4</i>	<i>7,3</i>	<i>6,9</i>	<i>6,7</i>	<i>7,0</i>
STS voie scolaire (4)	10,5	9,0	10,5	9,8	10,0	7,9	7,9	7,9	8,3	7,9	
<i>dont STS services (4)</i>	<i>9,3</i>	<i>7,4</i>	<i>7,4</i>	<i>6,5</i>	<i>6,2</i>	<i>5,8</i>	<i>5,3</i>	<i>5,1</i>	<i>4,2</i>	<i>5,3</i>	
Autres formations	7,6	9,1	9,6	8,9	8,7	8,7	8,0	7,8	10,6	7,2	
<i>dont écoles supérieures artistiques et culturelles</i>	<i>3,1</i>	<i>3,6</i>	<i>4,2</i>	<i>3,7</i>	<i>3,7</i>	<i>3,5</i>	<i>3,0</i>	<i>2,6</i>	<i>3,4</i>	<i>2,4</i>	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Voir « Définitions ».

2. Taux d'inscription hors double inscription CPGE.

3. Les bacheliers (toutes séries) poursuivant leurs études en STS par voie d'apprentissage sont inclus à partir de 2008.

4. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS en apprentissage à ce niveau de détail.

5. En 2000-2001, les nouveaux bacheliers inscrits en STS dépendant du ministère en charge de l'agriculture sont comptabilisés en STS production.

À partir de 2005-2006 la répartition production/services est connue.

6. Formations d'ingénieurs ou cycle préparatoire intégré.

7. En 2000, les nouveaux bacheliers des écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité et des écoles d'architecture ne sont pas différenciés des autres formations. Ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres formations ».

8. Mise à jour avec SIFA 2016 et les fichiers sanitaires et sociaux 2016.

© SIES

DÉFINITIONS

HORS DOUBLE INSCRIPTION UNIVERSITÉ-CPGE (HORS CPGE), le taux de poursuite global des bacheliers technologiques baisse en 2017 de 1,6 point et se situe à 78,1 % en France métropolitaine et dans les DOM. Cette baisse est principalement due à l'université (-1,2 point hors CPGE).

Les filières professionnelles courtes, en particulier les STS, restent les principales filières d'inscription des bacheliers technologiques (40,4% en 2017). Le taux d'inscription des bacheliers technologiques en STS (y compris en apprentissage) avait fortement baissé entre 2010 et 2014 (-5,8 points) en raison d'une ouverture accrue aux bacheliers professionnels. Ce taux a connu un pic en 2015 pour atteindre 41,5%, mais est reparti à la baisse depuis : -0,4 point en 2016, puis -0,7 point en 2017. Ce taux varie entre femmes et hommes (37,3% contre 43,3% respectivement). Les préparations au DUT, quant à elles, accueillent 11,6% des bacheliers technologiques, taux quasiment stable depuis 2014. Dans cette filière également, on observe une forte différence entre femmes et hommes (8,4% contre 14,6%).

La deuxième filière de formation la plus fréquente de poursuite d'étude des bacheliers technologiques est l'université (30,5% hors CPGE en 2017), la baisse observée entre 2015 et 2017 est due davantage aux disciplines générales ou de santé qu'aux formations préparant au DUT. Les doubles inscriptions en CPGE sont ici nettement moins fréquentes que pour les bacheliers généraux (de l'ordre de 1%).

Les bacheliers STI2D marquent toujours une préférence pour les filières courtes (STS ou IUT) puisque près de 6 sur 10 s'y dirigent; néanmoins un recul est observé depuis 2015 : -1,4 point en 2016 et -1,9 point en 2017. Le taux de poursuite des bacheliers ST2S en STS (hors apprentissage) est en hausse depuis 2015 (+1,4 point en 2016 et +0,2 point en 2017). De même, les bacheliers STMG enregistrent une hausse en 2017 de leur inscription en STS (+1,2 point).

Le taux de poursuite d'études des bacheliers professionnels est en hausse en 2017 de 1,8 point. La majorité des bacheliers professionnels poursuivant des études en 2017 intègre une classe STS (30,3%), dont 7,3% par la voie de l'apprentissage. Les écarts entre femmes et hommes sont de 6,8 points en faveur de ces derniers (26,6% contre 33,4%). 6,8% des bacheliers professionnels s'inscrivent à l'université. Seulement 0,4% s'inscrit en préparation au DUT.

POPULATION CONCERNÉE - Les statistiques présentées tiennent compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance (apprentissage) pour l'ensemble des bacheliers poursuivant en STS à partir de 2008. Par contre, les bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger ne sont pas pris en compte.

NOUVEAUX BACHELIERS - Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

TAUX D'INSCRIPTION - Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus, mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Ces taux ont été calculés depuis 2013 hors double inscription (CPGE/licence) pour évaluer la montée en charge de celles-ci depuis la loi 2013 et sont notés hors CPGE dans les tableaux.

DOUBLES INSCRIPTIONS À L'UNIVERSITÉ ET EN CPGE Voir fiche 6.18.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 6.1 et 6.2.

AVERTISSEMENT

La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du baccalauréat et ne permet donc pas de fournir les taux d'inscriptions en apprentissage à ce niveau de détail.

SOURCES

MESRI-SIES et MEN-DEPP

- Systèmes d'information Scolarité, SISE et SIFA.

- Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés, des écoles de formation sanitaire et sociale et des écoles d'enseignement supérieur artistique.

- Système d'information Safran du ministère en charge de l'agriculture.

1 Évolution des taux d'inscription (1) dans l'enseignement supérieur : bacheliers technologiques et professionnels

		2000	2005	2010	2013	2014	2015	2016 (8)	2017	Hommes 2017	Femmes 2017
Bac technologique	Ensemble supérieur	77,6	78,6	81,3	77,7	79,2	82,0	80,6	79,1	82,9	75,0
	Ensemble supérieur hors CPGE (2)				77,6	79,1	81,2	79,7	78,1	81,8	74,3
	Université	28,2	28,5	28,6	30,8	31,9	33,4	32,6	31,5	32,7	30,2
	Université hors CPGE (2)				30,7	31,8	32,6	31,7	30,5	31,5	29,5
	dont préparation DUT	9,1	10,4	9,9	11,0	11,4	11,5	11,6	11,6	14,6	8,4
	CPGE	1,0	1,1	1,5	1,7	1,8	2,0	2,0	1,9	2,5	1,2
	STS (3)	44,5	44,0	46,2	39,8	40,4	41,5	41,1	40,4	43,3	37,3
	dont voie scolaire	44,5	44,0	42,7	36,2	36,6	37,3	36,9	36,9	38,9	34,7
	Autres formations	3,9	5,0	5,1	5,4	5,1	5,1	4,9	5,3	4,5	6,3
	Bac STI2D (ex-STI)	Ensemble supérieur	88,4	91,2	89,5	90,8	87,5	87,3	84,8	81,6	80,8
Ensemble supérieur hors CPGE (2)					90,6	87,3	86,2	83,1	79,9	79,2	79,4
Université		23,5	26,7	26,2	36,7	37,0	37,7	37,0	35,8	35,8	36,5
Université hors CPGE (2)					36,5	36,8	36,6	35,3	34,2	34,2	28,8
dont préparation DUT		16,2	18,5	17,6	24,4	24,0	22,5	21,9	21,5	21,8	17,6
dont DUT production		15,1	15,1	14,5	19,3	19,0	17,4	16,7	16,3	16,5	14,0
CPGE		2,1	2,2	2,9	3,8	4,1	4,4	4,0	3,7	3,7	4,2
STS voie scolaire (4)		60,5	59,8	56,6	44,7	41,2	39,5	38,7	37,2	36,9	41,2
dont STS production (5)		57,7	54,6	50,6	39,0	36,2	34,7	33,9	31,8	31,5	35,0
Autres formations		2,3	2,5	3,7	5,6	5,2	5,7	5,1	4,8	4,4	9,2
Bac STL	Ensemble supérieur	78,5	78,7	76,0	78,1	77,2	80,0	78,6	78,5	83,5	75,0
	Ensemble supérieur hors CPGE (2)				77,8	76,9	78,0	76,0	76,2	80,6	73,1
	Université	34,0	34,1	34,7	39,5	39,9	43,0	43,4	41,1	45,5	38,0
	Université hors CPGE (2)				39,2	39,6	40,9	40,8	38,8	42,6	36,1
	dont préparation DUT	13,0	14,4	14,7	14,3	14,0	13,5	14,2	14,0	15,0	13,2
	dont DUT production	12,7	13,9	14,5	13,9	13,7	13,1	13,8	13,6	14,4	13,0
	CPGE	2,5	2,7	2,4	2,7	3,0	3,1	3,0	3,3	4,3	2,6
	STS voie scolaire (4)	39,4	38,5	36,4	33,1	31,6	31,7	29,8	30,5	30,3	30,7
	dont STS production (5)	26,8	24,6	23,5	21,5	20,6	20,4	19,7	19,5	21,4	18,1
	Autres formations	2,6	3,4	2,5	2,8	2,7	2,3	2,4	3,5	3,4	3,6
Bac STMG (ex-STT)	Ensemble supérieur	79,0	80,3	83,2	78,1	81,9	84,1	82,1	81,7	79,4	83,8
	Ensemble supérieur hors CPGE (2)				77,9	81,8	83,4	81,4	81,0	78,6	83,6
	Université	29,2	32,2	31,8	32,9	33,9	34,9	33,8	32,1	31,0	33,1
	Université hors CPGE (2)				32,7	33,7	34,2	33,1	31,4	30,3	33,0
	dont préparation DUT	8,5	9,5	9,5	10,2	11,1	11,3	11,3	11,4	10,4	12,4
	dont DUT services	8,4	9,5	9,4	10,0	10,9	11,1	11,2	11,3	23,6	21,7
	CPGE	0,7	0,9	1,3	1,6	1,6	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6
	STS voie scolaire (4)	42,9	43,6	45,1	39,2	42,4	43,7	42,9	44,1	42,6	45,4
	dont STS services (5)	41,8	43,1	44,0	38,3	40,2	41,5	40,6	41,1	38,3	43,6
	Autres formations	2,7	3,6	4,4	4,4	4,1	3,7	3,6	3,8	4,0	3,6
Bac ST2S (ex-SMS)	Ensemble supérieur	49,4	49,7	46,3	46,4	48,0	51,7	52,6	53,2	58,4	52,5
	Ensemble supérieur hors CPGE (2)				46,3	48,0	51,6	52,6	53,2	58,3	52,4
	Université	25,7	22,8	23,8	24,1	26,9	28,7	28,3	28,6	37,6	27,5
	Université hors CPGE (2)				24,0	26,9	28,6	28,3	28,6	37,5	27,4
	dont préparation DUT	0,5	0,6	1,1	1,3	1,5	1,5	1,7	1,8	1,9	1,8
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS voie scolaire (4)	11,0	10,3	11,3	12,6	11,7	12,4	13,8	14,0	10,7	14,4
	dont STS services (5)	10,8	10,2	11,1	12,3	11,4	12,1	13,3	13,6	10,0	14,0
	Autres formations	12,7	16,6	11,2	9,7	9,4	10,6	10,5	10,6	10,1	10,7
	Autres bacs technologiques	Ensemble supérieur	78,0	75,0	70,4	68,0	68,4	66,8	66,1	67,4	66,1
Ensemble supérieur hors CPGE (2)					67,9	68,3	66,2	65,7	66,6	65,7	67,4
Université		7,4	8,9	10,9	13,0	13,2	14,9	13,5	14,1	11,2	16,1
Université hors CPGE (2)					12,9	13,1	14,3	13,1	13,3	10,8	15,1
dont préparation DUT		1,0	1,5	2,4	2,2	2,4	2,3	2,3	2,0	1,9	2,0
CPGE		0,1	0,1	0,0	0,2	0,5	0,6	0,5	0,7	0,3	1,0
STS voie scolaire (4)		66,8	62,3	56,4	51,7	51,8	48,4	49,5	46,3	49,2	44,3
dont STS production (5)		48,4	40,8	34,4	29,9	29,0	28,2	28,7	27,6	32,5	24,0
Autres formations		3,7	3,7	3,1	3,1	2,8	2,9	2,6	6,3	5,4	7,0
Bac professionnel		Ensemble supérieur	17,1	23,0	34,1	38,5	34,4	36,8	36,4	38,2	39,9
	Université	6,9	6,7	7,7	8,6	8,4	8,3	8,0	6,8	5,6	8,4
	dont préparation DUT	0,5	0,8	0,8	0,8	0,6	0,6	0,5	0,4	0,5	0,4
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
	STS (3)	9,7	15,7	25,8	29,3	25,4	27,8	27,6	30,3	33,4	26,6
	dont voie scolaire	9,7	15,7	17,6	22,7	19,7	21,1	20,8	23,0	23,5	22,4
	Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	0,7	0,8	1,0	0,9	1,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Voir « Définitions ».

2. Taux d'inscription hors double inscription CPGE.

3. Les bacheliers (toutes séries) poursuivant leur études en STS par voie d'apprentissage sont inclus à partir de 2008.

4. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS en apprentissage à ce niveau de détail.

5. En 2000-2001, les nouveaux bacheliers inscrits en STS dépendant du ministère en charge de l'agriculture sont comptabilisés en STS production.

6. À partir de 2005-2006 la répartition production/services est connue.

7. Mise à jour avec SIFA 2016 et les fichiers sanitaires et sociaux 2016.

© SIES

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, les bacheliers généraux, technologiques et professionnels représentaient respectivement 74 %, 15 % et 6 % des entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire (1). Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 5 % des entrants. Depuis 2006, la part des bacheliers professionnels a doublé alors que celle des bacheliers généraux a diminué de deux points. La proportion de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en santé (92 %), ainsi que dans les filières scientifiques (83 %) et en droit-sciences politiques (77 %). Les bacheliers technologiques sont, pour leur part, surreprésentés dans la filière DUT (30 %).

Près de deux tiers des entrants de 2016-2017 en première année de l'enseignement supérieur universitaire poursuivent dans la même filière en 2017-2018 (64 %), qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année (2). Un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière universitaire, tandis que plus d'un quart de ces étudiants quitte, provisoirement ou définitivement, le système universitaire. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils arrêtent leurs études. Certains d'entre eux poursuivent dans d'autres filières du supérieur.

Les étudiants en DUT se trouvent dans une situation particulièrement favorable : taux de poursuite très élevé (82 %) et taux de réorientation et de sortie très faible (respectivement 5 % et 14 %). Ceux de la filière AES sont dans la situation inverse : taux de poursuite très faible (49 %) et taux de sortie particulièrement élevé (39 %). Ces moins bons résultats sont en partie liés à la part élevée de bacheliers professionnels qui s'inscrivent dans cette filière (17 %). Ces derniers abandonnent en effet leurs études supérieures après la première année beaucoup plus souvent que les autres.

Entre les rentrées 2015 et 2016, l'effectif d'étudiants inscrits en filière ingénieur (hors double inscription en CPGE) avait baissé de 11 % environ. Cette filière recrute une forte proportion de bacheliers généraux, et plus spécifiquement scientifiques (93 %) et, à l'inverse, très peu de bacheliers technologiques (moins de 2 %) ou professionnels (aucun en 2016-2017). Par rapport aux étudiants des autres filières, peu d'étudiants « ingénieurs » quittent l'université après leur première année : plus de trois quarts d'entre eux poursuivent dans la même filière en 2017-2018, et 15 % se réorientent vers une autre filière universitaire.

POPULATION CONCERNÉE - Étudiants s'inscrivant pour la première fois en 2016-2017 en première année de l'enseignement supérieur dans une université (y compris le CUFR Nord-Est Midi-Pyrénées et le grand établissement de Lorraine) en France métropolitaine et dans les DOM.

PREMIÈRE ANNÉE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR UNIVERSITAIRE Sont prises en compte les formations dispensées à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées), d'une durée d'au moins un an, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université et ouvertes aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

DISPENSÉS SUR TITRE - Dans cette rubrique sont regroupées les catégories d'étudiants suivantes : les étudiants ayant obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers), les titulaires d'une capacité en droit ou du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), les étudiants ayant bénéficié d'une validation de leurs acquis.

TAUX DE POURSUITE DANS LA FILIÈRE - Proportion d'entrants de 2016-2017 inscrits dans la même filière l'année suivante, en 2017-2018. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

TAUX DE RÉORIENTATION VERS UNE AUTRE FILIÈRE - Proportion d'entrants de 2016-2017 inscrits l'année suivante, en 2017-2018, dans une filière universitaire différente de celle choisie initialement.

TAUX DE SORTIE - Proportion d'entrants de 2016-2017 non réinscrits à l'université l'année suivante.

AES - Administration économique et sociale.

STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

SANTÉ - Depuis la rentrée 2011-2012, la première année commune aux études de santé (PACES) regroupe les étudiants de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Répartition des entrants de 2016-2017 en première année d'enseignement supérieur universitaire selon la filière et la série de baccalauréat, en %.

Filière universitaire	Baccalauréat général				Baccalauréat technologique			Bac. pro	Dispensés sur titre	Total général
	S	ES	L	Total	STG	Autres	Total			
Droit - sciences politiques	16,7	42,8	17,3	76,8	9,4	2,1	11,5	6,0	5,7	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	24,0	49,6	0,7	74,3	9,9	1,5	11,4	6,8	7,5	100,0
AES	6,4	43,7	2,6	52,7	22,1	3,2	25,3	17,4	4,5	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	12,7	12,9	41,9	67,5	3,9	5,6	9,5	8,2	14,8	100,0
Langues	10,8	18,0	37,2	66,1	8,9	4,9	13,8	10,3	9,8	100,0
Sciences humaines et sociales	15,0	28,6	26,5	70,1	7,4	8,0	15,4	9,9	4,6	100,0
Sciences fondamentales et applications	79,1	3,1	0,4	82,5	0,8	7,8	8,6	2,7	6,2	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	77,6	2,5	0,7	80,8	0,5	12,9	13,4	2,5	3,4	100,0
Staps	44,3	23,9	2,5	70,7	8,4	11,7	20,1	8,2	1,0	100,0
Ensemble des filières universitaires générales	31,6	24,8	16,6	73,0	7,0	6,2	13,1	7,4	6,5	100,0
Santé	89,6	2,1	0,6	92,3	0,4	3,5	3,9	1,1	2,7	100,0
Ingénieurs	93,1	0,9	0,0	94,0	0,0	1,9	1,9	0,0	4,1	100,0
DUT	40,3	22,9	2,0	65,2	13,9	16,3	30,2	2,0	2,6	100,0
Total	40,1	21,7	12,4	74,2	7,2	7,4	14,6	5,8	5,4	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

2 Devenir un an après des entrants de 2016-2017 en première année d'enseignement supérieur universitaire, en %.

Filière universitaire	Poursuite dans la même filière	Réorientation vers une autre filière universitaire	Non réinscription à l'université	Total
Droit - sciences politiques	64,8	10,1	25,1	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	60,9	10,6	28,5	100,0
AES	48,5	12,7	38,8	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	52,5	12,2	35,2	100,0
Langues	54,4	10,9	34,7	100,0
Sciences humaines et sociales	59,4	10,5	30,1	100,0
Sciences fondamentales et applications	64,3	12,0	23,7	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	57,5	15,7	26,7	100,0
Staps	63,8	6,4	29,8	100,0
Ensemble des filières universitaires générales	59,9	11,0	29,2	100,0
Santé	61,1	20,2	18,7	100,0
Ingénieurs	77,5	14,9	7,6	100,0
DUT	81,6	4,5	13,9	100,0
Total	63,5	11,1	25,5	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE QUI SUIT L'OBTENTION DE LEUR BACCALAU-RÉAT, 79 % des bacheliers 2014 poursuivent des études dans l'enseignement supérieur (1). La baisse de ce taux depuis 2008 ne reflète pas une diminution des taux par type de baccalauréat, qui sont restés sensiblement les mêmes, mais une augmentation de la proportion de bacheliers professionnels parmi les admis au baccalauréat. En effet, ces bacheliers poursuivent moins souvent dans l'enseignement supérieur. Les bacheliers professionnels ainsi que technologiques s'inscrivent majoritairement dans des STS alors que les bacheliers généraux vont le plus souvent à l'université. Par rapport à 2008, la proportion de bacheliers poursuivant en première année de licence a augmenté, alors qu'elle a diminué dans la plupart des autres filières, surtout dans les « autres formations » (écoles paramédicales et sociales ou écoles spécialisées). Par ailleurs, pour l'ensemble des séries de baccalauréat, et en particulier pour les bacheliers professionnels et technologiques, la poursuite en STS se fait moins souvent qu'en 2008.

Parmi l'ensemble des bacheliers 2014, 74% poursuivent encore des études dans l'enseignement supérieur au 1^{er} mars 2015, 5% ayant abandonné en cours de première année (2). Les taux de poursuite sont très différents selon le niveau scolaire : de 64% pour les étudiants ayant été bacheliers après rattrapage, à 96% pour les bacheliers avec mention très bien, en suivant une gradation progressive dans les mentions intermédiaires. Les bacheliers ayant obtenu une mention très bien, ou dans une moindre mesure une mention bien s'orientent plus fréquemment en CPGE ou en Paces.

Les bacheliers 2014 sont 40% à souhaiter aller jusqu'au niveau bac +5 et 14% au-delà du bac +5 (3). La majorité des bacheliers généraux, très présents en CPGE et Paces, prévoit de continuer leur cursus jusqu'à bac +5 (53%) et 20% au-delà. Les bacheliers technologiques, pourtant engagés en majorité dans des formations qui permettent d'obtenir un diplôme bac +2, ne sont que 18% à envisager l'arrêt de leurs études à ce niveau. La plupart d'entre eux souhaitent poursuivre jusqu'à bac +3 (45%) et 36% au-delà. Enfin, les bacheliers professionnels, qui s'engagent majoritairement en STS lorsqu'ils poursuivent dans l'enseignement supérieur, sont ceux qui pensent le moins souvent à faire des études longues. Ainsi, 39% d'entre eux prévoient d'arrêter après un bac +2 et 36% après un bac +3.

LE PANEL 1995 est représentatif au 1/40 de la population scolarisée en septembre 1995 en sixième et dans l'enseignement spécialisé dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont obtenu leur baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2006 pour les autres.

LE PANEL 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère en charge de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Les bacheliers ont été interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives ne plus poursuivre d'études.

LE PANEL 2014 est constitué d'un échantillon de 18 200 jeunes bacheliers issus du panel des élèves entrés en sixième en 2007, auxquels ont été ajoutés 5 000 bacheliers âgés de 19 ans ou plus, tirés au sort dans les fichiers du baccalauréat, afin que l'ensemble soit représentatif des bacheliers de la session 2014. L'interrogation a eu lieu à partir du mois de mars 2015, dans un premier temps par l'envoi d'un courrier incitant les bacheliers à se connecter sur un site internet. Les non-répondants ont ensuite été relancés par voie postale, le questionnaire papier leur a été envoyé en mai. Enfin, une dernière relance a été effectuée par téléphone au cours des mois de juin et juillet. Le taux de réponse global a été de 85,7%. La non-réponse a été corrigée sur la base des variables suivantes : série de baccalauréat, âge, sexe, bénéfice d'une bourse, ordre des vœux dans APB, retard au baccalauréat, mention au baccalauréat, taille de l'agglomération de résidence de l'étudiant et origine sociale.

CPGE - Classe préparatoire aux grandes écoles.

IUT - Institut universitaire de technologie.

STS - Section de techniciens supérieurs.

PCEM ou PCEP - Premiers cycles d'études médicales ou pharmaceutiques.

PACES - Première année commune aux études de santé.

SOURCES

MESRI-SIES
- Panel 1995.
- Panel de bacheliers 2008.
- Panel de bacheliers 2014.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 17.01.

1 Poursuite d'études des bacheliers 2008 selon le type de bac et la mention, en %.

	Ensemble des bacheliers			Bacheliers généraux		Bacheliers technologiques		Bacheliers professionnels	
	2002 (1)	2008	2014	2008	2014	2008	2014	2008	2014
Université (hors IUT)	34	31	31	46	52	13	19	5	8
<i>dont : LI</i>	30	24	27	35	42	12	18	5	8
<i>PACES</i>	4	7	5	11	10	1	1	-	0
IUT	10	9	8	11	11	10	12	1	1
STS	24	23	21	8	7	46	40	39	33
CPGE y compris prépa intégrée	7	8	8	13	16	2	3	-	1
Autres formations supérieures	9	14	10	17	11	14	12	2	5
Poursuite d'études	84	85	79	95	96	85	85	47	48
<i>dont abandon en cours d'année</i>			5		4		7		6
Formations non supérieures et post-bac	4	4	4	2	1	4	3	8	11
Non-poursuite d'études	12	11	17	3	3	11	12	45	41
Total études + sorties	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine.

1. Élèves entrés en 6^e en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2006 pour les autres (panel 1995).

© SIES

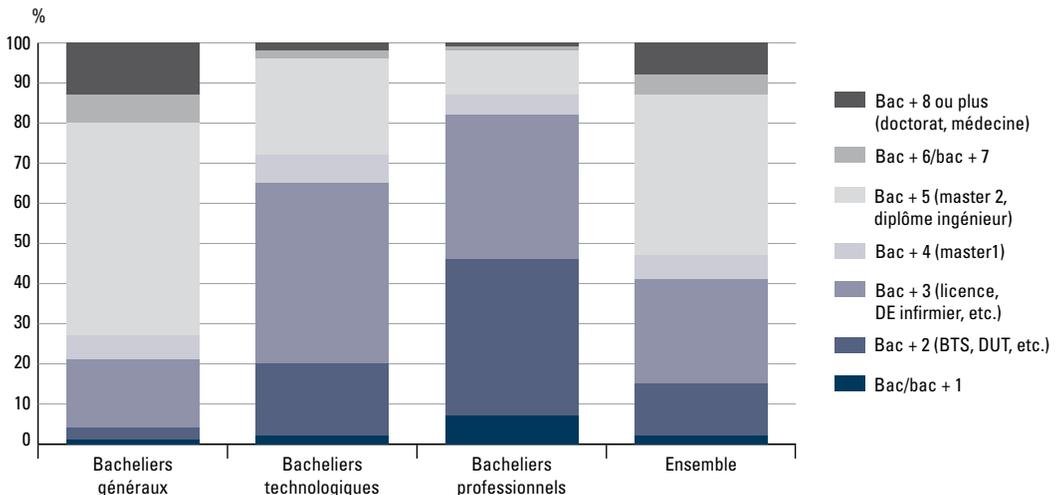
2 Orientation des bacheliers 2014 selon leur mention au baccalauréat, en %.

	Admis au 2 ^e groupe	Sans mention - Admis au 1 ^{er} groupe	Mention assez bien	Mention bien	Mention très bien	Ensemble
Université (hors IUT)	35	29	28	32	37	30
<i>dont : LI</i>	32	26	24	25	23	25
<i>PACES</i>	3	3	4	8	14	5
IUT	5	7	9	9	4	8
STS	15	21	24	18	7	20
CPGE y compris prépa intégrée	2	3	7	18	40	9
Autres formations supérieures	7	8	9	10	9	8
Poursuite d'études	64	67	77	86	96	74
Formations non supérieures et post-bac	5	4	5	3	1	4
Abandon en cours d'année	9	6	5	3	2	5
Non-poursuite d'études	23	23	14	8	2	17
Total études + sorties	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine et DOM hors Mayotte.

© SIES

3 Niveau d'études envisagé par les bacheliers 2014



► Champ : France métropolitaine et DOM hors Mayotte.

© SIES

DÉFINITIONS

SUR 100 LAURÉATS de baccalauréat 2008, 40 se sont inscrits à l'université : 24 en licence, 9 en IUT, et 7 en première année de médecine ou de pharmacie.

Au bout de sept ans, 38 % des bacheliers 2008 entrés en licence détiennent un diplôme de niveau bac +5, et 28 % un diplôme de niveau bac +3. Au total, 71 % détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. 2 % n'en détiennent pas, mais poursuivent encore leurs études, et 27 % sont sortis sans diplôme. 78 % des bacheliers généraux ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, dont 43 % de niveau bac +5 et 30 % de niveau bac +3. Moins de la moitié des bacheliers technologiques (44 %) sont diplômés de l'enseignement supérieur (33 % de niveau bac +3 ou bac +5 et 11 % de niveau bac +2). Près de 14 % des bacheliers poursuivent encore leurs études en début de huitième année : le niveau des diplômes est donc susceptible de s'élever pour cette cohorte de bacheliers.

Parmi les bacheliers entrés en préparation au DUT en 2008, la part de diplômés de l'enseignement supérieur au bout de sept ans est très élevée : 91 %. La poursuite d'études après le DUT étant très fréquente, la part de diplômés de niveau bac +5 est elle aussi élevée : 46 %. Les bacheliers technologiques sont un peu moins souvent diplômés que les bacheliers généraux (88 % contre 94 %), mais les niveaux de diplôme sont très différents. En effet, parmi les bacheliers généraux, la part de diplômés de niveau bac +5 atteint 53 %, et seuls 15 % n'ont obtenu qu'un diplôme de niveau bac +2. Chez les bacheliers technologiques, ces parts sont respectivement de 30 % et 28 %. Pour cette cohorte, la part de diplômés de niveau bac +5 pourrait s'élever légèrement puisque 4 % poursuivent encore des études la huitième année après le bac (2).

Parmi les étudiants entrés en première année de médecine ou pharmacie en 2008, un peu moins d'un tiers étaient toujours inscrits en médecine, pharmacie ou odontologie sept ans plus tard. La plupart ont poursuivi leurs études la huitième année (96 %). Les étudiants en pharmacie et en odontologie, seuls à avoir pu obtenir leur diplôme en fin de septième année, sont une minorité, ce qui explique le faible taux de diplôme dans cette filière (3).

Parmi ceux qui ne poursuivaient pas d'étude de médecine ou pharmacie en début de septième année, 69 % ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, le plus souvent de niveau bac +3 (30 %). La huitième année après le bac, 18 % poursuivent leur étude.

LE PANEL 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère en charge de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Les bacheliers ont été interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives ne plus poursuivre d'études. Le questionnaire comporte des informations sur leur situation effective, quelle que soit la formation suivie, ainsi que des données qualitatives sur le déroulement de leur parcours.

La dernière interrogation, réalisée en 2015, portait sur leur poursuite d'études à la date du 31 octobre 2014, soit au début de la septième année après leur entrée dans l'enseignement supérieur, et sur les diplômes qu'ils avaient obtenus jusque-là, donc au bout de six années complètes (de 2008-2009 à 2013-2014).

Afin de disposer de huit années d'observations, ces résultats ont été complétés grâce à un appariement avec les données administratives dont dispose le MESRI dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).

DUT - Diplôme universitaire de technologie. Par extension, on désigne ainsi également la filière menant à ce diplôme.

AVERTISSEMENT

Les résultats présentés dans cette fiche ne sont en principe pas comparables à ceux de l'an dernier. En effet, fin 2017, le calcul des pondérations du panel 2008 a été l'objet de révisions méthodologiques afin :

- de mieux prendre en compte les non-répondants, en s'appuyant sur les données administratives disponibles sur les étudiants en STS, en IUT, en licence et en master ;
- d'intégrer le double mode de collecte mis en œuvre à l'occasion de la dernière interrogation (en 2015) : questionnaire et, à défaut, appariement avec les bases de données SISE.

SOURCES

MESRI-SIES, Panel de bacheliers 2008.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 15.04 ; 11.08.

1 Plus haut diplôme obtenu en 7 ans par les bacheliers 2008 inscrits en licence après le baccalauréat, en %.

	Bacheliers généraux		Bacheliers technologiques		Ensemble	
	Total	dont poursuivant des études la 8 ^e année	Total	dont poursuivant des études la 8 ^e année	Total	dont poursuivant des études la 8 ^e année
Ont obtenu un plus haut diplôme						
de niveau bac +5	43	7	13	1	38	6
de niveau bac +3	30	6	20	1	28	5
de niveau bac +2	5	0	11	0	6	0
Total diplômés	78	13	44	2	71	11
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	22	2	56	1	29	2
Ensemble	100	16	100	3	100	14

► Champ : France métropolitaine.

© SIES

Note : les bacheliers professionnels ne sont pas affichés car leurs effectifs ne sont pas significatifs. La colonne « Ensemble » comprend bien tous les bacheliers.

2 Plus haut diplôme obtenu en 7 ans par les bacheliers 2008 inscrits en IUT après le baccalauréat, en %.

	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Ensemble
Ont obtenu un plus haut diplôme			
de niveau bac +5	53	30	46
dont : master	33	13	27
école de commerce	6	8	6
école d'ingénieurs	10	7	9
de niveau bac +3	26	29	27
dont : licence professionnelle	14	25	17
licence générale	8	3	6
de niveau bac +2	15	28	19
Total diplômés	94	88	91
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	6	12	9
Ensemble	100	100	100
dont poursuite d'études la 8 ^e année	5	2	4

► Champ : France métropolitaine.

© SIES

Note : les bacheliers professionnels ne sont pas affichés car leurs effectifs ne sont pas significatifs. La colonne « Ensemble » comprend bien tous les bacheliers.

3 Plus haut diplôme obtenu au bout de 7 ans par les bacheliers inscrits en 1^{re} année de médecine ou pharmacie en 2008, selon la situation en début de la 7^e année, en %.

	Situation au début de la 7 ^e année après le bac				Ensemble	
	Études de médecine, pharmacie, odontologie		Autres situations (1)		Total	dont poursuite la 8 ^e année
	Total	dont poursuite la 8 ^e année	Total	dont poursuite la 8 ^e année		
Répartition	32	31	68	11	100	42
Ont obtenu un plus haut diplôme						
de niveau bac +6	1	0	3	3	2	0
de niveau bac +5	12	12	29	6	24	8
de niveau bac +3	3	3	30	5	21	4
de niveau bac +2	1	1	6	1	5	1
Total diplômés	17	15	69	14	52	13
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	83	81	31	5	48	29
Ensemble	100	96	100	18	100	42

► Champ : France métropolitaine.

© SIES

1. En études ou non.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE suivant l'obtention de leur baccalauréat, 23 % des bacheliers 2008 se sont inscrits en STS. Sept années complètes plus tard, près des trois quarts sont diplômés de l'enseignement supérieur (1). Si 42 % n'ont obtenu qu'un diplôme de niveau bac + 2, 31 % ont poursuivi leurs études après le BTS et obtenu un diplôme de niveau plus élevé (20 % de niveau bac + 3 et 11 % de niveau bac + 5). Les bacheliers généraux sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur (91 %) que les bacheliers technologiques (77 %) et les bacheliers professionnels (51 %). Les bacheliers généraux sont 31 % à détenir un diplôme de niveau bac + 3 et 21 % de niveau bac + 5, alors que ces proportions sont seulement de 9 % et 5 % chez les bacheliers professionnels, les bacheliers technologiques occupant une position intermédiaire. Seul 1 % des bacheliers entrés en STS poursuivent encore des études la huitième année après leur entrée en STS.

En 2008, 8 % des bacheliers sont entrés en CPGE. Au bout de sept ans, 89 % ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Plus de 80 % ont obtenu un diplôme de niveau bac + 5. Pour 7 % d'entre eux, le plus haut diplôme obtenu est de niveau inférieur, avec principalement des diplômés de niveau bac + 3. Enfin, 11 % ne détiennent pas de diplôme de l'enseignement supérieur en début de huitième année après le bac : 7 % sont sortis sans diplôme, mais 4 % sont encore en études et susceptibles d'être diplômés ultérieurement. En outre, 16 % des bacheliers diplômés ou non du supérieur sont encore en poursuite d'études (2).

En 2008, 14 % des bacheliers s'étaient inscrits dans une formation non universitaire et autre que les STS ou les CPGE. Ces formations sont très variées : écoles admettant directement après le baccalauréat pour des formations d'ingénieurs, de commerce, dans le domaine de la santé, de la culture, etc. Au bout de sept ans, 76 % de ces bacheliers ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette part est de 60 % parmi ceux ayant commencé par une préparation à un concours d'entrée dans une formation paramédicale ou une école d'art, contre près de 87 % pour les autres. Lorsqu'ils ont débuté par une école conduisant à un diplôme de niveau bac + 5, 77 % des bacheliers de cette cohorte ont effectivement obtenu un diplôme de ce niveau. En ce qui concerne les entrants dans une formation conduisant à un diplôme de niveau bac + 3, 53 % ont obtenu un diplôme correspondant et 25 % ont poursuivi au niveau bac + 5. Les poursuites d'études en huitième année ne concernent que 4 % de cet ensemble de bacheliers (3).

LE PANEL 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère en charge de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Les bacheliers ont été interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives ne plus poursuivre d'études. Le questionnaire comporte des informations sur leur situation effective, quelle que soit la formation suivie, ainsi que des données qualitatives sur le déroulement de leur parcours.

La dernière interrogation, réalisée en 2015, portait sur leur poursuite d'études à la date du 31 octobre 2014, soit au début de la septième année après leur entrée dans l'enseignement supérieur, et sur les diplômes qu'ils avaient obtenus jusque-là, donc au bout de six années complètes (de 2008-2009 à 2013-2014).

Afin de disposer de huit années d'observations, ces résultats ont été complétés grâce à un appariement avec les données administratives dont dispose le MESRI dans le cadre du Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).

STS - Section de technicien supérieur.

BTS - Brevet de technicien supérieur.

CPGE - Classe préparatoire aux grandes écoles.

AVERTISSEMENT

Les résultats présentés dans cette fiche ne sont en principe pas comparables à ceux de l'an dernier. En effet, fin 2017, le calcul des pondérations du panel 2008 a été l'objet de révisions méthodologiques afin :

- de mieux prendre en compte les non-répondants, en s'appuyant sur les données administratives disponibles sur les étudiants en STS, en IUT, en licence et en master ;
- d'intégrer le double mode de collecte mis en œuvre à l'occasion de la dernière interrogation (en 2015) : questionnaire et, à défaut, appariement avec les bases de données SISE.

SOURCES

MESRI-SIES, Panel de bacheliers 2008.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 14.03 ; 11.08.

1 Plus haut diplôme obtenu au bout de 7 ans par les bacheliers 2008 inscrits en STS après le baccalauréat, en %.

	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	Ensemble
Ont obtenu un plus haut diplôme				
de niveau bac +5	21	10	5	11
<i>dont : master</i>	11	5	3	6
<i>école de commerce ou d'ingénieurs</i>	8	4	1	4
de niveau bac +3	31	22	9	20
<i>dont : licence générale</i>	7	3	1	3
<i>licence professionnelle</i>	14	14	5	12
de niveau bac +2	38	46	37	42
Total diplômés	91	77	51	73
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	9	23	49	27
Ensemble	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine.

© SIES

2 Plus haut diplôme obtenu au bout de 7 ans par les bacheliers 2008 inscrits en CPGE après le baccalauréat, en %.

	Ensemble	<i>dont poursuivant leurs études la 8^e année</i>
Ont obtenu un plus haut diplôme		
de niveau bac +5	82	11
<i>dont : master</i>	17	4
<i>école d'ingénieurs</i>	36	3
<i>école de commerce</i>	19	1
de niveau bac +3	6	2
<i>dont licence générale</i>	4	2
de niveau bac +2	1	0
Total diplômés	89	12
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	11	4
Ensemble	100	16

► Champ : France métropolitaine.

© SIES

3 Plus haut diplôme obtenu au bout de 7 ans par les bacheliers 2008 inscrits dans l'enseignement supérieur hors université, CPGE et STS après le baccalauréat, selon le niveau du diplôme préparé lors de l'inscription en 2008, en %.

	Niveau du diplômé préparé lors de l'inscription en 2008				Ensemble
	Bac +5 (1)	Bac +2/3/4 (2)	Préparation à des concours d'entrée		
			Ensemble	<i>dont préparations paramédicales et sociales</i>	
Répartition	29	32	38	29	100
Ont obtenu un plus haut diplôme					
de niveau bac +5	77	25	8	5	34
de niveau bac +3	11	53	44	48	37
de niveau bac +2	2	7	7	3	5
Total diplômés	89	84	60	56	76
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	11	16	40	44	24
Ensemble	100	100	100	100	100
<i>dont poursuivant des études en début de 7^e année</i>	5	2	4	2	4

► Champ : France métropolitaine.

© SIES

1. Y compris cycles préparatoires intégrés des formations d'ingénieurs.

2. Les catégories des formations préparant à un diplôme de niveau bac +2 et bac +4 représentent chacune moins de 3% de l'ensemble.

UN TIERS DES ÉTUDIANTS couverts par l'enquête, inscrits en formation initiale, a effectué un stage lors de l'année universitaire 2016-2017 (34%) (1). C'est en licence professionnelle ainsi que dans les formations d'ingénieurs que la part des étudiants ayant réalisé un stage au cours de l'année est la plus élevée, avec respectivement 83% et 71% d'étudiants concernés (2). Ce pourcentage est aussi très élevé en DUT où près de deux étudiants sur trois ont fait un stage l'année considérée. En master, six étudiants sur dix ont effectué un stage en 2016-2017. Parmi les étudiants préparant un diplôme d'IEP, le recours au stage au cours de l'année concerne 38% des inscrits. Enfin, c'est dans les formations de licence générale que les stages sont les moins fréquents (15%).

Quelle que soit la formation suivie, la proportion de stagiaires augmente avec le nombre d'années d'études. En licence générale, celle-ci passe de 3% en première année à 39% en troisième année. La hausse se poursuit de façon régulière en master pour atteindre 65% en deuxième année. En préparation au DUT, la différence est particulièrement marquée entre la première et la seconde année (de 43% à 88%).

Les stages se déroulent le plus souvent dans la région d'études (70%). Les stages dans une autre région sont plus fréquents dans les formations d'ingénieurs (46%). Quant aux stages à l'étranger, ils sont plus répandus en IEP (29%) et en formations d'ingénieurs (24%).

La majorité des stages se déroule sur une période supérieure ou égale à deux mois (54%). C'est en licence professionnelle que les stages d'une durée supérieure ou égale à deux mois sont les plus fréquents (87%). En préparation au DUT et en licence générale, ils sont moins répandus (respectivement 47% et 30%). Cependant, dans ces formations comme ailleurs, la durée des stages augmente nettement avec le nombre d'années d'études.

Près de la moitié des stages sont gratifiés (46%). C'est en licence professionnelle que la gratification est la plus fréquente (89%), suivie des formations d'ingénieurs (71%) et des masters (56%).

Un peu plus du quart des stages gratifiés bénéficient d'une gratification supérieure à 600 euros. La gratification est plus souvent élevée en formations d'ingénieurs et en IEP à un degré moindre : respectivement 56% et 41% des stages sont gratifiés au-delà de 600 euros. À l'opposé, peu d'étudiants bénéficient d'une telle gratification en DUT (9%) et en licence professionnelle (15%).

POPULATION CONCERNÉE - Les statistiques présentées ici concernent les étudiants inscrits en université (y compris les deux CUFR ainsi que les universités de Dauphine et de Lorraine devenues de grands établissements), ceux inscrits dans les écoles d'ingénieurs internes ou rattachées aux universités, dans les universités de technologie et à l'IEP de Paris. Dans les établissements concernés, l'enquête concerne uniquement les étudiants en formation initiale et en inscription principale au 15 janvier 2017. Elle comprend les étudiants inscrits en préparation au DUT, en licences et masters LMD (masters enseignement compris), en formations d'ingénieurs, dans un IEP (rattaché ou non à une université). Elle exclut ceux inscrits en études de médecine, diplôme d'université ou doctorat.

STAGE - Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. Le montant mensuel minimal de la gratification pour un temps plein versée aux stagiaires dans le cadre d'un stage de plus de deux mois est de 554,40 euros depuis le 1^{er} septembre 2015. Lorsqu'un étudiant a réalisé plusieurs stages, c'est le plus long qui est comptabilisé dans les données présentées.

Certaines formations prévoient un stage obligatoire pour chaque étudiant. C'est par exemple le cas des licences professionnelles et des préparations au DUT. Or, la part de stagiaires mesurée n'atteint pas 100%. L'obligation porte en effet sur l'ensemble de la scolarité, de sorte qu'au moment de l'enquête, certains étudiants ont déjà fait leur stage, d'autres pas encore. Par ailleurs, certains étudiants redoublants peuvent avoir validé leur stage l'année précédente, tandis que d'autres ont pu suivre des parcours non linéaires qui les ont conduits à interrompre leurs études.

LICENCE GÉNÉRALE - Ce terme est utilisé pour désigner une licence autre qu'une licence professionnelle.

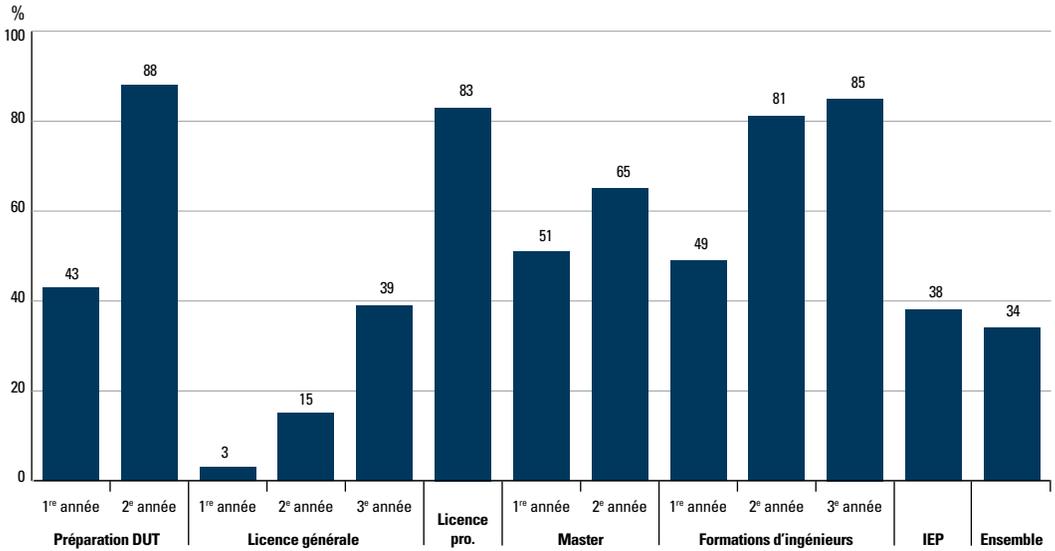
SOURCES

MESRI-SIES, Enquête sur les stages.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 14.02.
- Note Flash (ESR) : 17.15.

1 Proportion d'étudiants ayant fait un stage selon le cursus en 2016-2017, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

2 Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants en 2016-2017, en %.

		Stagiaires	Stages ≥ 2 mois	Lieux de stages			Stages gratifiés	Gratification supérieure à 600 €
				Région d'études	Autre région française	À l'étranger		
Préparation DUT	1 ^{re} année	43	6	77	19	4	8	11
	2 ^e année	88	72	74	17	10	61	9
	Ensemble	63	47	75	18	8	42	9
Licence générale	1 ^{re} année	3	14	83	14	3	12	16
	2 ^e année	15	24	82	14	4	11	13
	3 ^e année	39	35	78	16	9	23	18
	Ensemble	15	30	80	15	7	19	17
Licence pro	Ensemble	83	87	66	28	8	89	15
Master	1 ^{re} année	51	48	75	19	10	39	24
	2 ^e année	65	81	63	26	12	72	35
	Ensemble	58	65	68	22	11	56	31
Formations d'ingénieurs	1 ^{re} année	49	30	36	42	22	35	38
	2 ^e année	81	88	28	38	34	68	45
	3 ^e année	85	96	28	57	15	95	68
	Ensemble	71	77	30	46	24	71	56
IEP	Ensemble	38	64	45	26	29	53	41
Tous cursus		34	54	70	21	10	46	28

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

Lecture : 43 % des inscrits en 1^{re} année de préparation au DUT ont effectué un stage. Pour 6 % d'entre eux, le stage a duré deux mois ou plus et 4 % l'ont effectué à l'étranger. 8 % des stagiaires ont perçu une gratification. Parmi eux, 11 % ont touché plus de 600 €.

DÉFINITIONS

En 2015, dans un contexte de reprise économique, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage baisse de 1,7% et s'élève à 24,9 milliards d'euros, hors les dépenses directes des entreprises (1)(2). Ce montant inclut les rémunérations des stagiaires (dont 5,3 milliards d'euros pour l'apprentissage). En revanche, il ne comprend pas les dépenses directes des entreprises de 10 salariés ou plus. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2015, l'obligation de dépense au titre du plan de formation a été supprimée pour les entreprises de 300 salariés ou plus et fortement réduite pour les entreprises de 10 à moins de 300 salariés. Rapporté au produit intérieur brut (PIB), l'effort de formation (hors dépenses directes des entreprises) est en léger repli passant de 1,2% en 2014, à 1,1% en 2015. Par rapport à 2014, la dépense des entreprises et celle de l'État sont en recul (respectivement -3,9% et -7,1%) alors que celle des régions progresse (+3,3%).

La dépense en faveur des personnes en recherche d'emploi, qui représente 20% de la dépense totale, augmente de 1,7% (2). Elle est stable pour les dispositifs ciblés sur les jeunes (30% de la dépense de formation professionnelle) : les fonds alloués à l'apprentissage des jeunes sont en recul (-1,7%), mais compensés en partie par la hausse des dépenses consacrées au contrat de professionnalisation (+3,6%). Les régions leur consacrent toujours une part importante de leurs dépenses (55%). La dépense de formation pour la fonction publique (22% de la dépense) est globalement stable : celle de la fonction publique d'État est en recul alors que celles pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière progressent. Enfin, la dépense pour les personnes en emploi dans le secteur privé (27% de la dépense) baisse de 7,2%, hors les dépenses directes des entreprises.

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale et des établissements de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation réalise au titre des activités de formation continue (sans la rémunération des stagiaires) un chiffre d'affaires de 918 millions d'euros en 2015, en baisse de 3,5% par rapport à 2014. En 2016, tiré par l'activité des Greta (+4,5%) celui-ci est en hausse de 2,8% avec 944 millions d'euros (3). La diminution du nombre de stagiaires est générale (-3,4% par rapport à 2015) mais deux fois plus marquée pour les établissements d'enseignement supérieur qui enregistrent aussi une baisse des heures stagiaires réalisées.

FORMATION CONTINUE - La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles. La loi du 5 mars 2014 octroie à chaque personne un compte personnel de formation (CPF) avec un droit de tirage de 24 heures par an jusqu'à 120 heures.

MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue sont les activités principales (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce ne sont pas les activités principales.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT - Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le fonds national pour l'emploi (FNE), Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - La décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement depuis 25 ans. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des régions pour l'organisation des formations à travers le plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

FINANCEMENT DES ENTREPRISES - La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2015, prévoit la possibilité pour les employeurs de financer directement des actions de formation et le plan de formation est défiscalisé. Les entreprises de plus de dix salariés versent une seule contribution de 1% de la masse salariale brute. Cette contribution est ramenée à 0,8% pour celles qui, par un accord d'entreprise, ont décidé d'investir 0,2% de leur masse salariale brute dans le financement du compte personnel de formation. Les entreprises de moins de dix salariés restent assujetties à verser 0,55% de leur masse salariale brute.

STAGIAIRES, HEURES-STAGIAIRES, GRETA - Voir 7.2.

SOURCES

- (1)(2) : Annexe au projet de loi de finances pour la formation professionnelle 2018.

- (3) : MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes n°63 sur l'activité des Greta et n°6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.22.

1 Dépense globale par financeur final, y compris investissement, en millions d'euros.

	2014	2015	Structure en 2015 (%)	Évolution 2015/2014 (%)
Entreprises (hors dépenses directes)	7 992	7 677	30,8	-3,9
Régions	4 500	4 647	18,7	3,3
État	3 748	3 483	14,0	-7,1
Autres collectivités territoriales	116	113	0,5	-2,8
Unédic, Pôle emploi et autres administrations publiques	2 135	2 104	8,5	-1,5
<i>dont : Unédic et Pôle emploi</i>	<i>1 865</i>	<i>1 872</i>	<i>7,5</i>	<i>0,4</i>
<i>autres administrations publiques</i>	<i>270</i>	<i>232</i>	<i>0,9</i>	<i>-14,4</i>
Ménages	1 362	1 403	5,6	3,0
Total				
(hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	19 853	19 427	78,0	-2,1
Fonctions publiques pour leurs propres agents	5 481	5 469	22,0	-0,2
Total (y compris fonctions publiques pour leurs propres agents)	25 334	24 896	100,0	-1,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

Note : ce tableau ne comprend pas les dépenses directes des entreprises de 10 salariés ou plus. En effet, depuis 2015, l'obligation de dépense au titre du plan de formation a été supprimée pour les entreprises de 300 salariés ou plus et fortement réduite pour les entreprises de 10 à moins de 300 salariés (celles-ci ne sont plus tenues de déclarer le montant versé à leur OPCA au titre de la participation au développement de la formation professionnelle).

Les données de 2014 ont été ramenées à ce champ.

Lecture : en 2015, les entreprises (hormis leurs dépenses directes) dépensent globalement 7 677 millions d'euros (7,7 milliards d'euros) pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage.

© DEFP

2 Dépense globale par public bénéficiaire, en millions d'euros.

	2014	2015	Structure en 2015 (%)	Évolution 2015/2014 (%)
Jeunes (1) (2)	7 516	7 519	30,1	0,0
Apprentissage	5 419	5 325	21,4	-1,7
Alternance/professionnalisation	1 085	1 124	4,5	3,6
Autres formations	1 012	1 070	4,3	5,7
Demandeurs d'emploi (2)	4 797	4 878	19,6	1,7
Actifs occupés du secteur privé (2)	7 216	6 698	27,0	-7,2
Agents du secteur public (3)	5 479	5 465	22,0	-0,3
Investissement (4)	326	336	1,3	3,0
Total	25 334	24 896	100,0	-1,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

Note : ce tableau ne comprend pas les dépenses directes des entreprises de 10 salariés ou plus. En effet, depuis 2015, l'obligation de dépense au titre du plan de formation a été supprimée pour les entreprises de 300 salariés ou plus et fortement réduite pour les entreprises de 10 à moins de 300 salariés (celles-ci ne sont plus tenues de déclarer le montant versé à leur OPCA au titre de la participation au développement de la formation professionnelle).

Les données de 2014 ont été ramenées à ce champ.

1. Les « jeunes » ont en général moins de 26 ans.
2. Une partie des dépenses pour les jeunes est classée avec celle pour les actifs occupés ou les demandeurs d'emploi.
3. Hors investissement.
4. Y compris l'investissement pour les agents du secteur public.

© DEFP

3 L'activité de formation continue de l'Éducation nationale (1)

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)				Nombre de stagiaires				Nombre d'heures-stagiaires (2) (en milliers)			
	2014	2015	2016	Évolution 2016/2015 (%)	2014	2015	2016	Évolution 2016/2015 (%)	2014	2015	2016	Évolution 2016/2015 (%)
Greta	503,8	475,0	496,4	4,5	532 467	490 997	480 532	-2,1	51 336	48 106	49 653	3,2
Enseignement supérieur	447,5	443,3	447,4	0,9	469 551	457 627	436 115	-4,7	71 305	68 634	66 866	-2,6
<i>dont universités et grandes écoles</i>	<i>320,8</i>	<i>324,3</i>	<i>332,2</i>	<i>2,4</i>	<i>383 822</i>	<i>375 132</i>	<i>353 204</i>	<i>-5,8</i>	<i>55 898</i>	<i>53 086</i>	<i>51 318</i>	<i>-3,3</i>
Total éducation nationale	951,3	918,3	943,8	2,8	1 002 018	948 624	916 647	-3,4	122 641	116 740	116 519	-0,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
2. Le nombre d'heures-stagiaires correspond au nombre des heures pédagogiques dispensées hors stage pratique.

© DEFP

En 2016, les établissements secondaires publics sont regroupés au sein de 135 groupements d'établissements (Greta) pour mettre en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements et répondre aux besoins de formation continue. En six ans, la carte des Greta s'est resserrée de 38% (216 Greta en 2010).

Le réseau national des Greta a accueilli 480 500 stagiaires pour un volume global de 49,7 millions d'heures-stagiaires (1). En un an, le nombre des heures-stagiaires réalisées a progressé de 3% tandis que celui des stages a au contraire diminué de 2,5%, ce qui provoque une augmentation de la durée moyenne de stage (+6%) qui passe de 98 à 103 heures. En 2017, les données provisoires indiquent un même recul : 6% des deux indicateurs, sans impact sur la durée moyenne de stage.

Avec 496,4 millions d'euros en 2016, le chiffre d'affaires progresse de 4% en un an, tiré par une hausse (+8%) de la commande publique (2). Toutefois, cette évolution ne rattrape pas complètement le décrochage des financements privés enregistré en 2015 : calculé en euros constants (base 100 en 2015), le chiffre d'affaires n'atteint pas la barre des 500 millions d'euros au-dessus de laquelle il se maintenait depuis 2010. Les données provisoires indiquent cette fois une progression de 1% à 2% du chiffre d'affaires, dans un contexte de révision importante du format de l'enquête.

Encore à parité avec les fonds privés en 2008, année marquée par la crise économique, la part des fonds publics dans le financement des actions de formation continue des Greta ne cesse de se renforcer depuis. En huit ans, elle a augmenté de 12 points pour atteindre 62% en 2016 (58% encore à confirmer pour 2017). Les fonds publics financent la formation continue de publics spécifiques, en particulier les demandeurs d'emploi qui constituent aujourd'hui un public cible des Greta. Les fonds privés proviennent des entreprises et des organismes paritaires collecteurs agréés dans le cadre du financement de la formation continue, ainsi que de l'autofinancement des bénéficiaires des prestations.

La hausse d'activité concerne huit académies sur dix (de +1% à Clermont-Ferrand à +37% à Mayotte). Sept académies enregistrent au contraire une baisse de leurs résultats financiers (de -1% à -8% dans les académies de Nice, Orléans-Tours, Caen, Nancy, Rennes et jusqu'à -28% pour la Martinique).

La part des fonds publics dans le financement des actions des Greta est majoritaire partout sauf dans les académies de Paris, Dijon, la Martinique et Bordeaux (de 33% à 42%). Ailleurs, elle varie de 56% (Lyon) à 85% (la Guadeloupe) (3).

LE RÉSEAU DES GRETA - C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MEN-MESRI). Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre un potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes qui comprend aussi aujourd'hui l'orientation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail, art. L. 6313-1). Depuis 2002, chaque académie s'est progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP FCIP). Les GIP FCIP ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des centres académiques de formation continue (Cafoc) et les dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience (DAVA) et sont souvent porteurs de conventions pour le compte des Greta. Avec la réforme de 2013, la carte des Greta s'est profondément transformée et resserrée, le nombre de Greta devant être ramené au niveau de 130 en 2017.

STAGIAIRES - Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

HEURES-STAGIAIRES

(Stagiaires) × (durée en heures des prestations).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°63 « Bilan des actions de formation continue dans les Greta et GIP FCIP (Cafoc) ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- <http://eduscol.education.fr/>

1 Évolution du nombre des stagiaires et du volume des heures-stagiaires dans les Greta

	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017p
Heures-stagiaires (en millions)	69,9	57,9	51,9	51,8	51,6	51,7	52,4	51,1	51,3	48,1	49,7	46,7
Stagiaires (en milliers)	518,0	446,1	504,5	542,2	543,8	545,3	532,3	509,9	532,5	493,0	480,5	450,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

2 Évolution du chiffre d'affaires des Greta selon l'origine du financement, en millions d'euros.

	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017p
Fonds publics	196,2	211,4	264,2	268,4	268,5	276,8	278,5	287,7	286,4	308,5	296,4
Fonds privés	206,9	188,6	219,0	216,5	217,1	220,4	218,2	216,2	191,4	187,9	211,4
Total	403,1	400,0	483,2	484,9	485,6	497,2	496,7	503,8	477,8	496,4	507,8
Total (euros constants aux prix 2015)	504,4	455,2	508,2	502,3	503,0	514,5	503,7	506,3	477,8	495,4	501,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

3 Répartition du chiffre d'affaires (CA) par région académique et académie selon l'origine du financement en 2016, en milliers d'euros.

Académies et régions académiques	CA fonds publics	CA fonds privés	Total CA	Part des fonds publics (%)	Part du CA total (%)	CA hors GIP FCIP
Clermont-Ferrand	10 315	5 747	16 062	64,2	3,2	15 990
Grenoble	19 528	10 766	30 294	64,5	6,1	29 361
Lyon	10 899	8 603	19 502	55,9	3,9	18 582
Auvergne-Rhône-Alpes	40 742	25 116	65 858	61,9	13,3	63 932
Besançon	6 592	2 580	9 173	71,9	1,8	8 529
Dijon	5 880	10 865	16 745	35,1	3,4	15 939
Bourgogne-Franche-Comté	12 472	13 446	25 918	48,1	5,2	24 468
Bretagne (Rennes)	12 366	7 145	19 511	63,4	3,9	19 032
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	10 147	6 438	16 584	61,2	3,3	13 506
Corse	1 290	555	1 845	69,9	0,4	1 752
Nancy-Metz	17 156	5 484	22 640	75,8	4,6	17 250
Reims	8 901	4 904	13 805	64,5	2,8	12 983
Strasbourg	7 972	4 246	12 219	65,2	2,5	9 389
Grand Est	34 029	14 634	48 664	69,9	9,8	39 621
Amiens	10 785	4 623	15 408	70,0	3,1	15 070
Lille	14 419	8 905	23 324	61,8	4,7	22 530
Hauts-de-France	25 204	13 527	38 732	65,1	7,8	37 600
Créteil	24 392	14 815	39 207	62,2	7,9	37 490
Paris	8 987	17 866	26 853	33,5	5,4	22 229
Versailles	18 431	7 569	25 999	70,9	5,2	25 148
Île-de-France	51 810	40 250	92 060	56,3	18,5	84 866
Caen	8 066	5 389	13 454	59,9	2,7	12 561
Rouen	12 933	7 123	20 055	64,5	4,0	19 434
Normandie	20 998	12 511	33 509	62,7	6,7	31 994
Bordeaux	8 764	12 097	20 861	42,0	4,2	20 094
Limoges	5 789	2 348	8 137	71,1	1,6	8 006
Poitiers	8 133	1 912	10 045	81,0	2,0	9 852
Nouvelle-Aquitaine	22 686	16 358	39 044	58,1	7,9	37 953
Montpellier	18 292	6 906	25 198	72,6	5,1	23 502
Toulouse	14 621	9 267	23 888	61,2	4,8	23 384
Occitanie	32 913	16 172	49 086	67,1	9,9	46 885
Pays de la Loire (Nantes)	12 078	7 599	19 677	61,4	4,0	18 476
Aix-Marseille	15 832	6 769	22 601	70,1	4,6	22 103
Nice	8 134	4 097	12 231	66,5	2,5	11 403
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23 966	10 866	34 832	68,8	7,0	33 505
France métropolitaine	300 701	184 618	485 319	62,0	97,8	453 591
Guadeloupe	2 578	456	3 034	85,0	0,6	2 694
Guyane	1 720	437	2 158	79,7	0,4	1 902
Martinique	875	1 316	2 192	39,9	0,4	1 930
Mayotte	174	35	209	83,3	0,0	209
La Réunion	2 476	1 057	3 532	70,1	0,7	2 384
DOM	7 823	3 302	11 125	70,3	2,2	9 120
France métropolitaine + DOM	308 524	187 920	496 444	62,1	100,0	462 711

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

DÉFINITIONS

EN 2016, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le Cnam ont formé 436 300 stagiaires contre 457 600 en 2015 (1). La baisse globale des effectifs de stagiaires (-4,7%) est due à celle observée dans les universités (-6,5%). Dans les écoles, le nombre de stagiaires augmente de 8,1% et il reste stable dans les centres du Cnam (0,5%). Les publics salariés se maintiennent (+0,3%), du fait de l'augmentation du nombre de congés individuels de formation (+9,6%) et de celui des contrats de professionnalisation (+4,4%). Les individuels payants et les demandeurs d'emploi non aidés perdent respectivement 14% et 25%, tandis que les non-salariés (professions libérales, commerçants et artisans) augmentent de 30%. Dans les universités, la baisse des stagiaires est due, en très grande partie, à celle des particuliers inscrits à leur initiative (-15%). Dans les écoles, l'augmentation du nombre de stagiaires est portée par les salariés (+22%) ayant eu recours à leur plan formation (+17%). Dans les centres du Cnam, la baisse du nombre de stagiaires demandeurs d'emploi et des individuels payants est compensée par la forte hausse du nombre de stagiaires non salarié.

66,9 millions d'heures-stagiaires ont été dispensées en 2016, soit une diminution de 2,6%. Le seul public dont le nombre d'heures-stagiaires augmente est celui des non-salariés. La durée moyenne totale de formation augmente de 3 heures passant de 150 à 153 heures. Dans les universités, cette durée moyenne passe de 143 à 146 heures.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur atteint 447 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 1% par rapport à 2015 (2). Les recettes des universités, qui représentent 68% de l'ensemble, augmentent de 4%, celles des écoles diminuent de 8% et celles du Cnam et de ses centres associés baissent de 3%. L'origine privée des ressources de la formation continue dans le chiffre d'affaires des universités atteint 76% des fonds, dont 53% en provenance des entreprises et des OPCA et 23% pour la contribution des stagiaires et des particuliers payants. Celle des fonds publics dans la formation continue des universités est de 16% de l'ensemble. La part consacrée par l'État et les collectivités territoriales à la formation de ses propres agents reste stable à 5% de l'ensemble.

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Tous les établissements sous tutelle des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en trois catégories :

- la catégorie « universités » regroupe les universités et leurs composantes, les INP, les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- la catégorie « écoles d'ingénieurs et autres établissements » comprend, outre les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- la catégorie « Cnam » recouvre le grand établissement et ses centres régionaux associés.

À la suite des instituts de promotion sociale du travail (IPST) créés dans les universités au début des années 1950, la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur introduit, en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi Savary de 1984 au même rang que la formation initiale. La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) permet aux universités de développer la formation continue notamment à travers la création de fondations.

INP - Institut national polytechnique.

OPCA - Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

CPF - Créé par l'Accord national interprofessionnel (ANI) de décembre 2013, le compte personnel de formation (CPF) se substitue au DIF (droit individuel à la formation) à partir du 1^{er} janvier 2015, dans le secteur privé, selon des modalités prévues par la loi du 5 mars 2014 qui définit sa mise en œuvre.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.22.

1 Répartition des stagiaires, en milliers, et des heures-stagiaires, en millions, par types de dispositifs, année civile 2016.

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions) (2)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions) (2)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	97,3	8,2	84	13,1	0,8	61
Congé individuel de formation	8,7	2,7	305	0,7	0,1	118
Sous contrat de professionnalisation	30,4	11,1	365	0,5	0,2	416
<i>dont moins de 26 ans</i>	26,4	6,8	357	0,4	0,2	408
Total salariés	136,4	21,9	161	14,3	1,1	75
Demandeurs d'emploi	37,3	10,1	271	1,6	0,4	324
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	27,2	7,1	263	1,2	0,4	350
Particuliers inscrits à leur initiative	129,7	13,7	106	3,9	1,0	252
<i>dont interâgés</i>	38,6	1,4	37	0,1	0,0	15
Prof. libérales, commerçants, artisans	29,8	3,0	100	0,4	0,1	46
Ensemble	333,2	48,7	146	20,2	2,6	131

(suite)	Cnam (1)			Total		
	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions) (2)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires (en millions) (2)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	15,1	2,3	153	125,5	11,3	90
Congé individuel de formation	0,4	0,1	147	9,8	2,8	285
Sous contrat de professionnalisation	3,4	1,0	306	34,2	12,3	359
<i>dont moins de 26 ans</i>	2,7	0,8	289	29,5	7,8	265
Total salariés	18,8	3,4	189	169,5	26,4	156
Demandeurs d'emploi	14,3	2,9	203	53,2	13,6	255
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	6,6	1,2	183	35,0	8,8	251
Particuliers inscrits à leur initiative	40,3	6,9	171	173,9	21,6	124
<i>dont interâgés</i>	-	-	-	38,7	1,4	37
Prof. libérales, commerçants, artisans	9,5	2,3	241	39,7	5,3	135
Ensemble	82,9	15,5	187	436,3	66,9	153

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Définitions ».

2. Y compris les stages pratiques.

© DEFP

2 Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2016, en millions d'euros.

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (1)	Total avec Cnam	Part (%)
Entreprises (pour la formation des salariés)	79,5	26,2	10,2	89,7	17,8	107,5	24,0
Organismes collecteurs des fonds (OPCA)	80,9	26,7	3,9	84,8	17,3	102,1	22,8
Contrats avec particuliers	68,0	22,5	5,6	73,6	29,3	102,9	23,0
Contrats des stagiaires (2)	2,1	0,7	0,1	2,2	2,5	4,8	1,1
Total particuliers et stagiaires	70,1	23,2	5,7	75,8	31,8	107,6	24,0
Ensemble des fonds privés	230,5	76,1	19,8	250,3	66,9	317,2	70,9
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
pour la formation de leurs agents	15,7	5,2	1,4	17,1	0,6	17,6	3,9
pour la formation de publics spécifiques							
- des instances européennes	0,6	0,2	-	0,6	1,8	2,3	0,5
- de l'État	1,7	0,5	1,3	2,9	9,1	12,1	2,7
- des régions	22,8	7,5	1,3	24,1	20,4	44,4	9,9
- Pôle emploi	4,3	1,4	0,3	4,6	2,0	6,5	1,5
Autres ressources publiques	4,0	1,3	0,5	4,4	4,5	8,9	2,0
Ensemble des fonds publics	48,9	16,1	4,7	53,7	38,3	92,0	20,6
Autres organismes de formation	10,5	3,5	3,8	14,3	5,7	20,0	4,5
Autres ressources de la formation continue	12,9	4,3	1,0	13,9	4,3	18,2	4,1
Total général	302,9	100,0	29,4	332,2	115,2	447,4	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Définitions ».

2. Cette rubrique comprend les contributions des stagiaires à une formation financée sur fonds publics ou sur les fonds des employeurs.

© DEFP

DÉFINITIONS

LES ÉVALUATIONS standardisées des compétences et connaissances associées à la maîtrise de la langue française et des mathématiques du socle commun ont remplacé, depuis la rentrée 2016, l'évaluation de la compétence 1 (la maîtrise de la langue française) et de la compétence 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique).

À la fin de l'année scolaire 2016-2017, 80,3% des élèves de CE2 maîtrisent les connaissances et compétences associées à l'enseignement du français et 78,3% ont assimilé celles associées aux mathématiques (1).

En fin de CE2, les filles sont légèrement plus nombreuses que les garçons à maîtriser les compétences associées à l'enseignement du français (82,8% contre 77,9%). Les taux de maîtrise des filles et des garçons sont proches dans le domaine des mathématiques (2).

En CE2, la proportion d'élèves qui maîtrisent la langue française et les principaux éléments du socle commun en mathématiques est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». La différence entre les deux groupes est particulièrement marquée en mathématiques où elle atteint 13 points de pourcentage.

La proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences et connaissances associées à la maîtrise de la langue française et des mathématiques est également plus basse parmi les élèves des REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcé) et des REP (réseau d'éducation prioritaire). L'écart de taux de maîtrise entre un élève de REP+ et un élève d'une école publique hors éducation prioritaire atteint 22 points en mathématiques et en français. Enfin, les établissements privés affichent les proportions les plus élevées d'élèves maîtrisant les compétences évaluées en CE2.

La DEPP a mis au point un indice de position sociale pour étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des écoles. Quatre groupes d'effectifs égaux ont été constitués selon l'indice moyen des écoles, des moins favorisées aux plus favorisées. Les différences de niveaux restent très marquées par le profil social des écoles. Ainsi, parmi les élèves des écoles les plus favorisées socialement, les taux de maîtrise dépassent 80% (87,3% pour le français, 84,6% pour les mathématiques). Dans les écoles les moins favorisées, les taux de maîtrise sont inférieurs à 60% (3).

CADRE DE RÉFÉRENCE - Le socle commun rénové en 2015 identifie les cinq grands domaines de formation que les élèves doivent acquérir durant la scolarité obligatoire et qui leur permettront de poursuivre leurs études et de construire leur projet personnel et professionnel : les langages pour penser et communiquer ; les méthodes et outils pour apprendre ; la formation de la personne et du citoyen ; les systèmes naturels et les systèmes techniques ; les représentations du monde et l'activité humaine.

En 2017, des indicateurs de maîtrise ont été calculés à la fin du cycle II, cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2). Ils concernent le domaine 1 « les langages pour penser et communiquer » pour chacun des deux types de langage : la langue française et les langages mathématiques. Des indicateurs seront ensuite calculés au collège, à la fin de la sixième (cycle III) et à la fin de la troisième (cycle IV).

POPULATION CONCERNÉE - Éléves de CE2 scolarisés dans les écoles publiques et privées sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (hors Mayotte).

ÉCHANTILLON - La maîtrise des connaissances et compétences du socle a été évaluée à partir d'échantillons représentatifs d'environ 15 000 élèves de CE2 répartis dans 444 écoles. Les épreuves, d'une durée de deux heures, ont eu lieu au mois de juin 2017.

Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95%, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

ÉPREUVES - Les deux champs ont été évalués, sur support numérique, sous forme de QCM (questions à choix multiples). Les contraintes de l'évaluation ne permettaient pas d'évaluer l'exhaustivité des compétences décrites dans le socle.

MAÎTRISE DU SOCLE - Après analyse des résultats des tests standardisés, un niveau d'exigence a été fixé pour chaque compétence, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle au palier concerné. Cette démarche est similaire à celle retenue les années précédentes pour évaluer les compétences de base puis les compétences du socle.

REP+ - Réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP - Réseau d'éducation prioritaire.

EP - Éducation prioritaire.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Évaluations des compétences et connaissances associées à la maîtrise de la langue française et des mathématiques du socle commun des élèves en fin de CE2, juin 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'information : 08.37.

- *L'état de l'école*, n° 27, MEN-MESRI-DEPP, novembre 2017.

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, avril 2016.

1 Proportion d'élèves de CE2 qui maîtrisent les compétences et connaissances associées à la maîtrise de la langue française et des mathématiques, juin 2017.

En français, 80,3% des élèves de fin de CE2 maîtrisent les éléments suivants :

Langage oral	Écouter pour comprendre des messages oraux ou des textes lus par un adulte.
Lecture et compréhension de l'écrit	Identifier des mots de manière de plus en plus aisée. Comprendre un texte.
Étude de la langue (vocabulaire, grammaire, orthographe)	Maîtriser les relations entre l'oral et l'écrit. Mémoriser et se remémorer l'orthographe de mots fréquents et de mots irréguliers dont le sens est connu. Identifier les principaux constituants d'une phrase simple en relation avec sa cohérence sémantique. Raisonnement pour résoudre des problèmes orthographiques, d'accord essentiellement. Comprendre comment se forment les verbes et orthographier les formes verbales les plus fréquentes. Identifier des relations entre les mots, entre les mots et leur contexte d'utilisation.

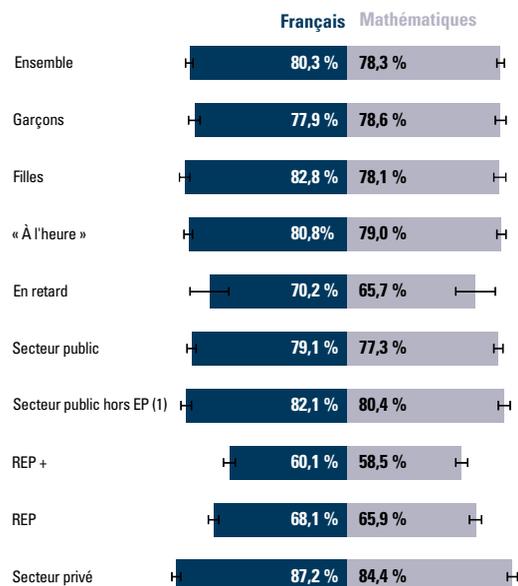
En mathématiques, 78,3% des élèves de fin de CE2 maîtrisent les éléments suivants :

Nombres et calcul	Comprendre et utiliser des nombres entiers pour dénombrer, ordonner, repérer, comparer. Nommer, lire, écrire, représenter des nombres entiers. Résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul. Calculer avec des nombres entiers.
Espace et Géométrie	(Se) repérer et (se) déplacer en utilisant des repères et des représentations. Reconnaître, nommer, décrire quelques solides. Reconnaître, nommer, décrire quelques figures géométriques. Reconnaître et utiliser les notions d'alignement, d'angle droit, d'égalité de longueurs, de milieu, de symétrie.
Grandeurs et mesure	Comparer, estimer des longueurs, des masses, des contenances, des durées. Utiliser le lexique, les unités de ces grandeurs. Résoudre des problèmes impliquant des longueurs, des masses, des contenances, des durées, des prix.

► France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.

© DEFP

2 Taux de maîtrise en fin de CE2 des compétences associées à l'enseignement du français et des mathématiques selon les caractéristiques des élèves et le secteur, juin 2017.

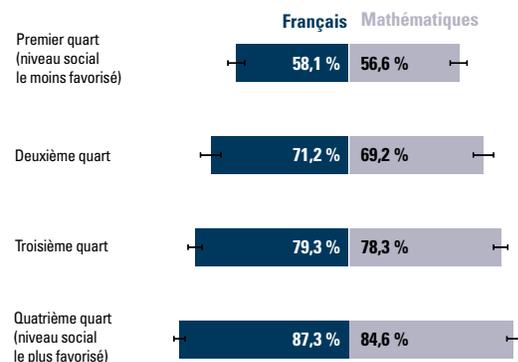


► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.

1. Voir « Définitions ».

Lecture : 80,3 % des élèves de CE2 maîtrisent les connaissances et les compétences associées à l'enseignement du français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,0$ %.

3 Taux de maîtrise en fin de CE2 des compétences associées à l'enseignement du français et des mathématiques selon l'indice de position sociale moyen de l'école, juin 2017.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.

© DEFP

Lecture : en 2017, 58,1 % des élèves appartenant au quart des écoles les moins favorisées (1^{er} quart) maîtrisent les connaissances et les compétences associées à l'enseignement du français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 4,4$ %.

DÉFINITIONS

EN NOVEMBRE 2017, plus de 810 000 élèves de sixième scolarisés dans plus de 7 000 établissements publics et privés ont passé une évaluation standardisée sur support numérique.

En début d'année scolaire 2017-2018, 85,3% des élèves de sixième ont une maîtrise satisfaisante ou une très bonne maîtrise des connaissances et des compétences en français. Les résultats sont moins élevés en mathématiques où les éléments nécessaires à l'acquisition des connaissances et des compétences sont correctement assimilés par 73,3% des élèves.

En début de sixième, les filles ont un taux de maîtrise, mesuré par le cumul des modalités « maîtrise satisfaisante » et « très bonne maîtrise », plus élevé en français que les garçons : 88,4% contre 82,3%. Pour les mathématiques, les performances selon le sexe sont proches (1)(2).

Que ce soit en français ou en mathématiques, la proportion d'élèves qui maîtrisent les connaissances et compétences évaluées est nettement moins élevée parmi les élèves en retard scolaire que parmi les élèves « à l'heure ». La différence est particulièrement marquée en mathématiques où l'écart atteint 44 points de pourcentage.

La proportion d'élèves qui ont acquis les attendus des connaissances et des compétences évaluées en français et en mathématiques est également plus basse parmi les élèves des REP (réseau d'éducation prioritaire) et des REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcé). Enfin, les établissements privés affichent les proportions les plus élevées d'élèves maîtrisant les compétences évaluées.

L'indice de position sociale permet d'étudier le niveau de maîtrise des élèves selon le niveau social des collèves. La moyenne de cet indice a été calculée pour chaque collège évalué. Les établissements ont ensuite été classés selon cet indice, en cinq groupes, des 20% les moins favorisés socialement aux 20% les plus favorisés. Les disparités de maîtrise sont très marquées selon le profil social du collève.

En français, dans plus de la moitié des académies, la part des élèves maîtrisant les éléments du français en début de sixième se concentre entre 85% et 90%. Ce taux est le plus élevé pour les académies de Paris (91,3%), Rennes (90,3%), Besançon (88,3%) et Versailles (88,1%). Il est inférieur à 75% pour les départements d'outre-mer (3). Pour les mathématiques, plus de trois élèves sur quatre ont au moins un niveau de maîtrise satisfaisant dans six académies, dont Rennes (81,0%), Paris (79,6%), Nantes (78,4%) et Besançon (78,3%). En revanche, ce taux n'atteint pas 55% dans les départements d'outre-mer.

CADRE DE RÉFÉRENCE - L'évaluation a été conçue à partir d'éléments identifiés dans les sous-ensembles des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle ne constitue donc pas un balayage exhaustif des programmes.

POPULATION CONCERNÉE - Tous les élèves de sixième scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les DOM en novembre 2017.

ÉPREUVES - En français, les compétences et connaissances évaluées étaient les suivantes : comprendre un texte littéraire et l'interpréter; comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter; acquérir la structure et l'orthographe des mots, maîtriser la forme des mots en lien avec la syntaxe, observer le fonctionnement du verbe et l'orthographe; identifier les constituants d'une phrase, observer le fonctionnement du verbe, maîtriser la forme des mots en lien avec la syntaxe; acquérir la structure et le sens des mots.

En mathématiques, les compétences et connaissances évaluées étaient les suivantes : reconnaître, nommer, décrire quelques solides et figures géométriques; reconnaître et utiliser quelques relations géométriques; comparer, estimer, mesurer des grandeurs géométriques, utiliser le lexique, les unités de ces grandeurs; résoudre des problèmes impliquant des grandeurs; utiliser et représenter les grands nombres entiers, des fractions simples et les nombres décimaux; calculer avec les grands nombres entiers et des nombres décimaux; résoudre des problèmes en utilisant des fractions simples, des nombres décimaux et le calcul.

NIVEAU DE MAÎTRISE - Des seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie spécifique qui confronte les résultats issus des évaluations standardisées avec le jugement d'enseignants et d'experts sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations.

Dans le cadre de cette évaluation, pour chacune des disciplines, les seuils permettent de caractériser les degrés d'acquisition suivants : « Maîtrise insuffisante », « Maîtrise fragile », « Maîtrise satisfaisante », « Très bonne maîtrise ».

REP+ - Réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP - Réseau d'éducation prioritaire.

EP - Éducation prioritaire.

SOURCES

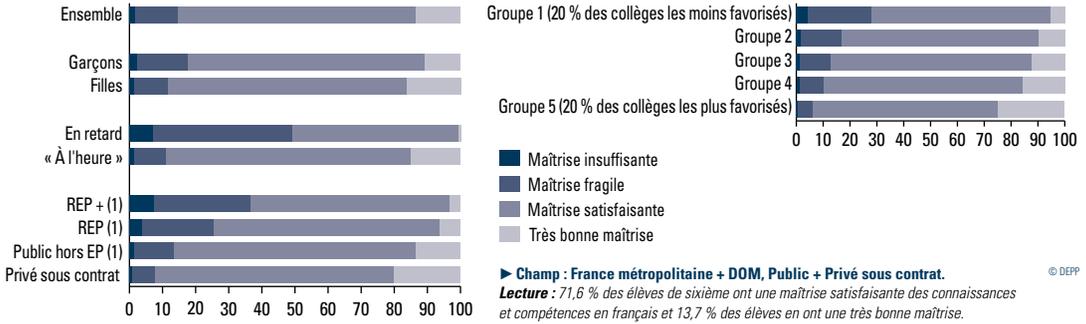
MEN-MESRI-DEPP, Évaluation exhaustive de début de sixième, novembre 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

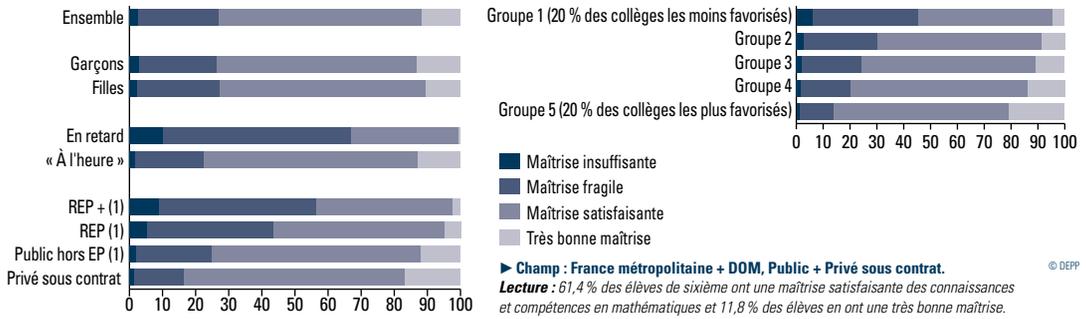
- Note d'Information : 16.18.

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, avril 2016.

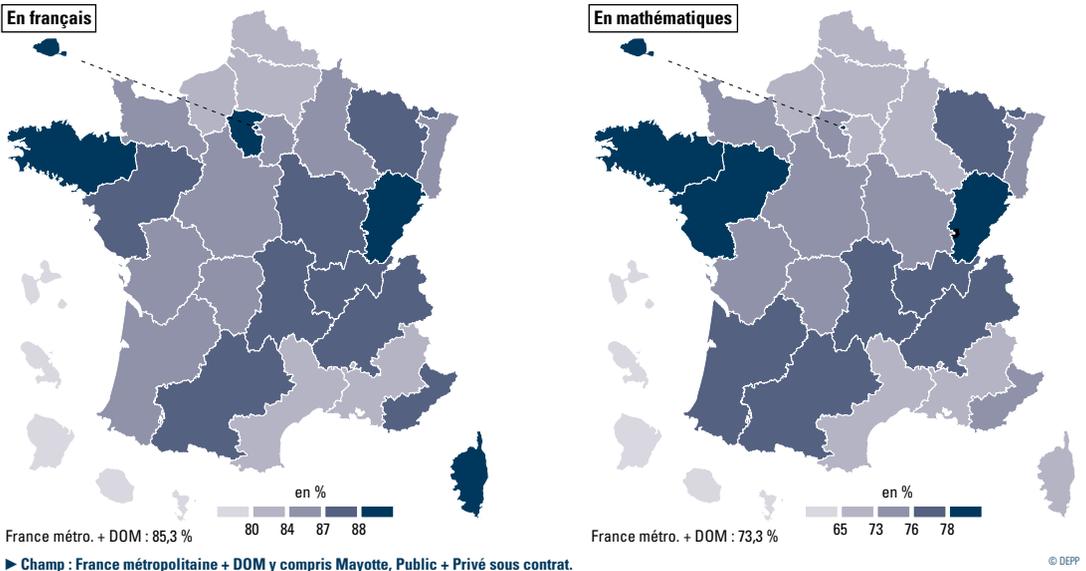
1 Maîtrise des connaissances et des compétences en français, novembre 2017, en %.



2 Maîtrise des connaissances et des compétences en mathématiques, novembre 2017, en %.



3 Proportion d'élèves de sixième qui maîtrisent les connaissances et les compétences en français et en mathématiques par académie, en novembre 2017, en %.



DÉFINITIONS

LE CYCLE DES ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. L'enquête de 2017 porte sur les compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école. Elle permet une comparaison avec celles de 2006 et 2012.

En 2017, le score moyen et l'écart-type qui indique le degré de dispersion de l'échantillon restent stables depuis la dernière prise d'information. En effet, le score moyen atteint 252 points avec un écart-type de 53 points (1). La répartition des élèves dans les différents échelons montre deux évolutions significatives : la baisse de l'effectif du groupe 3 (élèves en réussite relative) et la hausse de l'effectif du groupe 4 dans les mêmes proportions. Les effectifs des autres groupes restent stables (2).

Comme lors des précédentes évaluations Cedre, les garçons réussissent mieux que les filles avec un écart de quatre points entre les deux scores moyens (3). En 2017, ces différences se caractérisent par une diminution significative de la proportion des garçons dans le groupe 2 et une augmentation du groupe 4 des garçons. Dans le même temps, pour les filles, l'effectif du groupe 3 est en baisse.

En 2017, plus d'un tiers (37,3%) des élèves « en retard » sont dans les groupes en difficulté (<1 et 1). Le score de ces élèves n'a pas évolué de façon significative entre 2012 et 2017. À noter que leur effectif a sensiblement diminué dans l'intervalle (9,1% des élèves évalués, contre 12,6% en 2012). Le score des élèves « à l'heure » reste stable avec une baisse significative de l'effectif du groupe 3. L'écart de performance entre les élèves « à l'heure » et « en retard » reste à un niveau élevé (40 points).

L'indice de position sociale permet d'étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des écoles. Les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves, le score moyen progressant à mesure que le niveau social augmente (4). L'écart de niveau entre les élèves des écoles les plus favorisées socialement et ceux des écoles les plus défavorisées est de 38 points, différence comparable à celle observée en 2012. En effet, en 2017, les scores moyens des quartiles 1 et 4 ont augmenté respectivement de 8 et 9 points. Dans le même temps, les scores moyens du deuxième et troisième quartile ont baissé. De ce fait, l'écart qui sépare le premier quartile des deux suivants s'est resserré.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : maîtrise de la langue (2003, 2009 et 2015), langues vivantes étrangères (2004, 2010 et 2016), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et enseignement moral et civique (2006, 2012 et 2017), sciences (2007, 2013 et 2018) et mathématiques (2008 et 2014).

LES SITUATIONS D'ÉVALUATION - L'évaluation menée en 2017 est constituée de situations d'évaluations issues des deux précédentes études, et de nouvelles, pour un total de 390 items. La comparaison dans le temps repose sur la reprise à l'identique d'items communs aux trois années de passation (2006, 2012 et 2017).

LES GROUPES ET L'ÉCHELLE DE PERFORMANCE - En 2006, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15% d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe <1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10% des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). La présence d'items communs entre les évaluations de 2006, 2012 et 2017, permet de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2006. On peut ainsi mesurer l'évolution de la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'ÉCHANTILLON - La population visée est celle des élèves de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine. En 2017, 326 écoles ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale, soit environ 6 000 élèves.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes Cedre, Compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école, 2006-2012-2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18.16 ; 13.10.

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, avril 2016.

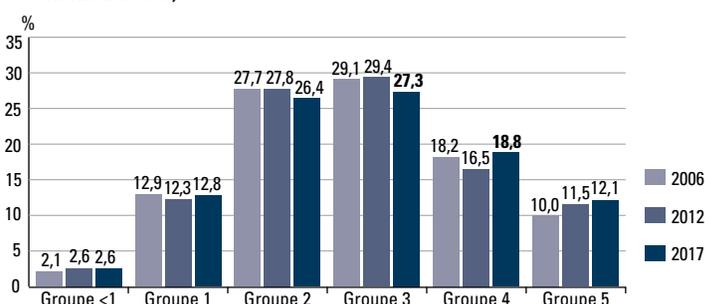
1 Score moyen en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école

	2006	2012	2017
Score moyen	250	251	252
Écart-type	50	52	53

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : les élèves de 2017 ont un score de 252 avec un écart-type de 53.

2 Répartition des élèves par groupe de niveaux en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école, en %.



► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

NOTE : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

LECTURE : les élèves de 2017 sont 26,4 % dans le groupe 2.

3 Score moyen et répartition, en %, dans les groupes de niveaux en histoire-géographie et enseignement moral et civique selon les caractéristiques des élèves

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Écart-type	Groupes					
					<1	1	2	3	4	5
Garçons	2006	50,2	252	52	2,4	12,0	27,6	27,6	18,9	11,4
	2012	51,0	252	55	2,9	12,5	27,5	28,2	15,5	13,4
	2017	50,9	254	54	2,5	13,6	24,3	26,8	19,2	13,6
Filles	2006	49,8	248	48	1,8	13,7	27,8	30,6	17,5	8,5
	2012	49,0	250	49	2,4	12,0	28,0	30,6	17,6	9,5
	2017	49,1	250	51	2,7	12,0	28,5	27,8	18,4	10,6
Élèves en retard	2006	17,2	215	42	7,3	29,7	35,8	20,5	4,8	1,9
	2012	12,6	210	41	9,6	29,8	37,7	17,3	4,3	1,4
	2017	9,1	216	43	7,7	29,6	36,6	17,8	6,3	2,0
Élèves à l'heure	2006	82,8	257	48	1,1	9,4	26,0	30,9	21,0	11,7
	2012	87,4	257	51	1,6	9,7	26,3	31,1	18,3	12,9
	2017	90,9	256	52	2,1	11,1	25,4	28,2	20,0	13,1

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

NOTE : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

LECTURE : les filles représentent 49,8 % des élèves enquêtés en 2006 et 49,1 % en 2017. Leur score moyen est de 250 en 2017 ; 2,7 % d'entre elles appartiennent au groupe <1 en 2017 contre 1,8 % en 2006.

4 Score moyen en histoire-géographie et enseignement moral et civique selon l'indice social moyen de l'école

Indice moyen de l'école (1)	Année	Score moyen	Écart-type
Premier quart	2006	230	45
	2012	229	49
	2017	237	47
Deuxième quart	2006	245	48
	2012	250	49
	2017	243	51
Troisième quart	2006	257	48
	2012	258	51
	2017	254	52
Quatrième quart	2006	268	51
	2012	266	51
	2017	275	52

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

NOTE : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

1. L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire.

Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

LECTURE : en 2017, le score moyen des élèves appartenant au quart des écoles les plus défavorisées (premier quart) est de 237, contre 230 en 2006.

DÉFINITIONS

LE CYCLE DES ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. L'enquête de 2017 porte sur les compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin de collège. Elle permet une comparaison avec celles de 2006 et 2012.

En 2017, les élèves sont plus performants qu'en 2012. En effet, le score moyen atteint 245 points, soit un progrès de 5 points en cinq ans (1). Ce score de 2017 reste cependant inférieur de 5 points à celui de 2006 (250 points).

Depuis 2012, la proportion d'élèves en difficulté baisse tandis que le pourcentage de ceux qui sont davantage en réussite augmente (2). On observe ainsi un transfert de la répartition des élèves des niveaux les plus faibles (groupes <1 et 1) vers une réussite relative (groupe 3) ou plus affirmée (groupe 4). Les élèves des groupes <1 et 1 représentent 17,3% de la population évaluée en 2017 contre 20,9% en 2012. À l'inverse, la part des groupes 3 et 4 s'élève à 46,9% en 2017 contre 42,3% en 2012. Cependant, la diminution du pourcentage d'élèves dans le groupe 5, le plus en réussite, révèle la limite des progrès constatés. Il regroupait 10% des collégiens interrogés en 2006 contre 7,2% en 2017.

Par ailleurs, le score moyen des filles a particulièrement augmenté depuis 2012, passant de 238 à 244 points (3). Ce rattrapage marque la fin du différentiel en faveur des garçons mesuré en 2006 et en 2012.

En 2017, plus d'un tiers (36,1%) des élèves « en retard » sont dans les groupes en difficulté (<1 et 1). Le score des élèves « en retard » est toutefois resté stable entre 2012 et 2017, alors que leur part a sensiblement diminué dans l'intervalle (14,9% des élèves évalués en 2017, contre 23,4% en 2012).

L'indice de position sociale permet d'étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des établissements. Pour les échantillons de 2006, 2012 et 2017, quatre groupes d'élèves d'effectifs égaux ont été constitués selon l'indice moyen des collèges, des plus défavorisés aux plus favorisés (4). Dans un contexte d'amélioration globale, on relève que l'écart du score moyen entre les élèves des collèges défavorisés et ceux des collèges les plus favorisés apparaît plutôt stable (34 points en 2012 contre 36 points en 2017). Quelle que soit l'année d'observation, les groupes les moins performants (<1, 1 et 2) sont beaucoup plus importants au sein des collèges appartenant au premier quartile que parmi ceux du dernier quartile (59,8% contre 30,3% en 2017).

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : maîtrise de la langue (2003, 2009 et 2015), langues vivantes étrangères (2004, 2010 et 2016), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et enseignement moral et civique (2006, 2012 et 2017), sciences (2007, 2013 et 2018) et mathématiques (2008 et 2014).

LES SITUATIONS D'ÉVALUATION - L'évaluation menée en 2017 est constituée de situations d'évaluations issues des deux précédentes études, et de nouvelles, pour un total de 195 items. La comparaison dans le temps repose sur la reprise à l'identique d'items communs aux trois années de passation (2006, 2012 et 2017).

LES GROUPES ET L'ÉCHELLE DE PERFORMANCE - En 2006, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15% d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes <1 et 1). Le groupe <1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10% des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). La présence d'items communs entre les évaluations de 2006, 2012 et 2017, permet de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2006. On peut ainsi mesurer l'évolution de la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'ÉCHANTILLON - La population visée est celle des élèves de troisième générale des collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine. En 2017, 199 classes de troisième générale réparties dans 195 collèges ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale, soit environ 5 000 élèves.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes Cedre, Compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin de collège, 2006-2012-2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18.17 ; 13.11.

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, avril 2016.

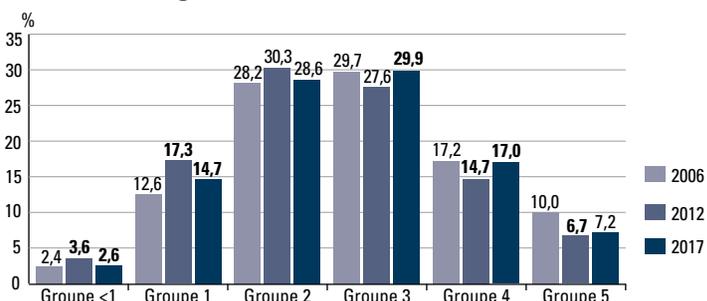
1 Score moyen en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin de collège

	2006	2012	2017
Score moyen	250	240	245
Écart-type	50	49	48

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : les élèves de 2017 ont un score de 245 avec un écart-type de 48.

2 Répartition des élèves par groupe de niveaux en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin de collège, en %.



► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

NOTE : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

LECTURE : les élèves de 2017 sont 28,6% dans le groupe 2.

3 Score moyen et répartition, en %, dans les groupes de niveaux en histoire-géographie et enseignement moral et civique selon les caractéristiques des élèves.

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Écart-type	Groupes					
					<1>	1	2	3	4	5
Garçons	2006	49,0	253	52	2,9	12,2	26,0	29,6	17,8	11,6
	2012	49,8	242	50	3,7	16,4	28,9	27,7	16,0	7,4
	2017	50,0	246	50	2,8	15,0	27,0	29,8	17,5	7,9
Filles	2006	51,0	247	48	1,8	13,0	30,3	29,7	16,7	8,5
	2012	50,2	238	48	3,4	18,1	31,7	27,5	13,4	5,9
	2017	50,0	244	47	2,4	14,4	30,3	29,9	16,6	6,4
Élèves en retard	2006	31,9	224	40	5,2	22,7	37,8	24,9	7,7	1,6
	2012	23,4	213	38	7,0	30,2	39,2	18,6	4,1	1,0
	2017	14,9	213	37	6,2	29,9	39,8	19,9	3,7	0,5
Élèves à l'heure	2006	68,1	262	49	1,0	7,9	23,7	31,9	21,6	13,9
	2012	76,6	248	49	2,5	13,3	27,6	30,3	17,9	8,4
	2017	85,1	251	48	2,0	12,1	26,7	31,6	19,4	8,3

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

NOTE : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

LECTURE : les filles représentent 51,0% des élèves enquêtés en 2006 et 50% en 2017. Leur score moyen est de 244 en 2017 ; 2,4% d'entre elles appartiennent au groupe <1> en 2017 contre 1,8% en 2006.

4 Score moyen en histoire-géographie et enseignement moral et civique selon l'indice de position sociale moyen du collège

Indice moyen de l'établissement (1)	Année	Score moyen	Écart-type
Premier quart	2006	233	48
	2012	224	46
	2017	228	47
Deuxième quart	2006	246	46
	2012	236	46
	2017	242	45
Troisième quart	2006	255	50
	2012	241	49
	2017	247	45
Quatrième quart	2006	265	50
	2012	258	48
	2017	264	49

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

NOTE : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

1. L'indice de position sociale mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. En 2017, on utilise un indice de position sociale croisé qui a été appliqué sur les données des évaluations précédentes.

LECTURE : en 2017, le score moyen des élèves appartenant au quart des collèges les plus défavorisés (premier quart) est de 228, contre 233 en 2006.

DÉFINITIONS

En 2017, plus de 770 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *journée défense et citoyenneté* (JDC) au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit.

Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, elle est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (1).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 5,2% de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (3,4%) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non-lecteurs. En revanche, les profils 3 et 4 (6,3%) ont un niveau lexical correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 11,5% des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (14,8%) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 62,2% de l'ensemble.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (1). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 3 et 4 (2). Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage écrit, ce qui explique leur présence significativement plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c.

Les résultats varient sensiblement selon les académies (3). En France métropolitaine, neuf académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté inférieur à 10%, dix ont un taux compris entre 10% et 12% et sept ont un taux supérieur à 12%. Pour l'académie d'Amiens, le taux atteint 15,9%. Concernant l'outre-mer, les pourcentages sont nettement plus élevés : autour de 30% pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion; 46% en Guyane et 73% à Mayotte.

POPULATION CONCERNÉE - Jeunes Français et Français ayant participé à la *journée défense et citoyenneté* (JDC) en 2017 en France métropolitaine et dans les DOM.

PROCÉDURES DE PASSATION - Depuis 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

ÉPREUVES - Les épreuves de la *journée défense et citoyenneté* ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficulté de maintien de l'attention.

COMPARAISONS ACADÉMIQUES - Les informations recueillies permettent de fournir des indications territoriales, mais les comparaisons entre académies doivent tenir compte de réserves importantes. En effet, ces résultats concernent des jeunes de nationalité française, qui représentent environ 96% des générations scolarisées en France, cette proportion pouvant être sensiblement différente d'une académie à l'autre. De plus, les participants à la JDC n'ont pas tous le même âge. Certains, en proportion variable selon les académies, ne se sont pas encore présentés à la JDC, et l'on sait, de par les précédentes enquêtes, qu'ils auront globalement de moins bons résultats que les autres. Néanmoins, le nouveau dispositif permet d'avoir des estimations plus précises du pourcentage de jeunes en difficulté selon le département ou la région du domicile.

AVERTISSEMENT

Les résultats de l'année 2017 ne peuvent pas être interprétés en évolution. En effet, les données recueillies depuis 2016 ne sont pas strictement comparables aux années antérieures en raison de problèmes techniques rencontrés lors des passations. Ces problèmes ont empêché les jeunes de répondre à certains items, ou une non-réponse est considérée comme une non-maîtrise de ce qui est attendu.

Par conséquent, le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture est surestimé en 2017 ainsi qu'en 2016 et il y a donc une rupture de série par rapport aux années antérieures. Ces problèmes impactent de la même façon l'ensemble des sites d'accueil de la JDC. Les comparaisons géographiques (entre départements ou régions) et démographiques (sexe et type de scolarité) restent donc possibles pour une année donnée.

SOURCES

Ministère des Armées-DSNJ et MEN-MESRI-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.17 ; 16.14 ; 15.16.

1 Les profils de lecteurs, en %, JDC 2017.

Profils	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	60,1	64,3	62,2	Lecteurs efficaces 76,9
5c	+	-	+	15,9	13,6	14,8	
5b	+	+	-	6,8	8,4	7,6	Lecteurs médiocres 11,5
5a	+	-	-	4,1	3,8	4,0	
4	-	+	+	3,7	3,0	3,3	Très faibles capacités de lecture 6,3
3	-	-	+	3,8	2,1	3,0	
2	-	+	-	1,9	1,9	1,9	Difficultés sévères 5,2
1	-	-	-	3,9	2,8	3,4	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

Avertissement : en raison de problèmes techniques, l'année 2017 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

Note : le signe « + » indique que la compétence est jugée maîtrisée et le signe « - » indique que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée.

Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

2 Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe, en %, JDC 2017.

	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5a	Profil 5b	Profil 5c	Profil 5d
Garçons	59,2	50,2	64,9	56,2	52,7	45,5	54,8	49,4
Filles	40,8	49,8	35,1	43,8	47,3	54,5	45,2	50,7
Total	100,0							

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

Avertissement : en raison de problèmes techniques, l'année 2017 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

3 Répartition des lecteurs selon l'académie et la région, en %, JDC 2017.

Académies et régions académiques	En difficulté [Profils 1, 2, 3, 4]	Difficultés sévères [Profils 1 et 2]	Très faibles capacités de lecture [Profils 3 et 4]	Lecteurs médiocres [Profils 5a et 5b]	Lecteurs efficaces [Profils 5c et 5d]
Clermont-Ferrand	10,2	4,2	6,0	9,7	80,1
Grenoble	9,8	4,1	5,7	12,1	78,1
Lyon	9,5	4,7	4,8	15,7	74,9
Auvergne-Rhône-Alpes	9,8	4,4	5,4	13,1	77,2
Besançon	11,6	4,7	6,9	10,3	78,1
Dijon	12,5	5,1	7,4	9,7	77,8
Bourgogne-Franche-Comté	12,1	4,9	7,2	9,9	78,0
Bretagne (Rennes)	10,3	4,7	5,6	13,8	75,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	12,6	4,4	7,2	11,4	76,1
Corse	10,2	4,8	5,4	12,2	77,6
Nancy-Metz	9,9	3,8	6,2	10,2	79,9
Reims	12,6	5,1	7,5	9,6	77,9
Strasbourg	11,1	5,0	6,1	11,2	77,7
Grand Est	11,0	4,5	6,5	10,4	78,6
Amiens	15,9	6,8	9,1	11,5	72,7
Lille	11,1	5,1	6,0	13,3	75,6
Hauts-de-France	12,7	5,7	7,0	12,7	74,7
Créteil	8,9	4,0	4,9	11,0	80,1
Paris	5,1	2,0	3,1	6,5	88,4
Versailles	7,7	3,3	4,4	10,0	82,4
Île-de-France	7,8	3,4	4,4	9,9	82,3
Caen	11,7	4,4	7,3	9,5	78,8
Rouen	13,5	6,6	6,9	15,4	71,1
Normandie	12,7	5,6	7,1	12,8	74,5
Bordeaux	10,5	3,9	6,6	8,5	81,1
Limoges	10,8	3,9	6,9	7,4	81,8
Poitiers	12,7	5,1	7,6	11,1	76,3
Nouvelle-Aquitaine	11,2	4,3	6,9	9,2	79,6
Montpellier	9,8	4,5	5,3	11,5	78,7
Toulouse	10,1	4,1	6,0	9,8	80,1
Occitanie	10,0	4,3	5,7	10,6	79,4
Pays de la Loire (Nantes)	9,6	4,2	5,3	12,4	78,0
Aix-Marseille	13,3	6,6	6,6	14,0	72,7
Nice	9,2	3,8	5,5	11,0	79,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11,7	5,5	6,2	12,8	75,5
France métropolitaine	10,5	4,6	5,9	11,4	78,1
Guadeloupe	30,3	16,1	14,2	15,1	54,6
Guyane	45,5	29,1	16,4	13,3	41,2
Martinique	34,5	17,5	17,1	15,1	50,4
Mayotte	73,2	52,3	21,0	10,5	16,2
La Réunion	26,0	13,5	12,5	13,9	60,1
DOM	35,8	20,8	15,0	13,9	50,3
France métropolitaine + DOM	11,5	5,2	6,3	11,5	76,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

Avertissement : en raison de problèmes techniques, l'année 2017 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

DÉFINITIONS

L'ÉTUDE INTERNATIONALE PIRLS 2016 mesure les performances en compréhension de l'écrit des élèves à la fin de leur quatrième année de scolarité obligatoire (CM1 pour la France). Depuis PIRLS 2001, la performance globale française baisse progressivement à chaque évaluation (1).

En 2016, avec un score de 511 points, la France se situe au-dessus de la moyenne internationale (500 points), mais en deçà de la moyenne européenne (540 points) et de celle de l'OCDE (541 points). Ainsi, lorsque l'on ordonne tous les élèves des pays européens participants en fonction de leur score et que l'on découpe cet ensemble en quarts, on observe que les élèves français se trouvent surreprésentés dans le groupe le plus faible : ils sont 39 %. À l'inverse, seuls 12 % des élèves français font partie du quart européen le plus performant.

Outre la France, 19 pays ont participé à chaque cycle de PIRLS depuis 2001. Les évolutions de performances en lecture révèlent plus d'améliorations que de baisses. En moyenne, ce groupe de pays gagne 14 points de score. Parmi tous ces pays, 11 affichent une amélioration des performances et 7 obtiennent des scores similaires. En revanche, la France et les Pays-Bas voient leur score baisser (respectivement 14 points et 9 points). En France, cette baisse des performances concerne aussi bien les filles que les garçons même si l'écart en faveur des filles se resserre sensiblement en 2016 (8 points contre 11 points en 2001 et 2006) (2).

Alors que les performances sur la lecture des textes narratifs sont restées relativement stables sur la période, les performances qui concernent la lecture des textes de type informatif ont diminué depuis 2001 (-22 points) (3). Les filles réussissent mieux sur les textes narratifs, alors qu'aucune différence n'est observée avec les garçons pour les textes informatifs.

On distingue deux processus de compréhension dans PIRLS : « Prélever et Inférer » et « Interpréter et Apprécier ». En France, le score moyen des processus « Prélever et Inférer », les moins exigeants, diminue, mais de manière relativement modeste (-8 points de score), alors que les processus « Interpréter et Apprécier », plus complexes, voient leur score moyen baisser plus fortement sur la même période (-21 points) (4). Les filles réussissent mieux que les garçons sur l'ensemble de ces processus de compréhension.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - PIRLS (*Progress in International Reading Literacy Study*) est pilotée par l'IEA (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire) et mise en œuvre par l'*International Study Center du Boston College*. En France, c'est la DEPP qui a conduit la mise en œuvre de l'opération et qui a également participé aux travaux internationaux sur l'élaboration de l'enquête.

En mai 2016, 50 pays et 11 provinces ont participé à cette étude dans le but d'évaluer les performances en lecture des élèves à la fin de leur quatrième année de scolarité obligatoire. À cette étape de leur scolarité, les élèves approfondissent leurs compétences en lecture et lisent dès lors pour apprendre. Quelle que soit la matière enseignée, la lecture est essentielle à la réussite à l'école, mais elle joue un rôle important dans la réalisation de soi des élèves et permet d'augmenter leurs capacités de flexion et de créativité.

Les 18 pays et les 2 provinces qui ont participé aux quatre cycles de PIRLS depuis 2001 sont les suivants :

Allemagne, Angleterre, Bulgarie, États-Unis, France, Hong Kong, Hongrie, Iran, Italie, Lituanie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ontario, Pays-Bas, Québec, Russie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Les provinces canadiennes de l'Ontario et du Québec participent à l'étude pour elles-mêmes. Cela se justifie du fait que les systèmes éducatifs de ces entités sont distincts.

L'ÉCHANTILLON - En France, l'enquête porte sur un échantillon de 163 écoles primaires et élémentaires. Il tient compte de la taille des écoles et du type de scolarisation (public/privé; REP/hors REP). Au sein de chaque école, une ou deux classes entières ont été retenues. L'échantillon français regroupe 4 767 élèves effectivement évalués, répartis au sein de 268 classes.

COMPARAISON DANS LE TEMPS - Pour assurer la comparabilité, l'évaluation PIRLS réutilise pour ancrage des textes et questions sous embargo des cycles d'évaluations précédents. Ainsi, l'ensemble du protocole 2016 est composé de 12 blocs (textes et questions) dont 2 sont issus de 2011, 2 de 2006, 2 de 2001 et 6 sont nouveaux.

SOURCES

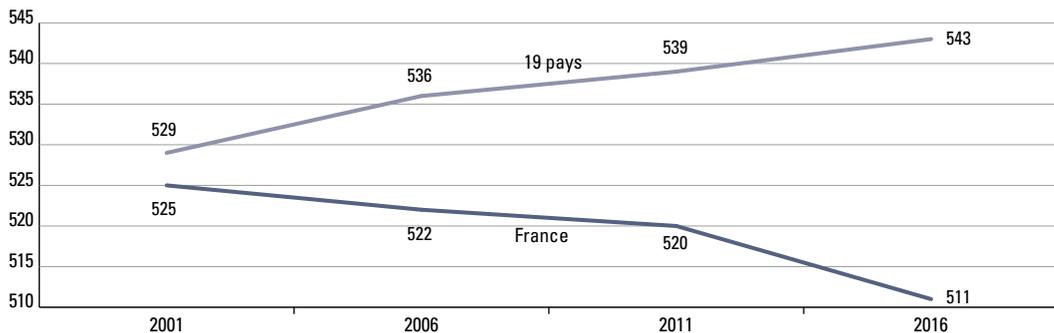
MEN-MESRI-DEPP, IEA, *Progress in International Reading Literacy Study* (PIRLS) 2016.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.24.

- Le site international de l'étude : <http://pirls2016.org>

1 Évolution du score moyen à l'épreuve PIRLS de compréhension de l'écrit en France et dans les autres pays

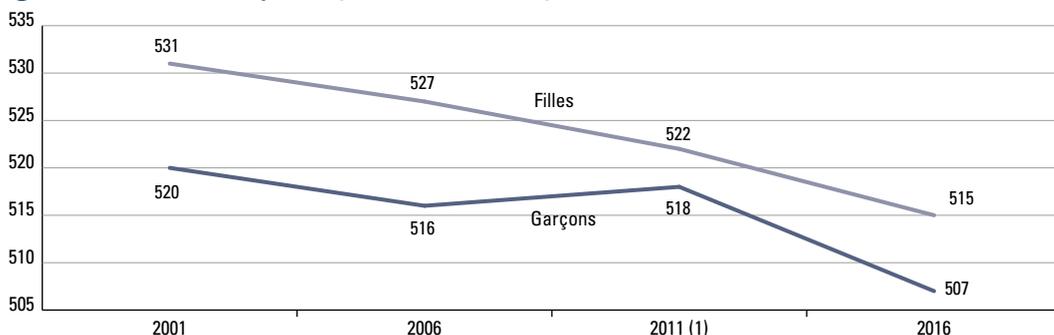


► Champ : France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : les 19 pays qui, outre la France, ont participé aux 4 cycles de PIRLS ont un score moyen de 543 en 2016.

© DEPP

2 Évolution du score moyen à l'épreuve PIRLS de compréhension de l'écrit en France selon le sexe des élèves



► Champ : France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique, Public + Privé sous contrat.

1. La différence filles-garçons n'est pas significative en 2011.

LECTURE : en France, les filles avaient un score moyen de 531 en 2001. Elles obtiennent un score de 515 en 2016.

© DEPP

3 Évolution du score moyen de la France en fonction des types de textes lus

PIRLS France	Score moyen	Textes narratifs			Score moyen	Textes informatifs		
		Différence entre années				Différence entre années		
		2011	2006	2001		2011	2006	2001
2016	513	-9	-5	-6	510	-9	-16	-22
2011	521		4	2	519		-7	-13
2006	517			-2	526			-6
2001	519				532			

► Champ : France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en 2016 le score moyen de la France sur les textes informatifs est de 510. C'est 22 points de moins qu'en 2001.

En gras : la baisse est significative.

© DEPP

4 Évolution du score moyen de la France en fonction des processus de compréhension

PIRLS France	Score moyen	Prélever et Inférer			Score moyen	Interpréter et Apprécier		
		Différence entre années				Différence entre années		
		2011	2006	2001		2011	2006	2001
2016	521	-7	-6	-8	501	-10	-14	-21
2011	528		1	-1	512		-4	-11
2006	527			-2	515			-7
2001	529				523			

► Champ : France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en 2016 le score moyen de la France pour les questions relevant du processus de compréhension « Interpréter et Apprécier » est de 501. C'est 21 points de moins qu'en 2001.

En gras : la baisse est significative.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2017, 720 700 candidats de France métropolitaine et des DOM ont obtenu le diplôme national du brevet (DNB) portant le taux de réussite à 89,0% (1). Ce taux a progressé de 7 points en dix ans.

Depuis la session 2013, les candidats se répartissent en deux séries. La série générale, largement majoritaire (9 candidats sur 10), est essentiellement constituée des élèves scolarisés en classes de troisième générale au collège, tandis que la série professionnelle regroupe principalement des élèves de classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles (troisième prépa pro) et de l'enseignement agricole. Les candidats sont 89,8% à obtenir leur diplôme dans la série générale et 79,7% dans la série professionnelle (2).

Comme lors des sessions précédentes, les filles réussissent mieux que les garçons au DNB, quelle que soit la série présentée. Dans la série générale, 92,7% des filles obtiennent leur diplôme. C'est 5,8 points de plus que les garçons. Dans la série professionnelle également, les filles, en proportion moins nombreuses, réussissent mieux leur examen que les garçons : 83,0% de taux de réussite contre 77,8%.

Les candidats de la série générale sont plus jeunes que ceux de la série professionnelle : la plupart ont 15 ans, alors que dans la série professionnelle, du fait de parcours plus longs, la majorité des candidats a 16 ans (3). Les candidats les plus jeunes réussissent généralement mieux : la quasi-totalité des candidats en avance est reçue, contre sept sur dix parmi les candidats ayant un an de retard.

Quelle que soit la série présentée, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs exploitants réussissent mieux que les autres candidats (4). Ils sont respectivement 97,1% et 94,7% à réussir leur examen en 2017 (contre 89,0% des candidats en moyenne). Parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont, en règle générale, des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe. Dans les milieux défavorisés, le taux de réussite des candidats au DNB est nettement inférieur : les enfants d'ouvriers ou de parents inactifs comptent parmi ceux qui ont les taux de réussite les plus faibles. C'est dans la série générale que le taux de réussite varie le plus selon l'origine sociale du candidat : 21,4 points d'écart entre les enfants de professeurs et les enfants d'inactifs.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de 2011).

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET - Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième.

SÉRIE DU DNB - À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle.

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2017, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 2002. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 2002, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 2002. En théorie, les candidats passent le DNB l'année de leurs 15 ans.

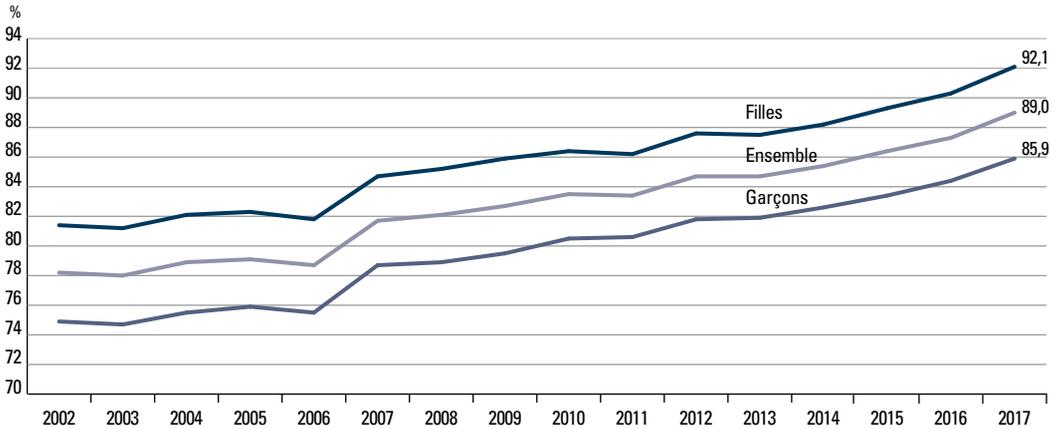
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Cyclades.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.07 ; 16.06 ; 15.10 ; 14.07 ; 13.04.

1 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe depuis 2002, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1).

© DEFP

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

2 Réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, session 2017.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Garçons	317 779	86,9	35 040	77,8	352 819	85,9
Filles	346 187	92,7	21 655	83,0	367 842	92,1
Ensemble	663 966	89,8	56 695	79,7	720 661	89,0

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM.

3 Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2017.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
14 ans ou moins	24 348	98,7	54	85,7	24 402	98,7
15 ans	572 540	92,5	21 243	85,8	593 783	92,2
16 ans	63 372	70,7	30 700	79,0	94 072	73,2
17 ans ou plus	3 706	65,3	4 698	63,4	8 404	64,2
Ensemble	663 966	89,8	56 695	79,7	720 661	89,0

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM.

4 Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2017.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	12 663	95,2	1 381	90,2	14 044	94,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	69 970	91,1	4 796	83,8	74 766	90,6
Cadres, professions intellectuelles supérieures	155 636	97,4	2 699	86,3	158 335	97,1
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>20 202</i>	<i>98,4</i>	<i>214</i>	<i>87,3</i>	<i>20 416</i>	<i>98,2</i>
Professions intermédiaires	89 770	94,0	5 100	85,2	94 870	93,5
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>4 080</i>	<i>97,9</i>	<i>152</i>	<i>88,4</i>	<i>4 232</i>	<i>97,5</i>
Employés	105 959	90,4	10 112	82,7	116 071	89,7
Ouvriers	152 630	85,4	18 298	80,5	170 928	84,8
Retraités	8 772	87,3	645	75,3	9 417	86,3
Inactifs	39 764	77,0	7 738	72,2	47 502	76,1
Indéterminé	28 802	80,4	5 926	72,0	34 728	78,9
Ensemble	663 966	89,8	56 695	79,7	720 661	89,0

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM.

AVEC 732 700 CANDIDATS et 643 800 lauréats, le taux de réussite au baccalauréat atteint 87,9% à la session 2017, avec 90,6% dans la voie générale, 90,4% dans la voie technologique et 81,5% dans la voie professionnelle (1)(2). Toutes voies confondues, le taux de réussite diminue de 0,7 point par rapport à la session 2016. Il diminue très légèrement dans la voie technologique, et de façon plus marquée dans la voie générale et professionnelle en recul de près d'un point.

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart de réussite en faveur des filles est de 6,2 points dans le professionnel et de 2,7 points dans le général et dans le technologique. L'écart est le plus faible dans la série STI2D (1,5 point). La série STAV est la seule où les garçons réussissent mieux que les filles (+2,5 points en faveur des garçons).

Depuis 1995, le taux de réussite au baccalauréat a progressé au total de 13,0 points (+15,5 points dans le général, +14,9 dans le technologique et +8,8 dans le professionnel). Il a progressé régulièrement dans la voie générale (3). L'augmentation est un peu moins marquée pour la série S que pour les séries ES et L, même si cette dernière série est la seule de la voie générale à avoir perdu des bacheliers sur la période. Dans la voie technologique, le taux de réussite a connu une progression plus faible jusqu'en 2012, surtout du fait des séries du secteur tertiaire. Depuis la session 2014, elle a rattrapé son retard par rapport à la voie générale. Après avoir progressé régulièrement jusqu'en 2000, le nombre de bacheliers technologiques tend à diminuer, avec une réduction de 28 600 (hors Mayotte) en quinze ans. Il augmente légèrement depuis la session 2016 (+1 900). Le taux de réussite de la voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de l'« épreuve de contrôle », a retrouvé dès 2012 le niveau précédant cette évolution réglementaire après trois ans de baisse conséquente. Depuis 2014, il varie entre 80,5% et 82,5%. Après une période marquée par de fortes variations entre 2011 et 2015 (voir « Définitions »), l'effectif annuel de bacheliers professionnels fluctue entre 175 000 et 180 000.

À la session 2017, pour 100 bacheliers, on compte 52 généralistes, 20 technologiques et 28 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995, la répartition des bacheliers s'étant modifiée en faveur de la voie professionnelle principalement sous l'effet de la mise en place dans cette voie du baccalauréat en trois ans.

LES TROIS VOIES OU FILIÈRES DU BACCALAURÉAT

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI : Sciences et technologies industrielles, est remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.

- STL : Sciences et technologies de laboratoire.

- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.

- TMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.

- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

- Hôtellerie.

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de spécialités de la production et de spécialités des services.

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

Taux de réussite - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance, dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et enquête n°60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18.03 ; 17.05 ; 16.07 ; 15.08 ; 14.06 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution des effectifs d'admis au baccalauréat

Séries	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2016	2017		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	139 031	136 214	136 877	145 839	145 201	145 430	173 217	93 270	83 695	176 965
ES	76 555	75 299	86 201	88 220	92 579	92 856	102 887	42 572	65 559	108 131
L	71 460	59 642	49 434	45 692	45 341	45 535	50 974	10 511	42 107	52 618
Bac général	287 046	271 155	272 512	279 751	283 121	283 821	327 078	146 353	191 361	337 714
STI (1)	36 364	36 940	34 567	30 022	28 191	28 217				
STI2D/STI hors AA (1)	35 249	35 477	32 773	27 831	25 895	25 927	28 452	27 574	2 104	29 678
STL	4 840	6 327	6 426	6 851	6 508	6 508	7 530	3 221	4 501	7 722
STAV (ex-STAE STPA)	2 247	5 828	5 107	5 004	5 240	5 240	4 613	2 467	2 156	4 623
STMG (ex-STT STG)	78 896	82 221	73 565	68 043	64 501	65 036	59 673	28 356	30 922	59 278
ST2S (ex-SMS)	13 337	18 469	18 689	20 622	21 565	21 644	20 807	2 377	19 015	21 392
STD2A/STI-AA (1)	1 115	1 463	1 794	2 191	2 296	2 296	2 892	697	2 405	3 102
TMD	299	370	273	311	288	288	300	130	180	310
Hôtellerie	2 284	2 623	2 201	2 578	2 539	2 539	2 311	1 064	1 319	2 383
Bac technologique	138 267	152 778	140 828	133 431	128 832	129 472	126 578	65 886	62 602	128 488
Production	26 218	42 029	43 586	52 951	64 834	64 928	80 766	67 288	12 179	79 467
Services	40 878	50 588	49 682	65 635	90 668	91 135	99 075	30 160	67 943	98 103
Bac professionnel	67 096	92 617	93 268	118 586	155 502	156 063	179 841	97 448	80 122	177 570
Ensemble	492 409	516 550	506 608	531 768	567 455	569 356	633 497	309 687	334 085	643 772

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. À partir de la session 2016, la série STI (option « Arts appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A (Design et arts appliqués).

Afin de pouvoir suivre l'évolution de ces séries, les effectifs de la série STI figurent globalement, et de façon décomposée en « STI hors AA » (en regard de STI2D) et en « STI-AA » (en regard de STD2A). Les effectifs de la série STI figurent donc deux fois.

© DEPP

2 Évolution des taux de réussite au baccalauréat

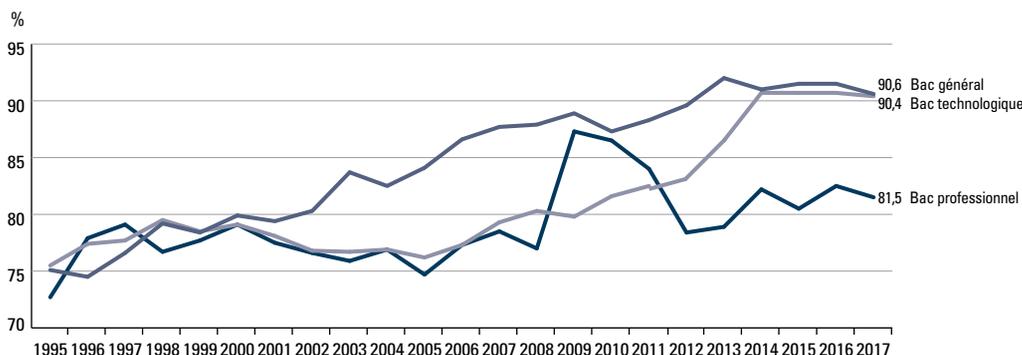
Séries	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2016	2017		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	78,5	80,7	84,8	88,7	89,5	89,4	91,7	90,6	93,0	91,7
ES	73,0	78,2	84,2	86,1	87,8	87,7	91,2	86,6	90,5	88,9
L	71,3	80,2	81,9	85,1	85,8	85,7	91,3	86,6	91,4	90,4
Bac général	75,1	79,9	84,1	87,3	88,3	88,3	91,5	89,1	91,8	90,6
STI (1)	67,2	75,8	76,4	80,0	80,4	80,4				
STI2D/STI hors AA (1)	67,0	75,4	75,7	79,3	79,5	79,5	91,9	91,4	92,9	91,5
STL	74,6	81,8	83,2	87,1	87,2	87,2	92,5	89,8	92,8	91,5
STAV (ex-STAE STPA)	69,1	73,9	78,0	74,5	79,9	79,9	88,2	89,5	87,0	88,3
STMG (ex-STT STG)	80,5	80,5	75,1	83,8	83,6	83,3	89,3	86,7	90,9	88,8
ST2S (ex-SMS)	73,3	79,4	76,6	76,1	80,7	80,6	92,4	87,3	92,6	92,0
STD2A/STI-AA (1)	76,4	87,0	89,8	90,7	91,3	91,3	97,0	93,8	97,1	96,4
TMD	92,3	85,1	89,8	94,5	94,1	94,1	97,1	96,3	98,9	97,8
Hôtellerie	81,5	89,0	86,8	89,8	88,5	88,5	91,2	92,4	94,8	93,7
Bac technologique	75,5	79,1	76,2	81,6	82,5	82,3	90,7	89,1	91,8	90,4
Production	69,3	78,5	75,6	85,6	82,6	82,6	80,3	78,5	83,7	79,2
Services	75,0	79,7	73,8	87,3	85,1	85,0	84,4	79,6	85,3	83,5
Bac professionnel	72,7	79,1	74,7	86,5	84,0	84,0	82,5	78,9	85,1	81,5
Ensemble	74,9	79,5	79,9	85,6	85,7	85,7	88,6	85,6	90,1	87,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. À partir de la session 2016, la série STI (option « Arts Appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A (Design et arts appliqués).

© DEPP

3 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

DÉFINITIONS

LE TAUX DE RÉUSSITE au baccalauréat 2017 est de 87,9% (1) : 643 800 admis pour 732 700 candidats. Il diminue de 0,7 point par rapport à la session 2016.

Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons (90,1% contre 85,6%, tous baccalauréats confondus). Globalement, l'écart entre filles et garçons est stable par rapport à 2016. Dans la voie professionnelle, où il est le plus important, l'écart augmente : 6,2 points en 2017 contre 5,4 points en 2016. Il demeure quasi stable dans la voie technologique, passant de 2,6 points en 2016 à 2,7 points en 2017. À l'inverse, l'écart diminue pour le baccalauréat général et retrouve presque son niveau de 2015 : 2,7 points en 2017 contre 3,3 points en 2016.

La baisse des redoublements constatée à tous les niveaux de formation a pour effet le rajeunissement des candidats et donc des bacheliers, toutes voies confondues. Ce rajeunissement est amplifié dans la voie professionnelle, avec la généralisation du cursus en trois ans menant au baccalauréat, même si les bacheliers y sont en moyenne toujours plus âgés que dans les autres voies (2). En 2017, plus des trois quarts des bacheliers professionnels ont 18 ou 19 ans contre un peu plus du quart en 2010. Ils sont encore 12% à être âgés de 20 ans. Dans la voie générale, plus des trois quarts des bacheliers sont âgés de 18 ans, et presque les deux tiers dans la voie technologique. Toutefois, presque 30% des bacheliers technologiques sont âgés de 19 ans, contre 12% dans la voie générale.

Au sein de chaque voie, le taux de réussite au baccalauréat des enfants d'agriculteurs exploitants est parmi les plus élevés, avec celui des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures (3). L'écart de taux de réussite entre les enfants d'agriculteurs exploitants et ceux d'ouvriers est le plus important au baccalauréat professionnel : 8,8 points (+0,5 point par rapport à 2016). Il est de 7,6 points dans la voie générale (+0,2 point par rapport à 2016) et de 4,7 points dans la voie technologique (+0,6 point par rapport à 2016). L'augmentation des écarts provient de la forte baisse de la réussite chez les enfants d'ouvriers.

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance, dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2017, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1999. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1999, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1999.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18.03 ; 17.05 ; 16.07 ; 15.08 ; 14.06 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution de la réussite au baccalauréat selon le sexe, en %.

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2016	2017
Baccalauréat général											
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	86,7	86,6	89,6	89,1
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	88,3	89,6	89,6	92,9	91,8
Ensemble	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	87,3	88,3	88,3	91,5	90,6
Baccalauréat technologique											
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	80,4	80,9	80,8	89,5	89,1
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	82,7	84,0	83,8	92,1	91,8
Ensemble	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	81,6	82,5	82,3	90,7	90,4
Baccalauréat professionnel											
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	85,0	82,3	82,3	80,1	78,9
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	88,6	86,3	86,2	85,5	85,1
Ensemble			74,3	72,7	79,1	74,7	86,5	84,0	84,0	82,5	81,5
Tous baccalauréats											
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	84,2	83,9	83,8	86,3	85,6
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	86,9	87,5	87,4	90,8	90,1
Ensemble	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	85,6	85,7	85,7	88,6	87,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DFP

2 Réussite au baccalauréat selon l'âge, session 2017.

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	610	95,3	25	86,2	3	100,0	638	94,9
17 ans	20 569	97,0	1 718	95,3	454	89,4	22 741	96,7
18 ans	266 555	93,3	81 577	93,7	75 878	86,5	424 010	92,1
19 ans	41 659	80,2	36 704	87,1	61 654	78,9	140 017	81,3
20 ans	6 633	68,1	6 779	79,3	21 117	75,0	34 529	74,4
21 ans	1 047	55,3	1 124	71,2	7 628	75,2	9 799	72,0
22 ans	263	43,9	273	63,3	3 120	77,5	3 656	72,3
23 ans	113	38,3	112	60,9	1 679	81,1	1 904	74,7
24 ans	60	33,9	54	55,1	1 086	83,6	1 200	76,2
25-29 ans	103	32,3	91	52,0	2 463	85,8	2 657	79,0
30 ans ou plus	102	30,1	31	31,3	2 488	86,4	2 621	79,0
Ensemble	337 714	90,6	128 488	90,4	177 570	81,5	643 772	87,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DFP

3 Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale, session 2017.

Origine sociale	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	5 658	94,3	1 674	94,8	2 207	88,8	9 539	93,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	31 137	90,9	11 734	91,6	15 968	84,4	58 839	89,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	115 305	94,7	19 988	93,5	13 677	87,3	148 970	93,8
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>18 306</i>	<i>95,3</i>	<i>2 367</i>	<i>93,8</i>	<i>1 010</i>	<i>88,0</i>	<i>21 683</i>	<i>94,8</i>
Professions intermédiaires	51 185	91,5	18 440	92,6	16 148	84,8	85 773	90,4
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>4 961</i>	<i>94,3</i>	<i>848</i>	<i>92,2</i>	<i>578</i>	<i>85,4</i>	<i>6 387</i>	<i>93,1</i>
Employés	58 830	89,6	26 753	90,9	28 251	83,0	113 834	88,1
Ouvriers	36 286	86,7	22 274	90,1	43 046	80,0	101 606	84,4
Retraités	5 071	89,5	2 116	89,9	3 758	77,5	10 945	85,1
Autres personnes sans activité professionnelle	24 554	82,4	15 196	85,2	15 642	74,3	55 392	80,6
Indéterminé	9 688	81,5	10 313	86,3	38 873	81,2	58 874	82,1
Ensemble	337 714	90,6	128 488	90,4	177 570	81,5	643 772	87,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DFP

LES RÉSULTATS de la session 2017 conduisent, pour la France métropolitaine et les DOM (hors Mayotte), à une proportion de bacheliers de 78,7% dans une génération : 41,1% dans une série générale, 15,7% dans une série technologique, 21,9% dans la voie professionnelle (1).

Depuis 1970, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a plus que triplé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné presque 60 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor des bacheliers professionnels depuis la création de ce baccalauréat en 1986. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62%. Puis, elle augmente de trois points en 2009 suite à l'instauration de l'épreuve de rattrapage du baccalauréat professionnel. Stable en 2010, elle fluctue durant la phase de transition suite à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle (baccalauréat en trois ans et non plus quatre). Depuis la session 2014 du baccalauréat, elle varie autour de 78%, soit treize points au-dessus du niveau de 2010.

L'écart entre filles et garçons, qui restait proche de dix points en faveur des filles jusqu'en 2011, fluctue ensuite durant la phase de transition de la voie professionnelle (2). Avec presque dix points à la session 2017, il retrouve son niveau d'avant la réforme de la voie professionnelle. La proportion de bachelières dans une génération dépasse de plus de treize points celle des garçons dans la voie générale tandis qu'elle est inférieure de plus de trois points dans la voie professionnelle. Ces écarts sont conformes à ceux observés jusqu'en 2011. En revanche, dans la voie technologique, l'écart en faveur des filles a diminué de plus d'un point en 2015. Cette baisse est due à la série ST2S, féminine à près de 90%, qui n'est plus alimentée que par les élèves issus de seconde générale et technologique à partir de la rentrée 2013, suite à la fermeture du BEP « Carrières sanitaires et sociales » après la session 2012. En 2017, les filles accèdent autant que les garçons au baccalauréat technologique.

PROPORTION DE BACHELIERS DANS UNE GÉNÉRATION - Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES - La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. La population connue en mars 2018 a été utilisée ici. Elle permet le calcul de proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2016 et 2017, et définitives pour la session 2015.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Océan et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- Système d'information Scolarité.

- Système d'information sur les apprentis (Sifa).

Insee

- Estimations démographiques, traitements DEPP.

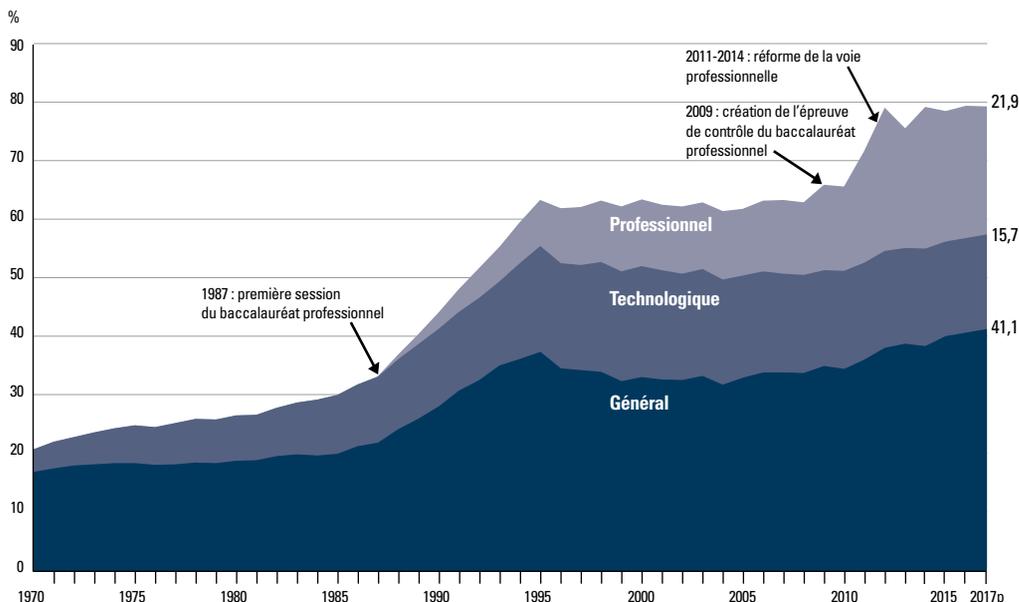
MAA

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18.03 ; 17.05 ; 16.07 ; 15.08 ; 14.06 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie, en %.



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2001.

© DEFP

2 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe, en %.

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte						
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2010	2014	2015	2016p	2017p
Baccalauréat général											
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	26,5	26,3	26,5	29,0	32,4	33,6	34,0	34,8
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	39,1	38,9	39,2	40,0	44,4	46,3	47,0	47,9
Ensemble	18,6	27,9	32,9	32,7	32,5	32,8	34,3	38,2	39,8	40,3	41,1
Baccalauréat technologique											
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	16,9	16,8	16,0	15,2	15,2	15,2	15,5	15,7
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	19,7	19,6	18,0	17,4	17,3	16,1	15,8	15,7
Ensemble	7,3	12,8	18,5	18,2	18,2	17,0	16,3	16,2	15,7	15,7	15,7
Baccalauréat professionnel											
Garçons		n.d.	n.d.	12,7	12,7	13,1	16,0	24,5	23,7	24,1	23,5
Filles		n.d.	n.d.	9,7	9,8	9,7	12,7	23,9	20,8	20,8	20,3
Ensemble		2,8	11,4	11,2	11,2	11,4	14,4	24,2	22,3	22,5	21,9
Tous baccalauréats											
Garçons	n.d.	n.d.	56,9	56,0	55,8	55,6	60,2	72,1	72,6	73,6	74,0
Filles	n.d.	n.d.	69,1	68,4	68,3	67,0	70,1	85,6	83,2	83,6	83,8
Ensemble	25,9	43,5	62,8	62,1	61,9	61,2	65,0	78,6	77,7	78,5	78,7

© DEFP

DÉFINITIONS

L'ESPÉRANCE d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième s'étend de 53,7% en Guyane à 82,4% à Versailles à la session 2016 (1). Les jeunes de sixième accèdent essentiellement au baccalauréat sous statut scolaire, et principalement par la voie générale et technologique (GT), très peu *via* l'apprentissage.

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus importante dans les académies d'Île-de-France et à Rennes où elle dépasse 80%. Les élèves de sixième de l'académie de Paris accèdent très souvent au baccalauréat sous statut scolaire, et peu par apprentissage. La voie GT l'emporte nettement sur la voie professionnelle en Île-de-France, quoique de façon moins marquée à Créteil. La voie professionnelle est importante à Rennes.

Les élèves de sixième ont également de bonnes chances d'obtenir, sous statut scolaire, un baccalauréat GT en Corse, à Lyon et à Toulouse ou professionnel en Guadeloupe, en Martinique et à Clermont-Ferrand. L'accès au baccalauréat professionnel par apprentissage est le plus développé à Nantes, Strasbourg, Caen, Dijon et Besançon.

À l'opposé, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus faible dans les académies de Guyane, Mayotte, La Réunion et Amiens où elle est inférieure à 71%. La voie GT est concernée par ce faible accès dans les quatre académies. L'apprentissage est quasiment inexistant dans les trois académies des DOM tandis qu'il est de valeur moyenne à Amiens.

Entre 2016 et 2017, l'espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de sixième augmente dans moins de la moitié des académies. La baisse, qui concerne la majorité des académies, est plus marquée que la hausse. Que l'évolution globale soit positive ou négative, la voie professionnelle est à la baisse dans la très large majorité des académies.

L'ESPÉRANCE D'OBTENIR LE BACCALAURÉAT POUR UN ÉLÈVE DE SIXIÈME donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Tous les jeunes fréquentant une année donnée un des niveaux de sixième jusqu'en terminale constituent une cohorte fictive. Le taux intermédiaire d'accès au niveau supérieur est calculé pour chaque niveau, puis ces taux sont multipliés entre eux pour donner les trois composantes de l'indicateur (général et technologique scolaire, professionnel scolaire et professionnel par apprentissage) dont la somme est l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième.

Les principaux parcours qui mènent au baccalauréat GT passent par le cursus classique en trois ans après la troisième ou par une réorientation en première GT suite à un CAP ou un BEP. Ce dernier parcours est devenu rare à l'issue de la réforme de la voie professionnelle.

Dans la voie professionnelle, les jeunes intègrent massivement le cursus directement après la troisième. Mais certains se réorientent aussi en fin de seconde GT ou de CAP/BEP vers une seconde ou première professionnelle. Les jeunes qui quittent le statut scolaire entrent en apprentissage soit en fin de troisième, soit en fin de seconde professionnelle, moins fréquemment en fin de seconde GT.

Tous les passages d'un niveau à l'autre sont attribués à l'académie dans laquelle est inscrit le jeune une année donnée, qu'il reste ou non dans la même académie l'année suivante.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n°60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- Système d'information Scolarité.

- Système d'information sur la formation des apprentis SIFA.

MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

1 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par académie, selon le statut et la voie, en %.

Académies et régions académiques	2016					2017 (1)		
	Scolaire			Apprentissage	Tous statuts	Scolaire		
	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies	Professionnel	Toutes voies	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies
Clermont-Ferrand	53,3	19,3	72,6	0,9	73,5	54,6	19,4	74,0
Grenoble	57,2	17,0	74,2	0,9	75,1	58,3	16,3	74,6
Lyon	60,0	16,4	76,4	0,7	77,1	60,6	15,8	76,4
Auvergne-Rhône-Alpes	57,7	17,1	74,9	0,8	75,7	58,7	16,6	75,3
Besançon	53,0	18,8	71,9	1,1	73,0	54,3	18,0	72,3
Dijon	53,7	17,5	71,1	1,2	72,3	53,7	17,5	71,1
Bourgogne-Franche-Comté	53,4	18,1	71,4	1,1	72,6	53,9	17,7	71,6
Bretagne (Rennes)	60,1	20,1	80,1	0,7	80,8	59,5	18,6	78,2
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	56,4	17,5	73,9	1,0	74,9	55,5	17,0	72,5
Corse	60,8	17,6	78,3	0,1	78,4	62,5	13,9	76,4
Nancy-Metz	57,4	18,8	76,2	0,6	76,8	56,8	17,5	74,3
Reims	53,1	18,5	71,5	0,7	72,2	53,2	18,0	71,2
Strasbourg	56,8	16,0	72,8	1,3	74,0	57,9	15,6	73,5
Grand Est	56,1	17,8	73,9	0,9	74,7	56,3	17,0	73,2
Amiens	52,7	17,6	70,2	0,5	70,8	53,8	17,2	71,0
Lille	53,7	18,0	71,7	0,4	72,1	54,4	17,6	72,0
Hauts-de-France	53,4	17,9	71,2	0,4	71,7	54,2	17,5	71,7
Créteil	61,9	17,8	79,6	0,9	80,5	62,0	16,7	78,7
Paris	70,4	11,2	81,6	0,4	82,0	71,0	11,2	82,2
Versailles	67,0	14,6	81,6	0,8	82,4	67,0	14,0	81,0
Ile-de-France	65,6	15,2	80,8	0,7	81,6	65,8	14,6	80,4
Caen	53,1	18,6	71,7	1,2	72,9	54,4	16,7	71,0
Rouen	55,7	18,1	73,7	0,7	74,5	54,9	16,8	71,8
Normandie	54,5	18,3	72,9	0,9	73,8	54,7	16,8	71,4
Bordeaux	56,5	17,9	74,3	0,7	75,0	56,7	17,4	74,1
Limoges	56,0	18,1	74,0	0,5	74,5	57,0	17,9	74,9
Poitiers	56,0	17,2	73,2	0,9	74,1	55,8	18,1	73,9
Nouvelle-Aquitaine	56,3	17,7	73,9	0,7	74,7	56,5	17,7	74,1
Montpellier	55,9	16,4	72,3	0,2	72,6	55,8	16,5	72,3
Toulouse	58,8	18,2	77,1	0,4	77,4	58,5	17,7	76,2
Occitanie	57,4	17,4	74,7	0,3	75,0	57,2	17,1	74,3
Pays de la Loire (Nantes)	55,0	17,6	72,6	1,4	74,0	54,6	16,6	71,2
Aix-Marseille	56,7	15,1	71,8	0,5	72,3	57,2	15,3	72,5
Nice	57,3	14,6	71,9	0,6	72,6	57,9	14,2	72,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	56,9	14,9	71,9	0,5	72,4	57,4	14,9	72,3
Guadeloupe	53,0	22,0	75,0	0,0	75,0	53,6	19,4	73,1
Guyane	37,4	16,3	53,7	0,0	53,7	39,8	18,5	58,3
Martinique	57,1	21,6	78,6	0,2	78,8	53,3	20,6	73,9
Mayotte	46,0	17,3	63,4	0,0	63,4	44,0	17,3	61,2
La Réunion	50,0	17,0	67,0	0,0	67,0	49,2	16,2	65,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Les données 2017 sur l'apprentissage ne sont pas disponibles au moment du bouclage de RERS-2018.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2017, les 671 900 diplômes technologiques et professionnels délivrés se répartissent à parts égales entre niveau IV et niveau V (1). Pour ce dernier niveau, plus de la moitié (55%) sont des CAP (y compris CAP agricole) et 42% des BEP (y compris BEP agricole). Au niveau IV, plus de la moitié (54%) de ces diplômes sont des baccalauréats professionnels et 39% des baccalauréats technologiques. Depuis la réforme de la voie professionnelle en 2008, la part des BEP a perdu 11 points, tandis que celle du baccalauréat professionnel en a gagné 10. Cette réforme visait, en effet, à augmenter la proportion de diplômés de niveau IV, qui passe ainsi de 42% en 2008 à 49% en 2017, entraînant mécaniquement la baisse de celle des diplômés de niveau V.

Entre les sessions 2016 et 2017, le nombre de candidats au baccalauréat professionnel baisse légèrement (-300 candidats) mais la baisse du taux de réussite, passant de 82,5% à la session 2016 à 81,5% à la session 2017, produit une forte baisse du nombre de lauréats (-2 300 lauréats).

Entre les sessions 2016 et 2017, les taux de réussite aux examens professionnels de niveau V, à l'exception des mentions complémentaires, baissent légèrement (-0,4 point pour le BEP, -0,8 point pour le CAP et +0,6 point pour les mentions complémentaires de niveau V [MC5]) (2). Au niveau IV, les évolutions sont plus contrastées. Les taux de réussite baissent pour le baccalauréat professionnel, le baccalauréat technologique et les mentions complémentaires de niveau IV (respectivement -0,9 point, -0,3 point et -0,8 point), mais augmentent pour les autres examens de niveau IV (+1,2 point pour les brevets professionnels, +1,0 point pour les BT/BMA).

Les candidats au BEP et au baccalauréat, professionnel ou technologique et aux BT, BMA, se présentent quasi exclusivement sous statut scolaire. À l'examen du CAP et des mentions complémentaires de niveau IV, les apprentis et les scolaires sont présents dans des proportions quasiment identiques. Pour le brevet professionnel et les mentions complémentaires de niveau V, les apprentis sont majoritaires parmi les candidats (3). Les candidats sous statut scolaire ont de meilleurs résultats que les apprentis au CAP et aux MC5 (écart de 2,3 points au CAP, de 5,6 points aux MC5). Pour les MC4, l'écart de réussite est en faveur des apprentis (+3,1 points).

POPULATION CONCERNÉE - Candidats aux diplômes délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale, ainsi que par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

DIPLÔME DE NIVEAU V - Diplôme de second cycle court professionnel de type CAP et BEP.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

MC5 - Mention complémentaire de niveau V.

DIPLÔME DE NIVEAU IV - Diplôme du type baccalauréat professionnel ou brevet professionnel.

BP - Brevet professionnel. Ce diplôme se prépare en apprentissage ou en formation continue.

BT (A) - Brevet de technicien (agricole).

BMA - Brevet des métiers d'art.

BAC TECHNO - Baccalauréat technologique.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

MC4 - Mention complémentaire de niveau IV.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18,11 ; 17,08 ; 16,08 ; 15,11 ; 14,17.

1 Évolution du nombre de diplômes délivrés par niveau

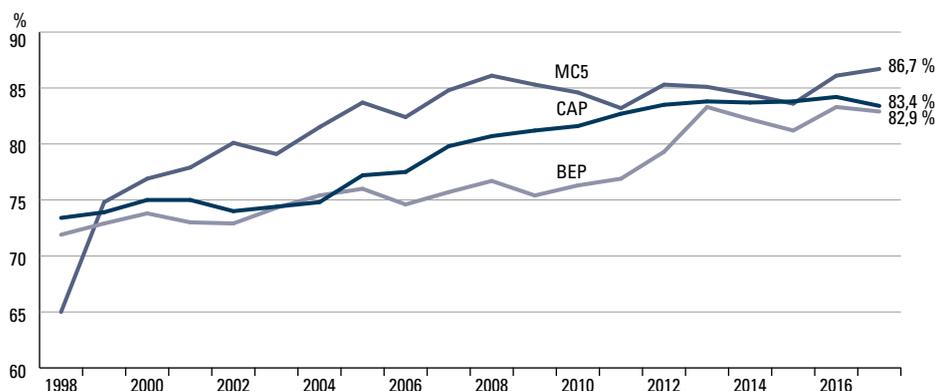
Session	Niveau V				Niveau IV						Ensemble
	CAP (1)	BEP (1)	MC5	Total	BP	BT (1), BMA	Bac techno (1)	Bac pro (1)	MC4	Total	
1995	270 721	206 453	11 531	488 705	13 133	18 152	138 267	67 096	—	236 648	725 353
2000	221 241	232 879	10 882	465 002	16 060	10 156	152 778	92 617	643	272 254	737 256
2005	150 898	212 523	8 229	371 650	18 798	7 124	140 828	93 268	1 496	261 514	633 164
2006	137 255	206 135	8 247	351 637	19 942	7 742	140 707	100 562	1 436	270 389	622 026
2007	143 000	204 921	9 003	356 924	19 037	3 512	137 605	104 975	1 537	266 666	623 590
2008	148 290	204 881	9 095	362 266	19 446	2 146	135 886	103 311	1 814	262 603	624 869
2009	152 062	194 039	9 358	355 459	20 594	2 117	131 602	120 728	2 000	277 041	632 500
2010	159 666	181 097	9 552	350 315	20 186	1 586	133 431	118 586	1 709	275 498	625 813
2011	185 466	148 349	9 465	343 280	19 745	1 743	129 472	156 063	1 705	308 728	652 008
2012	186 269	150 794	8 899	345 962	20 056	920	125 121	190 899	1 640	338 636	684 598
2013	194 022	151 580	9 606	355 208	18 972	832	124 853	159 241	2 173	306 071	661 279
2014	191 203	148 014	8 465	347 682	18 489	975	129 210	190 773	2 157	341 604	689 286
2015	188 386	143 869	8 815	341 070	17 672	992	125 144	176 646	1 991	322 445	663 515
2016	183 618	147 372	8 729	339 719	16 988	1 202	126 578	179 841	2 059	326 668	666 387
2017	190 371	146 791	8 559	345 721	16 713	1 186	128 488	177 570	2 179	326 136	671 857

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. Y compris les données de l'enseignement agricole pour l'ensemble de la série.

© DEPP

2 Évolution des taux de réussite aux examens de niveau V, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

© DEPP

3 Nombre de diplômés et taux de réussite selon le statut du candidat, session 2017 (1).

	Niveau V			Niveau IV				
	CAP (2)	BEP (2)	MC5 (p)	BP (p)	BT, BMA (p)	Bac techno	Bac pro	MC4 (p)
Formation sous statut scolaire								
Admis	72 497	133 977	2 743	s.o.	833	127 115	154 141	845
Taux de réussite	86,8	83,8	90,6	s.o.	85,9	91,0	81,7	85,7
Formation sous statut apprenti								
Admis	60 487	5 318	4 841	13 053	348	—	17 252	932
Taux de réussite	84,5	87,7	85,0	77,4	83,9	—	83,7	88,8
Enseignement à distance								
Admis	1 716	79	n.s.	60	—	307	295	—
Taux de réussite	66,4	59,4	n.s.	52,6	—	57,5	64,1	—
Formation continue								
Admis	23 592	1 187	870	2 971	n.s.	n.s.	4 176	392
Taux de réussite	85,9	77,6	85,8	76,4	n.s.	n.s.	84,2	87,7
Autres (candidats libres, etc.)								
Admis	32 079	6 230	102	629	n.s.	1 065	1 706	n.s.
Taux de réussite	74,3	65,4	74,5	50,7	n.s.	53,8	54,7	n.s.
Total des candidats								
Présents	228 395	177 039	9 876	22 105	1 393	142 157	217 754	2 499
Admis	190 371	146 791	8 559	16 713	1 186	128 488	177 570	2 179
Taux de réussite	83,4	82,9	86,7	75,6	85,1	90,4	81,5	87,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Le statut du candidat est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

s.o. : sans objet (voir « Définitions »).

© DEPP

A LA SESSION 2017, 190 400 candidats au CAP y compris agricole et 146 800 candidats au BEP y compris agricole ont obtenu leur diplôme. Depuis la session 2013, le BEP est devenu une certification intermédiaire présentée par les candidats au baccalauréat professionnel sous statut scolaire non titulaires d'un autre diplôme de niveau V. Le taux de réussite est de 83,4% au CAP et de 82,9% au BEP (1). Les taux de réussite aux deux examens sont en baisse par rapport à la session 2016 (respectivement -0,8 point et -0,4 point).

Les filles réussissent mieux que les garçons. En CAP, l'écart des taux de réussite est de 0,7 point à la session 2017, en recul par rapport à la session précédente. En BEP, l'écart de réussite est en baisse, mais reste élevé : il est de 4,2 points en faveur des filles.

Selon leur mode de formation, les lauréats au CAP présentent des profils par âge différents (2). Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Mais 45% ont 18 ans, soit un an de retard. Les élèves « à l'heure » ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an : le taux de réussite à 17 ans s'établit à 91,0% contre 84,9% à 18 ans. En revanche à partir de 20 ans, le taux de réussite s'améliore pour atteindre 89,5% à 25 ans.

Les deux tiers des apprentis admis au CAP sont âgés de 17 à 19 ans au moment où ils passent leur examen. Les candidats « à l'heure » obtiennent également de meilleurs résultats ; l'écart de réussite entre les jeunes de 17 ans et ceux de 18 ans est de 8,5 points (respectivement 89,0% et 80,5%). À partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. À 25 ans, le taux de réussite est de 90,5%.

Les autres diplômés du CAP (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. 49% d'entre eux sont âgés de 30 ans ou plus. Parmi les candidats qui ne sont pas en formation initiale, ils sont 15 800 trentenaires en 2017 à obtenir un CAP et leur taux de réussite est supérieur de 3,9 points à la moyenne.

Les lauréats au BEP ont également un profil par âge différent selon le mode de formation (3). Ceux qui sont inscrits dans un établissement scolaire, ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage ont souvent un an de retard au moment de l'examen : 36% des diplômés scolaires et 30% des diplômés apprentis ont 18 ans. Les élèves « à l'heure » ont un meilleur taux de réussite que ceux qui sont en retard d'un an. À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 87,6%, soit un écart de 6,3 points avec ceux âgés de 18 ans.

POPULATION CONCERNÉE - Candidats au CAP ou au BEP délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à chacune des épreuves obligatoires.

ADMIS - Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu d'une part, une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 et, d'autre part, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année de la session à l'examen et l'année de naissance. Pour la session 2017, un candidat âgé de 17 ans est par définition, un candidat né en l'an 2000. Son âge réel à la session, qui a lieu l'été, peut aller de 16 ans et demi, s'il est né en décembre de l'an 2000, à 17 ans et demi, s'il est né au début de l'année 2000.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n°4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18,11 ; 17,08 ; 16,08 ; 15,11 ; 14,17.

1 Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe, en %.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CAP										
Garçons	78,8	79,0	79,6	81,0	82,0	82,3	82,6	83,1	83,6	83,0
Filles	83,3	83,9	84,1	85,2	85,7	85,9	85,0	84,8	84,9	83,7
Ensemble	80,7	81,2	81,6	82,7	83,5	83,8	83,7	83,8	84,2	83,4
BEP										
Garçons	74,3	73,8	73,2	76,6	79,0	81,7	80,4	79,5	81,2	81,0
Filles	79,7	77,3	79,9	77,1	79,5	85,0	84,1	83,1	85,8	85,2
Ensemble	76,7	75,4	76,3	76,9	79,3	83,3	82,2	81,2	83,3	82,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

2 Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge et le statut (1), session 2017.

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	131	91,0	12	n.s.	7	n.s.	150	89,8
17 ans	22 616	91,0	11 449	89,0	396	77,8	34 461	90,1
18 ans	32 274	84,9	18 672	80,5	2 568	70,5	53 514	82,5
19 ans	9 759	83,4	10 822	81,0	3 689	70,1	24 270	80,0
20 ans	3 607	86,3	6 546	84,8	3 252	73,4	13 405	82,1
21 ans	1 393	86,6	4 284	88,3	2 881	73,1	8 558	82,3
22 ans	610	88,9	2 842	89,7	2 551	74,7	6 003	82,6
23 ans	372	91,4	1 927	90,8	2 215	75,8	4 514	82,8
24 ans	251	88,7	1 309	91,7	2 082	77,0	3 642	82,5
25 ans	1 423	89,5	999	90,5	2 158	79,8	4 580	84,8
26-29 ans	–	–	1 207	91,2	7 729	80,7	8 936	82,0
30-39 ans	–	–	242	91,3	15 817	82,3	16 059	82,4
40 ans ou plus	–	–	165	88,2	12 025	80,8	12 190	80,9
Âge inconnu	61	74,4	11	n.s.	17	85,0	89	75,4
Total	72 497	86,8	60 487	84,5	57 387	78,4	190 371	83,4
dont filles	30 685	89,7	15 976	87,8	40 212	78,3	86 873	83,7

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

3 Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge et le statut (1), session 2017.

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	414	89,6	3	n.s.	20	n.s.	437	89,2
17 ans	71 430	87,6	1 611	91,2	1 601	74,3	74 642	87,3
18 ans	48 309	81,3	1 608	88,3	2 137	66,5	52 054	80,8
19 ans	9 900	75,5	813	82,3	1 329	57,2	12 042	73,3
20 ans	2 797	74,4	490	83,5	549	60,3	3 836	72,9
21 ans	688	73,7	262	85,6	268	64,7	1 218	73,7
22 ans	213	72,9	164	86,3	146	64,0	523	73,7
23 ans	67	77,9	102	89,5	90	67,7	259	77,8
24 ans	27	71,1	82	88,2	70	67,3	179	76,2
25 ans	132	90,4	66	93,0	73	75,3	271	86,3
26-29 ans	–	–	86	90,5	222	72,5	308	76,8
30-39 ans	–	–	19	n.s.	418	75,3	437	76,1
40 ans ou plus	–	–	12	n.s.	573	79,5	585	79,6
Total	133 977	83,8	5 318	87,7	7 496	67,0	146 791	82,9
dont filles	64 142	86,3	1 422	87,7	3 439	68,3	69 003	85,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2017, 514 700 candidats ont réussi l'un des trois principaux examens de l'enseignement professionnel dans le second degré : 190 350 lauréats pour le CAP, 146 800 pour le BEP et 177 550 pour le baccalauréat professionnel (1). Pour chacun de ces examens, le taux de réussite dépasse les 81 % (83,4 % au CAP, 82,9 % au BEP et 81,5 % au baccalauréat professionnel).

En CAP, le taux de réussite est en baisse, mais le nombre de lauréats est en hausse dans le domaine de la production comme dans celui des services (+6 800 admis). Le nombre de lauréats du baccalauréat professionnel recule (-2 300 admis).

Les spécialités de la production sont majoritaires parmi les lauréats du CAP : 55 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme relevant de ce domaine. À l'inverse, les spécialités des services dominent pour les examens du BEP et du baccalauréat professionnel (respectivement 57 % et 55 % des lauréats).

Pour le CAP, les métiers de « l'Agroalimentaire, alimentation et cuisine » regroupent 33 % des admis du domaine de la production. Dans le domaine des services, trois groupes de spécialités se démarquent : « Travail social », qui n'est constitué que de la spécialité « Petite enfance » (33 % des admis), « Coiffure, esthétique, autres services aux personnes » (22 % des admis) et « Commerce et vente » (17 % des admis). Le taux de réussite au CAP est légèrement supérieur dans le domaine de la production. Il varie de 73,7 % dans les « Spécialités pluritechnologiques des transformations » à 97,4 % dans les « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales ».

Le taux de réussite au BEP est quasi-identique dans les deux domaines de spécialités. Quatre groupes de spécialités de BEP sont prépondérants : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « Secrétariat, bureautique », « Électricité, électronique ». Ils représentent à eux seuls 62 % des lauréats. 46 % des bacheliers professionnels ont également obtenu leur diplôme dans l'un des groupes suivants : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Électricité, électronique ». Parmi les spécialités de baccalauréat professionnel, le groupe de spécialité « Spécialités plurivalentes des services » est également important (11 % des lauréats). Ce groupe de spécialité n'existe pas pour le BEP.

POPULATION CONCERNÉE - Candidats au CAP, BEP ou baccalauréat professionnel délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (candidat individuel, formation continue, enseignement à distance).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n°4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 18,11 ; 17,08 ; 16,08 ; 15,11 ; 14,17.

1 Répartition des admis au CAP, BEP et baccalauréat professionnel selon la spécialité, session 2017.

Groupes de spécialités de diplôme	CAP (1)		BEP (1)		Baccalauréat professionnel	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	—	—	566	81,7	567	75,9
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	995	86,5	—	—	601	83,1
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	67	95,7	1 690	93,3	836	85,9
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 708	95,2	993	87,5	1 951	79,2
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	759	93,6	5 622	92,8	5 713	79,6
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	113	94,2	1 395	89,3	1 393	88,2
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	2 062	94,3	4 303	84,3	2 824	81,7
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	151	73,7	565	86,8	1 070	81,7
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	34 810	82,1	5 327	86,5	7 312	87,5
222 Transformations chimiques et apparentées	8	n.s.	249	82,2	—	—
223 Métallurgie	793	88,1	—	—	59	73,8
224 Matériaux de construction, verre, céramique	349	89,3	118	88,1	132	87,4
225 Plasturgie, matériaux composites	169	85,4	379	84,6	341	74,3
226 Papier, carton	5	n.s.	—	—	—	—
227 Énergie, génie climatique	3 241	83,8	3 228	72,2	2 874	74,3
230 Spécialités pluritechno génie civil, construction, bois	1 099	80,6	2 176	76,2	2 385	78,0
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 910	92,7	1 084	84,9	1 315	81,1
232 Bâtiment : construction et couverture	4 896	78,5	890	76,1	1 096	76,3
233 Bâtiment : finitions	8 485	79,6	1 100	75,0	1 073	75,2
234 Travail du bois et de l'ameublement	7 373	82,7	3 121	81,6	3 043	76,4
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	404	89,6	25	75,8	12	52,2
241 Textile	118	90,1	—	—	—	—
242 Habillement	1 918	83,1	2 553	81,3	2 671	83,0
243 Cuirs et peaux	700	90,7	179	81,4	223	87,1
250 Spécialités pluritechno en mécanique-électricité	—	—	6 288	84,2	6 293	76,3
251 Mécanique générale et de précision, usinage	681	81,5	2 596	79,4	2 634	75,5
252 Moteurs et mécanique auto	15 760	87,3	—	—	7 919	75,4
253 Mécanique aéronautique et spatiale	833	94,6	—	—	966	92,9
254 Structures métalliques	9 854	84,2	418	77,8	4 009	76,4
255 Électricité, électronique	5 041	79,9	18 219	81,3	20 155	79,4
Total spécialités de la production	104 302	83,6	63 084	82,8	79 467	79,2
300 Spécialités plurivalentes des services	—	—	—	—	20 335	76,7
311 Transport, manutention, magasinage	4 795	88,0	2 761	84,4	4 230	80,5
312 Commerce, vente	14 392	86,0	29 600	82,4	33 525	83,1
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	727	86,4	969	85,4	1 003	87,4
323 Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	285	83,6	1 801	87,1	1 771	85,4
324 Secrétariat, bureautique	—	—	17 943	74,4	—	—
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 216	97,4	25 898	90,6	27 572	88,9
331 Santé	92	86,0	519	81,9	951	84,7
332 Travail social	28 234	79,5	—	—	—	—
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	8 444	83,2	3 549	83,3	3 568	84,7
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	8	n.s.	—	—	—	—
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	19 183	82,0	10	n.s.	3 016	89,5
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	2 182	83,1	—	—	—	—
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	862	82,3	657	80,1	829	80,4
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	3 649	90,0	—	—	1 303	92,6
Total spécialités des services	86 069	83,1	83 707	83,0	98 103	83,5
Ensemble des spécialités	190 371	83,4	146 791	82,9	177 570	81,5
Session 2016, toutes spécialités	183 618	84,2	147 372	83,3	179 841	82,5
Spécialités de la production	101 391	84,2	62 950	82,7	80 766	80,3
Spécialités des services	82 227	84,2	84 422	83,8	99 075	84,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Y compris les données de l'enseignement agricole.

Lecture : à la session 2017, 83,1 % des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme.

© DEPP

A LA SESSION 2017, 180 600 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) et 135 700 ont été admis (1). Parmi ces derniers, 10 800 ont obtenu un BTS agricole (BTSA) délivré par le ministère en charge de l'agriculture. Le nombre de candidats au BTS est en hausse de 0,6% par rapport à la session 2016.

Le taux de réussite des présents à l'examen (75,2%) est en hausse de 1,1 point par rapport à celui de la session précédente après être resté stable en 2016. Ce taux est légèrement plus faible pour les BTS agricoles : 74,8%. Le nombre total de diplômés d'un BTS à la session 2017 est en hausse de 2% sur un an.

Les spécialités des services regroupent sept candidats sur dix et le domaine des échanges et de la gestion accueille à lui seul 40,7% de l'ensemble des candidats au BTS.

Si la parité est acquise globalement, puisque 49,3% des candidats au BTS sont des femmes, celles-ci sont largement minoritaires parmi les candidats des spécialités de la production (20,3%). *A contrario*, elles sont fortement représentées dans les spécialités des services (61,8%).

Avec 112 300 présents, les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (62,2%) (2). L'apprentissage représente 16,2% de l'ensemble des candidats et 26,8% des seuls candidats au BTS agricole. La proportion de candidats en formation continue atteint 14,2%. Les autres candidats se présentent à titre individuel ou à l'issue d'une formation par correspondance.

La prédominance des bacheliers technologiques parmi les candidats au BTS (hors BTSA) s'effrite depuis dix ans (36,3% en 2017 contre 53,7% en 2005) au profit des bacheliers professionnels (3). Cette évolution est néanmoins beaucoup moins marquée au cours des dernières années. La part de ces derniers ne cesse de croître : elle est de 31,6% en 2017 (30,6% en 2015, 10% en 1999). Le taux de réussite à l'examen des bacheliers professionnels demeure le plus faible, mais il continue d'augmenter en 2017 pour atteindre 62,7% par rapport aux sessions précédentes. Il augmente également pour les bacheliers technologiques (78,8%) et pour les bacheliers généraux (87,2%).

POPULATION CONCERNÉE - Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2017, y compris les BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole), diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

STS - Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).

CFA - Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

GRETA - Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

SÉRIES DU BACCALURÉAT, BT, BMA - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

APPRENTISSAGE - Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme (ou un titre) de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

FORMATION CONTINUE - Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

CANDIDATS INDIVIDUELS - Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

SOURCES

MESRI-SIES

- Système d'information Ocean.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information du ministère en charge de la mer.

1 Les candidats au BTS selon la spécialité, session 2017.

	Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			Part des femmes parmi les présents (%)
		Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présentes	Admises	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	
20	Spécialités pluritechnologiques de production	8 345	6 784	81,3	1 115	997	89,4	9 460	7 781	82,3	11,8
21	Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	7 817	5 580	71,4	3 987	3 115	78,1	11 804	8 695	73,7	33,8
22	Transformations	4 475	3 576	79,9	2 637	2 245	85,1	7 112	5 821	81,8	37,1
23	Génie civil, construction et bois	5 000	3 777	75,5	1 667	1 342	80,5	6 667	5 119	76,8	25,0
24	Matériaux souples	107	98	91,6	1 066	962	90,2	1 173	1 060	90,4	90,9
25	Mécanique, électricité, électronique	17 585	12 966	73,7	563	453	80,5	18 148	13 419	73,9	3,1
	Total domaines de la production	43 329	32 781	75,7	11 035	9 114	82,6	54 364	41 895	77,1	20,3
30	Spécialités plurivalentes des services	119	95	79,8	377	304	80,6	496	399	80,4	76,0
31	Échanges et gestion	31 635	22 394	70,8	41 934	31 569	75,3	73 569	53 963	73,4	57,0
	<i>dont : 31209 - Management des unités commerciales</i>	10 496	7 191	68,5	11 371	8 678	76,3	21 867	15 869	72,6	52,0
	<i>31210 - Négociation et relation client</i>	6 109	4 545	74,4	5 424	4 287	79,0	11 533	8 832	76,6	47,0
	<i>31407 - Assistant de gestion PME PMI à référentiel commun européen</i>	2 180	1 405	64,4	9 932	6 949	70,0	12 112	8 354	69,0	82,0
	<i>31408 - Comptabilité et gestion</i>	5 829	4 017	68,9	6 695	4 812	71,9	12 524	8 829	70,5	53,5
32	Communication et information	10 420	7 629	73,2	13 965	10 966	78,5	24 385	18 595	76,3	57,3
33	Services aux personnes	4 839	3 533	73,0	20 343	15 422	75,8	25 182	18 955	75,3	80,8
34	Services à la collectivité	1 207	878	72,7	1 396	1 059	75,9	2 603	1 937	74,4	53,6
	Total domaines des services	48 220	34 529	71,6	78 015	59 320	76,0	126 235	93 849	74,3	61,8
	Total BTS	91 549	67 310	73,5	89 050	68 434	76,8	180 599	135 744	75,2	49,3
	<i>dont : BTS agricoles</i>	9 025	6 487	71,9	5 365	4 279	79,8	14 390	10 766	74,8	37,3
	<i>BTS maritimes</i>	29	28	96,6	5	5	100,0	34	33	97,1	14,7

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

2 Réussite au BTS selon le mode de formation, session 2017.

	Présents		Admis		Taux de réussite (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Scolaires (STS)	112 253	62,2	90 277	66,5	80,4
Public	77 723	43,0	62 980	46,4	81,0
Privé sous contrat	22 834	12,6	19 636	14,5	86,0
Privé hors contrat	11 696	6,5	7 661	5,6	65,5
Apprentissage (CFA)	29 262	16,2	22 185	16,3	75,8
Formation continue (Greta)	25 663	14,2	18 212	13,4	71,0
Enseignement à distance	3 667	2,0	1 380	1,0	37,6
Individuels	9 754	5,4	3 690	2,7	37,8
Total BTS	180 599	100,0	135 744	100,0	75,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

3 Réussite au BTS selon le diplôme initial, session 2017.

	Présents		Admis		Taux de réussite (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Baccalauréat général	44 087	26,5	38 437	30,8	87,2
Série S	15 761	9,5	13 728	11,0	87,1
Série ES	19 831	11,9	17 415	13,9	87,8
Série L	8 495	5,1	7 294	5,8	85,9
Baccalauréat technologique	60 342	36,3	47 525	38,0	78,8
Série STI, STI2D, STD2A	15 473	9,3	12 958	10,4	83,7
Série STL	3 186	1,9	2 422	1,9	76,0
Série STT, STG, STMG	35 102	21,1	26 937	21,6	76,7
Série SMS, ST2S	4 503	2,7	3 424	2,7	76,0
Série hôtellerie	1 649	1,0	1 434	1,1	87,0
Autres séries (TMD, STAV)	429	0,3	350	0,3	81,6
Baccalauréat professionnel	52 567	31,6	32 972	26,4	62,7
Domaines de la production	15 882	9,6	10 741	8,6	67,6
Domaines des services	25 947	15,6	15 366	12,3	59,2
Domaine indéterminé	10 738	6,5	6 865	5,5	63,9
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers, etc.)	9 213	5,5	6 044	4,8	65,6
Total BTS (hors BTS agricoles)	166 209	100,0	124 978	100,0	75,2
BTS agricoles (1)	14 390		10 766		74,8
Total BTS	180 599		135 744		75,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

1. L'information sur le diplôme d'origine n'est pas disponible pour les BTS agricoles.

LES SPÉCIALITÉS des services regroupent, à la session 2017, plus des deux tiers des admis au BTS (93 800). Deux groupes de spécialités, « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion », concentrent à eux seuls près de la moitié des lauréats dans cette catégorie de spécialités.

Par rapport à la session 2016, les effectifs de diplômés d'un BTS augmentent dans le domaine de la production (+1,7%) et dans celui des services (+2,1%).

Le nombre d'admis dans le groupe de spécialités « Commerce, vente », est en nette hausse de 5,0% sur un an (soit 1 400 diplômés de plus que l'année dernière dans ce groupe de spécialités). Celle-ci s'explique principalement par la hausse du taux de réussite (+3 points par rapport à 2016).

Le taux de réussite est plus élevé dans le domaine de la production (77,1%) que dans celui des services (74,3%). L'écart s'est légèrement réduit entre les sessions 2016 et 2017, le taux de réussite dans le domaine de la production augmentant de 0,8 point et celui du domaine des services de 1,1 point.

Les femmes réussissent mieux que les hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Leur taux de réussite global (76,8%) dépasse de 3,3 points celui des hommes.

POPULATION CONCERNÉE - Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2017, y compris les BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole), diplôme de niveau III (bac +2) préparé généralement en deux ans.

STS - Section de techniciens supérieurs (voir 6.12).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

SOURCES

MESRI-SIES

- Système d'information Ocean.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information du ministère en charge de la mer.

1 Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2016 et 2017.

Groupes de spécialités de formation	2016				2017			
	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 389	78,3	76,8	83,6	3 683	82,5	80,4	90,2
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	4 004	80,9	80,7	84,6	4 098	82,1	81,9	85,5
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	3 311	75,6	74,5	77,4	3 510	74,5	73,6	76,3
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 388	77,0	75,9	79,6	1 499	76,4	75,3	79,2
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	989	82,7	77,8	86,4	976	81,9	78,5	84,1
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	1 417	73,1	68,8	81,3	1 463	75,3	72,3	81,0
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 540	72,1	70,8	77,0	1 247	62,4	61,1	68,1
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	151	89,3	89,8	87,8	161	86,1	85,6	87,8
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	1 813	81,8	77,9	84,4	1 809	82,7	77,7	85,9
222 Transformations chimiques et apparentées	1 447	80,8	78,7	82,1	1 553	83,1	81,4	84,2
223 Métallurgie	368	78,6	78,8	76,9	357	77,1	76,1	87,5
224 Matériaux de construction, verre, céramique	26	86,7	50,0	95,8	35	79,5	77,8	80,8
225 Plasturgie, matériaux composites	236	75,4	74,6	84,6	258	76,6	76,7	75,0
226 Papier, carton	17	85,0	81,3	100,0	16	80,0	77,8	100,0
227 Énergie, génie climatique	1 550	79,0	78,9	81,4	1 632	81,4	81,2	89,7
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 658	74,5	73,1	77,0	2 561	75,4	73,2	79,2
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 343	76,6	76,3	79,5	1 320	79,8	79,6	81,7
232 Bâtiment : construction et couverture	154	62,6	63,3	56,0	136	59,4	58,3	69,6
233 Bâtiment : finitions	329	70,9	66,4	77,4	411	79,2	72,0	87,5
234 Travail du bois et de l'ameublement	715	82,5	82,3	84,8	691	79,8	79,8	79,5
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	-	-	-	-	-	-	-	-
241 Textile	108	93,9	94,4	93,8	121	91,0	83,3	92,2
242 Habillement	880	88,5	92,0	88,2	852	89,9	92,4	89,6
243 Cuir et peaux	74	96,1	100,0	95,0	87	94,6	100,0	93,9
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	5 568	73,3	72,9	82,5	5 575	74,4	74,0	83,3
252 Moteurs et mécanique auto	1 534	67,1	67,1	69,0	1 688	70,1	70,2	66,0
253 Mécanique aéronautique et spatiale	286	91,4	91,6	88,9	258	90,8	89,8	100,0
254 Structures métalliques	834	74,4	74,3	80,0	868	74,1	74,1	73,3
255 Électricité, électronique	5 079	73,4	73,2	80,0	5 030	74,1	74,0	77,6
Total des spécialités de la production	41 208	76,3	74,9	81,6	41 895	77,1	75,7	82,6
300 Spécialités plurivalentes des services	408	78,9	75,0	80,1	399	80,4	79,8	80,6
311 Transport, manutention, magasinage	1 244	67,9	67,6	69,1	1 380	70,9	70,0	73,8
312 Commerce, vente	27 864	72,3	68,9	75,5	29 261	75,3	71,8	78,6
313 Finances, banque, assurances	6 055	74,5	72,6	75,7	6 139	75,7	73,1	77,4
314 Comptabilité, gestion	17 126	69,4	67,7	70,2	17 183	69,7	67,7	70,7
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 354	76,3	68,0	78,8	3 428	77,8	72,5	79,5
321 Journalisme et communication	235	88,7	81,6	89,9	243	91,4	76,9	93,8
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	426	75,7	68,4	82,9	447	79,3	73,7	84,9
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	2 680	78,9	74,8	82,4	2 873	81,3	76,8	84,8
324 Secrétariat, bureautique	6 672	74,5	70,4	75,2	6 771	75,6	73,9	75,9
326 Informatique, traitement de l'information	4 780	75,0	75,1	73,7	4 833	72,5	72,3	75,6
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 542	81,6	78,0	81,8	2 363	76,6	67,6	77,1
331 Santé	4 043	61,1	57,1	62,4	4 022	59,1	58,5	59,3
332 Travail social	3 039	80,4	73,2	80,8	2 899	78,4	73,4	78,6
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	7 907	84,6	79,0	87,2	7 848	85,8	80,9	88,1
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 706	69,7	40,0	69,8	1 823	74,4	73,3	74,4
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	977	71,9	72,3	70,7	1 021	73,4	73,4	73,4
345 Application des droits et statuts des personnes	878	68,3	65,9	68,8	916	75,6	69,2	76,8
Total des spécialités des services	91 936	73,2	70,3	75,0	93 849	74,3	71,6	76,0
Ensemble des spécialités	133 144	74,1	72,5	75,8	135 744	75,2	73,5	76,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

Lecture : à la session 2017, 29 261 candidats au BTS l'ont obtenu dans la spécialité « Commerce, vente », soit un taux de réussite de 75,3 % (71,8 % pour les hommes, 78,6 % pour les femmes).

© SIES

A LA SESSION 2016, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 47 700 dont 28 600 dans le secteur des services (60,1%) et 19 100 dans le secteur de la production (39,9%) (1). Deux spécialités des services, « Techniques de commercialisation » et « Gestion des entreprises et des administrations » regroupent 35,6% des diplômes délivrés.

Bien que les effectifs de deuxième année du DUT aient légèrement diminué (-0,2% entre les rentrées 2014 et 2015), le nombre de diplômes délivrés augmente à la session 2016, mais de manière plus modérée que l'an passé (+0,2% par rapport à 2015 après +2,0% entre 2014 et 2015). Le nombre de diplômés augmente dans le secteur de la production (+1,4% après +0,9% entre 2014 et 2015), alors qu'il baisse cette année dans le secteur des services (-0,6% après +2,7% entre 2014 et 2015).

La part des femmes parmi les diplômés de DUT à la session 2016 reste stable cette année (42,0%), même si la tendance générale entre 2010 et 2016 est une diminution de 1,7 point de la part des DUT délivrés à des femmes.

Les étudiantes représentent 25,7% des diplômés du secteur de la production, où leur part, assez stable entre 2003 et 2007, a augmenté de 4,1 points entre 2007 et 2011 avant de régresser légèrement depuis 2012. Cette année, la part d'étudiantes augmente légèrement : +0,2 point entre les sessions 2015 et 2016 (2). Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur des services (52,9%).

DIPLÔMES CONCERNÉS - L'enquête recense les diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer. Ceux-ci peuvent avoir été préparés dans le cadre de la formation initiale, de la reprise d'étude, de l'apprentissage ou de la formation continue.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément aux arrêtés du 7 mai 2013, du 15 mai 2013 et du 19 juin 2013 du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche relatifs à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2013-2014, se sont ajoutées les spécialités « Génie civil-construction durable », « Gestion administrative et commerciale des organisations », « Métiers du multimédia et de l'internet » et « Packaging, emballage et conditionnement » qui remplacent respectivement les spécialités « Génie civil », « Gestion administrative et commerciale », « Services et réseaux de communications », « Génie du conditionnement et de l'emballage » (année 1 en 2013-2014, année 2 en 2014-2015).

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note Flash (ESR) : 16.15.

1 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés

	2010		2011	2012	2013	2014	2015	2016	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Part des femmes (%)
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile (1)	18	72,2	19	22	29	18			
Chimie	1 390	56,3	1 332	1 369	1 343	1 394	1 303	1 269	59,5
Génie biologique	2 831	68,7	2 836	2 912	2 791	2 815	2 938	2 920	66,7
Génie chimique - génie des procédés	489	43,4	466	466	477	440	412	440	39,8
Génie civil	1 997	14,8	1 741	2 072	1 875	1 902	11		
Génie civil-construction durable (2)						167	1 945	1 972	16,8
Génie du conditionnement et de l'emballage	115	57,4	117	129	105	114			
Packaging, emballage et conditionnement (3)							120	158	56,3
Génie électrique et informatique industrielle	2 786	6,4	2 790	2 955	2 818	2 967	2 827	2 775	8,0
Génie industriel et maintenance	669	7,8	706	691	652	687	728	732	8,2
Génie mécanique et productique	2 603	7,7	2 655	2 592	2 649	2 602	2 801	2 930	7,1
Génie thermique et énergie	985	11,0	984	922	818	822	814	768	11,1
Hygiène, sécurité et environnement	778	38,0	768	801	780	767	764	781	28,4
Mesures physiques	1 779	23,2	1 852	1 830	1 737	1 744	1 793	1 840	20,0
Qualité, logistique industrielle et organisation	826	29,1	847	743	759	812	836	849	29,1
Réseaux et télécommunications	992	7,9	1 078	1 043	961	997	1 090	1 165	9,0
Science et génie des matériaux	361	16,3	401	377	424	369	405	457	18,2
Ensemble secteur de la production	18 619	26,5	18 592	18 924	18 218	18 617	18 787	19 056	25,7
Carrières juridiques	900	82,0	851	861	916	982	1 004	978	82,1
Carrières sociales	1 366	82,7	1 336	1 461	1 461	1 474	1 455	1 395	81,4
Gestion des entreprises et des administrations	8 531	59,2	8 133	8 249	8 229	8 198	8 544	8 416	58,5
Gestion administrative et commerciale	712	66,4	739	819	838	708			
Gestion administrative et commerciale des organisations (4)						209	919	899	67,2
Gestion, logistique et transport	1 286	39,3	1 182	1 056	1 020	1 082	1 121	1 084	31,5
Information-communication	1 967	82,0	1 919	1 932	1 894	1 794	1 849	1 836	78,3
Informatique	3 174	10,7	3 064	3 069	3 221	3 094	3 492	3 490	7,7
Services et réseaux de communications	1 276	31,8	1 358	1 403	1 352	1 418			
Métiers du multimédia et de l'Internet (5)							1 513	1 579	33,6
Statistiques et informatique décisionnelle (6)	322	38,2	481	422	377	430	401	398	33,4
Statistiques et traitement informatique des données	130	40,8							
Techniques de commercialisation	9 048	58,7	8 706	8 707	8 738	8 673	8 531	8 569	57,9
Ensemble secteur des services	28 712	54,8	27 769	27 979	28 046	28 062	28 829	28 644	52,9
Total	47 331	43,7	46 361	46 903	46 264	46 679	47 616	47 700	42,0

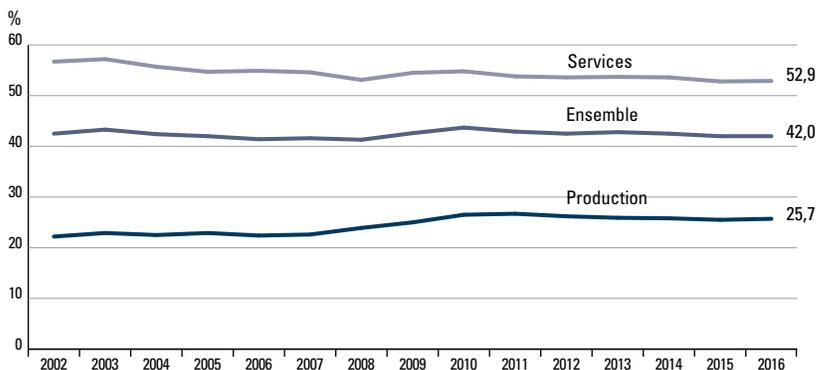
© SIES

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- La formation « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile », mise en place en 2008-2009, n'existe plus à compter de la rentrée universitaire 2014 en tant que DUT.
- « Génie civil » avant 2013-2014.
- « Génie du conditionnement et de l'emballage » avant 2013-2014.
- « Gestion administrative et commerciale » avant 2013-2014.
- « Services et réseaux de communications » avant 2013-2014.
- « Statistiques et traitements informatiques des données (STID) » avant 2009-2010.

Lecture : en 2016, 47 700 DUT ont été délivrés dont 42,0 % à des femmes.

2 Évolution de la part des femmes parmi les diplômés d'un DUT, en %.



© SIES

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Lecture : en 2016, 25,7 % des diplômés d'un DUT du secteur de la production sont des femmes, elles représentent 42,0 % de l'ensemble des diplômés d'un DUT.

P ARMI LES ÉTUDIANTS INSCRITS pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire 2013, 67% ont obtenu leur diplôme au bout des deux années de formation et 10% après une année supplémentaire, à la session 2016 (1). La réussite varie peu d'une année sur l'autre : pour les cohortes 2005 à 2013, la réussite en deux ou trois ans reste comprise entre 78% (cohorte 2006) et 76% (cohorte 2009).

La grande majorité des étudiants (97%) obtiennent leur diplôme dans la spécialité et l'établissement de leur première inscription en DUT. La proportion est plus élevée pour ceux qui l'obtiennent en deux ans (99%) que pour ceux qui l'obtiennent en trois ans (86%), car la plupart des changements de spécialité ou d'établissement ont lieu lors d'un redoublement. Ainsi 21% des étudiants qui redoublent leur première année de DUT changent de spécialité ou d'établissement contre 1% seulement de ceux qui passent en deuxième année.

La réussite en deux ans est plus forte dans le secteur des services (70%) que dans celui de la production (61%). Toutefois l'écart de réussite entre les deux secteurs diminue lorsqu'on y ajoute la réussite en trois ans, qui est de 13% dans le secteur de la production contre 8% dans celui des services.

La réussite dépend sensiblement de la spécialité du DUT : dans le secteur des services, l'écart varie de 16 points entre la réussite en « Information communication » (87% en deux ou trois ans) et en « Informatique » (71%). Dans celui de la production, l'écart est tout aussi important : de 15 points entre « Génie biologique » (83%) et « Génie industriel et maintenance » (68%).

Les perspectives de réussite en DUT dépendent du baccalauréat détenu par l'étudiant. Sur deux ou trois ans, les taux de réussite sont de 83% pour les bacheliers généraux, contre 64% pour les bacheliers technologiques et 51% pour les bacheliers professionnels (2). Toutefois, l'écart de réussite entre bacheliers généraux et professionnels est nettement moins prononcé qu'en licence. Quelle que soit la série du baccalauréat, la réussite est moins élevée dans le secteur de la production que dans celui des services.

CHAMP - IUT de France métropolitaine et des DOM.

MÉTHODOLOGIE - Les taux de réussite en DUT en deux ou trois ans ont été calculés à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT dans une université à la rentrée 2013-2014.

NON-BACHELIERS - Les non-bacheliers regroupent différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires); ainsi que les étudiants inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. Quatre spécialités de DUT ont changé d'intitulé à la rentrée 2013-2014.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 17.19.

1 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation, en %.

Spécialité	Effectifs	Effectifs (en %)	Réussite en 2 ans (%)		Réussite en 3 ans (%)		Cumulée en 3 ans (%)	
			Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Chimie	1 678	2,9	61,0	60,7	13,3	11,6	74,3	72,2
Génie biologique	3 253	5,6	73,6	73,3	9,7	8,8	83,3	82,1
Génie chimique-génie des procédés	557	1,0	59,1	58,5	16,3	13,8	75,4	72,4
Génie civil-construction durable	2 455	4,2	62,9	62,5	12,5	10,8	75,4	73,3
Génie électrique et informatique industrielle	3 833	6,6	54,8	54,3	14,5	12,0	69,2	66,2
Génie industriel et maintenance	994	1,7	53,9	53,7	14,1	12,5	68,0	66,2
Génie mécanique et productive	3 729	6,5	58,8	58,2	14,1	11,9	72,9	70,1
Génie thermique et énergie	1 136	2,0	55,9	55,5	14,1	12,0	70,0	67,4
Hygiène sécurité environnement	940	1,6	67,0	66,6	9,9	9,0	76,9	75,6
Mesures physiques	2 252	3,9	61,0	60,5	17,1	13,8	78,0	74,3
Packaging, emballage et conditionnement	140	0,2	72,1	71,4	9,3	7,9	81,4	79,3
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 022	1,8	65,9	65,7	9,6	8,4	75,5	74,1
Réseaux et télécommunications	1 440	2,5	58,6	58,1	13,3	11,5	71,9	69,6
Sciences et génie des matériaux	512	0,9	59,4	59,0	16,0	14,3	75,4	73,2
Total du secteur de la production	23 941	41,4	61,3	60,9	13,3	11,4	74,6	72,2
Carrières juridiques	1 242	2,1	68,0	67,6	7,3	6,3	75,4	73,8
Carrières sociales	1 664	2,9	78,1	77,6	3,8	3,5	81,9	81,1
Gestion administrative et commerciale des organisations	1 071	1,9	71,1	70,8	8,2	7,8	79,4	78,6
Gestion des entreprises et des administrations	9 995	17,3	68,6	67,9	8,8	7,5	77,3	75,3
Gestion logistique et transport	1 357	2,3	64,0	63,7	9,1	8,4	73,0	72,1
Information communication	1 804	3,1	83,9	83,5	3,5	3,3	87,4	86,8
Informatique	4 606	8,0	57,2	56,9	14,1	11,6	71,3	68,5
Métiers du multimédia et de l'Internet	1 784	3,1	73,9	73,2	6,4	5,4	80,3	78,6
Statistiques et informatique décisionnelle	526	0,9	58,6	58,2	14,3	12,2	72,8	70,3
Techniques de commercialisation	9 800	17,0	75,3	74,5	6,3	5,7	81,6	80,2
Total du secteur des services	33 849	58,6	70,2	69,6	8,2	7,1	78,4	76,7
Ensemble	57 790	100,0	66,5	66,0	10,3	8,8	76,8	74,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : 57 790 étudiants se sont inscrits pour la première fois en préparation à un DUT à la rentrée 2013. 76,8 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (66,5 % en deux ans, 10,3 % en trois ans).

© SIES

2 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur de formation et filière de baccalauréat, en %.

Filières de baccalauréat	DUT secteur de la production			DUT secteur des services			Ensemble secteurs	
	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)
Scientifique	15 207	70,8	82,6	8 023	76,0	84,6	72,6	83,3
Économique	396	66,4	76,0	13 181	77,6	84,3	77,3	84,1
Littéraire	22	n.s.	n.s.	1 704	74,8	79,9	74,6	80,0
Baccalauréat général	15 625	70,7	82,4	22 908	76,9	84,1	74,4	83,4
Techno STI/STI2D/STD2A	5 154	41,3	58,7	1 416	48,0	62,4	42,8	59,5
Techno STG	168	42,9	54,2	7 097	59,6	69,2	59,3	68,9
Autres technos	1 324	44,7	60,8	483	66,5	73,7	50,5	64,3
Baccalauréat technologique	6 646	42,1	59,0	8 996	58,2	68,4	51,3	64,4
Baccalauréat professionnel	540	33,1	45,6	1 118	43,0	53,0	39,8	50,5
Ensemble des bacheliers	22 811	61,5	74,7	33 022	70,6	78,8	66,9	77,1
Non-bacheliers	1 130	58,3	72,2	827	54,9	63,8	56,9	68,7
Total	23 941	61,3	74,6	33 849	70,2	78,4	66,5	76,8

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : 15 625 étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits pour la première fois à la rentrée 2013 en préparation à un DUT dans le secteur de la production. 82,4 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (70,7 % en deux ans, 11,7 % en trois ans).

© SIES

En 2016, le nombre de licences LMD délivrées par les universités augmente de 2,1 % par rapport à la session 2015, soit 180 800 licences, dont 133 100 licences générales et 47 800 licences professionnelles. Le nombre de licences générales délivrées augmente cette année de 3,6 %.

Depuis leur création en 2000-2001 et jusqu'à la session 2015, le nombre de licences professionnelles délivrées par les universités n'a cessé d'augmenter. Il est passé de 35 000 à 47 800 entre les sessions 2007 et 2016, soit une augmentation de 3,5 % en moyenne annuelle. Cependant, le nombre de licences professionnelles délivrées diminue à la session 2016 (-2,0 %).

Le nombre total de masters délivrés par les universités (128 800) est de nouveau en hausse cette année (+2,0 %) après deux années de baisse consécutives. Le nombre de masters indifférenciés continue à augmenter à un rythme élevé cette année encore (+25,7 %). Parallèlement, depuis la session 2008, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés diminue, excepté à la session 2011. Il diminue fortement cette année : 11 200 masters recherche et 37 600 masters professionnels ont été délivrés à la session 2016. La création des masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) en 2013, en même temps que les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), expliquait mécaniquement une partie de la forte hausse du nombre de diplômés en master en 2015 et explique toujours une forte part de l'évolution totale (+7,2 % entre les sessions 2015 et 2016, +41,5 % entre les sessions 2014 et 2015). Ils représentent, en 2016, 13,8 % des délivrances de masters, soit près de 17 800 diplômés.

Le nombre de doctorats délivrés par les universités diminue cette année, avec 6,8 % de diplômés en moins par rapport à la session précédente. La baisse concerne toutes les disciplines à l'exception des Staps.

DIPLÔMES CONCERNÉS - Sont pris en compte les diplômés délivrés dans les 69 universités, le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte, l'institut national universitaire d'Albi, l'université de Lorraine ainsi que les Comue de Grenoble et de Paris-Est.

CURSUS LMD - Licence-master-doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur; les licences LMD comprennent les licences générales et les licences professionnelles.

DIPLÔMES D'INGÉNIEURS - Voir en 8.22.

DIPLÔMES INTERMÉDIAIRES (DEUG ET MAÎTRISES INTERMÉDIAIRES) - Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (69 700 en 2016, 74 700 en 2015, 87 500 en 2014). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (108 000 en 2016, 107 100 en 2015, 105 000 en 2014).

HDR - Habilitation à diriger des recherches.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
Licences professionnelles	2007	1 034	11 152	1 804	4 494	15 601	342	488	34 915
	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
	2010	1 251	15 248	2 438	5 804	18 509	588	397	44 235
	2011	1 461	15 968	2 507	5 918	18 602	555	367	45 378
	2012	1 630	16 897	2 413	6 086	18 803	595	336	46 760
	2013	1 768	17 034	2 282	6 147	19 150	551	372	47 304
	2014	1 829	17 592	2 226	6 116	19 059	554	373	47 749
	2015	1 870	18 185	2 231	6 121	19 389	576	372	48 744
2016	1 652	19 266	1 287	5 941	18 852	502	277	47 777	
Licences générales	2007	17 441	13 314	6 576	57 741	25 567	6 427	166	127 232
	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 932
	2010	18 971	16 493	5 782	46 970	24 518	3 933	329	116 996
	2011	20 023	17 860	5 755	46 036	24 775	4 140	370	118 959
	2012	19 878	17 191	6 027	47 367	25 687	4 809	367	121 326
	2013	21 166	17 291	5 606	49 979	25 348	5 472	301	125 163
	2014	21 373	16 525	5 051	50 971	24 859	6 013	398	125 190
	2015	21 555	16 502	5 330	52 184	26 066	6 735	24	128 396
2016	21 343	16 338	5 317	54 721	27 620	7 690	24	133 053	
Masters professionnels	2007	11 637	20 722	1 891	15 565	13 853	843	815	65 326
	2008	11 033	20 715	1 826	15 761	13 986	979	811	65 111
	2009	11 040	21 427	1 205	15 304	12 075	987	728	62 766
	2010	10 982	20 127	1 212	15 184	10 906	1 046	689	60 146
	2011	10 372	19 080	1 217	20 705	11 322	1 447	776	64 919
	2012	10 306	18 422	1 046	18 229	10 650	1 101	911	60 665
	2013	9 646	17 957	1 087	17 178	9 898	1 090	848	57 704
	2014	9 787	18 312	1 159	16 869	9 636	1 131	801	57 695
	2015	9 446	17 289	1 175	10 651	8 773	717	805	48 856
2016	6 618	13 797	462	8 910	6 768	648	367	37 570	
Masters recherche	2007	4 150	1 456	60	9 660	7 282	199	411	23 218
	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 738	184	360	22 133
	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 368	154	384	20 669
	2010	3 077	963	47	8 621	5 653	162	386	18 909
	2011	2 958	823	49	9 813	5 440	169	323	19 575
	2012	2 880	891	4	8 497	5 219	175	336	18 002
	2013	2 749	678		7 873	4 731	141	343	16 515
	2014	2 572	732		7 590	5 092	155	373	16 514
	2015	2 387	602		5 556	4 698	104	354	13 701
2016	1 941	521		4 567	3 759	86	315	11 189	
Masters indifférenciés	2007	487	373		1 267	2 708	23	162	5 020
	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
	2010	3 818	5 780	394	5 783	8 149	275	349	24 548
	2011	4 722	7 659	389	15 319	10 729	855	458	40 131
	2012	5 191	8 544	576	15 470	12 197	829	570	43 377
	2013	6 621	9 436	517	15 882	13 078	908	637	47 079
	2014	7 067	9 190	613	15 814	13 900	956	677	48 217
	2015	7 911	10 500	473	27 655	14 911	1 374	881	63 705
2016	10 843	14 799	447	32 341	19 593	1 358	684	80 065	
Doctorats (y.c. HDR)	2007	796	685		3 040	6 793	95	597	12 006
	2008	889	619	3	3 091	7 082	84	588	12 356
	2009	867	663	1	3 035	7 437	98	601	12 702
	2010	921	746	4	3 084	7 511	101	516	12 883
	2011	947	703	1	3 173	7 892	122	536	13 374
	2012	879	716	7	3 127	8 267	114	576	13 686
	2013	885	722		3 172	8 305	119	545	13 748
	2014	952	702	2	3 178	8 199	100	542	13 675
	2015	858	720	3	3 269	8 471	96	540	13 957
2016	782	694	4	3 049	7 951	119	409	13 008	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

A LA SESSION 2016, environ 180 800 licences LMD et 128 800 masters ont été délivrés dans les universités de France métropolitaine et des DOM. En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômes délivrés a été le plus élevé en 2016, ce qui s'inscrit dans la continuité des résultats des six années précédentes. En cursus licence, un tiers des diplômes ont été délivrés dans ces disciplines (1). Les licences professionnelles font figure d'exception avec quatre sur dix délivrées en sciences ainsi qu'en économie, gestion. En cursus master, plus de trois diplômes sur dix ont été délivrés en lettres, langues et sciences humaines en 2016.

Les femmes sont plus nombreuses parmi les lauréats des diplômes de licence générale et master. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et en sciences; elles sont majoritaires dans les autres disciplines, particulièrement en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie. La part des femmes parmi les diplômés de la session 2016 est supérieure à celle des inscrites en année diplômante de préparation à ces différents diplômes la même année. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent 49,1 % des diplômés.

En 2016, 11 300 thèses de doctorat ont été soutenues dans les universités, dont six sur dix en sciences. Les femmes ont soutenu 5 200 thèses (45,6 % des thèses). Les femmes sont minoritaires dans toutes les disciplines, excepté en lettres, langues et sciences humaines (57,9 % des diplômés), en médecine, pharmacie, odontologie (55,6 %) et en droit, sciences politiques (52,3 %). Leur part en sciences augmente cette année (+1,1 point entre les sessions 2015 et 2016). Elle avait diminué l'an passé après plusieurs années de progression (-0,5 point entre les sessions 2014 et 2015 après +0,8 point entre 2013 et 2014 et +0,4 point entre 2012 et 2013). Près de 1 700 habilitations à diriger des recherches ont été délivrées, dont plus de la moitié en sciences.

En 2016, 33 300 diplômes ont été délivrés dans les formations de santé. Plus de six diplômes sur dix ont été délivrés à une femme (2).

DIPLÔMES CONCERNÉS - Sont pris en compte les diplômes délivrés dans les 69 universités, le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte, l'institut national universitaire d'Albi, l'université de Lorraine ainsi que les Comue de Grenoble et de Paris-Est.

CURSUS LMD - Licence-master-doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur; les licences LMD comprennent les licences générales et les licences professionnelles.

DIPLÔMES DE LA SESSION 2016 NON MENTIONNÉS DANS LE TABLEAU - La capacité en droit (382 diplômés), le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) (5 416 diplômés), les magistères (400 diplômés), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) (896 diplômés), etc. Les diplômes d'IUP, les maîtrises, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent en 8.17 et 8.18, les diplômes d'ingénieurs en 8.22.

HDR - Habilitation à diriger des recherches.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2016

Cursus licence	Licences professionnelles		Licences générales		Total licences	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	1 652	77,3	21 343	68,8	22 995	69,4
Économie, gestion	19 266	62,0	16 338	54,7	35 604	58,6
Administration économique et sociale	1 287	59,8	5 317	62,3	6 604	61,8
Lettres, langues et sciences humaines	5 941	64,2	54 721	74,7	60 662	73,7
Sciences	18 852	27,8	27 620	43,5	46 472	37,1
Staps	502	42,8	7 690	33,3	8 192	33,9
Médecine, pharmacie, odontologie	277	80,9	24	62,5	301	79,4
Total	47 777	49,1	133 053	61,9	180 830	58,5
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2016	52 442	48,5	169 654	59,7	222 096	57,0

© SIES

Cursus master (suite)	Masters professionnels		Masters recherche		Masters indifférenciés		Total masters	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	6 618	65,7	1 941	65,5	10 843	65,6	19 402	65,6
Économie, gestion	13 797	53,9	521	43,4	14 799	56,2	29 117	54,9
Administration économique et sociale	462	59,3			447	66,9	909	63,0
Lettres, langues et sciences humaines	8 910	73,6	4 567	63,5	32 341	74,6	45 818	73,3
Sciences	6 768	38,3	3 759	41,3	19 593	40,3	30 120	40,0
Staps	648	36,1	86	46,5	1 358	37,2	2 092	37,2
Médecine, pharmacie, odontologie	367	62,7	315	64,1	684	68,4	1 366	65,9
Total	37 570	57,7	11 189	55,3	80 065	60,9	128 824	59,5
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2016	43 632	56,7	15 179	55,4	99 274	61,1	158 085	59,4

© SIES

Cursus doctorat (suite)	Doctorat		HDR	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	723	52,3	59	35,6
Économie, gestion et administration économique et sociale	588	42,2	110	44,5
Lettres, langues et sciences humaines	2 729	57,9	320	50,6
Sciences	6 965	40,3	986	28,7
Staps	105	29,5	14	14,3
Médecine, pharmacie, odontologie	232	55,6	177	33,9
Total	11 342	45,6	1 666	34,6

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2016

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Diplôme de docteur	6 314	63,2	1 085	57,7	2 828	68,6	10 227	64,1
Diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) (1)	7 064	55,4	1 126	56,8	2 605	67,0	10 795	58,3
Capacité en médecine	1 248	54,6					1 248	54,6
DES, DIS, DESC	7 841	60,7	80	71,3	275	72,0	8 196	61,2
AFS, AFSA	19	89,5					19	89,5
DE sage-femme	732	95,9					732	95,9
Doctorats (y.c. HDR)	316	43,7	18	38,9	75	58,7	409	46,2
Licence générale	24	62,5					24	62,5
Licence professionnelle	120	88,3			157	75,2	277	80,9
Master LMD	936	67,1			430	63,3	1 366	65,9
Total	24 614	60,7	2 309	57,6	6 370	67,8	33 293	61,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

1. Le diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) remplace le diplôme de fin de deuxième cycle à partir de la session 2015 pour les DE de pharmacie et d'odontologie. Il remplace le diplôme de fin de deuxième cycle des études médicales à compter de la session 2016.

PLUS D'UN QUART DES ÉTUDIANTS de licence obtiennent leur diplôme à l'issue des trois années de la formation : 28 % des étudiants ont obtenu un diplôme de licence (générale ou professionnelle) trois ans après leur première inscription en L1 en 2012-2013 et 12 % après une année supplémentaire, à la session 2016 (1).

Les perspectives de réussite en licence sont fortement corrélées au type de baccalauréat obtenu : si la moitié des bacheliers généraux obtiennent leur licence en trois ou quatre ans (50%), c'est le cas de 16 % seulement des bacheliers technologiques et de moins de 6 % des bacheliers professionnels (2). Ces taux sont pratiquement les mêmes pour les bacheliers entrés en 2012 que pour ceux qui sont entrés en 2011.

Une forte hausse du nombre de bacheliers professionnels s'inscrivant en licence a été observée en 2011, suite à la réforme de la voie professionnelle dans l'enseignement secondaire. Cette hausse s'est poursuivie en 2012, et les bacheliers professionnels représentent désormais un étudiant de première année de licence sur dix. Du fait de leur part toujours marginale, leur faible taux de réussite, toutefois, impacte assez peu le taux moyen de réussite en licence, qui s'est stabilisé entre 39 et 40 % dans les cohortes 2008 à 2012.

La faiblesse des taux de réussite en licence tient essentiellement au nombre élevé d'étudiants qui abandonnent leur formation après un an (31 %) ou deux ans (13 %) d'études. Une partie d'entre eux se réoriente vers d'autres formations.

La réussite en trois ans est plus élevée dans le domaine des lettres, langues, arts et sciences humaines (30 %) que dans les domaines du droit, sciences économiques (26 %) et des sciences (25 %). La réussite en quatre ans est toutefois plus fréquente dans ces derniers domaines, de sorte que la réussite cumulée en trois ou quatre ans dépend peu du domaine disciplinaire de la licence.

Les écarts de réussite selon la mention obtenue au baccalauréat sont très nets : la réussite en trois ou quatre ans varie de 75 % pour les étudiants ayant obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat à moins de 19 % pour ceux qui sont passés au second groupe. Les non-bacheliers ont un taux de réussite proche de celui des bacheliers avec la mention « Passable » au premier groupe.

CURSUS LICENCE - Le cursus licence au sens de la présente fiche, comprend la licence générale (licence LMD) et la licence professionnelle en troisième année du cursus. Le DUT, en revanche, en est exclu.

MÉTHODOLOGIE - Le taux de réussite en licence en trois et quatre ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire 2012-2013. Les étudiants inscrits en parallèle en classe préparatoire aux grandes écoles, en DUT, ou en STS, ont été retirés de la cohorte afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Les effectifs présentés dans le tableau (1) dénombrent l'ensemble des inscriptions en licence prises par les étudiants de la cohorte (177 338 inscriptions en 2012-2013 pour 176 421 étudiants). Le champ porte sur la France entière, hormis la Nouvelle-Calédonie pour les cohortes 2012 et 2013.

NON-BACHELIERS - Les étudiants non-bacheliers incluent ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) et ceux qui ont bénéficié d'une validation de leurs acquis.

ORIGINE SOCIALE

Regroupements des professions et catégories socio-professionnelles en quatre postes :

- Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 13.10 ; 13.02.
- Note Flash (ESR) : 17.18.

1 Coursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans

Cohorte	Effectif de la cohorte (milliers)	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Cohorte 2008	156,2	27,7	12,6	40,3
Cohorte 2009	169,2	26,6	12,2	38,9
Cohorte 2010	169,7	27,8	12,0	39,8
Cohorte 2011	173,8	27,2	11,8	39,0
Cohorte 2012	177,3	27,5	11,7	39,3
Cohorte 2013	185,7	27,9	n.d.	n.d.

► Champ : France entière.

Note : les résultats aux diplômes de la session 2017 n'étant pas encore connus, les données ne sont pas disponibles.

© SIES

2 Coursus licence : réussite en trois ans et quatre ans des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2012, en %.

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ans	Réussite cumulée en 4 ans
Sexe	Homme	41,2	21,4	11,3	32,7
	Femme	58,8	31,8	12,0	43,9
	Total	100,0	27,5	11,7	39,3
Âge au baccalauréat	« À l'heure » ou en avance	62,8	34,3	13,3	47,6
	En retard d'un an	23,1	16,7	10,1	26,7
	En retard de plus d'un an	9,3	9,8	6,2	16,1
	Non-bachelier	4,8	26,0	9,3	35,3
	Total	100,0	27,5	11,7	39,3
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Baccalauréat obtenu dans l'année	83,4	28,4	12,6	41,0
	Baccalauréat obtenu un an avant	6,3	24,6	7,7	32,3
	Baccalauréat obtenu plus d'un an avant	5,5	20,2	4,9	25,1
	Non-bachelier	4,8	26,0	9,3	35,3
	Total	100,0	27,5	11,7	39,3
Série du baccalauréat	Scientifique	23,4	37,3	13,9	51,1
	Économique	27,9	36,0	15,2	51,2
	Littéraire	17,8	32,2	13,5	45,7
	Ensemble des baccalauréats généraux	69,1	35,4	14,3	49,8
	Technologique STG	10,0	7,9	6,6	14,6
	Autre technologique	5,9	12,0	7,5	19,5
	Ensemble des baccalauréats techno	15,9	9,4	6,9	16,4
	Ensemble des baccalauréats pro	10,2	3,0	2,6	5,6
	Ensemble des baccalauréats	95,2	27,6	11,8	39,5
	Non-bachelier	4,8	26,0	9,3	35,3
	Total	100,0	27,5	11,7	39,3
Mention obtenue au baccalauréat	Très bien	2,6	68,0	6,8	74,9
	Bien	9,4	57,3	10,7	68,0
	Assez bien	24,2	38,7	14,2	52,9
	Passable premier groupe	39,3	19,3	12,5	31,8
	Passable deuxième groupe	15,3	9,5	9,1	18,6
	Inconnue	4,4	17,3	7,5	24,8
	Non-bachelier	4,8	26,0	9,3	35,3
	Total	100,0	27,5	11,7	39,3
	Origine sociale	Très favorisée	28,5	35,1	13,2
Favorisée		13,4	30,8	13,0	43,8
Assez défavorisée		24,3	27,5	12,3	39,8
Défavorisée		25,0	20,6	10,0	30,6
Non-réponse		8,8	17,8	8,4	26,2
Total		100,0	27,5	11,7	39,3
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit - sciences économiques - AES	34,6	26,3	13,1	39,4
	Lettres - langues - arts - sciences humaines	43,1	29,8	10,1	39,9
	Sciences - Staps - Santé	22,3	25,1	12,6	37,7
	Total	100,0	27,5	11,7	39,3

► Champ : France entière.

Lecture : 58,8 % des inscrits en première année de cursus licence en 2012 sont des femmes. 43,9 % d'entre elles ont réussi leur licence en 3 ou 4 ans (31,8 % en 3 ans, 12,0 % en 4 ans).

© SIES

A LA SESSION 2016, 36 300 diplômés d'ingénieurs ont été délivrés contre 31 100 en 2006, soit une hausse de 16,7% en dix ans (1). Après une augmentation continue entre 1987 et 2001, le nombre de diplômés délivrés stagne avant de reprendre, à partir de 2008, une phase de croissance quasi continue (sauf en 2009) jusqu'en 2015. Entre 2015 et 2016, les effectifs de diplômés ont diminué de 1,2%.

La baisse observée entre 2015 et 2016 est plus importante dans les écoles privées (-2,0% par rapport à 2015) et dans les écoles dépendant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) (-1,3% par rapport à 2015). Parmi ces dernières, le nombre de diplômés délivrés par les écoles indépendantes des universités continue sa progression et augmente de 1,2% par rapport à la session précédente.

Le nombre de diplômés des formations d'ingénieurs en partenariat a diminué en dix ans (-18,9%) pour atteindre 2 800 en 2016.

Les diplômés continuent d'être majoritairement issus d'un établissement relevant du MESRI (51,3%, contre 51,6% en 2006). Ils sont un sur six à être diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère (16,1% contre 16,6% en 2006) et un quart d'une école privée (25,1% contre 20,8% en 2006).

La part de femmes diplômées d'un titre d'ingénieur est en augmentation depuis dix ans (28,5% des diplômés contre 25,6% en 2006), malgré une légère baisse par rapport à 2015 (29,0%). Les écoles publiques des autres ministères sont proportionnellement les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (35,1%).

En 2016, 44 300 diplômés et certificats ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion (2). Le nombre de diplômés remis diminue légèrement par rapport à 2015 (-0,8%), résultant d'une évolution divergente selon les types de titres. Les diplômés visés par le MESRI accusent une baisse de 6,6%, consécutive d'une diminution du nombre d'inscrits en année diplômante entre 2014-2015 et 2015-2016 (-5,1%). Cette tendance se concentre essentiellement sur les diplômés conférant le grade de master (-8,4%). Parallèlement, les certificats d'écoles connaissent une hausse de 10,6%, principalement imputable à des formations de niveau inférieur à bac +5. En dépit de ces variations, les diplômés visés représentent toujours la majorité des titres délivrés par les écoles de commerce (62,5%).

Depuis 2007, la parité est atteinte dans les effectifs de diplômés. En 2016, les femmes sont même proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu un diplôme d'une école de commerce : elles représentent 52,1% des diplômés.

SOURCES

MESRI-SIES

- (1) Enquête auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.

Enquête n°27 bis auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées – les formations d'ingénieurs en partenariat, système d'information SISE.

- (2) Enquête n°26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

DIPLÔMES D'INGÉNIEURS - Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les diplômés obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ne sont pas comptabilisés.

DIPLÔMES DES FORMATIONS D'INGÉNIEUR EN PARTENARIAT (FIP) Anciennement intitulées « nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2016, 2 758 élèves ont été diplômés via ce type de formation assuré conjointement avec une entreprise. Plus de huit diplômés sur dix sont issus de la formation initiale par apprentissage; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

DIPLÔMES DES ÉCOLES DE COMMERCE - Ensemble des diplômés des établissements privés ou consulaires, ayant obtenu un titre visé ou non par le ministère en charge de l'enseignement supérieur (voir 6.9). À partir de la session 2013, sont comptabilisés les diplômés obtenus par la voie de l'apprentissage ou décernés au titre de la formation continue. Ces deux régimes d'inscription ne sont recensés que par la source SISE qui couvre 90% de l'ensemble des diplômés des écoles de commerce.

VISA DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation de délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômés de gestion (CEFDG). Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac +5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

MBA - *Master of business administration*. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 15.08 ; 13.04.

1 Évolution du nombre de diplômes des écoles d'ingénieurs

	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Écoles universitaires (1)	10 604	10 410	10 967	10 578	11 173	10 313	11 326	11 560	11 557	11 229
Part de femmes (%)	27,8	28,9	28,3	27,6	29,3	29,6	29,7	29,7	30,9	30,9
Écoles indépendantes des universités	5 441	5 670	5 245	5 660	6 030	7 272	6 257	6 740	7 274	7 361
Part de femmes (%)	20,8	21,9	22,6	24,5	24,3	25,3	25,4	25,7	25,4	25,2
Total public MESRI	16 045	16 080	16 212	16 238	17 203	17 585	17 583	18 300	18 831	18 590
Part de femmes (%)	25,4	26,8	26,4	26,5	27,6	27,9	28,2	28,2	28,7	28,6
Écoles publiques autres ministères	5 161	5 127	5 105	5 333	5 363	5 556	5 619	5 840	5 832	5 833
Part de femmes (%)	31,7	32,7	34,6	34,7	33,8	35,2	35,0	34,9	36,4	35,1
Écoles privées	6 470	7 412	6 936	7 357	7 825	8 207	8 430	8 705	9 279	9 092
Part de femmes (%)	21,4	23,7	22,9	23,9	24,4	25,4	27,7	27,7	28,7	28,0
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	3 400	3 600	2 119	3 700	2 100	2 062	2 265	2 526	2 760	2 758
Total	31 076	32 219	30 372	32 628	32 491	33 410	33 897	35 371	36 702	36 273
Part de femmes (%)	25,6	26,8	27,0	27,3	27,1	27,4	28,2	28,2	29,0	28,5

► Champ : France métropolitaine + DOM (2).

© SIES

1. Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques ont été classés parmi les écoles universitaires.
2. Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

2 Évolution du nombre de diplômes des écoles de commerce

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Diplômes visés	14 307	12 925	11 729	14 309	16 303	17 981	20 645	21 356	26 116	27 313	29 667	27 717
Part de femmes (%)	48,3	49,0	49,1	48,3	48,3	49,7	48,7	49,7	49,2	49,0	49,2	50,1
Certificats d'école	11 319	11 472	10 517	13 833	12 549	12 233	12 905	13 040	14 923	15 081	15 004	16 596
dont : mastères	2 754	1 679	1 885	3 536	2 739	2 613	2 700	3 230	3 696	3 762	3 469	3 026
MBA	1 690	2 847	2 063	2 777	2 852	2 213	2 558	2 405	3 178	4 103	3 525	3 357
Total	25 626	24 397	22 246	28 142	28 852	30 214	33 550	34 396	41 039	42 394	44 671	44 313
Part de femmes (%)	47,4	50,1	49,3	49,2	49,9	50,8	49,6	50,9	50,5	50,5	50,7	52,1

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris apprentissage et formation continue à partir de la session 2013.

© SIES

EN MOYENNE ENTRE 2014 ET 2016, 45% des sortants de formation initiale sont diplômés du supérieur : 15% ont un diplôme validant un cycle technologique court et finalisé, 9% une licence et 21% un master, un doctorat ou un diplôme d'une école supérieure (1). Par ailleurs, 43% des jeunes sortent du système scolaire avec au plus un diplôme de formations en lycée ou en apprentissage du second degré (CAP, baccalauréat ou équivalent) : 9% ont un baccalauréat général, 6% un baccalauréat technologique, 17% un baccalauréat ou un brevet professionnel, 11% un CAP, BEP. En moyenne, 13% des jeunes sortent sans diplôme ou peu diplômés : 7% seulement ont le brevet et 6% aucun diplôme.

La rénovation de la voie professionnelle et la création du baccalauréat en trois ans à partir de la rentrée 2008 se sont traduites par une modification de la structure des sorties de l'enseignement secondaire. Ainsi, entre 2008 et 2016, la part des sorties au niveau du baccalauréat parmi l'ensemble des sorties de l'enseignement secondaire a gagné 13 points (passant de 69,6% à 82,9%) et celle des sorties au niveau CAP-BEP en a perdu autant (passant de 22,6% à 9,6%) (2). Dans un premier temps, la part de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second degré a augmenté, passant de 7,8% en 2008 à 10,3% en 2011. Cependant, en 2015, cette part a retrouvé son niveau de 2008. Cet indicateur reste sensible aux modifications de la structure de la population scolaire. En 2016, la part des sortants au niveau du baccalauréat augmente de 0,6 point par rapport à 2015. Cette hausse, de moindre ampleur que les années précédentes (+1,3 point en 2014 et 2015), s'explique par l'augmentation des effectifs de terminales sortants des séries générales et technologiques (10 800 élèves de plus qu'en 2015) associée à un taux de réussite aux épreuves du baccalauréat proche de celui de la session 2015.

Un des objectifs de Lisbonne est d'abaisser la part des sortants précoces dans l'Union européenne à 10% en 2020 (voir 8.32) (3). En 2017, le taux de sortants précoces vaut 8,9% en France. Le taux a diminué de 2,4 points depuis 2010 (voir « Définitions »). Il est stable entre 2016 et 2017. Il diminue chez les filles et augmente chez les garçons.

DIPLÔMES LES PLUS ÉLEVÉS - Ce sont ceux déclarés par les répondants aux enquêtes Emploi de l'Insee (1).

SORTIE DE FORMATION INITIALE (1) - C'est la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont pas de la formation initiale.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT ET LONG (1) - L'enseignement supérieur court correspond au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac +2; l'enseignement supérieur long à la licence, au master, doctorat ainsi qu'aux diplômes des écoles de niveau licence ou au-delà.

SORTIES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (2) - Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n-1/n » et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n+1 ». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE (2) - Depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP en deux ans après la sortie de la classe de troisième suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans se fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième. Le BEP devient une certification intermédiaire, la plupart du temps préparé en première professionnelle.

SORTANTS PRÉCOCES (3) - Ce sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation (formelle et non formelle) au cours des quatre dernières semaines et ont au plus le diplôme national du brevet. Compte tenu de l'intervalle de confiance à 95% de cet indicateur ($\pm 0,5$ point), une variation de faible ampleur n'est pas interprétable. Néanmoins, on constate une tendance à la baisse de cet indicateur.

RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI (3) - Le questionnaire de l'enquête Emploi a été fortement rénové en 2013. Par ailleurs, le champ de l'enquête a été élargi aux DOM (hors Mayotte) en 2014. Pour corriger ces ruptures de série, la part de sortants précoces a été estimée pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

(1) Insee, enquêtes Emploi.

(2) MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et Système d'information sur les apprentis (SIFA). Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.

(3) Enquêtes Emploi Insee, estimations et extrapolations MEN-MESRI-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Éducation & formations* n°84, décembre 2013.

1 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé, en %.

	Année de sortie de formation initiale		
	2014-2015-2016 (p)		
	Ensemble	Hommes	Femmes
Master, doctorat	14	10	17
Écoles supérieures	7	7	7
Licence	9	8	11
BTS, DUT et équivalent	13	14	12
Paramédical et social	2	0	3
Total diplômés des études supérieures	45	40	49
Baccalauréat général	9	9	9
Baccalauréat technologique	6	5	6
Baccalauréat professionnel et assimilé	17	18	16
CAP, BEP ou équivalent	11	13	10
Total diplômés formations en lycée et en apprentissage (2nd degré)	43	45	41
Diplôme national du brevet	7	8	6
Aucun diplôme	6	8	5
Total brevet et aucun diplôme	13	15	10
Total sortants de formation initiale	100	100	100

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), données provisoires.**

Lecture : en moyenne sur 2014, 2015 et 2016, 45 % des sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur.

© DEPP

2 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe, en %.

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire									
	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
								Total	Garçons	Filles
Terminales générales et technologiques	53,5	54,7	53,6	51,2	55,1	53,6	56,0	56,9	51,2	62,9
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	16,1	17,8	23,4	28,1	24,6	27,4	26,3	26,0	28,6	23,3
Total sorties au niveau du baccalauréat	69,6	72,5	77,0	79,3	79,7	81,0	82,3	82,9	79,8	86,2
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,6	0,7	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Année terminale de CAP ou BEP	20,0	16,9	12,3	11,6	10,8	10,2	9,8	9,4	11,8	6,9
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	22,6	17,6	12,7	12,0	11,0	10,4	10,0	9,6	12,1	7,1
Seconde ou première générales et technologiques	1,9	1,3	1,0	1,1	1,2	1,1	1,0	1,1	0,8	1,5
Première professionnelle		2,3	3,8	2,5	2,9	2,6	2,5	2,4	2,7	2,0
Seconde professionnelle		2,4	2,6	2,4	2,2	2,1	2,0	2,0	2,3	1,6
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	5,9	3,9	2,9	2,7	3,0	2,8	2,2	2,0	2,4	1,6
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	7,8	9,9	10,3	8,7	9,3	8,6	7,7	7,5	8,2	6,7
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011.**

Note : les données de ce tableau ont été révisées par rapport à l'édition précédente du fait de l'extension aux DOM.

© DEPP

3 Les sorties précoces par sexe, en %.

	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014p	2015p	2016p	2017p
Hommes	12,9	12,2	12,9	13,6	12,6	12,2	10,8	10,2	10,1	10,1	10,5
Femmes	9,6	8,8	9,1	9,0	9,2	8,9	8,7	7,9	8,4	7,5	7,2
Ensemble	11,2	10,5	11,0	11,3	10,9	10,5	9,8	9,0	9,2	8,8	8,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).**

Lecture : en 2017, le taux de sortants précoces en France est de 8,9 %.

Note : suite au changement de questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, la part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP). Dans le même temps, les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013) ont été extrapolées au champ France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).

© DEPP

EN FÉVRIER 2017, sept mois après la fin de leurs études, 48 % des lycéens sortants d'une année terminale de formation professionnelle exercent un emploi, 35 % sont au chômage, 14 % se déclarent inactifs ou en stage de formation et 3 % sont en service civique (1). La part des lycéens en emploi augmente de trois points par rapport à 2016.

Obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes sortants de lycée professionnel et de BTS : les diplômés ont un taux d'emploi de 51 % contre 38 % pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé. L'écart entre diplômés et non-diplômés de même niveau d'études est plus faible en BTS. Par ailleurs, plus le niveau de formation est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes.

À l'issue des formations professionnelles de lycée, le type d'emploi le plus souvent occupé est un emploi à durée déterminée (38 %), auquel se rajoutent l'intérim (19 %) et l'emploi aidé (10 %, y compris les contrats de professionnalisation). Les emplois à durée indéterminée concernent, quant à eux, un tiers des jeunes sortants qui travaillent.

Sept mois après la fin des études, les filles et les garçons ont globalement le même taux d'emploi. Un léger écart existe pour le bac professionnel à l'avantage des garçons : 47 % des garçons de ce niveau sont en emploi contre 44 % des filles (2). Cependant, elles restent plus représentées dans les formations aux services qui offrent davantage de débouchés que les formations de la production (50 % contre 46 %). Dans ce secteur industriel, le taux d'emploi des jeunes filles est de cinq points inférieur à celui des garçons.

Au-delà du niveau de diplôme, la spécialité de formation joue également un rôle dans l'insertion des jeunes (3). Pour un jeune lycéen sortant de niveau CAP, le taux d'emploi varie de 16 % dans le « Commerce, vente » à 49 % dans le domaine des « Transport, manutention, magasinage ». Pour un sortant de niveau bac professionnel, les formations de « Coiffure-esthétique » ainsi qu'« Hôtellerie-restauration-tourisme » offrent aussi de bons débouchés (autour de 60 %) tandis qu'en sortant d'un BTS, les « Services aux personnes (santé-social) » et le « Génie civil, construction, bois » mènent à un taux d'emploi de plus de 70 %. Quatre spécialités regroupent plus de la moitié des sortants de lycées : le « Commerce, vente », « Services aux personnes (santé-social) », « Mécanique et structures métalliques » ainsi que « Finances-comptabilité ».

L'ENQUÊTE - L'enquête insertion dans la vie active (IVA) rend compte de l'insertion professionnelle des sortants des formations professionnelles de lycée (y compris BTS) sous tutelle de l'Éducation nationale, sept mois après la fin de leur formation initiale. Les résultats représentent la situation de l'ensemble des sortants d'une année terminale de formation (France métropolitaine et DOM).

SORTANTS DE LYCÉE - Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée et non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée en février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

TAUX D'EMPLOI - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique ; les stagiaires de la formation professionnelle sont ici considérés comme inactifs). En 2017, le questionnaire a évolué, permettant ainsi de distinguer une situation de service civique ou volontariat, non repérée auparavant.

EMPLOIS NON AIDÉS

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'Armée et personnes travaillant à leur compte).

- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).

- Intérim.

EMPLOIS AIDÉS - Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir

CLASSE DE SORTIE - Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non. Ce n'est donc pas toujours le plus haut diplôme obtenu.

NOMENCLATURE DES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Un regroupement des spécialités de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) est opéré en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants d'apprentissage. Cette nomenclature peut être impactée dans le temps lors de la création ou de la rénovation des diplômes (par exemple le nouveau baccalauréat professionnel « Gestion-administration » issu de la fusion du baccalauréat « Secrétariat » et du baccalauréat « Comptabilité »).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes « IVA » menées au 1^{er} février 2017 auprès des sortants de lycée.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 18.09 ; 17.12.

1 Situation au 1^{er} février 2017 des lycéens, selon la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Service civique (5)	Répartition (%)
			EDI (4)	Intérim	EDD (4)	Emploi aidé				
CAP terminale (1)	Oui (78,2%)	31,9	34,5	17,8	40,3	7,4	49,1	17,1	1,9	12,7
	Non (21,8%)	18,7	29,4	24,1	40,5	6,0	53,8	25,2	2,3	3,5
Bac pro terminale (2)	Oui (78,5%)	48,4	31,2	20,2	39,3	9,3	33,7	14,1	3,8	38,1
	Non (21,5%)	35,6	31,4	27,3	36,6	4,7	44,5	17,0	2,9	10,5
BTS terminale (3)	Oui (82,1%)	65,8	33,2	15,7	37,1	14,0	22,6	7,9	3,7	28,8
	Non (17,9%)	54,8	38,5	20,9	35,3	5,3	29,7	11,7	3,8	6,3
Ensemble	Oui (79,6%)	51,0	32,4	18,0	38,5	11,1	32,9	12,7	3,4	79,6
	Non (20,4%)	37,5	34,1	24,4	36,5	5,0	42,2	17,2	3,1	20,4
Ensemble		48,3	32,7	19,1	38,1	10,1	34,8	13,6	3,3	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2016		45,3	32,9	15,4	39,0	12,7	41,7	13,0	n.d.	—

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM.

- Y compris mention complémentaire de niveau V.
- Y compris mention complémentaire de niveau IV et brevet des métiers d'art.
- Y compris diplôme de technicien supérieur, diplôme des métiers d'arts.
- Voir « Définitions ».
- Service civique : en 2017, le questionnaire a évolué. On distingue maintenant une situation de service civique ou volontariat, non repérée auparavant.

2 Taux d'emploi au 1^{er} février 2017 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale (1)	29,6	28,3	27,9	30,2	28,4	32,5	26,0	29,1
Bac pro terminale (2)	46,7	44,3	46,7	44,9	47,3	45,8	42,3	44,5
BTS terminale (3)	63,4	64,4	63,3	64,1	63,5	63,2	62,1	64,6
Ensemble	48,3	48,3	46,0	49,8	46,8	50,6	41,0	49,4
Rappel au 1 ^{er} février 2016	44,0	46,8	41,0	48,1	41,5	48,1	38,0	48,1

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1, 2, et 3. Idem tableau 1.

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2017 selon la spécialité regroupée de formation et la classe de sortie, en %.

Spécialité regroupée	CAP terminale (1)	Bac pro terminale (2)	BTS terminale (3)	Ensemble	Répartition des sortants
Mécanique et structures métalliques	29,0	50,2	67,0	49,7	28,4
Électricité, électronique	23,6	41,3	61,2	43,6	20,5
Génie civil, construction, bois	25,4	47,6	70,5	43,4	18,9
Alimentation et agroalimentaire, transformation	32,7	54,4	55,8	42,9	13,5
Technologies industrielles	20,2	35,5	58,6	55,1	6,9
Énergie, chimie, métallurgie	25,3	45,6	62,9	49,1	7,3
Matériaux souples	22,0	34,4	60,3	34,5	4,4
Ensemble production	27,9	46,7	63,3	46,0	100,0
Commerce, vente	15,5	41,7	66,2	46,0	31,9
Services aux personnes (santé, social)	45,7	49,7	71,4	54,2	19,6
Secrétariat, communication et information	20,4	34,0	57,0	53,5	8,4
Finances, comptabilité	—	34,1	62,1	47,8	18,5
Hôtellerie, restauration, tourisme	28,5	58,7	66,7	50,9	9,9
Transport, manutention, magasinage	49,1	60,2	67,1	58,3	5,1
Coiffure esthétique	33,8	58,9	66,0	48,8	3,5
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	33,1	49,6	65,1	45,6	3,0
Ensemble services	30,2	44,9	64,1	49,8	100,0

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1, 2, et 3. Idem tableau 1.

EN FÉVRIER 2017, sept mois après leur sortie d'un centre de formation d'apprentis, 69 % des jeunes ayant suivi des études de niveau CAP à BTS ont un emploi (1), soit quatre points de plus qu'en 2016. Par ailleurs, 23 % des sortants sont au chômage, 7 % sont inactifs (en stage de formation ou sans emploi et n'en recherchant pas) et moins de 1 % est en service civique. Obtenir le diplôme préparé procure un avantage de 19 points sur l'insertion à court terme : 73 % des apprentis ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi contre 54 % dans le cas contraire.

Au niveau IV, le taux d'emploi à l'issue d'un brevet professionnel (BP) est parmi les meilleurs : 82 % pour les sortants diplômés, soit onze points de plus que pour les sortants diplômés du bac professionnel.

Lorsqu'ils travaillent, une majorité des anciens apprentis ont un emploi à durée indéterminée (54 %) ou à durée déterminée (27 %) et sont plus rarement en intérim (11 %) ou en emploi aidé (8 %).

Les filles et les garçons ont des taux d'emploi respectivement de 67 % et 70 % (2). Cette année, le taux d'emploi s'est accru un peu plus fortement dans le secteur de la production (plus cinq points contre deux points dans les services), et de ce fait a favorisé les garçons qui sont plus représentés que les filles dans ce secteur. À tous les niveaux, les garçons s'insèrent mieux que les filles, mis à part les sortants de brevet professionnel des services (plus trois points en faveur des filles).

L'insertion dépend non seulement du niveau de diplôme, mais aussi de la spécialité de formation (3). Pour un jeune apprenti sortant de niveau CAP, le taux d'emploi varie de 42 % dans la « Coiffure, esthétique » à 79 % dans le « Transport, manutention, magasinage ». En baccalauréat professionnel, la variabilité s'étend aussi de 41 % d'emploi en sortant des formations « Finances, comptabilité » jusqu'à 78 % pour le « Génie civil, construction, bois ». En BTS, ce sont les formations aux « Services aux personnes (santé-social) » qui offrent les meilleurs débouchés (86 %). Les spécialités qui rassemblent le plus de jeunes apprentis sortant vers la vie active sont « Alimentation et agroalimentaire, transformation » et « Génie civil, construction, bois » pour le secteur de la production, ainsi que « Commerce, vente » dans le secteur des services.

L'ENQUÊTE - L'enquête insertion professionnelle des apprentis (IPA) interroge chaque année au 1^{er} février les apprentis sortants de CFA (quel que soit leur ministère de tutelle et leur niveau de formation [classe terminale ou intermédiaire]) en France métropolitaine et dans les DOM. Cette analyse porte sur les seuls sortants d'une année terminale de formation.

SORTANTS D'APPRENTISSAGE - Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant une année scolaire donnée, non inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée en février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

TAUX D'EMPLOI - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique; les stagiaires de la formation professionnelle sont ici considérés comme inactifs). En 2017, le questionnaire a évolué, permettant ainsi de distinguer une situation de service civique ou volontariat, non repérée auparavant.

EMPLOIS NON AIDÉS

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, personnes travaillant à leur compte, engagés dans l'armée).
- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

EMPLOIS AIDÉS - Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

CLASSE DE SORTIE - Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non. Ce n'est donc pas toujours le plus haut diplôme obtenu.

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de formation professionnelle courte, type CAP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de formation longue, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac +2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX I ET II - Préparation d'un diplôme universitaire de niveau égal ou supérieur à la licence, ou un diplôme de grande école.

NOMENCLATURE DES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Un regroupement des spécialités de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) est opéré en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants de lycée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes IPA menées au 1^{er} février 2017 auprès des sortants d'apprentissage.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 18.08 ; 17.11.

1 Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2017 selon la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Service civique (6)	Répartition (du CAP au BTS) (%)
			EDI (5)	Intérim	EDD (5)	Emploi aidé				
CAP terminale (1)	Oui (79,8%)	64,1	52,9	10,7	29,9	6,5	28,7	6,6	0,6	33,4
	Non (20,2%)	39,8	45,0	19,9	30,8	4,3	47,7	11,3	1,2	8,7
BP terminale (2)	Oui (80,7%)	82,3	62,4	5,9	28,0	3,7	12,2	5,1	0,4	15,1
	Non (19,3%)	64,3	50,9	10,9	34,5	3,7	26,6	8,6	0,5	3,9
Bac pro terminale (3)	Oui (82,4%)	71,1	54,4	13,4	24,4	7,8	20,8	7,5	0,6	12,3
	Non (17,6%)	54,7	41,5	22,0	31,1	5,4	34,7	9,8	0,8	2,6
BTS terminale (4)	Oui (79,5%)	81,4	52,7	8,8	22,5	16,0	12,1	6,1	0,4	18,8
	Non (20,5%)	70,0	50,6	15,8	28,4	5,2	22,6	7,1	0,3	5,3
Ensemble	Oui (80,3%)	72,6	55,1	9,6	26,7	8,6	20,5	6,4	0,5	79,5
	Non (19,7%)	54,1	47,8	16,7	30,9	4,6	35,6	9,5	0,8	20,5
Ensemble		68,9	53,9	10,7	27,4	8,0	23,5	7,0	0,6	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2015		64,9	54,5	8,6	28,1	8,8	29,7	5,4	n.d.	100,0
Diplômes de niveaux I et II	Oui (94,5%)	79,5	63,1	6,0	23,2	7,7	13,9	5,1	1,5	93,1
	Non (5,5%)	73,1	67,4	7,0	21,2	4,4	18,8	7,6	0,5	6,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Y compris CAP agricole, mention complémentaire de niveau V, titres professionnels de niveau V.
- Y compris BP agricole, brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, brevet technique des métiers.
- Y compris bac pro agricole, mention complémentaire de niveau IV.
- Y compris BTS agricole, DUT, diplômes de la santé et du social de niveau III.
- Voir « Définitions ».
- Service civique : en 2017, le questionnaire a évolué, permettant ainsi de distinguer une situation de service civique ou volontariat, non repérée auparavant.

© DEFP

2 Taux d'emploi au 1^{er} février 2017 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale (1)	60,7	54,7	59,1	58,8	59,7	66,5	54,6	54,8
BP terminale (2)	79,6	77,3	80,3	76,7	80,7	74,1	77,3	77,3
Bac pro terminale (3)	71,4	58,6	72,1	59,8	73,3	61,7	58,8	58,6
BTS terminale (4)	80,0	76,9	81,1	76,9	82,0	76,3	73,4	77,4
Ensemble	69,8	66,9	68,8	69,0	69,6	70,7	62,5	68,0
Rappel au 1 ^{er} février 2016	65,2	64,3	63,6	66,9	64,3	69,1	58,0	65,9
Diplômes de niveaux I et II	79,3	78,8	80,8	78,4	81,1	78,1	79,7	78,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, 3, et 4. Idem tableau 1.

© DEFP

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2017 selon la spécialité regroupée de formation et la classe de sortie, en %.

Spécialité regroupée	Taux d'emploi					Répartition des sortants en structure (du CAP au BTS)	Taux d'emploi Diplômes de niveaux I et II
	CAP terminale (1)	BP terminale (2)	Bac pro terminale (3)	BTS terminale (4)	Ensemble (du CAP au BTS)		
Génie civil, construction, bois	59,3	82,0	78,0	82,2	68,3	21,4	88,4
Alimentation et agroalimentaire, transformation	59,6	82,9	69,4	76,1	64,4	26,3	79,8
Mécanique et structures métalliques	58,6	79,2	74,5	84,5	72,9	19,8	82,4
Agriculture	55,1	76,1	64,5	77,7	67,4	16,1	82,0
Électricité, électronique	58,2	76,3	69,2	81,2	71,5	7,8	83,3
Énergie, chimie, métallurgie	65,2	81,1	77,8	81,5	75,2	6,3	76,6
Technologies industrielles	n.s.	-	67,4	76,7	74,7	1,9	78,2
Matériaux souples	67,5	n.s.	n.s.	74,3	67,4	0,4	80,6
Ensemble production	59,1	80,3	72,1	81,1	68,8	100,0	80,8
Commerce, vente	47,7	69,1	59,8	76,0	63,1	29,3	74,4
Services aux personnes (santé, social)	73,9	83,3	59,6	86,2	80,2	21,3	81,8
Coiffure esthétique	42,0	70,9	41,7	77,7	61,7	14,2	-
Hôtellerie, restauration, tourisme	58,5	79,0	68,6	73,7	64,5	11,1	80,9
Finances, comptabilité	-	n.s.	40,8	79,4	75,9	7,9	81,3
Secrétariat, communication et information	59,0	71,9	49,3	70,7	69,0	6,3	82,2
Transport, manutention, magasinage	79,2	n.s.	65,5	81,2	76,6	7,2	78,4
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	50,0	70,3	52,4	68,3	60,8	2,6	71,9
Formations générales	-	n.s.	-	54,7	55,0	0,2	70,4
Ensemble services	58,8	76,7	59,8	76,9	69,0	100,0	78,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, 3 et 4. Idem tableau 1.

© DEFP

FIN 2016, les taux d'insertion professionnelle à 30 mois s'élevaient à 90% pour les diplômés 2014 de DUT, à 91% pour ceux de master, à 93% pour les diplômés de licence professionnelle et enfin, à 97% pour les diplômés de master enseignement (1). Les taux d'insertion professionnelle des diplômés de master (hors enseignement) et licence professionnelle sont en léger progrès par rapport à ceux de la promotion des diplômés 2013 (+1 point).

30 mois après l'obtention de leur diplôme en 2014, une large majorité des diplômés occupe un emploi stable (de 68% pour les titulaires d'un DUT à 89% pour les titulaires d'un master enseignement) (2). De fortes variations sont toutefois observées entre domaines de spécialité à diplôme donné. L'écart atteint par exemple 21 points en master LMD entre les diplômés en sciences humaines et sociales (SHS – 58%) et droit-économie-gestion (DEG – 79%), 26 points en licence professionnelle entre les diplômés en lettres-langues-arts (LLA – 54%) et DEG (80%).

Le niveau de qualification des emplois occupés en 2016 augmente avec le niveau de diplôme à l'entrée dans la vie active. Ainsi, la part des emplois de catégorie cadre ou professions intermédiaires est de 61% pour les titulaires d'un DUT à 70% pour les titulaires de licences professionnelles. Elle atteint 85% pour les titulaires de masters, et jusqu'à 94% pour les titulaires de masters enseignement. À l'instar du taux d'emploi stable, de fortes différences sont observées entre domaines de spécialité, les écarts pouvant atteindre plus de 30 points entre les domaines DEG (54%) et sciences-technologies-santé (STS – 86%) en licence professionnelle et plus de 20 points en master entre LLA (70%) et STS (94%). En DUT, les écarts sont encore plus importants puisque seulement environ 40% des diplômés en DEG et en SHS occupent un emploi à ce niveau de qualification contre plus de 80% en STS.

Le niveau de rémunération des emplois croît également avec le niveau de diplôme obtenu en 2014 (3). En effet, les titulaires d'un master perçoivent un salaire mensuel net médian de 1 930 euros contre respectivement 1 540 euros et 1 610 euros pour les diplômés de DUT et de licence professionnelle. À diplôme donné, le salaire médian diffère de 200 euros à 300 euros selon les domaines de spécialité en défaveur des domaines LLA et SHS. Ces écarts sont dus en partie à la plus grande concentration des diplômés de LLA et SHS dans la fonction publique et le secteur associatif.

CHAMP - France métropolitaine et DOM.

POPULATION CONCERNÉE - Les diplômés 2014 de DUT, licence professionnelle et master de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme. Les diplômés vérifiant ces conditions représentent respectivement 38% des titulaires de master (hors master enseignement), 45% des titulaires de master enseignement, 50% des titulaires de licence professionnelle et 10% des titulaires de DUT. Les enquêtes d'insertion sur les diplômés 2012 et 2013 sont également mobilisées à des fins de comparaison.

MÉTHODOLOGIE - Cette huitième enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université a été menée par le MESRI en collaboration avec les universités publiques françaises de métropole et des DOM (à l'exception de Paris-Dauphine) auprès de plus de 100 000 jeunes ayant obtenu en 2014 un diplôme de master, de licence professionnelle ou de DUT. Elle porte sur leur situation vis-à-vis du marché du travail 18 et 30 mois après leur sortie de l'université.

La collecte a été effectuée par les universités dans le cadre d'une charte visant à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. La coordination et l'exploitation de l'enquête sont prises en charge par le ministère.

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE - Part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

TAUX D'EMPLOI STABLE - Part des diplômés en emploi qui sont en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant.

SALAIRE NET MENSUEL MÉDIAN - Salaire net à temps plein, primes incluses.

SOURCES

MESRI-SIES, Enquêtes d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de l'université en 2014.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes Flash (ESR) : 17,24; 17,23; 17,22.

1 Évolution des taux d'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés, en %.

Cursus et domaines disciplinaires	Année du diplôme		
	2012	2013	2014
DUT	88	90	90
Licence professionnelle	92	92	93
Master (LMD)	89	90	91
<i>dont Droit-Économie-Gestion (DEG)</i>	91	92	93
<i>dont Lettres-Langues-Arts (LLA)</i>	86	87	87
<i>dont Sciences Humaines et sociales (SHS)</i>	86	86	87
<i>dont Sciences-Technologies-Santé (STS)</i>	90	90	91
Master enseignement (ENS)	97	98	97

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© SIES

2 Conditions d'emploi des diplômés 2014 à 30 mois, en %.

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Ensemble
DUT	Taux d'insertion professionnelle	90	–	90	89	90
	Taux d'emploi stable	71	–	52	70	68
	Taux d'emploi à temps plein	94	–	72	96	92
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	44	–	41	82	61
Licence pro	Taux d'insertion professionnelle	94	87	88	94	93
	Taux d'emploi stable	82	54	66	80	79
	Taux d'emploi à temps plein	97	80	88	98	96
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	54	58	59	86	70
Master LMD	Taux d'insertion professionnelle	93	87	87	91	91
	Taux d'emploi stable	79	64	58	76	73
	Taux d'emploi à temps plein	98	86	85	96	94
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	85	70	81	94	85
Master Enseignement	Taux d'insertion professionnelle	–	–	–	–	97
	Taux d'emploi stable	–	–	–	–	89
	Taux d'emploi à temps plein	–	–	–	–	92
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	–	–	–	–	94

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© SIES

3 Salaire net mensuel médian des diplômés 2014 à 18 et 30 mois, en euros.

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Total
DUT	Salaire à 18 mois	1 380	–	1 250	1 530	1 450
	Salaire à 30 mois	1 510	–	1 350	1 600	1 540
Licence pro	Salaire à 18 mois	1 500	1 400	1 400	1 570	1 510
	Salaire à 30 mois	1 600	1 410	1 460	1 650	1 610
Master LMD	Salaire à 18 mois	1 870	1 520	1 600	1 900	1 800
	Salaire à 30 mois	2 000	1 630	1 690	2 000	1 930
Master Enseignement	Salaire à 18 mois	–	–	–	–	1 700
	Salaire à 30 mois	–	–	–	–	1 780

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© SIES

UN AN APRÈS L'OBTENTION DE LEUR THÈSE en 2012, 86% des docteurs sont en emploi. Trois ans après l'obtention de leur diplôme, ce taux s'élève à 90%. Le taux d'insertion est globalement très satisfaisant pour les docteurs en sciences de la société, en sciences et leurs interactions, en langues et littératures. En revanche, moins de 8 diplômés sur 10 en chimie, sciences agronomiques et écologiques, philosophie et arts occupent un emploi un an après l'obtention de leur doctorat. Si trois ans après l'obtention de leur diplôme, les docteurs en sciences agronomiques et écologiques, philosophie et arts s'insèrent presque aussi bien (88%) que l'ensemble des diplômés, les docteurs en chimie n'arrivent pas à combler ce retard (1).

Seule la moitié des docteurs occupent un emploi stable 12 mois après l'obtention de leur diplôme (53%). De fortes variations sont observées entre domaines de spécialité. L'écart atteint 39 points entre les diplômés en sciences de la Terre et de l'Univers (33% ont un emploi stable) et ceux en sciences économiques et de gestion (72%). 36 mois après l'obtention de leur diplôme, 69% des docteurs sont en emploi stable. Les différences entre spécialités se réduisent, mais persistent. Seule la moitié des diplômés en sciences du vivant et en sciences de la Terre et de l'Univers occupent un emploi stable.

Les docteurs exercent rapidement un emploi demandant un haut niveau de qualification : 94% des docteurs occupent un emploi de catégorie cadre 12 mois après l'obtention du doctorat en 2012. Cette part reste stable trois ans après leur entrée dans la vie active.

Le salaire mensuel net médian d'un docteur s'élève à 2 100 euros après un an de vie active (2). Cette rémunération varie de 1 800 à 2 300 euros selon le domaine de spécialité de la thèse : elle est moindre en histoire-géographie et en sciences agronomiques et écologiques, et est plus élevée en sciences économiques et de gestion et sciences et TIC. Après trois ans de vie active, le salaire mensuel net médian atteint 2 300 euros. Il augmente pour tous les docteurs, mais le niveau d'évolution diffère selon le domaine de spécialité. L'évolution la plus forte est constatée pour les docteurs en sciences et leurs interactions. Il faudra attendre trois ans pour que les docteurs en histoire – géographie, sciences agronomiques – écologiques et sciences de la Terre, de l'Univers, espace atteignent un salaire mensuel net médian équivalant à 2 100 euros, soit un salaire perçu par l'ensemble des docteurs après seulement un an de vie active.

MÉTHODOLOGIE - Des dispositifs statistiques permettant d'observer la situation professionnelle des docteurs ont été mis en place dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), en réponse à la loi ESR du 22 juillet 2013. Une démarche concertée a vu le jour à l'initiative conjointe du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la conférence des présidents d'université et de la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, afin de fédérer ces dispositifs, donnant lieu à l'organisation d'une enquête expérimentale menée début 2016 auprès des diplômés de doctorat en 2012. Les résultats issus de ce dispositif sont inédits à deux titres : d'une part, par son ampleur, puisqu'un tiers de l'ensemble des docteurs a été interrogé, ce qui permet d'établir des indicateurs par discipline fine ; d'autre part, par son périmètre géographique, puisqu'il concernait à la fois les diplômés français et étrangers et s'intéressait à leur devenir professionnel quel que soit leur lieu de résidence.

POPULATION - Cette enquête expérimentale sur la situation professionnelle des docteurs (dénommée IPDoc) a impliqué 30 établissements ou Comue (communauté d'universités et d'établissements) délivrant des doctorats et 102 écoles doctorales, correspondant à 4 889 docteurs sur 14 796 diplômés en 2012, toutes nationalités et tous âges confondus. Compte tenu de la qualité des réponses obtenues, les résultats de 2 725 docteurs ont été retenus dans l'exploitation finale.

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE - Part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

TAUX D'EMPLOI STABLE - Part des diplômés en emploi qui sont en CDI, fonctionnaire, profession libérale, travailleur indépendant ou chef d'entreprise.

SALAIRE NET MENSUEL MÉDIAN - Salaire net équivalent temps plein.

SOURCES

MESRI-SIES, Enquête d'insertion professionnelle à 12 et 36 mois des diplômés de doctorat en 2012.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (SIES) : 17.10 ; 17.06 ; 17.03.

1 Situation d'emploi par discipline à 12 (n+1) et 36 (n+3) mois

	Taux d'insertion n+1	Taux d'insertion n+3	Emplois stables n+1	Emplois stables n+3	Emplois cadres n+1	Emplois cadres n+3	Emploi à temps plein n+1	Emploi à temps plein n+3
Sciences et leurs interactions	88,6	91,1	50,5	71,9	96,7	96,4	96,6	96,9
Mathématiques et leurs interactions	92,9	95,1	50,8	75,5	98,5	98,1	95,9	97,4
Physique	92,1	89,3	46,4	65,9	96,8	96,8	94,9	97,5
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	83,8	92,1	33,2	49,6	93,7	92,2	97,6	97,0
Chimie et sc. des matériaux	79,3	81,5	40,1	60,0	94,4	93,4	100,0	96,6
Sciences pour l'ingénieur	91,0	94,8	61,1	76,6	98,1	98,2	96,9	96,8
Sciences et TIC	93,5	93,7	54,2	84,0	95,4	97,1	96,7	96,7
Sciences du vivant	84,1	87,7	41,9	52,8	93,7	92,9	95,1	95,7
Biologie, médecine et santé	85,9	87,7	42,9	53,3	93,2	92,6	94,9	95,4
Sciences agronomiques et écologiques	74,8	87,6	35,9	50,1	96,8	94,6	96,4	97,0
Sciences humaines et humanités	83,4	90,3	62,3	74,0	87,7	88,6	83,3	89,3
Langues et littératures	89,6	93,8	64,4	77,8	89,6	91,3	90,2	93,5
Philosophie et arts	78,3	87,9	65,5	78,4	84,6	81,8	77,3	86,2
Histoire, géographie	83,4	85,2	45,9	63,1	86,0	92,6	84,8	90,2
Sciences humaines	80,9	91,1	68,1	74,1	88,6	87,6	78,9	86,7
Sciences de la société	85,9	92,7	62,0	75,2	92,5	93,3	88,8	90,0
Sciences économiques et de gestion	90,1	93,1	71,8	80,8	93,6	95,8	96,3	93,5
Sciences juridiques et politiques	81,6	92,8	56,6	75,4	92,9	93,4	85,5	88,7
Sciences sociales, sociologie, démographie	85,3	91,8	51,4	63,9	89,8	88,4	79,5	85,9
Ensemble	86,3	90,4	52,8	69,2	93,6	93,7	92,6	94,1

► Champ : docteurs diplômés en 2012 en France entière.

© SIES

2 Salaire mensuel net médian des docteurs par discipline à 12 et 36 mois

	Salaire à 12 mois	Salaire à 36 mois
Sciences et leurs interactions	2 100	2 400
Mathématiques	2 083	2 300
Physique	2 000	2 300
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	2 000	2 083
Chimie	2 000	2 280
Sciences pour l'ingénieur	2 200	2 500
Sciences et TIC	2 250	2 500
Sciences du vivant	2 083	2 250
Biologie, médecine et santé	2 100	2 345
Sciences agronomiques et écologiques	1 900	2 083
Sciences humaines et humanités	2 083	2 292
Langues et littératures	2 200	2 400
Philosophie et arts	2 000	2 250
Histoire, géographie	1 833	2 100
Sciences humaines	2 200	2 250
Sciences de la société	2 200	2 400
Sciences économiques et de gestion	2 333	2 500
Sciences juridiques et politiques	2 083	2 300
Sciences sociales, sociologie, démographie	2 167	2 450
Ensemble	2 100	2 333

► Champ : docteurs diplômés en 2012 et travaillant en France métropolitaine + DOM.

© SIES

DÉFINITIONS

En 2017, 43,1% des jeunes âgés de 15 à 29 ans poursuivent leurs études initiales, 5,8% cumulant leurs études avec un emploi (1). 56,9% des jeunes âgés de 15 à 29 ans ont terminé leur formation initiale : 38,2% sont en situation d'emploi, 8,3% chômeurs et 10,4% inactifs. La part des jeunes en formation initiale (avec ou sans cumul avec de l'emploi) décroît progressivement avec l'âge. De 80,6% à 18 ans, elle passe à 44,1% à 21 ans et 16,9% à 24 ans.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Le taux de chômage au sens du BIT est de 9,4% pour la population active française en moyenne en 2017. Il atteint 17,0% chez les 15-29 ans. Moins le niveau d'études atteint est élevé, plus le risque de chômage est important. En 2017, lorsqu'ils ont quitté leurs études initiales depuis un à quatre ans, 8,8% des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage contre 24,1% des diplômés de CAP, BEP ou d'un baccalauréat et 48,4% des jeunes ayant pour plus haut diplôme le diplôme national du brevet ou ne possédant aucun diplôme (2). Ce constat est d'autant plus vrai en période de conjoncture défavorable, car les moins diplômés occupent plus souvent des emplois sensibles à la conjoncture (intérim, CDD, etc.). Entre 2008 et 2009, période de crise économique, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale augmente de 5,8 points : 3,3 points pour les diplômés du supérieur, 6,3 points pour les diplômés de fin d'enseignement secondaire et 11,5 points pour les moins diplômés. Entre 2009 et 2011, période de reprise économique, le chômage des jeunes a légèrement décroché, essentiellement pour les jeunes sortis sans aucun diplôme ou avec au plus le diplôme national du brevet. Entre 2016 et 2017, il baisse de 2,0 points ; 2,2 points pour les diplômés du supérieur, 1,5 point pour les diplômés de fin d'enseignement secondaire, 4,0 points pour les moins diplômés.

Lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes de diplômés plus élevés occupent plus fréquemment un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure (3). En 2017, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur long sortis depuis un à quatre ans de formation initiale occupent essentiellement des emplois de cadres et professions intellectuelles, ou des emplois de professions intermédiaires. Les emplois des diplômés du supérieur court sont majoritairement des emplois de professions intermédiaires. Les diplômés de CAP, BEP, du diplôme national du brevet et les non-diplômés occupent en grande majorité des emplois d'employés ou d'ouvriers, qualifiés ou non qualifiés.

LE « TAUX DE CHÔMAGE » - Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec le bureau international du travail (BIT).

LA RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2003 - Elle est principalement provoquée par le passage d'une enquête annuelle réalisée en mars à une enquête en continu tout au long de l'année.

LA RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2013 - La rénovation du questionnaire en 2013 répond aux besoins de simplifier le questionnaire, d'améliorer la qualité de la codification des variables sur les professions et les diplômes, conformément aux orientations d'Eurostat, et d'enrichir la connaissance du marché du travail. L'Insee a calculé des pondérations rétopolées de 2003 à 2012 de sorte à lisser les ruptures de série de l'emploi et du chômage. Elles sont utilisées ici. Sauf mention contraire, les séries relatives à l'éducation n'ont pas été rétopolées.

LA SORTIE DE FORMATION INITIALE - Conformément au Bilan Formations-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles).

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT ET LONG - L'enseignement supérieur court correspond au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac +2 ; l'enseignement supérieur long à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

LES CATÉGORIES DE PROFESSIONS - Elles proviennent de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. Les indépendants regroupent les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise. On distingue au sein des ouvriers et des employés les qualifiés et les non qualifiés.

SOURCES

Enquêtes Emploi de l'Insee sur le champ France métropolitaine + DOM hors Mayotte, traitement MEN-MESRI-DEPP.

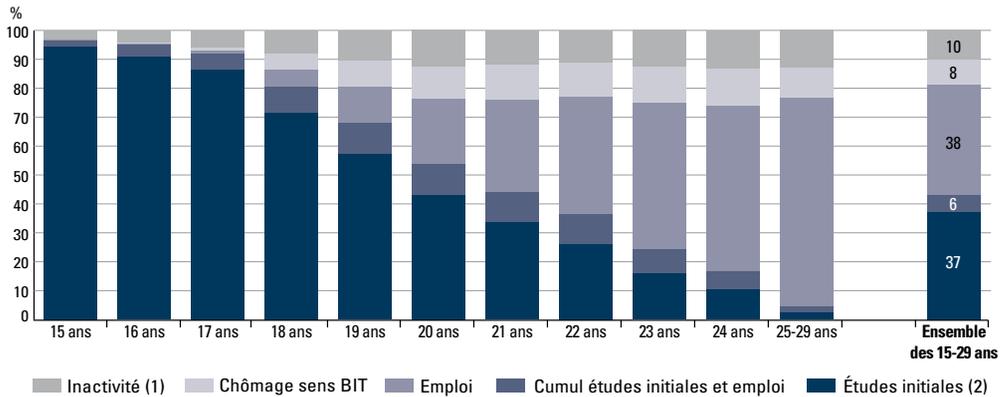
POUR EN SAVOIR PLUS

- « L'insertion professionnelle des jeunes », *Rapport de diagnostic élaboré par France Stratégie et la DARES*, janvier 2017.

- Minni C., « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2015 », *DARES Analyses*, n° 16, mars 2017.

- *Insee Références Formations et emploi*, édition 2018, Insee.

1 La situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans en 2017, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.**

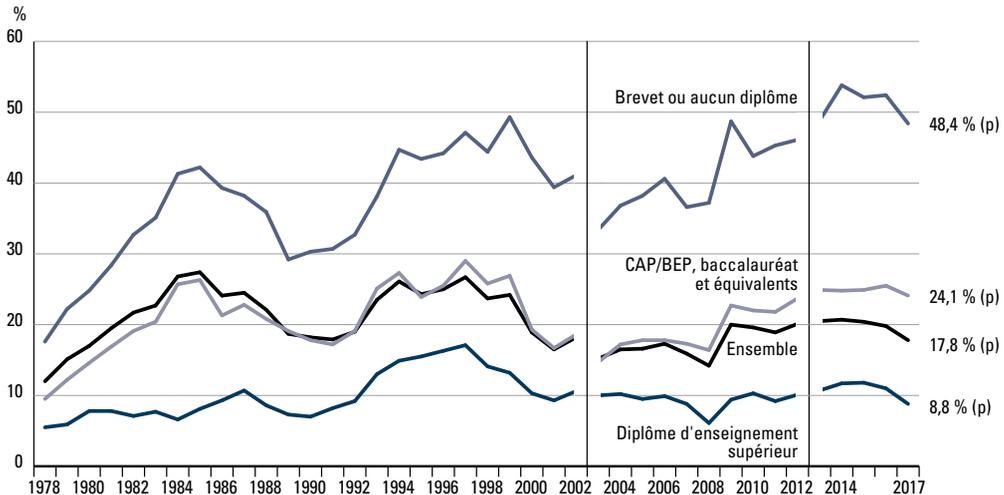
1. Dont 2 % de jeunes en reprise d'études.

2. Dont les 1 % de jeunes qui sont en formation initiale et au chômage au sens du BIT.

Lecture : en 2017, 37 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi.

© DEFP

2 Taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, en %.



► **Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 2014. Les données 2014 à 2017 sont provisoires.**

Note : jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, le questionnaire de l'enquête Emploi a été fortement révisé en 2013, en particulier sur les questions attenantes à la formation.

Lecture : en 2017, 17,8 % des jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

© DEFP

3 Catégorie socioprofessionnelle en 2017 des jeunes en emploi et sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en %.

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Total
Indépendants	2	2	3	2	2	2
Cadres et professions intellectuelles	41	2	1	0	0	18
Professions intermédiaires	40	46	17	7	14	30
Employés qualifiés	10	22	24	21	8	16
Employés non qualifiés	4	11	23	23	31	13
Ouvriers qualifiés	1	9	19	24	17	10
Ouvriers non qualifiés	2	8	14	23	28	9
Total	100	100	100	100	100	100

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.**

Lecture : 30 % des jeunes qui sont en emploi en 2017 et sont sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

© DEFP

DÉFINITIONS

En 2017, le nombre des recevabilités qui marque les entrées dans le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) repart à la hausse et progresse de 5 % par rapport à 2016. Dans le même temps, le nombre des candidatures actuellement déposées reste stable. 29 200 nouvelles recevabilités ont été prononcées et 18 600 candidatures ont été déposées (1). En revanche, toujours sous l'effet du recul des recevabilités enregistré en 2016, le nombre des dossiers examinés par les jurys continue de diminuer (-3%), ainsi que le nombre des diplômes délivrés (-1%).

Le taux de validation progresse encore (+1 point) et aboutit sept fois sur dix à la délivrance du diplôme demandé : 12 700 décisions de validation totale ont été prononcées par les jurys VAE en 2017 sur un total de 18 100 dossiers examinés (2).

La moitié des demandes visent un diplôme de niveau supérieur (3), mais ceux-ci ne concernent que 47 % des validations totales prononcées. À l'inverse, on trouve relativement plus de dossiers brigant un diplôme inférieur au baccalauréat à l'issue du parcours où ils représentent 23 % des diplômes délivrés, contre 20 % des nouvelles recevabilités prononcées.

35 % des demandes de diplômes examinées par un jury de VAE cherchent à valider un BTS (6 300), 20 % un CAP (3 700) et 17 % un baccalauréat professionnel (3 100) (4). Entre 2016 et 2017, le nombre de celles visant un baccalauréat professionnel a reculé de 8 %, contre 2 et 3 % pour celles visant un CAP ou un BTS. Neuf candidatures sur dix (85 %) briguent une spécialité de services, dont une majorité (56 %) plus spécifiquement une spécialité du domaine des services aux personnes. Les deux diplômes les plus demandés, toujours le CAP Petite enfance et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), appartiennent à ce domaine et représentent chacun 15 et 12 % de l'ensemble des candidatures examinées (16 et 11 % des diplômes délivrés).

Les deux tiers des candidats à la VAE sont des femmes, les trois quarts occupent un emploi et plus de la moitié sont âgés d'au moins 40 ans (5). La part des hommes, des demandeurs d'emploi et des moins de 40 ans, tend néanmoins à être un plus élevée à l'entrée du dispositif au moment de la recevabilité qu'au moment du dépôt de candidature. Entre 2016 et 2017, la participation des moins de 30 ans a progressé de 4 points à l'entrée du dispositif, quand celle des demandeurs d'emploi a au contraire reculé de 2 points.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) - Inscrite dans l'article L. 335-5 du Code de l'éducation – vise l'obtention d'un diplôme depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Elle entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail (art L. 6313-1).

Une première étape vérifie la recevabilité de la demande (l'expérience doit être suffisante et en rapport avec le diplôme postulé). L'examen des acquis de l'expérience s'effectue ensuite au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles. La validation peut être totale et aboutir à la délivrance du diplôme, ou partielle et accorder des unités constitutives de celui-ci.

DISPOSITIF ACADÉMIQUE DE VALIDATION DES ACQUIS (DAVA)

Pour promouvoir la VAE, il existe dans chaque rectorat un DAVA, placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent aussi par délégation des divisions des examens et concours (DEC) pour traiter la recevabilité des demandes et parfois même aussi l'organisation des jurys. En amont de l'activité de validation, les conseillers VAE informent et orientent les candidats potentiels et s'assurent de la recevabilité des demandes. Les DAVA proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider à la constitution du dossier et préparer à l'entretien du jury. Ce dispositif concerne les diplômes de l'Éducation nationale.

L'ENQUÊTE - Elle concerne les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur délivrés par les recteurs, y compris les trois diplômes d'éducateurs placés sous cotutelle du ministère chargé des affaires sociales (DEES, DEETS et DEME) et les deux diplômes comptables DCG et DSCG. Elle comptabilise des dossiers aux différentes étapes du processus de validation des acquis de l'expérience. L'année de référence est l'année civile et un parcours VAE peut s'étaler sur deux années : les indicateurs de stocks calculés aux différentes étapes une même année ne concernent pas les mêmes populations.

DEES, DEETS, DEME, DCG, DSCG - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

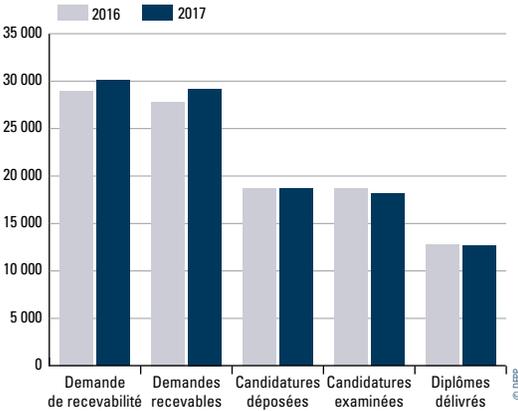
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS

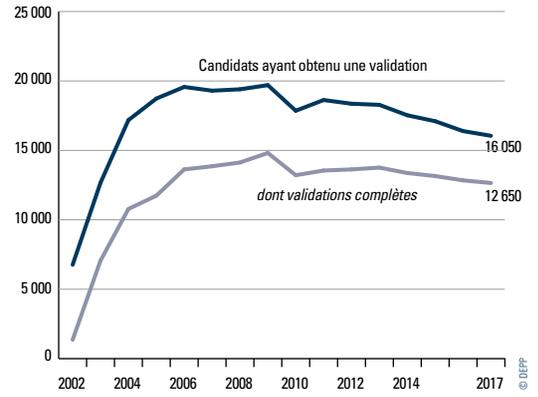
- Notes d'Information : 17.27 ; 14.32.

1 Les différentes étapes du parcours VAE, effectifs recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 et 2017.



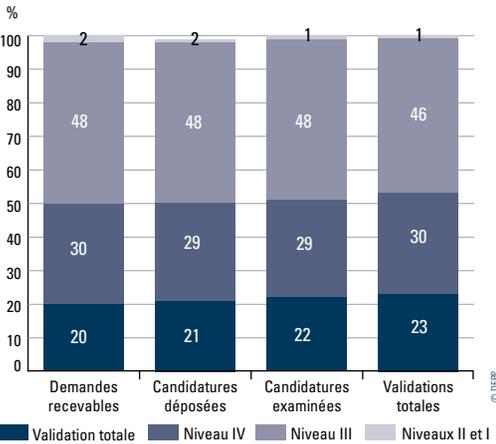
► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci



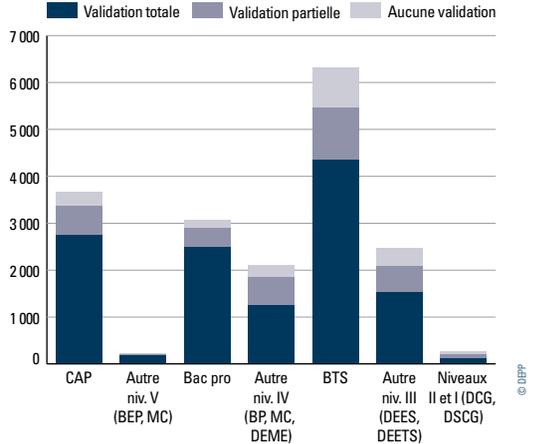
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

3 Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2017 par niveau, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

4 Répartition des candidats à la VAE examinés en 2017 selon le diplôme visé



► Champ : France métropolitaine + DOM.

5 Profil des candidats à la VAE en 2017, en %.

		Candidats recevables	Livrets 2 déposés
Sexe	Hommes	37	34
	Femmes	63	66
	Total	100	100
Âge	Moins de 25 ans	3	1
	25-29 ans	14	9
	30-39 ans	37	36
	40-49 ans	33	37
	50 ans et plus	13	17
	Total	100	100
Situation par rapport à l'emploi	Demandeur d'emploi	25	22
	En emploi	74	77
	Inactif	1	1
	Total	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

CRÉÉ EN 2002, le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue une voie d'accès aux diplômes. C'est un moyen de reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience.

En 2016, dans les universités et au Cnam, 3 500 personnes ont obtenu la totalité ou une partie de diplôme ou titre de l'enseignement supérieur en passant par la VAE (tous résultats de VAE confondus) (1). Ce nombre baisse de 11 % par rapport à 2015. Cette baisse concerne, notamment et pour la première fois, les VAE totales obtenues après examen par un jury de VAE (-12 %).

Les deux diplômes les plus obtenus par VAE sont la licence professionnelle (40 %) et le master (37 %) (3). Ce dernier est plus souvent obtenu partiellement que ce soit après examen par un jury de VAE (41,5 %) ou après préconisations post-jury (54 %).

En 2016, un quart des bénéficiaires de VAE a au plus le baccalauréat (5). La licence professionnelle est délivrée, pour une large part, à des bénéficiaires titulaires d'un diplôme de niveau bac +2 (21 % de l'ensemble des VAE) et le master à des titulaires d'un diplôme de niveau bac +3 ou bac +4 (18 %). La réelle plus-value de la VAE est surtout visible pour les titulaires d'un baccalauréat qui parviennent à obtenir une licence professionnelle (11 % des VAE) et pour les titulaires d'un diplôme de niveau bac +2 qui décrochent un master (10 % des VAE).

Une fois le dossier de recevabilité déposé, les candidats passent devant un jury de VAE en moyenne au bout de 18 mois (2). Pour la moitié des universités, la démarche moyenne dure entre 5 et 27 mois. Dans le cas où le jury accorde une VAE partielle avec des préconisations en vue d'obtenir le diplôme complet, la durée de la démarche est allongée en moyenne de 10 mois. Dans la moitié des universités, la démarche sera allongée de 6 à 15 mois de plus pour obtenir une VAE totale.

51 % des candidats bénéficient d'un financement de leur employeur : 79 % sont des salariés du secteur privé et 21 % des agents de la fonction publique (4). C'est surtout par l'intermédiaire du plan de formation (54 %) et du congé individuel de formation – CIF (34 %) que la VAE trouve son financement. Enfin, 31 % des candidats s'autofinancent pour tout ou partie du coût de la VAE. Il s'agit majoritairement de salariés du secteur privé (63 %).

DISPOSITIF DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) (DÉCRET N°2013-756 DU 19 AOÛT 2013 DU CODE DE L'ÉDUCATION) - La VAE permet par la reconnaissance de l'expérience, professionnelle ou non (en relation avec le diplôme visé), d'obtenir dans sa totalité ou en partie un diplôme ou une certification à visée professionnelle (titres, certificats), délivrés par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés. Ces certifications sont recensées dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La VAE constitue un mode d'accès à la certification, sans passer par la formation, au même titre que la formation initiale, la formation continue, l'apprentissage.

Toutes les demandes sont instruites à l'université par la cellule d'accueil des adultes en reprise d'études. L'octroi des validations relève de jurys. Ceux-ci peuvent accorder des validations partielles, à défaut de la totalité de la certification et se prononcer sur le parcours restant à accomplir par le candidat pour obtenir la totalité de la certification.

En 2016, le dispositif de VAE a évolué (loi n°2016-1088 du 8 août 2016). Depuis le 1^{er} octobre 2017, la durée d'activité est ramenée de 3 à 1 an (décret n°2017-1135 du 4 juillet 2017). Par ailleurs, les parties de certification obtenues, dont la durée de validité était limitée jusqu'à présent à 5 ans, sont désormais acquises à vie; la durée du congé VAE limitée jusqu'alors à 24 heures est augmentée, par convention ou accord collectif de travail et l'accompagnement est renforcé pour certains publics.

BÉNÉFICIAIRES DE VALIDATIONS - Il s'agit des candidats qui ont obtenu le diplôme complet (validation totale) ou une partie du diplôme visé (validation partielle) après examen par un jury de VAE (anciennement appelé « premier jury ») ou après préconisations post-jury (anciennement appelé « post-premier jury »). Ce deuxième examen ne nécessite pas forcément la réunion du jury.

DURÉE D'UNE DÉMARCHÉ VAE - Une démarche de VAE commence au moment du dépôt du dossier de recevabilité et s'achève avec la décision du jury d'accorder totalement ou partiellement le diplôme que vise le candidat.

CIF - Congé individuel de formation.

CPF - Compte personnel de formation

DIF - Droit individuel à la formation.

DUT, DEUST, DNTS - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

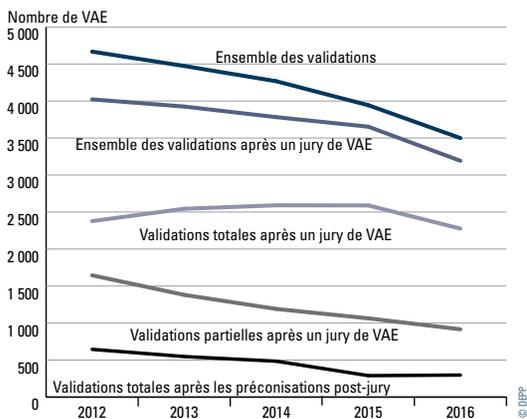
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°67 auprès des services de formation continue des universités et du Cnam.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.31.

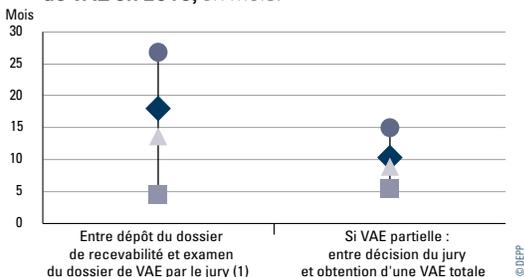
1 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le résultat de la validation entre 2012 et 2016



► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte qui ne compte pas d'université, toutes les universités et le Cnam.**

Note : toutes les VAE sont comptabilisées dans cette figure (après un jury de VAE et après préconisations post-jury).

2 Distribution de la durée d'une démarche de VAE en 2016, en mois.



► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte qui ne compte pas d'université, toutes les universités et le Cnam.**

1. Quelle que soit la décision du jury (refus, VAE totale, VAE partielle).

Lecture :

- 3^e quartile Pour les trois quarts des universités, la durée moyenne d'une démarche VAE dure moins de 27 mois.
- ◆ Moyenne À compter du dépôt du dossier de recevabilité jusqu'à l'examen du dossier par un jury de VAE, la durée moyenne d'une démarche VAE est de 18 mois.
- ▲ Médiane Pour la moitié des universités, cette durée est inférieure à 14 mois.
- 1^{er} quartile Pour un quart d'entre elles, elle dure moins de 5 mois.

3 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le diplôme obtenu et le résultat de la VAE en 2016, en %.

	Ensemble des bénéficiaires (1)	Après examen par un jury de VAE			Après préconisation post-jury de VAE
		Ensemble des bénéficiaires	dont validations totales	dont validations partielles	Validations totales ou partielles
DUT-DEUST-DNTS	2,5	2,4	2,7	1,9	3,3
Licence professionnelle (LMD)	40,4	41,3	46,7	28,1	30,9
Licence (LMD)	8,4	8,6	8,0	10,0	6,5
Master (LMD)	36,9	35,2	32,7	41,5	54,0
Doctorat (LMD)	0,6	0,7	1,0	0,0	0,0
Diplôme d'ingénieur	5,0	5,2	4,2	7,5	3,3
Autres diplômes et titres	6,0	6,5	4,7	11,0	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte qui ne compte pas d'université, toutes les universités et le Cnam.**

1. Tous jurys confondus.

4 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le mode de financement obtenu en 2016

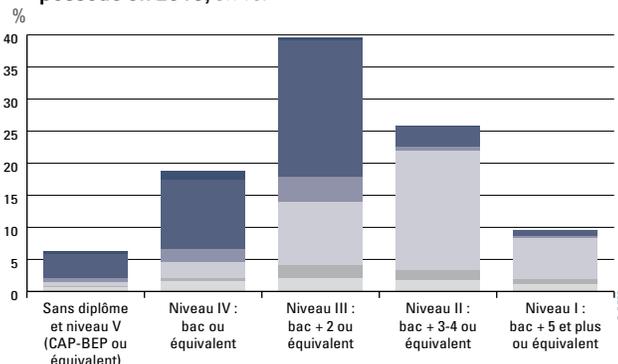
Tous types de financements	Répartition (%)
Public	17
Employeur	51
Autofinancement	31
Fonds d'assurance formation (intérim)	2
Total	100

Financement employeur	Répartition (%)
Salariés du secteur privé	79
Agents de la fonction publique	21
Total	100

Autofinancement	Répartition (%)
Salariés du secteur privé	63
Agents de la fonction publique	15
Demandeurs d'emploi	11
Non-salariés	11
Inactifs	1
Total	100

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte qui ne compte pas d'université, toutes les universités et le Cnam.**

5 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le diplôme obtenu et le diplôme le plus élevé possédé en 2016, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte qui ne compte pas d'université, toutes les universités et le Cnam.**

En 2016, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère en charge de l'enseignement supérieur a délivré, au titre de la formation continue, un total de 98 800 diplômes (1). 65 % sont des diplômes nationaux, le reste étant constitué de diplômes d'universités ou d'établissements. La part des diplômes nationaux délivrés en formation continue représente 12 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés, tous types de formations confondues, initiales ou continues. Pour les universités seules, ce taux est de 11 %. Ces chiffres incluent les diplômes délivrés au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE, voir fiche 8.30).

Sur les 63 800 diplômes nationaux délivrés en formation continue, plus de quatre cinquièmes ont été délivrés aux niveaux I et II (respectivement 35 % et 50 %), 7 % au niveau III et 8 % au niveau IV (2). Deux diplômes dominent : la licence professionnelle (19 600 délivrées) et le master (18 800 délivrés, soit 30 % de l'ensemble). Au niveau IV, 5 200 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU), capacité en droit et diplômes de français langue étrangère (DELf et DALF) ont été délivrés dans le cadre de la formation continue ; le nombre de DAEU B « scientifique » est en légère diminution comme les quatre années précédentes.

Les universités, les universités de technologie et les INP ont délivré 56 000 diplômes nationaux en 2016, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2015. Seul le nombre de diplômes de niveau IV diminue (-8 %). La hausse atteint 22 % pour les diplômes de niveau III, portée par une forte augmentation des DUT : 41 %, soit près de 900 diplômes supplémentaires. Au total, les IUT ont délivré 14 800 diplômes nationaux (y compris les DUT) et 1 500 diplômes d'établissements (DU). 77 % de ces diplômes sont des licences professionnelles (11 500, soit 59 % des licences professionnelles délivrées) (3).

Le Cnam a délivré 6 600 diplômes nationaux en 2016, soit une baisse de 11 % par rapport à 2015.

Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements ont, quant à eux, délivré 1 200 diplômes, dont 349 avec un label MBA.

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Voir 7.3.

DIPLÔMES NATIONAUX ET DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT OU D'UNIVERSITÉ (DU) - Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient « le monopole de la collation des grades et des titres universitaires » (art. L. 613-1 du code de l'éducation). Dans cette page sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université), dont la création et la délivrance peuvent être effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

IUT - Institut universitaire de technologie (composante des universités).

INP - Institut national polytechnique.

UT - Université de technologie.

RNCP - Le répertoire national des certifications professionnelles, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

Les **DELf** (diplôme d'études en langue française) et les **DALF** (diplôme approfondi de langue française) sont les seuls diplômes de français langue étrangère délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale. Ils sont valables à vie et bénéficient d'une reconnaissance internationale. De plus, les DELf et les DALF peuvent permettre d'étudier, de travailler et d'immigrer dans un pays francophone.

DAEU, DEUG, DEUST, DUT, DNTS, DCG, DESS, DESCF, DSCG, MBA, DRT, HDR - Voir la table des « Sigles » en fin d'ouvrage.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.22.

1 Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2015 et 2016 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Écoles d'ingénieurs et autres établissements		Cnam (1)		Total	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	52 357	56 040	853	1 185	7 345	6 552	60 555	63 777
Nombre de diplômes d'établissements (ou DUJ) en FC	32 848	34 096	354	259	1 667	659	34 869	35 014
Ensemble des diplômes délivrés en FC	85 205	90 136	1 207	1 444	9 012	7 211	95 424	98 791
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	61,4	62,2	70,7	82,1	81,5	90,9	63,5	64,6
Part des diplômes d'établissements (ou DUJ) délivrés en FC (%)	38,6	37,8	29,3	17,9	18,5	9,1	36,5	35,4
Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre total de diplômes nationaux délivrés	479 502	493 294	20 680	23 837	10 472	9 218	510 654	526 349
Part de la FC dans le total des diplômes nationaux délivrés (%)	10,9	11,4	4,1	5,0	70,1	71,1	11,9	12,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

1. Révision des chiffres 2015 par le Cnam.

Lecture : en 2016, 56 040 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 62,2 % des 90 136 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue. Sur les 493 294 diplômes nationaux délivrés par les universités, INP et UT, 11,4 % sont délivrés au titre de la formation continue.

© DEPP

2 Diplômes nationaux délivrés en formation continue en 2015 et 2016 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Écoles d'ingénieurs et autres établissements		Cnam (1)		Total	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Capacité en droit	48	131					48	131
DAEU A (littéraire)	4 559	4 096					4 559	4 096
DAEU B (scientifique)	733	739					733	739
DELFI-DALF	297	207					297	207
Total niveau IV	5 637	5 173					5 637	5 173
DEUST (et DEUG)	824	658					824	658
DUT (et DNTS)	2 119	2 990			10	12	2 129	3 002
Titres RNCP niveau III	144	121			714	810	858	931
Diplômes paramédicaux niveau III	30	38					30	38
Total niveau III	3 117	3 807			724	822	3 841	4 629
Licences	4 379	3 560	1	16	2 291	1 762	6 671	5 338
Licences professionnelles	15 787	18 274	1	1	1 205	1 286	16 993	19 561
Maitrisés-Master1	5 247	4 814		153			5 247	4 967
DCG	11	29					11	29
Titres RNCP niveau II	215	478	16	29	1 356	1 174	1 587	1 681
Total niveau II	25 639	27 155	18	199	4 852	4 222	30 509	31 576
DESS-DEA	12	4					12	4
DESCF-DSCG	5	94					5	94
Masters professionnels	6 753	6 642	4	14			6 757	6 656
Masters ingénieur	200	316	87	75			287	391
Masters recherche	546	418	7	10			553	428
Masters indifférenciés	7 148	8 287	108	70	559	516	7 815	8 873
Masters enseignement	1 602	1 832	15	30			1 617	1 862
Mastères MBA	144	136	396	349	148	123	688	608
HDR	55	6					55	6
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs CNAM)	309	427	195	378	617	438	1 121	1 243
Capacité médecine	354	407					354	407
Titres RNCP niveau I	643	1 156	22	59	393	374	1 058	1 589
Doctorat	193	180	1	1	52	57	246	238
Total niveau I	17 964	19 905	835	986	1 769	1 508	20 568	22 399
Ensemble des diplômes	52 357	56 040	853	1 185	7 345	6 552	60 555	63 777

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

1. Révision des chiffres 2015 par le Cnam.

© DEPP

3 Diplômes délivrés en formation continue par les IUT en 2015 et 2016

	DUT	Licences professionnelles	Titres au RNCP niveau III	Titres au RNCP niveau II	Total diplômes nationaux	Diplômes d'établis- sement en IUT
2015	2 119	9 233	4	52	11 408	796
2016	2 990	11 445	60	314	14 809	1 163

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

© DEPP

LES GOUVERNEMENTS EUROPÉENS s'orientent depuis le sommet de Lisbonne de 2000 vers une société de la connaissance. Les orientations sont concrétisées par des objectifs chiffrés, formulés pour l'ensemble de l'Union européenne (UE) à l'horizon 2020 : développer l'enseignement supérieur, l'employabilité, la formation permanente, la mobilité, l'éducation de la petite enfance et réduire les quantités de jeunes insuffisamment formés et de mauvais lecteurs. Deux sont de « grands objectifs », étayés de cibles nationales.

L'objectif de développement de l'enseignement supérieur, de 40 % de diplômés parmi les Européens de 30-34 ans en 2020, est quasiment atteint (39,9 % en 2017) (1). La France en espère 50 % (44,3 % en 2017). Depuis 2010, la part des diplômés du supérieur a progressé de 13 points en Grèce, Lituanie, République tchèque et de 10 à 12 points en Slovaquie, Slovaquie, Lettonie, en Pologne et à Chypre. Une meilleure qualification favorise l'employabilité. L'UE vise, à l'horizon 2020, que 82 % des diplômés de l'enseignement supérieur ou du second cycle secondaire aient un emploi peu après leur diplôme. Le taux de l'UE, de 80,2 % en 2017, présente, pour la seconde année, une forte augmentation annuelle : + 1,8 point. Le taux de la France, de 74,4 %, est en hausse. L'Allemagne, les Pays-Bas et Malte (90 %), la République tchèque, l'Autriche, le Luxembourg et la Suède (89 % à 88 %) assurent de bonnes opportunités d'emploi aux jeunes récemment diplômés. L'UE compte que sa population enrichisse et actualise ses connaissances à tout âge. 15 % des 25-64 ans devraient participer à un cours, séminaire, atelier ou une formation en l'espace de quatre semaines, en 2020. Ils sont 10,9 % en 2017 dans l'UE, 18,7 % en France et au moins 26 % en Suède, en Finlande et au Danemark.

L'UE vise, pour renforcer sa cohésion, que chaque jeune possède un bagage scolaire minimum. L'objectif est de compter moins de 10 % de « sortants précoces » en 2020 (10,6 % des 18-24 ans en 2017). Le taux est de 8,9 % en France en 2017. Les proportions de jeunes peu diplômés ont nettement diminué dans les pays du Sud où elles étaient élevées.

La proportion de lecteurs ayant des difficultés devrait être ramenée en dessous de 15 % en 2020. Elle est de 19,7 % dans l'UE en 2015 et de 21,5 % en France.

L'objectif de 95 % de jeunes enfants suivant un programme d'éducation de la petite enfance, en 2020, a été atteint l'année scolaire 2015-2016 (95,5 % en moyenne de l'UE et 100 % en France).

CHAMP - Union européenne.

LA PRÉVALENCE DES DIPLÔMES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [1] Elle est mesurée par la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (CITE 5-8) parmi les 30-34 ans.

L'INCIDENCE DES « SORTIES PRÉCOCES » [2] - Elle est approchée par la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire (CITE 0-2, soit aucun diplôme ou seulement le diplôme national du brevet en France) et qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non) au cours des quatre dernières semaines. Cet indicateur est fragile. Sa comparabilité entre pays est limitée.

LA PARTICIPATION À LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE [3] Elle est mesurée par la proportion de personnes âgées de 25 à 64 ans participant, au cours d'une période de quatre semaines, à des sessions de formation organisées, enseignements « formels » (inscrits dans la progression pédagogique) ou cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers « non formels ».

LA PRÉVALENCE DES MAÎTRISES INSUFFISANTES DES COMPÉTENCES DE BASE [4] - Elle est évaluée par les proportions d'adolescents de 15 ans au niveau 1 et au-dessous des compétence en lecture de PISA.

L'INCIDENCE DE L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE [5] - Elle est mesurée par le taux de scolarisation de l'âge de 4 ans à celui précédant l'obligation scolaire (soit à 4 et 5 ans en France). Dans de nombreux pays, les enfants suivent des programmes éducatifs dédiés aux plus petits en plus des enseignements préscolaires.

L'EMPLOYABILITÉ [6] - Elle est évaluée par le taux d'emploi des diplômés de niveau CITE 3 à 8 (au moins un CAP en France), âgés de 20 à 34 ans, qui ne suivent pas de formation et sont diplômés depuis un à trois ans.

NIVEAUX CITE - Niveaux de la classification internationale type de l'éducation (version de 2011).

SOURCES

[1], [2], [3] et [6] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (l'enquête Emploi en France, DOM inclus depuis 2014); téléchargé sur le site Internet d'Eurostat fin juin 2018.
[4] : enquête PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves).
[5] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE); téléchargé sur le site Internet d'Eurostat fin juin 2018.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation » (ou « stratégie Éducation et formation 2020 ») (2009 C, 119/02), J.O.E.U. 28.05.2009.
- « *Education and Training Monitor 2017* », European Commission, novembre 2017.
- *L'Europe de l'éducation en chiffres*, MEN-MESRI-DEPP, juillet 2018.

1 Les critères de référence chiffrés de Lisbonne (Union européenne)

	Diplômés de l'enseignement supérieur	Sorties précoces	Formation tout au long de la vie	Faibles compétences de base (lecture)	Éducation de la petite enfance	Employabilité
	2017 [1]	2017 [2]	2017 [3]	2015 [4]	2016 [5]	2017 [6]
Allemagne	34,0	10,1	8,4	16,2	96,6	90,9
Autriche	40,8	7,4	15,8	22,5	94,9	89,4
Belgique	(s) 45,9	(s) 8,9	(s) 8,5	19,5	98,3	(s) 81,9
Bulgarie	32,8	12,7	2,3	41,5	86,5	77,7
Chypre	55,8	8,6	6,9	35,6	89,7	71,5
Croatie	28,7	3,1	2,3	19,9	75,1	65,9
Danemark	48,8	8,8	26,8	15,0	98,1	82,9
Espagne	41,2	18,3	9,9	16,2	97,3	71,9
Estonie	48,4	10,8	17,2	10,6	92,6	81,5
Finlande	44,6	8,2	27,4	11,1	87,4	77,0
France	44,3	8,9	18,7	21,5	100,0	74,4
Grèce	43,7	6,0	4,5	27,3	86,7	52,0
Hongrie	32,1	12,5	6,2	27,5	95,7	84,7
Irlande	(s) 53,5	(s) 5,1	(s) 8,9	10,2	98,8	83,6
Italie	26,9	14,0	7,9	21,0	96,1	55,2
Lettonie	43,8	8,6	7,5	17,7	95,5	78,0
Lituanie	58,0	5,4	5,9	25,1	91,4	83,9
Luxembourg	(f) 52,7	7,3	17,2	25,6	94,2	88,5
Malte	30,0	(s) 18,6	(s) 10,1	35,6	98,0	(s) 94,5
Pays-Bas	47,9	7,1	19,1	18,1	97,6	90,4
Pologne	45,7	5,0	4,0	14,4	93,1	82,1
Portugal	33,5	12,6	9,8	17,2	(e) 92,5	80,7
République tchèque	34,2	6,7	9,8	22,0	90,7	89,9
Roumanie	26,3	18,1	1,1	38,7	88,2	76,0
Royaume-Uni	48,3	10,6	14,3	17,9	100,0	86,6
Slovaquie	34,3	9,3	3,4	32,1	76,5	81,5
Slovénie	46,4	4,3	12,0	15,1	90,9	81,6
Suède	51,3	7,7	30,4	18,4	95,6	88,3
Union européenne	39,9	10,6	10,9	19,7	95,5	80,2
UE année précédente	39,1	10,7	10,8	(e) 19,2	94,9	78,4
Objectif 2020 (UE)	40,0	10,0	15,0	15,0	95,0	82,0
Objectif 2010 (UE)	n.d.	10,0	12,5	17,0	n.d.	n.d.
Situation 2000 (UE)	22,4	18,0	*7,1	21,3	85,2	*76,5

*2002

s : rupture de série.

e : estimation Commission européenne.

f : peu fiable.

n.d. : non disponible.

© DEFP

EN 2017-2018, en France métropolitaine et dans les DOM, plus de 1,1 million de personnes sont en activité dans les secteurs public et privé au titre du ministère de l'Éducation nationale (1). 77,8% de ces agents ont pour mission l'enseignement d'élèves.

Parmi l'ensemble des personnels, 33,6% sont enseignants dans le premier degré (public ou privé), 44,2% dans le second degré (public ou privé) et 22,2% ne sont pas enseignants. Dans le premier degré, 23,9% enseignent en classe de préélémentaire, 44,7% en classe élémentaire et 12,8% sont directeurs d'école. Dans le second degré, la grande majorité des enseignants ont une classe attitrée (88,5%).

Dans le secteur public, les 334 700 enseignants auprès d'élèves du premier degré sont à 98,3% des professeurs des écoles. De même, la plus grande part des 402 300 enseignants auprès d'élèves du second degré sont des professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), des professeurs de lycée professionnels (PLP) ou des agrégés. Cependant, les missions pour « besoins spécifiques » sont réalisées à 41,9% par des professeurs des écoles. De manière générale, les missions d'enseignement du public sont effectuées par des agents titulaires (2). Les contractuels représentent tout de même 9,6% des enseignants du second degré (contre 0,8% pour le premier degré).

Dans le premier degré du secteur privé sous contrat, 84,8% des 46 400 enseignants sont professeurs des écoles. Dans le second degré privé, 79,2% des 98 000 enseignants appartiennent à un corps enseignant titulaire du second degré. La part des contractuels dans les missions d'enseignement est plus élevée dans le privé sous contrat. Les non-titulaires sont toujours plus nombreux dans le second degré (20,8%) que dans le premier degré (14,0%).

Les missions de non-enseignement renvoient à des domaines très diversifiés : inspection, direction d'établissement, information, orientation, éducation, administration, santé. Elles sont effectuées à 93,0% par des personnels non enseignants. Les non-titulaires constituent la moitié des effectifs non enseignants. Il s'agit notamment du personnel d'assistance éducative (assistants d'éducation, AESH, etc.), qui est exclusivement constitué de contractuels.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION

La mission correspond à l'activité majoritairement pratiquée au cours de l'année scolaire par l'agent. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations. On appelle mission d'enseignement l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves.

LES MISSIONS D'ENSEIGNEMENT DANS LE PREMIER DEGRÉ

- Enseignement en classe préélémentaire (respectivement élémentaire) : personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe préélémentaire (respectivement élémentaire).
- Direction d'école (partielle ou totale) : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire. Fréquemment, il est également chargé d'enseigner dans une classe du premier degré.
- Remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année. Outre des titulaires en zone de remplacement, sont en mission remplacement des contractuels affectés en cours d'année scolaire ou affectés en septembre pour quelques mois seulement.
- Besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.).

LES MISSIONS D'ENSEIGNEMENT DANS LE SECOND DEGRÉ

- Enseignement sur classes attitrées : personnel chargé de cours pour l'ensemble de l'année scolaire, soit sur des classes attitrées (y compris Segpa, STS, CPGE), soit pour des ateliers (arts plastiques, langues, etc.).
- Remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année.
- Documentation : personnel chargé du centre de documentation d'un établissement scolaire.
- Besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant chargé à l'année de classes pour enfants handicapés [ULIS, EREA], enseignant à des adultes en formation continue des adultes, etc.).

LES AUTRES MISSIONS - Cette catégorie regroupe tout le personnel ayant une mission qui ne consiste pas à enseigner : animation pédagogique, direction d'un établissement du second degré, vie scolaire, inspection, etc.

CORPS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - Voir « Définitions » en 9.6.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission en 2017-2018

	Corps enseignants titulaires ou assimilés premier degré (1)		Corps enseignants titulaires ou assimilés second degré (1)				Corps enseignants non titulaires	Corps non enseignants	Ensemble des personnels
	Professeurs des écoles	Instituteurs	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés d'enseignement			
Enseignement d'élèves du premier degré public	329 031	2 883	6	83	35		2 671		334 709
Enseignement en classe préélémentaire	79 227	821		1			295		80 344
Enseignement en classe élémentaire	143 184	1 304	5	58	17		712		145 280
Direction d'école (partielle ou totale)	44 879	277					8		45 164
Remplacement	37 630	332					1 512		39 474
Besoins spécifiques	24 111	149	1	24	18		144		24 447
Enseignement d'élèves du second degré public	8 731	28	50 585	245 922	56 188	2 062	38 772		402 288
Enseignement sur classes attirées	6 214	20	48 714	223 207	52 840	1 953	18 547		351 495
Remplacement	54	1	1 651	12 231	1 837	80	19 401		35 255
Documentation			23	8 928	99	9	603		9 662
Besoins spécifiques	2 463	7	197	1 556	1 412	20	221		5 876
Total enseignement d'élèves du secteur public	337 762	2 911	50 591	246 005	56 223	2 062	41 443		736 997
Enseignement d'élèves du second degré privé	39 398	528					6 518		46 444
Enseignement en classe préélémentaire	9 975	155					777		10 907
Enseignement en classe élémentaire	22 948	307					1 754		25 009
Direction d'école (partielle ou totale)	3 669	35					54		3 758
Remplacement	7						3 072		3 079
Besoins spécifiques	2 799	31					861		3 691
Enseignement d'élèves du second degré privé	513	3	3 916	60 915	11 124	1 148	20 356		97 975
Enseignement sur classes attirées	297	2	3 914	58 992	11 053	1 101	15 961		91 320
Remplacement	2		1	40	9	1	3 720		3 773
Documentation	1			1 816	30	41	566		2 454
Besoins spécifiques	213	1	1	67	32	5	109		428
Total enseignement d'élèves du secteur privé (2)	39 911	531	3 916	60 915	11 124	1 148	26 874		144 419
Autres missions (non-enseignement)	8 782	217	548	2 450	2 230	35	3 367	233 674	251 303
Ensemble des personnels	386 455	3 659	55 055	309 370	69 577	3 245	71 684	233 674	1 132 719

© DEPP

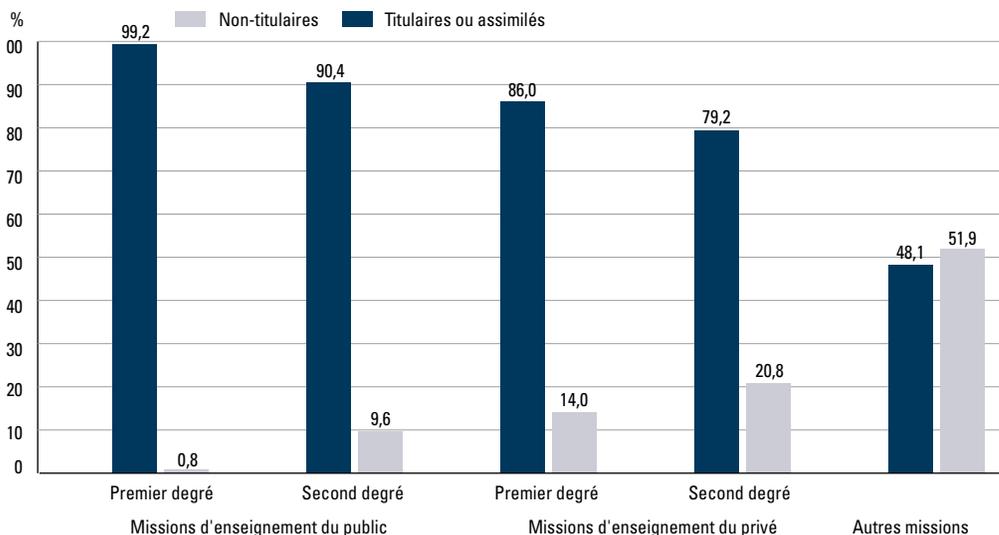
► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

1. Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.

2. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le MEN.

Lecture : parmi les 80 344 agents ayant pour mission l'enseignement d'élèves en classe préélémentaire dans le secteur public, 79 227 sont des professeurs des écoles.

2 Répartition des personnels selon leur statut, par mission, en 2017-2018, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

© DEPP

DÉFINITIONS

En 2017-2018, en France métropolitaine et dans les DOM, 737 000 personnes enseignent dans le secteur public (1), 144 400 enseignent dans le secteur privé sous contrat (2) et 251 300 exercent des missions de non-enseignement (inspection, direction d'établissement, information, orientation, éducation, administration, santé) (3).

Les femmes représentent 70,3% des enseignants du secteur public. La proportion atteint 84,2% dans le premier degré public et 58,7% dans le second degré public. Les femmes sont majoritaires parmi les professeurs certifiés (64,8%), mais, à l'inverse, sont minoritaires parmi les professeurs de chaire supérieure (37,0%) et d'EPS (43,1%). Leur poids s'équilibre avec celui des hommes parmi les professeurs agrégés, de lycée professionnel ainsi que les professeurs contractuels. Par ailleurs, dans les deux degrés, les enseignantes sont en moyenne plus jeunes de deux ans que les enseignants (42,2 ans contre 44,3 ans). Elles sont aussi plus nombreuses à exercer à temps partiel (13,3% contre 5,2%).

Dans le secteur privé sous contrat, la part des femmes est encore plus importante (74,3%), avec plus de neuf enseignants sur dix qui sont des femmes dans le premier degré. Comme dans le secteur public, elles sont plus jeunes que les hommes : 44,3 ans contre 45,2 ans en moyenne. Elles sont également plus souvent à temps partiel ou à temps incomplet (21,9% contre 18,6%), mais les écarts avec les hommes sont moins importants que dans le secteur public.

Enfin, si les femmes représentent 74,1% des personnels dont la mission ne relève pas de l'enseignement, elles occupent majoritairement les postes éducatifs, administratifs, sociaux et de santé. En revanche, plus de la moitié des missions d'encadrement sont occupées par des hommes (51,4%). Comme dans l'enseignement, les femmes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel, en particulier dans certains corps : près d'une femme sur trois dans la filière santé et sociale, une sur cinq parmi les ingénieures et techniciennes de recherche et formation. À l'inverse des enseignants, les femmes non enseignantes sont en moyenne plus âgées que les hommes.

CHAMP - Les données présentées ici concernent les personnels titulaires, fonctionnaires stagiaires et non titulaires payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION - Voir « Définitions » en 9.1.

La mission correspond à l'activité majoritairement pratiquée au cours de l'année scolaire par l'agent. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations. On appelle mission d'enseignement l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves.

PROFESSEUR DE CHAIRE SUPÉRIEURE, AGRÉGÉ, CERTIFIÉ, D'EPS, DE LYCÉE PROFESSIONNEL - Voir « Définitions » en 9.6.

PERSONNELS D'ENCADREMENT, DE VIE SCOLAIRE, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES SOCIAUX ET DE SANTÉ, ET ITRF - Voir « Définitions » en 9.15.

TEMPS PARTIEL - Sont considérés « à temps partiel » les agents n'effectuant pas leur service à temps plein. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2016-2017, Volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Les enseignants en mission dans le secteur public en 2017-2018

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Enseignement d'élèves du premier degré public	334 709	281 925	84,2	41,4	44,1	41,8	13,6	3,8	12,0
Professeurs des écoles	329 031	277 680	84,4	41,4	44,1	41,8	13,6	3,8	12,1
Instituteurs	2 883	2 029	70,4	48,6	47,6	48,3	12,5	3,3	9,8
Autres titulaires	124	81	65,3	47,4	48,5	47,8	12,3	9,3	11,3
Non-titulaires	2 671	2 135	79,9	33,5	34,7	33,8	9,2	3,5	8,1
Enseignement d'élèves du second degré public	402 288	236 123	58,7	43,2	44,4	43,7	12,9	5,6	9,9
Professeurs de chaire supérieure	2 116	783	37,0	53,6	53,6	53,6	0,6	0,2	0,3
Professeurs agrégés	48 469	25 820	53,3	44,1	45,1	44,6	10,0	3,7	7,0
Professeurs certifiés	218 280	141 396	64,8	43,1	44,6	43,6	12,8	4,3	9,8
Professeurs d'EPS	27 642	11 921	43,1	42,9	41,5	42,1	10,8	3,7	6,8
Professeurs de lycée professionnel	56 188	28 471	50,7	46,2	47,1	46,6	8,0	2,4	5,3
Professeurs des écoles, instituteurs	8 759	5 578	63,7	42,2	44,9	43,2	5,0	1,8	3,9
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	2 062	1 082	52,5	59,1	59,3	59,2	18,3	9,0	13,9
Non-titulaires	38 772	21 072	54,3	37,6	39,4	38,4	27,3	21,0	24,5
Total	736 997	518 048	70,3	42,2	44,3	42,8	13,3	5,2	10,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2 Les enseignants en mission dans le secteur privé sous contrat en 2017-2018

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Enseignement d'élèves du premier degré privé	46 444	42 531	91,6	43,2	43,8	43,2	18,6	9,6	17,8
Professeurs des écoles	39 398	36 049	91,5	44,2	45,1	44,3	16,0	7,4	15,3
Instituteurs	528	491	93,0	45,8	44,9	45,8	20,4	10,8	19,7
Non-titulaires	6 518	5 991	91,9	36,6	36,0	36,6	34,0	23,3	33,2
Enseignement d'élèves du second degré privé	97 975	64 829	66,2	45,1	45,4	45,2	24,1	19,7	22,6
Professeurs de chaire supérieure	96	26	27,1	56,1	54,5	54,9	3,8	0,0	1,0
Professeurs agrégés	3 820	2 007	52,5	47,3	48,5	47,9	12,6	7,1	9,9
Professeurs certifiés	54 648	39 242	71,8	46,1	47,4	46,5	20,2	16,1	19,0
Professeurs d'EPS	6 267	2 494	39,8	44,3	43,7	44,0	15,9	12,3	13,8
Professeurs de lycée professionnel	11 124	7 141	64,2	47,6	48,1	47,8	15,7	11,2	14,1
Professeurs des écoles, instituteurs	516	407	78,9	48,5	50,0	48,8	18,4	38,5	22,7
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	1 148	731	63,7	54,0	54,9	54,3	33,4	35,3	34,1
Non-titulaires	20 356	12 781	62,8	39,7	39,3	39,6	44,1	37,1	41,5
Total	144 419	107 360	74,3	44,3	45,2	44,6	21,9	18,6	21,1

► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

3 Les personnels de la mission non enseignante par type de personnel en 2017-2018 (secteur public)

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Titulaires des corps non-enseignants	106 661	80 498	75,5	48,3	48,9	48,4	14,6	2,2	11,6
Personnels d'encadrement	17 936	8 723	48,6	51,5	51,6	51,6	0,2	0,1	0,1
Personnels de direction	13 480	6 685	49,6	51,0	51,1	51,0	0,2	0,1	0,1
Personnels d'inspection	3 185	1 550	48,7	53,0	52,9	52,9	0,2	0,2	0,2
Encadrement supérieur	1 271	488	38,4	53,7	53,8	53,8	0,2	0,0	0,1
Personnels de vie scolaire (2)	19 808	15 547	78,5	45,9	47,9	46,4	7,0	2,3	6,0
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	58 997	50 815	86,1	48,5	47,3	48,3	18,7	3,4	16,6
Filière administrative	46 556	39 053	83,9	48,4	47,1	48,2	14,9	3,2	13,0
Filière santé et sociale	12 138	11 648	96,0	48,6	48,4	48,5	31,4	7,3	30,5
Filière technique	303	114	37,6	53,5	52,5	52,9	8,8	1,1	4,0
Personnels ITRF	9 920	5 413	54,6	47,9	46,9	47,4	21,1	4,1	13,4
Titulaires des corps enseignants, sur mission autre que l'enseignement	14 262	7 723	54,2	47,8	49,7	48,7	2,8	1,0	2,0
Non-titulaires	126 763	95 346	75,2	37,7	30,8	36,0	71,1	52,2	66,4
Personnels de vie scolaire (3)	115 462	86 138	74,6	37,4	30,2	35,6	76,2	54,9	70,8
Autres non-titulaires	11 301	9 208	81,5	40,1	39,2	40,0	23,2	15,2	21,7
Apprentis	3 617	2 619	72,4	22,0	21,4	21,8	0,0	0,0	0,0
Total	251 303	186 186	74,1	42,4	39,8	41,8	42,8	26,2	38,5

► Champ : France métropolitaine + DOM, agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

2. Conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale.

3. Personnels d'assistance éducative (98 %) ; conseillers d'orientation intérimaire et inspecteur de l'apprentissage (2 %).

DÉFINITIONS

EN 2017-2018, 881 400 personnes enseignent dans les secteurs public et privé sous contrat, dont 381 150 dans le premier degré et 500 250 dans le second degré. Parmi les personnes enseignant dans le premier degré, 368 400 sont professeurs des écoles. Parmi les personnes enseignant dans le second degré, 272 900 sont des professeurs certifiés, 52 300 sont agrégés et 67 300 sont professeurs de lycées professionnels (PLP). La grande majorité d'entre eux relèvent du secteur public d'enseignement : c'est le cas de 89,3 % des professeurs des écoles enseignant dans le premier degré, et de 92,7 % des agrégés, 83,5 % des professeurs des lycées professionnels et 80,0 % des certifiés dans le second degré.

Les pyramides des âges présentent des déséquilibres dans le profil par âge des enseignants, avec une forte représentation des âges médians : en particulier pour les professeurs du public dont 41,0 % ont entre 35 et 45 ans.

À l'exception des professeurs d'éducation physique et sportive (EPS), quels que soient le secteur d'enseignement et le corps d'appartenance, les enseignants sont toujours, en moyenne, plus jeunes dans le public que dans le privé, et les femmes le sont plus que les hommes : les professeurs des écoles de moins de 30 ans, du public et du privé, sont à 89 % des femmes contre 87 % pour les 30-39 ans, 86 % pour les 40-49 ans et 80 % pour les 50 ans ou plus (1). De manière similaire, les taux de féminisation sont plus élevés pour les professeurs certifiés (2) et agrégés (3) de moins de 30 ans (respectivement 68 % et 56 %) que pour leurs homologues de 40-49 ans (66 % pour les certifiés et 52 % pour les agrégés). Cet écart est encore plus important pour les professeurs de lycée professionnel, la part des femmes étant de 63 % pour les moins de 30 ans, contre 52 % pour les 40-49 ans (4).

Dans chaque secteur d'enseignement, le corps des professeurs des écoles est le plus jeune : parmi ceux qui enseignent dans le premier degré public, 12 % ont moins de 30 ans et 24 % ont 50 ans ou plus. Dans le second degré public, 10 % des certifiés ont moins de 30 ans et 30 % ont 50 ans ou plus. Ces proportions sont respectivement de 7 % et 33 % chez les professeurs agrégés. Dans l'enseignement public, ce sont les professeurs des lycées professionnels qui sont les plus âgés (4 % ont moins de 30 ans, 40 % ont 50 ans ou plus), tandis que dans l'enseignement privé, ce sont les agrégés (respectivement 1 % et 46 %), ce corps étant uniquement accessible par concours interne.

CHAMP - Les données présentées ici concernent les personnels exerçant une mission d'enseignement, titulaires, fonctionnaires stagiaires et non titulaires payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017. Dans les pyramides, sont présentés les professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public ou privé (1), et les professeurs certifiés (2), agrégés (3) et de lycée professionnel (4) enseignant dans le second degré public ou privé. Les professeurs des écoles affectés dans le second degré ou ayant des fonctions administratives ou autres sont exclus de la pyramide.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

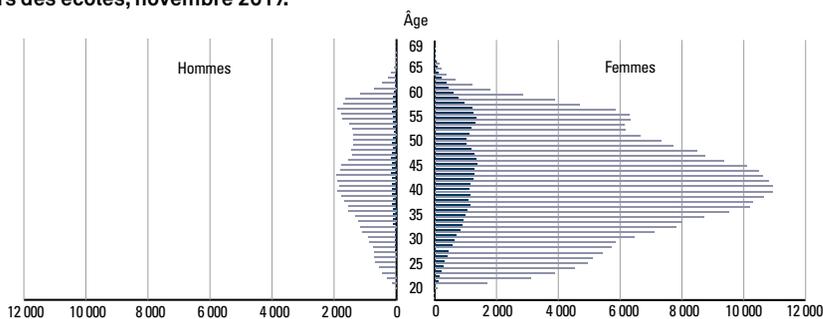
- *Bilan social 2016-2017, Volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Les professeurs des écoles, novembre 2017.

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,1
Secteur privé : 45,1

Âge moyen femmes
Secteur public : 41,4
Secteur privé : 44,2

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 41,8
Secteur privé : 44,3



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé); professeurs des écoles en mission d'enseignement dans le premier degré public ou privé sous contrat.

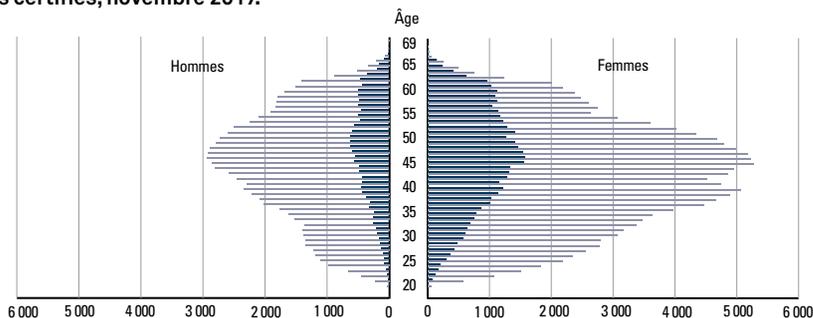
© DEPP

2 Les professeurs certifiés, novembre 2017.

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,5
Secteur privé : 47,4

Âge moyen femmes
Secteur public : 43,1
Secteur privé : 46,1

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 43,6
Secteur privé : 46,5



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé); professeurs certifiés en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

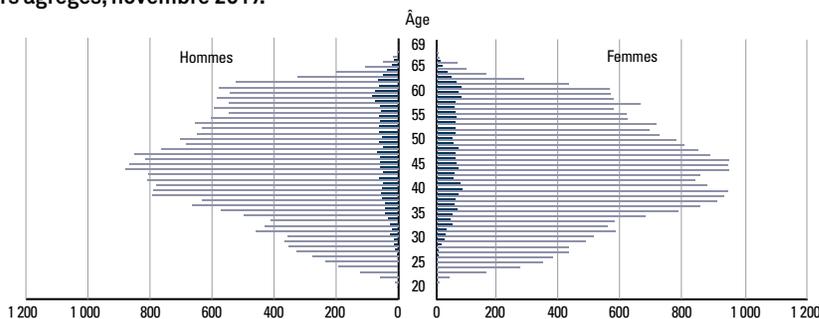
© DEPP

3 Les professeurs agrégés, novembre 2017.

Âge moyen hommes
Secteur public : 45,1
Secteur privé : 48,5

Âge moyen femmes
Secteur public : 44,1
Secteur privé : 47,3

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 44,6
Secteur privé : 47,9



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé); professeurs agrégés en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

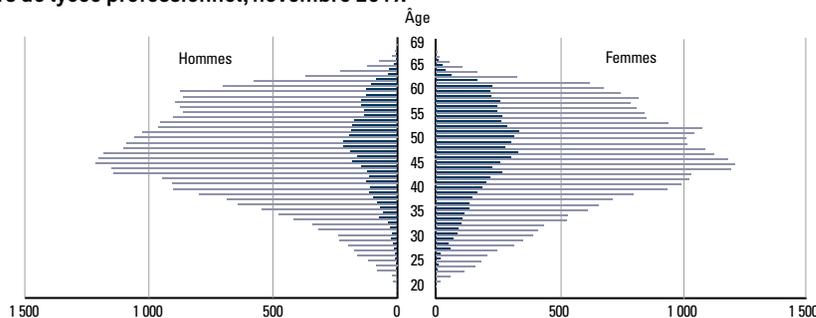
© DEPP

4 Les professeurs de lycée professionnel, novembre 2017.

Âge moyen hommes
Secteur public : 47,1
Secteur privé : 48,1

Âge moyen femmes
Secteur public : 46,2
Secteur privé : 47,6

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 46,6
Secteur privé : 47,8



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé); professeurs de lycée professionnel en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

© DEPP

DÉFINITIONS

LA RÉPARTITION des 334 700 personnes enseignants dans le premier degré public (fonctionnaires stagiaires et non titulaires compris) sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DOM est très contrastée (1). Plus de la moitié des départements, principalement du Centre et du Sud-Ouest de la France, disposent de moins de 2 650 enseignants. La Lozère et la Creuse, avec respectivement 434 et 599 enseignants, sont les deux départements qui en comptent le moins. À l'opposé, seize départements situés pour la plupart en Île-de-France et au Nord, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants. Les départements du Nord et de la Seine-Saint-Denis, avec respectivement 13 260 et 11 507 agents, sont ceux qui en totalisent le plus.

Parmi les enseignants du premier degré public, 24,0% effectuent leur service dans le cadre de l'enseignement préélémentaire, 43,4% dans celui de l'enseignement élémentaire et 32,6% au titre des remplacements, des besoins éducatifs particuliers et des directions d'école. La répartition des enseignants entre ces missions varie entre les départements. Dans douze départements, à dominante rurale, le préélémentaire représente moins de 12% des effectifs enseignants à l'instar du Cantal, des Côtes-d'Armor, de l'Aveyron, de la Haute-Loire et des Hautes-Alpes. *A contrario*, le taux d'enseignants en préélémentaire atteint près de 30% dans les Hauts-de-Seine. Ces différences de répartition reflètent les différences dans les démographies d'élèves et les différences d'organisation : en particulier, dans les départements ruraux, il y a davantage de petites écoles, donc davantage de directeurs d'écoles, inclus dans la catégorie « Autres », même s'ils ont également un service en classe.

La part des enseignants de moins de 35 ans dans le premier degré public est de 23,8%, celle des 50 ans et plus de 24,2%. Le ratio entre ces deux tranches d'âges varie fortement entre départements (2). On compte moins d'un enseignant de 50 ans et plus pour deux enseignants de moins de 35 ans à Mayotte et en Seine-Saint-Denis. À l'inverse, dans près de deux départements sur trois, les enseignants âgés de 50 ans et plus sont plus nombreux que les moins de 35 ans. En Guadeloupe et Martinique, les plus de 50 ans sont environ deux fois plus nombreux que les moins de 35 ans.

POPULATION CONCERNÉE - Les agents recensés ici sont les enseignants ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, parmi l'ensemble des agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION - Voir « Définitions » en 9.1.

SOURCES

Source : MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

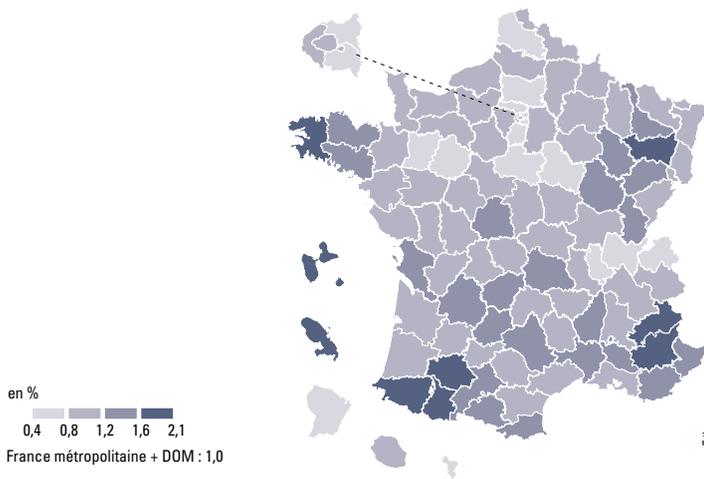
1 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2017-2018

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	208	328	363	899	Ardèche	168	697	518	1 383	Paris	2 185	3 320	2 221	7 726
Hautes-Alpes	62	430	289	781	Drôme	698	1 122	809	2 629	Charente	330	558	715	1 603
Bouches-du-Rh.	2 566	4 495	3 305	10 366	Isère	1 749	2 833	2 095	6 677	Charente-Marit.	594	1 132	1 124	2 850
Vaucluse	780	1 372	798	2 950	Savoie	500	818	774	2 092	Deux-Sèvres	319	612	764	1 695
Aix-Marseille	3 616	6 625	4 755	14 996	Haute-Savoie	1 167	1 797	1 110	4 074	Vienne	425	835	831	2 091
Aisne	755	1 219	1 010	2 984	Grenoble	4 282	7 267	5 306	16 855	Poitiers	1 668	3 137	3 434	8 239
Oise	1 150	1 828	1 756	4 734	Nord	3 629	5 615	4 016	13 260	Ardennes	400	583	572	1 555
Somme	317	1 454	1 057	2 828	Pas-de-Calais	2 094	3 444	2 607	8 145	Aube	384	637	645	1 666
Amiens	2 222	4 501	3 823	10 546	Corrèze	235	394	467	1 096	Marne	680	1 135	1 103	2 918
Doubs	742	1 231	1 017	2 990	Creuse	91	199	309	599	Haute-Marne	231	343	419	993
Jura	284	494	495	1 273	Haute-Vienne	350	706	576	1 632	Reims	1 695	2 698	2 739	7 132
Haute-Saône	340	483	461	1 284	Limoges	676	1 299	1 352	3 327	Côtes-d'Armor	145	1 281	804	2 230
Terr. de Belfort	182	308	271	761	Ain	865	1 586	1 105	3 556	Finistère	722	1 321	995	3 038
Besançon	1 548	2 516	2 244	6 308	Loire	1 014	1 480	1 010	3 504	Ille-et-Vilaine	1 042	1 728	1 171	3 941
Dordogne	175	796	778	1 749	Rhône	2 689	4 382	2 492	9 563	Morbihan	489	959	683	2 131
Gironde	1 833	3 179	2 319	7 331	Lyon	4 568	7 448	4 607	16 623	Rennes	2 398	5 289	3 653	11 340
Landes	206	923	723	1 852	Aude	398	689	727	1 814	Eure	880	1 405	1 136	3 421
Lot-et-Garonne	330	501	704	1 535	Gard	895	1 617	1 180	3 692	Seine-Maritime	1 500	2 606	2 296	6 402
Pyrénées-Atl.	555	969	1 075	2 599	Hérault	1 401	2 381	1 725	5 507	Rouen	2 380	4 011	3 432	9 823
Bordeaux	3 099	6 368	5 599	15 066	Lozère	48	192	194	434	Bas-Rhin	1 493	2 557	1 563	5 613
Calvados	397	1 921	909	3 227	Pyr.-Orientales	537	977	747	2 261	Haut-Rhin	1 009	1 700	1 162	3 871
Manche	564	814	754	2 132	Montpellier	3 279	5 856	4 573	13 708	Strasbourg	2 502	4 257	2 725	9 484
Orne	369	458	443	1 270	Meurthe-et-Mos.	809	1 450	1 307	3 566	Ariège	77	338	319	734
Caen	1 330	3 193	2 106	6 629	Meuse	97	507	436	1 040	Aveyron	84	550	464	1 098
Allier	225	724	644	1 593	Moselle	1 221	2 254	1 878	5 353	Haute-Garonne	1 562	2 956	2 027	6 545
Cantal	21	394	301	716	Vosges	439	709	774	1 922	Gers	165	268	406	839
Haute-Loire	73	434	412	919	Nancy-Metz	2 566	4 920	4 395	11 881	Lot	130	256	367	753
Puy-de-Dôme	541	1 307	1 122	2 970	Loire-Atlantique	1 492	2 444	1 615	5 551	Hautes-Pyrénées	207	342	442	991
Clemont-Ferrand	860	2 859	2 479	6 198	Maine-et-Loire	802	1 228	961	2 991	Tarn	265	759	637	1 661
Corse-du-Sud	150	288	257	695	Mayenne	260	477	475	1 212	Tarn-et-Garonne	156	700	479	1 335
Haute-Corse	112	346	327	785	Sarthe	327	1 416	951	2 694	Toulouse	2 646	6 169	5 141	13 956
Corse	262	634	584	1 480	Vendée	476	703	715	1 894	Yvelines	1 918	3 531	2 605	8 054
Seine-et-Marne	2 196	3 752	2 535	8 483	Nantes	3 357	6 268	4 717	14 342	Essonne	1 892	3 545	2 434	7 871
Seine-St-Denis	3 124	5 105	3 278	11 507	Alpes-Maritimes	1 342	2 268	1 391	5 001	Hauts-de-Seine	2 359	3 620	1 966	7 945
Val-de-Marne	2 178	3 597	1 800	7 575	Var	1 298	2 287	1 321	4 906	Val-d'Oise	2 202	3 664	2 255	8 121
Créteil	7 498	12 454	7 613	27 565	Nice	2 640	4 555	2 712	9 907	Versailles	8 371	14 360	9 260	31 991
Côte-d'Or	557	1 008	1 053	2 618	Cher	333	544	591	1 468	France métro.	76 282	137 445	103 936	317 663
Nièvre	245	348	409	1 002	Eure-et-Loir	609	998	814	2 421	Guadeloupe	626	1 129	944	2 699
Saône-et-Loire	608	1 007	1 102	2 717	Indre	208	372	414	994	Guyane	692	1 204	831	2 727
Yonne	408	663	748	1 819	Indre-et-Loire	701	1 189	956	2 846	Martinique	417	1 121	885	2 423
Dijon	1 818	3 026	3 312	8 156	Loir-et-Cher	325	636	665	1 626	Mayotte	579	1 447	652	2 678
					Loiret	917	1 617	1 091	3 625	La Réunion	1 748	2 934	1 837	6 519
					Orléans-Tours	3 093	5 356	4 531	12 980	DOM	4 062	7 835	5 149	17 046
										Total	80 344	145 280	109 085	334 709

Note : la catégorie « Préal. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et l'ensemble des directeurs d'écoles. Fréquemment, ces derniers sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré.

© DEFP

2 Enseignants du premier degré public : ratio des « 50 ans et plus » / « moins de 35 ans » en 2017-2018



© DEFP

DÉFINITIONS

EN 2017-2018, 46 400 personnes enseignent dans le premier degré privé sous contrat en France métropolitaine et dans les DOM (1). Les enseignants du privé sont inégalement répartis entre les départements. Plus d'un tiers des départements accueillent moins de 200 enseignants. Outre Mayotte, dans lequel il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants du secteur privé sous contrat (11 enseignants), pour des raisons démographiques et de très faible implantation du secteur privé. À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants. Le Nord est celui qui en totalise le plus (3 082), devant les départements de l'Ouest de la France comme la Loire-Atlantique (2 493), l'Ille-et-Vilaine (2 108) ou le Morbihan (1 842).

Parmi les enseignants du premier degré privé, 23,5% effectuent leur service dans le cadre de l'enseignement préélémentaire, 53,8% dans celui de l'enseignement élémentaire et 22,7% au titre des directions d'école, des besoins spécifiques et des remplacements. La Vendée (29%) et le Nord (28%) font partie des départements qui, en proportion, comportent le plus d'enseignants en préélémentaire.

En France, la part des enseignants de moins de 35 ans dans le premier degré privé est de 21,3%, celle des 50 ans et plus de 29,6%. Le ratio entre la seconde tranche d'âge et la première est donc de 1,4, contre 1,0 dans le premier degré public, au sein duquel la population est plus jeune (2). Hormis les académies de Guyane, Corse et Strasbourg avec un ratio égal à 0,9, toutes les académies comptent plus d'enseignants de 50 ans et plus que d'enseignants de moins de 35 ans. Trois académies dépassent le seuil de deux « seniors » pour un « jeune » : Martinique (4), Clermont-Ferrand (2,2) et la Guadeloupe (2,1).

POPULATION CONCERNÉE - Les agents recensés ici sont les enseignants ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé, parmi l'ensemble des agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION - Voir « Définitions » en 9.1.

ÉCOLE SOUS CONTRAT - Une école est considérée sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION - Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

SOURCES

Source : MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

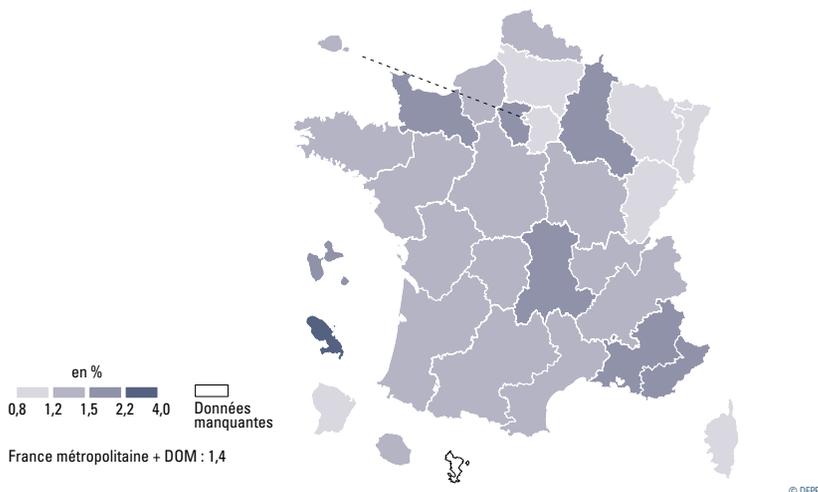
1 Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé par académie et département en 2017-2018

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	8	26	14	48	Ardèche	4	300	157	461	Paris	432	1 065	242	1 739
Hautes-Alpes	13	32	15	60	Drôme	83	185	95	363	Charente	29	82	60	171
Bouches-du-Rhône	282	609	209	1 100	Isère	143	338	147	628	Charente-Marit.	43	104	67	214
Vaucluse	81	165	55	301	Savoie	56	95	57	208	Deux-Sèvres	90	188	89	367
Aix-Marseille	384	832	293	1 509	Haute-Savoie	142	284	130	556	Vienne	62	132	52	246
Aisne	61	135	63	259	Grenoble	428	1 202	586	2 216	Poitiers	224	506	268	998
Oise	64	153	65	282	Nord	857	1 613	612	3 082	Ardennes	26	57	19	102
Somme	121	242	72	435	Pas-de-Calais	273	550	199	1 022	Aube	33	69	30	132
Amiens	246	530	200	976	Lille	1 130	2 163	811	4 104	Marne	79	182	85	346
Doubs	64	151	44	259	Corrèze	21	39	14	74	Haute-Marne	12	24	6	42
Jura	33	79	21	133	Creuse	3	5	3	11	Reims	150	332	140	622
Haute-Saône	12	43	14	69	Haute-Vienne	27	50	28	105	Côtes-d'Armor	13	648	238	899
Territ. de Belfort	16	44	17	77	Limoges	51	94	45	190	Finistère	427	859	375	1 661
Besançon	125	317	96	538	Ain	77	208	101	386	Ille-et-Vilaine	579	1 080	449	2 108
Dordogne	5	84	27	116	Loire	224	425	224	873	Morbihan	505	914	423	1 842
Gironde	155	356	187	698	Rhône	388	901	334	1 623	Rennes	1 524	3 501	1 485	6 510
Landes	-	104	42	146	Lyon	689	1 534	659	2 882	Eure	57	132	61	250
Lot-et-Garonne	34	91	30	155	Aude	33	59	31	123	Seine-Maritime	154	331	148	633
Pyrénées-Atlant.	232	384	221	837	Gard	115	205	108	428	Rouen	211	463	209	883
Bordeaux	426	1 019	507	1 952	Hérault	164	317	171	652	Bas-Rhin	48	172	106	326
Calvados	113	260	95	468	Lozère	45	84	42	171	Haut-Rhin	33	163	65	261
Manche	119	246	88	453	Pyr.-Orientales	43	109	68	220	Strasbourg	81	335	171	587
Orne	64	146	71	281	Montpellier	400	774	420	1 594	Ariège	-	40	13	53
Caen	296	652	254	1 202	Meurthe-et-Mos.	56	132	66	254	Aveyron	9	211	101	321
Allier	27	78	34	139	Meuse	7	43	13	63	Haute-Garonne	163	314	139	616
Cantal	20	37	19	76	Moselle	54	135	97	286	Gers	29	53	32	114
Haute-Loire	86	204	92	382	Vosges	27	78	29	134	Lot	11	37	31	79
Puy-de-Dôme	97	203	95	395	Nancy-Metz	144	388	205	737	Hautes-Pyrénées	33	71	42	146
Clermont-Ferrand	230	522	240	992	Loire-Atlantique	677	1 271	545	2 493	Tarn	63	143	98	304
Corse-du-Sud	10	17	2	29	Maine-et-Loire	455	821	489	1 765	Tarn-et-Garonne	18	102	37	157
Haute-Corse	3	15	3	21	Mayenne	141	268	155	564	Toulouse	326	971	493	1 790
Corse	13	32	5	50	Sarthe	11	343	132	486	Yvelines	148	437	124	709
Seine-et-Marne	80	216	71	367	Vendée	489	791	394	1 674	Essonne	82	209	99	390
Seine-St-Denis	82	303	91	476	Nantes	1 773	3 494	1 715	6 982	Hauts-de-Seine	200	503	113	816
Val-de-Marne	120	319	92	531	Alpes-Maritimes	112	241	68	421	Val-d'Oise	74	225	68	367
Créteil	282	838	254	1 374	Var	61	184	116	361	Versailles	504	1 374	404	2 282
Côte-d'Or	49	143	41	233	Nice	173	425	184	782	France métro.	10 656	24 406	10 292	45 354
Nièvre	14	30	8	52	Cher	24	57	22	103	Guadeloupe	65	154	44	263
Saône-et-Loire	52	117	40	209	Eure-et-Loir	44	146	48	238	Guyane	38	92	18	148
Yonne	32	77	30	139	Indre	16	36	19	71	Martinique	27	108	103	238
Dijon	147	367	119	633	Indre-et-Loire	63	183	99	345	La Réunion	121	249	71	441
					Loir-et-Cher	42	88	47	177	DOM (1)	251	603	236	1 090
					Loiret	78	166	52	296	Total	10 907	25 009	10 528	46 444
					Orléans-Tours	267	676	287	1 230					

1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.

Note : la catégorie « Préal. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et l'ensemble des directeurs d'écoles. Fréquemment, ces derniers sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré.

2 Enseignants du premier degré privé : ratio des « 50 ans et plus »/« moins de 35 ans » en 2017-2018



DÉFINITIONS

En 2017-2018, les 402 300 enseignants de l'enseignement scolaire public du second degré sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM (1). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants et totalisent ensemble plus d'un cinquième des effectifs : Versailles (8,8 %), Créteil (7,4 %) et Lille (6,3 %). Les académies du Sud de la France sont également caractérisées par des effectifs importants : Grenoble et Bordeaux (respectivement 4,9 % et 4,8 %), Lyon et Toulouse (4,4 %) et Aix-Marseille et Nantes (4,3 %). À l'opposé, les enseignants du second degré sont les moins nombreux en Corse, Guyane, à Mayotte et à La Réunion.

Les personnels non titulaires représentent 9,6 % des effectifs enseignants du second degré public et sont inégalement répartis entre les académies (2). Leur part est faible dans les académies d'Amiens, Besançon et Caen (6,2 % chacune). *A contrario*, les académies d'outre-mer de Mayotte et de Guyane font figure d'exceptions avec respectivement 43,4 % et 32,6 % de personnels non titulaires. Cependant, les académies de Corse et Créteil (13,9 % chacune) affichent un taux de non-titulaires bien au-delà de la moyenne.

Dans le second degré public, les enseignants de 50 ans ou plus sont une fois et demie plus nombreux que ceux de moins de 35 ans. Ce ratio de 1,5 varie sensiblement d'une académie à l'autre (3). Les académies du Sud-Ouest présentent un ratio supérieur à la moyenne comme dans les académies de Bordeaux (2,5) ou de Montpellier (2,6). Ce ratio atteint un maximum dans les académies de Rennes, Corse et Martinique où on dénombre au moins trois séniors pour un jeune. En revanche, dans les académies du Centre et du Nord de la métropole, il y a peu d'enseignants « séniors » pour un enseignant « jeune ». C'est en particulier le cas dans les académies de la couronne parisienne, Créteil (0,6) et Versailles (0,8).

POPULATION CONCERNÉE - Les agents recensés ici sont les enseignants ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, parmi l'ensemble des agents, payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION - Voir « Définitions » en 9.1.

CORPS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC - Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le second degré public sont issus de plusieurs corps :

- Professeurs certifiés : corps majoritaire du second degré, il comprend des enseignants de disciplines générales ou technologiques. L'accès se fait par les concours du CAPES et du CAPET.

- Professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) : corps lié à cette discipline. L'accès se fait par le concours du CAPEPS.

- Professeurs de lycée professionnel (PLP) : corps dont la vocation est l'enseignement en lycée professionnel, il comprend des enseignants de disciplines générales comme des enseignants de disciplines professionnelles. L'accès se fait par le concours du CAPLP.

Les professeurs certifiés, PEPS et PLP ont des conditions de carrière et de rémunération similaires.

- Professeurs agrégés : corps comprenant des enseignants de disciplines générales. L'accès se fait par le concours de l'agrégation ; l'agrégation interne est notamment destinée aux professeurs certifiés. La grille de rémunération des agrégés est plus favorable que celle des certifiés.

- Professeurs de chaire supérieure : corps issu de la promotion par liste d'aptitude de professeurs agrégés, et destiné plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Enfin, d'autres corps ne sont plus ouverts au recrutement. Il s'agit des PEGC (professeurs d'enseignement général de collège), et des adjoints et chargés d'enseignement (anciens corps d'intégration des maîtres auxiliaires).

Par ailleurs, des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs, exercent dans le second degré, en particulier en Segpa. Des personnels non titulaires enseignent également dans le second degré. De plus, les enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) font partie intégrante du champ.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2016-2017, partie 1. Enseignement scolaire.*

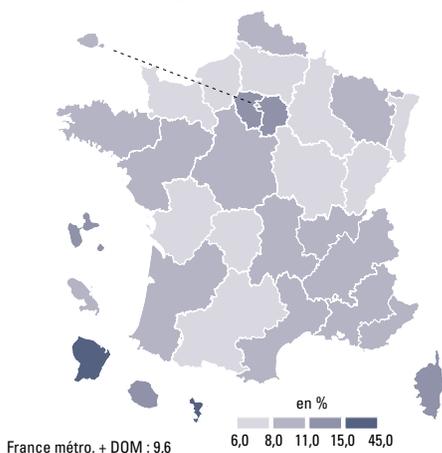
1 Les enseignants du second degré public par corps et par académie en 2017-2018

Académies et régions académiques	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Non-titulaires	Total 2 ^e degré
Clermont-Ferrand	854	4 740	1 077	201	42	728	7 642
Grenoble	2 695	12 290	2 426	379	98	1 755	19 643
Lyon	2 902	10 442	2 303	381	62	1 663	17 753
Auvergne-Rhône-Alpes	6 451	27 472	5 806	961	202	4 146	45 038
Besançon	888	4 846	1 101	167	37	465	7 504
Dijon	1 137	6 341	1 244	226	68	749	9 765
Bourgogne-Franche-Comté	2 025	11 187	2 345	393	105	1 214	17 269
Bretagne (Rennes)	1 750	9 478	1 985	304	85	1 233	14 835
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 777	10 098	1 967	365	67	1 252	15 526
Corse	161	1 267	270	39	16	284	2 037
Nancy-Metz	1 612	8 973	2 157	376	97	1 276	14 491
Reims	909	5 177	1 276	225	54	584	8 225
Strasbourg	1 698	7 063	1 747	293	70	854	11 725
Grand Est	4 219	21 213	5 180	894	221	2 714	34 441
Amiens	1 179	8 137	2 062	343	98	777	12 596
Lille	2 321	15 884	4 245	682	170	2 211	25 513
Hauts-de-France	3 500	24 021	6 307	1 025	268	2 988	38 109
Créteil	4 140	17 409	3 701	481	62	4 160	29 953
Paris	3 449	5 722	1 318	108	37	1 277	11 911
Versailles	5 607	20 891	4 303	598	88	4 055	35 542
Île-de-France	13 196	44 022	9 322	1 187	187	9 492	77 406
Caen	863	5 440	1 249	199	55	519	8 325
Rouen	1 308	7 778	1 630	272	73	890	11 951
Normandie	2 171	13 218	2 879	471	128	1 409	20 276
Bordeaux	2 371	11 772	2 849	406	101	1 884	19 383
Limoges	488	2 827	655	108	18	314	4 410
Poitiers	1 147	6 619	1 419	260	57	810	10 312
Nouvelle-Aquitaine	4 006	21 218	4 923	774	176	3 008	34 105
Montpellier	1 966	10 332	2 233	352	90	1 385	16 358
Toulouse	2 251	11 035	2 492	340	93	1 300	17 511
Occitanie	4 217	21 367	4 725	692	183	2 685	33 869
Pays de la Loire (Nantes)	1 903	10 724	2 349	390	82	1 722	17 170
Aix-Marseille	2 281	10 820	2 476	320	78	1 519	17 494
Nice	1 578	7 881	1 593	253	51	1 047	12 403
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 859	18 701	4 069	573	129	2 566	29 897
France métropolitaine	49 235	233 986	52 127	8 068	1 849	34 713	379 978
Guadeloupe	264	2 440	730	149	41	452	4 076
Guyane	123	1 314	518	148	12	1 022	3 137
Martinique	181	1 920	712	39	84	342	3 278
Mayotte	71	1 087	376	78	9	1 241	2 862
La Réunion	711	5 175	1 725	232	112	1 002	8 957
DOM	1 350	11 936	4 061	691	213	4 059	22 310
France métropolitaine + DOM	50 585	245 922	56 188	8 759	2 062	38 772	402 288

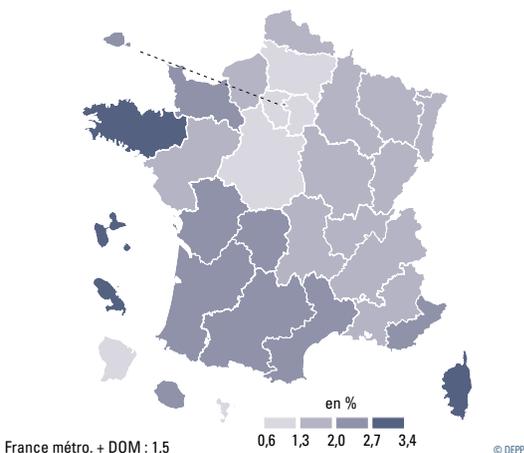
► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

2 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2017-2018, en %.



3 Enseignants du second degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 35 ans en 2017-2018, en %.



DÉFINITIONS

EN 2017-2018, 98 000 enseignants effectuent leur service dans les établissements d'enseignement privé sous contrat du second degré en France métropolitaine et dans les DOM, hors Mayotte. La majorité d'entre eux (62,2 %) sont certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), 11,4 % sont professeurs de lycée professionnel (PLP). Les agrégés et professeurs de chaire supérieure sont peu nombreux (4,0 %), de même que les adjoints ou chargés d'enseignement (1,2 %) (1).

Trois académies regroupent plus du quart des effectifs des enseignants du second degré privé : Nantes (10,9 %), Rennes (10,0 %) et Lille (8,3 %). La part des enseignants exerçant dans les académies de Versailles et de Lyon est forte également, mais dans une moindre mesure (6,8 % et 6,6 %). Les académies de Paris et de Strasbourg comptent proportionnellement le plus de professeurs agrégés et de chaire supérieure parmi l'ensemble de leurs enseignants (respectivement 9,4 % et 7,0 %).

Les personnels rémunérés sur une échelle de non-titulaires représentent entre 14,3 % (Nantes) et 50,2 % (Guyane) des effectifs enseignants des académies, la moyenne nationale s'établissant à 20,8 % (2). Outre la Guyane qui fait figure d'exception, Créteil (31,9 %) et la Martinique (31,0 %) ont fortement recours aux non-titulaires.

En France métropolitaine et ultramarine, les seniors de plus de 50 ans sont deux fois plus nombreux que les jeunes de moins de 35 ans (3). Ce rapport dépasse quatre seniors pour un jeune en Guadeloupe (4,3). À l'inverse, la Guyane atteint l'équilibre entre les jeunes et les seniors (0,9).

POPULATION CONCERNÉE - Les agents recensés ici sont les enseignants ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé, parmi l'ensemble des agents, payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION - Voir « Définitions » en 9.1.

CORPS ENSEIGNANTS DU SECOND PRIVÉ SOUS CONTRAT - Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé appartiennent à des corps similaires à ceux du second degré public (voir « Définitions » en 9.6). Néanmoins, les enseignants qui en dépendent ne sont pas fonctionnaires. Ils sont généralement assimilés à leurs homologues titulaires du public, car leur grille de rémunération est identique. Ils ont intégré leur corps en passant l'équivalent, pour le privé, des concours du public. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, des enseignants des corps du premier degré privé exercent dans le second degré privé ainsi que des enseignants des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Des non-titulaires sont également en poste.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Les enseignants du second degré privé par corps et par académie en 2016-2017

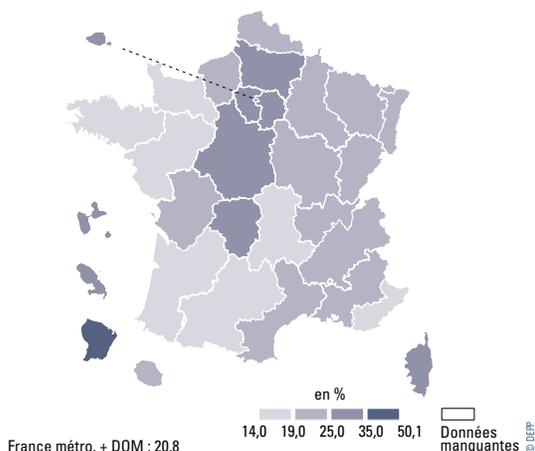
Académies et régions académiques	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Professeurs des écoles et instituteurs	Non-titulaires	Total 2 nd degré
Clermont-Ferrand	73	1 322	214	38	16	385	2 048
Grenoble	171	3 046	671	55	24	1 154	5 121
Lyon	367	3 968	752	44	29	1 354	6 514
Auvergne-Rhône-Alpes	611	8 336	1 637	137	69	2 893	13 683
Besançon	16	817	171	12	14	304	1 334
Dijon	51	925	247	19	9	343	1 594
Bourgogne-Franche-Comté	67	1 742	418	31	23	647	2 928
Bretagne (Rennes)	315	6 659	1 181	92	89	1 439	9 775
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	77	1 527	326	26	16	752	2 724
Corse	2	83	1	2	0	31	119
Nancy-Metz	66	1 491	421	55	3	606	2 642
Reims	38	911	263	24	11	364	1 611
Strasbourg	127	1 142	166	23	4	357	1 819
Grand Est	231	3 544	850	102	18	1 327	6 072
Amiens	47	1 377	203	40	10	561	2 238
Lille	277	5 130	1 012	133	29	1 563	8 144
Hauts-de-France	324	6 507	1 215	173	39	2 124	10 382
Créteil	105	2 231	273	41	6	1 242	3 898
Paris	454	2 761	231	50	13	1 345	4 854
Versailles	405	4 025	280	104	18	1 867	6 699
Île-de-France	964	9 017	784	195	37	4 454	15 451
Caen	68	1 489	352	21	11	447	2 388
Rouen	52	1 288	354	23	6	481	2 204
Normandie	120	2 777	706	44	17	928	4 592
Bordeaux	142	2 740	543	41	36	619	4 121
Limoges	15	331	39	5	3	133	526
Poitiers	45	1 121	243	8	10	394	1 821
Nouvelle-Aquitaine	202	4 192	825	54	49	1 146	6 468
Montpellier	131	1 979	444	24	28	650	3 256
Toulouse	146	2 427	457	65	28	711	3 834
Occitanie	277	4 406	901	89	56	1 361	7 090
Pays de la Loire (Nantes)	409	7 282	1 236	107	77	1 526	10 637
Aix-Marseille	182	2 652	640	55	13	891	4 433
Nice	87	1 255	200	14	8	348	1 912
Provence-Alpes-Côte d'Azur	269	3 907	840	69	21	1 239	6 345
France métropolitaine	3 868	59 979	10 920	1 121	511	19 867	96 266
Guadeloupe	7	230	94	10	1	121	463
Guyane	3	84	21	0	2	111	221
Martinique	5	238	41	10	0	132	426
La Réunion	33	384	48	7	2	125	599
DOM	48	936	204	27	5	489	1 709
France métropolitaine + DOM	3 916	60 915	11 124	1 148	516	20 356	97 975

► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).

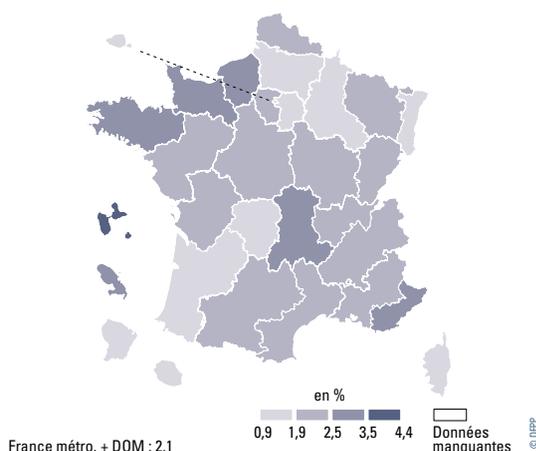
© DEPP

1. Les autres enseignants regroupent, outre les PEGC, les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré privé.

2 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé en 2017-2018, en %.



3 Enseignants du second degré privé : ratio des 50 ans et plus/moins de 35 ans en 2017-2018, en %.



DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, en France métropolitaine et dans les DOM, dans le second degré public, la moitié des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année (182 600) assure une formation de niveau collège (y compris Segpa), 27 % (soit 98 100) une formation générale et technologique en lycée et 16 % (soit 60 600) une formation professionnelle en lycée, tous types d'établissements confondus (1). Cette répartition est identique dans le second degré privé : parmi les 92 400 enseignants, la moitié assure une formation en collège (y compris Segpa), 27 % une formation générale et technologique en lycée et 16 % une formation professionnelle en lycée (2).

Dans le second degré public, 93,1 % des enseignants en charge d'élèves à l'année sont titulaires, 6,9 % non-titulaires (1). Dans le privé, les non-titulaires représentent 18,8 % des enseignants en charge d'élèves à l'année (2).

Dans le secteur public comme dans le secteur privé, les certifiés et assimilés sont majoritaires pour enseigner des formations en collège (y compris Segpa) (respectivement 80,9 % et 74,5 % du corps enseignant) et des formations générales et technologiques en lycée (66,3 % et 76,8 %). En revanche, les formations de niveau CPGE sont assurées à 98,1 % par des agrégés et des professeurs de chaire supérieure dans le public (contre 79,7 % dans le privé). En effet, toutes formations confondues, les enseignants agrégés et de chaire supérieure ne représentent que 4,3 % des enseignants du second degré privé en charge d'élèves, contre 13,5 % de ceux du public.

Pour les formations professionnelles en lycée dans le secteur public, 80,7 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP) contre seulement 67,6 % dans le secteur privé. Dans ces formations, la part de non-titulaires est élevée (11,7 % dans le public et 24,2 % dans le privé).

Dans le second degré public, la proportion de femmes est plus faible que dans le privé (57,8 % contre 65,6 %) (1)(2). Dans les deux secteurs, elle est plus importante pour les formations en collège (y compris Segpa) (respectivement 63,2 % et 68,5 %) que dans les formations de niveau lycée.

Au total, 8,3 % des enseignants titulaires travaillent à temps partiel dans le secteur public contre 8,5 % dans le secteur privé. Cette modalité de service est plus fréquente chez les enseignants assurant des formations en collège (y compris Segpa) (9,9 % pour le public et 9,4 % pour le privé) que parmi ceux assurant des formations générales et technologiques en lycée (8,5 % dans le secteur public et 9 % dans le privé) ou des formations professionnelles en lycée (respectivement 5,3 % et 6,7 %).

POPULATION CONCERNÉE - Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) dont le ministère de tutelle est celui en charge de l'éducation nationale, y compris post-bac et établissement régional d'enseignement adapté (EREA), et hors enseignement religieux. Pour le secteur privé, sont également pris en compte les enseignants exerçant dans les établissements composés uniquement de STS et/ou CPGE.

Les statistiques ne concernent que les enseignants en charge d'élèves à l'année : ceux qui n'ont pas d'heures d'enseignement fixes dans un établissement dans les deux mois qui suivent la rentrée scolaire ne sont pas comptabilisés (remplaçants notamment).

Un enseignant qui assure des cours de niveaux de formation différents est réparti au prorata des heures effectuées par niveau de formation.

PROFESSEUR DE CHAIRE SUPÉRIEURE, CERTIFIÉ ET ASSIMILÉ, PEGC, PLP, ADJOINT D'ENSEIGNEMENT, CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT Voir « Définitions » en 9.6.

EREA - Voir « Définitions » en 9.6.

TEMPS PARTIEL DES ENSEIGNANTS TITULAIRES - Sont comptés à temps partiel, les enseignants accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases relais.

1 Répartition des enseignants en charge d'élèves à l'année par corps selon le niveau de la formation du second degré public enseignée en 2017-2018 (1)

	Formations en collège y.c. Segpa	Formations professionnelles au lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total %	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
Professeurs de chaire supérieure	–	–	11	2 081	5	€	2 097	0,6	37,0	0,3
Agrégés	9 457	358	27 589	4 459	5 494	73	47 430	12,9	53,2	7,0
Certifiés et assimilés	147 789	3 806	65 036	122	11 671	352	228 776	62,3	61,4	9,5
Adjoints et chargés d'enseignement	585	126	193	€	€	€	908	0,2	47,8	10,0
PEGC	1 021	–	–	–	€	€	1 024	0,3	56,4	18,5
PLP	4 100	48 919	189	–	568	245	54 020	14,7	50,5	5,2
Autres titulaires (3)	7 446	294	14	–	€	35	7 792	2,1	64,4	4,2
Total titulaires	170 399	53 502	93 032	6 665	17 742	708	342 047	93,1	58,4	8,3
Maîtres auxiliaires	419	139	62	–	7	€	631	0,2	63,4	–
Professeurs contractuels	11 790	6 983	5 055	3	797	162	24 791	6,8	49,9	–
Total non-titulaires	12 209	7 122	5 117	3	804	167	25 422	6,9	50,2	–
Ensemble	182 608	60 624	98 148	6 668	18 546	875	367 469	100,0	57,8	–

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
- Cette catégorie regroupe principalement diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE), mais aussi des formations complémentaires d'initiative locale ou de la mission générale d'insertion.
- Quasi exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

Lecture : 9 457 professeurs agrégés donnent une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs de chaire supérieure est de 37,0%.

© DEFP

2 Répartition des enseignants en charge d'élèves à l'année par corps selon le niveau de la formation du second degré privé enseignée en 2017-2018 (1)

	Formations en collège y.c. Segpa	Formations professionnelles au lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total %	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
Professeurs de chaire supérieure	–	–	€	102	€	–	106	0,1	26,4	–
Agrégés	630	33	1 816	885	502	5	3 871	4,1	52,1	5,4
Certifiés et assimilés	34 391	997	18 958	220	3 904	68	58 538	63,3	67,9	9,0
Adjoints et chargés d'enseignement	689	137	176	€	43	€	1 048	1,1	63,8	13,9
PEGC	7	–	–	–	–	–	7	€	n.s.	n.s.
PLP	853	9 807	138	–	186	17	11 001	11,9	64,1	6,6
Autres titulaires (3)	437	27	9	–	–	–	473	0,5	78,7	7,0
Total titulaires	37 007	11 001	21 101	1 210	4 635	91	75 044	81,2	66,4	8,5
Total non-titulaires	9 136	3 506	3 588	28	1 044	67	17 370	18,8	62,2	–
Ensemble	46 143	14 507	24 689	1 238	5 679	158	92 414	100,0	65,6	–

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
- Cette catégorie regroupe principalement diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE), mais aussi des formations complémentaires d'initiative locale ou de la mission générale d'insertion.
- Quasi exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

© DEFP

A LA RENTRÉE SCOLAIRE 2017, en France métropolitaine et dans les DOM, 355 400 enseignants du second degré public et privé enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.) (1). Cela représente 77,3% des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année. Parmi eux, plus de quatre sur dix enseignent en lettres ou langues vivantes. 57 500 personnes enseignent dans le domaine de la production, 38 100 dans le domaine des services et 9 000 ont un enseignement non spécialisé. La part des enseignants exerçant dans les domaines de la production est supérieure à celle des services dans le secteur public (13,1% et 7,8% respectivement) alors qu'elles sont très proches dans le privé (10,1% et 10,2%).

Dans le secteur public, pour assurer les formations en collège (y compris Segpa), ce sont les enseignants de langues vivantes et lettres qui sont les plus nombreux (respectivement 34 600 et 31 500 enseignants). Pour les formations générales et technologiques en lycée, ce sont les enseignants de langues vivantes et de mathématiques (respectivement 19 600 et 13 400 enseignants), tandis que pour les formations professionnelles en lycée, les enseignants de lettres (13 300) sont majoritaires. Pour le niveau de formation STS, c'est une discipline du domaine des services, l'économie et gestion, qui compte le plus d'enseignants (6 700). Enfin, au niveau CPGE, les effectifs les plus importants sont en mathématiques avec 1 600 enseignants et physique-chimie avec 1 400 enseignants.

La part des femmes est plus importante dans le secteur privé (65,6%) que dans le secteur public (57,8%). Dans les deux secteurs, elles sont largement majoritaires dans les disciplines générales (61,8% dans le public et 67,9% dans le privé). Parmi ces dernières, c'est en philosophie que la part des femmes est la plus faible dans le secteur public avec 39,1% alors que dans le secteur privé, c'est en éducation physique et sportive que cette part est la plus faible avec 38,0% des enseignants de cette discipline. En mathématiques, physique-chimie et sciences économiques et sociales, les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans le secteur public mais plus nombreuses dans le privé.

Les femmes sont majoritaires dans les domaines des services (66,8% dans le public et 75,8% dans le privé) et minoritaires dans les domaines de la production (28,0% dans le public et 36,4% dans le privé).

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines de la production (13,5%), notamment en génie civil et en génie thermique, et dans le domaine des services (12,5%).

La proportion de non-titulaires est plus faible dans les disciplines générales (5,4%), avec un taux minimum de 1,6% pour les enseignants en éducation physique et sportive et un taux maximum de 8,9% en philosophie et en sciences économiques et sociales.

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 9.8.

GROUPE DE DISCIPLINES « LETTRES » - Il intègre également les disciplines bivalentes lettres – histoire-géographie et lettres – langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres – EPS, lettres – éducation musicale et lettres – arts plastiques (disciplines de type collège).

GROUPE DE DISCIPLINES « MATHÉMATIQUES » - Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques – sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que mathématiques – arts plastiques, mathématiques – éducation musicale et mathématiques – EPS (disciplines de type collège).

GROUPE DE DISCIPLINES « BIOLOGIE-GÉOLOGIE » - Il comprend, outre les sciences de la vie et de la Terre, les disciplines bivalentes sciences naturelles – EPS, sciences naturelles – physique – technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles – sciences physiques et sciences naturelles – mathématiques (disciplines de type lycée).

ENSEIGNEMENT NON SPÉCIALISÉ - Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes. Il est très majoritairement assuré par des enseignants des corps du premier degré. Il n'est donc pas possible de comparer les effectifs de ce groupe avec ceux de la rentrée 2016-2017, car ces derniers n'incluaient pas les enseignants des corps du premier degré.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases relais.

1 Répartition des enseignants en charge d'élèves à l'année dans le second degré par groupe de disciplines en 2017-2018 (1)

	Secteur public									Secteur privé	
	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Total privé	Part des femmes (%)
Disciplines générales											
Philosophie	€	€	3 733	320	51	12	4 119	39,1	8,9	1 113	44,1
Lettres	31 485	13 347	10 798	690	1 263	148	57 730	79,4	5,3	14 625	83,8
Langues	34 589	259	19 569	1 149	1 808	82	57 456	83,0	6,8	15 625	87,6
Histoire-géographie	18 289	13	10 491	371	67	41	29 273	50,1	3,9	7 544	57,8
Sciences économiques et sociales	€	€	4 332	112	16	10	4 474	49,0	8,9	1 363	57,6
Mathématiques	24 048	6 663	13 413	1 562	738	69	46 494	44,3	6,0	11 656	57,3
Physique-chimie	8 775	8	10 227	1 420	1 286	23	21 740	42,8	6,4	5 314	51,1
Biologie-géologie	10 384	7	6 823	149	9	21	17 393	65,1	4,2	4 740	71,5
Éducation musicale	6 261	€	194	5	€	6	6 472	56,0	8,1	1 677	59,9
Arts plastiques	6 176	11	444	17	18	9	6 674	67,8	6,7	1 797	73,4
Éducation physique et sportive	21 300	3 526	5 714	91	5	42	30 678	43,2	1,6	7 407	38,0
Total disciplines générales	161 310	23 840	85 740	5 887	5 263	464	282 502	61,8	5,4	72 861	67,9
Domaines de la production											
Technologie	9 849	78	4 511	10	3 361	31	17 840	15,2	10,1	3 669	22,4
Sciences techniques industrielles	–	–	10	588	€	–	601	9,2	–	75	12,0
Encadrement des ateliers : industrie	–	€	–	–	–	€	6	n.s.	n.s.	–	–
Génie industriel	521	3 365	20	–	118	23	4 046	25,5	18,2	376	28,2
Génie chimique	€	108	€	–	10	–	121	35,5	17,4	12	50,0
Génie civil	697	1 940	€	–	55	8	2 704	11,9	22,1	174	16,7
Génie thermique	111	927	€	–	47	–	1 090	3,8	19,2	179	7,3
Génie mécanique	193	4 719	38	16	236	26	5 229	4,3	11,6	786	9,3
Génie électrique	46	3 242	30	€	185	13	3 518	4,6	10,9	799	5,3
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 240	4 263	46	–	209	26	5 784	85,6	15,6	1 429	89,9
Métiers des arts appliqués	120	2 329	351	18	814	8	3 641	66,5	18,4	1 019	64,7
Biotech.-génie biologique et biochimie	276	154	999	10	550	5	1 994	65,1	15,0	414	73,4
Hôtellerie : techniques culinaires	67	1 265	119	–	134	5	1 590	14,8	16,6	389	13,1
Total domaines de la production	13 120	22 393	6 136	643	5 723	149	48 164	28,0	13,5	9 320	36,4
Domaines des services											
Informatique, télématique	–	–	7	€	111	€	119	9,2	5,0	21	33,3
Industries graphiques	€	176	–	–	65	–	242	38,0	30,2	29	44,8
Autres activités : conduite, navigation	€	668	–	–	–	–	669	8,8	17,2	85	12,9
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	34	443	15	€	60	€	556	39,8	38,1	104	49,0
EFS-Employé technique des collectivités (2)	53	11	–	–	–	–	64	85,9	20,3	54	88,9
Paramédical et social, soins personnels	12	2 343	910	–	360	83	3 709	90,7	15,4	2 029	93,7
Économie et gestion	360	9 321	5 153	138	6 700	106	21 778	67,1	11,0	6 764	73,3
Hôtellerie : services, tourisme	28	1 044	147	–	261	€	1 482	48,6	12,8	379	50,7
Total domaines des services	491	14 005	6 233	139	7 557	195	28 619	66,8	12,5	9 466	75,8
Enseignement non spécialisé	7 687	386	41	–	4	67	8 184	64,6	2,0	767	76,7
Ensemble	182 608	60 624	98 148	6 668	18 546	875	367 469	57,8	6,9	92 414	65,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année, y compris stagiaires. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
2. EFS : économie familiale et sociale.

© DEFP

EN 2017-2018, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel ou incomplet) est de 18,3 heures par semaine, dont 17,4 heures d'enseignement (1). Parmi les titulaires, ce service moyen varie de 16,0 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure, à 18,7 heures pour les certifiés et assimilés et à 19,1 heures pour les professeurs de lycée professionnel. Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,2 en moyenne contre 1,6 pour les professeurs de lycée professionnel et 1,3 pour les certifiés).

Dans le second degré privé, le service moyen d'un enseignant présente globalement les mêmes volumes horaires que dans le secteur public pour les titulaires. Il est un peu plus faible pour les non-titulaires (16,1 heures contre 16,8 heures en moyenne dans le public) (2). Comme dans le secteur public, les professeurs agrégés et de chaire supérieure ont le service le plus faible parmi les titulaires avec 15,6 heures par semaine et font également le plus d'heures supplémentaires (2,7).

Le service décrit ici ne prend pas en compte l'ensemble du travail des enseignants puisque ne sont pas comptabilisées les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, heures supplémentaires exceptionnelles, etc.

Deux enseignants sur trois effectuent au moins une heure supplémentaire chaque semaine au cours de l'année (3). Cette proportion inclut les enseignants à temps partiel, non éligibles à en effectuer. La part d'enseignants à temps complet qui en effectuent est de 72,6% dans le public et 69,7% dans le privé.

La part des enseignants faisant des heures supplémentaires est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public (72,1% des hommes en font contre 63,1% des femmes) que dans le secteur privé (68,4% des hommes contre 63,0% des femmes). Elle diffère également selon l'âge. Ce sont les enseignants âgés de 40 à 49 ans qui font le plus d'heures supplémentaires : dans le public, 70,3% d'entre eux en font contre seulement 53,9% des moins de 30 ans. C'est aussi le cas dans le privé, même si la différence est moins marquée : 68,4% des enseignants âgés de 40 à 49 ans font des heures supplémentaires contre 56,2% des moins de 30 ans. Dans les deux secteurs, c'est parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure que la proportion d'enseignants effectuant des heures supplémentaires est la plus élevée (huit enseignants sur dix).

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 9.8.

SERVICE TOTAL DES ENSEIGNANTS, HEURES D'ENSEIGNEMENT ET HEURES DE PONDÉRATION - Établi sur une base hebdomadaire, le service total des enseignants peut se décomposer en deux parties :

- des heures consacrées à l'enseignement. Or, les enseignants des formations de sections de techniciens supérieurs (STS) ou de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont des heures d'enseignement qui sont pondérées pour prendre en compte des spécificités inhérentes à l'enseignement dans ces formations. Par exemple, 1h dispensée en CPGE compte comme 1h30 de service. En 2014 et 2015, la pondération des heures d'enseignement est étendue aux enseignants des établissements de l'éducation prioritaire et à ceux qui donnent cours dans des classes de premières et terminales générales et technologiques (sauf pour les enseignants d'éducation physique et sportive). Sont dénommées ici « heures d'enseignement » les heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires, et heures de pondération la somme des heures additionnelles comptabilisées dans le service.

- des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (heures d'associations sportives, etc.) et des réductions de service (exercice dans deux établissements de deux communes différentes, etc.).

HEURES SUPPLÉMENTAIRES - Ce sont ici les heures effectuées toute l'année scolaire par un enseignant, en plus de son obligation réglementaire de service (ORS), déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires année (HSA). Les enseignants à temps partiel ne peuvent pas bénéficier d'HSA, contrairement aux enseignants à temps incomplet. En excluant les enseignants à temps partiel des calculs, la proportion des enseignants effectuant au moins une HSA est plus élevée. Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, ou heures supplémentaires effectives (HSE), dues à un dépassement ponctuel du service hebdomadaire, pour suppléer un enseignant absent par exemple, qui ne peuvent être prises en compte ici.

PEGC - Professeur d'enseignement général de collège.

PLP - Professeur de lycée professionnel.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases relais.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.09 ; 13.13.

1 Service hebdomadaire moyen dans le second degré public 2017-2018

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	49 527	14,7	0,4	0,9	16,0	2,2
Certifiés et assimilés	228 776	17,6	0,6	0,5	18,7	1,3
Adjointes et chargés d'enseignement	908	17,1	3,0	0,1	20,2	0,9
PEGC	1 024	17,5	0,3	0,1	17,9	0,8
PLP	54 020	18,8	0,2	0,1	19,1	1,6
Autres titulaires (4)	7 792	20,5	0,4	0,2	21,1	0,6
Total titulaires	342 047	17,4	0,5	0,5	18,4	1,5
Non-titulaires (5)	25 422	16,2	0,2	0,4	16,8	1,0
Ensemble	367 469	17,4	0,5	0,5	18,3	1,5

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Y compris les temps partiels et les temps incomplets.
- Heures de réduction de service, ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
- Y compris les pondérations.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.
- Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

Lecture : toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,0 heures qui se décompose en 14,7 heures devant élèves, 0,4 heure dans une autre activité et 0,9 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,2 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

2 Service hebdomadaire moyen dans le second degré privé en 2017-2018

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	3 977	14,4	0,3	0,9	15,6	2,7
Certifiés et assimilés	58 538	17,6	0,4	0,6	18,6	1,6
Adjointes et chargés d'enseignement	1 048	15,9	0,3	0,3	16,5	1,1
PLP	11 001	18,5	0,2	0,2	18,8	1,8
Autres titulaires (4)	480	19,2	0,3		19,5	0,4
Total titulaires	75 044	17,6	0,4	0,5	18,4	1,6
Non-titulaires	17 370	15,5	0,2	0,3	16,1	1,3
Ensemble	92 414	17,2	0,3	0,5	18,0	1,6

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Y compris les temps partiels et les temps incomplets.
- Heures de réduction de service, ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
- Y compris les pondérations.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

3 Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2017-2018

		Enseignants effectuant au moins une HSA (%)			
		parmi l'ensemble des enseignants		parmi les enseignants qui ne sont ni à temps partiel, ni à temps incomplet (2)	
		Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Hommes	72,1	68,4	74,6	70,6
	Femmes	63,1	63,0	70,9	69,3
Âge	Moins de 30 ans	53,9	56,2	54,9	56,9
	De 30 à 39 ans	66,1	66,0	72,7	70,1
	De 40 à 49 ans	70,3	68,4	76,4	72,6
	50 ans ou plus	67,7	62,6	74,0	69,5
Corps	Agrégés et chaires supérieures	80,7	81,9	86,5	86,5
	Certifiés et assimilés	67,0	68,1	74,0	74,8
	Adjointes et chargés d'enseignement	49,7	49,0	55,2	57,0
	PEGC	49,0	n.s.	60,1	n.s.
	PLP	68,1	67,4	71,9	72,2
	Autres titulaires (3)	36,2	19,5	37,8	20,9
	Total titulaires	68,3	68,1	74,5	74,5
	Non-titulaires (1)	47,6	50,7	47,9	51,0
Ensemble	66,9	64,8	72,6	69,7	

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.
- La réglementation interdit aux enseignants à temps partiel de faire des HSA.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

Lecture : dans le second degré public, 72,1 % des hommes effectuent au moins une HSA contre 63,1 % des femmes.

DÉFINITIONS

DANS LE SECOND DEGRÉ, l'indicateur « heures/élève » (H/E) traduit les moyens en heures d'enseignement alloués par élève; l'indicateur « élèves/structure » (E/S) mesure les conditions d'encadrement. Ces indicateurs interviennent dans l'attribution de l'enveloppe d'heures aux établissements.

Dans le secteur public, en France métropolitaine et DOM, l'indicateur H/E est de 1,36 heure à la rentrée 2017, toutes formations confondues : c'est-à-dire qu'en moyenne, pour 100 élèves, 136 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées (1). C'est pour les formations en collège que l'indicateur H/E est le plus faible (1,19 heure), tandis qu'il s'établit à 1,28 heure pour les formations générales et technologiques en lycée et 1,59 heure pour les formations post-baccalauréat. Plus d'heures d'enseignement sont allouées par élève lorsque les formations sont dispensées en plus petits effectifs (atelier, etc.), comme c'est le cas pour les formations professionnelles en lycée (2,15 heures) et pour les formations en Segpa (2,36 heures).

Ce ratio varie peu entre les académies métropolitaines toutes formations confondues (de 1,30 à Versailles à 1,50 en Corse). Les écarts sont plus importants pour les formations post-baccalauréat (de 1,35 à Paris à 2,51 en Corse) et s'expliquent par des différences de structure des académies dans la répartition des formations entre CPGE et STS, le nombre d'heures par élèves étant plus élevé en STS, où les classes sont plus petites qu'en CPGE.

L'indicateur du nombre moyen d'élèves par structure (E/S) correspond au nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Toutes formations confondues, en France métropolitaine et DOM, il s'élève à 21,6 élèves dans le public et à 23,5 élèves dans le privé. Il est plus faible dans le secteur public que dans le privé tant pour les formations en collège (23,1 contre 25,8) que pour les formations professionnelles en lycée (15,5 et 16,7). Cet indicateur est identique dans les deux secteurs pour les formations générales et technologiques en lycée soit 24,3 élèves par structure. Le nombre moyen d'élèves par structure varie pour les académies métropolitaines de 19,8 en Corse à 22,7 à Paris.

Dans le secteur public, le nombre moyen d'élèves par structure, qui avait augmenté entre 2007 et 2012, puis s'était stabilisé jusqu'en 2015, diminue légèrement depuis. Cet indicateur a notamment diminué pour les formations en collège et les formations professionnelles en lycée entre 2015 et 2017 (2).

L'indicateur H/E est stable depuis la rentrée 2012 après avoir diminué entre 2007 et 2011 (3).

HEURES D'ENSEIGNEMENT PAR ÉLÈVE : H/E - Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements.

NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR STRUCTURE (GROUPE OU DIVISION) : E/S - Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases relais.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.38.

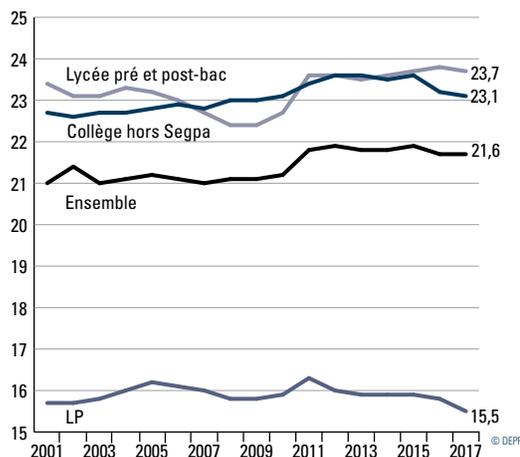
1 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2017-2018

Secteur public	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,22	22,6	2,33	12,4	2,15	16,2	1,28	24,0	1,67	19,4	1,39	21,2
Grenoble	1,16	23,5	2,34	12,1	2,12	15,1	1,25	24,0	1,62	19,8	1,31	21,9
Lyon	1,17	23,3	2,39	11,9	2,16	14,7	1,25	24,5	1,49	22,5	1,32	22,0
Auvergne-Rhône-Alpes	1,17	23,3	2,36	12,1	2,14	15,2	1,26	24,2	1,57	20,8	1,33	21,8
Besançon	1,20	22,6	2,19	12,6	2,14	15,2	1,28	24,3	1,67	18,4	1,37	21,1
Dijon	1,20	22,6	2,38	12,3	2,31	14,4	1,30	24,7	1,66	18,6	1,38	21,2
Bourgogne-Franche-Comté	1,20	22,6	2,31	12,4	2,23	14,7	1,29	24,5	1,67	18,5	1,38	21,2
Bretagne (Rennes)	1,16	23,5	2,37	12,0	2,18	15,6	1,25	24,7	1,53	21,5	1,34	22,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,18	22,8	2,35	11,9	2,06	16,2	1,29	24,5	1,64	20,4	1,34	21,8
Corse	1,28	22,4	1,87	12,2	2,08	13,2	1,39	21,5	2,51	13,6	1,50	19,8
Nancy-Metz	1,21	22,7	2,53	11,3	2,18	15,5	1,26	24,7	1,61	19,9	1,38	21,4
Reims	1,21	22,9	2,48	12,0	2,21	15,2	1,27	24,9	1,65	20,0	1,40	21,3
Strasbourg	1,17	23,5	2,32	12,2	2,17	15,1	1,27	24,5	1,61	20,2	1,35	21,7
Grand Est	1,20	23,0	2,44	11,8	2,17	15,3	1,26	24,7	1,62	20,0	1,37	21,5
Amiens	1,24	22,5	2,40	12,1	2,06	16,8	1,24	25,3	1,70	19,8	1,40	21,5
Lille	1,24	22,1	2,49	11,6	2,04	16,4	1,34	23,9	1,54	21,6	1,43	20,9
Hauts-de-France	1,24	22,2	2,46	11,8	2,05	16,6	1,31	24,3	1,58	21,2	1,42	21,1
Créteil	1,20	22,7	2,52	11,9	2,08	15,9	1,32	23,9	1,62	21,3	1,37	21,4
Paris	1,20	23,1	2,57	11,0	2,23	14,9	1,28	24,9	1,35	26,1	1,36	22,7
Versailles	1,15	24,1	2,36	12,0	2,12	15,1	1,24	24,5	1,52	22,0	1,30	22,4
Île-de-France	1,17	23,4	2,45	11,9	2,12	15,4	1,27	24,3	1,48	23,3	1,34	22,0
Caen	1,21	23,0	2,30	12,1	2,34	15,7	1,25	24,8	1,59	20,1	1,38	21,6
Rouen	1,21	22,5	2,21	12,6	2,08	15,6	1,29	23,9	1,64	20,3	1,37	21,3
Normandie	1,21	22,7	2,25	12,4	2,18	15,6	1,27	24,3	1,62	20,2	1,37	21,4
Bordeaux	1,16	23,8	2,40	11,8	2,20	15,6	1,25	24,7	1,57	22,1	1,34	22,1
Limoges	1,21	22,9	2,12	13,5	2,34	15,2	1,31	23,9	1,69	19,3	1,40	21,3
Poitiers	1,18	22,9	2,24	12,7	2,21	15,0	1,27	24,8	1,70	18,9	1,35	21,6
Nouvelle-Aquitaine	1,18	23,4	2,31	12,2	2,22	15,4	1,26	24,6	1,62	20,8	1,35	21,8
Montpellier	1,16	23,5	2,18	13,0	2,10	15,9	1,26	24,4	1,61	20,9	1,33	22,0
Toulouse	1,16	23,7	2,49	11,4	2,17	15,7	1,27	24,2	1,67	20,0	1,34	21,9
Occitanie	1,16	23,6	2,32	12,2	2,14	15,8	1,26	24,3	1,64	20,4	1,33	22,0
Pays de la Loire (Nantes)	1,15	23,6	2,30	12,4	2,25	14,8	1,24	25,0	1,64	20,7	1,34	21,9
Aix-Marseille	1,19	23,2	2,35	12,2	2,24	14,6	1,30	23,4	1,62	21,1	1,37	21,3
Nice	1,16	23,0	2,37	11,0	2,05	16,3	1,25	24,4	1,60	21,2	1,32	21,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,18	23,2	2,36	11,8	2,16	15,3	1,28	23,8	1,61	21,2	1,35	21,6
France métropolitaine	1,18	23,1	2,37	12,0	2,15	15,5	1,27	24,4	1,58	21,2	1,35	21,7
Guadeloupe	1,26	23,3	2,27	12,6	2,22	16,1	1,49	22,4	1,74	19,3	1,51	20,9
Guyane	1,32	20,2	2,08	13,0	2,08	16,3	1,47	22,1	2,02	16,4	1,52	19,2
Martinique	1,28	22,0	2,55	11,7	2,20	15,0	1,41	24,5	1,88	18,5	1,53	20,3
Mayotte	1,03	25,3	2,14	12,5	1,88	18,1	1,16	26,1	1,56	19,9	1,18	23,7
La Réunion	1,21	22,7	2,11	14,1	2,25	15,7	1,34	23,5	1,77	19,1	1,45	20,7
DOM	1,21	22,8	2,20	13,1	2,16	16,0	1,36	23,6	1,80	18,8	1,43	20,9
Public, France métropolitaine + DOM	1,19	23,1	2,36	12,1	2,15	15,5	1,28	24,3	1,59	21,1	1,36	21,6
Privé, France métropolitaine + DOM	1,09	25,8	2,56	11,4	2,10	16,7	1,32	24,3	1,55	21,8	1,29	23,5
Public + Privé, France métropolitaine + DOM	1,17	23,7	2,37	12,1	2,14	15,8	1,29	24,3	1,58	21,2	1,34	22,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

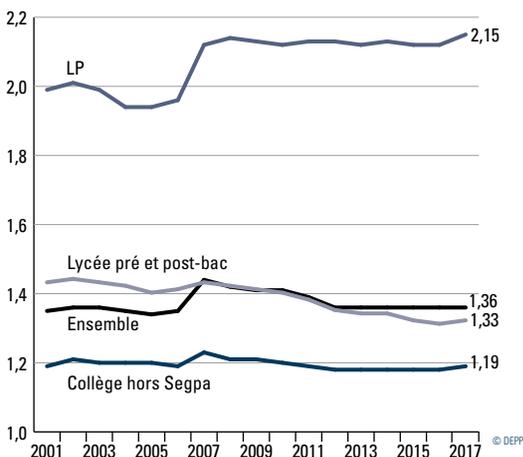
© DEPP

2 Évolution de l'indicateur élèves/structure



► Champ : France métropolitaine + DOM (avec Mayotte à partir de 2011), Public.

3 Évolution de l'indicateur heures/élève



► Champ : France métropolitaine + DOM (avec Mayotte à partir de 2011), Public.

En 2017-2018, 334 700 enseignants sont sur des missions d'enseignement dans le premier degré public. Parmi eux, 11,8% exercent, au quotidien, une mission de remplacement, c'est-à-dire sont mobilisés ou mobilisables pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année (1). Dans le second degré, les personnes mobilisées ou mobilisables pour du remplacement représentent 8,8% des 402 300 personnes sur des missions d'enseignement.

Ces enseignants mobilisés ou mobilisables pour le remplacement sont issus de deux viviers. Une partie provient des titulaires qui ont une affectation en zone de remplacement. 45 200 professeurs des écoles ou instituteurs ont ainsi au moins une affectation de remplaçant, mais 38 000 sont effectivement mobilisés ou mobilisables pour du remplacement, soit 83,9% (2). Dans le second degré public, sur les 363 500 enseignants titulaires, 25 100 ont au moins une affectation en remplacement. Parmi eux, 15 900 sont effectivement mobilisés ou mobilisables pour du remplacement, soit 63,2%.

L'autre partie provient de contractuels considérés comme en mission de remplacement (1 500 personnes dans le premier degré et 19 400 dans le second degré) dès lors qu'ils sont affectés en cours d'année scolaire (à partir d'octobre), ou affectés en septembre pour quelques mois seulement. Ils représentent 56,6% des enseignants non titulaires du premier degré et 50,0% de ceux du second degré.

Dans le premier degré, seuls 76,6% des enseignants titulaires mobilisés ou mobilisables pour du remplacement sont des femmes, contre 84,3% de l'ensemble des enseignants titulaires du premier degré (3). L'âge moyen des personnes en mission de remplacement est plus faible (36,8 ans contre 41,9 ans) : la part d'enseignants de moins de 30 ans est largement plus élevée (29,0%) que dans la population générale (11,7%).

Dans le second degré, la part de femmes parmi les enseignants titulaires en mission de remplacement est proche de celle de l'ensemble des enseignants titulaires du second degré (58,8%, contre 59,2%). Il s'agit également de personnes plus jeunes : l'âge moyen est de 39,2 ans contre 44,2 ans. En effet, la part des moins de 30 ans y est largement plus élevée (27,6%) que dans la population générale (9,1%). *A contrario*, chez les enseignants du second degré non titulaires mobilisés ou mobilisables pour du remplacement, la part d'enseignants de moins de 30 ans est plus faible dans la population générale (18,5% contre 25,1%), et l'âge moyen y est plus élevé (40,5 ans contre 38,4 ans).

POPULATION CONCERNÉE - Les données présentées ici concernent les personnels exerçant une mission d'enseignement, titulaires, fonctionnaires stagiaires et non-titulaires payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION - Voir « Définitions » en 9.1.

ENSEIGNANT TITULAIRE AYANT AU MOINS UNE AFFECTATION DE REMPLAÇANT - Enseignant titulaire (ou stagiaire) ayant au moins une affectation sur une zone de remplacement. Cette notion caractérise l'affectation de la personne à l'issue du mouvement annuel des personnels. Cette personne peut ensuite être affectée à l'année (notamment sur une classe et dans ce cas, ne peut plus être affecté en cours d'année pour des missions de remplacement de courte durée) ou avoir des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. On dit alors qu'elle est remplaçant mobilisé ou mobilisable.

ENSEIGNANT EN MISSION DE REMPLACEMENT (OU REMPLAÇANT MOBILISÉ OU MOBILISABLE) - Personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année. Cela correspond à des remplacements d'arrêts courts pour des raisons de santé, de formation continue, etc., ou de postes devenus vacants (départ, congé maladie long, etc.). Précisément, on considère qu'un enseignant est mobilisé ou mobilisable pour du remplacement si, à la date d'observation, la majorité de son temps de service est en zone de remplacement ou consacré à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

1 Effectifs et part des enseignants en mission de remplacement dans le secteur public en 2017-2018

	Ensemble des enseignants titulaires du secteur public			Enseignants non-titulaires du secteur public	Total	
	Ayant au moins une affectation en remplacement	N'ayant aucune affectation en remplacement	Ensemble			
Enseignement d'élèves du 1^{er} degré public						
Remplaçant, mobilisé ou mobilisable	Femmes	29 090	–	29 090	1 222	30 312
	Hommes	8 872	–	8 872	290	9 162
	Total	37 962	–	37 962	1 512	39 474
Remplaçant affecté en classe(s) à l'année	Femmes	6 317	244 383	250 700	913	251 613
	Hommes	961	42 415	43 376	246	43 622
	Total	7 278	286 798	294 076	1 159	295 235
	Femmes	35 407	244 383	279 790	2 135	281 925
	Hommes	9 833	42 415	52 248	536	52 784
Total 1^{er} degré	Total	45 240	286 798	332 038	2 671	334 709
<i>Part des enseignants du 1^{er} degré en mission de remplacement (%)</i>						
		–	–	11,4	56,6	11,8
Enseignement d'élèves du 2nd degré public						
Remplaçant, mobilisé ou mobilisable	Femmes	9 327	–	9 327	10 387	19 714
	Hommes	6 527	–	6 527	9 014	15 541
	Total	15 854	–	15 854	19 401	35 255
Remplaçant affecté en classe(s) à l'année	Femmes	5 390	200 334	205 724	10 685	216 409
	Hommes	3 843	138 095	141 938	8 686	150 624
	Total	9 233	338 429	347 662	19 371	367 033
	Femmes	14 717	200 334	215 051	21 072	236 123
	Hommes	10 370	138 095	148 465	17 700	166 165
Total 2nd degré	Total	25 087	338 429	363 516	38 772	402 288
<i>Part des enseignants du 2nd degré en mission de remplacement (%)</i>						
		–	–	4,4	50,0	8,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM, ensemble des agents en mission d'enseignement dans le secteur public payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.**

Lecture : sur les 45 240 enseignants du 1^{er} degré du secteur public, 7 278 ne peuvent être affectés en cours d'année sur des missions de remplacement, car ils ont une affectation en enseignement en classe pour toute l'année scolaire ; et 37 962 sont, eux, mobilisés ou mobilisables, c'est-à-dire qu'ils peuvent avoir différentes affectations en mission de remplacement en cours d'année.

© DEPP

2 Taux d'enseignants mobilisés ou mobilisables pour le remplacement parmi les enseignants titulaires ayant au moins une affectation de remplaçant en 2017-2018

	Enseignants titulaires du secteur public ayant au moins une affectation de remplaçant	Enseignants titulaires du secteur public de moins de 30 ans ayant au moins une affectation de remplaçant
Enseignement d'élèves du 1^{er} degré public		
Taux d'enseignants mobilisés ou mobilisables pour le remplacement (%)	83,9	85,6
Enseignement d'élèves du 2nd degré public		
Taux d'enseignants mobilisés ou mobilisables pour le remplacement (%)	63,2	61,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM, ensemble des enseignants ayant une mission de remplacement dans le public parmi l'ensemble des enseignants, payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.**

© DEPP

3 Caractéristiques démographiques des remplaçants en 2017-2018

	Ensemble des enseignants titulaires du secteur public			Ensemble des enseignants non titulaires du secteur public		
	Part des femmes (%)	Âge moyen	Part des enseignants de moins de 30 ans (%)	Part des femmes (%)	Âge moyen	Part des enseignants de moins de 30 ans (%)
Enseignement d'élèves du 1^{er} degré public						
Remplaçants affectés en classe(s) à l'année	76,6	36,8	29,0	80,8	34,0	39,6
Autre mission d'enseignement	85,3	42,5	9,5	78,8	33,4	48,2
Total 1^{er} degré	84,3	41,9	11,7	79,9	33,8	43,4
Enseignement d'élèves du second degré public						
Remplaçants affectés en classe(s) à l'année	58,8	39,2	27,6	53,5	40,5	18,5
Autre mission d'enseignement	59,2	44,4	8,2	55,2	36,3	31,8
Total 2nd degré	59,2	44,2	9,1	54,3	38,4	25,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM, ensemble des agents en mission d'enseignement dans le secteur public payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.**

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 3 900 enseignants titulaires du premier degré public à la rentrée 2016 ont changé de département d'affectation, et 5 800 enseignants titulaires du second degré public à la rentrée 2016 ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité interdépartementale de 1,3 % dans le premier degré et de mobilité interacadémique de 1,7 % dans le second degré (1). Cette dernière est un peu moins importante à la rentrée 2017 qu'en 2016 (2,1 %) et 2015 (2,4 %). L'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours de 2014 avait favorisé, en 2015, la mobilité d'enseignants exerçant dans les académies peu attractives vers celles qui le sont plus. Leur remplacement dans les académies peu attractives était assuré par un grand nombre de néo-titulaires.

Si l'on inclut, en outre, les changements d'affectation n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, ces taux de mobilité s'élèvent respectivement à 18,9 % et 9,3 %.

Plus d'un enseignant titulaire sur deux, âgé de moins de 30 ans, a changé d'affectation à la rentrée 2017 dans le premier degré, et un peu moins d'un sur trois dans le second degré. En comparaison, la mobilité des plus de 50 ans concerne un enseignant sur dix dans le premier degré, et seulement 5,2 % dans le second degré.

En plus de la mobilité des titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement après leur stage, pour leur première affectation en tant que titulaires : 96,9 % dans le premier degré et 91,7 % dans le second. Les néo-titulaires du second degré sont souvent affectés dans une autre académie que celle où ils ont effectué leur stage (47,2 %). À l'inverse, les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 1,2 % des cas.

Dans le premier degré, les taux de migration départementaux reflètent peu les écarts d'attractivité des zones géographiques, les départements devant veiller à équilibrer entrées et sorties. Le taux de migration nette est compris entre -1 % et +1 % pour 90 % d'entre eux. Néanmoins, pour les départements de Seine-Saint-Denis et de Guyane, les sorties sont supérieures de plus de 2 points aux entrées (2).

Les académies de l'Ouest et du Sud de la France enregistrent des taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré supérieurs à 1 %, quand Amiens et la région parisienne (hors Paris) enregistrent des taux très négatifs (3). Dans les académies de Créteil et Versailles, les sorties sont ainsi supérieures aux entrées de respectivement 4,6 et 3,0 points. 72 % des néo-titulaires sont affectés dans une académie enregistrant un taux de migration nette des titulaires négatif, alors que seulement 37,5 % des enseignants titulaires y exercent.

POPULATION CONCERNÉE - Les enseignants titulaires sont observés le 30 novembre 2016 et le 30 novembre 2017. Les néo-titulaires, pris en compte séparément des titulaires, correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2016 et titulaires le 30 novembre 2017. Ne sont comptabilisés que les mouvements des agents ayant une affectation (provisoire ou définitive, en établissement ou en tant que remplaçant) en novembre 2016 et/ou en novembre 2017, ce qui revient à exclure les retours de congé parental, de disponibilité et de détachement, ainsi que les mouvements des agents enseignant dans les COM, en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger. Les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles) sont rémunérés sur le programme 140 « Enseignement du premier degré public » et les enseignants du second degré (agrégés et chaires supérieures, certifiés et assimilés, PEGC, PLP, chargés d'enseignement) sont rémunérés sur le programme 141 « Enseignement du second degré public ». Les données, présentées ici, ne sont pas directement comparables à celles de la DGRH qui notamment observe les mouvements à la rentrée scolaire.

MOBILITÉS DU PREMIER DEGRÉ - Les enseignants du premier degré, qui souhaitent changer de département, doivent participer au mouvement interdépartemental relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des directions des services départementaux de l'Éducation nationale.

MOBILITÉS DU SECOND DEGRÉ - Les enseignants du second degré, qui souhaitent changer d'académie, doivent participer au mouvement interacadémique relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des rectorats.

TAUX DE MOBILITÉ - Nombre de mouvements annuels entre académies, départements ou établissements sur la période rapporté à leurs populations moyennes sur la période.

TAUX DE MIGRATION NETTE - Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2016 et/ou en novembre 2017, ni ceux des néo-titulaires.

PEGC, PLP - Voir « Définitions » en 9.6.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2016-2017.

1 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge, en %.

	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale		Mobilité interdépartementale	Mobilité globale		Mobilité interacadémique	Mobilité globale
	Ensemble	Titulaires d'un poste en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste en établissement		
Titulaires (1)	18,9	7,5	1,3	9,3	4,7	1,7	13,9
Moins de 30 ans (1)	56,9	10,4	2,8	28,9	10,8	7,9	44,0
30-39 ans (1)	24,5	9,1	1,8	13,8	7,2	2,9	19,6
40-49 ans (1)	13,3	7,3	1,0	7,3	4,5	1,1	10,2
50 ans et plus (1)	10,1	6,1	0,7	5,2	2,8	0,6	7,3
Néo-titulaires	96,9	–	1,2	91,7	–	47,2	94,5

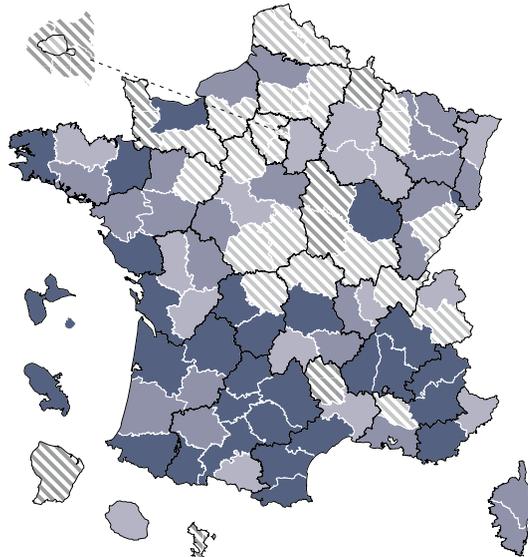
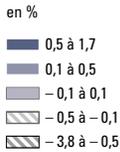
► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Hors néo-titulaires.

Lecture : entre novembre 2016 et novembre 2017, 18,9% des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'affectation. Pendant la même période, 1,7% des enseignants du second degré ont changé d'académie.

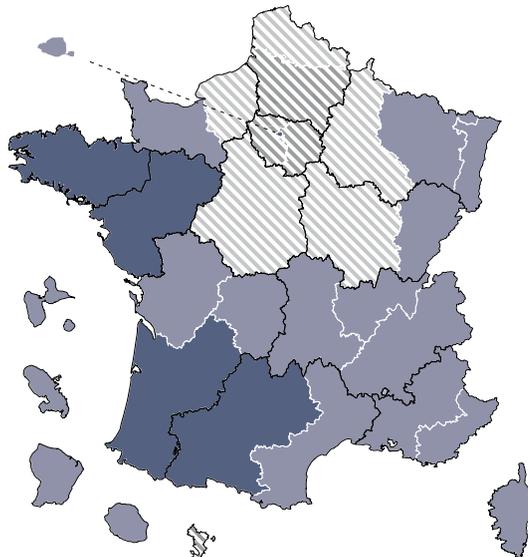
© DEPP

2 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département entre novembre 2016 et novembre 2017, en %.



© DEPP

3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie entre novembre 2016 et novembre 2017, en %.



© DEPP

En 2016-2017, 92 000 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, principalement en université, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (92 %) (1).

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur se répartissent en trois grandes catégories : les enseignants-chercheurs titulaires – et stagiaires – (56 700 personnes, soit 62 %), les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (13 000 personnes, soit 14 %) et les enseignants non permanents (22 300 personnes, soit 24 %). Les enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques) se composent pour un tiers de professeurs des universités (PR) et pour deux tiers de maîtres de conférences (MCF). Les doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et les attachés temporaires d'enseignement et de recherche représentent plus de la moitié des personnels enseignants non permanents. Les assistants des disciplines hospitalo-universitaires constituent 20 % et les enseignants associés 13 %. Les 14 % restants rassemblent les lecteurs et les maîtres de langues, les contractuels LRU, ainsi que les professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré (1).

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (38 %), suivis par ceux de lettres (31 %), de droit et de santé (respectivement 14 % chacun). Les corps spécifiques représentent 1 % de l'ensemble des enseignants (1).

Le poids des différentes catégories de personnels varie selon la grande discipline. En lettres, les PR et MCF représentent 54 % de l'effectif (contre 62 % toutes disciplines confondues). Dans cette discipline, les enseignants du second degré sont davantage représentés avec 25 % contre 14 % dans l'ensemble. En sciences, les MCF et PR constituent 71 % du personnel alors que les enseignants non permanents ne représentent que 17 % (contre 24 % sur l'ensemble des disciplines). En droit, la répartition des différents types de personnels est proche de celle observée sur l'ensemble. Dans les disciplines de santé, la part des PR est très importante, 38 % contre 23 % de MCF (contre 22 % de PR et 40 % de MCF sur l'ensemble des disciplines). Les enseignants non permanents (dont les chefs de clinique, AHU et PHU) représentent 39 % des effectifs (1).

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 20 % au cours des vingt dernières années, variant de 76 600 à 92 000 entre 1996-1997 et 2016-2017. Les taux de croissance les plus élevés ont, pour cette période, concerné les effectifs des enseignants non permanents (+30 %), suivi des MCF (+22 %), des PR (+16 %) et des enseignants du second degré (+6 %) (2).

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR - Personnel enseignant dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles d'ingénieurs, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) rattachées aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données présentées ici couvrent un champ différent des pages 1.8 et 9.1 qui ne prennent pas en compte les enseignants non titulaires.

PERSONNELS ENSEIGNANTS DES CORPS SPÉCIFIQUES - Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques. Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine, etc.).

Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

PERSONNELS ENSEIGNANTS DE TYPE « SECOND DEGRÉ » Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

ATER ET DOCTORANTS CONTRACTUELS (PERSONNELS NON PERMANENTS) - Attachés temporaires d'enseignement et de recherche; la catégorie des doctorants contractuels créée par un décret du 25 avril 2009 remplace celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leurs services dans l'année universitaire 2010-2011.

AHU, PHU (PERSONNELS NON PERMANENTS) - Assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires.

LA DISCIPLINE - La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politique, économiques et de gestion; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie. La discipline est inconnue pour un certain nombre de non permanents et pour quelques enseignants du second degré.

SOURCES

MEN-MESRI-DGRH, RHSUPinfo au 31/12/2016 (année 2016-2017) et enquête sur les personnels non permanents 2016-2017.

AVERTISSEMENT

Les indicateurs ont été modifiés dans l'édition 2017 du RERS pour davantage de cohérence avec les notes publiées par la DGRH-A.

1 Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2016-2017.

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux poly- techniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 196	14	125	2 335
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	5 143	34	184	5 361
	Enseignants du second degré	1 677	33	29	1 739
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 068	4	111	2 183
	Enseignants associés	892	12	72	976
	Autres non-permanents (5)	464	17	1	482
	Total	12 440	114	522	13 076
Lettres	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 202	15	186	4 403
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	10 230	46	348	10 624
	Enseignants du second degré	6 534	219	179	6 932
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 923	6	234	3 163
	Enseignants associés	759	35	46	840
	Autres non-permanents (5)	1 856	130	125	2 111
	Total	26 504	451	1 118	28 073
Sciences	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 178	730	158	8 066
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	15 184	1 372	298	16 854
	Enseignants du second degré	3 868	375	71	4 314
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	4 318	487	252	5 057
	Enseignants associés	444	35	31	510
	Autres non-permanents (5)	270	74	6	350
	Total	31 262	3 073	816	35 151
Santé	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 935		2	4 937
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	3 030		2	3 032
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	181		1	182
	Enseignants associés	380		2	382
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 419			4 419
	Autres non-permanents (5)	10			10
	Total	12 955		7	12 962
Corps spécifiques	Professeurs titulaires (et stagiaires)	75	6	486	567
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	127	1	378	506
	Total	202	7	864	1 073
Non renseignée	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 286	5	38	1 329
	Enseignants associés	74	8	14	96
	Autres non-permanents (5)	195	26	4	225
	Total	1 555	39	56	1 650
	Total	Professeurs titulaires (et stagiaires)	18 586	765	957
Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)		33 714	1 453	1 210	36 377
Enseignants du second degré		12 079	627	279	12 985
Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER		10 776	502	636	11 914
Enseignants associés		2 549	90	165	2 804
Chefs de clinique, AHU, PHU (4)		4 419			4 419
Autres non-permanents (5)		2 795	247	136	3 178
Total		84 918	3 684	3 383	91 985

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, École centrales, ENS Chimie, etc.

2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

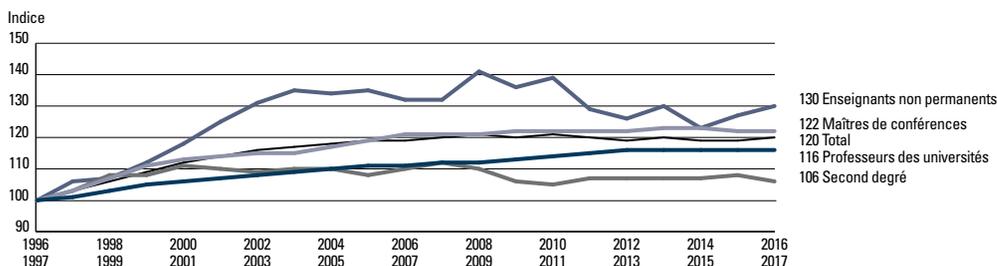
3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

4. AHU : Assistants hospitalo-universitaires, PHU : Praticiens hospitalo-universitaires.

5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

© DGRH

2 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 1996-1997, base 100 en 1996-1997.



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

En 2017-2018, 230 900 personnels des corps non enseignants sont rémunérés au titre du ministère en charge de l'éducation nationale (1); 53,8 % d'entre eux sont non-titulaires. Le poids important de cette catégorie de personnels s'explique par la forte présence des personnels d'assistance éducative (48,9 %), tous non-titulaires, parmi les non-enseignants.

Les personnels des corps non enseignants exercent dans le cadre de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État. Ils sont rémunérés sur les programmes « Vie de l'élève » pour 60,4 % d'entre eux, « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré » (28,7 % au total) et « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (10,9 %).

Les personnels d'encadrement et d'inspection représentent 7,8 % des personnels non enseignants, ce sont pour l'essentiel des personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège). Les personnels de vie scolaire regroupent les personnels d'assistance éducative (AESH, AED) à 48,8 %, les conseillers principaux d'éducation (5,3 %) et le corps des psychologues de l'Éducation nationale (3,3 %) créé à la rentrée 2017, qui est à parts égales dans le premier et second degré. Les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé représentent en tout un peu plus d'un quart des personnels non enseignants, contre 4,8 % pour les ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF).

75,3 % des personnels des corps non enseignants sont des femmes. Les personnels d'encadrement sont les moins féminisés, avec 48,6 % de femmes, contre 86,2 % de femmes pour les personnels ASS et même 95,6 % pour la filière santé et sociale.

Outre les personnels rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale, 56 000 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) sont affectés dans les écoles maternelles publiques de l'Éducation nationale, au 1^{er} décembre 2016 (2). 86 % des Atsem sont fonctionnaires ou stagiaires et environ un tiers travaille à temps partiel. Par ailleurs, 99,5 % sont des femmes. Les Atsem ont en moyenne 47 ans.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des personnels des corps non enseignants de France métropolitaine et des DOM rémunérés au titre du ministère en charge de l'éducation nationale et du ministère en charge de l'enseignement supérieur, et agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem).

LOLF - La loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

La mission « Enseignement scolaire » regroupe plusieurs programmes au titre desquels sont rémunérés, par les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

- « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré ». Relèvent de ces programmes, les personnels d'encadrement pédagogique, d'inspection, de direction, répondants à des besoins éducatifs particuliers, etc.

- « Vie de l'élève ». Relèvent de ce programme les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves. Ces activités sont exercées majoritairement dans les établissements d'enseignement du second degré public.

- « Soutien de la politique de l'éducation nationale » couvre les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information, etc. », principalement dans des services administratifs.

ASS - Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les attachés d'administration des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont été intégrés dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État par le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013.

ITRF - Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017. Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), 2016.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Le personnel des corps non enseignants du scolaire en 2017-2018

	Enseignement scolaire public 1 ^{er} degré	Enseignement scolaire public 2 nd degré	Soutien politique éducation nationale	Vie de l'élève	Total		Part des femmes (%)
					Effectifs	En %	
Personnels d'encadrement	1 454	15 392	1 090		17 936	7,8	48,6
Encadrement supérieur	86	174	1 011		1 271	0,6	38,4
Personnels de direction	2	13 447	31		13 480	5,8	49,6
Inspecteurs d'académie et de pédagogie régionale		1 121	28		1 149	0,5	45,5
Inspecteurs de l'Éducation nationale	1 366	650	20		2 036	0,9	50,4
Personnels de vie scolaire	3 888	5 152	132	126 098	135 270	58,6	75,2
Personnels d'éducation	3 888	5 105	132	13 339	22 464	9,7	78,7
Conseiller principal d'éducation	3	76	7	12 203	12 289	5,3	73,5
Psychologues EN, conseillers d'orientation psychologue	3 779	3 646	94		7 519	3,3	86,6
Personnels d'éducation non titulaires	106	1 383	31	1 136	2 656	1,2	80,5
Personnels d'assistance éducative		47		112 759	112 806	48,9	74,5
AESH-AED (assistance éducative)		11		112 686	112 697	48,8	74,5
Personnels d'assistance éducative dont MI-SE		36		73	109	0,0	67,9
Personnels ASS	6	33 921	19 482	13 181	66 590	28,8	86,2
Filière administrative	6	33 870	18 444	9	52 329	22,7	84,2
Attachés d'administration de l'État		5 701	2 664	–	8 365	3,6	64,2
Secrétaires administratifs		8 809	5 955	1	14 765	6,4	83,9
Agents/adjoins administratifs		15 908	7 517	1	23 426	10,1	90,9
Personnels administratifs non titulaires	6	3 452	2 308	7	5 773	2,5	86,9
Filière santé et sociale		4	686	13 042	13 732	5,9	95,6
Médecins		–	110	936	1 046	0,5	95,6
Infirmiers		2	141	7 743	7 886	3,4	96,1
Conseillers techniques service social		–	193	227	420	0,2	94,7
Assistants service social		–	163	2 623	2 786	1,2	96
Personnels sociaux et de santé non titulaires		2	79	1 513	1 594	0,7	93,1
Filière technique		47	352	130	529	0,2	42,0
Agents/adjoins techniques		8	223	72	303	0,1	37,6
Personnels techniques non titulaires		39	129	58	226	0,1	47,8
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)		6 439	4 456	209	11 104	4,8	54,8
Ingénieurs d'études	–	7	1 158	–	1 165	0,5	38,8
Ingénieurs de recherche	–	1	470	–	471	0,2	35,2
Assistants-ingénieurs	–	31	251	–	282	0,1	31,6
Techniciens	–	889	919	5	1 813	0,8	41,1
Adjoins techniques	–	4 802	1 185	202	6 189	2,7	64
Personnels ITRF non titulaires	–	709	473	2	1 184	0,5	56,9
Ensemble des personnels	5 348	60 904	25 160	139 488	230 900	100,0	75,3
<i>dont : titulaires</i>	<i>5 236</i>	<i>55 272</i>	<i>22 140</i>	<i>24 013</i>	<i>106 661</i>	<i>46,2</i>	<i>75,5</i>
<i>non-titulaires (1)</i>	<i>112</i>	<i>5 632</i>	<i>3 020</i>	<i>115 475</i>	<i>124 239</i>	<i>53,8</i>	<i>75,2</i>

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Ne sont pas compris les non-titulaires d'un corps enseignant sur une mission non enseignante.

© DEFP

2 Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles en 2016-2017

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%)	Femmes	Hommes
Titulaires	47 096	99,6	27,6	48,8	43,7
Stagiaires	1 289	99,5	46,5	37,9	n.s.
Contractuels	7 594	99,1	61,8	40,3	38,6
Ensemble	55 979	99,5	32,7	47,4	42,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Agents en activité au 1^{er} décembre 2016.**

© DEFP

DÉFINITIONS

EN 2017, 105 400 personnels administratifs, techniques et d'encadrement sont rémunérés au titre du ministère en charge de l'enseignement supérieur (1). 90 % de ces agents relèvent du programme « formations supérieures et recherche universitaire » et les 10 % restants relèvent du programme « Vie étudiante ».

Les agents titulaires représentent 57,5 % des effectifs contre 42,5 % d'agents contractuels.

Les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) représentent 77 % de la population non enseignante. Au sein de cette filière, la part des personnels titulaires de catégorie C représente 39 % et celle des agents de catégorie A 35 %.

Les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) représentent 17,6 % de la population non enseignante. Parmi les agents titulaires de cette filière, la part des personnels de catégorie C y est la plus importante (51 %). La part des personnels de catégories A et B constituent respectivement 21 % et 28 % des personnels non enseignants. Parmi ceux-ci, les infirmiers et les assistants de service social totalisent 4 % des effectifs non enseignants.

La représentation des personnels des corps de bibliothèques parmi les non-enseignants est faible (5,3 %). Le nombre d'agents est réparti de façon assez homogène entre les catégories hiérarchiques A, B et C.

Les femmes sont majoritairement représentées parmi les personnels administratifs, techniques et d'encadrement (63,5 %) et dans des proportions similaires pour les agents titulaires et contractuels, respectivement 63,4 % et 63,6 %. Elles sont 81,3 % chez les ASS, 69,7 % chez les personnels de bibliothèque et 59,0 % chez les ITRF. La part des femmes est également plus importante dans les corps de catégorie C à l'exception des corps de bibliothèques.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des personnels non enseignants rémunérés au titre du ministère en charge de l'éducation nationale et du ministère en charge de l'enseignement supérieur, France entière.

Les effectifs d'agents contractuels sont issus de l'enquête « EANT » menée par la DGRH auprès des établissements d'enseignement supérieur, du réseau des œuvres universitaires et de l'administration centrale. En 2017, pour la première fois, l'enquête intègre le recensement des personnels ouvriers du réseau des œuvres universitaires.

LOLF - La loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement sont rémunérés sur deux programmes de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) :
- « Formations supérieures et recherche universitaire »,
- « Vie étudiante ».

ASS - Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les attachés d'administration des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont été intégrés dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État par le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013.

ITRF - Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation.

SOURCES

Annuaire Agora, Poppée Itarf, Poppée Bib au 1^{er} février 2018.
Enquête EANT annuelle menée auprès des établissements sur les agents contractuels présents en 2017.

1 Le personnel administratif, technique et d'encadrement en 2017

	Formations supérieures et recherche universitaire	Vie étudiante	Total		Part des femmes (%)
			Effectifs	En %	
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) (1)	73 916	7 416	81 332	77,2	59,0
Titulaires	41 792	288	42 080	39,9	56,1
Catégorie A	14 343	182	14 525	13,8	49,5
<i>dont : ingénieurs de recherche</i>	2 466	22	2 488	2,4	37,4
<i>ingénieurs d'études</i>	8 076	122	8 198	7,8	52,7
<i>assistants-ingénieurs</i>	3 801	38	3 839	3,6	50,5
Catégorie B	11 071	54	11 125	10,6	57,1
Catégorie C	16 378	52	16 430	15,6	61,3
Non-titulaires (1)	32 124	7 128	39 252	37,2	62,1
Bibliothèques	5 543	-	5 543	5,3	69,7
Titulaires	4 655	-	4 655	4,4	69,3
Catégorie A	1 423	-	1 423	1,4	70,8
Catégorie B	1 455	-	1 455	1,4	77,4
Catégorie C	1 777	-	1 777	1,7	61,6
Non-titulaires (1)	888	-	888	0,8	71,4
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	15 144	3 374	18 518	17,6	81,3
Titulaires	11 640	2 210	13 850	13,1	83,4
Catégorie A	2 436	508	2 944	2,8	66,3
<i>dont : attachés d'administration</i>	1 777	382	2 159	2,0	66,4
<i>administrateurs civils, EN et ESR</i>	6	-	6	ε	50,0
<i>infirmiers</i>	273	5	278	0,3	96,8
Catégorie B	3 158	651	3 809	3,6	85,2
<i>dont : assistants service social</i>	76	152	228	0,2	97,4
<i>secrétaires d'administration</i>	3 082	499	3 581	3,4	84,5
Catégorie C	6 046	1 051	7 097	6,7	89,6
Non-titulaires (1)	3 504	1 164	4 668	4,4	75,1
Ensemble des personnels	94 603	10 790	105 393	100,0	63,5
<i>dont : titulaires</i>	58 087	2 498	60 585	57,5	63,4
<i>non-titulaires</i>	36 516	8 292	44 808	42,5	63,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Pour les agents contractuels, l'enquête recense l'ensemble des effectifs physiques rémunérés dans l'année (par exemple, un contractuel rémunéré pendant un mois compte pour un agent) sous plafond État ou ressources propres.

© DEPP

DÉFINITIONS

EN 2016-2017, 644 400 personnes parmi les personnels enseignants des premier et second degrés publics, les personnels de direction et d'inspection et les autres personnels se sont inscrites à des sessions de formation (1). Les personnels du second degré et ceux du premier degré représentent respectivement 50,3% et 43,0% de cette population. Le taux d'inscription des enseignants est relativement élevé (73,7% dans le premier degré et 76,1% dans le second degré), ainsi que celui des personnels d'éducation et d'orientation (88,2% et 77,2%). Le nombre total de personnes présentes, à au moins une heure de formation, est de 556 600, dont 235 800 pour les personnels du premier degré et 286 000 pour ceux du second degré, portant leur taux d'accès respectif à une formation à 62,8% et 67,2%.

Le temps passé en formation continue en 2016-2017 est en moyenne de 3,4 jours pour les personnels du premier degré (2). Il est de 6,3 jours pour les personnels du secteur ASH et de seulement de 2,7 jours pour les enseignants en classe maternelle.

Le temps passé en formation continue en 2016-2017 est en moyenne de 3,3 jours pour les personnels du second degré (3). Ce sont les professeurs de lycée professionnel qui passent le plus de temps en formation avec 3,8 jours en moyenne.

L'objectif « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » regroupe 57,1% du nombre de candidatures déposées (4). Suivent, par ordre d'importance, l'objectif de « formation professionnelle statutaire » (14,3%) et l'« adaptation à l'évolution prévisible des métiers » (12,3%). Le taux d'acceptation varie selon les différents objectifs : de 88,3% pour celui de « préparation aux examens et concours » à 96,0% pour celui de « période de professionnalisation (seconde carrière, etc.) ». Le taux de présence varie fortement, de 55,3% pour l'« accompagnement au bilan de carrière » à 75,9% pour la « formation diplômante ». Le taux de déperdition est également très disparate selon les objectifs de formation. Dépassant le tiers pour la « préparation aux examens » (34,6%), il descend ensuite sous la barre des 12% pour l'« élaboration de ressources » et l'« accompagnement (VAE, RAEP, bilan de compétences, congés formation) ». La durée moyenne des modules est de 1,3 jour, mais celle des modules « préparation aux examens et concours », « formation diplômante » et « période de professionnalisation (seconde carrière, etc.) » est largement supérieure (entre 4 et 5 jours).

LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS - Elle vise à les doter des compétences professionnelles dans l'objectif d'une adaptation aux évolutions du système éducatif et de l'accompagnement des élèves. Elle concerne les enseignants des premier et second degrés, ainsi que les DIEO et autres personnels (Biatoss, autres). Trois dispositifs leur permettent de se former sur leur temps de travail. Les plans académiques de formation (PAF) sont élaborés dans une perspective d'accompagnement au plus près des enseignants ; les priorités nationales y sont déclinées en fonction des spécificités de l'académie. Les deux autres dispositifs sont, d'une part, le droit individuel à la formation (DIF, d'une durée de 20 heures par année de service à temps complet, droits annuels cumulables depuis le 1^{er} juillet 2007), d'autre part, le congé individuel de formation (CIF, d'un an maximum).

MODULE - Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules.

CANDIDAT - Personne faisant acte de candidature sur un ou plusieurs modules. Elle sera comptabilisée autant de fois que de candidatures.

PERSONNE INSCRITE - Personne ayant « fait acte » de candidature à un module.

PERSONNE RETENUE - Personne dont la candidature a été retenue par l'administration.

PERSONNE PRÉSENTE - Stagiaire qui a assisté à au moins une heure de formation sur le module.

STAGIAIRE ASSIDU - Stagiaire qui a assisté à au moins deux tiers de la durée totale du module.

PUBLIC POTENTIEL - Il s'agit de l'effectif de personnel en activité, rentrant dans le champ des personnes susceptibles d'être concernées par les formations proposées.

TAUX D'ACCEPTATION - Rapport entre le nombre de candidatures retenues et le nombre de candidatures déposées.

TAUX DE PRÉSENCE - Rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de candidats retenus.

TAUX D'ACCÈS - Rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population potentielle.

TAUX D'INSCRIPTION - Rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population potentielle.

TAUX DE DÉPERDITION - Rapport entre le nombre de stagiaires non assidus et le nombre de stagiaires présents.

DURÉE MOYENNE DES MODULES - Nombre moyen de jours de formation par stagiaire présent.

DIEO, ASH, BIATOSS, CIF, COP, CPE, VAE, RAEP
Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

SOURCES

MEN-DGESCO, Données de la formation – Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation - Année 2016-2017.

1 Les personnes en formation continue en 2016-2017

	Public potentiel (3)	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation		Personnes présentes à au moins un module de formation	
		Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Taux d'accès (%)
Premier degré							
Directeurs d'école	45 040	40 833	90,7	40 148	36 928	82,0	
Enseignants en classe maternelle	70 217	55 457	79,0	53 446	47 076	67,0	
Enseignants en classe élémentaire	131 909	108 462	82,2	105 048	92 861	70,4	
Personnels du secteur ASH	20 913	17 177	82,1	16 795	14 107	67,5	
Autres personnels (1)	107 414	54 955	51,2	53 492	44 859	41,8	
Total premier degré	375 493	276 884	73,7	268 929	235 831	62,8	
Second degré							
Agrégés	50 834	32 988	64,9	32 568	28 278	55,6	
Certifiés	247 629	199 459	80,5	197 792	178 622	72,1	
Professeurs de lycée professionnel	58 987	45 300	76,8	44 957	40 015	67,8	
Autres enseignants (2)	68 374	46 220	67,6	45 273	39 074	57,1	
Total second degré	425 824	323 967	76,1	320 590	285 989	67,2	
DIEO							
COP	4 191	3 236	77,2	3 187	2 756	65,8	
CPE	12 453	10 983	88,2	10 933	9 281	74,5	
Inspection	n.d.	2 873	n.d.	2 869	2 451	n.d.	
Direction	n.d.	10 259	n.d.	10 187	8 310	n.d.	
Total DIEO	n.d.	27 351	n.d.	27 176	22 798	n.d.	
Autres personnels (Biatoss + autres personnels)							
Total autres	n.d.	16 188	n.d.	15 512	12 027	n.d.	
Ensemble	n.d.	644 390	n.d.	632 207	556 645	n.d.	

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte. Formations effectuées sur les programmes budgétaires 140 action 04, 141 action 10 et 214 action 06.**

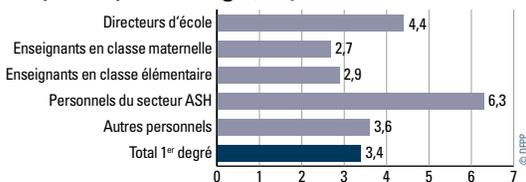
1. Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

2. Professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement (AE-CE), enseignants du premier degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.

3. Voir « Définitions ».

© DEPP

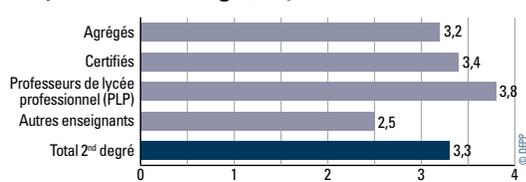
2 Temps passé en formation continue en 2016-2017, par personne présente à au moins une formation, pour le premier degré, en jours.



► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte. Formations effectuées sur les programmes budgétaires 140 action 04.**

Lecture : les directeurs d'école présents à au moins une formation ont passé en moyenne 4,4 jours en formation.

3 Temps passé en formation continue en 2016-2017, par personne présente à au moins une formation, pour le second degré, en jours.



► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

Formations effectuées sur les programmes budgétaires 141 action 10.

Lecture : les certifiés présents à au moins une formation ont passé en moyenne 3,4 jours en formation.

© DEPP

4 Les objectifs de la formation continue en 2016-2017

Objectif de formation	Candidatures déposées	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation (%)	Taux de présence (%)	Taux de déperdition durant la formation (%)	Durée moyenne des modules
Formation professionnelle statutaire	361 001	183 238	89,9	60,7	6,9	1,3
Adaptation immédiate au poste de travail	141 743	84 379	92,8	70,0	8,4	1,6
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	310 923	187 865	90,5	71,9	7,2	1,0
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	1 443 203	816 972	88,7	69,2	7,7	1,1
Préparation aux examens et concours	37 497	15 283	88,3	70,5	34,6	4,7
Accompagnement (VAE, RAEP, bilan de compétences, congés formation)	1 555	759	91,9	60,0	11,5	1,5
Formation diplômante	20 813	13 515	91,3	75,9	6,3	4,3
Période de professionnalisation (seconde carrière, etc.)	347	189	96,0	59,8	5,0	4,0
Élaboration de ressources	44 060	25 914	94,5	70,6	11,8	1,3
Développement des compétences liées aux activités de formation	138 169	75 981	93,9	65,9	11,1	1,4
Conception et organisation de formation	27 210	17 273	93,2	75,2	9,4	1,2
Accompagnement au bilan de carrière	2 312	1 161	94,2	55,3	3,7	0,8
Total	2 528 833	1 422 529	89,7	68,3	8,3	1,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

Pour le 1^{er} degré : programme budgétaire 140 action 04 (formation des personnels enseignants).

Pour le 2nd degré : programme budgétaire 141 action 10 (formation des personnels enseignants et d'orientation).

Pour les personnels encadrement et ATSS : programme budgétaire 214 action 06 (politiques des ressources humaines).

© DEPP

En 2017, 20 950 fonctionnaires de l'Éducation nationale et 3 450 maîtres agréés ou contractuels du privé sous contrat ont pris leur retraite (soit au total 24 400 départs). Ils sont partis en moyenne à l'âge de 61,3 ans (1). 69,3 % d'entre eux sont enseignants du secteur public, 14,2 % enseignants du secteur privé et 16,5 % sont fonctionnaires non enseignants du ministère de l'Éducation nationale.

Les enseignants du premier degré public ont été pour la plupart instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient à ce titre de la possibilité de partir de manière anticipée cinq ans avant les autres. Ils sont en moyenne âgés de seulement 59,5 ans au moment de leur départ. Toutefois, cet âge moyen augmente ces dernières années sous l'effet cumulé des réformes et de l'arrivée progressive à l'âge de la retraite de professeurs des écoles qui ne bénéficient pas de départs anticipés. Les enseignants du premier degré privé relèvent du droit public. Ils sont en moyenne partis un peu plus de deux mois plus tard que leurs homologues du public, à l'âge moyen de 59,7 ans.

Les enseignants du second degré public, ainsi que les titulaires non enseignants, sont en moyenne âgés de 62,4 ans lors de leur départ, les maîtres agréés ou contractuels du second degré du privé sont partis en moyenne un peu plus tard à l'âge de 62,6 ans.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes : en 2017, elles partent en moyenne huit mois avant les hommes. Bénéficiaires quasi exclusives de ce qui reste du dispositif permettant le départ anticipé des « parents de trois enfants », les femmes exercent aussi plus souvent dans le premier degré (44 % des nouvelles retraitées y exerçaient alors que ce n'était le cas que de 31 % des nouveaux retraités). L'âge moyen des départs en retraite des femmes ne profitant pas du dispositif « parent de trois enfants » est proche de celui des hommes exerçant la même profession.

La baisse brutale de l'âge moyen des départs en retraite des femmes en 2011 révèle principalement la mise en extinction du dispositif réservé aux « parents de trois enfants » suite à la réforme de 2010 (2). En effet, beaucoup de femmes ont profité de la possibilité, qui ne leur était offerte que jusqu'en juillet 2011, de partir de manière anticipée.

À la suite de réformes, l'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'Éducation nationale a tendance à augmenter (2) (3) et le nombre total des départs à diminuer depuis 2003 à l'exception de quelques phases de reprise (4).

POPULATION CONCERNÉE - Enseignants et non-enseignants titulaires du secteur public et maîtres agréés ou contractuels du privé sous contrat.

LES DÉPARTS ANTICIPÉS DES PARENTS DE TROIS ENFANTS ET PLUS Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants et plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitent. L'arrêt de ce dispositif a été programmé lors de la réforme des retraites de 2010 et son bénéfice a été restreint à partir du 1^{er} juillet 2011. L'obligation d'interruption d'activité pour chaque naissance, introduite mi-2005, a exclu de fait la quasi-totalité des hommes de ce dispositif.

LA RÉFORME DES RETRAITES DE 2003 - Cette réforme a principalement porté sur le calcul de la pension de retraite : une augmentation progressive de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein a été mise en place ainsi qu'une décote et une surcote.

LA RÉFORME DES RETRAITES DE 2010 - Cette réforme s'inscrit dans la continuité de la précédente (poursuite de l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein). Cependant, sa mesure principale est une augmentation progressive de l'âge à partir duquel un fonctionnaire peut partir en retraite.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2007-2017 et annuaires Agora 2007-2014.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

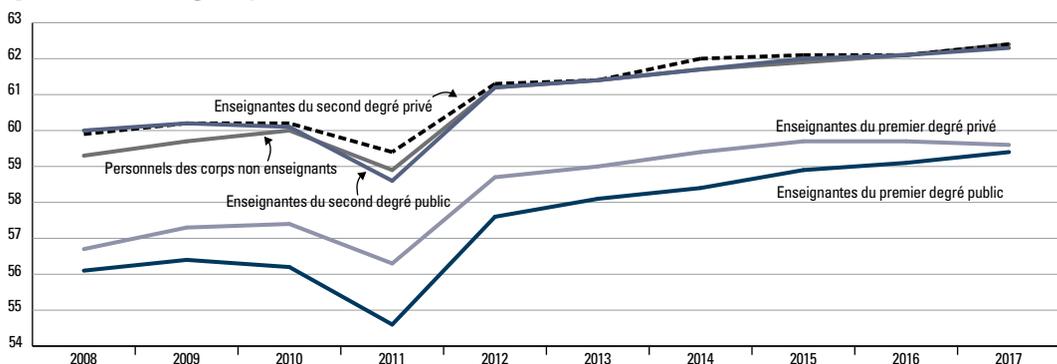
1 Âge moyen des départs par famille de professions et sexe en 2017

Familles de professions (titulaires)	Hommes	Femmes	Hors départs mères de trois enfants	Mères de trois enfants	Ensemble
Enseignants du premier degré public	59,8	59,4	59,6	57,7	59,5
Enseignants du second degré public	62,6	62,3	62,5	58,7	62,4
Enseignants du premier degré privé	61,0	59,6	60,2	56,8	59,7
Enseignants du second degré privé	63,0	62,4	62,7	58,0	62,6
Personnels des corps non enseignants	62,6	62,4	62,5	59,3	62,4
Ensemble	61,8	61,1	61,4	58,0	61,3
Effectifs	8 321	16 099	14 707	1 392	24 420

► Champ : France métropolitaine + DOM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et contractuels des établissements du secteur privé sous contrat.

© DEPP

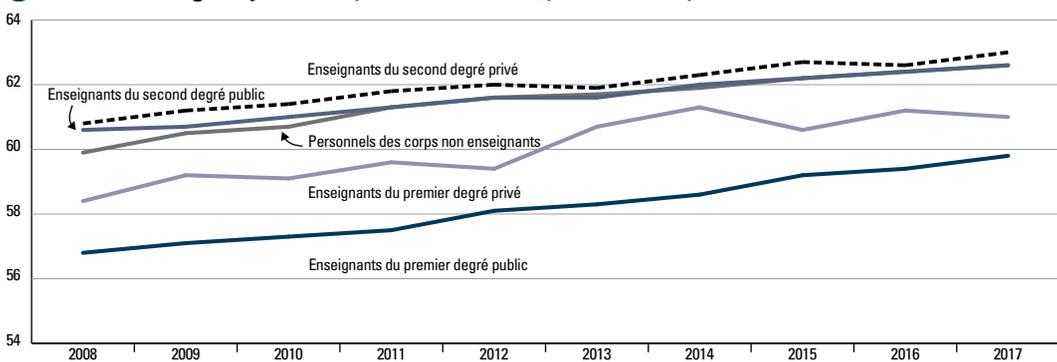
2 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes, par famille de professions.



► Champ : France métropolitaine + DOM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et contractuels des établissements du secteur privé sous contrat.

© DEPP

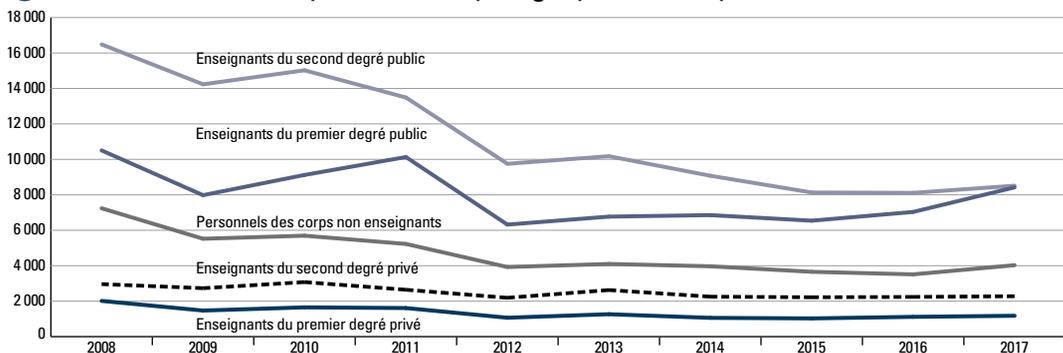
3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes, par famille de professions.



► Champ : France métropolitaine + DOM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et contractuels des établissements du secteur privé sous contrat.

© DEPP

4 Évolution du nombre de départs en retraite par regroupement de corps



► Champ : France métropolitaine + DOM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et contractuels des établissements du secteur privé sous contrat.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2017, 13 186 postes sont ouverts aux concours externes de professeurs des écoles dans l'enseignement public, dont 500 au concours supplémentaire dans l'académie de Créteil (1). Ces ouvertures de postes sont similaires à celles de la session 2016. Le niveau de postes ouverts en 2017 est quatre fois plus élevé qu'en 2011, près de trois fois pour celui des admis (2). 96 % de ces postes sont pourvus, dont 100 % au concours supplémentaire de Créteil.

Par ailleurs, 459 postes sont proposés à l'ensemble des concours internes de l'enseignement public en 2017, 144 postes au titre du premier concours, réservé aux instituteurs titulaires, et 315 au titre des seconds concours. Au premier concours interne, le nombre de postes est comparable à celui de 2016, mais la baisse tendancielle de la dernière décennie reflète celle du vivier des instituteurs. Un poste ouvert sur deux est pourvu. Aux seconds concours internes, l'offre de postes augmente fortement (+32%) pour la troisième année consécutive. Le nombre de candidats présents progresse moins rapidement (+9%). Près de 9 postes sur 10 sont pourvus. De plus, pour la cinquième édition de l'examen professionnalisé réservé de professeurs des écoles institué par la loi « Sauvadet », 8 candidats sont admis pour 18 postes proposés en 2017.

En 2017, 974 contrats sont ouverts aux concours de professeurs des écoles dans l'enseignement privé sous contrat, dont plus de 9 sur 10 dans la voie externe (3). L'offre de postes dans cette voie progresse de 9% par rapport à celle de la session 2016, tandis que le nombre de candidats présents recule de 4%. Le nombre d'admis augmente de 11%. Aussi, le taux de couverture aux concours externes s'améliore, passant de 97,6% en 2016 à 99,4% en 2017; il est supérieur à celui des concours correspondants de l'enseignement public. Par ailleurs, 510 contrats ont été ouverts à l'examen professionnalisé réservé : 346 candidats ont été reçus.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT - Plusieurs concours permettent de devenir professeur des écoles, dans l'enseignement public, selon la situation du candidat. Outre le concours externe et le concours externe spécial langues régionales, fait également partie de la voie externe le troisième concours, ouvert sans condition de diplôme aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. La voie interne est accessible aux candidats titulaires d'une licence, ou équivalent, remplissant des conditions de services publics : le premier concours interne est ouvert aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours, les seconds concours interne et interne spécial langues régionales concernent les candidats justifiant de trois années d'ancienneté de services publics.

À partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte.

Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé. Ils passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - Mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ils ne posent aucune exigence de diplôme. Le dispositif « Sauvadet » est prolongé pour deux années supplémentaires.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Candidats ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) pour les recrutements réservés.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en %. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus suite à des désistements des admis sur liste principale.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean.
- MEN-MESRI-DGRH-DAF.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18.13; 17.13; 16.15; 15.21; 14.21.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.
- *Bilan social national 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public.

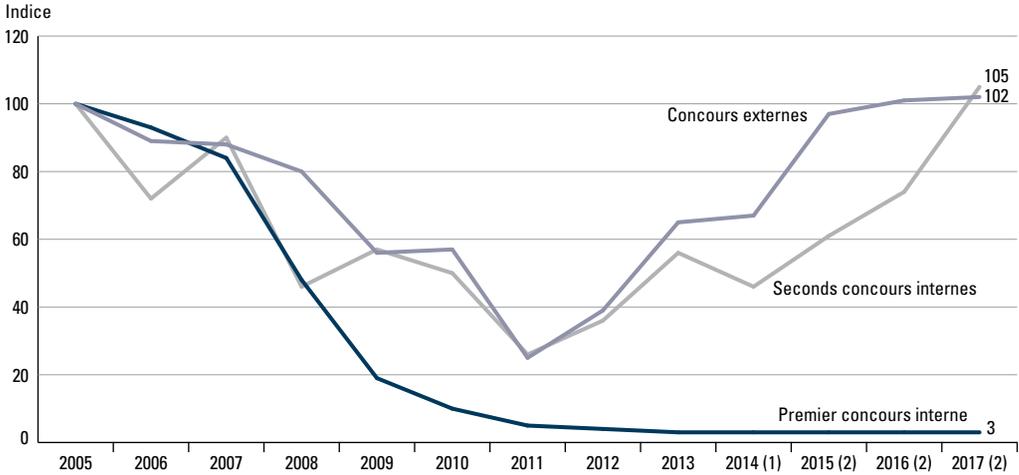
		2005	2010	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015 (1)	2016 (1)	2017 (1)
Concours externes	Postes	12 500	7 000	3 100	4 903	8 413	16 842	8 342	12 238	13 173	13 186
	Présents	57 324	37 520	18 136	18 617	20 436	52 163	26 100	35 762	36 752	36 846
	Admis	12 435	7 029	3 086	4 883	8 111	16 043	8 286	12 107	12 553	12 681
Premier concours interne	Postes	3 089	450	210	130	110	132	132	137	146	144
	Présents	4 235	472	219	289	225	199	199	147	150	116
	Admis	2 934	303	138	108	85	100	100	88	96	75
Seconds concours internes	Postes	250	165	54	97	187	158	158	192	238	315
	Présents	1 630	661	926	559	555	480	480	581	752	819
	Admis	261	130	68	94	146	120	120	159	194	275
Tous concours	Postes	15 839	7 615	3 364	5 130	8 710	17 132	8 632	12 567	13 557	13 645
	Présents	63 189	38 653	19 281	19 465	21 216	52 842	26 779	36 490	37 654	37 781
	Admis	15 630	7 462	3 292	5 085	8 342	16 263	8 506	12 354	12 843	13 031
Recrutements réservés	Postes					20	39	39	40	23	18
	Présents					57	41	41	26	15	20
	Admis					16	15	15	14	3	8

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Le concours externe supplémentaire de Créteil est pris en compte.

© DEPP

2 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2005.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Hors session exceptionnelle.

2. Le concours externe supplémentaire de Créteil est pris en compte.

© DEPP

3 Évolution du nombre de contrats, de présents et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré privé.

		2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016	2017
Concours externes	Contrats	731	825	920	1 695	820	824	829	905
	Présents	2 325	3 312	3 160	6 150	3 155	3 280	3 369	3 233
	Admis	648	790	861	1 573	789	804	809	900
Premier concours interne	Contrats	58	29	34	21	21	21	21	17
	Présents	6	6	4	6	6	19	9	8
	Admis	5	4	1	2	2	3	5	3
Seconds concours internes	Contrats	107	93	100	68	68	37	41	52
	Présents	624	459	279	153	153	117	110	85
	Admis	65	59	60	49	49	34	28	27
Tous concours	Contrats	896	947	1 054	1 784	909	882	891	974
	Présents	2 955	3 777	3 443	6 309	3 314	3 416	3 488	3 326
	Admis	718	853	922	1 624	840	841	842	930
Recrutements réservés	Contrats			340	340	340	510	480	510
	Présents			1 695	1 334	1 334	814	474	532
	Admis			338	330	330	445	318	346

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

DÉFINITIONS

En 2017, 36 846 candidats se sont présentés aux différents concours externes de professeurs des écoles, soit autant qu'en 2016 (+0,3 %) (1). Le nombre de postes ouverts se stabilise autour de 13 000 depuis 2016. Ce sont les académies de Créteil et de Versailles qui proposent le plus de postes, de l'ordre de 1 700 postes pour chacune, contre 850 à Lyon, 700 à Lille, et moins de 600 dans chacune des autres académies. C'est aussi dans ces quatre académies que les candidats se sont présentés le plus massivement (plus de 2 100 dans chacune).

Les académies de Créteil et de Versailles se caractérisent également par des taux d'attractivité faibles, de moins de 1,5 candidat présent pour 1 poste, alors que la moyenne nationale se maintient autour de 3 depuis 2014. D'autres académies bénéficient d'une attractivité plus forte avec 5 candidats ou plus pour 1 poste (Guadeloupe, Corse, Martinique et La Réunion), mais l'offre de postes n'y est pas comparable.

Pour presque toutes les académies, le taux de couverture est de 100 %, ce qui signifie qu'un candidat a été admis sur liste principale pour chaque poste ouvert.

L'académie de Versailles, en difficulté lors de la session précédente avec 12 % de postes non pourvus, présente un déficit de seulement 5,5 % en 2017.

C'est l'académie de Créteil qui enregistre le déficit le plus important avec 26 % de postes restés vacants par manque de candidats sur liste principale, ce qui était également le cas en 2016 avec 24 % de postes restés vacants. Le concours supplémentaire de Créteil organisé pour la troisième année consécutive, en complément du concours externe classique, a permis de suppléer les besoins dans cette académie.

Ce concours supplémentaire reste attractif en 2017. Ainsi, 3 642 personnes s'y sont présentées, soit un taux de candidature de 7,3 candidats présents pour 1 poste (7,4 en 2016), toujours très supérieur à celui du concours externe classique (1,1 présent par poste) pour cette académie. Les 500 postes offerts ont été pourvus, comme depuis sa mise en place en 2015.

LES CONCOURS EXTERNES DE RECRUTEMENT - Ils regroupent le concours externe classique, le concours externe spécial langues régionales et le troisième concours.

Le concours externe et le concours externe spécial langues régionales s'adressent aux étudiants inscrits en master 1, aux étudiants inscrits ou diplômés en master 2, et aux personnes titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Ils se situent en fin d'année de master 1 et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2.

Le troisième concours est ouvert, sans condition de titre ou de diplôme, aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

Depuis 2015, un concours externe supplémentaire est organisé dans l'académie de Créteil. Les conditions d'inscription et la nature des épreuves sont identiques à celles du concours externe classique.

À partir de la session 2017, un concours externe est organisé à Mayotte. Auparavant, il s'agissait d'un concours spécifique qui alimentait le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte. Pendant une période transitoire de trois sessions, le niveau de recrutement sera la licence au lieu du master.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE CANDIDATURE, D'ATTRACTIVITÉ - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus suite à des désistements des admis sur liste principale.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18.13; 17.13; 16.15; 15.21; 14.21.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.
- *Bilan social national 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie en 2017

(concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Aix-Marseille	580	1 677	2,9	580	100,0
Amiens	470	923	2,0	470	100,0
Besançon	195	483	2,5	195	100,0
Bordeaux 1	408	1 831	4,5	410	100,5
Caen	178	639	3,6	176	98,9
Clermont-Ferrand	115	503	4,4	115	100,0
Corse	30	179	6,0	30	100,0
Créteil 2	1 740	2 123	1,2	1 292	74,3
Dijon	280	606	2,2	280	100,0
Grenoble	480	1 440	3,0	480	100,0
Lille	700	2 200	3,1	700	100,0
Limoges	90	329	3,7	90	100,0
Lyon	850	2 158	2,5	850	100,0
Montpellier 1	510	1 730	3,4	519	101,8
Nancy-Metz	310	1 024	3,3	310	100,0
Nantes	385	1 624	4,2	385	100,0
Nice	314	981	3,1	313	99,7
Orléans-Tours	444	1 018	2,3	444	100,0
Paris	302	855	2,8	302	100,0
Poitiers	253	781	3,1	253	100,0
Reims	225	589	2,6	225	100,0
Rennes 1	328	1 299	4,0	329	100,3
Rouen	360	919	2,6	360	100,0
Strasbourg 1	390	974	2,5	399	102,3
Toulouse 1	451	1 567	3,5	472	104,7
Versailles	1 680	2 268	1,4	1 588	94,5
Guadeloupe	54	330	6,1	52	96,3
Guyane	180	368	2,0	178	98,9
Martinique	63	340	5,4	63	100,0
Mayotte	90	299	3,3	90	100,0
La Réunion	231	1 147	5,0	231	100,0
France métropolitaine + DOM	12 686	33 204	2,6	12 181	96,0
Concours supplémentaire de Créteil	500	3 642	7,3	500	100,0
Tous concours externes	13 186	36 846	2,8	12 681	96,2
Rappel 2016	13 173	36 752	2,8	12 553	95,3

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes ou recrutement sur liste complémentaire. © DEFP

2. Le concours externe supplémentaire de Créteil n'est pas pris en compte dans cette ligne.

DÉFINITIONS

En 2017, 15 320 postes ont été offerts aux concours du second degré public : 13 040 aux concours externes et 2 280 aux concours internes (1). Cette offre est comparable à celle de la session 2016 (15 431). Les concours du Capes sont les principaux concours de recrutement de l'Éducation nationale (55 % des postes offerts), devant l'agrégation (19 %). Globalement, le nombre de candidats admis diminue (-2 %), mais l'évolution est contrastée selon la voie de recrutement, externe (-3 %) ou interne (+1 %) (3). Aux concours externes, il est inférieur de 14 % aux besoins de recrutement, au lieu de 13 % au cours des trois dernières sessions. Aux concours internes en revanche, seuls 2 % des postes n'ont pas été pourvus (3 % en 2016).

Aux recrutements réservés dans l'enseignement public, le nombre d'admis est sensiblement plus élevé (+31 %) qu'en 2016. Toutefois, leur nombre reste inférieur à celui des postes proposés. Seuls 44 % des postes sont pourvus en 2017 (38 % en 2016).

En 2017, 2 980 contrats ont été ouverts aux concours de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement privé sous contrat, soit une augmentation de 3 % par rapport à la session précédente : un sur deux dans la voie externe (Cafep) (2). Aux Cafep, le nombre d'admis progresse plus vite (+5 %) que l'offre de postes (+2 %); le taux de couverture s'améliore ainsi, passant de 89 % à 91 %. Aux concours internes (CAER), en revanche, le nombre d'admis est quasiment stable (-1 %) pour une offre qui progresse de 4 %; le taux de couverture baisse et atteint 92 % en 2017 (contre 97 % en 2016). Aux concours réservés, comme dans le secteur public, l'augmentation du nombre d'admis (+14 %) est insuffisante face aux postes à pourvoir : 72 % des postes sont pourvus en 2017 (69 % en 2016).

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Les concours externes s'adressent aux étudiants inscrits en master 1 ou 2, et aux titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années. Les concours externes des Capes (enseignement en collège ou lycée général), Capeps (enseignement en éducation physique et sportive), Capet (enseignement en lycée technologique) et CAPLP (enseignement en lycée professionnel) sont composés de deux épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission, celui de l'agrégation d'un nombre variable d'épreuves selon les sections. Les troisièmes concours, comptabilisés avec les concours externes, sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée. Les troisièmes concours (Capes, Capet et CAPLP en 2017) sont composés d'une épreuve écrite d'admissibilité et d'une épreuve orale d'admission.

Les concours internes sont accessibles aux candidats titulaires d'une licence, ou équivalent, et justifiant de trois années d'ancienneté de services publics. Les concours internes des Capes, Capeps, Capet et CAPLP sont composés, pour l'admissibilité, d'une épreuve écrite ou d'une étude par le jury d'un dossier de reconnaissance d'acquis professionnels (RAEP), et, pour l'admission, d'une épreuve orale. Le concours interne de l'agrégation est composé de deux ou trois épreuves écrites d'admissibilité et de deux ou trois épreuves orales ou pratiques d'admission.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

- Des concours externes (Cafep) et internes (CAER) du Capes, Capeps, Capet et CAPLP sont organisés pour l'enseignement dans le privé sous contrat, de même qu'un concours interne (CAER) pour l'agrégation. Les candidats passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - Le dispositif « loi Sauvadet », destiné aux agents contractuels, a été prolongé pour deux sessions (2017 et 2018) selon les mêmes modalités, mais avec une modification des conditions de candidature puisque l'observation des conditions requises à la date de mars 2011 est décalée à la date de mars 2013. Les concours et examens professionnels réservés ne posent aucune exigence de diplôme, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier RAEP.

CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CAFEP, CAER - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en % (voir « Définition » en 9.22).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 18.14; 17.14; 16.16; 15.20; 14.15.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.
- Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.

1 Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public

		2005	2010	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016	2017 (1)
Agrégation	Postes	2 890	1 992	1 914	2 007	2 420	2 445	2 445	2 865	2 965	2 950
	Admis	2 872	1 986	1 911	2 003	2 324	2 300	2 300	2 649	2 711	2 721
Capes	Postes	9 155	5 684	5 546	5 557	6 910	14 402	6 900	8 219	8 555	8 500
	Admis	9 124	5 673	4 717	4 851	5 938	11 165	5 998	7 151	7 413	7 149
Capeps	Postes	920	490	608	660	825	1 604	765	865	886	870
	Admis	920	490	608	660	826	1 428	765	865	886	870
Capet	Postes	765	275	318	229	513	1 051	510	670	740	755
	Admis	757	275	308	227	348	812	449	588	675	717
CAPLP	Postes	2 480	1 644	1 669	1 632	1 767	3 308	1 740	2 145	2 285	2 245
	Admis	2 356	1 591	1 526	1 513	1 467	2 436	1 471	1 789	1 970	1 937
Tous concours	Postes	16 210	10 085	10 055	10 085	12 435	22 810	12 360	14 764	15 431	15 320
	Admis	16 029	10 015	9 070	9 254	10 903	18 141	10 983	13 042	13 655	13 394
Concours externes	Postes	13 475	8 300	8 275	8 305	10 632	20 890	10 440	12 609	13 170	13 040
	Admis	13 316	8 237	7 297	7 478	9 105	16 274	9 116	10 933	11 454	11 163
Concours internes	Postes	2 735	1 785	1 780	1 780	1 803	1 920	1 920	2 155	2 261	2 280
	Admis	2 713	1 778	1 773	1 776	1 798	1 867	1 867	2 109	2 201	2 231
Recrutements réservés	Postes					2 483	2 808	2 808	2 805	1 905	2 163
	Admis					2 332	1 724	1 724	1 283	729	955

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEFP

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

2 Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat

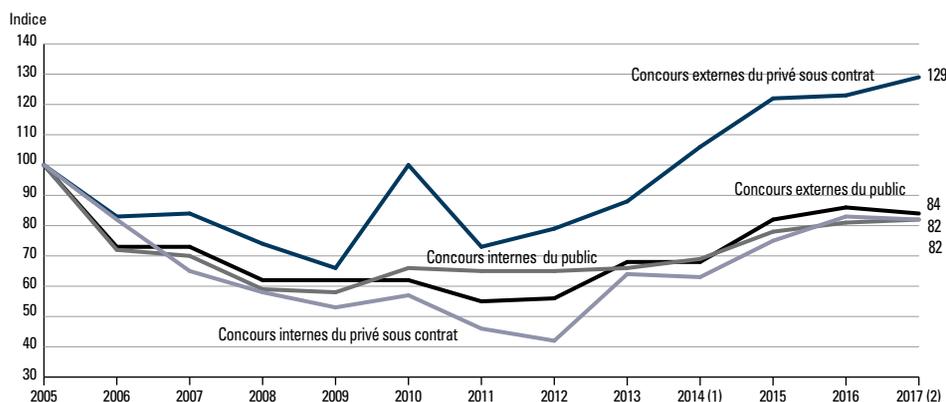
		2005	2010	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016	2017
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 800	1 200	1 100	1 100	2 501	1 301	1 450	1 500	1 530
	Admis	1 077	1 073	791	854	952	1 988	1 140	1 315	1 330	1 394
Concours internes (CAER)	Contrats	2 925	980	800	700	1 090	1 080	1 080	1 300	1 400	1 450
	Admis	1 628	924	755	679	1 046	1 027	1 027	1 225	1 353	1 339
Tous concours	Contrats	4 225	2 780	2 000	1 800	2 190	3 581	2 381	2 750	2 900	2 980
	Admis	2 705	1 997	1 546	1 533	1 998	3 015	2 167	2 540	2 683	2 733
Recrutements réservés	Contrats					560	560	560	800	730	800
	Admis					531	547	547	732	505	574

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEFP

Note : il s'agit de l'ensemble des concours externes (Cafep) et internes (CAER), soit les équivalents du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et agrégation pour l'enseignement privé sous contrat. Pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés.

3 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2005.



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEFP

1. Hors session exceptionnelle.

2. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

DÉFINITIONS

En 2017, le nombre de candidats présents aux concours externes augmente de près de 1 % en moyenne entre 2016 et 2017, plus fortement aux concours externes du Capes (+12 %) et du Capet (+9 %), et avec une légère diminution aux Capes (-1 %) et CAPLP (-2 %) (1). Face à une offre de postes quasiment stable (-1 %), le taux de candidature s'établit à 3,5 présents pour un poste (3,4 en 2015 et 2016).

Comme les années précédentes, il n'a pas été possible de pourvoir tous les postes offerts aux concours externes : 1 877 postes ne sont pas pourvus en 2017 par manque de candidats retenus sur liste principale, plus des deux tiers concernent le Capes. Ainsi, 17 % des postes y sont restés vacants, contre 14 à 15 % au cours des trois dernières sessions. Le taux de candidature se maintient à 2,7 présents pour un poste, mais reste le plus faible des concours externes. Au Capes externe, certaines disciplines sous tension amorcent une progression de leur taux de couverture en 2017 comme les lettres modernes (89 % au lieu de 83 % en 2016). En revanche le taux de couverture se dégrade en mathématiques (76 % pour 80 % en 2016) comme en anglais (72 % contre 87 % en 2016). Si les difficultés de recrutement persistent à l'agrégation externe de mathématiques, le taux de couverture continue de s'améliorer : 67 % des postes sont pourvus (65 % en 2016). Par ailleurs, l'agrégation de lettres modernes, jusqu'à présent épargnée par cette pénurie de recrutement, devient déficitaire en 2017 avec 93 % de postes pourvus. Pour les sections professionnelles, le taux de couverture poursuit sa progression au Capet externe, passant de 90 % en 2016 à 94 % en 2017 ; il se stabilise à 77 % au CAPLP externe pour ces sections.

Aux concours internes, les candidats présents sont sensiblement moins nombreux (-21 %) qu'en 2016, contrastant avec la quasi-stabilité de l'offre (+1 %). Ainsi, le taux de candidature fléchit, passant de 10 à 8 présents par poste ; on compte néanmoins deux fois plus de candidatures par poste aux concours internes qu'aux concours externes. Le taux de couverture reste élevé (98 %).

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE CANDIDATURE - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus suite à des désistements des admis sur liste principale.

DISCIPLINES SCIENTIFIQUES - Sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes); sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation); sciences de la vie et de la Terre (Capes).

DISCIPLINES LITTÉRAIRES ET SCIENCES HUMAINES - Sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes); grammaire (agrégation); documentation (Capes).

LANGUES - Sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, russe, japonais, portugais) (agrégation et Capes); hébreu, polonais (agrégation); néerlandais (Capes); sections langue corse, tahitien (Capes); langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes).

DISCIPLINES ARTISTIQUES - Sections musique, arts (agrégation); éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes).

LANGAGES SPÉCIAUX - Section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010).

DISCIPLINES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (CAPLP) - Sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres.

DISCIPLINES PROFESSIONNELLES - Sections mécanique, biochimie-génie biologique (agrégation); économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales (agrégation, Capet et CAPLP); sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet); hôtellerie-restauration, arts appliqués, biotechnologies (Capet et CAPLP); génie industriel, réparation et revêtement en carrosserie, génie civil, bâtiment, génie mécanique, génie électrique, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique, coiffure (CAPLP).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 18.14; 17.14; 16.16; 15.20; 14.15.

1 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2017.

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture
Agrégation (1)										
Disciplines scientifiques	699	3 517	5,0	540	77,3	247	3 103	12,6	246	99,6
dont : mathématiques	472	1 913	4,1	314	66,5	155	1 379	8,9	154	99,4
physique-chimie	132	932	7,1	131	99,2	44	943	21,4	44	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	502	2 881	5,7	491	97,8	327	2 593	7,9	327	100,0
dont : lettres modernes	162	723	4,5	151	93,2	130	1 050	8,1	130	100,0
histoire	90	811	9,0	90	100,0					
histoire et géographie (2)						105	821	7,8	105	100,0
Langues	388	2 036	5,2	370	95,4	176	2 036	11,6	176	100,0
dont : anglais	213	1 213	5,7	213	100,0	70	1 119	16,0	70	100,0
allemand	80	247	3,1	63	78,8	56	214	3,8	56	100,0
Disciplines professionnelles	247	1 850	7,5	220	89,1	73	1 020	14,0	73	100,0
dont : économie et gestion	122	725	5,9	95	77,9	46	411	8,9	46	100,0
sciences industrielles de l'ingénieur	108	768	7,1	108	100,0	19	556	29,3	19	100,0
Disciplines artistiques	89	675	7,6	76	85,4	42	552	13,1	42	100,0
Éducation physique et sportive	50	520	10,4	50	100,0	110	925	8,4	110	100,0
Total Agrégation	1 975	11 479	5,8	1 747	88,5	975	10 229	10,5	974	99,9
Évolution 2017/2016 (3)	-2,0	0,4	0,1	-1,0	0,9	2,6	-11,8	-1,7	3,0	0,3
Capes (4)										
Disciplines scientifiques	2 345	5 513	2,4	1 971	84,1	244	1 131	4,6	244	100,0
dont : mathématiques	1 577	2 749	1,7	1 203	76,3	187	715	3,8	187	100,0
sciences de la vie et de la Terre	424	1 657	3,9	424	100,0	44	308	7,0	44	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	2 687	8 108	3,0	2 391	89,0	290	2 199	7,6	280	96,6
dont : lettres modernes	1 339	2 142	1,6	1 188	88,7	119	661	5,6	119	100,0
histoire et géographie	680	3 036	4,5	680	100,0	63	621	9,9	63	100,0
Langues	2 280	6 145	2,7	1 683	73,8	234	1 162	5,0	233	99,6
dont : anglais	1 281	2 886	2,3	927	72,4	149	553	3,7	149	100,0
espagnol	564	1 973	3,5	542	96,1	44	427	9,7	44	100,0
Disciplines artistiques	350	1 245	3,6	280	80,0	67	342	5,1	64	95,5
Langages spéciaux	3	14	4,7	3	100,0					
Total Capes	7 665	21 025	2,7	6 328	82,6	835	4 834	5,8	821	98,3
Évolution 2017/2016 (3)	-0,8	-1,0	0,0	-4,0	-2,8	0,6	-28,9	-2,4	0,4	-0,3
Capeps	800	3 837	4,8	800	100,0	70	690	9,9	70	100,0
Évolution 2017/2016 (3)	-2,4	11,5	0,6	-2,4	0,0	6,1	-7,3	-1,4	6,1	0,0
Capet (4)	670	2 919	4,4	632	94,3	85	515	6,1	85	100,0
dont : sciences industrielles de l'ingénieur	297	640	2,2	267	89,9	33	127	3,8	33	100,0
économie et gestion	240	1 476	6,2	233	97,1	39	293	7,5	39	100,0
Évolution 2017/2016 (3)	1,5	8,5	0,3	6,0	4,0	6,3	-38,1	-4,3	7,6	1,2
CAPLP (4)										
Disciplines d'enseignement général	731	2 421	3,3	731	100,0	81	614	7,6	69	85,2
dont : mathématiques-physique chimie	251	803	3,2	251	100,0	37	175	4,7	28	75,7
lettres-histoire et géographie	220	761	3,5	220	100,0	20	225	11,3	20	100,0
Disciplines professionnelles	1 199	3 537	2,9	925	77,1	234	845	3,6	212	90,6
dont : biotechnologies	242	362	1,5	144	59,5	65	216	3,3	64	98,5
économie et gestion	231	1 299	5,6	231	100,0	31	157	5,1	31	100,0
Total CAPLP	1 930	5 958	3,1	1 656	85,8	315	1 459	4,6	281	89,2
Évolution 2017/2016 (3)	-1,0	-1,5	0,0	-1,3	-0,3	-6,0	-41,8	-2,9	-3,8	2,0
Tous concours	13 040	45 218	3,5	11 163	85,6	2 280	17 727	7,8	2 231	97,9
Évolution 2017/2016 (3)	-1,0	0,8	0,1	-2,5	-1,4	0,8	-21,2	-2,1	1,4	0,6

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

2. Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.

3. Évolution en %, en point pour le taux de candidature et le taux de couverture.

4. Y compris les troisièmes concours ouverts en 2017.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2017, le nombre de postes ouverts aux concours de personnels de direction reste inchangé, soit 600 comme aux deux dernières sessions (1). Néanmoins, le nombre de postes au concours de première classe (C1) continue de diminuer, passant de 30 à la session 2016 à 20 à la session 2017, tandis que le nombre de postes au concours de deuxième classe (C2) augmente symétriquement. En 2018, un seul concours de personnels de direction sera organisé.

Le nombre de candidats présents baisse de 8%, mais plus de cinq personnes sont présentes pour un poste. Tous les postes sont pourvus pour les deux concours depuis 2009.

115 postes sont offerts au concours de recrutement d'inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) depuis la session 2013 (2). Malgré cette stabilité, la baisse du nombre de candidats inscrits, engagée depuis 2011, se poursuit en 2017 (-5%). Sept candidats sont présents pour un poste. Tous les postes ont été pourvus, comme les années précédentes.

Par ailleurs, 80 postes sont offerts au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) pour la quatrième année consécutive. Le nombre de candidats ayant présenté leur dossier RAEP se maintient, et plus de trois candidats sont présents pour un poste. 97,5% des postes ont été pourvus.

En 2017, 390 postes de conseillers principaux d'éducation (CPE) sont proposés (320 au concours externe et 70 au concours interne) (3). Globalement, cette offre baisse (-4%) par rapport à la session 2016, mais l'évolution est contrastée selon la voie de recrutement, externe (-6%) ou interne (+3%). Les candidats présents sont moins nombreux pour chacun des concours (-4% et -2%). Néanmoins, leur nombre total se stabilise autour de 5 000 depuis 2015. La forte sélectivité du concours interne demeure avec 24 présents pour 1 poste, contre 10 au concours externe. Tous les postes ont été pourvus comme les années précédentes.

Au titre de la première session des concours de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN), 280 postes sont offerts (240 au concours externe et 40 au concours interne) en 2017. Un peu moins de 2 000 candidats étaient présents. Le taux de candidature est sensiblement supérieur au concours interne avec 11 présents pour 1 poste, contre 6 au concours externe. Tous les postes ont été pourvus.

De plus, 111 candidats ont été reçus aux concours réservés de CPE et de PsyEN pour 137 postes offerts. Tous les postes sont pourvus au concours de PsyEN, contre 70% à celui de CPE.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE DIRECTION ET D'INSPECTION - Le recrutement dans les trois corps par voie de concours interne est ouvert, sous certaines conditions, à des fonctionnaires titulaires de certains corps, et à des personnes ayant accompli des services dans une administration publique ou un organisme assimilé d'un État membre de l'Union européenne.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DE CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION (CPE) - Le concours externe s'adresse aux étudiants inscrits en master 1 ou 2, et aux titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années. Le concours interne concerne des personnes qui ont déjà travaillé dans la fonction publique, qui peuvent justifier de trois ans de services publics et qui détiennent une licence (ou équivalent). Le concours réservé est destiné à certains agents contractuels remplissant des conditions d'ancienneté.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (PsyEN) - Dans le cadre de la modernisation des métiers de l'Éducation nationale, un nouveau corps unique de psychologue de l'Éducation nationale a été créé en 2017. Offrant deux spécialités, il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré et de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Les candidats doivent posséder une licence en psychologie et, soit être inscrit en deuxième année de master de psychologie, soit détenir un master de psychologie, ou justifier d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Par ailleurs, les candidats aux concours interne ou réservé doivent justifier de conditions de qualité et de services.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou candidats ayant envoyé un dossier RAEP.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE CANDIDATURE - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

SOURCES

- MEN-MESRI-DGRH (personnels de direction et d'inspection).
- MEN-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean (personnels d'éducation et psychologues).

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social national 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Concours de personnels de direction

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Première classe (C1)	Postes	80	60	60	50	50	50	45	40	30	20
	Présents	149	183	166	154	199	196	182	147	121	148
	Admis	61	60	60	50	50	50	45	40	30	20
Deuxième classe (C2)	Postes	800	740	740	700	750	650	605	560	570	580
	Présents	3 073	3 539	3 743	3 929	3 913	3 873	3 797	3 486	3 390	3 090
	Admis	800	740	740	700	750	650	605	560	570	580
Tous concours	Postes	880	800	800	750	800	700	650	600	600	600
	Présents	3 222	3 722	3 909	4 083	4 112	4 069	3 979	3 633	3 511	3 238
	Admis	861	800	800	750	800	700	650	600	600	600

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

2 Concours de personnels d'inspection

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN)	Postes	178	168	135	110	125	115	115	115	115	115
	Inscrits (1)	856	1 042	1 533	1 234	1 028	943	923	855	839	800
	Admis	177	167	135	110	124	115	115	115	115	115
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)	Postes	108	91	85	80	75	70	80	80	80	80
	Inscrits (1)	284	306	360	269	270	254	289	279	270	274
	Admis	87	83	82	72	68	70	78	80	80	78
Tous concours	Postes	286	259	220	190	200	185	195	195	195	195
	Inscrits (1)	1 140	1 348	1 893	1 503	1 298	1 197	1 212	1 134	1 109	1 074
	Admis	264	250	217	182	192	185	193	195	195	193

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

1. Les inscrits sont les candidats dont les dossiers RAEP sont examinés.

3 Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels d'éducation et psychologues

		2005	2010	2011	2012	2013	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016	2017	
Conseillers principaux d'éducation (CPE) (1)	externe	Postes	415	250	275	245	300	300	310	340	320
		Présents	8 309	3 653	1 382	1 865	1 948	2 678	3 210	3 407	3 274
		Admis	415	250	275	245	300	300	310	340	320
	interne	Postes	55	50	55	55	60	60	65	68	70
		Présents	3 903	2 741	1 972	2 010	2 014	1 767	1 817	1 682	1 648
		Admis	55	50	55	55	60	60	65	68	70
Psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) (2)	externe	Postes	110	50	50	50	68	60	90	90	240
		Présents	981	395	435	486	567	478	529	580	1 483
		Admis	110	50	50	50	68	60	90	90	240
	interne	Postes	10	15	15	15	20	20	21	60	40
		Présents	86	58	72	71	97	82	87	112	445
		Admis	10	15	15	15	20	20	21	60	40
Tous concours	Postes	590	365	395	365	448	440	486	558	670	
	Présents	13 279	6 847	3 861	4 432	4 626	5 005	5 643	5 781	6 850	
	Admis	590	365	395	365	448	440	486	558	670	
Recrutements réservés	Postes					100	152	155	95	137	
	Présents					536	219	134	61	237	
	Admis					95	137	62	38	111	

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

1. En 2014, une session exceptionnelle a été organisée pour le concours externe, soit 272 admis supplémentaires pour 2 501 présents et 300 postes.

2. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré, de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation psychologues (COP) ne concernaient que le second degré ; les psychologues du premier degré étaient sous le statut des professeurs des écoles.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2017, 2 939 postes ont été offerts aux différents concours de recrutement de personnels ASS (53% aux concours externes, 47% aux concours internes), soit une baisse moyenne de 14% par rapport à la session 2016 (1). 94% des postes sont ouverts aux concours déconcentrés (secrétaire et adjoint administratifs, infirmier, assistant de service social) et 83% sont destinés à la filière administrative. Globalement, le nombre de candidats présents recule de 11% et celui des admis de 15% par rapport à 2016. Dans les deux voies de recrutement, la filière administrative enregistre des taux de réussite inférieurs à ceux de la filière sociale et de santé qui connaît des difficultés persistantes de recrutement, principalement de médecins.

158 postes ont été ouverts aux concours de recrutement 2017 de personnels des bibliothèques (54% aux concours externes, 46% aux concours internes) contre 99 en 2016 (2). Le nombre de candidats présents baisse de 4% pour une offre qui progresse de 59% aux concours externes, 60% aux concours internes. Le taux de réussite demeure plus élevé aux concours internes (7,4%) qu'aux concours externes (3,4%). Tous les postes ouverts ont été pourvus.

L'offre de postes aux différents concours de recrutement de personnels ITRF baisse de 2% entre les sessions 2016 et 2017, soit 2 105 postes (57% aux concours externes, 43% aux concours internes) (3). 48% des postes sont offerts aux concours de catégorie A (ingénieur de recherche, d'études et assistant-ingénieur). Globalement, par rapport à la session 2016, le nombre de candidats présents recule de 17%, celui des admis sur liste principale de 3%. Le taux de réussite aux concours internes (6,5%) reste supérieur à celui des concours externes (4,9%); les taux les plus élevés concernent les concours de technicien de catégorie B et d'adjoint technique de catégorie C. Le taux de couverture global fléchit, et demeure moins élevé aux concours externes (86,7%) qu'aux concours internes (90,6%). Les concours de catégories B et C enregistrent en moyenne les plus forts taux de couverture. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble 43% des lauréats; cette part atteint 52% aux concours internes contre 36% aux concours externes.

LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTÉ (ASS) - Il s'opère selon deux modalités. Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Pour les corps de catégories B et C, les concours sont « déconcentrés », organisés par les rectorats et les vice-rectorats : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice.

LES CONCOURS DE PERSONNELS DES BIBLIOTHÈQUES - Ils sont organisés par la direction générale des ressources humaines des ministères en charge de l'éducation nationale et en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DES INGÉNIEURS ET PERSONNELS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION (ITRF) Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en huit BAP (A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement; B : sciences chimiques et sciences des matériaux; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique; D : sciences humaines et sociales; E : informatique, statistiques et calcul scientifique; F : culture, communication, production et diffusion des savoirs; G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention; J : gestion et pilotage). Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Les concours de catégories B et C sont organisés par académie.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - Le dispositif « loi Sauvadet », destiné aux agents contractuels, a été prolongé pour deux sessions (2017 et 2018).

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

Taux de réussite - Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Taux de couverture - Voir 9.23.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, divisions académiques des examens et concours.
- MEN-MESRI-DGRH, Système d'information Senorita (ITRF).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 14.35.

1 Concours de personnels ASS, session 2017.

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Attaché d'administration (1)	—	—	—	—	—	80	5 536	2 597	80	3,1
Secrétaire administratif de classe normale (2)(3)	718	21 677	8 774	716	8,2	681	15 574	9 865	666	6,8
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	53	3 179	911	53	5,8	72	2 853	1 393	66	4,7
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (2)	361	22 774	11 016	360	3,3	484	8 544	5 565	482	8,7
Total filière administrative	1 132	47 630	20 701	1 129	5,5	1 317	32 507	19 420	1 294	6,7
Évolution 2017/2016 (7)	-21,2	-3,2	-9,0	-21,4	-0,8	-15,5	-4,1	-13,3	-16,1	-0,2
Médecin (4)	80	50	20	20	100,0	—	—	—	—	—
Conseiller technique de service social (5)	—	—	—	—	—	25	154	36	25	69,4
Assistant de service social	96	1 173	648	88	13,6	50	138	95	32	33,7
Infirmier (6)	239	3 068	1 908	229	12,0	—	—	—	—	—
Total filière sociale et de santé	415	4 291	2 576	337	13,1	75	292	131	57	43,5
Évolution 2017/2016 (7)	8,4	1,1	-8,2	5,6	1,7	38,9	52,1	54,1	62,9	2,3
Total	1 547	51 921	23 277	1 466	6,3	1 392	32 799	19 551	1 351	6,9
Évolution 2017/2016 (7)	-15,0	-2,8	-8,9	-16,5	-0,6	-13,7	-3,8	-13,1	-14,3	-0,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

Note : à compter du 1^{er} janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1^{re} classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

- Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
- Depuis 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
- Y compris administration centrale.
- Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
- Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
- Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
- Évolution en % pour les effectifs ; en point pour les taux.

© DEFP

2 Concours de personnels des bibliothèques, session 2017.

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Conservateur (1)	15	933	238	15	6,3	16	360	118	16	13,6
Bibliothécaire	20	2 343	605	20	3,3	14	565	275	14	5,1
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	24	3 417	942	24	2,5	23	678	333	23	6,9
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	7	395	75	7	9,3	5	169	67	5	7,5
Magasinier principal des bibliothèques	20	3 111	637	20	3,1	14	477	175	14	8,0
Total	86	10 199	2 497	86	3,4	72	2 249	968	72	7,4
Évolution 2017/2016 (2)	59,3	48,6	-4,0	59,3	1,3	60,0	28,1	-4,0	60,0	2,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

Note : les concours externe et interne de magasinier principal des bibliothèques sont rouverts à la session 2017.

- Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
- Évolution en % pour les effectifs ; en point pour les taux.

© DEFP

3 Concours de personnels ITRF, session 2017.

Corps	BAP	Concours externes					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Ingénieur de recherche		104	1 689	1 680	86	5,1	51	512	510	43	8,4
Ingénieur d'études		361	11 500	11 419	297	2,6	160	2 981	2 919	130	4,5
Assistant ingénieur		165	6 043	3 018	130	4,3	162	4 595	4 592	144	3,1
Technicien		371	5 052	3 492	341	9,8	316	2 794	2 767	300	10,8
Adjoint technique		207	2 198	1 626	193	11,9	208	1 650	1 634	196	12,0
Ensemble											
	A	137	1 926	1 539	131	8,5	68	300	293	63	21,5
	B	85	1 145	914	83	9,1	57	215	206	49	23,8
	C	77	805	608	59	9,7	15	60	60	15	25,0
	D	24	657	636	18	2,8	7	38	38	6	15,8
	E	242	4 180	3 933	191	4,9	99	1 130	1 128	94	8,3
	F	93	2 224	1 824	81	4,4	85	685	681	74	10,9
	G	127	957	795	104	13,1	108	557	546	91	16,7
	J	423	14 588	10 986	380	3,5	458	9 547	9 470	421	4,4
Total		1 208	26 482	21 235	1 047	4,9	897	12 532	12 422	813	6,5
Rappel 2016		1 216	32 035	25 620	1 077	4,2	926	14 866	14 769	843	5,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEFP

LE COMPTE DE L'ÉDUCATION comprend les activités d'enseignement sous toutes leurs formes (scolaires de tous niveaux y compris apprentissage et extrascolaires) ainsi que des activités annexes permettant l'organisation du système éducatif (administration générale et recherche sur l'éducation) ou accompagnant et facilitant sa fréquentation (hébergement, restauration, orientation et médecine scolaires). S'ajoutent également des achats de biens et services liés à l'éducation (transports scolaires, manuels, fournitures et habillement demandés par les institutions scolaires, cours particuliers).

L'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation a été estimé en 2016 à 149,9 milliards d'euros (données provisoires) (1). Il représente 6,7% du PIB (voir 10.3). Les seules activités d'enseignement représentent 127,8 milliards d'euros, soit 85,3% de la dépense intérieure d'éducation (DIE). Les dépenses d'hébergement et de restauration en représentent 7,2%. Les 7,5% restants financent les autres activités : administration, orientation, médecine scolaire, transports scolaires, achat de fournitures, manuels scolaires, habillement et leçons particulières. La dépense d'enseignement du premier degré représente 27,7% (35,4 milliards d'euros) de la dépense d'enseignement, celle du second degré 37,8% (48,3 milliards d'euros), celle du supérieur 20,8% (26,6 milliards d'euros) et celle de la formation professionnelle continue et des autres activités extrascolaires 13,7% (17,5 milliards d'euros).

L'État assure 54,6% du financement final total de la dépense intérieure d'éducation, les collectivités territoriales 23,8%, les ménages 11,3%, les entreprises 8,5% (essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses pour financer la formation continue) et les autres administrations publiques 1,8% (2).

Il est à noter qu'en matière de financement initial (avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales), la part de l'État est encore plus importante, s'élevant à 57,3%. Celles des collectivités territoriales (23,7%) et surtout des ménages (7,7%) sont plus faibles. Les caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent en tant que financeur initial, à hauteur de 1,3% au financement de la DIE avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire.

COMPTE DE L'ÉDUCATION - Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant l'ensemble des flux monétaires intervenant dans le domaine de l'éducation, rassemblés dans un cadre cohérent, partageant des concepts et des nomenclatures avec la comptabilité nationale.

DÉPENSE INTÉRIEURE D'ÉDUCATION (DIE) - Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les DOM pour les activités d'éducation (enseignement, y compris formation continue et activités annexes) et pour l'achat des biens et services liés à l'éducation.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) - Agrégat de la comptabilité nationale, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité).

FINANCEUR FINAL ET FINANCEUR INITIAL - Financeur final : dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. Si, en revanche, on choisit d'affecter la subvention au financeur État, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

ÉDUCATION NATIONALE - L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.32; 16.32; 15.41; 14.37.

- *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

1 Le financement des activités d'éducation et des achats de biens et services liés à l'éducation en 2016, dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire en millions d'euros).

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	22 127	87	22 214	11 949	351	931	1	35 446
	Second degré	33 873	1 413	35 286	9 851	300	1 740	1 118	48 295
	Enseignement supérieur (3)	15 394	1 930	17 324	2 909	1 041	2 756	2 554	26 583
Enseignement de type extrascolaire (4)		427	959	1 386	4 286	878	2 074	8 829	17 453
Total dépense intérieure d'enseignement		71 822	4 389	76 211	28 994	2 570	7 500	12 502	127 777
Activités annexes	Hébergement, restauration	1 478	150	1 628	3 766	112	5 263	68	10 837
	Médecine scolaire	715		715	21				736
	Orientation	307	0	307	12	0	8	2	330
	Administration générale	2 792	285	3 077	353	10	13	139	3 592
Achats de biens et service liés	Transports scolaires				2 349		476		2 825
	Fournitures et livres scolaires				184		2 771		2 955
	Habillage, leçons particulières						833		833
Total dépense intérieure d'éducation		77 114	4 825	81 939	35 679	2 692	16 864	12 712	149 885

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

1. Voir « Définitions » ci-contre.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 263 millions d'euros en 2016.

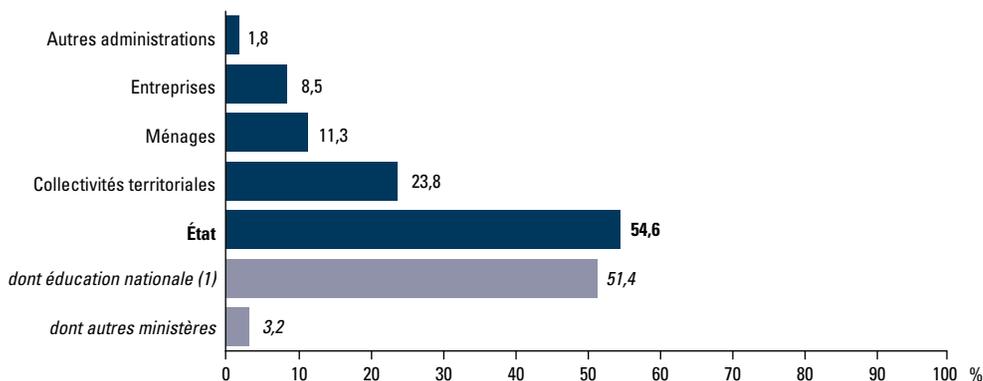
3. Y compris la recherche universitaire.

4. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

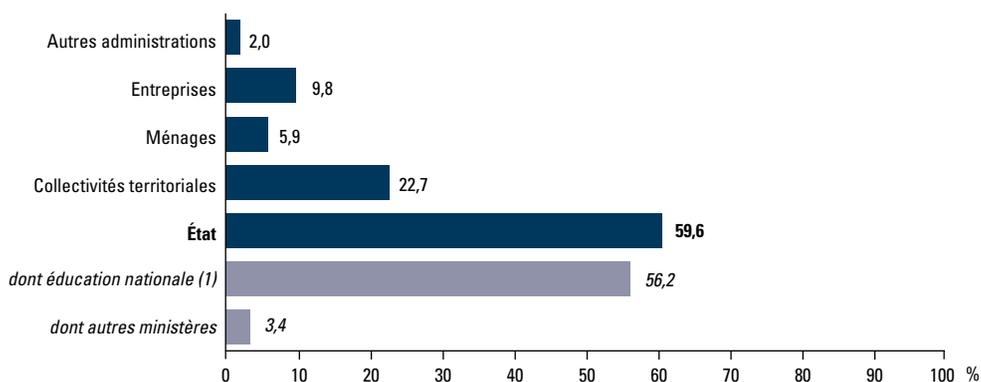
© DEPP

2 Structures du financement final en 2016, en %.

Ensemble des activités



Activités d'enseignement



► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Voir « Définitions » ci-contre.

© DEPP

DÉFINITIONS

LE BUDGET des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIRES) ». Les crédits votés pour 2018 au titre de ces deux missions s'élèvent à 99,3 milliards d'euros de dépenses, soit 30,4% du budget de l'État et 4,2% du PIB (1).

En 2018, 71,6 milliards d'euros sont consacrés à la mission « Enseignement scolaire » (MIES), soit 1,8% de hausse par rapport aux crédits exécutés en 2017. Les évolutions par programme des crédits demandés en 2018 font apparaître une augmentation des crédits alloués plus forte pour les programmes 214 « Soutien de la politique de l'Éducation nationale » et 230 « Vie de l'élève » (respectivement 5,2% et 4,8%) (2). Ces deux programmes représentent 11% des crédits de la MIES, le reste étant pour l'enseignement.

Au sein de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (MIRES), les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 13,5 milliards d'euros pour 2018 soit une hausse de 2,5% par rapport aux crédits exécutés en 2017. Ceux du programme 231 « Vie étudiante », avec 2,7 milliards d'euros en 2018, sont en hausse de 2,4%.

Par ailleurs, la MIRÉS comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2018 pour les « autres programmes » progressent de 1,2% pour se situer à 11,2 milliards d'euros.

CHAMP - Le champ des données présentées ici prend en compte la totalité des deux missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » et ne correspond donc pas au champ des données figurant en 10.1 et 10.3 à 10.5 qui n'inclut pas la recherche non universitaire.

LFI - Loi de finances initiale.

CRÉDITS EXÉCUTÉS (OU CRÉDITS CONSOMMÉS) - Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.

CRÉDITS VOTÉS EN LFI - Crédits ouverts après leur approbation par le parlement.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT - Ensemble des budgets civils et du budget du ministère en charge de la défense.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) - Agrégat de la comptabilité nationale, il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmenté des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). L'estimation du PIB pour 2018 est tirée de la note de conjoncture de l'Insee, publiée en juin 2018, qui a retenu une hypothèse d'évolution de +1,7% en volume et +0,9% en prix, soit +2,6% en valeur.

MISSION - Une mission comprend un ensemble de programmes dépendant d'un (ou plusieurs) ministère(s), concourant à une politique publique définie.

PROGRAMME - Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, LFI 2018 - Missions interministérielles Enseignement scolaire et Recherche et enseignement supérieur.

1 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2015 à 2018, en millions d'euros, prix courants.

	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2018	Évolution 2018/2017 (%)
	2015	2016	2017		
Mission interministérielle Enseignement scolaire (MIES)	66 395,3	67 728,5	70 328,8	71 600,8	1,8
Mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (MIRES)	26 006,1	26 076,7	27 201,7	27 735,8	2,0
Ensemble	92 401,4	93 805,2	97 530,4	99 336,6	1,9
Part dans le budget État (%)	31,2	30,2	30,2	30,4	
Part dans le PIB (%) (1)	4,2	4,2	4,3	4,2	

1. PIB, voir « Définitions ».

© DEFP

2 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2015 à 2018, en millions d'euros, prix courants.

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES)	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2018		Évolution 2018/2017 (%)
	2015	2016	2017	Montant	%	
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	19 874,9	20 443,4	21 573,8	22 036,4	30,8	2,1
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	30 912,9	31 466,2	32 436,3	32 753,0	45,7	1,0
Programme 230 : Vie de l'élève	4 810,6	4 905,6	5 167,6	5 414,3	7,6	4,8
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	7 166,0	7 255,4	7 477,2	7 552,8	10,5	1,0
Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale	2 273,2	2 287,7	2 277,6	2 396,0	3,3	5,2
Sous total scolaire MEN	65 037,6	66 358,3	68 932,4	70 152,4		1,8
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 357,7	1 370,3	1 396,4	1 448,3		2,0
Total mission « Enseignement scolaire »	66 395,3	67 728,5	70 328,8	71 600,8	100,0	1,8

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIRES)	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2018		Évolution 2018/2017 (%)
	2015	2016	2017	Montant	%	
Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	5 573,6	5 707,0	5 931,4	6 090,0	22,0	2,7
Établissements d'enseignement privés (action 4)	73,4	76,4	76,7	79,9	0,3	4,2
Bibliothèques et documentation (action 5)	445,4	449,2	456,3	447,7	1,6	-1,9
Recherche universitaire (action 17)	3 762,1	3 789,9	3 832,4	3 924,7	14,2	2,4
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	118,3	113,9	121,9	116,9	0,4	-4,1
Immobilier (action 14)	1 228,6	1 131,5	1 116,5	1 238,8	4,5	11,0
Pilotage et support du programme (action 15)	1 542,5	1 539,4	1 598,5	1 561,2	5,6	-2,3
Total programme 150	12 743,7	12 807,5	13 133,6	13 459,2		2,5
Programme 231 - Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	2 133,6	2 176,8	2 229,8	2 268,7	8,2	1,7
Aides indirectes (action 2)	275,3	241,8	265,7	280,2	1,0	5,5
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	56,8	47,6	55,9	60,6	0,2	8,4
Pilotage et animation du programme (action 4)	90,3	80,6	92,3	97,1	0,4	5,2
Total programme 231	2 556,0	2 546,9	2 643,7	2 706,7		2,4
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	320,7	324,0	329,7	346,0		4,9
Autres programmes : 172, 186, 190 à 193	10 385,6	10 398,3	11 094,7	11 224,0		1,2
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	26 006,1	26 076,7	27 201,7	27 735,8	100,0	2,0

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

© DEFP

LA DÉPENSE INTÉRIEURE D'ÉDUCATION (DIE) est évaluée pour 2016 à 149,9 milliards d'euros (données provisoires) (1). Elle a augmenté de 95 % depuis 1980 (aux prix de 2016). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 1,9 %. Durant la même période, le produit intérieur brut (PIB) a crû de 1,8 % en moyenne par an. La part de la DIE dans le PIB progresse donc, passant de 6,5 % en 1980 à 6,7 % en 2016 (2). Lors de la crise de 2009, cette part augmente sous l'effet d'une poursuite de la hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB et reste proche de 7,0 % jusqu'en 2010. Entre 2011 et 2016, elle se stabilise autour de 6,7 % du PIB.

La structure du financement de la DIE s'est également modifiée. La part de l'État (MEN, MESRI et autres ministères) baisse de près de 12 points, de 66,2 % en 1980 à 54,6 % en 2016 (3). *A contrario*, celle des collectivités territoriales croît de près de 10 points (de 14,0 % en 1980 à 23,8 % en 2016). En effet, les différentes lois de décentralisation ont progressivement transféré aux collectivités locales de nombreuses compétences : fonctionnement et équipement des établissements du second degré, apprentissage, formation professionnelle et transport scolaire, puis formations sociales et de santé, ainsi que la rémunération et la gestion des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement du second degré (ATTÉE).

La structure de la DIE par niveau d'enseignement présente des évolutions notables liées aux choix budgétaires et à la démographie (4). Dans un premier temps, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît jusqu'à 26,6 % en 1992 (contre 29,2 % en 1980). Puis, elle augmente tendanciellement à nouveau pour atteindre 28,9 % en 2015 et 2016 sous l'effet d'une hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et de la priorité accordée au premier degré au cours des années récentes.

À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 43,0 % de 1980 à 1998, baisse régulièrement depuis, pour atteindre 39,2 % en 2016.

La part consacrée à l'enseignement supérieur augmente de façon quasi continue sur la période, de 15,1 % de la DIE en 1980 à 20,2 % en 2016, mais, parallèlement, les effectifs d'étudiants doublent.

ÉDUCATION NATIONALE - L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ÉVALUATION AUX PRIX DE 2016 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

FINANCEUR FINAL ET FINANCEUR INITIAL - Financeur final : dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. Si, en revanche, on choisit d'affecter la subvention au financeur État, on parle alors de financeur initial (avant transferts).

AUTRES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES - Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.32 ; 16.32 ; 15.41 ; 14.37.
- *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

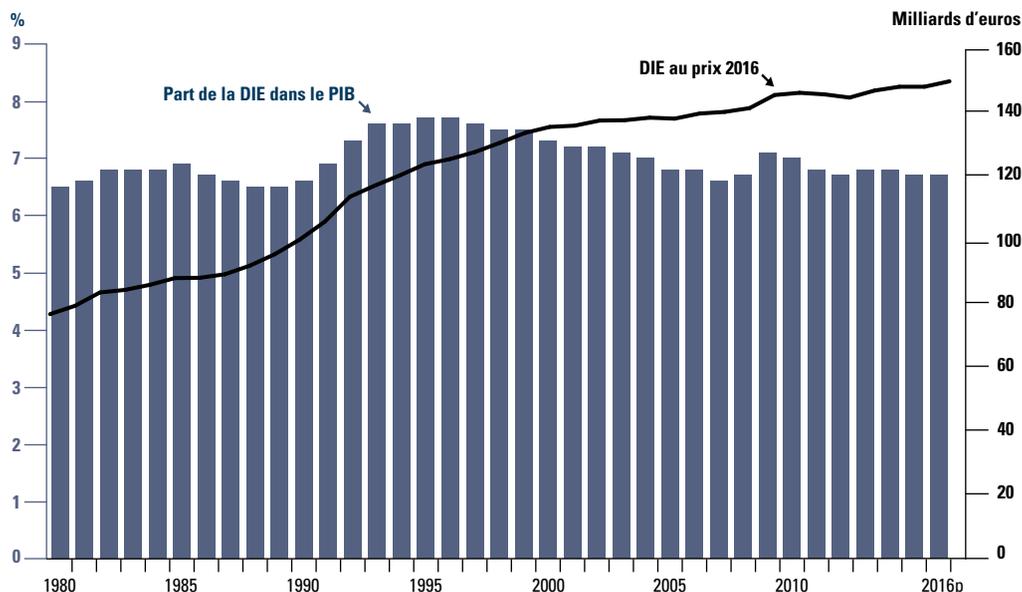
1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	94 152	108 202	121 231	139 337	147 615	149 885
DIE (millions d'euros, prix constants estimation aux prix 2016)	76 881	100 274	123 925	135 560	138 201	146 349	148 184	149 885
% du PIB	6,5	6,6	7,7	7,3	6,8	7,0	6,7	6,7

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série.

© DEPP

2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série.

© DEPP

Lecture : en 2016, la DIE s'élève à 149,9 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,7% du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en %.

	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016p
Éducation nationale (1)	58,7	54,2	54,2	55,1	53,5	51,3	51,3	51,4
Autres ministères (2)	7,5	5,0	5,7	5,0	4,4	3,9	3,3	3,2
Total État	66,2	59,2	59,9	60,1	57,9	55,2	54,6	54,6
Collectivités territoriales	14,0	19,8	21,1	21,8	22,4	24,4	23,9	23,8
Autres administrations publiques (1)	0,4	0,8	1,1	0,8	0,8	1,3	1,8	1,8
Ménages	12,6	12,9	11,2	10,6	11	10,7	11,2	11,3
Entreprises et autres financeurs privés	6,8	7,3	6,7	6,7	7,9	8,4	8,5	8,5
Total général	100,0							

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série.

© DEPP

Remarque : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

1. Voir « Définitions » ci-contre.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne + pays étrangers), 0,2% en 2016.

4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement, en %.

Niveaux d'enseignement	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016p
Premier degré	29,2	27,1	26,9	27,5	27,8	27,2	28,9	28,9
Second degré	42,9	43,2	43,1	42,6	41,9	40,7	39,1	39,2
Supérieur	15,1	16,9	17,4	17,2	18,1	19,7	20,3	20,2
Formation continue	11,6	11,6	11,4	11,0	10,2	10,4	9,9	9,9
Extrascolaire	1,2	1,2	1,2	1,7	2,0	2,0	1,8	1,8
Total	100,0							

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série.

© DEPP

LES UNITÉS DE PRODUCTION du compte de l'éducation sont les agents économiques qui ont une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.) et qui utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs (voir 10.1 et 10.3). Le montant total de ces ressources s'élève à 143,3 milliards d'euros en 2016 (1).

L'essentiel de ces ressources (138,3 milliards d'euros, soit 96,5% du total) finance pour 74,5% les activités des établissements publics, 14,4% celles des établissements privés subventionnés et 7,6% celles des établissements privés non subventionnés (2). Le financement des services administratifs et organismes publics s'élève à 5,0 milliards d'euros, soit 3,5% du total.

L'activité des écoles maternelles et élémentaires publiques a bénéficié d'un financement de 37,3 milliards d'euros. La part des collectivités territoriales est importante (38,8% du total, soit 14,5 milliards d'euros), mais reste inférieure à celle de l'État qui participe à hauteur de 20,6 milliards d'euros, soit 55,3% de leurs ressources (1) (3).

L'activité des collèges et lycées publics s'appuie sur un financement de 46,2 milliards d'euros. 33,8 milliards d'euros proviennent de l'État, premier financeur avec 73,2% du total de leurs ressources, et correspondant en grande partie aux rémunérations des personnels enseignants. Les collectivités territoriales ont, quant à elles, fourni 9,4 milliards d'euros, soit 20,4% du total. On peut aussi noter que les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour près des deux tiers par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et qui verse à ces établissements, un forfait d'externat par élève selon le niveau d'enseignement) et pour près d'un quart par les familles.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics reçoivent 14,1 milliards d'euros de l'État, soit 75,5% du financement total. En revanche, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout soutenus par les ménages et les financeurs privés.

ÉDUCATION NATIONALE - L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

FINANCEUR FINAL ET FINANCEUR INITIAL - Financeur final : dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. Si, en revanche, on choisit d'affecter la subvention au financeur État, on parle alors de financeur initial (avant transferts).

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SUBVENTIONNÉS - Pour les établissements du 1^{er} et du 2nd degrés, il s'agit des établissements privés comprenant des classes sous contrat d'association ou plus rarement sous contrat simple. Les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés, sans être à proprement parler sous contrat, touchent une subvention de l'État; ils relèvent pour la plupart des grandes fédérations d'établissements privés.

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS NON SUBVENTIONNÉS - Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéficiaires industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéficiaires non commerciaux et les individus donnant des leçons particulières. Dans le cas, peu fréquent, où un établissement privé comprend à la fois des classes sous contrat et des classes hors contrat, seule l'activité d'enseignement correspondant aux classes hors contrat est rattachée à ce producteur.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET ORGANISMES PUBLICS - Ce producteur n'assure pas d'enseignement, mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, mais aussi d'hébergement et de restauration avec le Cnous.

CNOUS - Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.32; 16.32; 15.41; 14.37.
- *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

1 Financement des producteurs d'éducation en 2016, dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire en millions d'euros).

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Total
Écoles maternelles et élémentaires	20 535	72	20 608	14 460	351	1 868	–	37 287
Collèges et lycées	33 015	795	33 810	9 405	385	2 041	556	46 197
Centre de formation d'apprentis	7	101	108	295	17	10	235	665
Universités	10 908	256	11 164	557	677	351	926	13 676
Autres établissements d'enseignement supérieur	1 589	1 371	2 970	978	252	162	686	5 048
Centres de formation artistique	–	–	–	1 476	–	–	–	1 476
Centres d'enseignement spécial	248	382	630	22	1	9	4	666
Organismes d'enseignement à distance	89	–	89	–	–	48	16	153
Organismes de formation extrascolaire (3)	106	402	507	551	253	44	234	1 590
Total établissements publics d'enseignement	66 505	3 380	69 886	27 745	1 936	4 533	2 657	106 757
Écoles maternelles et élémentaires	1 784	–	1 784	699	–	909	–	3 392
Collèges et lycées	5 239	552	5 791	834	0	2 224	158	9 008
Centres de formation d'apprentis	0	29	30	531	31	18	428	1 037
Établissements d'enseignement supérieur	76	75	151	189	8	755	487	1 590
Organismes de formation extrascolaire (3)	92	258	350	1 479	354	345	3 061	5 588
Total établissements privés subventionnés	7 192	914	8 106	3 732	393	4 251	4 133	20 615
Écoles maternelles et élémentaires	–	–	–	–	–	153	–	153
Établissements du second degré	–	–	–	–	–	194	25	219
Centres de formation d'apprentis	–	12	12	801	47	28	651	1 538
Écoles supérieures	–	–	–	–	59	1 326	285	1 670
Organismes de formation extrascolaire (3)	–	206	206	481	245	1 616	4 790	7 338
Total établissements privés non subventionnés	–	217	217	1 283	351	3 317	5 751	10 920
Total producteurs d'enseignement	73 698	4 511	78 209	32 759	2 680	12 102	12 541	138 292
Services administratifs et organismes publics	3 417	313	3 730	387	11	682	170	4 980
Total	77 114	4 825	81 939	33 146	2 692	12 784	12 712	143 272

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

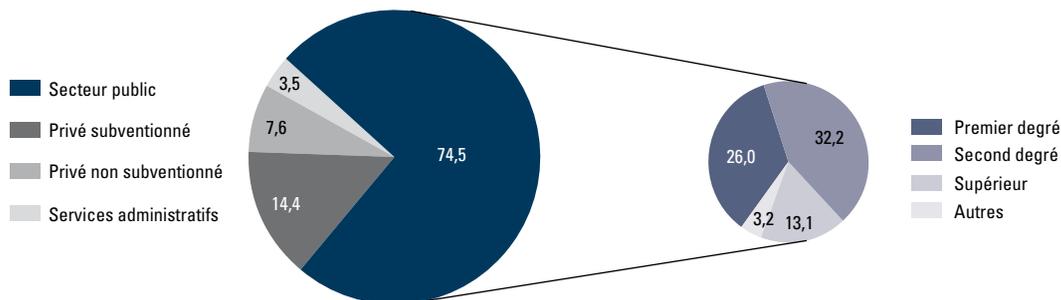
Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

1. Voir « Définitions » ci-contre.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 263 millions d'euros en 2016.

3. Y compris la formation continue.

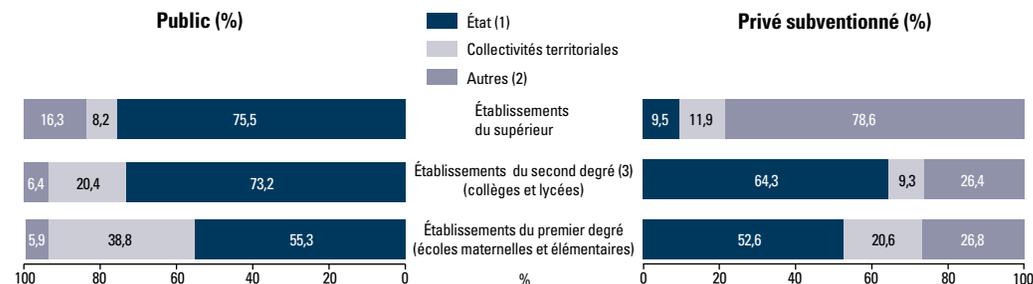
2 Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

3 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

1. État = MEN-MESRI + autres ministères + reste du monde.

2. Autres = autres administrations + entreprises + ménages.

3. Y compris STS et CPGE.

DEPUIS 1980, la dépense par élève ou étudiant a progressé de près de 1,6% par an en prix constants pour atteindre 8 480 euros en 2016 (1) (2). Dans les premier et second degrés, elle a cru très fortement, respectivement de 94% et de 65%. En revanche, la dépense par étudiant n'a augmenté que de 37%, la forte hausse des effectifs ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

En 2016, dans l'enseignement primaire, le coût par élève de préélémentaire (6 500 euros) est supérieur à celui d'un élève d'élémentaire (6 180 euros). La présence des Atsem contribue, en effet, à accroître la dépense pour un élève de maternelle.

Dans le second degré, le coût moyen d'un collégien (8 580 euros) est inférieur à celui d'un lycéen (10 870 euros en enseignement général ou technologique et 12 380 euros en enseignement professionnel). Ces écarts sont dus principalement aux différences de statut et de rémunération des personnels enseignants, mais aussi au nombre d'élèves par classe plus faible dans les formations professionnelles en lycée que dans les collèges ou les lycées généraux et technologiques. Les enseignements professionnels et technologiques requièrent également des dépenses de fonctionnement et d'investissement plus importantes que l'enseignement général.

Dans le supérieur, l'écart de coût très important observé entre les formations universitaires (10 210 euros) et les classes de type CPGE (15 110 euros) ou STS (13 780 euros) provient en grande partie des différences de taux d'encadrement. De plus, les personnels enseignants intervenant dans les filières post-baccalauréat en lycée sont souvent agrégés, voire, pour les CPGE, professeurs de chaire supérieure, corps où se conjuguent une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible que dans l'enseignement secondaire.

Pour tous les niveaux, plus de 80% de la dépense par élève ou étudiant est consacrée à l'enseignement. Cette part est plus importante dans l'enseignement supérieur (87,7% de la dépense par étudiant), car elle prend également en compte les activités de recherche universitaire. C'est dans le premier degré que les dépenses pour les activités annexes (en particulier la restauration) pèsent le plus (12,7%) alors que le second degré se démarque par une part plus élevée des achats de biens et services liés (6,6%), en raison notamment de l'importance des transports scolaires (3).

DÉPENSE PAR ÉLÈVE OU ÉTUDIANT - La dépense par élève ou étudiant prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes (personnels et fonctionnement) et les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, ainsi que les dépenses de l'administration permettant l'organisation du système, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Elle comprend aussi les biens et services liés (transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements demandés par les institutions, de cours particuliers). Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense par élève ou étudiant est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves ou étudiant de l'année civile n , calculé en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n-1/n$ et un tiers des effectifs de l'année scolaire $n/n+1$.

ATSEM - Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

CPGE - Classe préparatoire aux grandes écoles.

STS - Section de techniciens supérieurs.

ÉVALUATION AUX PRIX 2016 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.32; 16.32; 15.41; 14.37.

- *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

1 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, prix 2016.

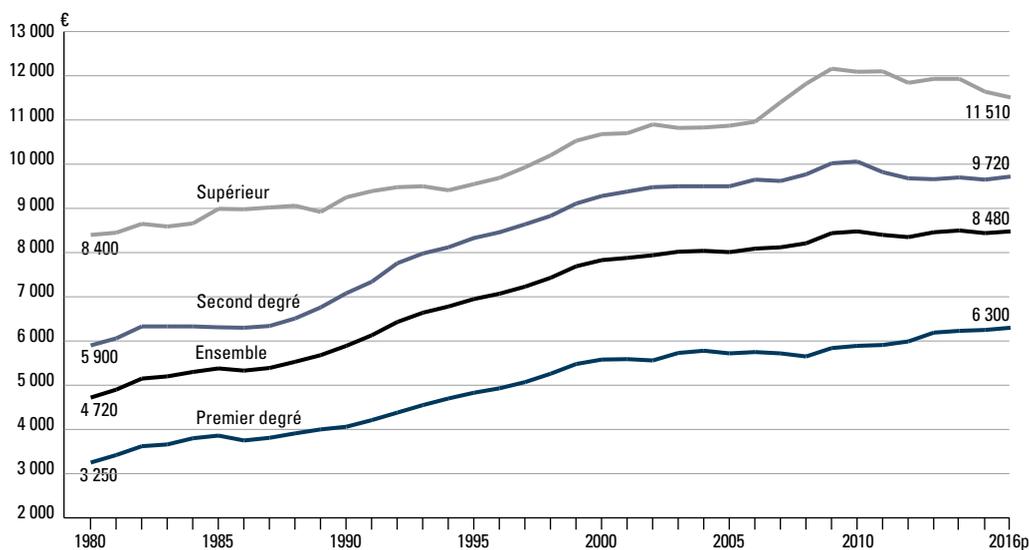
Niveaux	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016p
Prélémentaire	n.d.	3 600	4 560	5 420	5 510	5 820	6 410	6 500
Élémentaire	n.d.	4 300	4 940	5 620	5 860	5 930	6 150	6 180
Premier degré (1)	3 250	4 060	4 830	5 580	5 720	5 890	6 250	6 300
Formations en collège	n.d.	6 170	7 130	8 020	8 440	8 650	8 470	8 580
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	8 000	9 880	10 890	10 740	11 940	11 020	10 870
Formations professionnelles en lycée	n.d.	9 750	11 310	12 210	12 000	12 700	12 310	12 380
Second degré (2)	5 900	7 080	8 330	9 280	9 500	10 060	9 650	9 720
STS	n.d.	n.d.	13 050	14 230	14 760	14 610	13 650	13 780
CPGE	n.d.	n.d.	15 200	15 940	16 330	16 070	15 130	15 110
Universités (3)	n.d.	n.d.	7 580	8 910	8 950	10 870	10 470	10 210
Supérieur (4)	8 400	9 250	9 550	10 680	10 870	12 090	11 640	11 510
Coût moyen tous niveaux	4 720	5 890	6 950	7 830	8 010	8 480	8 440	8 480

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série, Public + Privé.

1. Y compris l'enseignement spécial.
2. Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.
3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.
4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

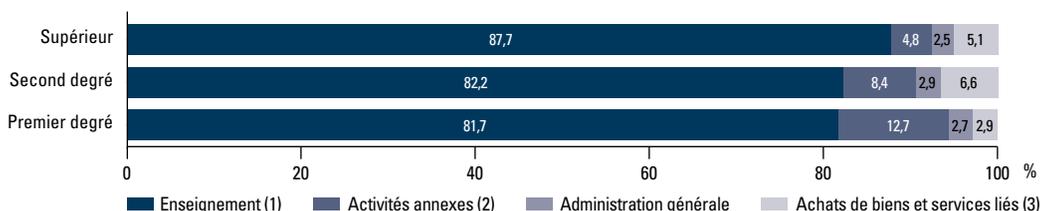
2 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, prix 2016.



© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série, Public + Privé.

3 Structure de la dépense par élève ou étudiant selon l'activité en 2016, en %.



© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série, Public + Privé.

1. Y compris la recherche universitaire.
2. Hébergement, restauration, médecine scolaire, orientation.
3. Transports scolaires, livres et fournitures, leçons particulières, habillements demandés par les institutions scolaires.

DIFFÉRENTES FORMES D'AIDES financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants : bourses nationales, fonds sociaux et allocation de rentrée scolaire. Le montant de l'aide directe totale atteint 784,5 millions d'euros en 2017 (2).

En 2017-2018, 1 433 500 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 25,5% des élèves du second degré, ont bénéficié d'une bourse nationale (1). Cette proportion, qui a peu varié depuis 2000, est beaucoup plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 29,1% contre 12,1%.

Le pourcentage de boursiers varie sensiblement d'un niveau de formation à l'autre : il atteint 25,7% en collège et est moindre en lycée (25,2%). L'enseignement professionnel compte un plus fort pourcentage de boursiers (36,9%) que l'enseignement général et technologique (20,2%).

Les bourses nationales de collège concernent 849 000 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 29,6% des élèves en collèges publics et 11,3% en collèges privés.

En lycée, 584 600 jeunes ont bénéficié d'une bourse nationale en 2017-2018, soit 28,3% des élèves de l'enseignement public et 13,3% de ceux de l'enseignement privé.

Globalement, la part des élèves boursiers du second degré a légèrement progressé entre les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 (+0,3 point) essentiellement en lycée (+0,7 point) et principalement dans l'enseignement technologique (+1,7 point) alors qu'en collège, le taux reste stable.

L'aide moyenne en collège (3) a progressé en 2017-2018, suite à l'augmentation de 25% des montants d'échelons de bourse.

La bourse au mérite a concerné 119 000 bénéficiaires en lycée pour une dépense de 84,3 millions d'euros (2), chiffre en forte augmentation par rapport à l'année scolaire précédente en raison de la progression des mentions « bien » et « très bien » au DNB.

Par ailleurs, les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire (ARS), pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans (3). Modulé selon l'âge, le montant total de cette allocation, tous régimes confondus, est de 2,02 milliards d'euros en 2017 (2).

BOURSES NATIONALES - Elles sont payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale. Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées ici, sont prises en charge sur les budgets des conseils départementaux (collégiens) ou régionaux (lycéens).

BOURSES DU SECOND DEGRÉ - Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge, selon un barème national.

BOURSES DE COLLÈGE - Les bourses de collège comportent trois échelons d'un montant annuel de 105 €, de 288 € et de 450 €, pour l'année scolaire 2017-2018.

BOURSES DE LYCÉE - Elles concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA y compris ceux de niveau collège (troisième prépa pro, DIMA en CFA et LP, et 6^e à 3^e en EREA).

CONSTITUTION DE LA BOURSE DE LYCÉE - Depuis la rénovation du dispositif des bourses de lycée en 2016, les bourses de lycée comportent 6 échelons, dont le montant varie entre 432 € pour l'échelon 1 et 918 € pour l'échelon 6. Le montant moyen de bourse de lycée est en nette progression du fait de l'intégration dans les montants d'échelon des primes d'entrée et de qualification.

Des primes liées à la scolarité du boursier peuvent s'ajouter au montant des échelons :

- prime d'équipement (341,71 €) lors de l'entrée en première année d'une formation technologique ou professionnelle y ouvrant droit (liste définie par arrêté).
- prime à l'internat (258 €), versée automatiquement à tous les boursiers nationaux internes de collège, de lycée et d'EREA.
- bourse au mérite, attribuée de droit aux élèves, boursiers de lycée, ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au DNB. Son montant dépend de l'échelon de la bourse obtenue et varie entre 402 € et 1 002 €.
- prime de reprise d'études (600 €) allouée aux élèves boursiers âgés de 16 à 18 ans révolus reprenant, sous statut scolaire, une formation après une période d'interruption de leur scolarité.

FONDS SOCIAL POUR LES CANTINES - Ils ont été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que des enfants ne se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

FONDS SOCIAUX COLLÉGIENS ET LYCÉENS - Ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leur famille pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature.

SOURCES

MEN-DGESCO, Enquêtes sur les bourses.

1 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2017-2018

	Effectifs de boursiers en 2017-2018			Part des élèves boursiers en 2017-2018 (%)			Part des élèves boursiers en 2016-2017 (%)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
En collège									
Échelon 1 : 105 euros	318 123	41 993	360 116						
Échelon 2 : 288 euros	195 034	20 382	215 416						
Échelon 3 : 450 euros	255 884	17 555	273 439						
Total collège	769 041	79 930	848 971	29,6	11,3	25,7	29,6	11,1	25,7
Primes à l'internat	3 112	2 164	5 276						
En lycée (2)									
Formations professionnelles en lycée									
Montant moyen boursier (€) (3)	712	673	707						
Primes d'équipement	38 166	3 722	41 888						
Bourses au mérite	6 393	1 222	7 615						
Primes à l'internat	23 962	2 450	26 412						
Primes de reprise d'études	113	41	154						
Formations générales et technologiques en lycée	299 239	30 462	329 701	23,2	9,0	20,2	22,2	8,7	19,4
Enseignement général									
Montant moyen boursier (€) (3)	655,20	630,88	652,83						
Primes d'équipement	39	5	44						
Bourses au mérite	93 544	11 044	104 588						
Primes à l'internat	11 707	1 579	13 286						
Primes de reprise d'études	16	1	17						
Enseignement technologique	81 408	6 924	88 332	32,3	13,8	29,2	30,4	13,3	27,5
Montant moyen boursier (€) (3)	685,40	647,32	682,42						
Primes d'équipement	10 176	586	10 762						
Bourses au mérite	6 091	728	6 819						
Primes à l'internat	5 549	591	6 140						
Primes de reprise d'études	20	0	20						
Total formations en lycée	509 042	62 169	571 211	28,1	13,2	25,0	27,3	12,8	24,3
Total lycée (y c. niveau collège en lycée) (4)	520 195	64 370	584 565	28,3	13,3	25,2	27,5	13,0	24,5
Total second degré	1 289 236	144 300	1 433 536	29,1	12,1	25,5	28,7	11,9	25,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.
2. Voir « Définitions » pour le montant des échelons de bourse en lycée et celui des différentes primes.
3. Montant moyen boursier (€) : hors prime d'équipement, bourse au mérite, prime à l'internat et prime de reprise d'études.
4. Niveau collège en lycée : 3^e prépa pro, DIMA en CFA et MFR et 6^e à 3^e en EREA.

Lecture : en 2017 dans le second degré public, 1 289 236 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 29,1 % des élèves du second degré public.

© DEPP

2 Nature des aides et montant des aides, en milliers d'euros.

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2016	Montant 2017	Évolution 2001-2017 (en %)	
				en € courants	en € constants
Bourses de collège	115 070	175 857	222 900	93,7	55,5
Bourses de lycée (1)	206 853	384 091	396 443	n.s.	
Primes (lycée sauf internat) (2)	165 420	18 798	18 122	n.s.	
Bourses au mérite - Lycée (3)	7 055	64 336	84 311	n.s.	
Bourses et primes lycée	379 328	467 225	498 876	31,5	5,6
Prime à l'internat - Collège (4)		1 421	1 361		
Prime à l'internat - Lycée (4)		12 398	12 390		
Bourse d'enseignement d'adaptation (5)	1 038			n.s.	
Fonds sociaux (6)	67 900	50 239	49 019	-27,8	-42,1
Total aides directes MEN	563 336	707 140	784 546	39,27	11,77
Allocation de rentrée scolaire (ARS) (7)	1 233 762	1 995 449	2 023 565	64,02	31,63

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013, public et privé.**

1. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suite à la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification.
2. À compter de l'année scolaire 2016-2017 : prime d'équipement et prime de reprise d'études.
3. Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires et en 2016 avec la suppression des bourses au mérite par commission.
4. Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.
5. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suppression du dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation.
6. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.
7. Pour 2017 et 2016 : montant de l'ARS tous régimes confondus.

© DEPP

3 Montants de l'aide moyenne aux boursiers (1) et aux bénéficiaires de l'ARS, en euros courants.

	2000-2001	2005-2006	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Évolution 2000/2017 (%)
Aide moyenne en collège	152,1	167,0	199,2	200,9	204,8	210,0	210,8	264,2	73,7
Effectifs de boursiers en collège (2)	789,7	770,7	821,3	812,5	834,3	840,8	841,0	849,0	7,5
Effectifs des élèves de collège (2)	3 346,3	3 266,5	3 270,7	3 290,6	3 293,7	3 293,7	3 280,1	3 306,4	-1,2
Aide moyenne en lycée	664,0	733,0	845,2	842,3	837,7	834,1	850,9	874,6	31,7
Effectifs de boursiers en lycée (2)	589,4	558,9	478,3	489,7	498,3	516,8	563,7	584,6	-0,8
Effectifs des élèves de lycée (2)	2 204,2	2 260,1	2 151,3	2 182,1	2 203,4	2 256,3	2 301,3	2 323,4	5,4
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2000-2001	2005-2006	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
6-10 ans			358 €	360 €	363 €	363 €	363 €	364 €	
11-14 ans	253 €	263 €	378 €	380 €	383 €	383 €	383 €	384 €	
15-18 ans			391 €	394 €	396 €	396 €	396 €	397 €	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013, public et privé.**

1. Bourses + primes du MEN, hors fonds sociaux (enseignement public et privé).
2. En milliers.

© DEPP

En 2016-2017, 719 400 étudiants reçoivent au moins une aide financière, soit 1,1% de plus que l'année précédente (1). Ils représentent 39,2% des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse. Cette part est en légère baisse cette année (-0,3 point), après deux années de hausse sensible (révision de la méthode de calcul, voir « Définitions »).

96% des étudiants aidés sont boursiers sur critères sociaux. Ils sont 691 200 et leur nombre est en hausse de 1,5%, soit un rythme inférieur à la hausse des inscriptions d'étudiants (2,3%), et à celle des étudiants inscrits dans une formation y ouvrant droit (1,8%). La proportion de boursiers sur critères sociaux diminue en conséquence légèrement (-0,2 point). En 2016, 5 300 étudiants bénéficient d'une allocation spécifique annuelle et 40 000 ont reçu au moins une aide ponctuelle sur l'année. Par ailleurs, 17 100 étudiants cumulent aide ponctuelle et bourse sur critères sociaux (BCS) ou allocation annuelle. Enfin, 5,7% des étudiants boursiers, soit 39 100, reçoivent une aide au mérite en complément de leur BCS.

Plus de la moitié des étudiants dans les sections de techniciens supérieurs et assimilés sont boursiers (54,3%). Cette proportion est en augmentation continue depuis 2012. Le pourcentage de boursiers en CPGE s'élève à 28,8%. Il a fortement augmenté depuis 2005 et encore de 0,4 point cette année. À l'université, la part des étudiants boursiers sur critères sociaux s'élève à 40,0%, en hausse de 0,1 point (2). La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (14%) et comprise entre 20% et 26% dans les autres filières de formations (formations d'ingénieurs, universités privées, etc.) (3).

Entre 2015 et 2016, les montants des bourses sur critères sociaux ont été revalorisés de 0,1% pour tous les échelons. De plus, en 2016, l'échelon 0 et l'échelon 0bis ont fusionné : l'échelon 0 concerne désormais 30,4% des boursiers et donne droit à une aide de 1 009 euros (4). Cet échelon exonérait auparavant des droits d'inscription et de sécurité sociale, une aide financière étant attribuée à partir de l'échelon 0bis. En dehors de cette évolution, la structure par échelon évolue peu, car les plafonds de ressources n'ont pas été modifiés. Les effectifs de boursiers aux échelons 1 à 5 diminuent tandis qu'ils progressent de 1% à l'échelon 6 et surtout de 5% à l'échelon 7, échelon pour les ressources les plus faibles, correspondant à une bourse de 5 551 euros annuels.

AIDES FINANCIÈRES - Sont comptabilisées en 2016, les principales aides destinées aux étudiants dans le champ du ministère en charge de l'enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX (BCS) - Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le ministère en charge de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité et le diplôme. Elles sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse.

AIDES AU MÉRITE - Depuis 2015, elles sont réservées aux bacheliers mention « Très bien » et viennent compléter la bourse sur critères sociaux durant trois ans. En 2016, le montant de l'aide était de 900 euros pour les bacheliers de 2015 ou 2016 et 1 800 euros pour ceux ayant obtenu leur bac avant.

AIDES SPÉCIFIQUES - Elles permettent d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants rencontrant des difficultés, comme la rupture familiale ou la situation d'indépendance avérée. Il est possible de cumuler l'aide ponctuelle avec une aide annuelle ou une bourse sur critères sociaux.

PROPORTION D'ÉTUDIANTS AIDÉS - Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides. Il s'agit principalement de ceux inscrits aux diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la sixième année des études de santé, des élèves des STS et CPGE publiques ou privées sous contrat, des étudiants en écoles d'ingénieurs sous tutelle du MESRI ou en écoles de commerce reconnues par l'État. Le périmètre a été précisé (meilleure prise en compte des doubles inscriptions, exclusion des apprentis et fonctionnaires notamment). Cette méthode révisée conduit à réévaluer les proportions d'étudiants aidés et elle a pu être appliquée sur les années 2012 à 2016.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 6.1.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information Aglaé (extractions annuelles au 15 mars 2017), SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur.

1 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2001-2002	2005-2006	2010-2011	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	629 035	639 884	655 858	681 078	691 215
<i>dont aide au mérite</i>			23 344	26 617	33 898	33 876	36 239	39 110
En % d'étudiants concernés	26,5	28,7	33,4	34,6	35,7	34,5	34,8	37,7
En % d'étudiants concernés (méthode révisée) (1)				36,7	36,5	37,2	37,9	37,7
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (2)	488 059	522 242	665 114	655 184	664 675	683 647	711 261	719 436
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	36,0	35,7	36,0	36,3	39,2
En % d'étudiants concernés (méthode révisée) (1)				38,2	38,0	38,7	39,5	39,2

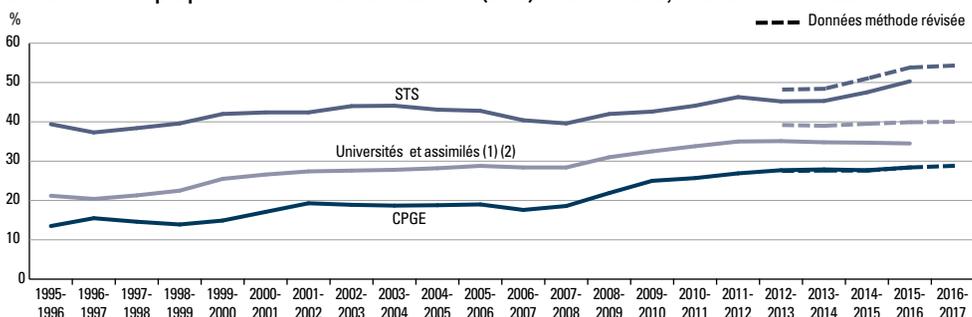
► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013-2014.**

© SIES

1. Voir définition de la proportion d'étudiants aidés.

2. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2016-2017, 15 676 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 1 432 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

2 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers (BCS) à l'université, en STS et en CPGE



© SIES

1. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

2. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

3 Effectifs et proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	% de boursiers					Effectifs 2016	% de boursiers échelons 5 à 7 en 2016
	2012	2013	2014	2015	2016		
Université (1)	39,2	39,0	39,5	39,9	40,0	489 060	12,8
<i>dont : préparations DUT</i>	45,4	45,1	44,5	44,6	43,9	47 369	10,8
<i>filiales ingénieurs</i>	39,0	37,9	38,0	37,2	35,8	8 854	7,5
CPGE	27,5	27,6	27,6	28,4	28,8	23 922	6,6
<i>dont : économiques et commerciales</i>	25,3	25,2	25,5	26,9	27,8	5 220	7,8
<i>littéraires</i>	28,9	29,3	28,7	30,4	31,1	3 876	6,9
<i>scientifiques</i>	28,0	28,1	28,0	28,5	28,6	14 826	6,1
STS et assimilées	48,2	48,4	51,0	53,8	54,3	116 549	19,4
<i>dont : STS production</i>	45,4	45,3	47,2	50,2	50,9	31 250	16,8
<i>STS services</i>	50,2	50,3	53,2	56,1	56,3	83 015	21,0
Formations d'ingénieurs hors université	26,0	25,3	24,3	24,1	23,1	19 274	4,7
Écoles de commerce	14,2	13,7	14,2	14,6	13,8	16 603	4,0
Grands établissements de type universitaire	19,7	20,5	20,9	21,6	20,3	4 906	6,7
Universités privées	24,8	24,3	25,0	26,3	26,4	6 252	5,8
Autres écoles	22,8	22,8	22,4	22,1	21,5	11 528	6,1
Scolarité à l'étranger (1)	-	-	-	-	-	3 121	-
Total bourses	36,7	36,5	37,2	37,9	37,7	691 215	12,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une BCS en étant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2016-2017

Bourse sur critères sociaux	Montant annuel (euros)	Boursiers 2016	Boursiers 2016 (%)	Rappel boursiers 2015	Rappel boursiers 2015 (%)
Échelon 0	1 009	210 128	30,4	24 953	3,7
Échelon 0 bis	(1)	(1)	(1)	175 128	25,7
Échelon 1	1 669	102 962	14,9	103 612	15,2
Échelon 2	2 513	53 817	7,8	54 067	7,9
Échelon 3	3 218	53 673	7,8	54 447	8,0
Échelon 4	3 924	50 630	7,3	51 570	7,6
Échelon 5	4 505	92 446	13,4	92 539	13,6
Échelon 6	4 778	82 475	11,9	81 709	12,0
Échelon 7	5 551	45 084	6,5	43 053	6,3
Ensemble		691 215	100,0	681 078	100,0

© SIES

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. L'échelon 0 bis et l'échelon 0 ont fusionné à partir de la rentrée 2016.

En 2016-2017, 489 100 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Celle-ci accueille ainsi sept étudiants boursiers sur dix. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits en cursus licence et un quart en cursus master, le cursus doctorat ne permettant pas l'attribution d'une bourse sur critères sociaux (1).

La proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 40 %, et 13 % des étudiants perçoivent une bourse d'échelon 5, 6 ou 7, octroyée à ceux ayant les ressources les plus faibles. Selon le niveau, la proportion de boursiers est très variable : 44 % des étudiants en cursus licence contre 32 % en cursus master. Au sein de chacun de ces cursus, des écarts importants existent entre filières de formation.

Au sein des cursus licence, les préparations au DUT et les licences professionnelles comptent une proportion de boursiers dans la moyenne (44 % et 45 % respectivement). Parmi les étudiants en licence LMD hors licences professionnelles, ceux en administration économique et sociale (AES) se distinguent : 54 % d'entre eux sont boursiers (2). Les boursiers représentent 50 % des étudiants en licences de langues, 47 % en sciences de la nature et de la vie et 46 % en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps).

À l'inverse, les boursiers sont moins nombreux proportionnellement au sein des cursus licence dans les disciplines de sciences fondamentales et applications, de plurisciences, de droit, sciences politiques, et de santé. En cursus master, trois formations accueillent plus de 40 % d'étudiants boursiers : les masters enseignement, et, avec des effectifs plus réduits, ceux de Staps et d'AES. À l'opposé, dans les disciplines de santé (médecine, odontologie et pharmacie) et en sciences fondamentales et applications, seulement un peu plus du quart des étudiants sont boursiers. Le taux de boursiers est bien plus élevé dans les autres disciplines scientifiques : sciences de la nature et de la vie, mais aussi formations d'ingénieurs universitaires. Avec 36 % de boursiers, ces dernières se distinguent ainsi nettement des formations d'ingénieurs dispensées dans les écoles hors des universités (23 %).

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX (BCS) - Voir « Définitions » en 10.7.

PROPORTION D'ÉTUDIANTS AIDÉS - Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides. À l'université, il s'agit principalement des étudiants inscrits dans les formations menant aux diplômes nationaux des cursus licence et master et jusqu'à la sixième année des études de santé : préparations au DUT, licences et masters LMD, formations d'ingénieurs universitaires, diplômes des instituts d'études politiques. Sont décomptés notamment les étudiants en contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou fonctionnaires, qui ne peuvent percevoir de bourse, ainsi que ceux qui sont inscrits dans un autre établissement (cas fréquent pour les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles ou des universités privées).

UNIVERSITÉS, CURSUS LICENCE, CURSUS MASTER - Voir « Définitions » en 6.4. S'agissant des disciplines, un nouveau cadre national des formations (CNF) a été mis en place, pour les diplômes de licence dès la rentrée 2014 et l'est progressivement pour les diplômes de master. Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. Il existe une rupture statistique dans les séries d'effectifs par discipline, moins sensible s'agissant des proportions de boursiers, puisque boursiers et étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit sont calculés chaque année sur le même périmètre.

PRÉPARATIONS DUT - Voir « Définitions » en 6.7.

AVERTISSEMENT

Les données ne sont pas comparables à celles de l'édition 2016 car le périmètre des formations ouvrant droit à bourse a été reprecisé (meilleure prise en compte des doubles inscriptions, exclusion des apprentis et fonctionnaires notamment). Cette méthode révisée conduit à réévaluer les proportions d'étudiants aidés et elle a pu être appliquée sur les années 2012 à 2016. Par ailleurs, le champ des universités est le même que celui des fiches du chapitre 6 (fiche 6.4) alors qu'il était étendu par le passé aux établissements assimilés.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information Aglaé (extractions annuelles au 15 mars 2017) et SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 17.12.

1 Effectifs 2016-2017 et proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline, en %.

	Proportion de boursiers					Effectifs 2016-2017	% de boursiers échelons 5, 6 et 7
	2012	2013	2014	2015	2016		
Préparations au DUT	45,4	45,1	44,5	44,6	43,9	47 369	10,8
Licence professionnelle	41,8	42,0	44,2	45,1	45,1	9 683	12,2
Formations d'ingénieurs	39,0	37,9	38,0	37,2	35,8	8 751	7,8
Masters enseignement (1)	43,0	40,9	40,2	41,1	42,1	15 776	12,3
Formations LMD disciplines générales (2)	39,8	39,7	40,4	41,0	41,1	354 502	14,3
Droit, sciences politiques	37,0	36,7	37,1	37,9	38,3	58 539	13,3
Sciences économiques, gestion (3)	34,4	34,4	34,8	36,9	37,0	36 755	14,4
AES	52,0	53,0	53,1	53,7	53,1	14 941	24,9
Arts, lettres, sciences du langage	38,2	38,6	39,6	40,1	40,6	27 085	12,8
Langues	45,3	45,7	46,0	47,6	47,8	45 604	18,5
Sciences humaines et sociales	40,5	40,3	41,2	41,8	42,0	77 507	14,2
Plurilicettes, langues, sciences humaines	43,8	38,9	37,0	40,1	41,9	2 210	17,3
Sciences fondamentales et applications	35,1	34,6	35,5	35,1	35,2	34 072	12,4
Sciences de la nature et de la vie	42,8	42,8	43,5	43,2	43,4	29 094	13,3
Plurisciences	37,6	38,4	40,6	41,1	38,3	6 422	13,1
Staps	46,7	46,2	46,1	45,7	45,6	22 273	10,8
Disciplines de santé	31,6	31,8	31,8	31,5	31,7	41 902	8,7
Plurisanté (Paces) (4)	38,7	38,8	38,5	38,5	38,7	22 012	11,9
Médecine, odontologie, pharmacie	26,2	26,4	26,7	26,2	26,4	19 890	6,2
Autres formations	30,0	28,8	29,4	28,8	29,7	11 077	7,0
Total	39,2	39,0	39,5	39,9	40,0	489 060	12,9
dont : formations de cursus licence	42,9	42,8	43,2	43,7	43,7	362 721	14,7
formations de cursus master	31,8	31,6	32,0	32,0	32,1	126 339	9,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Les données de 2012, antérieures à l'ouverture des ESPÉ, ne sont pas exactement comparables aux années ultérieures.

La grande majorité des étudiants des masters enseignement sont en effet depuis 2013 ceux scolarisés dans les ESPÉ.

2. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

3. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

4. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99 % à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces ou plus rarement Pluripass).

© SIES

2 Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus en 2016-2017, en %.

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs	Proportion de boursiers	Effectifs	Proportion de boursiers
Préparations au DUT	47 369	43,9		
Licence professionnelle	9 683	45,1		
Formations d'ingénieurs			8 751	35,8
Masters enseignement			15 776	42,1
Formations LMD disciplines générales (1)	278 973	44,2	75 529	32,0
Droit, sciences politiques	43 195	40,0	15 344	34,0
Sciences économiques, gestion (2)	23 923	41,3	12 832	31,0
AES	14 378	53,5	563	43,1
Arts, lettres, sciences du langage	21 834	44,4	5 251	30,1
Langues	40 141	50,0	5 463	35,7
Sciences humaines et sociales	59 707	44,7	17 800	35,0
Plurilicettes, langues, sciences humaines	1 387	43,4	823	39,6
Sciences fondamentales et applications	25 968	39,7	8 104	25,8
Sciences de la nature et de la vie	22 134	46,8	6 960	35,5
Plurisciences	6 056	39,3	366	27,0
Staps	20 250	46,3	2 023	40,1
Disciplines de santé	23 910	36,9	17 992	26,7
Plurisanté (Paces) (3)	22 012	38,7		
Médecine, odontologie, pharmacie	1 898	23,7	17 992	26,7
Autres formations (4)			11 077	29,7
Total	362 721	43,7	126 339	32,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99 % à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces ou plus rarement Pluripass).

4. Regroupe les formations de cursus licence et master.

© SIES

A LA RENTRÉE 2017, 283 écoles doctorales accréditées accueillent 73 500 doctorants, soit une baisse des effectifs de 9% en sept ans. La baisse la plus importante (-14%) concerne les sciences humaines et sociales, qui accueillent près de 48% des inscrits. 36% des doctorants sont inscrits en sciences et leurs interactions (-3%) et 16% en sciences du vivant (-1%) (1).

Une diminution progressive de la durée des doctorats contribue au repli du nombre total de doctorants : en 2017, 43% des doctorants ont effectué leur thèse en moins de 40 mois contre 35% en 2010. Toutefois, ce repli tient aussi à une baisse de l'attractivité du doctorat. Le nombre d'inscrits en première année accuse en effet une baisse assez nette en sept ans (-12%), pour s'établir à 16 800 à la rentrée 2017.

La quasi-totalité des disciplines enregistre une baisse des inscrits en première année. Les sciences humaines et sociales, qui accueillent 41% des doctorants de première année, enregistrent une diminution de 21%. Les effectifs des sciences et leurs interactions, regroupant 41% des inscrits en première année sont en baisse de 5%. Cette baisse se décline de la façon suivante : -11% pour les mathématiques et leurs interactions, -7% pour la chimie et -15% pour les sciences et technologies de l'information et de la communication. Seuls les effectifs des doctorants en sciences pour l'ingénieur augmentent (+12%). Les sciences du vivant, qui accueillent 18% des inscrits en première année, enregistrent une baisse de 3%, essentiellement due à une diminution des effectifs de première année en biologie, médecine et santé.

Les femmes, qui constituent 46% des effectifs de doctorants de première année, sont majoritaires en sciences du vivant (57% des effectifs) et en sciences humaines et sociales (54%). Elles ne représentent en revanche que 32% des effectifs en sciences et leurs interactions (2).

Parmi les doctorants en première année dont la situation financière est connue, 70% bénéficient d'un financement pour leur doctorat. L'accès aux financements est meilleur en sciences et leurs interactions : 94% des inscrits en première année ont leur doctorat financé. En sciences du vivant, les taux d'accès aux financements sont également élevés : 91% en agronomie et écologie et 83% en biologie, médecine et santé. En revanche, en sciences humaines et sociales, seuls 38% des doctorants ont accès à un financement pour leur doctorat et, dans ces disciplines 30% sont salariés (3).

ÉCOLES DOCTORALES - Elles sont définies, depuis 2001, comme un regroupement, autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L. 612-7 du code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale.

CHAMP DISCIPLINAIRE - Le mode d'accréditation des écoles doctorales repose sur un principe d'accréditation par grand champ disciplinaire.

Le référentiel d'accréditation des écoles doctorales, dérivé du référentiel de labellisation des laboratoires de recherche reconnus par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, est décliné en 10 champs disciplinaires :

- sciences et leurs interactions : mathématiques et leurs interactions ; physique ; sciences de la Terre et de l'Univers, espace ; chimie ; sciences pour l'ingénieur ; sciences et technologies de l'information et de la communication ;
- sciences du vivant : biologie, médecine et santé ; sciences agronomiques et écologiques ;
- sciences humaines et sociales : sciences humaines et humanités ; sciences de la société.

SOURCES

MESRI-SIES, enquête auprès des écoles doctorales.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information (ESR)* : 17.10 ; 17.02 ; 16.01 ; 15.02 ; 15.01.
 - *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 11, MESRI-SIES, juillet 2018.
 - *L'état de l'emploi scientifique en France*, MESRI-SIES, à paraître.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Effectifs de doctorants, de primoinscrits et de docteurs diplômés.

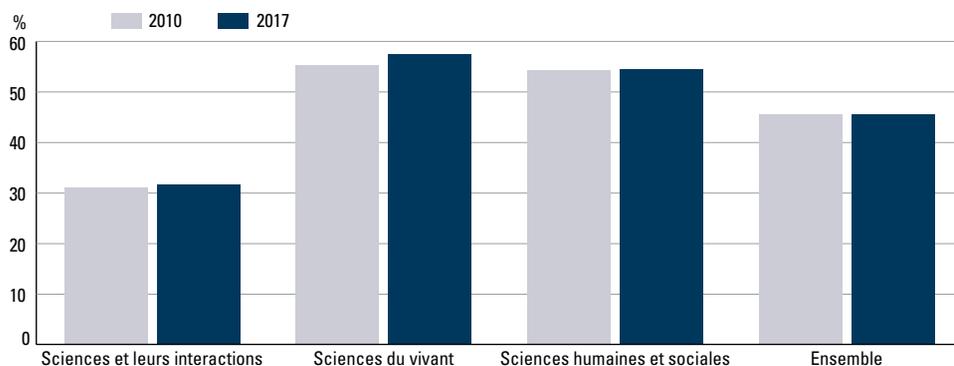
	Doctorants		Inscrits en 1 ^{re} année de doctorat		Docteurs diplômés dans l'année	
	2010	2017	2010	2017	2010	2017
Sciences et leurs interactions	27 136	26 365	7 313	6 931	5 977	6 836
Mathématiques et leurs interactions	2 620	2 406	731	650	512	567
Physique	3 493	3 538	990	931	830	954
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	2 330	2 191	609	559	490	567
Chimie	4 620	4 478	1 306	1 217	1 123	1 258
Sciences pour l'ingénieur	6 410	6 996	1 703	1 904	1 331	1 796
Sciences et technologies de l'information et de la communication	7 663	6 756	1 974	1 670	1 691	1 694
Sciences du vivant	12 273	12 123	3 160	3 052	2 857	2 963
Biologie, médecine et santé	10 166	10 084	2 628	2 514	2 388	2 416
Sciences agronomiques et écologiques	2 107	2 039	532	538	469	547
Sciences humaines et sociales	40 948	35 020	8 709	6 844	4 924	4 879
Sciences humaines et humanités	26 384	21 523	5 527	4 204	3 102	3 052
Sciences de la société	14 564	13 497	3 182	2 640	1 822	1 827
Ensemble	80 357	73 508	19 182	16 827	13 758	14 678

► Champ : France entière, y compris DOM et TOM.

Note : la répartition des doctorants est effectuée en fonction de la discipline de la thèse, qui peut être différente de la discipline principale de l'école doctorale. Les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat (1^{re} année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

© SIES

2 Proportion de femmes parmi les doctorants en première année de thèse selon la discipline

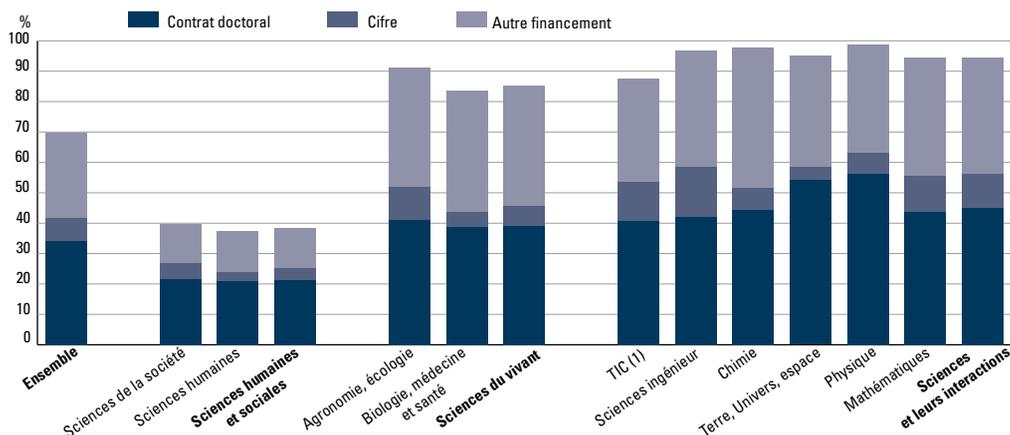


► Champ : France entière y compris DOM et TOM.

Note : voir ci-dessus tableau (1).

© SIES

3 Proportion d'inscrits en première année de doctorat ayant obtenu un financement pour leur thèse en 2017



► Champ : France entière y compris DOM et TOM.

Note : voir ci-dessus tableau (1).

1. Technologies de l'information et de la communication.

© SIES

LE PERSONNEL total rémunéré pour les activités de recherche et développement (R&D) en 2015 est évalué à 428 600 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 59 % sont rémunérées par les entreprises (1).

Les effectifs augmentent de 1,1 % par rapport à l'année 2014, avec une progression plus soutenue pour les chercheurs (+2,2 %). Parmi les 277 600 chercheurs (65 % de l'effectif total), 60 % sont rémunérés par les entreprises, soit 39 % de l'effectif total.

Dans le secteur des entreprises, l'effectif de R&D (251 400 ETP) augmente de 1,3 % par rapport à 2014. La population des chercheurs (165 800 ETP) progresse plus fortement (+2,5 %). Depuis 1993, la croissance de l'emploi du personnel de R&D s'accompagne d'une qualification des emplois au profit de la catégorie des chercheurs. Sur la période 1993-2015, pour 99 400 chercheurs supplémentaires, le personnel de soutien a diminué, de près de 12 300 ETP. Les chercheurs représentent ainsi presque les deux tiers de l'effectif de R&D des entreprises en 2015 (66 %). Il existe néanmoins une grande disparité selon la branche d'activité de recherche : 91 % pour le secteur des équipements de communication, 80 % pour les activités informatiques et services d'information, 75 % pour la construction aéronautique et spatiale et seulement, 59 % pour l'industrie automobile, 50 % pour l'industrie pharmaceutique et 43 % pour l'industrie chimique (2).

L'effectif des administrations, avec 177 200 ETP, progresse de 0,8 % par rapport à 2014, et de 1,6 % pour les chercheurs (1). Dans les administrations, parmi les 111 800 chercheurs en équivalent temps plein recherche, on retrouve différentes catégories de personnel : les chercheurs ou enseignants-chercheurs (voir « Définitions »), qui représentent 46 % de l'effectif total de R&D, les ingénieurs de recherche (5 %) et les doctorants rémunérés (12 %) (3). Les personnels de soutien de la recherche représentent 37 % de l'effectif total de R&D.

La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée, d'environ 17 points, dans la recherche publique que dans les entreprises avec des différences sensibles selon les organismes, en raison des spécialisations disciplinaires. En 2015, dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur, alors que 37 % des chercheurs sont des femmes, la présence des femmes est moindre dans les postes les plus élevés. Seuls 22 % des femmes sont professeurs des universités, directeurs de recherche ou chercheurs et seulement 40 % des maîtres de conférences et des chargés de recherche sont des femmes. Les femmes sont un peu plus nombreuses parmi les doctorants rémunérés (42 %) (4).

LES EFFECTIFS DE R&D - Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif qui effectuent des travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les doctorants financés par les ministères (contrats doctoraux, Cifre), les organismes de recherche ou les associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs. Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participe à l'exécution des projets de R&D.

ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN RECHERCHE - Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50 % de leur temps pour la R&D.

BRANCHE DE RECHERCHE - Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Les trente et une branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

MODIFICATION DE L'ÉVALUATION DU PERSONNEL - Depuis 2006, les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série).

Pour les administrations : de 1992 à 2009, le personnel ne prend pas en compte le ministère de la Défense. En 2010, interviennent un changement méthodologique et l'intégration du personnel de la Défense. À des fins de comparaison, les données 2009 ont été recalculées.

DR, PU, CR, MCF, IGR - Directeur de recherche, professeur d'université, chargé de recherche, maître de conférences, ingénieur de recherche.

SOURCES

MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 18.03 ; 17.03 ; 17.10 ; 16.12 ; 16.05.
 - *Notes Flash* (ESR) : 17.16 ; 17.02 ; 16.13 ; 16.11 ; 16.03.
 - *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 11, MESRI-SIES, juillet 2018.
 - *L'état de l'emploi scientifique en France*, MESRI-SIES, à paraître.
 - *Vers l'égalité Femmes-Hommes ? Chiffres clés* (mars 2018)
- Site : www.enseignementsup-recherchav.fr/reperes/

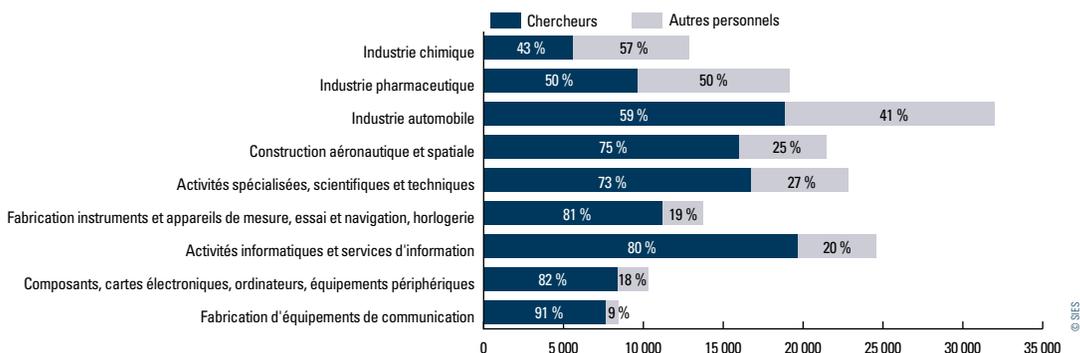
1 Évolution du personnel de recherche et développement, en ETP.

	1993	2010 (2)	2011	2012	2013	2014 (3)	2015 (4)	2015 en %	Évolution (%) (5)
Personnel total de R&D	293 272	397 756	402 492	411 780	416 686	423 903	428 643	100	1,1
dont total de chercheurs (1)	142 772	243 533	249 247	258 913	265 465	271 772	277 631	100	2,2
dont chercheurs (%)	48	61	62	63	64	64	65		
Personnel total de R&D des entreprises	164 384	235 588	239 111	246 438	249 991	248 145	251 444	59	1,3
dont chercheurs des entreprises	66 455	143 828	148 439	156 392	161 460	161 744	165 845	60	2,5
Personnel total de R&D des administrations	128 888	162 168	163 380	165 342	166 696	175 758	177 199	41	0,8
dont chercheurs des administrations (1)	76 317	99 705	100 807	102 521	104 005	110 029	111 787	40	1,6

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.
2. Changement méthodologique et y compris le ministère en charge de la défense.
3. Résultats définitifs.
4. Résultats semi-définitifs.
5. Évolution entre 2014 et 2015.

© SIES

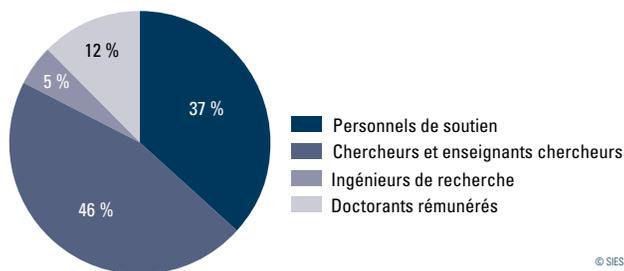
2 Répartition des effectifs de R&D selon les branches d'activité recherche (1) en 2015 semi-définitif, en ETP.



1. Voir définitions des branches ci-contre.

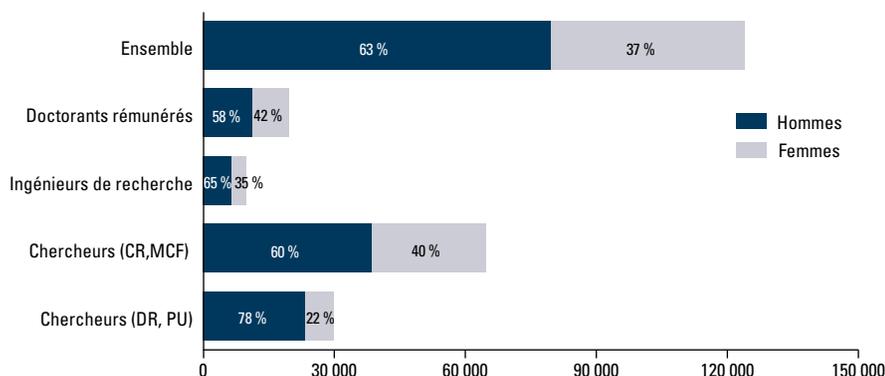
© SIES

3 Répartition des effectifs de R&D des administrations par catégorie en 2015, en ETP.



© SIES

4 Répartition hommes/femmes des chercheurs dans les EPST et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche selon le grade en 2015, en personnes physiques.



© SIES

EN 2015, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) est estimée à 53,3 milliards d'euros (Md€), soit une progression de 0,8% en volume par rapport à 2014 (1). L'évolution des financements entre 2014 et 2015 résulte principalement d'une augmentation du financement des administrations de 3,7% en volume. Par contre, le financement des entreprises diminue (-1,2%).

La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) atteint 49,8 Md€. Elle progresse de 0,8% en volume entre 2014 et 2015. La progression, par rapport à 2014, résulte davantage de celle des entreprises (+0,9%), que de celle des administrations (+0,5%).

La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est supérieure à celle des administrations. En 2015, la part de la dépense de recherche exécutée par les entreprises représente 64% de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises.

Le rapport DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », mesure la proportion du produit intérieur brut (PIB) consacré à la recherche. Il s'élève à 2,3% en 2015, avec un ratio respectivement de 1,5% pour les entreprises et de 0,8% pour les administrations (2).

La R&D exécutée en France a présenté, de 1979 à 1993, une croissance plus rapide que celle du PIB (2). Le ratio DIRD/PIB est ainsi passé de 1,6% en 1978 à 2,3% en 1993. De 1993 à 1998, il a décliné, puis, à partir de 1999, il a amorcé une remontée pour atteindre 2,2% du PIB en 2002. De 2003 à 2007, le ratio a diminué à la fois pour les entreprises et les administrations. Les années 2008 et 2009 marquent une rupture avec cette tendance à la baisse : l'indicateur DIRD/PIB s'est redressé sous l'effet conjugué d'une augmentation de la DIRD et d'une dégradation du PIB. Depuis, ce ratio s'est légèrement accru.

En 2015, l'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,4%. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et a dépassé celui des administrations depuis 1995, année où le ratio DNRD/PIB des entreprises dépasse celui des administrations (3). La part des administrations dans la DNRD représente 41% en 2015 (1).

Le financement des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger et des organisations internationales (O.I.) s'élèvent à 3,8 Md€ courants en 2015, soit 7% de la DNRD (4). La part des entreprises est prépondérante et représente les trois quarts de ces ressources.

DIRD - DÉPENSE INTÉRIEURE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

DNRD - DÉPENSE NATIONALE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

MÉTHODOLOGIE - Entreprises : enquête réalisée auprès de 11 500 entreprises et centres techniques de recherche. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,40 M€ et échantillonnée pour les autres.

Administrations : enquête réalisée auprès des organismes ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des institutions sans but lucratif.

Depuis 2006, le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série). L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série (voir RERS précédents).

En 2010, l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été modifiée. Les dépenses de R&D des ministères et de certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui conduit à distinguer leur activité de financeur. Cela implique une révision à la baisse de la DIRD d'environ 1 Md€. Les données 2009 ont été recalculées afin de pouvoir être comparées à celles de 2010.

Les données 2014 sont définitives et les données 2015 semi-définitives.

Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014 : l'effort de recherche représentait 2,23% du PIB, alors qu'il serait évalué à 2,29% du PIB sans le changement du calcul du PIB. Les évolutions en volume ont été également modifiées de ce fait.

R&D - Recherche et développement.

SOURCES

MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.
Insee, PIB.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 18.2; 17.11; 17.04; 16.12; 16.5.
 - Notes Flash (ESR) : 18.03; 18.2; 17.17; 17.16; 17.03.
 - L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, n° 11, MESRI-SIES, juillet 2018.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France, en millions d'euros.

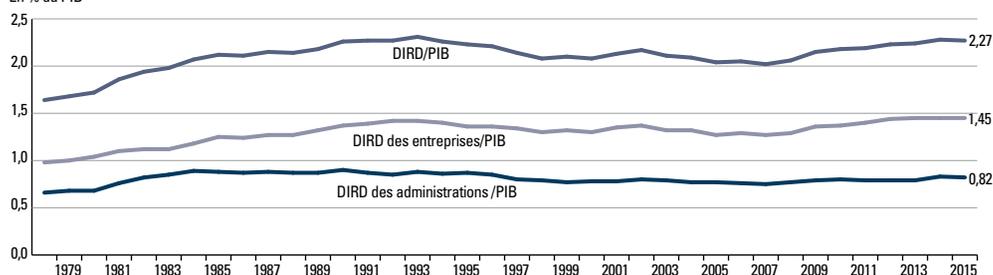
	1978	1999	2006 (2)	2008	2009 (3)	2010 (4)	2011	2012	2013	2014 (5)	2015 (6)	Évolution (%) (7)
DNRD	5 897	29 885	38 738	42 190	43 411	44 841	46 474	48 537	49 377	52 283	53 253	0,8
DNRD par les administrations (1)	3 459	13 267	17 545	19 324	18 850	19 172	19 097	19 633	20 252	20 765	21 773	3,7
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	21 193	22 866	24 561	25 668	27 377	28 904	29 126	31 517	31 480	-1,2
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	54,7	54,2	56,6	57,2	58,9	59,5	59,0	60,3	59,1	
DIRD	5 743	29 529	37 904	41 066	41 758	43 469	45 112	46 519	47 362	48 927	49 839	0,8
DIRD par les administrations (1)	2 313	10 873	13 994	15 305	15 332	16 014	16 261	16 478	16 772	17 794	18 083	0,5
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	23 911	25 761	26 426	27 455	28 851	30 041	30 590	31 133	31 756	0,9
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,1	62,7	63,3	63,2	64,0	64,6	64,6	63,6	63,7	
Part de la DIRD dans le PIB (%)	1,64	2,10	2,05	2,06	2,15	2,18	2,19	2,23	2,24	2,28	2,27	

1. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).
2. Changement méthodologique. À partir de 2006 les entreprises ayant plus de 0,1 chercheur en ETP sont intégrées dans les résultats.
3. Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.
4. Changement méthodologique.
5. Résultats définitifs.
6. Résultats semi-définitifs.
7. Évolution 2014-2015 (en volume en %).

© SIES

2 Évolution de la DIRD par rapport au PIB

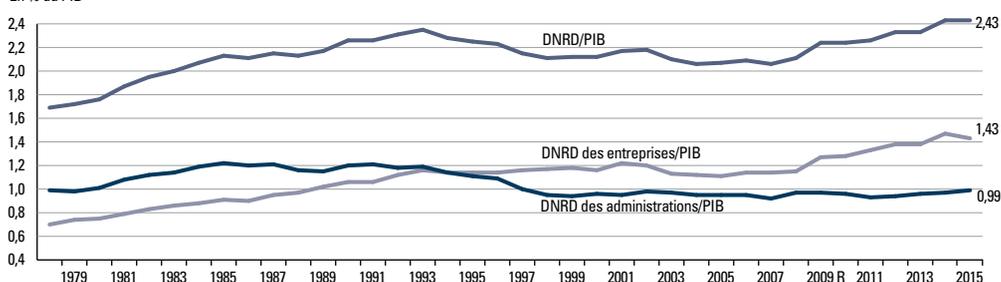
En % du PIB



© SIES

3 Évolution du financement par rapport au PIB

En % du PIB



© SIES

4 Ressources des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger, en millions d'euros.

	2006 (1)	2008	2009 (2)	2010 (3)	2011	2012	2013	2014 (4)	2015 (5)
Ressources des administrations en provenance de l'étranger et des OI (6)	580	635	621	761	858	790	848	853	913
Ressources des entreprises en provenance de l'étranger et des OI	2 065	2 636	2 392	2 518	2 636	2 744	2 887	2 881	2 886
Total en provenance de l'étranger et des OI	2 645	3 271	3 013	3 279	3 495	3 534	3 735	3 734	3 799
Part des ressources en provenance de l'étranger et des OI vers les entreprises (%)	78	81	79	76	75	78	77	77	76
Part des financements étrangers dans la DNRD (%)	7	8	7	7	8	7	7	7	7

1. Changement méthodologique. À partir de 2006 les entreprises ayant plus de 0,1 chercheur en ETP sont intégrées dans les résultats.
2. Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.
3. Changement méthodologique.
4. Résultats définitifs.
5. Résultats semi-définitifs.
6. OI : organisations internationales.

© SIES

DÉFINITIONS

En 2015, la dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA) s'élevait à 18,1 milliards d'euros (Md€) et correspond à 36% de la DIRD (voir 11.3) (1). La part de la DIRDA dans le PIB représente 0,8% depuis 2009. Avec un taux d'évolution en volume (corrigé de l'évolution des prix) de 0,5%, la DIRDA augmente moins vite que le PIB (1,1%) entre 2014 et 2015.

Dans le public, les travaux de recherche sont effectués majoritairement dans les organismes de recherche, pour un montant de 9,5 Md€ (52% de la DIRDA) et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour un montant de 7,8 Md€ (43% de la DIRDA). Le secteur associatif y contribue pour 4% (0,7 Md€).

Les EPST et les EPIC sont les principaux organismes publics de recherche. Les EPST sont de taille très hétérogène. Le CNRS, multidisciplinaire, réalise à lui seul 17% de la DIRDA (3,1 Md€), soit 4 points de plus que les sept autres EPST (2). Viennent ensuite l'Inra et l'Inserm avec respectivement, 0,9 Md€ et 0,8 Md€. Les EPIC, avec une DIRD de 3,8 Md€, exécutent 21% de la DIRDA (3). Parmi eux, le poids du CEA civil est prépondérant, avec 2,6 Md€. On trouve en deuxième position le CNES avec 0,5 Md€ de DIRD, suivi de l'Onera (0,2 Md€) et de l'Ifremer avec 0,2 Md€. Le secteur de l'enseignement supérieur réalise 40% de la DIRDA.

Les administrations ont aussi un rôle de financeur via leurs dépenses extérieures (soit 2,6 Md€ en 2015) (1). La part la plus importante, 1,6 Md€, soit 62% de la DERD, provient de la sous-traitance de recherche des services ministériels, notamment des contrats de recherche du ministère en charge de la défense.

Le financement de la dépense totale de la recherche publique repose sur les subventions publiques, les ressources externes de nature souvent contractuelles et les autres ressources propres des exécutants de la R&D (4). Les subventions d'État représentent 65% du financement total. Elles proviennent essentiellement de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs), soit 56%. Les ressources contractuelles correspondent à 22% du financement total. Le secteur de l'État est le principal contributeur des ressources contractuelles (50%) (5), à travers les financements de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les autres crédits incitatifs. Les entreprises, ainsi que «l'étranger et les organisations internationales» financent chacun un cinquième des ressources contractuelles. Le secteur associatif contribue à hauteur de 6%.

LES SECTEURS INSTITUTIONNELS - Dans les statistiques de recherche et développement (R&D), on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Les cinq secteurs institutionnels sont : l'État (y compris la Défense), l'enseignement supérieur, les institutions sans but lucratif (ISBL), les entreprises et l'étranger. L'État comprend les services ministériels et les établissements publics administratifs, civils et militaires; les organismes publics de recherche (EPST, EPIC, EPA) et les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements d'enseignement et de recherche (tous ministères de tutelle), les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations, associations ou institutions sans but lucratif. Sont cependant exclues de ce secteur les associations qui sont rattachées à d'autres secteurs institutionnels du fait, principalement, de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations.

STATUTS JURIDIQUES - Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), à caractère industriel et commercial (EPIC), à caractère administratif (EPA), institution ou association sans but lucratif (ISBL).

DÉPENSES INTÉRIEURES DE R&D - Voir la rubrique «Définitions» en 11.3.

DÉPENSES EXTÉRIEURES DE R&D - Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agents d'un même secteur.

DÉPENSE TOTALE OU BUDGET TOTAL - Somme des dépenses intérieures et extérieures.

MIREs - Mission interministérielle de recherche et d'enseignement supérieur.

SOURCES

MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 18.03; 17.11; 17.04; 16.12; 16.07.
 - Notes Flash (ESR) : 17.13; 17.02; 16.13; 16.11; 16.03.
 - L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, n° 11, MESRI-SIES, juillet 2018.
 Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Dépenses intérieures et extérieures de R&D de 2013 à 2015 par secteur institutionnel, en millions d'euros.

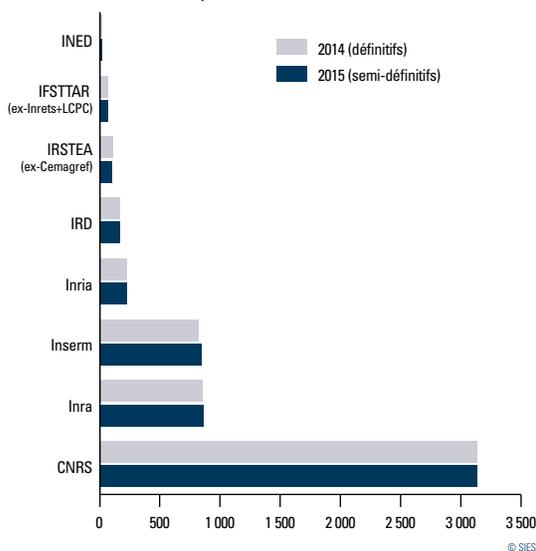
	2013 (1)		2014 (2)		2015 (2)		2015 en %	
	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures						
État	9 329	2 224	9 366	1 928	9 490	2 127	52	82
EPST/hors CNRS	2 254	171	2 275	159	2 304	143	13	6
CNRS	3 144	175	3 134	172	3 132	134	17	5
EPIC	3 776	350	3 784	284	3 842	247	21	10
Services ministériels et autres établissements publics	155	1 528	174	1 313	211	1 603	1	62
Enseignement supérieur	6 745	146	7 690	199	7 825	225	43	9
Étab. d'enseignement supérieur hors MESR	453	11	432	18	551	18	3	1
Universités et étab. d'enseignement supérieur	6 292	135	7 258	181	7 274	206	40	8
Associations	698	245	739	252	768	238	4	9
Total administrations	16 772	2 615	17 794	2 380	18 083	2 589	100	100

1. Données définitives.

2. Données semi-définitives.

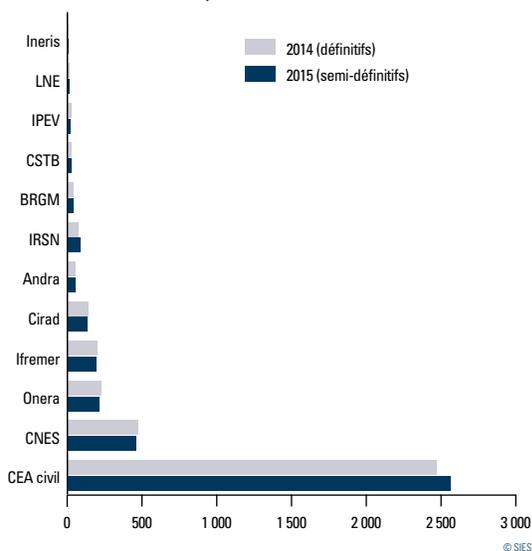
© SIES

2 Classement des EPST d'après leur DIRD en 2014 et 2015, en millions d'euros.



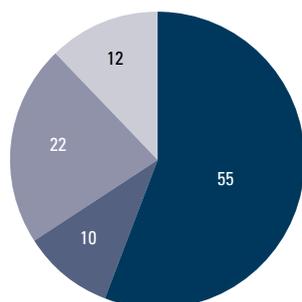
© SIES

3 Classement des EPIC d'après leur DIRD en 2014 et 2015, en millions d'euros.



© SIES

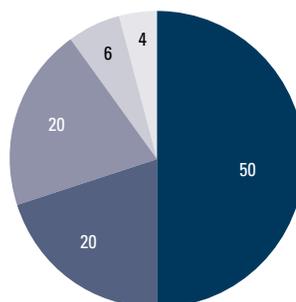
4 Nature des ressources de la recherche publique en 2015, en %.



■ Subventions (MIRES)
 ■ Subventions (hors MIRES)
 ■ Ressources contractuelles
 ■ Autres ressources propres

© SIES

5 Origine des ressources contractuelles en 2015, en %.



■ État
 ■ Étranger et organisations internationales
 ■ Entreprises
 ■ Associations
 ■ Enseignement supérieur

© SIES

DÉFINITIONS

En 2015, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées sur le territoire national s'élève à 31,8 milliards d'euros (Md€). Elle croît de 0,9% en volume par rapport à 2014. Sur une période de trois ans (de 2012 à 2015) (1), la DIRDE enregistre une croissance annuelle moyenne en volume de 1,0%, supérieure à celle du PIB (+0,5%).

Les dépenses de recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité de recherche. Les grandes entreprises réalisent 58% des travaux de recherche et développement (R&D) pour un montant de 18,3 Md€ et reçoivent 2,1 Md€ des financements publics (soit 71% de l'ensemble des financements versés) (2). La recherche est effectuée principalement dans l'industrie manufacturière (74%) (1). Cinq branches de recherche réalisent la moitié des dépenses intérieures de R&D. L'industrie automobile, qui réalise 14% du montant de la DIRDE, est la première branche de recherche. Sur la période 2012-2015, son taux d'évolution annuel moyen diminue (-1,8%). En deuxième position, la construction aéronautique et spatiale (11% de la DIRDE) avec une évolution annuelle moyenne en volume de 2,7% sur la période 2012-2015. L'industrie pharmaceutique (10% de la DIRDE) a rétrogradé en troisième position en 2012, avec un taux de croissance annuel moyen en volume en baisse de 2,0% (entre 2012 et 2015). Vient ensuite l'industrie chimique (6% de la DIRDE) avec, sur la période 2012-2015, un taux d'évolution annuel moyen en volume de 2,7%. Enfin, la branche de recherche « fabrication d'instruments et appareil de mesure, essai et navigation, horlogerie » représente 5% de la DIRDE des entreprises, avec une évolution annuelle moyenne en volume de 4,3%. Les branches de services exécutent 21% des dépenses de R&D. Elles sont très dynamiques : sur les trois dernières années, l'évolution moyenne annuelle en volume est beaucoup plus importante dans les branches de services avec une évolution sur la période de 4,0%. Les branches « primaire, énergie, construction » qui représentent 5% de la DIRDE, ont, sur la période, une évolution moyenne annuelle en volume (0,4%) du même ordre que celle des branches des industries manufacturières (0,3%).

En 2015, le montant des travaux externes de R&D des entreprises (DERDE), qui correspond à l'ensemble des contrats de sous-traitance de R&D passés par les entreprises vers les différents secteurs d'exécution, s'élève à 11,6 Md€ (1). Ces travaux sont réalisés à hauteur de 54% par des entreprises implantées en France et à hauteur de 40% à l'étranger (entreprises ou organismes internationaux), le reste étant effectué par le secteur des administrations (3). Avec un taux de croissance annuel moyen en volume de 6,3% sur les trois dernières années, l'évolution de la DERDE s'effectue à un rythme plus soutenu que celle de la DIRDE (+1,0%) (1).

BRANCHE DE RECHERCHE - Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de recherche et développement (R&D). Les 31 branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2). Les données 2006 ont été rétropolées en NAF révisée. À partir de 2007, les données ont été collectées avec la nouvelle nomenclature. Dans cette nouvelle nomenclature, il y a transfert vers l'industrie automobile des activités annexes de ce secteur. Les activités récentes sont décrites plus finement, en particulier les activités de services. Le contour des activités informatiques est plus précis du fait du retrait des activités d'éditions de logiciel.

DÉPENSE EXTÉRIEURE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (DERDE) - Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

FINANCEMENT PUBLIC DE LA R&D - Il comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.

MICRO-ENTREPRISE (MIC) - Elle occupe moins de 10 personnes et a un chiffre d'affaires annuel (CA) ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros (M€).

PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE (PME) - Elle occupe moins de 250 personnes et a un CA n'excédant pas 50 M€ ou un bilan n'excédant pas 43 M€. Remarque : les micro-entreprises appartiennent à la catégorie des PME.

ENTREPRISE DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI) - Entreprise qui n'appartient pas à la catégorie des PME, occupe moins de 5 000 personnes et a un CA n'excédant pas 1 500 M€ ou un bilan n'excédant pas 2 000 M€.

GRANDE ENTREPRISE (GE) - Entreprise qui n'est pas classée dans les catégories précédentes.

En 2006 (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

VOIR ÉGALEMENT la rubrique « Définitions » en 11.3.

SOURCES

- MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.
- Insee, LIFI-Sirus.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 18.02; 17.11; 17.04; 16.12; 15.09; 15.07; 15.03.
- *Notes Flash* (ESR) : 17.17; 17.16; 17.03; 16.11; 16.03; 16.02; 15.05.
- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 11, MESRI-SIES, juillet 2018.
Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

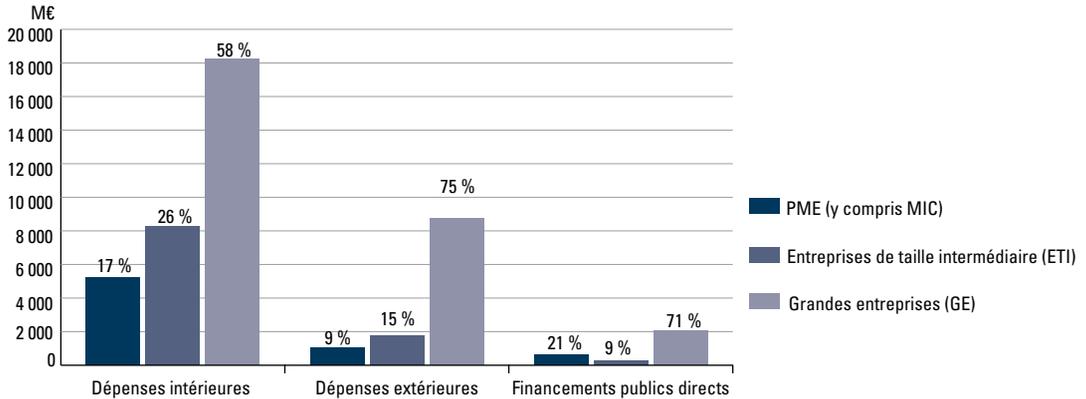
1 Dépenses intérieures (DIRDE) et extérieures (DERDE) de recherche et développement dans les branches de recherche de 2006 à 2015, en millions d'euros.

	2006 (2)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (3)	2015 (4)	% de la DIRDE	2012- 2015 (5)
DIRDE - Branches industrielles (1)	20 480	21 066	20 946	21 039	22 058	22 596	22 587	23 075	23 349	74	0,3
Industrie automobile	4 044	4 361	4 279	4 218	4 705	4 496	3 974	4 387	4 368	14	-1,8
Construction aéronautique et spatiale	2 358	2 724	2 546	2 624	2 869	3 214	3 499	3 503	3 571	11	2,7
Industrie pharmaceutique	3 375	3 490	3 391	3 222	3 141	3 132	3 051	3 030	3 023	10	-2,0
Industrie chimique	1 377	1 445	1 451	1 496	1 541	1 638	1 769	1 790	1 819	6	2,7
Fabrication instruments et appareils de mesure, essai et navigation, horlogerie	1 170	1 257	1 430	1 384	1 362	1 457	1 547	1 627	1 696	5	4,3
Composants, cartes électroniques, ordinateurs, équipements périphériques	1 611	1 373	1 421	1 506	1 422	1 502	1 439	1 406	1 475	5	-1,4
Fabrication de machines et équipements non compris ailleurs	890	924	916	949	1 022	1 100	1 107	1 084	1 073	3	-1,6
Fabrication d'équipements électriques	772	752	869	884	960	996	1 019	1 027	1 024	3	0,1
Fabrication d'équipements de communication	1 277	1 089	987	908	979	980	996	977	977	3	-0,9
Autres branches des industries manufacturières services	3 604	3 650	3 655	3 848	4 057	4 082	4 186	4 243	4 322	14	1,1
DIRDE - Branches de services (1)	2 412	3 606	4 227	5 165	5 444	6 031	6 551	6 613	6 941	22	4,0
Activités informatiques et services d'information	730	1 210	1 455	1 777	1 860	1 937	2 047	2 107	2 161	7	2,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	414	673	935	1 339	1 495	1 780	2 030	2 063	2 148	7	5,6
Télécommunications	782	850	801	807	807	927	983	919	897	3	-1,9
Édition, audiovisuel, diffusion	457	619	744	902	895	956	1 045	1 088	1 167	3	6,0
Autres branches de services	30	254	293	341	387	431	447	436	568	1	8,7
Primaire, énergie, construction	1 018	1 089	1 253	1 250	1 349	1 415	1 452	1 444	1 467	5	0,4
Total de la DIRDE	23 911	25 761	26 426	27 455	28 851	30 041	30 590	31 133	31 756	100	1,0
DERDE	6 354	7 066	6 999	7 430	8 426	9 196	9 365	12 330	11 557		6,3

1. NAF révision 2. Voir « Définitions » ci-contre.
2. Rupture de série. À partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.
3. Résultats définitifs.
4. Résultats semi-définitifs.
5. Taux d'évolution annuel moyen sur la période, en volume.

© SIES

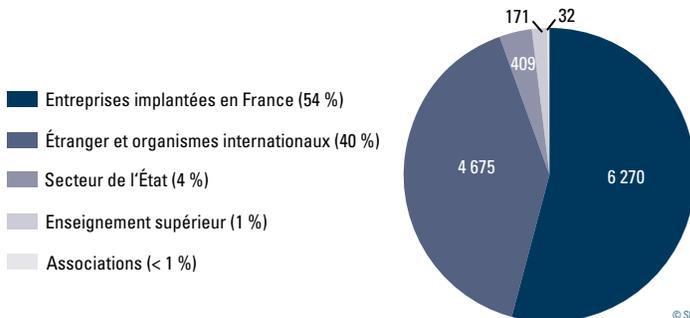
2 Dépenses de R&D et financement public selon la catégorie d'entreprise en 2015, en millions d'euros et en %.



Lecture : la DIRD des PME représente 17 % de la DIRD de l'ensemble des entreprises. La DERD des PME représente 9 % de la DERD totale. Pour financer leurs travaux de R&D, les PME bénéficient de 21 % de l'ensemble des financements publics directs.

© SIES

3 La sous-traitance de la R&D des entreprises en 2015 : répartition par secteur d'exécution, en millions d'euros.



© SIES

DÉFINITIONS

LE FINANCEMENT de la dépense totale de recherche et développement expérimental (R&D) des entreprises provient principalement des entreprises elles-mêmes. En 2015, les entreprises ont financé 84 % de leurs propres travaux de R&D, pour un montant de 31,2 milliards d'euros (Md€) avec un taux d'évolution en volume de -1,2 % par rapport à 2014 (1). Sur le long terme, les entreprises contribuent de plus en plus au financement de leur activité de recherche. Le financement en provenance de l'étranger (entreprises étrangères et organismes internationaux) et le financement public y contribuent à part quasiment équivalente, pour environ 8 %.

La contribution publique au financement des entreprises s'élève à 2,9 Md€, dont 1,5 Md€ pour les programmes de recherche et développement (R&D) militaires et 1,4 Md€ pour les programmes civils (2). Ces financements s'effectuent dans le cadre de subventions, d'appels à projets ou de contrats soutenant des programmes porteurs d'enjeux majeurs. Les travaux de R&D effectués peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment du ministère des Armées (52 %) et de la direction des programmes aéronautiques civils (DPAC) ou à des travaux menés par les entreprises, et soutenus par des organismes tels Bpifrance, l'agence nationale de la recherche (ANR) ou par le ministère en charge de la recherche. Entre 2014 et 2015, le financement par les administrations des travaux de R&D des entreprises augmente de 13,4 % (en volume). Du fait de l'importance des programmes de recherche militaire, les financements publics sont concentrés dans quelques branches de recherche. Quatre branches reçoivent près de la moitié des financements publics : la construction aéronautique et spatiale (37 %), la fabrication d'instruments de mesure, de navigation et d'horlogerie (11 %), la fabrication d'équipements de communication (7 %) et la fabrication de production métallique sauf machine et équipement (6 %).

Les financements en provenance de l'étranger diminuent (-0,9 % en volume entre 2014 et 2015) (1). Ces flux proviennent principalement des entreprises du groupe ou en dehors du groupe (pour 79 %), le poids des flux intragroupes étant prépondérants (3). À noter que les fonds reçus des autres filiales de groupes constituent l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les entreprises (4). Les variations des ressources en provenance des organisations et organismes internationaux sont largement déterminées par les contrats de l'agence spatiale européenne (ESA). La contribution de la France à l'ESA se monte à 0,78 Md€ en 2015.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D du fait de sa nature d'avantage fiscal. Pour mémoire, en 2014, 244 300 entreprises ont bénéficié du CIR pour un montant total de 5,9 Md€ (5,6 Md€ en 2013).

LA DÉPENSE TOTALE DE R&D - La dépense totale de R&D correspond au financement de la DIRDE à laquelle on ajoute le financement de la DERDE exécutée dans le secteur de l'État plus le financement de la DERDE exécutée à l'étranger.

FINANCEMENT PUBLIC - Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de recherche et développement (R&D) effectués par des entreprises. Sont exclues de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche (CIR).

FINANCEMENT ÉTRANGER - Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

FINANCEMENT PAR LES ENTREPRISES - Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D, que ce soit de l'autofinancement ou un financement par d'autres entreprises.

CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE - Mesure d'incitation fiscale à la recherche mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des entreprises, assise sur la progression des dépenses de R&D. Depuis 2004, le CIR comprend une part en volume qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 10 % des dépenses engagées, cumulable avec une part croissante qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 40 % (avec un plafond de 16 M€). Depuis de 2008, le dispositif a été simplifié et déplafonné : crédit de 30 % des dépenses jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà.

En 2006 (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

VOIR ÉGALEMENT la rubrique « Définitions » en 11.3.

SOURCES

MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 18.02 ; 17.11 ; 17.04 ; 16.12 ; 16.05.
 - *Notes Flash* (ESR) : 17.17 ; 17.16 ; 17.03 ; 16.11 ; 16.01.
 - *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 11, MESRI-SIES, juillet 2018.
 Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Évolution du financement de la dépense totale (1) de R&D des entreprises, en %.

Origine des financements	1995	2005	2006 (2)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (3)	2015 (4)	Évolution (%) (5)
Entreprises	76,6	80,8	81,1	81,3	79,8	83,1	83,4	84,7	84,5	83,7	85,2	84,3	-1,2
Financement public	13,1	10,7	10,9	9,9	10,9	8,7	8,3	7,1	7,4	7,9	7,0	7,9	13,4
Financement étranger (entreprises et organismes internationaux)	10,3	8,6	8,0	8,8	9,3	8,2	8,3	8,2	8,1	8,4	7,9	7,8	-0,9
Ensemble	100,0												
Dépenses totales (1) des entreprises (en millions d'euros)	17 664	24 069	25 731	26 939	28 343	29 166	30 422	31 974	33 814	34 405	36 695	37 043	-0,1

- 1. Voir définition (DIRD + DERN dans le secteur de l'État + DERN à l'étranger).
- 2. Rupture de série. À partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en ETP sont incluses dans les résultats.
- 3. Résultats définitifs.
- 4. Résultats semi-définitifs.
- 5. Évolution 2014-2015 en volume.

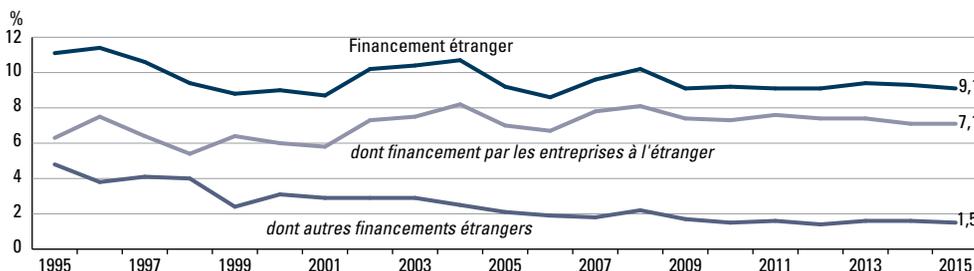
© SIES

2 Financement public des programmes de recherche militaire et civile des entreprises en 2014 et 2015, en millions d'euros.

Branches de recherche	2013 définitif				2014 semi-définitif			
	Financement militaire	Financement civil	Total	Total (%)	Financement militaire	Financement civil	Total	Total (%)
Activité spécialisée, scientifique et technique	14	228	241	9	21	247	268	9
Activité informatique et services d'information	2	114	116	4	2	113	115	4
Construction aéronautique et spatiale	422	375	797	29	708	383	1 090	37
Construction automobile	1	37	39	1	0	33	33	1
Composant, carte électronique, ordinateur et périphérique	10	130	139	5	6	140	146	5
Industrie pharmaceutique	0	50	50	2	1	47	47	2
Fabrication instruments mesure, navigation, horlogerie	238	76	314	12	264	70	334	11
Fabrication d'équipements de communication	204	31	235	9	184	35	220	7
Fabrication production métallique sauf machine et équipement	99	14	113	4	160	14	174	6
Agriculture, sylviculture et pêche	0	51	51	2	0	53	53	2
Autres branches	354	274	628	23	172	279	451	15
Total	1 345	1 379	2 724	100	1 517	1 415	2 931	100
Financement (%)	49	51	100		52	48	100	

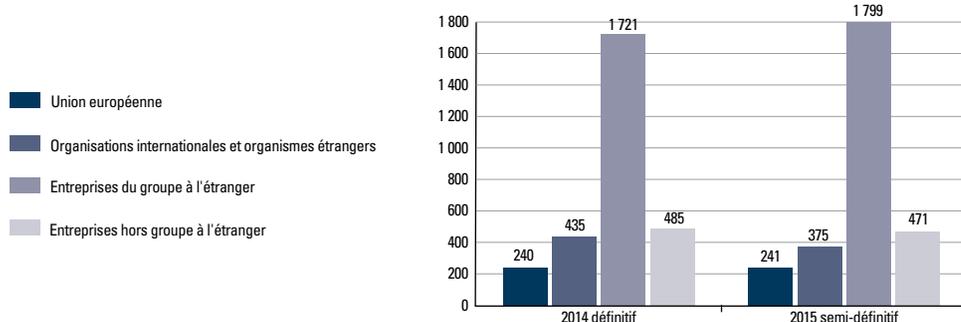
© SIES

3 Part des financements étrangers dans le financement des entreprises depuis 1995, en %.



© SIES

4 Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2014 et 2015, en millions d'euros.



© SIES

LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D) est principalement concentrée en Île-de-France (38 % des effectifs de R&D et 41 % des chercheurs) (1). En 2015, 161 700 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 112 500 chercheurs, travaillent en Île-de-France. La surreprésentation du personnel de R&D y est plus marquée dans les entreprises que dans les administrations où les entreprises y rémunèrent 41 % de leurs effectifs de R&D et 45 % de leurs chercheurs. La recherche publique pèse un peu moins avec 34 % des effectifs et des chercheurs.

Par ailleurs, trois régions totalisent 32 % de l'ensemble du personnel de R&D et des chercheurs : Auvergne-Rhône-Alpes (60 500 ETP), suivie de l'Occitanie (45 600 ETP) et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (29 100 ETP).

Le poids global des dix autres régions (y compris DOM) est inférieur à celui de l'Île-de-France. Elles emploient 126 500 ETP recherche dont 74 600 chercheurs. Le classement entre les régions évolue peu d'une année sur l'autre.

Le poids du personnel de R&D des entreprises n'est pas identique selon les régions. Sur l'ensemble du territoire français, la majorité du personnel de R&D travaille en entreprises (251 400 sur 428 600 ETP, soit 59 %), et de même pour les chercheurs (165 800 sur 277 600, soit 60 %). Toutefois, dans la région Grand Est, cette proportion est inférieure à la moitié (46 %), notamment pour les chercheurs (42 %). La part des entreprises et des administrations dans les effectifs de R&D est proche de la parité dans les Hauts-de-France et en Nouvelle-Aquitaine. À l'inverse, en Bourgogne-Franche-Comté, 73 % des effectifs de R&D et 70 % des chercheurs de R&D travaillent en entreprises. En Île-de-France, en Normandie ou encore en Centre-Val de Loire, deux tiers des effectifs de R&D et des chercheurs travaillent en entreprises.

Dans la recherche publique, la répartition entre les organismes et l'enseignement supérieur est beaucoup moins différenciée. Les universités, présentes sur tout le territoire, contribuent à une moindre concentration de la recherche : moins d'un tiers des personnels de R&D des universités sont localisés en Île-de-France, contre 36 % des personnels des organismes de recherche (EPIC et EPST).

Si l'on rapporte le nombre de chercheurs sur l'emploi total, la moyenne de la France métropolitaine est de 10 chercheurs pour 1 000 emplois. Il est de même pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (9 pour 1 000). En Île-de-France, ce ratio est de 18 pour 1 000. Il est de 14 en Occitanie et de 11 en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce ratio est inférieur pour toutes les autres régions : environ 6 chercheurs pour 1 000 emplois, sauf pour la Bretagne (8 pour 1 000). La répartition régionale de la DIRD présente des caractéristiques similaires. C'est encore en Île-de-France qu'est concentrée la DIRD (40 %) avec 42 % de la DIRDE et 36 % de la DIRDA. Les travaux de R&D exécutés en région francilienne se montent à 19,8 milliards d'euros.

SOURCES

MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

LA RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D) - Elle s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes.

Pour les administrations, les travaux de R&D d'une partie des associations ne peuvent pas être répartis entre les régions. En 2015, 98 % de la DIRDA, 99 % des effectifs totaux et 97 % des chercheurs sont répartis géographiquement. Les pourcentages cités dans le texte sont calculés relativement au total des effectifs régionalisés sur le territoire français.

POUR DES RAISONS DE SECRET STATISTIQUE, en ce qui concerne les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.

ÉVALUATION DU PERSONNEL ET DE LA DÉPENSE - Les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats. En 2010, modification de l'évaluation des données des administrations (voir 11.3, « Définitions », méthodologie). Les données 2009 ont été recalculées afin de pouvoir être comparées à celles de 2010.

EMPLOI TOTAL - Emploi salarié et emploi non salarié.

DIRD, DIRDE, DIRDA, ETP - Dépense intérieure de R&D, dépense intérieure de R&D des entreprises, dépense intérieure de R&D des administrations, équivalent temps plein recherche (ETP).

VOIR ÉGALEMENT la rubrique « Définitions » en 11.3.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 17.04 ; 16.12 ; 16.05 ; 15.09 ; 15.07.
 - *Notes Flash* (ESR) : 17.03 ; 17.02 ; 16.14 ; 16.11 ; 16.03.
 - *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 11, MESRI-SIES, juillet 2018.
 - *L'état de l'emploi scientifique en France*, MESRI-SIES, à paraître.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Évolution de la R&D des entreprises et des administrations

	2013			2014 définitifs			2015 semi-définitifs			2015 semi-définitifs			
	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises (%)	Adminis-trations (%)	Total (%)	Chercheurs/emploi total ‰ (4)
Île-de-France													
DIRD (1)	12 652	5 897	18 549	13 075	6 333	19 408	13 370	6 432	19 802	42	36	40	
Effectifs de R&D (2)	99 178	55 210	154 389	99 238	58 329	157 567	103 051	58 608	161 659	41	34	38	
<i>dont chercheurs (2)</i>	70 903	34 556	105 459	71 357	37 175	108 532	74 933	37 543	112 477	45	34	41	18
Auvergne-Rhône-Alpes													
DIRD (1)	4 599	2 129	6 728	4 480	2 286	6 766	4 691	2 321	7 012	15	13	14	
Effectifs de R&D (2)	38 528	21 461	59 989	36 945	22 585	59 530	37 698	22 770	60 467	15	13	14	
<i>dont chercheurs (2)</i>	22 482	13 994	36 476	21 854	14 677	36 531	22 599	14 851	37 450	14	14	14	11
Occitanie													
DIRD (1)	3 384	2 261	5 646	3 360	2 348	5 708	3 397	2 394	5 790	11	14	12	
Effectifs de R&D (2)	25 072	20 405	45 477	24 998	21 079	46 077	24 155	21 460	45 615	10	12	11	
<i>dont chercheurs (2)</i>	17 740	12 856	30 597	17 783	13 493	31 275	17 209	13 852	31 061	10	13	11	14
Provence - Alpes - Côte d'Azur (3)													
DIRD (1)	1 989	1 456	3 446	1 985	1 471	3 455	1 987	1 481	3 468	6	8	7	
Effectifs de R&D (2)	15 807	13 307	29 114	15 937	13 443	29 380	15 555	13 513	29 068	6	8	7	
<i>dont chercheurs (2)</i>	10 933	8 251	19 184	11 189	8 386	19 575	10 836	8 543	19 379	7	8	7	9
Nouvelle-Aquitaine													
DIRD (1)	1 287	816	2 102	1 386	891	2 277	1 448	878	2 326	5	5	5	
Effectifs de R&D (2)	11 396	9 152	20 547	11 446	9 963	21 409	11 408	10 042	21 450	5	6	5	
<i>dont chercheurs (2)</i>	6 401	5 705	12 106	6 608	6 318	12 927	6 619	6 374	12 993	4	6	5	6
Grand Est													
DIRD (1)	1 022	915	1 937	1 070	983	2 054	1 009	992	2 001	3	6	4	
Effectifs de R&D (2)	9 674	10 115	19 789	9 775	10 815	20 590	9 220	10 790	20 010	4	6	5	
<i>dont chercheurs (2)</i>	5 103	6 345	11 448	5 182	6 643	11 825	4 903	6 773	11 676	3	6	4	6
Bretagne													
DIRD (1)	1 089	667	1 756	1 070	701	1 771	1 082	721	1 803	3	4	4	
Effectifs de R&D (2)	9 454	6 888	16 342	9 185	7 156	16 341	9 224	7 430	16 653	4	4	4	
<i>dont chercheurs (2)</i>	6 584	4 091	10 674	6 301	4 175	10 476	6 498	4 398	10 896	4	4	4	8
Hauts-de-France													
DIRD (1)	1 006	613	1 619	1 053	672	1 726	1 041	686	1 727	3	4	3	
Effectifs de R&D (2)	9 134	6 920	16 054	8 961	7 611	16 572	8 583	7 766	16 350	3	5	4	
<i>dont chercheurs (2)</i>	4 770	4 614	9 384	4 671	4 959	9 630	4 563	5 043	9 607	3	5	3	4
Pays de la Loire													
DIRD (1)	829	453	1 283	803	492	1 295	815	516	1 331	3	3	3	
Effectifs de R&D (2)	8 662	5 181	13 843	8 735	5 592	14 327	8 571	5 549	14 120	3	3	3	
<i>dont chercheurs (2)</i>	4 878	3 176	8 053	4 872	3 413	8 285	5 014	3 480	8 494	3	3	3	6
Normandie													
DIRD (1)	936	294	1 231	955	318	1 273	988	329	1 317	3	2	3	
Effectifs de R&D (2)	7 446	3 625	11 071	7 433	3 998	11 431	7 531	4 088	11 619	3	2	3	
<i>dont chercheurs (2)</i>	4 000	2 381	6 381	4 033	2 445	6 479	4 090	2 538	6 628	2	2	2	5
Bourgogne-Franche-Comté													
DIRD (1)	933	265	1 198	1 042	281	1 323	1 058	301	1 359	3	2	3	
Effectifs de R&D (2)	8 549	3 168	11 717	8 381	3 399	11 780	9 182	3 408	12 591	4	2	3	
<i>dont chercheurs (2)</i>	4 091	1 997	6 088	4 235	2 082	6 318	4 823	2 081	6 904	3	2	3	6
Centre-Val de Loire													
DIRD (1)	838	317	1 155	837	331	1 168	852	321	1 173	3	2	2	
Effectifs de R&D (2)	6 759	3 445	10 205	6 916	3 823	10 739	6 991	3 805	10 796	3	2	3	
<i>dont chercheurs (2)</i>	3 399	1 888	5 287	3 554	2 061	5 615	3 589	2 049	5 637	2	2	2	6
Corse (3)													
DIRD (1)		22	22		22	22		22	22	0	0,1	0,0	
Effectifs de R&D (2)		287	287		278	278		300	300	0	0,2	0,1	
<i>dont chercheurs (2)</i>		160	160		159	159		169	169	0	0,2	0,1	n.s.
Régions d'outre-mer													
DIRD (1)	24	255	278	16	251	266	21	244	265	0	1,4	0,5	
Effectifs de R&D (2)	333	2 447	2 780	194	2 465	2 659	274	2 485	2 759	0	1,4	0,7	
<i>dont chercheurs (2)</i>	175	1 392	1 567	105	1 443	1 548	168	1 475	1 643	0	1,4	0,6	3
Total réparti													
DIRD (1)	30 590	16 360	46 950	31 133	17 379	48 512	31 756	17 639	49 395	100	100	100	
Effectifs de R&D (2)	249 991	161 612	411 603	248 145	170 537	418 681	251 444	172 013	423 457	100	100	100	
<i>dont chercheurs (2)</i>	161 460	101 405	262 865	161 744	107 430	269 174	165 845	109 168	275 013	100	100	100	10
Total non réparti													
DIRD (1)		412	412		415	415		444	444				
Effectifs de R&D (2)	0	5 083	5 083		5 222	5 222		5 186	5 186				
<i>dont chercheurs (2)</i>	0	2 600	2 600		2 599	2 599		2 618	2 618				
Total													
DIRD (1)	30 590	16 772	47 362	31 133	17 794	48 927	31 756	18 083	49 839				
Effectifs de R&D (2)	249 991	166 696	416 686	248 145	175 758	423 903	251 444	177 199	428 643				
<i>dont chercheurs (2)</i>	161 460	104 005	265 465	161 744	110 029	271 772	165 845	111 787	277 631				

1. DIRD en millions d'euros.

2. Effectifs de R&D en ETP recherche.

3. Dans les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.

4. Nombre de chercheurs pour mille emplois en 2015.

© SIES

DÉFINITIONS

LES ÉTATS-UNIS sont les plus importants contributeurs des activités de recherche et développement (R&D). Ils ont dépensé 497 milliards de dollars (courants à parité de pouvoir d'achat : Md\$ PPA) en 2015 pour leur activité de recherche et développement, soit 40 % de la DIRD exécutée dans l'ensemble des pays de l'OCDE (1). L'ensemble des pays de l'Union européenne constitue le second pôle, avec 31 % de la DIRD de la zone OCDE, soit 384 Md\$ PPA de dépenses en 2015. Le Japon effectue 13,7 % de la DIRD de la zone OCDE. Au sein de l'UE, quatre pays (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie) effectuent 65 % de la DIRD de cette zone et 20 % de la zone OCDE. En niveau de dépenses de R&D, la France (60 Md\$ PPA) reste en 2015 au 6^e rang mondial derrière les États-Unis, la Chine (407 Md\$ PPA), le Japon (170 Md\$ PPA), l'Allemagne (114 Md\$ PPA) et la Corée du Sud (76 Md\$ PPA). La Chine a dépassé le Japon en 2009 et la Corée du Sud devance le Royaume-Uni depuis 2006 et la France depuis 2010.

Effectué selon le ratio DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », le classement des pays diffère de celui réalisé en fonction du montant de la DIRD (2). En termes d'effort de R&D en 2015, la France (2,3 %) occupe la 12^e place des pays de l'OCDE, derrière la Corée du Sud (4,2 %), le Japon (3,3 %), l'Allemagne (2,9 %) et les États-Unis (2,7 %), mais aussi derrière des pays européens de taille économique moyenne qui consacrent une part importante de leur PIB à la R&D : la Suède (2,9 %) et la Finlande (2,9 %) qui se trouvent en 5^e, et 9^e place. En 2015, la France se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE (2,4 %), mais au-dessus de la moyenne de l'UE (2,0 %).

Les dépenses intérieures de R&D de l'UE progressent à un rythme moindre depuis la crise économique et financière mondiale de 2008 (3). Depuis deux ans, elles augmentent de l'ordre de 3 %. Aux États-Unis, les dépenses intérieures de R&D progressent annuellement d'environ 3 % depuis 2013. Au Japon, les dépenses de R&D se sont fortement contractées en 2015 (-2,2 %) après une hausse (+3,0 %) en 2014. En Corée du Sud, les dépenses intérieures n'augmentent que de 1,1 % en 2015 après des taux de croissances plus dynamiques les années précédentes. Hors zone OCDE, les pays qui connaissent des taux de croissance annuelle de la DIRD très élevés auparavant ont des comportements différents. En Chine, les dépenses intérieures de R&D connaissent des taux de croissance supérieure à 9 % depuis les années 2000. Par contre, la Fédération de Russie voit ses dépenses diminuer de 0,2 % en 2015 après une hausse de 5,1 % en 2014.

OCDE - L'Organisation de coopération et de développement économiques regroupe, depuis 2010, trente-quatre pays membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

UNION EUROPÉENNE (UE) - Les données concernent l'Europe des vingt-huit : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède.

PPA - Parités de pouvoir d'achat. Les données en monnaie nationale ont été converties en dollars américains (USD ou \$) en utilisant les parités de pouvoir d'achat (pour l'année 2010).

REMARQUES SUR LES COMPARAISONS INTERNATIONALES Aux États-Unis, la R&D du secteur de l'État ne comprend que les activités du gouvernement fédéral et pas les activités des établissements des États et des gouvernements locaux, ni les dépenses en capital (exclues toutes ou en partie). Les données de la France sont calculées avec les dernières prévisions du MESRI.

VOIR ÉGALEMENT la rubrique « Définitions » en 11.3.

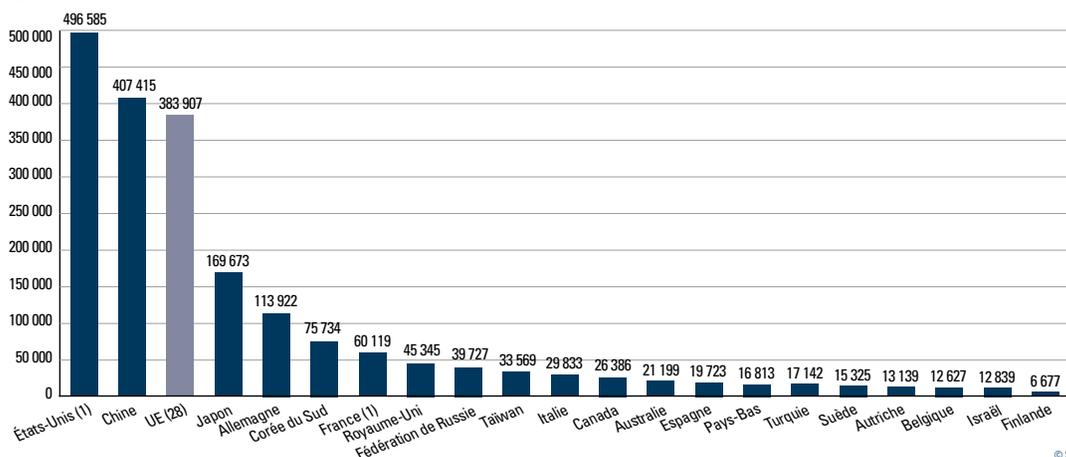
SOURCES

- OCDE (PIST 2017-2).
- MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 16.12 ; 15.09 ; 15.07 ; 15.03 ; 14.06.
- *Notes Flash* (ESR) : 17.17 ; 17.03 ; 16.14 ; 16.13 ; 16.03.
- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 11, MESRI-SIES, juillet 2018.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Comparaison internationale de la DIRD en 2015, en millions de \$ PPA courants.



1. Données semi-définitives MESRI-SIES.

© SIES

2 Indicateurs de l'effort de recherche et développement (DIRD/PIB) des principaux pays de l'OCDE, en % (1).

	2000	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
États-Unis (2)	2,6	2,8	2,7	2,8	2,7	2,7	2,7	2,7
Japon	2,9	3,2	3,1	3,2	3,2	3,3	3,4	3,3
Allemagne	2,4	2,7	2,7	2,8	2,9	2,8	2,9	2,9
Corée du Sud (3)	2,2	3,3	3,5	3,7	4,0	4,1	4,3	4,2
France (4)	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,3
Royaume-Uni	1,6	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,7	1,7
Italie	1,0	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3
Canada	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6
Suède (5)	3,4	3,4	3,2	3,2	3,3	3,3	3,1	3,3
Finlande (6)	3,2	3,7	3,7	3,6	3,4	3,3	3,2	2,9
Union européenne EU-28 (7)	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0
Total OCDE (7)	2,1	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4

1. Les pays sont classés par ordre décroissant du montant de leurs dépenses de recherche.

2. Dépenses en capital exclues (toutes ou en partie et estimé d'après le plan comptable SCN 2008).

3. Sciences humaines et sociales exclues jusqu'en 2006 compris.

4. PIB 2010, changement méthodologique en mai 2014.

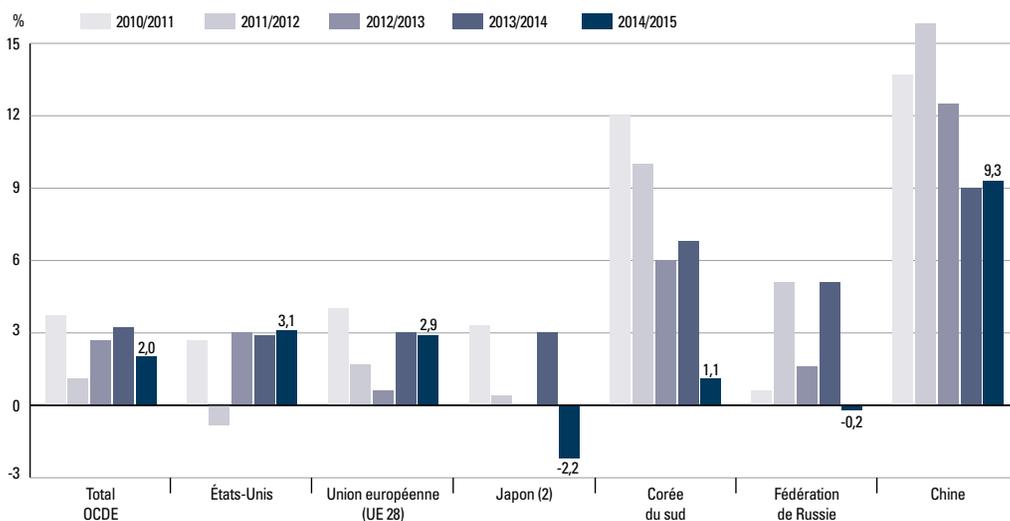
5. Données 1999.

6. Rupture de série en 2011.

7. Estimation ou projection.

© SIES

3 Taux de croissance de la DIRD dans la zone OCDE, dans la Fédération de Russie et en Chine, en % (1).



1. Aux prix et à la parité des pouvoirs d'achat de 2010.

© SIES

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte 627 400 élèves, étudiants et apprentis (1). Les effectifs stagnent par rapport à la rentrée 2016 (-0,2%).

Dans le premier degré (304 100 écoliers), les effectifs diminuent légèrement dans le préélémentaire et dans l'élémentaire. La hausse du nombre d'élèves du second degré (263 900 élèves) dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale concerne essentiellement les formations générales et technologiques en lycée (+2,6%). Les effectifs de collégiens stagnent et ceux des formations professionnelles en lycée reculent légèrement (-1,0%).

Quant aux effectifs des apprentis, ces derniers sont stables par rapport à la rentrée 2016.

Les effectifs de l'enseignement supérieur, 45 600 étudiants, croissent dans tous les types de formations (+1,4%). Dans les DOM, l'université forme deux étudiants sur trois et les classes supérieures des lycées en accueillent un sur quatre, essentiellement en STS.

D'un département à l'autre, les évolutions des effectifs de l'enseignement scolaire (premier et second degrés) sont contrastées. Dans le premier degré, les effectifs diminuent dans tous les DOM à l'exception de Mayotte. Dans le second degré, des baisses sont enregistrées en Martinique et en Guadeloupe (2)(3). La contribution de chacun des secteurs d'enseignement (public/privé) à la scolarisation des élèves est stable dans le temps (92% et 93% pour le public, respectivement dans les premier et second degrés), et varie peu d'une académie à l'autre, si l'on excepte Mayotte pour le second degré, qui relève quasi exclusivement du secteur public dans ce département.

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (DOM) - Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, et Mayotte depuis le 31 mars 2011, date à laquelle cette collectivité d'outre-mer est devenue département.

Mayotte scolarise des élèves dans les premier et second degrés (y compris dans l'enseignement secondaire agricole et par voie d'apprentissage). Dans l'enseignement supérieur, Mayotte offre des places en STS, et, depuis la rentrée 2012, en université avec l'ouverture d'un centre universitaire de recherche et de formation (CUFR) qui a accueilli 1 000 étudiants à la rentrée 2017.

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Voir 1.2.

PREMIER DEGRÉ - Voir « Définitions » en 3.1.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Voir « Définitions » en 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir « Définitions » en 4.1.

DUT - Diplôme universitaire de technologie.

CPGE - Classe préparatoire aux grandes écoles.

STS - Section de techniciens supérieurs.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

1 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les DOM, en milliers.

	1980	1990	2000	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2014	2015	2016	2017p	Évolution 2017/2016 (%)
Premier degré	272,1	248,5	271,0	268,6	265,1	318,2	309,8	309,9	307,1	304,1	-1,0
Préélémentaire	72,6	88,4	97,2	97,6	96,8	113,6	110,3	110,1	108,8	108,2	-0,5
Élémentaire	194,9	155,8	169,8	168,5	165,9	200,4	196,8	197,2	195,7	193,3	-1,3
ULIS (1)	4,6	4,3	4,0	2,5	2,5	4,2	2,8	2,7	2,6	2,6	0,7
Second degré Éducation nationale	170,7	186,6	219,6	224,8	225,0	256,1	258,3	259,5	262,5	263,9	0,6
Formations en collège	123,3	120,5	135,7	134,1	135,9	156,4	159,3	158,5	158,3	158,5	0,1
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa)</i>	3,5	5,7	5,7	5,6	5,7	7,0	7,2	6,8	6,7	6,6	-1,3
Formations professionnelles en lycée	25,6	29,7	33,7	39,3	38,3	41,9	39,9	40,0	40,3	39,9	-1,0
Formations générales et technologiques en lycée	21,8	36,4	50,2	51,3	50,9	57,8	59,1	61,1	63,9	65,6	2,6
Second degré Agriculture	1,3	2,6	2,5	3,2	3,2	3,5	3,6	3,7	3,8	3,8	0,7
Centres de formation des apprentis (2)	2,6	5,0	7,0	7,4	7,9	8,2	8,5	8,7	8,6	8,5	-0,4
Scolarisation dans étab. de la Santé	1,5	1,4	1,6	1,6	1,7	1,7	1,6	2,0	1,9	1,5	-20,7
Enseignement supérieur	6,2	14,9	32,2	36,8	37,2	37,8	41,6	44,3	45,0	45,6	1,4
Universités (hors CPGE, préparation DUT et formations d'ingénieurs) (3)	5,3	10,9	21,1	23,3	23,2	23,2	26,0	28,4	28,7	28,9	0,8
Préparation au DUT	-	-	0,4	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	4,3
CPGE	-	-	0,7	1,3	1,3	1,3	1,6	1,7	1,6	1,7	5,8
STS et assimilés	0,6	2,7	5,7	7,2	7,6	7,9	8,8	9,0	9,1	9,2	0,7
Écoles de commerce, gestion et vente (hors STS)	-	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	11,8
Écoles paramédicales et sociales (4)	-	0,7	1,2	2,9	2,9	3,1	2,8	2,8	2,6	2,6	n.s.
Autres formations supérieures (5)	0,3	0,5	2,8	1,0	1,1	1,1	1,0	1,0	1,4	1,5	10,1
Total général	454,4	459,0	533,9	542,4	540,3	625,5	623,5	628,2	628,8	627,4	-0,2

► **Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

1. Avant 2012, les effectifs à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).

2. Y compris les effectifs de préapprentis en CFA. Données provisoires pour 2017.

3. Y compris les effectifs des IUFM depuis leur rattachement à une université (2008 pour l'IUFM de La Réunion, 2010 pour les IUFM des Antilles-Guyane) et ceux des ESPÉ depuis 2013.

4. Données provisoires pour 2017 (reconduction des données 2016).

5. Y compris les effectifs des formations d'ingénieurs et des IUFM avant leur rattachement à une université (voir supra [3]).

© DEFP

2 Effectifs du premier degré dans les DOM à la rentrée 2017

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Public	43 046	41 159	33 396	53 047	108 249	278 897
Préélémentaire	15 567	14 505	12 545	16 705	39 992	99 314
Élémentaire	27 051	26 189	20 551	36 132	67 073	176 996
ULIS	428	465	300	210	1 184	2 587
Privé	6 002	2 877	3 824	2 844	9 649	25 196
Préélémentaire	2 166	846	1 204	1 255	3 434	8 905
Élémentaire	3 824	2 026	2 620	1 589	6 199	16 258
ULIS	12	5	-	-	16	33
Total premier degré	49 048	44 036	37 220	55 891	117 898	304 093
Évolution 2017/2016 (%)	-3,5	-0,1	-2,6	1,0	-0,6	-1,0
Part du public (%)	87,8	93,5	89,7	94,9	91,8	91,7

© DEFP

3 Effectifs du second degré dans les DOM à la rentrée 2017

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Public	41 961	32 912	31 912	43 035	94 455	244 275
Formations en collège	24 353	20 713	17 470	28 404	54 954	145 894
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa)</i>	1 120	1 241	861	840	2 375	6 437
Formations professionnelles en lycée	6 245	6 075	5 360	4 751	15 078	37 509
Formations générales et technologiques en lycée	11 363	6 124	9 082	9 880	24 423	60 872
Privé	4 748	2 802	4 088	194	7 837	19 669
Formations en collège	2 896	1 794	2 535	97	5 243	12 565
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa)</i>	-	-	6	97	40	143
Formations professionnelles en lycée	903	494	320	97	542	2 356
Formations générales et technologiques en lycée	949	514	1 233	-	2 052	4 748
Total second degré	46 709	35 714	36 000	43 229	102 292	263 944
Évolution 2017/2016 (%)	-2,2	2,5	-1,7	4,8	0,3	0,6
Part du public (%)	89,8	92,2	88,6	99,6	92,3	92,5

© DEFP

DÉFINITIONS

EN 2017-2018, dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte 146 600 élèves et étudiants, effectif en légère diminution par rapport à 2016-2017 (-0,9%). L'augmentation du nombre d'étudiants ne permet pas de compenser la diminution des effectifs des premier et second degrés (1).

Le premier degré scolarise 72 400 écoliers, avec une perte de 900 élèves, principalement dans l'enseignement élémentaire. Dans le second degré sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale (62 600 élèves), la baisse du nombre d'élèves se manifeste à tous les niveaux, tout particulièrement dans les formations professionnelles au lycée (-1,9%) et dans une moindre mesure au collège (y compris Segpa) et dans les formations générales et technologiques en lycée (-0,9% et -0,7% respectivement). Les effectifs du second degré diminuent au total de 700 élèves. Cette diminution des effectifs des premier et second degrés concerne l'ensemble des territoires (2) (3).

Avec 10 200 étudiants accueillis en 2017, les effectifs sont en hausse dans toutes les composantes de l'enseignement supérieur (+2,8%) si ce n'est à l'université (-2,1%). Toutefois, six étudiants sur dix s'y inscrivent. Trois étudiants sur dix s'inscrivent dans les sections de techniciens supérieurs.

Les établissements publics accueillent trois élèves sur quatre dans les deux degrés d'enseignement. Les variations entre territoires sont cependant plus accentuées dans le premier degré : 51,3% des écoliers de Saint-Pierre-et-Miquelon fréquentent une école publique contre 82,8% de ceux de Polynésie française. Wallis-et-Futuna se démarque des autres territoires par la présence exclusive du privé dans le premier degré et du public dans le second degré.

COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER (COM) - Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon.

La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ». Mayotte est devenue département le 31 mars 2011. À partir de cette date, ses effectifs d'élèves et d'étudiants sont comptabilisés avec ceux des DOM (voir « Définitions » en 12.1).

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Voir « Définitions » en 1.2.

PREMIER DEGRÉ - Voir « Définitions » en 3.1.

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire. Voir « Définitions » en 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir « Définitions » en 4.1.

CPGE - Classes préparatoires aux grandes écoles.

STS - Sections de techniciens supérieurs.

IUFM - Institut de formation des maîtres.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES

- Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

- Institut de la statistique et des études économiques (Isee, Nouvelle-Calédonie) pour les données 2010 du premier degré.

1 Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

	1990	2000	2010 (1)	2011 y c. Mayotte	2011 hors Mayotte	2013	2014	2015	2016	2017p	Évolution 2017/2016 (%)
Premier degré	97 669	118 129	131 201	129 196	76 184	73 428	73 654	73 578	73 330	72 429	-1,2
Préélémentaire	29 333	37 026	45 004	44 618	27 801	27 210	27 315	27 366	27 159	26 774	-1,4
Élémentaire	67 492	78 328	83 339	82 519	48 007	45 858	45 974	45 836	45 762	45 304	-1,0
ULIS (2)	844	2 775	2 858	2 059	376	360	365	376	409	351	-14,2
Second degré Éducation nationale	46 102	78 737	95 420	97 524	66 430	65 417	64 723	63 927	63 328	62 636	-1,1
Formations en collège	29 234	51 227	57 798	59 759	39 175	39 086	38 083	37 080	36 699	36 358	-0,9
<i>dont Segpa</i>	174	1 069	1 950	2 664	1 374	1 395	1 390	1 351	1 298	1 191	-8,2
Formations professionnelles en lycée	9 176	13 477	18 419	18 199	14 612	13 557	13 498	13 430	13 026	12 776	-1,9
Formations générales et technologiques en lycée	7 692	14 033	19 203	19 566	12 643	12 774	13 142	13 417	13 603	13 502	-0,7
Second degré Agriculture (3)	724	1 471	1 535	1 507	1 211	1 221	1 225	1 315	1 337	1 358	1,6
Enseignement supérieur	1 962	4 622	8 311	8 142	7 867	8 666	9 215	9 586	9 899	10 179	2,8
Universités	1 418	3 371	5 661	5 371	5 371	6 033	6 340	(5) 6 487	6 331	6 196	-2,1
CPGE	50	86	207	202	202	253	307	382	433	477	10,2
STS et assimilés	425	882	1 920	2 046	1 771	1 924	2 081	2 197	2 537	2 881	13,6
Autres formations (4)	69	94	523	523	523	456	487	520	598	625	4,5
IUFM		189									
Total général	146 457	202 959	236 467	236 369	151 692	148 732	148 817	148 406	147 894	146 602	-0,9

► **Champ : hors Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

© DEFP

- À partir de la rentrée 2009, les effectifs du premier degré de Wallis-et-Futuna et de la Nouvelle-Calédonie, dont la rentrée scolaire est décalée (mars $n+1$), sont affectés à la rentrée n et non plus à la rentrée $n+1$.
- Avant 2011, les effectifs des ULIS à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).
- Y compris les étudiants en BTSA (62 en 2016, 66 en 2017).
- Établissements universitaires privés et écoles d'enseignement supérieur diverses (commerce, formations comptables, etc.).
- Données 2014 pour l'université de Nouvelle-Calédonie.

2 Effectifs du premier degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2017-2018

	Saint-Pierre- et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et- Futuna	Nouvelle- Calédonie	Total	Rappel 2016-2017
Public	305	29 372	-	26 841	56 518	57 009
Préélémentaire	105	10 989	-	9 851	20 945	21 232
Élémentaire	200	18 314	-	16 714	35 228	35 388
ULIS	-	69	-	276	345	389
Privé (y compris hors contrat)	289	6 088	1 573	7 961	15 911	16 321
Préélémentaire	122	2 050	523	3 134	5 829	5 927
Élémentaire	167	4 038	1 044	4 827	10 076	10 374
ULIS	-	-	6	-	6	20
Total premier degré	594	35 460	1 573	34 802	72 429	73 330
Évolution 2017/2016 (%)	-7,6	-1,6	-1,5	-0,7	-1,2	-0,3
Part du public (%)	51,3	82,8	-	77,1	78,0	77,7

© DEFP

3 Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2017-2018

	Saint-Pierre- et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et- Futuna	Nouvelle- Calédonie	Total	Rappel 2016-2017
Public	343	21 828	1 589	21 657	45 417	45 875
Formations en collège	176	12 876	952	13 373	27 377	27 553
<i>dont Segpa</i>	-	375	69	650	1 094	1 184
Formations professionnelles en lycée	100	4 396	334	3 305	8 135	8 374
Formations générales et technologiques en lycée	67	4 556	303	4 979	9 905	9 948
Privé	80	8 201	-	8 938	17 219	17 453
Formations en collège	80	4 734	-	4 167	8 981	9 146
<i>dont Segpa</i>	10	-	-	87	97	114
Formations professionnelles en lycée	-	1 425	-	3 216	4 641	4 652
Formations générales et technologiques en lycée	-	2 042	-	1 555	3 597	3 655
Total second degré	423	30 029	1 589	30 595	62 636	63 328
Évolution 2017/2016 (%)	-17,1	-0,4	-5,7	-1,2	-1,1	-1,1
Part du public (%)	81,1	72,7	100,0	70,8	72,5	

© DEFP

En 2017, la population du premier degré dans les départements d'outre-mer (DOM) s'établit à 304 100 élèves, soit 4,5 % de la population scolaire (1). Près de quatre élèves sur dix scolarisés dans les DOM le sont dans l'académie de La Réunion, soit 117 900 élèves. Depuis les années 2000, les effectifs sont en recul. Entre les rentrées 2012 et 2017, la baisse est de 2,9 %. Les académies de la Martinique et de la Guadeloupe enregistrent les plus fortes réductions d'effectifs (autour de 12 %).

La part de l'enseignement privé (8,3 %) dans les DOM est inférieure à celle observée en France métropolitaine (14,1 %). Le poids du privé oscille entre 12,2 % en Guadeloupe et 5,1 % à Mayotte.

Le partage entre secteurs public et privé est sensiblement identique dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire (8,2 % contre 8,4 %). À Mayotte seulement, le poids du secteur privé est plus important dans le préélémentaire (7,0 % contre 4,2 % dans l'élémentaire). Tout comme en France métropolitaine, les structures pour accueillir les élèves en situation de handicap sont moins développées dans le secteur privé.

Entre les rentrées 2012 et 2017, la part du secteur privé dans les DOM augmente de 0,7 point. Les effectifs d'élèves des DOM scolarisés dans le secteur public diminuent (-3,6 %). À l'inverse, ils augmentent de 6,7 % dans le secteur privé. C'est en Guadeloupe et en Martinique que la hausse du poids du privé est la plus importante. Le nombre d'élèves en ULIS augmente de 0,7 % à la rentrée 2017. Il a chuté de 9,8 % sur les cinq dernières années.

Au sein des DOM, le taux de scolarisation à deux ans varie très fortement selon les académies. Il dépasse largement le niveau national en Guadeloupe et Martinique (respectivement 21,4 % et 33,9 % contre 11,7 % au niveau national). À l'inverse, le nombre d'enfants scolarisés dès l'âge de deux ans en Guyane et à Mayotte est faible (2,2 % et 3,5 %).

Dans les écoles publiques des DOM, les retards à l'entrée dans un niveau sont plus fréquents qu'au niveau national (voir 3.3). À la rentrée 2017, 12,9 % des élèves des DOM entrent en CM2 avec au moins un an de retard contre 7,6 % en France métropolitaine. Quel que soit le niveau, les retards sont plus fréquents dans les académies de Mayotte, Guyane et de la Guadeloupe (2).

Les taux de redoublement dans les écoles publiques demeurent supérieurs à ceux de la France métropolitaine, notamment pour les niveaux de CP, CE1 et CE2 (écarts d'environ 0,5 point), mais diminuent à tous les niveaux, notamment en CE1 où la baisse est d'un point entre 2016 et 2017 (3).

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE - Voir 3.1.

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues, au 31 décembre 2017, pour l'année scolaire 2017-2018; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2017-2018 sont nés en 2015.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 10 ans en CM2. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE RETARD - Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n . Le calcul est fait pour des élèves scolarisés en $n-1$ et en n dans une école publique.

DIAPRE - La source Diapre est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2017, 99,9 % des écoles publiques et 97,9 % des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 99,8 % des classes et 99,7 % des élèves.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.25; 16.40; 15.44; 14.41; 13.33.

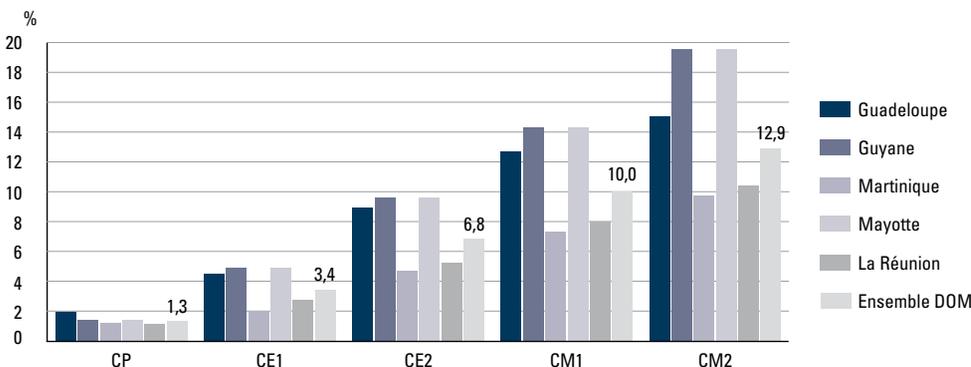
1 Effectifs du premier degré dans les DOM : évolution, part du privé et taux de scolarisation à deux ans

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Effectifs en 2017 (Public + Privé)	49 048	44 036	37 220	55 891	117 898	304 093
Préélémentaire	17 733	15 351	13 749	17 960	43 426	108 219
Élémentaire	30 875	28 215	23 171	37 721	73 272	193 254
ULIS	440	470	300	210	1 200	2 620
Évolution des effectifs (%) entre 2012 et 2017 (Public + Privé)	-12,0	1,1	-11,9	7,9	-1,5	-2,9
Préélémentaire	-9,6	-0,4	-13,0	3,4	-1,1	-3,5
Élémentaire	-13,2	1,9	-11,2	11,0	-1,9	-2,4
ULIS	-18,5	8,0	-10,2	-55,7	6,9	-9,8
Part du privé (%) en 2017	12,2	6,5	10,3	5,1	8,2	8,3
Préélémentaire	12,2	5,5	8,8	7,0	7,9	8,2
Élémentaire	12,4	7,2	11,3	4,2	8,5	8,4
ULIS	2,7	1,1	0,0	0,0	1,3	1,3
Évolution de la part du privé (en points) entre 2012 et 2017	1,4	0,2	2,3	1,1	0,3	0,7
Préélémentaire	1,7	-0,3	2,1	1,4	0,3	0,8
Élémentaire	1,3	0,5	2,4	1,0	0,4	0,7
Taux de scolarisation à deux ans (%)	21,4	2,2	33,9	3,5	12,1	11,8

► Champ : Public + Privé.

© DEPP

2 Taux de retard à l'entrée à un niveau par DOM à la rentrée 2017, en %.



► Champ : DOM y compris Mayotte, Public; indicateur non disponible pour le secteur privé.

© DEPP

3 Taux de redoublement par niveau à la rentrée 2017, en %.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Guadeloupe	1,9	1,3	1,6	0,4	0,5
Guyane	2,5	2,1	2,7	1,4	0,9
Martinique	0,7	0,5	0,4	0,1	0,0
Mayotte	1,6	1,0	0,8	0,6	0,4
La Réunion	1,4	0,8	0,6	0,1	0,1
DOM	1,6	1,1	1,1	0,4	0,3
France métropolitaine	1,1	0,7	0,5	0,2	0,2

► Champ : DOM, Public; indicateur non disponible pour le secteur privé.

© DEPP

A LA RENTRÉE 2017, les départements d'outre-mer (DOM) scolarisent 263 900 élèves dans le second degré, un effectif en hausse par rapport à la rentrée 2016 (+0,6%). Le secteur privé est peu implanté dans les DOM : il concerne 7,5% des élèves du second degré, contre plus de 20% sur l'ensemble du territoire français.

151 900 élèves sont inscrits en formations en collège (hors Segpa), chiffre stable par rapport à la rentrée précédente (1).

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) scolarisent 6 600 élèves à la rentrée 2017, ce qui représente 4,2% de l'ensemble des élèves inscrits en collège. Sur l'ensemble du territoire, la part des élèves scolarisés en Segpa est d'environ 3%. Dans les DOM comme en France métropolitaine, les deux tiers de ces élèves sont des garçons.

Les formations générales et technologiques accueillent 65 600 élèves : les séries générales accueillent un peu moins des deux tiers des élèves de première ou de terminale (2). Comme en France métropolitaine, la série S est la série la plus représentée parmi les élèves de terminale. Six élèves sur dix sont des filles dans les formations générales et technologiques. Elles sont minoritaires en STI2D (12,3%) et il y a autant de filles que de garçons dans la série S. Toutefois, comme en France métropolitaine, elles se retrouvent, comparativement aux garçons, davantage en série littéraire ou dans le domaine de la santé et du social (84,3% en ST2S).

Avec 39 900 élèves, les effectifs des formations professionnelles en lycée ont un poids plus important dans les DOM qu'en France métropolitaine : 37,8% des élèves inscrits au lycée contre 28,9% (3). Les formations en CAP regroupent plus d'un quart des élèves de l'enseignement professionnel contre moins de deux sur dix sur l'ensemble du territoire. La part des garçons inscrits dans formation professionnelle en lycée est plus importante que celle des filles (58,4%), notamment dans les préparations au CAP (63,7%).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

DIMA - Dispositif d'initiation aux métiers en alternance mis en place à la rentrée 2008.

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire qui remplacent les unités pédagogiques d'intégration (UPI) depuis la rentrée 2010.

PREMIÈRES ET TERMINALES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- *des séries générales :*

- S : Scientifique;
- ES : Économique et sociale;
- L : Littéraire.

- *des séries technologiques :*

- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration;
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués »;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire;
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles;
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion;
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués »);
- TMD : Techniques de la musique et de la danse;

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les effectifs de formations en collège dans les DOM à la rentrée 2017

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	17 459	17 428	34 887	1 571	1 606	3 177	38 064	50,0
Cinquième	17 203	17 175	34 378	1 469	1 644	3 113	37 491	50,2
Quatrième	16 908	17 016	33 924	1 542	1 582	3 124	37 048	50,2
Troisième	16 920	16 989	33 909	1 425	1 571	2 996	36 905	50,3
Total 6^e 3^e	68 490	68 608	137 098	6 007	6 403	12 410	149 508	50,2
Sixième Segpa	930	480	1 410	9	6	15	1 425	34,1
Cinquième Segpa	1 168	518	1 686	22	24	46	1 732	31,3
Quatrième Segpa	1 104	549	1 653	29	15	44	1 697	33,2
Troisième Segpa	1 184	504	1 688	18	20	38	1 726	30,4
Total Segpa	4 386	2 051	6 437	78	65	143	6 580	32,2
DIMA	7	1	8	-	-	-	8	12,5
ULIS	1 558	793	2 351	6	6	12	2 363	33,8
Total	74 441	71 453	145 894	6 091	6 474	12 565	158 459	49,2

► Champ : DOM, MEN.

© DEPP

2 Les effectifs des formations générales et technologiques en lycée dans les DOM à la rentrée 2017

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Seconde	9 221	12 336	21 557	766	900	1 666	23 223	57,0
Première	8 265	11 279	19 544	652	876	1 528	21 072	57,7
S	2 782	3 052	5 834	304	377	681	6 515	52,6
L	505	2 095	2 600	36	135	171	2 771	80,5
ES	1 462	2 436	3 898	161	201	362	4 260	61,9
STMG	1 838	2 121	3 959	120	124	244	4 203	53,4
ST2S	161	925	1 086	11	39	50	1 136	84,9
STI2D	1 272	185	1 457	20	-	20	1 477	12,5
Autres (1)	245	465	710	-	-	-	710	65,5
Terminale	8 179	11 588	19 767	669	885	1 554	21 321	58,5
S	2 822	3 066	5 888	320	345	665	6 553	52,1
L	517	2 102	2 619	24	128	152	2 771	80,5
ES	1 371	2 442	3 813	174	243	417	4 230	63,5
STMG	1 835	2 452	4 287	122	134	256	4 543	56,9
ST2S	176	922	1 098	9	35	44	1 142	83,8
STI2D	1 238	174	1 412	20	-	20	1 432	12,2
Autres (1)	220	430	650	-	-	-	650	66,2
ULIS		4	4				4	100,0
Total	25 665	35 207	60 872	2 087	2 661	4 748	65 620	57,7

► Champ : DOM, MEN.

© DEPP

1. Séries des baccalauréats technologiques STL, STD2A, TMD et STHR.

3 Les effectifs des formations professionnelles en lycée dans les DOM à la rentrée 2017

		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
CAP 2 ans (1)	Total	6 578	3 653	10 231	270	249	519	10 750	36,3
	1 ^{re} année	3 631	1 920	5 551	148	123	271	5 822	35,1
	2 ^e année	2 947	1 733	4 680	122	126	248	4 928	37,7
Bac pro/BMA (2)	Total	15 222	11 504	26 726	926	883	1 809	28 535	43,4
	Seconde professionnelle	5 155	3 867	9 022	286	277	563	9 585	43,2
	Première professionnelle	5 210	3 908	9 118	316	306	622	9 740	43,3
	Terminale professionnelle	4 857	3 729	8 586	324	300	624	9 210	43,7
Autres formations de niveaux IV et V		135	218	353	15	13	28	381	60,6
ULIS		125	74	199				199	37,2
Total		22 060	15 449	37 509	1 211	1 145	2 356	39 865	41,6

► Champ : DOM, MEN.

© DEPP

1. Sont inclus 35 élèves préparant un CAP en 1 an.

2. Sont inclus 12 élèves préparant un BMA en 2 ans.

A PRÈS AVOIR FORTEMENT BAISSÉ EN 2016, le redoublement s'est stabilisé en 2017 (il en est de même en métropole). Les taux de redoublement s'établissent désormais à 0,6 % en sixième, 0,2 % en cinquième tout comme en quatrième et 1,3 % en troisième (1).

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2016, 59,3 % se sont orientés en formations générales et technologiques en lycée à la rentrée 2017, 31,5 % en formations professionnelles en lycée, et 1,3 % ont redoublé. Les poursuites d'études après la troisième, tant dans la voie générale et technologique que dans la voie professionnelle, diminuent par rapport à la rentrée 2016.

Dans les formations générales et technologiques en lycée, le redoublement est également moins fréquent que par le passé (2). En seconde il a de nouveau sensiblement diminué (-0,6 point) en 2017, il s'établit désormais à 3,5 %. Les redoublements des élèves en terminale générale et technologique sont pratiquement stables en 2017 et évoluent en fonction des résultats au baccalauréat. En fin de seconde, et à un degré moindre, en première, les sorties des établissements de l'Éducation nationale augmentent sensiblement : elles s'établissent à 6,7 % en seconde, soit une hausse de trois points. Cette augmentation globale des sorties en fin de seconde est le résultat de fortes disparités entre les cinq départements d'outre-mer, avec une augmentation particulièrement forte à Mayotte.

Quelques années après la réforme de la voie professionnelle, les taux de redoublement dans les formations professionnelles en lycée restent globalement faibles, même si ceux des années diplômantes demeurent légèrement supérieurs à ceux des années intermédiaires (3).

Après une seconde professionnelle, 86,1 % des élèves passent en première professionnelle et 88,6 % des élèves de ce niveau arrivent en terminale à la rentrée 2017.

En fin de seconde année de CAP, 16,4 % des élèves se dirigent vers la préparation d'un baccalauréat professionnel en 2017.

Les sorties des formations dispensées par l'Éducation nationale sont fréquentes. Elles concernent environ un élève de première année de CAP sur cinq et un élève de seconde ou de première professionnelle sur dix.

POPULATION CONCERNÉE - Éléves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

SECONDE PROFESSIONNELLE - Première année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE - Seconde année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

TERMINALE PROFESSIONNELLE - Troisième année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent dans la même classe (du ministère en charge de l'éducation nationale) l'année n .

TAUX DE PASSAGE - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure (du ministère en charge de l'éducation nationale, hors ULIS) l'année n .

TAUX DE SORTIES - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les taux de redoublement et de passage dans les formations en collège dans les DOM, en %.

	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Redoublements										
Sixième	5,6	4,8	3,9	3,4	3,0	2,3	2,3	1,7	0,6	0,6
Cinquième	3,3	2,4	2,0	1,8	1,5	1,2	1,0	0,9	0,2	0,2
Quatrième	5,0	3,8	3,2	2,9	2,7	1,8	1,8	1,2	0,3	0,2
Troisième	3,9	2,7	2,4	2,7	2,9	2,3	2,2	2,4	1,4	1,3
Passages										
Sixième - cinquième	92,8	93,6	94,5	94,8	94,9	95,6	95,8	96,3	97,2	95,3
Cinquième - quatrième	95,0	96,2	96,5	96,8	97,2	97,7	97,8	98,1	99,0	96,7
Quatrième - troisième	91,9	92,2	93,7	94,3	94,6	95,7	96,7	97,5	98,7	96,9
Troisième - seconde GT	51,7	53,2	54,4	54,6	54,5	55,8	57,0	58,2	60,2	59,3
Troisième - formations pro en lycée	35,9	37,1	36,6	35,7	35,6	34,8	34,5	33,1	32,4	31,5

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

Lecture : 31,5% des élèves scolarisés en troisième (hors ULIS) en 2016 ont poursuivi leurs études en formations professionnelles à la rentrée 2017 dans un établissement du MEN.

© DEPP

2 Les taux de redoublement, passage et sortie dans les formations générales et technologiques en lycée dans les DOM, en %.

	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Redoublements										
Seconde	12,8	11,5	9,5	9,9	8,6	7,8	7,9	7,0	4,1	3,5
Première	6,7	6,8	4,9	4,8	4,6	3,7	3,4	2,8	1,9	1,5
Terminale	10,2	10,9	11,6	13,4	12,8	9,3	9,0	8,1	7,0	7,1
Passages										
2 ^{de} vers formations pro en lycée	5,8	5,9	4,8	4,8	4,4	4,5	4,5	3,7	4,0	3,7
2 ^{de} vers 1 ^{re}	77,2	79,0	81,8	81,5	82,7	84,0	83,5	85,5	88,3	86,1
1 ^{re} vers terminale	88,6	89,6	91,3	92,0	92,3	93,4	94,2	94,8	96,0	94,6
Sorties										
Seconde	4,2	3,6	3,8	3,8	4,3	3,7	4,0	3,7	3,6	6,7
Première	4,2	3,1	3,3	2,8	2,8	2,5	2,2	2,2	2,2	3,7

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

Lecture : 86,1% des élèves scolarisés en seconde GT (hors ULIS) en 2016 ont poursuivi leurs études en 1^{re} GT à la rentrée 2017 dans un établissement du MEN.

© DEPP

3 Les taux de redoublement, de passage et de sortie dans les formations professionnelles en lycée dans les DOM, en %.

		2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CAP 2 ans										
1^{re} année	Redoublement	3,6	2,6	2,4	2,6	2,1	2,3	2,2	2,5	2,3
	Passage en 2 ^e année	75,2	75,9	78,1	76,6	78,4	77,6	77,7	78,1	77,0
	Autres orientations	1,7	1,4	1,3	0,9	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9
	Sorties	19,5	20,1	18,2	19,9	18,8	19,3	19,2	18,5	19,8
CAP 2 ans										
2^e année	Redoublement	3,2	3,6	3,3	3,5	2,5	3,5	3,0	2,8	3,0
	Passage en bac pro	21,0	19,0	17,9	17,8	16,8	17,0	16,6	16,5	16,4
	Autres orientations	4,6	5,0	4,5	3,5	3,2	3,7	3,3	3,2	3,1
	Sorties	71,0	72,4	74,3	75,2	77,5	75,8	77,1	77,5	77,5
Seconde pro										
	Redoublement	3,3	3,3	3,2	2,3	2,3	2,1	2,3	1,8	1,8
	Passage en 1 ^{re} pro	80,0	81,8	82,5	83,4	86,8	85,6	86,2	86,6	86,1
	Autres orientations	3,0	2,5	2,4	2,8	2,5	2,7	2,7	2,6	2,6
	Sorties	13,7	12,3	11,9	11,5	8,4	9,6	8,8	9,0	9,5
Première pro										
	Redoublement	1,9	1,2	1,2	1,4	1,0	1,3	1,2	0,9	0,9
	Passage en terminale pro	86,1	86,8	87,5	86,5	86,8	88,7	88,1	89,4	88,6
	Autres orientations	0,3	0,5	0,5	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	1,4
	Sorties	11,7	11,5	10,8	11,3	11,5	9,3	10,0	9,0	9,1
Terminale pro										
	Redoublement			3,6	3,8	5,3	5,9	4,6	4,9	4,9
	Autres orientations			1,4	1,4	1,7	2,1	2,3	2,3	1,9
	Sorties			95,0	94,8	93,0	92,0	93,1	92,8	92,1

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, les lycées professionnels des DOM préparent 10 900 élèves à un CAP. En CAP, les élèves sont plus nombreux dans les spécialités de la production (54,8%) que dans celles des services (1). Mais alors qu'un seul groupe se distingue dans le secteur des services avec 18,0% des élèves (« Commerce, vente »), les effectifs des groupes de spécialités de la production sont moins concentrés. Sept groupes représentent chacun 4 à 10% des élèves : « Bâtiment : finitions », « Agroalimentaire, alimentation, cuisine », « Moteurs et mécanique auto », « Travail du bois et de l'ameublement », « Structures métalliques » et « Électricité, électronique » et « Habillement ».

Les filles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 60,4% des effectifs en CAP. Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production (16,4%), exception faite de la spécialité « Habillement » dans laquelle elles sont largement majoritaires (86,9% sont des filles dans cette spécialité).

Dans les cinq DOM, 28 700 élèves préparent un baccalauréat professionnel ou un BMA à la rentrée 2017. 56,3% de ces élèves sont inscrits dans une spécialité des services, contre 45,2% des élèves préparant un CAP. La part du secteur privé est plus forte en baccalauréat professionnel (6,3%) qu'en CAP (4,7%). Les quatre groupes de spécialités prépondérants en baccalauréat professionnel sont « Commerce, vente » regroupant 19,4% des élèves, suivi de « Spécialités plurivalentes des services » (18,3%), « Électricité, électronique » (12,6%) et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (9,5%).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée par le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 Groupes » du ministère en charge de l'éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 18.11.

1 Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2017

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	53	0,5	0,0	28,3	44	0,2	0,0	15,9
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	26	0,2	0,0	3,8	20	0,1	0,0	15,0
213 Forêts, espaces naturels, faune	11	0,1	0,0	0,0	–	–	–	–
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts...	–	–	–	–	–	–	–	–
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	22	0,2	0,0	13,6	216	0,8	0,0	37,0
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	948	8,7	3,9	42,5	700	2,4	0,0	42,0
223 Métallurgie	50	0	0	52	–	–	–	–
225 Plasturgie, matériaux composites	11	0	100	18	–	–	–	–
227 Énergie, génie climatique	135	1,2	7,4	0,7	335	1,2	0,0	1,2
230 Spécialités pluritechnologique, génie civil, construction, bois	210	1,9	8,1	1,9	939	3,3	3,2	24,2
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	147	1,3	0,0	0,7	386	1,3	0,0	7,8
232 Bâtiment : construction et couverture	339	3,1	0,0	0,6	537	1,9	0,0	4,8
233 Bâtiment : finitions	1 026	9,4	2,8	4,5	696	2,4	0,0	11,4
234 Travail du bois et de l'ameublement	645	5,9	0,0	3,7	967	3,4	0,0	5,3
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	–	–	–	–	–	–	–	–
241 Textile	6	0	0	100	–	–	–	–
242 Habillement	466	4,3	0,0	86,9	383	1,3	0,0	91,9
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	–	–	–	–	1 128	3,9	10,3	3,3
251 Mécanique générale et de précision, usinage	–	–	–	–	103	0,4	0,0	8,7
252 Moteurs et mécanique auto	816	7,5	6,4	2,3	1 605	5,6	4,6	2,5
253 Mécanique aéronautique et spatiale	–	–	–	–	105	0,4	31,4	1,9
254 Structures métalliques	555	5,1	1,1	3,2	749	2,6	3,5	4,8
255 Électricité, électronique	534	4,9	2,4	1,1	3 617	12,6	4,4	2,4
Total spécialités de la production	6 000	54,8	2,9	16,4	12 530	43,7	3,5	10,9
300 Spécialités plurivalentes des services	26	0,2	0,0	46,2	5 247	18,3	8,7	76,9
311 Transport, manutention, magasinage	124	1,1	0,0	7,3	897	3,1	0,0	14,4
312 Commerce, vente	1 971	18,0	5,7	47,7	5 559	19,4	10,0	63,0
314 Comptabilité, gestion	–	–	–	–	–	–	–	–
321 Journalisme et communication	–	–	–	–	–	–	–	–
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	71	0,6	0,0	25,4	81	0,3	0,0	30,9
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	–	–	–	–	219	0,8	0,0	27,9
324 Secrétariat, bureautique	–	–	–	–	–	–	–	–
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	–	–	–	–	2 726	9,5	11,8	90,4
331 Santé	–	–	–	–	45	0,2	0,0	55,6
332 Travail social	922	8	10,5	95,6	–	–	–	–
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	911	8,3	5,7	71,4	450	1,6	7,6	60,2
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	360	3,3	15,6	80,0	241	0,8	1,2	99,6
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	42	0	0	40	–	–	–	–
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	273	2,5	0,0	39,2	353	1,2	0,0	53,0
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	243	2,2	10,7	26,3	311	1,1	0,0	31,8
Total spécialités des services	4 943	45,2	7,0	60,4	16 129	56,3	8,5	68,4
Ensemble des spécialités	10 943	100,0	4,7	36,3	28 659	100,0	6,3	43,3

► Champ : DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

Lecture : 45,2 % des élèves de CAP dans les DOM se forment dans les spécialités des services.

7,0 % des élèves de CAP dans une spécialité des services sont inscrits dans un établissement privé. Les filles représentent 60,4 % des élèves formés dans ces spécialités.

DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, l'origine sociale des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine (1). D'une part, plus d'un élève sur trois est issu d'une famille dont le responsable est inactif (7,4% en France métropolitaine). D'autre part, les enfants d'ouvriers sont aussi nombreux que les enfants d'ouvriers (17,0%). En revanche, en France métropolitaine, le poids des enfants d'ouvriers est très supérieur à celui des enfants d'employés (respectivement 26,2% et 16,8%). Enfin, les professions libérales et intermédiaires, enseignants exceptés, sont nettement sous-représentées.

Comme en France métropolitaine, la part des élèves issus de familles d'enseignants est proportionnellement plus élevée dans les formations générales et technologiques en lycée que dans les formations professionnelles en lycée. Il en va de même pour celle des enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Comme en France métropolitaine, les enfants d'ouvriers et d'inactifs sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que, dans les formations en collège, près de quatre élèves sur dix sont enfants d'inactifs (38,5%), cette proportion s'élève à plus de six élèves sur dix dans l'enseignement adapté (62,2%).

Les élèves de première et terminale générales sont nettement plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres ou enseignants) que ceux des classes de première et terminale technologiques (respectivement 20,8% et 8,1%). Les formations technologiques rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (3,3%).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées (2). La structure sociale des établissements privés est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics pour toutes les catégories. Cependant, compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés, il convient de rester prudent sur ces observations.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur dernière situation professionnelle.

ORIGINE SOCIALE REGROUPEE

- Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale à la rentrée 2017, en %.

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Prof. libérales, cadres (1)	Enseignants (2)	Professions intermédiaires (3)
6 ^e à 3 ^e	1,4	8,3	7,4	3,8	7,6
ULIS dans les formations en collège, DIMA, dispositifs relais	0,9	4,4	1,5	0,6	3,2
Segpa	1,2	3,8	0,9	0,3	2,7
Total formations en collège (y compris Segpa)	1,4	8,0	7,0	3,6	7,4
Seconde générale et technologique	1,6	10,4	10,1	5,4	10,0
Première et terminale générales	1,7	11,2	12,8	8,0	11,2
Première et terminale technologiques	1,8	9,6	5,7	2,4	8,5
ULIS en formations GT en lycée	–	–	–	–	–
Total formations générales et technologiques en lycée	1,7	10,5	10,2	5,8	10,2
CAP	1,2	4,4	1,2	0,5	3,3
Bac pro, BMA	1,6	6,9	2,6	0,7	5,6
ULIS en formations professionnelles en lycée	1,3	7,5	1,3	0,6	5,0
Autres niveaux IV et V	0,9	10,0	4,7	0,9	9,7
Total formations professionnelles en lycée	1,5	6,3	2,2	0,7	5,0
Ensemble	1,5	8,4	7,1	3,7	7,7
France métropolitaine	1,6	10,6	19,6	3,3	13,0

© DEFP

(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs (4)
6 ^e à 3 ^e	16,6	16,9	1,0	37,1	100,0	149 508
ULIS dans les formations en collège, DIMA, dispositifs relais	10,1	14,9	1,3	63,0	100,0	2 371
Segpa	10,2	18,4	0,5	62,2	100,0	6 580
Total formations en collège (y compris Segpa)	16,3	16,9	1,0	38,5	100,0	158 459
Seconde générale et technologique	19,3	16,8	1,5	24,8	100,0	23 223
Première et terminale générales	20,4	13,7	2,2	18,9	100,0	27 100
Première et terminale technologiques	19,4	20,0	1,8	30,9	100,0	15 293
ULIS en formations GT en lycée	33,3	–	–	66,7	100,0	4
Total formations générales et technologiques en lycée	19,8	16,2	1,9	23,7	100,0	65 620
CAP	12,5	17,5	1,0	58,5	100,0	10 750
Bac pro, BMA	16,5	19,5	1,1	45,5	100,0	28 535
ULIS en formations professionnelles en lycée	11,9	19,4	1,9	51,3	100,0	199
Autres niveaux IV et V	15,6	19,7	1,3	37,2	100,0	381
Total formations professionnelles en lycée	15,4	19,0	1,1	48,9	100,0	39 865
Ensemble	17,0	17,0	1,2	36,3	100,0	263 944
France métropolitaine	16,8	26,2	1,5	7,4	100,0	5 365 827

© DEFP

► Champ : DOM, Public + Privé, MEN.

1. Professeurs non compris.
2. Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.
3. Instituteurs et professeurs des écoles non compris.
4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée (11,4% des effectifs dans les DOM).

2 Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale (1) regroupée à la rentrée 2017, en %.

Formations	Public					Privé				
	Très favorisée	Favo-risée	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	Très favorisée	Favo-risée	Moyenne	Défa-vo-risée	Total
6 ^e à 3 ^e	10,2	7,1	23,9	58,7	100,0	38,4	15,7	33,8	12,1	100,0
ULIS dans les formations en collège, DIMA, dispositifs relais	2,3	3,2	15,3	79,2	100,0	9,1	0,0	27,3	63,6	100,0
Segpa	1,3	2,7	15,3	80,8	100,0	3,7	3,7	5,2	87,4	100,0
Total formations en collège (y compris Segpa)	9,7	6,9	23,4	60,0	100,0	38,0	15,5	33,5	13,0	100,0
Seconde générale et technologique	15,8	10,0	29,0	45,2	100,0	40,8	17,5	31,8	10,0	100,0
Première et terminale générales	21,2	11,7	30,7	36,4	100,0	45,0	16,4	31,1	7,4	100,0
Première et terminale technologiques	8,8	8,6	29,0	53,5	100,0	23,0	17,3	40,1	19,6	100,0
ULIS en formations GT en lycée	–	–	33,3	66,7	100,0	–	–	–	–	–
Total formations générales et technologiques en lycée	16,4	10,4	29,7	43,5	100,0	40,6	16,9	32,5	9,9	100,0
CAP	2,0	3,4	17,4	77,2	100,0	2,0	3,6	28,9	65,5	100,0
Bac pro, BMA	3,6	5,6	23,4	67,4	100,0	9,7	7,8	38,3	44,2	100,0
ULIS en formations professionnelles en lycée	2,5	5,6	20,0	71,9	100,0	–	–	–	–	–
Autres niveaux IV et V	5,8	8,2	25,7	60,3	100,0	17,9	25,0	25,0	32,1	100,0
Total formations professionnelles en lycée	3,2	5,0	21,8	70,0	100,0	8,2	7,2	36,2	48,4	100,0
Ensemble	10,4	7,5	24,8	57,3	100,0	35,2	14,9	33,6	16,4	100,0

© DEFP

► Champ : DOM, MEN.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».

DÉFINITIONS

EN 2017, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des départements d'outre-mer (DOM) augmente de 1,4% : il s'établit à 45 600 (1). Hors double inscription en CPGE, la hausse est identique. Une part de cette croissance est toutefois attribuable au changement du dispositif de collecte (à dispositif équivalent : +1,0%).

L'université, qui accueille 66,5% des effectifs dans les DOM, voit ses effectifs augmenter de 1,0% entre 2016 et 2017. Les effectifs d'étudiants préparant un DUT sont en augmentation (+4,3%). En STS, le nombre d'étudiants augmente de 0,7%. Les effectifs en CPGE repartent à la hausse (+5,8%) après une baisse en 2016 (-2,3%).

Après une croissance quasiment continue depuis la fin des années 1990, la part des femmes parmi les étudiants dans les DOM a diminué régulièrement depuis 2009, passant de 64,1% à 60,1%. Elle reste cependant supérieure de 5,2 points à celle de la France métropolitaine.

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur augmente de 2,8% en 2017 pour s'établir à 10 200 (2). L'université accueille 60,9% des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part continue de décroître (3,1 points de moins par rapport à l'année précédente) sous l'effet à la fois de la diminution du nombre d'inscrits à l'université (-2,1%) et de la forte progression de ce nombre dans toutes les autres formations. Les effectifs croissent de 13,6% en STS et formations assimilées et de 10,2% en CPGE. La part des étudiantes reste élevée : 61,8% des étudiants, soit 6,8 points de plus qu'en France métropolitaine.

DOM, COM - Le 31 mars 2011, Mayotte a changé de statut, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Depuis la rentrée 2011, les effectifs de Mayotte sont donc comptabilisés avec ceux des DOM. Depuis la départementalisation de Mayotte, la seule collectivité d'outre-mer à compter des étudiants est la Polynésie française.

LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS - À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : désormais, l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit en particulier par l'apparition des formations universitaires privées dans les COM du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest en Polynésie.

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.4. Le 30 juillet 2014, l'université des Antilles et celle de Guyane ont été créées par scission de l'université Antilles-Guyane. L'université des Antilles a des composantes en Guadeloupe et en Martinique.

L'université de Nouvelle-Calédonie et celle de Polynésie française résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999.

IUT - Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université de Guyane, et l'IUT de La Réunion.

IUFM - Instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, on recensait jusqu'en 2010 quatre IUFM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion). Dans le reste de l'outre-mer, l'IUFM du Pacifique avait son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete. En 2008-2009, les IUFM ont été intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. En 2010-2011, les IUFM ont été complètement intégrés aux universités (mastérisation). Les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés comme étudiants. Il existe aujourd'hui des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) rattachées aux universités, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion, ainsi qu'en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

CPGE, STS - Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Voir 6.10 et 6.11.

AUTRES ÉCOLES ET FORMATIONS - Elles forment un groupe non homogène. On y trouve une école d'ingénieurs, des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et culturelles, des écoles paramédicales et sociales, des formations comptables, des formations post-BTS et d'autres écoles.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 16.10.

1 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

	2005 2006	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018p
Universités (1)	22 853	23 240	24 272	24 316	24 303	25 631	26 792	27 240	29 631	30 010	30 299
Part des femmes (%)	63,1	64,3	62,7	63,4	63,0	63,1	62,5	61,9	61,3	61,3	61,6
<i>dont préparation DUT</i>	<i>571</i>	<i>837</i>	<i>842</i>	<i>919</i>	<i>958</i>	<i>1 120</i>	<i>1 087</i>	<i>1 089</i>	<i>1 121</i>	<i>1 162</i>	<i>1 212</i>
Part des femmes en DUT (%)	51,8	51,1	52,7	53,0	55,3	55,8	56,2	52,8	51,2	53,6	54,6
IUFM	2 726	2 550	2 435								
Part des femmes (%)	73,8	75,8	76,3								
STS et assimilés	6 384	6 984	7 092	7 195	(3) 7 910	8 144	8 564	8 768	8 997	9 116	9 181
Part des femmes (%)	52,6	53,0	54,4	53,4	54,7	53,8	53,1	53,0	52,7	51,5	50,3
CPGE	1 132	1 297	1 320	1 290	1 302	1 471	1 581	1 636	1 685	1 646	1 741
Part des femmes (%)	52,3	52,4	54,4	54,3	53,6	52,5	51,4	50,2	48,6	49,4	49,6
Autres écoles (2)	3 597	3 880	4 048	4 058	4 188	4 285	3 907	3 939	3 975	4 184	4 352
Part des femmes (%)	76,0	76,6	76,7	76,7	77,6	76,9	75,1	78,2	76,6	76,3	75,3
Ensemble	36 692	36 894	38 167	36 800	37 703	39 531	40 844	41 583	44 288	44 956	45 573
Part des femmes (%)	62,7	63,6	64,1	62,7	62,7	62,3	61,3	61,1	60,5	60,3	60,1

► **Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

© SIES

1. La ligne « Universités » comprend le CUFR de Mayotte, créé en 2012.

2. Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués).

3. En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de plus en STS et assimilés.

2 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

	2005 2006	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018p
Universités	4 784	5 492	5 732	5 661	5 371	5 608	6 033	6 340	(3) 6 487	6 331	6 196
Part des femmes (%)	64,0	63,2	62,8	64,2	64,3	64,9	63,9	64,0	(3) 64,5	64,4	64,4
IUFM	438	640	589								
Part des femmes (%)	71,2	70,5	68,8								
STS et assimilés	1 264	1 528	1 717	1 920	(2) 1 771	1 835	1 924	2 081	2 197	2 537	2 881
Part des femmes (%)	52,8	56,1	56,3	59,4	58,6	59,2	57,7	57,4	57,7	57,9	57,3
CPGE	142	176	179	207	202	232	253	307	382	433	477
Part des femmes (%)	49,3	49,4	44,7	41,1	37,1	37,5	39,9	44,0	48,2	49,0	47,2
Autres écoles (1)	274	398	486	523	523	567	456	487	520	598	625
Part des femmes (%)	72,6	68,1	71,0	72,3	69,8	69,1	72,8	74,3	71,9	73,4	67,4
Ensemble	6 902	7 594	8 114	8 311	7 867	8 242	8 666	9 215	9 586	9 899	10 179
Part des femmes (%)	63,5	61,7	61,5	63,0	62,7	63,2	62,5	62,4	62,7	62,6	61,8

► **Champ : COM hors Mayotte à partir de 2011.**

© SIES

1. Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissement universitaire privé (antenne de l'université catholique de l'Ouest en Polynésie).

2. En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de moins en STS et assimilés.

3. Données 2014 pour l'université de Nouvelle-Calédonie.

DÉFINITIONS

En 2017-2018, 36 500 étudiants sont inscrits dans l'une des six universités françaises d'outre-mer, soit une augmentation de 0,4% par rapport à l'année précédente (1). Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ), créées à la rentrée 2013, organisent les formations des masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). En outre-mer, près d'un étudiant sur dix est inscrit dans une ESPÉ. Le CUFR de Mayotte, ouvert pour la rentrée 2012, accueille 1 030 étudiants, tous inscrits dans le cursus licence, en légère baisse pour cette nouvelle année universitaire.

74,2% des étudiants inscrits dans les universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 61,3% en France métropolitaine. Par voie de conséquence, le poids des cursus master et doctorat est faible : 24,1% en cursus master contre 35,1% pour la France métropolitaine ; seulement 1,7% des étudiants dans le cursus doctorat contre 3,6% en France métropolitaine.

34,1% des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, langues ou sciences humaines, 28,2% en droit, sciences politiques, sciences économiques ou AES, 22,4% en sciences ou Staps et 11,5% dans les disciplines de santé. Enfin, ils sont 3,7% à préparer un DUT. Les disciplines de santé et les DUT sont moins représentés dans les universités d'outre-mer qu'en France métropolitaine où ces filières représentent respectivement 14,0% et 7,2% des inscriptions.

La proportion de femmes dans les universités d'outre-mer reste stable (62,0%) (2). En France métropolitaine, cette proportion est plus faible (56,8%). Les femmes restent majoritaires en lettres, langues et sciences humaines (74,2%), en droit, sciences politiques, AES (70,4%), en sciences économiques, gestion (59,9%) et dans les disciplines de santé (66,3%), mais minoritaires en sciences (43,8%) et Staps (26,5%).

En 2017-2018, le nombre de nouveaux entrants reste stable après une baisse en 2016 (-5,1%).

DOM, COM - Le 31 mars 2011, Mayotte a changé de statut, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi qu'aux préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives sont considérées.

UNIVERSITÉS DES DOM-COM ET DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Il s'agit de l'université des Antilles, de l'université de Guyane, de l'université de La Réunion et du CUFR de Mayotte pour les DOM, de l'université de Polynésie française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

Le CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011, ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la rentrée 2012. Toutefois, des étudiants de Mayotte étaient comptabilisés les années précédentes, dans des établissements d'autres DOM, notamment La Réunion, à travers des conventions.

Le 30 juillet 2014, les universités des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université des Antilles-Guyane.

ESPÉ - Depuis la rentrée 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ) forment les futurs enseignants (voir 6.6). Trois ESPÉ ont été créées pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique, une pour l'académie de La Réunion, une pour l'académie de Polynésie Française et une pour l'académie de Nouvelle-Calédonie.

Les inscriptions qui relèvent des ESPÉ ne sont pas comptabilisées au niveau des établissements partenaires.

CURSUS LICENCE, CURSUS MASTER, CURSUS DOCTORAT - Voir 6.4.

NOUVEAUX ENTRANTS - Étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de cursus licence.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes Flash (ESR) : 17.48 ; 17.07 ; 17.05.

1 Les étudiants par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2017-2018

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 154	391	65	2 610
	Lettres, sciences humaines, langues	1 394	617	115	2 126
	Sciences, Staps	2 388	237	68	2 693
	Santé	1 105	1 130	1	2 236
	DUT	451			451
	Total	7 492	2 375	249	10 116
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	971	110	7	1 088
	Lettres, sciences humaines, langues	690	42	13	745
	Sciences, Staps	444	2	40	486
	Santé	79			79
	DUT	182			182
	Total	2 366	154	60	2 580
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 335	670	40	4 045
	Lettres, sciences humaines, langues	3 016	535	61	3 612
	Sciences, Staps	3 087	414	122	3 623
	Santé	831	864		1 695
	DUT	579			579
	Total	10 848	2 483	223	13 554
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	507			507
	Lettres, sciences humaines, langues	361			361
	Sciences	159			159
	Total	1 027			1 027
Total DOM (y compris ESPÉ)		21 733	8 034	532	30 299
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	782	45	6	833
	Lettres, sciences humaines, langues	1 064	99	10	1 173
	Sciences, Staps	730		26	756
	Santé	71		1	72
	DUT	126			126
	Total	2 773	144	43	2 960
Polynésie Française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 104	105	7	1 216
	Lettres, sciences humaines, langues	903	29	17	949
	Sciences	441	10	19	470
	Santé	132			132
	DUT	579			579
	Total	2 580	144	43	2 767
Total COM + Nouvelle-Calédonie (y compris ESPÉ)		5 353	757	86	6 196
Ensemble (y compris ESPÉ)		27 086	8 791	618	36 495
Répartition par cursus (%)		74,2	24,1	1,7	100,0
Évolution des effectifs 2017/2016 (%)		-0,4	4,4	-14,8	0,4

© SIES

2 Étudiants et nouveaux entrants dans les universités d'outre mer

		2016-2017				2017-2018			
		Total		Nouveaux entrants		Total		Nouveaux entrants	
		Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 745	64,2	842	61,9	2 610	64,4	853	63,2
	Lettres, sciences humaines, langues	1 938	73,5	420	74,3	2 126	74,8	436	73,6
	Sciences	2 038	52,6	589	52,5	1 981	50,7	547	45,3
	Staps	700	23,7	268	20,1	712	24,9	254	21,3
	Santé	2 136	65,1	665	74,9	2 236	65,9	764	74,1
	DUT	434	54,4	169	53,3	451	60,8	213	62,9
	Total	9 991	60,6	2 953	60,4	10 116	61,3	3 067	60,7
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	877	60,8	335	62,1	1 088	60,8	440	61,4
	Lettres, sciences humaines, langues	1 064	75,1	246	71,5	745	73,3	199	68,3
	Sciences	483	47,6	171	49,1	485	44,1	173	34,7
	Staps	31	32,3	19	31,6	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	Santé	68	69,1	52	67,3	79	79,7	60	80,0
	DUT	177	50,8	83	49,4	182	45,6	75	41,3
	Total	2 700	63,3	906	60,7	2 580	60,7	947	57,6
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	4 389	63,6	1 493	63,4	4 045	63,0	1 209	61,4
	Lettres, sciences humaines, langues	3 534	70,7	1 117	71,8	3 612	71,8	1 156	72,8
	Sciences	2 471	36,6	796	33,8	2 428	37,9	714	37,0
	Staps	1 058	25,2	457	23,9	1 195	27,4	517	25,7
	Santé	1 469	66,6	541	68,0	1 695	66,0	551	70,4
	DUT	551	53,9	269	53,5	579	52,7	284	47,9
	Total	13 472	57,4	4 673	56,5	13 554	57,7	4 431	56,5
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	519	70,1	149	69,8	507	68,0	139	68,3
	Lettres, sciences humaines, langues	374	74,1	126	68,3	361	72,3	116	70,7
	Sciences	155	55,5	65	56,9	159	55,3	47	61,7
	Total	1 048	69,4	340	66,8	1 027	67,6	302	68,2
Total DOM (y compris ESPÉ)		30 010	61,3	8 872	58,6	30 299	61,6	8 747	58,5
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	794	64,5	251	63,3	833	67,0	264	68,6
	Lettres, sciences humaines, langues	863	66,5	223	66,4	1 173	70,6	269	74,3
	Sciences	690	44,3	236	41,9	756	43,1	277	41,9
	Santé	67	65,7			72	65,3		
	DUT	128	58,6	66	65,2	126	57,1	60	56,7
	Total	2 542	59,4	776	57,9	2 960	61,9	870	61,0
Polynésie Française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 368	66,0	274	66,1	1 216	68,0	234	70,1
	Lettres, sciences humaines, langues	958	73,8	219	73,1	949	74,6	260	74,2
	Sciences	494	45,1	142	47,9	470	41,7	161	36,0
	Santé	124	71,8	75	72,0	132	68,2	80	65,0
	DUT	579	53,9	269	53,5	579	52,7	284	47,9
	Total	2 944	65,3	710	65,2	2 767	65,8	735	63,5
Total COM + Nouvelle-Calédonie (y compris ESPÉ)		6 331	64,4	1 502	61,7	6 196	64,4	1 605	62,2
Ensemble (y compris ESPÉ)		36 341	61,9	10 374	59,1	36 495	62,0	10 352	59,1

© SIES

A LA SESSION 2017, 40 700 diplômes de l'enseignement secondaire (y compris diplômes agricoles) ont été délivrés dans les départements d'outre-mer (DOM) : 14 900 au niveau V (CAP et BEP essentiellement), 25 800 au niveau IV (presque exclusivement des baccalauréats) (1). Le nombre de diplômes délivrés est en hausse par rapport à 2016 (39 300 lauréats à la session 2016).

Au niveau V, le taux de réussite global est de 80,6%, en hausse à la session précédente (+0,4 point). De manière générale, les taux de réussite dans les DOM sont inférieurs à ceux de France métropolitaine, même si les écarts ont tendance à se resserrer. Avec un taux de réussite de 80,6% pour le CAP comme pour le BEP (voir « Définitions »), les écarts de réussite avec la France métropolitaine sont respectivement de -2,9 et -2,5 points.

25 300 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2017 dans les DOM. Le taux de réussite s'élève ainsi à 84,3%, inférieur de 3,7 points à celui observé en France métropolitaine. L'écart de réussite en défaveur des départements d'outre-mer varie de 7,4 points en série technologique à 1,6 point en série générale.

3 700 BTS ont été délivrés en 2017 dans les DOM (dont 90 BTS agricoles). Le taux de réussite de 65,0% reste nettement inférieur à celui de France métropolitaine (-10,5 points) (2).

À la session 2016, dans les cinq universités d'outre-mer et le CUFR de Mayotte, 3 300 licences et 1 500 masters ont été délivrés (soit +12,8% et +8,1% respectivement par rapport à la session 2015) (3). 89 thèses ont été soutenues contre 81 à la session 2015. 424 diplômes universitaires de technologie (DUT) ont été délivrés (un léger renversement de tendance : +51 par rapport à 2015).

Trois écoles de commerce ont délivré 126 diplômes (y compris en Nouvelle-Calédonie), et une école d'ingénieurs universitaire en a délivré 46.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des candidats, quel que soit leur statut (scolaire, apprenti, individuel, en formation continue, en enseignement à distance).

Taux de réussite - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présents.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles). L'ensemble des BEP délivrés sont des certifications intermédiaires obtenues dans le cadre de la préparation au baccalauréat professionnel en trois ans (réforme de la voie professionnelle).

BP - Brevet professionnel.

MC - Mention complémentaire.

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole).

DCG, DSCG - Diplôme de comptabilité et gestion, diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

DEUST - Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.

AES - Filière administrative, économique et sociale.

STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES

- (1) Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 4 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels, enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat, SI du ministère en charge de l'agriculture.

- (2) Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 24 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur, SI du ministère en charge de l'agriculture.

- (3) Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.08 ; 16.08 ; 14.17 ; 13.05 ; 13.02.

1 Les diplômes de l'enseignement secondaire dans les DOM, session 2017.

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)										
CAP/CAPA	1 410	77,4	1 165	75,7	1 100	79,5	1 018	88,5	3 125	82,0	7 818	80,6
BEP/BEPA (1)	1 501	83,3	887	67,6	1 052	79,3	845	80,4	2 616	85,2	6 901	80,6
MC niveau V	30	81,1	7	100,0	64	79,0	12	92,3	103	81,1	216	81,5
Total niveau V	2 941	80,4	2 059	72,0	2 216	79,4	1 875	84,7	5 844	83,4	14 935	80,6
Baccalauréat général	2 518	93,0	1 020	88,4	1 965	87,8	1 090	72,3	4 700	92,7	11 293	89,1
Baccalauréat technologique	1 174	94,5	600	83,4	967	91,1	871	62,2	2 502	85,9	6 114	83,4
Baccalauréat professionnel	1 790	83,7	1 015	71,3	1 416	82,0	790	72,9	2 903	79,6	7 914	79,0
Total baccalauréat	5 482	90,0	2 635	79,9	4 348	86,5	2 751	68,9	10 105	86,9	25 321	84,3
Brevet professionnel (BP)	55	60,4	12	31,6	54	64,3	1	17	205	71,7	327	64,8
MC niveau IV	25	100,0	16	76,2	24	92,3	–	–	51	82,3	116	86,6
Total niveau IV	5 562	89,7	2 663	79,4	4 426	86,2	2 752	68,9	10 361	86,5	25 764	84,0
<i>dont niveau IV professionnel</i>	<i>1 870</i>	<i>83,0</i>	<i>1 043</i>	<i>70,3</i>	<i>1 494</i>	<i>81,3</i>	<i>791</i>	<i>72,6</i>	<i>3 159</i>	<i>79,1</i>	<i>8 357</i>	<i>78,4</i>

1. L'ensemble des BEP délivrés en 2017 sont des certifications intermédiaires obtenues en cours de préparation d'un baccalauréat professionnel en 3 ans.

© SIES

2 Les BTS et diplômes de comptabilité et gestion dans les DOM, session 2017.

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)										
BTS/BTSA	939	65,5	248	58,6	932	63,9	100	33,6	1 520	70,9	3 739	65,0
DCG et DSCG	28	36,7	1	9,1	23	25,3	–	–	75	42,6	127	35,9

© SIES

3 Les diplômes délivrés par les universités en 2016 dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie

		DEUG (1), Deust	Licences LMD, licences pro.	Maîtrises (1)	Masters profes- sionnels	Masters recherche	Masters indiffé- renciés	Doctorats	DUT	Total
DOM	Droit, sciences politiques	140	340	146	67	11	64	7		775
	Sciences économiques, AES	188	673	162	7		204	4	177	1 415
	Lettres, langues, sciences humaines	275	846	855	13	39	798	14	56	3 005
	Sciences	205	616	120		38	71	51	161	1 262
	Staps		146	19		9	5	4		183
	Total DOM	808	2 621	1 302	87	97	1 142	80	394	6 640
COM et Nouvelle- Calédonie	Droit, sciences politiques	79	138	35		12	13			277
	Sciences économiques, AES	139	174	28			15	1	30	387
	Lettres, langues, sciences humaines	119	187	19			88			413
	Sciences	121	199			8	12	8		348
	Total COM et Nouvelle-Calédonie	458	698	82		20	128	9	30	1 425
Total		1 266	3 319	1 384	87	117	1 270	89	424	8 065

1. Il s'agit de diplômes intermédiaires (voir « Définitions » en 8.20).

© SIES

DANS LES DOM, avec 30 000 candidats et 25 300 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2017 est de 84,3% (1). Il est inférieur de 3,7 points à celui de la France métropolitaine, et l'écart dépasse 7 points dans la voie technologique.

Au sein des DOM, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ont les taux de réussite au baccalauréat les plus élevés, supérieurs à 86%. Le taux atteint même 90% en Guadeloupe. En Guadeloupe et en Martinique, ce sont les candidats de la voie technologique qui réussissent le mieux. À La Réunion, la réussite est plus élevée dans la voie générale que dans les voies technologique et professionnelle.

Les taux de réussite de la Guyane et de Mayotte sont plus faibles. Dans les voies générale et technologique, ceux de la Guyane sont proches de la moyenne des DOM. L'écart de réussite entre ces deux académies augmente à la session 2017. Le taux augmente de 2,2 points par rapport à 2016 en Guyane (2). La voie professionnelle progresse plus que les voies générale et technologique (+3,9 points contre respectivement +0,6 et +2,5 points). Il diminue de 2,5 points dans le même temps à Mayotte du fait des trois voies.

Les filles réussissent en général mieux que les garçons, quelle que soit la voie. Dans la voie générale à Mayotte, les filles réussissent nettement mieux que les garçons. L'écart est plus réduit dans les autres DOM. Aux Antilles et à La Réunion, l'écart en faveur des filles est le plus important dans la voie professionnelle.

LES TROIS VOIES OU FILIÈRES DU BACCALAURÉAT

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- ST12D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.
- STL : Sciences et technologies de laboratoire.
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.
- Hôtellerie.

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de spécialités de la production et de spécialités des services.

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18.03 ; 17.05 ; 16.07 ; 15.08 ; 14.06 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Réussite au baccalauréat selon la série, session 2017.

Séries	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		DOM	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)						
S	1 245	92,6	430	89,2	1 006	88,4	376	76,3	2 411	93,7	5 468	90,7
ES	730	92,6	349	89,3	582	87,4	410	70,0	1 334	91,4	3 405	87,5
L	543	94,4	241	85,8	377	87,1	304	70,9	955	91,7	2 420	87,7
Bac général	2 518	93,0	1 020	88,4	1 965	87,8	1 090	72,3	4 700	92,7	11 293	89,1
STI2D	179	96,2	118	83,7	189	90,4	68	62,4	570	89,5	1 124	87,7
STL	37	97,4	46	85,2	37	100,0	24	85,7	132	84,6	276	88,2
STAV	21	84,0	12	70,6	18	85,7	—	—	21	75,0	72	79,1
STMG	690	93,8	283	85,0	504	90,5	688	59,9	1 344	82,9	3 509	79,8
ST2S	190	95,5	123	79,4	177	93,2	72	90,0	386	92,1	948	90,9
ST02A	30	96,8	—	—	20	83,3	10	55,6	28	100,0	88	87,1
TDM	5	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	5	100,0
Hôtellerie	22	100,0	18	94,7	22	91,7	9	52,9	21	95,5	92	88,5
Bac technologique	1 174	94,5	600	83,4	967	91,1	871	62,2	2 502	85,9	6 114	83,4
Production	834	78,9	389	66,2	671	78,8	306	68,2	1 195	73,9	3 395	74,4
Services	956	88,4	626	74,9	745	85,1	484	76,3	1 708	84,3	4 519	82,9
Bac professionnel	1 790	83,7	1 015	71,3	1 416	82,0	790	72,9	2 903	79,6	7 914	79,0
Ensemble	5 482	90,0	2 635	79,9	4 348	86,5	2 751	68,9	10 105	86,9	25 321	84,3

► Champ : DOM.

© DEFP

2 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe, en %.

		Guadeloupe						Guyane					
		2001		2005		2011		2016		2017		2017	
		Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)			
Bac général	Garçons	71,8	71,1	77,4	92,6	1 018	91,1	59,1	70,5	66,7	86,7	454	87,4
	Filles	73,7	75,5	79,8	93,8	1 690	94,1	65,6	75,3	74,4	88,5	700	89,0
	Ensemble	73,0	73,8	78,9	93,3	2 708	93,0	63,0	73,4	71,6	87,8	1 154	88,4
Bac technologique	Garçons	73,9	67,3	77,7	93,5	579	94,6	57,4	59,9	64,0	83,6	323	83,9
	Filles	72,0	73,0	83,9	95,9	663	94,4	57,4	54,8	64,1	78,7	396	83,1
	Ensemble	72,9	70,2	81,0	94,7	1 242	94,5	57,4	56,9	64,1	80,9	719	83,4
Bac professionnel	Garçons	72,0	58,0	82,9	77,9	1 246	81,1	62,3	67,2	77,7	67,0	751	70,8
	Filles	78,6	77,7	88,1	83,5	892	87,4	77,2	59,6	81,3	67,7	673	71,8
	Ensemble	75,3	67,4	85,5	80,4	2 138	83,7	69,5	64,0	79,4	67,4	1 424	71,3
Tous baccalauréats	Garçons	72,5	66,0	79,6	86,5	2 843	87,4	59,6	66,2	69,2	76,5	1 528	78,5
	Filles	74,2	75,3	83,2	91,0	3 245	92,4	65,4	64,8	72,2	78,8	1 769	81,1
	Ensemble	73,5	71,1	81,7	88,9	6 088	90,0	63,0	65,4	71,0	77,7	3 297	79,9
		Martinique						Mayotte (1)					
		2001		2005		2011		2016		2017		2017	
		Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)			
Bac général	Garçons	73,2	78,3	80,3	89,5	895	87,0	—	—	—	—	—	—
	Filles	76,8	78,2	83,6	92,9	1 342	88,4	—	—	—	—	—	—
	Ensemble	75,4	78,2	82,3	91,6	2 237	87,8	—	—	—	—	—	—
Bac technologique	Garçons	62,9	55,4	70,0	90,1	521	89,4	—	—	—	—	—	—
	Filles	66,3	67,2	72,9	92,6	541	92,6	—	—	—	—	—	—
	Ensemble	64,7	61,5	71,6	91,4	1 062	91,1	—	—	—	—	—	—
Bac professionnel	Garçons	58,9	54,5	75,3	79,1	1 012	79,3	—	—	—	—	—	—
	Filles	69,5	67,2	83,3	85,1	715	85,7	—	—	—	—	—	—
	Ensemble	64,0	60,3	79,2	81,7	1 727	82,0	—	—	—	—	—	—
Tous baccalauréats	Garçons	66,0	63,1	75,5	85,2	2 428	84,3	—	—	—	—	—	—
	Filles	72,2	72,3	80,6	90,5	2 598	88,5	—	—	—	—	—	—
	Ensemble	69,4	68,1	78,3	88,0	5 026	86,5	—	—	—	—	—	—
		La Réunion						France métropolitaine					
		2001		2005		2011		2016		2017		2016	
		Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)			
Bac général	Garçons	73,3	77,5	85,4	92,6	2 080	92,7	76,6	82,2	86,9	89,6	159 312	89,1
	Filles	78,6	82,8	88,0	93,7	2 992	92,6	81,7	85,7	89,8	93,0	200 794	91,9
	Ensemble	76,4	80,7	87,0	93,2	5 072	92,7	79,5	84,3	88,5	91,5	360 106	90,6
Bac technologique	Garçons	67,6	70,7	72,9	85,6	1 420	84,9	75,5	74,6	81,2	89,6	70 557	89,4
	Filles	76,2	81,7	79,4	89,0	1 491	86,9	81,1	78,3	84,3	92,5	64 266	92,3
	Ensemble	71,9	76,3	76,4	87,4	2 911	85,9	78,4	76,5	82,8	91,0	134 823	90,8
Bac professionnel	Garçons	69,2	72,5	80,2	74,7	2 041	76,7	77,0	74,3	82,4	80,3	117 939	78,9
	Filles	72,7	71,4	82,4	79,7	1 604	83,4	78,7	75,9	86,4	85,8	89 798	85,2
	Ensemble	70,9	72,0	81,3	76,9	3 645	79,6	77,7	75,0	84,1	82,7	207 737	81,7
Tous baccalauréats	Garçons	70,4	74,1	80,1	84,0	5 541	84,8	76,3	78,0	84,1	86,4	347 808	85,7
	Filles	76,9	80,6	84,1	88,8	6 087	88,8	81,1	82,1	87,7	91,0	354 858	90,3
	Ensemble	73,9	77,7	82,3	86,5	11 628	86,9	78,8	80,2	86,0	88,8	702 666	88,0

1. Les données de Mayotte sont disponibles à partir de 2005. Mayotte intègre les DOM en 2011.

© DEFP

EN 2017-2018, DANS LES DOM, 56 100 personnes sont en activité dans les secteurs public et privé au titre du ministère de l'Éducation nationale (1). Les trois quarts de ces agents ont pour mission l'enseignement d'élèves. Au sein de ceux-ci, 57,0% exercent dans le second degré, soit la même part qu'en métropole.

Dans le secteur public, les enseignants des DOM sont âgés en moyenne de 42,1 ans dans le premier degré et 44,5 ans dans le second degré; ils sont plus âgés qu'en métropole (2). Les enseignants de Guyane et de Mayotte sont en moyenne plus jeunes. Les femmes sont majoritaires, mais leur proportion est moins élevée qu'en métropole. Comme en métropole, elles sont plus nombreuses dans le premier degré (74,5%) que dans le second degré (52,6%). La Guadeloupe et la Martinique sont les départements les plus féminisés. À l'inverse, à Mayotte, les hommes sont plus nombreux. Le temps partiel ou incomplet (le temps partiel non choisi ne concerne que les contractuels) est peu fréquent parmi les enseignants du secteur public. L'ampleur du recours aux non-titulaires est très variable : la part des contractuels est beaucoup plus élevée à Mayotte (43,4% des enseignants du second degré, 23,2% de ceux du premier degré) et en Guyane (respectivement 32,6% et 11,4%). Dans les autres DOM, la proportion de non-titulaires est équivalente à celle observée en métropole.

Le secteur privé sous contrat (hors Mayotte) comptabilise 2 800 agents ayant pour mission l'enseignement : 1 100 dans le premier degré et 1 700 dans le second degré. La part du secteur privé sous contrat est beaucoup plus faible qu'en métropole. Le temps partiel ou incomplet est moins fréquent dans les DOM qu'en métropole. Par contre, la part des non-titulaires est beaucoup plus élevée qu'en métropole, avec des différences entre niveaux d'enseignement et entre DOM : plus d'un quart des enseignants du premier degré privé sont non-titulaires en Guyane et en Martinique, contre respectivement 18,6% et 17,7% en Guadeloupe et à La Réunion. Dans le second degré privé, la moitié des enseignants de Guyane sont non-titulaires, contre 20,9% à 31,0% des enseignants des autres DOM.

Les DOM comptent également 13 900 personnels non-enseignants. Les missions de non-enseignement renvoient à des domaines très diversifiés : inspection, direction d'établissement, information, orientation, éducation, administration et santé.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION

La mission correspond à l'activité majoritairement pratiquée au cours de l'année scolaire par l'agent. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations. On appelle mission d'enseignement l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves.

LES MISSIONS D'ENSEIGNEMENT DANS LE PREMIER DEGRÉ

- Enseignement en classe préélémentaire (respectivement élémentaire) : personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe préélémentaire (respectivement élémentaire).
- Direction d'école (partielle ou totale) : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire. Fréquemment, il est également chargé d'enseigner dans une classe du premier degré.
- Remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année. Outre des titulaires en zone de remplacement, sont en mission remplacement des contractuels affectés en cours d'année scolaire ou affectés en septembre pour quelques mois seulement.
- Besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.)

LES MISSIONS D'ENSEIGNEMENT DANS LE SECOND DEGRÉ

- Enseignement sur classes attirées : personnel chargé de cours pour l'ensemble de l'année scolaire, soit sur des classes attirées (y compris Segpa, STS, CPGE), soit pour des ateliers (arts plastiques, langues, etc.).
- Remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année.
- Documentation : personnel chargé du centre de documentation d'un établissement scolaire.
- Besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant chargé à l'année de classes pour enfants handicapés (ULIS, EREA), enseignant à des adultes en formation continue des adultes, etc.).

LES AUTRES MISSIONS - Cette catégorie regroupe tout le personnel ayant une mission qui ne consiste pas à enseigner : animation pédagogique, direction d'un établissement du second degré, vie scolaire, inspection, etc.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Les personnels dans les DOM selon leur mission en 2017-2018

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Ensemble DOM	France métropolitaine
Enseignement d'élèves du premier degré public	2 699	2 727	2 423	2 678	6 519	17 046	317 663
Enseignement en classe préélémentaire	626	692	417	579	1 748	4 062	76 282
Enseignement en classe élémentaire	1 129	1 204	1 121	1 447	2 934	7 835	137 445
Direction d'école (partielle ou totale)	292	164	228	185	500	1 369	43 795
Remplacement	374	312	365	313	813	2 177	37 297
Besoins spécifiques	278	355	292	154	524	1 603	22 844
Enseignement d'élèves du second degré public	4 076	3 137	3 278	2 862	8 957	22 310	379 978
Enseignement sur classes attirées	3 554	2 244	2 786	2 813	7 964	19 361	332 134
Remplacement	376	788	383		761	2 308	32 947
Documentation	78	54	78	35	138	383	9 279
Besoins spécifiques	68	51	31	14	94	258	5 618
Total enseignement d'élèves du secteur public	6 775	5 864	5 701	5 540	15 476	39 356	697 641
Enseignement d'élèves du premier degré privé	263	148	238		441	1 090	45 354
Enseignement en classe préélémentaire	65	38	27		121	251	10 656
Enseignement en classe élémentaire	154	92	108		249	603	24 406
Direction d'école (partielle ou totale)	5	4	4		12	25	3 733
Remplacement	10	6	14		25	55	3 024
Besoins spécifiques	29	8	85		34	156	3 535
Enseignement d'élèves du second degré privé	463	221	426		599	1 709	96 266
Enseignement sur classes attirées	437	210	407		560	1 614	89 706
Remplacement	22	5	15		25	67	3 706
Documentation	4	6	4		13	27	2 427
Besoins spécifiques					1	1	427
Total enseignement d'élèves du secteur privé (1)	726	369	664		1 040	2 799	141 620
Autres missions (non-enseignement)	2 499	2 145	2 292	1 617	5 352	13 905	237 398
Ensemble des personnels	10 000	8 378	8 657	7 157	21 868	56 060	1 076 659

► **Champ** : DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

© DEPP

1. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrats ne sont pas payés par le MEN.

Lecture : parmi les 10 000 agents affectés en Guadeloupe, 626 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

2 Caractéristiques des personnels enseignants dans les DOM par mission en 2017-2018

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Ensemble DOM	France métropolitaine
Enseignement d'élèves du premier degré public							
Âge moyen	44,5	39,4	44,4	39,6	42,3	42,1	41,8
Part des femmes (%)	82,1	77,3	84,2	52,7	75,5	74,5	84,8
Part du temps partiel (%) (1)	3,2	1,8	2,3	0,3	6,4	3,6	12,5
Part des non-titulaires (%)	0,6	11,4	0,0	23,2	0,0	5,6	0,5
Enseignement d'élèves du second degré public							
Âge moyen	46,2	41,4	46,8	42,0	44,8	44,5	43,6
Part des femmes (%)	58,2	48,3	62,3	39,4	52,2	52,6	59,1
Part du temps partiel (%)	5,8	2,4	4,4	2,8	6,9	5,2	10,2
Part des non-titulaires (%)	11,1	32,6	10,4	43,4	11,2	18,2	9,1
Enseignement d'élèves du premier degré privé (2)							
Âge moyen	46,4	41,6	48,2		43,3	44,9	43,2
Part des femmes (%)	90,1	85,1	86,6		90,9	89,0	91,6
Part du temps partiel (%)	6,1	12,2	5,5		8,2	7,6	18,1
Part des non-titulaires (%)	18,6	27,7	26,5		17,7	21,2	13,9
Enseignement d'élèves du second degré privé (2)							
Âge moyen	48,0	42,0	47,0		44,3	45,7	45,2
Part des femmes (%)	59,2	56,6	66,4		59,4	60,7	66,3
Part du temps partiel (%)	22,7	15,4	18,5		20,7	20,0	22,7
Part des non-titulaires (%)	26,1	50,2	31,0		20,9	28,6	20,6

► **Champ** : DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

2. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrats ne sont pas payés par le MEN.

Lecture : en Guadeloupe, les agents ayant pour mission l'enseignement d'élèves du premier degré public ont en moyenne 44,5 ans et sont des femmes à 82,1 %.

A LA RENTRÉE 2017, 20 300 enseignants exercent dans le second degré public des DOM : la moitié est en charge d'une formation en collège (y compris Segpa), 23 % assure une formation générale ou technologique en lycée et 21 % une formation professionnelle en lycée (1).

La féminisation des corps enseignants dans les DOM est plus faible qu'en France métropolitaine : 51,7 % en moyenne, contre 58,2 % en France métropolitaine. Cette moindre féminisation est constatée dans tous les niveaux de formation, mais le différentiel est particulièrement important dans les formations en collège (avec un taux de féminisation de 63,7 % en métropole contre 55,0 % dans les DOM). Cette féminisation dans les DOM cache cependant une grande hétérogénéité entre les différents départements : la Guadeloupe et la Martinique ont des taux comparables à ceux de la métropole (61,7 % pour la Martinique et 57,2 % pour la Guadeloupe), tandis que la Guyane et Mayotte comptent respectivement 46,9 % et 39,0 % de femmes parmi leurs enseignants (2). Le temps partiel est également moins fréquent dans les DOM : il concerne 3,5 % des titulaires contre 8,6 % en France métropolitaine.

Tous niveaux de formation confondus, 15,0 % des enseignants ne sont pas titulaires dans les DOM contre 6,4 % en France métropolitaine. L'écart est, là aussi, particulièrement marqué dans les formations en collège avec un taux d'enseignants non titulaires de 19,9 % dans les DOM contre 5,9 % en métropole. Il l'est dans une moindre mesure dans les formations générales et technologiques en lycée (10,0 % d'enseignants non titulaires dans les DOM contre 5,0 % en métropole). En revanche, la répartition entre titulaires et non-titulaires est proche pour les autres niveaux de formation entre la métropole et les DOM. La part des non-titulaires parmi les enseignants est très différente selon les différents départements. Ces taux sont un peu plus élevés par rapport aux départements métropolitains pour la Guadeloupe (8,4 %), la Martinique (7,4 %) et La Réunion (6,7 %), mais beaucoup plus importants pour la Guyane (29,8 %) et Mayotte (41,8 %).

Le ratio global d'heures par élève (H/E) est de 1,43 dans les DOM contre 1,35 en France métropolitaine (3). Il est de 1,18 heure par élève à Mayotte alors qu'il est de 1,53 heure par élève en Martinique.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (E/S) est de 20,9 dans les DOM contre 21,7 en France métropolitaine et varie de 19,2 en Guyane à 23,7 à Mayotte. Concernant Mayotte, ceci s'explique par une surreprésentation des formations en collège et des formations générales et technologiques en lycée, qui ont un E/S plus élevé que les autres niveaux de formation, dans l'académie de Mayotte (82,1 % parmi les formations assurées contre 73,3 % pour l'ensemble DOM et 76,4 % pour la France entière).

HEURES D'ENSEIGNEMENT PAR ÉLÈVE : H/E - Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements.

NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR STRUCTURE (GROUPE OU DIVISION) : E/S - Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases relais

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.38.

1 Répartition des enseignants du second degré public en charge d'élèves à l'année par corps selon le niveau de formation dans les DOM en 2017-2018 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (3)	Total	Part des femmes (%)	Part à temps partiels (%)
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	195	26	694	197	196	–	1 307	40,7	3,1
Certifiés et assimilés	7 028	209	3 469	7	557	6	11 277	54,4	4,0
Adjoints et chargés d'enseignement	34	10	ε	ε	–	–	48	35,4	–
PEGC	147	–	–	–	–	–	147	58,5	10,2
PLP	223	3 531	29	–	87	ε	3 871	48,0	2,1
Autres titulaires (2)	577	32	ε	–	ε	–	613	64,0	2,0
Total titulaires	8 204	3 809	4 199	204	841	8	17 263	52,2	3,5
Maîtres auxiliaires	34	8	9	–	ε	–	52	44,2	–
Professeurs contractuels	1 997	507	458	–	39	ε	3 003	48,8	–
Total non-titulaires	2 031	516	466	–	39	2	3 055	48,7	–
Ensemble	10 235	4 325	4 665	204	880	10	20 318	51,7	–
Part des femmes (%)	55,0	47,6	50,3	32,3	46,0	n.s.	51,7		
Part des non-titulaires (%)	19,9	11,9	10,0	–	4,5	n.s.	15,0		
Part des titulaires à temps partiel (%)	4,2	2,4	3,6	ε	1,6	n.s.	3,5		

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation. © DEPP
2. Quasi exclusivement des enseignants du 1^{er} degré.
3. Cette catégorie regroupe principalement diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE), mais aussi des formations complémentaires d'initiative locale ou de la mission générale d'insertion.
- Lecture :** 1 307 professeurs de chaire supérieure ou agrégés exercent dans les DOM. 40,7 % sont des femmes et 3,1 % travaillent à temps partiel. 55 % des enseignants qui assurent des formations en collège sont des femmes et 4,2 % des titulaires travaillent à temps partiel.

2 Répartition des enseignants du second degré public en charge d'élèves à l'année par département selon le niveau de formation dans les DOM en 2017-2018 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)
Guadeloupe	1 748	744	940	61	171	ε	3 666	57,2	8,4
Guyane	1 602	672	510	14	69	6	2 872	46,9	29,8
Martinique	1 339	636	701	50	220	ε	2 948	61,7	7,4
Mayotte	1 610	443	604	ε	38	–	2 697	39,0	41,8
La Réunion	3 936	1 829	1 910	77	382	ε	8 135	51,5	6,7
Ensemble DOM	10 235	4 325	4 665	204	880	10	20 318	51,7	15,0

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation. © DEPP
2. Cette catégorie regroupe principalement diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE), mais aussi des formations complémentaires d'initiative locale ou de la mission générale d'insertion.
- Lecture :** 3 666 enseignants assurent des formations du second degré public dans l'académie de Guadeloupe. Parmi eux, 57,2 % sont des femmes et 8,4 % sont non-titulaires.

3 Indicateurs d'heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S) dans le second degré public dans les DOM en 2017-2018 (1)

Académies	Formations en collège		Formations en Segpa		Formations professionnelles en lycée		Formations générales et technologiques en lycée		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Guadeloupe	1,26	23,3	2,27	12,6	2,22	16,1	1,49	22,4	1,74	19,3	1,51	20,9
Guyane	1,32	20,2	2,08	13,0	2,08	16,3	1,47	22,1	2,02	16,4	1,52	19,2
Martinique	1,28	22,0	2,55	11,7	2,20	15,0	1,41	24,5	1,88	18,5	1,53	20,3
Mayotte	1,03	25,3	2,14	12,5	1,88	18,1	1,16	26,1	1,56	19,9	1,18	23,7
La Réunion	1,21	22,7	2,11	14,1	2,25	15,7	1,34	23,5	1,77	19,1	1,45	20,7
Total	1,21	22,8	2,20	13,1	2,16	16,0	1,36	23,6	1,80	18,8	1,43	20,9
France métropolitaine	1,18	23,1	2,37	12,0	2,15	15,5	1,27	24,4	1,58	21,2	1,35	21,7

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Définitions ». © DEPP

TABLE DES SIGLES

A

AA	Arts appliqués.
AE	Adjoint d'enseignement.
AED	Assistant d'éducation.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale.
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap.
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
ANR	Agence nationale de la recherche.
ARS	Allocation de rentrée scolaire.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.
ASI	Assistant ingénieur.
ASP	Agence de service et paiement (ex-Cnasea).
ASS	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle.
ATTÉE	Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement

B

B2i	Brevet informatique et Internet.
Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
Biatoss	(Personnels) bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de service, sociaux et de santé.
BIT	Bureau international du travail.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BO (B.O.EN)	Bulletin officiel (du ministère de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel.
BPA	Brevet professionnel agricole.
BT	Brevet de technicien.
BTA	Brevet de technicien agricole.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.

C

CA	Contrat d'adaptation. <i>Également</i> : Chiffre d'affaires.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
Cafep	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
Cafoc	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
CAPEPS	Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDI	Centre de documentation et d'information. <i>Également</i> : Contrat à durée indéterminée.
CE	Chargé d'enseignement. <i>Également</i> : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
CERCL	Cadre européen commun de référence pour les langues.
Cedre	Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon.
CEFDG	Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion.
CEP	Certificat d'études primaires.
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CFA	Centre de formation d'apprentis.
CFG	Certificat de formation générale.
CIE	Contrat initiative-emploi.
CIS	Congé individuel de formation.
Cifre	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CITE	Classification internationale type des enseignements (Unesco).
Civis	Contrat d'insertion dans la vie sociale.
Clipa	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (classe d'intégration scolaire avant la rentrée 2009).
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
Cnam	Conservatoire national des arts et métiers.
Cned	Centre national d'enseignement à distance.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
Cnous	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
COM	Collectivités d'outre-mer.
Comue	Communauté d'universités et d'établissements.
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. <i>Également</i> : Crédits de paiement des dépenses en capital. <i>Également</i> contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPF	Compte personnel de formation (se substitue au DIF à partir du 1 ^{er} janvier 2015 pour le secteur privé).
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CR	Classe-relais. <i>Également</i> : chargé de recherche.
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche.
CUI	Contrat unique d'insertion.

D

DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires (ex-ESEU).
DALF	Diplôme approfondi de langue française.

TABLE DES SIGLES

DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère en charge du travail).
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion.
DCESF	Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Division des examens et concours.
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEETS	Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.
DELFB	Diplôme d'études en langue française.
DEME	Diplôme d'État de moniteur éducateur.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MEN).
DERD	Dépense extérieure de recherche et développement.
DERDE	Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
DES	Diplôme d'études spécialisées.
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MEN).
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MESRI).
DGFIP	Direction générale des finances publiques.
DGRH	Direction générale des ressources humaines (MEN).
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation (MESRI).
DGS	Direction générale de la Santé.
DIE	Dépense intérieure d'éducation.
DIEO	Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIF	Droit individuel à la formation (remplacé par le compte professionnel de formation au 1 ^{er} janvier 2015 pour le secteur privé).
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DIS	Diplôme interuniversitaire de spécialisation.
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DNB	Diplôme national du brevet.
DNL	Discipline non linguistique.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DOM	Département d'outre-mer.
DPAC	Direction des programmes aéronautiques civils.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère en charge de la santé).
DRT	Diplôme de recherche technologique.
DSAA	Diplôme supérieur arts appliqués.
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DSN	Direction du service national.
DTS	Diplôme de technicien supérieur.
DU	Diplôme d'université.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

E	
Éclair	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
EDD	Emploi à durée déterminée.
EDI	Emploi à durée indéterminée.
EEES	Espace européen d'enseignement supérieur.
EFIS	Économie familiale et sociale.
EHESS	École des hautes études en sciences sociales.
ENI	École nationale d'ingénieurs.
ENR	École numérique rurale.
ENS	École normale supérieure.
Ensam	École nationale supérieure des arts et métiers.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPHE	École pratique des hautes études.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLE	Établissement public local d'enseignement.
EPLEFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).
ES	Économique et social (baccalauréat général).
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	<i>European Spatial Agency</i> (Agence spatiale européenne).
ESPÉ	École supérieure du professorat et de l'éducation.
ETP	Équivalent temps plein.

F	
FC	Formation continue. <i>Également</i> : formation complémentaire (second degré).
FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FIP	Formation d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNAU	Fonds national d'aide d'urgence.
FNE	Fonds national pour l'emploi.
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
FSE	Fonds social européen.

G	
GIP	Groupement d'intérêt public.
GIPFCIP	Groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle.
Greta	Groupement d'établissements.
GT	Général et technologique.

H	
H/E	Heures d'enseignement par élève.
HDR	Habilitation à diriger des recherches.
HSA	Heures supplémentaires année.

TABLE DES SIGLES

I	
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IGE	Ingénieur d'études.
IGR	Ingénieur de recherche.
IMC	Indice de masse corporelle.
Inalco	Institut national des langues et civilisations orientales.
INP	Institut national polytechnique.
INRA	Institut national de recherche agronomique.
INSA	Institut national des sciences appliquées.
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques.
InVS	Institut national de veille sanitaire.
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPST	Institut de promotion sociale du travail.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
ISBL	Institut (ou association) sans but lucratif.
ISEE	Institut de la statistique et des études économiques Nouvelle-Calédonie.
ITRF	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.

J

JDC	Journée défense et citoyenneté.
JO	Journal officiel.

L

L1, L2, L3	Licence LMD : première, deuxième, troisième année.
L	Littéraire (baccalauréat général).
LEGT/LGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LFI	Loi de finances initiale.
LMD	Licence-master-doctorat.
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances (1 ^{er} août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LPO	Lycée polyvalent.
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

M

M1, M2	Master LMD : première, deuxième année.
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
MBA	<i>Master of Business Administration</i> (maîtrise en administration des affaires ; à ne pas confondre avec le « master en administration des affaires »).
MC	Mention de performance.
MC4, MC5	Mention complémentaire (à un diplôme de niveau IV, de niveau V).
MCF	Maître de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.

MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.
MEN	Ministère de l'Éducation nationale.
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
MFR	Maison familiale rurale.
MGIEN	Mission générale à l'insertion de l'éducation nationale.
MFREO	Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation.
MIES	Mission interministérielle enseignement scolaire.
MIRES	Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
MPS	Méthodes et pratiques scientifiques.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NFI	Nouvelles formations d'ingénieurs (remplacé par FIP).
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
OCTA	Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage.
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.

P

PACA	Provence - Alpes - Côte d'Azur.
Paces	Première année commune des études de santé.
PAF	Plan académique de formation (formation continue des enseignants).
PAI	Projet d'accueil individualisé.
PCEM	Premier cycle des études médicales.
PCEP	Premier cycle des études pharmaceutiques.
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PFEG	Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
PISA	<i>Program for International Student Assessment</i> (programme international pour le suivi des acquis des élèves).
PIST	Principaux indicateurs de la science et de la technologie.
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PPA	Parités de pouvoir d'achat.
PPS	Projet personnalisé de scolarisation.
PRAG	Professeur agrégé.
PRDF	Plan régional de développement des formations.
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.
PU	Professeur des universités.

Q

QCM	Question à choix multiples.
-----	-----------------------------

TABLE DES SIGLES

R

RAEP	Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.
RAR	Réseaux ambition réussite.
R&D	Recherche et développement.
REP/REP+	Réseau d'éducation prioritaire/Réseau d'éducation prioritaire renforcée.
RERS	Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
RP	Recensement de la population.
RRS	Réseau de réussite scolaire.

S

S	Scientifique (baccalauréat général).
SA	Section d'apprentissage.
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SEP	Section d'enseignement professionnel.
SES	Sciences économiques et sociales. <i>Également</i> : section d'éducation spécialisée (devenue Segpa).
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIES	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques (MESRI).
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
Sivis	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (remplace l'enquête Signa).
SMS	Sciences médico-sociales (remplacé par ST2S).
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement.
Staps	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (universités).
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués.
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STHR	Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
STI	Sciences et technologies industrielles.
STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG).
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire.
STS	Section de technicien supérieur.
STT	Sciences et technologies tertiaires (remplacé par STG puis par STMG).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.

T

TBI	Tableau blanc interactif.
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TNI	Tableau numérique interactif.

U

UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UFA	Unité de formation en apprentissage.
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI).
Unedic	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

UNSS	Union nationale du sport scolaire.
UOE	Unesco-ISU, OCDE et Eurostat.
UPE2A	Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
USD	Dollar américain.
UT	Université de technologie.

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience.
-----	--

Z

ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
ZUS	Zone urbaine sensible.

1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Notes d'information

- 15.04 « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », février 2015.
- 15.35 « Année scolaire 2014-2015 : 52 500 élèves allophones scolarisés dont 15 300 l'étaient déjà l'année précédente », octobre 2015.
- 16.36 « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », décembre 2012.
- 18.15 « 60 700 élèves allophones en 2016-2017 : 90 % bénéficient d'un soutien linguistique », juin 2018.

2. LES ÉTABLISSEMENTS

Notes d'information

- 13.32 « Des actes de violence fortement concentrés sur une minorité d'établissements », décembre 2013.
- 13.33 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.
- 14.02 « L'absentéisme des élèves est stable depuis trois ans », février 2014.
- 14.38 « Augmentation des actes de violence dans les lycées professionnels », novembre 2014.
- 14.41 « Les élèves du premier degré : 930 classes supplémentaires à la rentrée 2014 », décembre 2014.
- 15.05 « L'absentéisme des élèves continue à être très élevé dans une partie des lycées professionnels », février 2015.
- 15.44 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2015 : forte baisse des taux de redoublement », novembre 2015.
- 15.49 « Les signalements d'incidents graves dans le second degré public sont stables en 2014-2015 », décembre 2015.
- 16.11 « La moitié des élèves absentéistes concentrés dans 10 % des établissements », avril 2016.
- 16.30 « Les actes de violence contre les filles sont plus fréquents dans les lycées professionnels comptant le plus de garçons », novembre 2016.
- 16.40 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée au CM2 », décembre 2016.
- 17.06 « En 2015-2016, l'absentéisme touche en moyenne 4,5 % des élèves du second degré public », mars 2017.
- 17.25 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2017 : neuf classes sur dix de CP en REP + accueillent au maximum quinze élèves », décembre 2017.
- 17.29 « Lorsqu'elle s'exprime, la violence des élèves envers le personnel est essentiellement verbale », décembre 2017.
- 17.30 « 94 % des collégiens déclarent se sentir bien dans leur collège », décembre 2017.
- 18.02 « L'éducation prioritaire - État des lieux », février 2018.
- 18.06 « En 2016-2017, l'absentéisme touche en moyenne 4,9 % des élèves du second degré public », mars 2018.

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 16.08 « Les effectifs étudiants dans les regroupements d'établissements en 2015-2016 », novembre 2016.

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

Notes d'information

- 13.19 « Forte augmentation du niveau des acquis des élèves à l'entrée au CP entre 1997 et 2011 », septembre 2013.
- 13.33 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.
- 14.41 « Les élèves du premier degré : 930 classes supplémentaires à la rentrée 2014 », décembre 2014.
- 15.04 « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », février 2015.
- 15.23 « En forte baisse depuis trente ans, le retard à l'entrée en CE2 reste très dépendant du milieu social de l'élève – Comparaison des panels 1978, 1997 et 2011 », juillet 2015.
- 15.26 « L'implication des parents au cours préparatoire : des pratiques déjà très liées au capital culturel de la famille », septembre 2015.
- 15.44 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2015 : forte baisse des taux de redoublement », novembre 2015.
- 16.36 « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », décembre 2016.
- 16.40 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée au CM2 », décembre 2016.
- 17.25 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2017 : neuf classes sur dix de CP en REP + accueillent au maximum quinze élèves », décembre 2017.

4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

Notes d'information

- 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.
- 13.34 « Les élèves du second degré à la rentrée 2013 : forte augmentation des passages en seconde générale et technologique », décembre 2013.
- 14.42 « Les élèves du second degré : toujours plus de passages en seconde GT à la rentrée 2014 », décembre 2014.
- 15.04 « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », février 2015.
- 15.32 « Un élève sur cinq change d'établissement au cours de sa scolarité au collège », octobre 2015.
- 15.45 « Les élèves du second degré à la rentrée 2015 : 52 000 lycéens de plus dans l'enseignement général et technologique », novembre 2015.
- 16.01 « Seule une famille sur deux a décidé du projet scolaire de son enfant dès la sixième », janvier 2016.
- 16.26 « Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap », octobre 2016.
- 16.36 « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », décembre 2016.
- 16.41 « Les élèves du second degré à la rentrée 2016 : une baisse généralisée des taux de redoublement », décembre 2015.
- 17.02 « Après leur entrée en sixième en 2007, près de quatre élèves de Segpa sur dix sortent diplômés du système éducatif », janvier 2017.
- 17.26 « Les élèves du second degré à la rentrée 2017 : hausse dans les collèges et dans les formations générales et technologiques au lycée », décembre 2017.

5. LES APPRENTIS

Notes d'information

- 17.23 « L'apprentissage au 31 décembre », octobre 2017.

6. LES ÉTUDIANTS

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 10.10 « Les étudiants dans les écoles de management reconnues à diplôme visé en 2009-2010 – Augmentation continue des effectifs », décembre 2010.
- 11.08 « Les bacheliers 2008 : où en sont-ils à la rentrée 2009 », mai 2011.
- 13.04 « Les écoles d'ingénieurs en 2011-2012 », mai 2013.
- 14.02 « Les stages effectués dans les universités en 2011-2012 », avril 2014.
- 14.03 « Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la quatrième année », avril 2014.
- 15.04 « Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la cinquième année ? », juillet 2015.
- 16.03 « Près de 3 millions d'étudiants en mobilité internationale dans l'OCDE », juin 2016.
- 16.04 « Étudiants en formation d'ingénieur », juillet 2016.
- 16.09 « Le parcours dans le système universitaire français des étudiants étrangers en mobilité internationale », décembre 2016.
- 16.10 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2015-2016 en forte progression, notamment à l'université », décembre 2016.
- 17.01 « Après le bac ? Choix d'orientation et entrée dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2014 », janvier 2017.
- 17.12 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2016-2017 en forte progression », décembre 2017.
- 17.13 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2016-2017 », décembre 2017.
- 18.04 « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2017 à 2026 », avril 2018.

Notes flash (ESR)

- 17.10 « Les étudiants inscrits en 2016-2017 en cycle ingénieur », juillet 2017.
- 17.15 « Les étudiants en stage en 2015-2016 », octobre 2017.
- 17.25 « Les étudiants en sections de technicien supérieur en 2017-2018 », décembre 2017.
- 17.26 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2017-2018 », décembre 2017.
- 18.04 « Orientation dans l'enseignement supérieur : les vœux des lycéens dans Parcoursup pour la rentrée 2018 », mai 2018.
- 18.05 « Les effectifs universitaires en 2017-2018 », mai 2018.
- 18.06 « Les effectifs en ESPE en 2017-2018 », mai 2018.
- 18.09 « Les effectifs en IUT en 2017-2018 », juin 2018.
- 18.10 « Les effectifs en licence professionnelle en 2017-2018 », juin 2018.

7. LA FORMATION CONTINUE

Notes d'information

17.22 « En 2015, la formation continue universitaire a délivré près de 100 000 diplômes », octobre 2017.

8. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

Notes d'information

08.37 « Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège », décembre 2008.

13.04 « Diplôme national du brevet - Session 2012 - Un taux de réussite en hausse », avril 2013.

13.10 « Acquis des élèves en fin d'école : stabilité des résultats en histoire-géographie et éducation civique », juin 2013.

13.11 « Acquis des élèves en fin de collège : baisse des résultats en histoire-géographie et éducation civique », juin 2013.

14.06 « Les résultats définitifs de la session 2013 au baccalauréat : les effets de la réforme de la voie professionnelle », mars 2014.

14.07 « Diplôme national du brevet, session 2013 : le taux de réussite se stabilise à 85% », mars 2014.

14.17 « Examens professionnels du second degré - Session 2013 : fin de la période de transition liée à la réforme de la voie professionnelle », mai 2014.

14.32 « La validation des acquis de l'expérience : 129 000 diplômes délivrés en dix ans », septembre 2014.

15.08 « Résultats définitifs de la session 2014 du baccalauréat : la voie professionnelle représente désormais un tiers des candidats », mars 2015.

15.10 « Diplôme national du brevet 2014 : près de deux tiers des candidats ont une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de mathématiques », mars 2015.

15.11 « Examens professionnels du second degré session 2014 : plus de 80 % de réussite », mars 2015.

15.16 « Journée Défense et Citoyenneté 2014 : un jeune sur dix handicapé par ses difficultés en lecture », mai 2015.

16.06 « Diplôme national du brevet 2015 : à partir de 11/20 de moyenne au contrôle continu, la quasi-totalité des candidats réussit aussi l'examen », mars 2016.

16.07 « Résultats définitifs de la session 2015 du baccalauréat : 77 % d'une génération obtient le baccalauréat », mars 2016.

16.08 « Examens professionnels – session 2015 : dans la quasi-totalité des spécialités, les filles réussissent mieux que les garçons », mars 2016.

16.14 « Journée Défense et Citoyenneté 2015 : un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », mai 2016.

16.18 « Évaluation numérique des compétences du socle en début de sixième : des niveaux de performance contrastés selon les académies », juin 2016.

17.05 « Résultats définitifs de la session 2016 du baccalauréat : stabilité de la réussite dans les voies générale et technologique, progression dans la voie professionnelle », mars 2017.

17.07 « Diplôme national du brevet 2016 : près de neuf candidats sur dix obtiennent leur diplôme », mars 2017.

17.08 « Examens professionnels du second degré - Session 2016 : un taux de réussite en hausse avec plus de 83 % de réussite », mars 2017.

17.11 « Le niveau de formation et de diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des apprentis », juin 2017.

17.12 « Le niveau de formation et de diplôme : déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels », juin 2017.

17.17 « Journée Défense et Citoyenneté 2016 : environ un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », juin 2017.

17.22 « En 2015, la formation continue universitaire a délivré près de 100 000 diplômes », octobre 2017.

17.24 PIRLS 2016 - Évaluation internationale des élèves de CM1 en compréhension de l'écrit - Évolution des performances sur quinze ans », décembre 2017.

17.27 « Dispositif académique de validation des acquis : 12 800 diplômes délivrés par la validation des acquis de l'expérience en 2016 », décembre 2017.

17.31 « Validation des acquis de l'expérience dans les établissements d'enseignement supérieur : un dispositif qui s'essouffle », décembre 2017.

18.03 « Résultats définitifs de la session 2017 du baccalauréat : 79 % d'une génération est titulaire du baccalauréat », mars 2018.

18.08 « L'insertion des apprentis est marquée par la formation et par la conjoncture économique », mai 2018.

18.09 « Le diplôme reste déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels », mai 2018.

18.11 « Examens professionnels du second degré - Session 2017 : toujours de grandes disparités de choix de spécialités entre les filles et les garçons », juin 2018.

18.16 « CEDRE 2006-2012-2017, histoire, géographie, enseignement moral et civique en fin d'école primaire : stabilité des résultats depuis onze ans », juin 2018.

18.17 « CEDRE 2006-2012-2017, histoire, géographie, enseignement moral et civique en fin de collège : un progrès global des acquis des élèves après une baisse constatée en 2012 », juin 2018.

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 13.02 « Parcours et réussite en licence et en master à l'université », avril 2013.
- 13.04 « Les écoles d'ingénieurs en 2011-2012 », mai 2013.
- 13.10 « Réussite et échec en premier cycle », novembre 2013.
- 15.08 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2014-2015 en forte progression, notamment à l'université », décembre 2015.
- 17.03 « La situation des docteurs sur le marché du travail », février 2017.
- 17.06 « Les débuts de carrière des docteurs : une forte différenciation des trajectoires professionnelles », mai 2017.
- 17.10 « Devenir des docteurs trois ans après : les indicateurs par discipline », décembre 2017.

Notes flash (ESR)

- 16.15 « Parcours et réussite aux diplômes universitaires : les indicateurs de la session 2015 », novembre 2016.
- 17.19 « Parcours et réussite en DUT : les résultats de la session 2016 », novembre 2017.
- 17.22 « La deuxième année après l'obtention d'un DUT, l'insertion professionnelle s'améliore nettement », décembre 2017.
- 17.23 « Le taux d'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle en progrès à 18 et 30 mois », décembre 2017.
- 17.24 « Le taux d'insertion professionnelle des diplômés de master progresse, les conditions d'emploi sont stables », décembre 2017.

9. LES PERSONNELS

Notes d'information

- 13.13 « Les enseignants du second degré public déclarent travailler plus de 40 heures par semaine en moyenne », juillet 2013.
- 14.15 « Les concours enseignants du secondaire dans l'enseignement public : hausse sensible des recrutements en 2013 », mai 2014.
- 14.21 « Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public : une offre de postes encore accrue en 2013 », juin 2014.
- 14.35 « Les concours externes de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé : des recrutements en baisse entre 2003 et 2013 », octobre 2014.
- 15.20 « Concours enseignants du secondaire public : les recrutements externes ont presque doublé en 2014 », juin 2015.
- 15.21 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : deux fois plus de recrutements externes en 2014 », juin 2015.
- 15.38 « À la rentrée 2014, dans le second degré, un enseignant est face à 22 élèves en moyenne pendant une heure de cours », novembre 2015.
- 16.15 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : 40 % de recrutements externes en plus en 2015 », juin 2016.
- 16.16 « Concours enseignants 2015 du secondaire public : 20 % d'admissions en plus aux concours externes rénovés », juin 2016.
- 17.09 « Les heures supplémentaires annualisées des enseignants à la rentrée 2015, mai 2017.
- 17.13 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public - Session 2016 », juin 2017.
- 17.14 « Concours enseignants 2016 du second degré public », juin 2017.
- 17.16 « L'apprentissage des langues vivantes étrangères dans l'Union européenne : formation initiale et mobilité des enseignants du secondaire inférieur », juin 2017.
- 18.13 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2017 », juin 2018.
- 18.14 « Concours enseignants 2016 du second degré public », juin 2018.

10. BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENTS

Notes d'information

- 14.37 « Le coût de l'éducation en 2013 : évaluation provisoire du compte », novembre 2014.
- 15.41 « Le coût de l'éducation en 2014 : évaluation provisoire du compte », novembre 2015.
- 16.32 « Près de 7 % du PIB consacrés à l'éducation : 147,8 milliards d'euros en 2015 », novembre 2016.
- 17.32 « Près de 150 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2016 : 6,7 % du PIB », décembre 2017.

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 17.12 « Le niveau de formation et de diplôme : déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels », juin 2017.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Notes d'information

- 14.06 « Dépenses de recherche et développement en France en 2012. Premières estimations pour 2013 », août 2014.
- 15.01 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2013-2014 », mars 2015.
- 15.02 « Projections des effectifs de l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2014 à 2023 », avril 2015.
- 15.03 « Les efforts de recherche en Union européenne », juillet 2015.
- 15.07 « Les dépenses de R&D dans les régions françaises en 2012 », septembre 2015.
- 15.09 « Dépenses de recherche et développement en France en 2013-Premières estimations pour 2014 », décembre 2015.
- 16.01 « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2015 à 2024 », février 2016.
- 16.05 « Les chercheurs en entreprises en 2013 », juillet 2016.
- 16.07 « Le financement territorial de la R&T au cours de l'acte II de la décentralisation (2004-2014) », septembre 2016.
- 16.12 « Dépenses de recherche et développement en France - Résultats détaillés pour 2014 et premières estimations pour 2015 », décembre 2016.
- 17.02 « À 18-19 ans, la moitié des jeunes envisagent leur avenir professionnel avec optimisme », février 2017.
- 17.03 « La situation des docteurs sur le marché du travail », février 2017.
- 17.04 « Les coopérations public-privé pour l'innovation en France », février 2017.
- 17.06 « Les débuts de carrière des docteurs : une forte différenciation des trajectoires professionnelles », mai 2017.
- 17.10 « Devenir des docteurs trois ans après : les indicateurs par discipline », décembre 2017.
- 17.11 « Dépenses de recherche et développement en France - Résultats détaillés pour 2015 et premières estimations pour 2016 », décembre 2017.
- 18.02 « Les entreprises actives en R&D financées par les collectivités territoriales », mars 2018.
- 18.03 « Évolution et structure des recrutements en EPST entre 2008 et 2016 », avril 2018.

Notes flash (ESR)

- 15.05 « Les dépenses intérieures de R&D s'élèvent à 47,5 milliards en 2013 », septembre 2015.
- 16.01 « Parcours et réussite aux diplômes universitaires : les indicateurs de la session 2014 », février 2016.
- 16.02 « Le financement de la R&T par les collectivités territoriales : 1,3 Md euros en 2014 », février 2016.
- 16.03 « La DIRDE en hausse de 2,3 % en 2014 », mars 2016.
- 16.11 « Les dépenses intérieures de R&D en 2014 », septembre 2016.
- 16.13 « L'emploi scientifique dans les organismes de recherche en 2015 », octobre 2016.
- 16.14 « Panorama de l'effort de R&D dans le monde », octobre 2016.
- 17.02 « La place des femmes dans la recherche en 2014 à travers les secteurs institutionnels », mars 2017.
- 17.03 « Les dépenses de R&D des entreprises en 2015 (données provisoires) », avril 2017.
- 17.13 « Les dépenses intérieures de R&D en 2015 », octobre 2017.
- 17.16 « Les caractéristiques socioprofessionnelles des chercheurs en entreprise en 2015 », octobre 2017.
- 17.17 « Panorama de l'effort de R&D dans le monde », novembre 2017.
- 18.02 « En 2016, les collectivités territoriales consacrent 1,6 Md à la recherche et l'enseignement supérieur », mai 2018.
- 18.03 « Les dépenses de R&D des entreprises en 2016 (données provisoires) », avril 2018.

12. LA FRANCE D'OUTRE-MER

Notes d'information

- 12.27 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », décembre 2012.
- 13.02 « Résultats définitifs du baccalauréat 2012 », mars 2013.
- 13.05 « Les diplômés de l'enseignement professionnel – Session 2012 », avril 2013.
- 13.33 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.
- 14.06 « Les résultats définitifs de la session 2013 au baccalauréat : les effets de la réforme de la voie professionnelle », mars 2014.
- 14.17 « Examens professionnels du second degré - Session 2013 : fin de la période de transition liée à la réforme de la voie professionnelle », mai 2014.
- 14.41 « Les élèves du premier degré : 930 classes supplémentaires à la rentrée 2014 », décembre 2014.
- 15.08 « Résultats définitifs de la session 2014 du baccalauréat : la voie professionnelle représente désormais un tiers des candidats », mars 2015.
- 15.38 « À la rentrée 2014, dans le second degré, un enseignant est face à 22 élèves en moyenne pendant une heure de cours », novembre 2015.

- 15.44 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2015 : forte baisse des taux de redoublement », novembre 2015.
- 16.07 « Résultats définitifs de la session 2015 du baccalauréat : 77 % d'une génération obtient le baccalauréat », mars 2016.
- 16.08 « Examens professionnels – session 2015 : dans la quasi-totalité des spécialités, les filles réussissent mieux que les garçons », mars 2016.
- 16.40 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée au CM2 », décembre 2016.
- 17.05 « Résultats définitifs de la session 2016 du baccalauréat : stabilité de la réussite dans les voies générale et technologique, progression dans la voie professionnelle », mars 2017.
- 17.08 « Examens professionnels du second degré - Session 2016 : un taux de réussite en hausse avec plus de 83 % de réussite », mars 2017.
- 17.25 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2017 : neuf classes sur dix de CP en REP + accueillent au maximum quinze élèves », décembre 2017.
- 18.03 « Résultats définitifs de la session 2017 du baccalauréat : 79 % d'une génération est titulaire du baccalauréat », mars 2018.
- 18.11 « Examens professionnels du second degré - Session 2017 : toujours de grandes disparités de choix de spécialités entre les filles et les garçons », juin 2018.

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 16.10 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2015-2016 en forte progression, notamment à l'université », décembre 2016.

Notes flash (ESR)

- 17.05 « Les effectifs en ESPE en 2016-2017 », mai 2017.
- 17.07 « Panorama de l'effort de R&D dans le monde », novembre 2017.

VOUS RECHERCHEZ UNE INFORMATION STATISTIQUE ?

Le centre de documentation
de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
permet d'obtenir des informations statistiques nationales
sur le système éducatif.

**Vous pouvez contacter
LE CENTRE DE DOCUMENTATION**

par téléphone au **01 55 55 73 58**
les lundi, mercredi et jeudi
de 14 h à 16 h 30

ou par courriel à l'adresse
depp.documentation@education.gouv.fr



LE RERS EN LIGNE

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation participent au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et aux analyses qu'ils détiennent.

À ce titre, ils encouragent la meilleure utilisation et la plus large diffusion possible des informations statistiques de cet ouvrage.

Les contenus de Repères et références statistiques sont ainsi mis à disposition sur les sites Internet institutionnels.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable. L'utilisateur doit veiller à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez Repères et références statistiques sur **education.gouv.fr/statistiques/rers**

- téléchargez l'ouvrage au format .pdf
- téléchargez les tableaux et graphiques au format .xls

Retrouvez sur les sites Internet du Ministère l'ensemble des données publiques couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes ;
- les publications et rapports de référence ;
- des données détaillées et actualisées ;
- des répertoires, nomenclatures et documentation.

education.gouv.fr/statistiques
enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches.

Ces publications permettent, par-delà les données succinctes contenues dans Repères et références statistiques, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



L'ÉTAT DE L'ÉCOLE

expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



Chacun des **DOSSIERS DE LA DEPP** consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français.



FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ

regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle.

Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.



L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHIFFRES

synthèse des caractéristiques et des tendances du système éducatif français qui présente chaque année les chiffres-clés pour l'année scolaire écoulée.



GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offre de formation, moyen et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.



L'EUROPE DE L'ÉDUCATION EN CHIFFRES

propose une grande variété d'indicateurs permettant de confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce pour chacun des pays de l'Union européenne face à des objectifs communs désormais portés par des cibles chiffrées.



LES NOTES D'INFORMATION

font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.

Chaque année, le **BILAN SOCIAL** dresse un portrait de l'ensemble des personnels, enseignants et autres personnels de l'éducation nationale. Il présente les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines contribuant au fonctionnement du système éducatif : effectifs détaillés et caractéristiques des personnels, carrières, conditions de travail.



Les articles de la revue **ÉDUCATION & FORMATIONS**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.

REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES

2018

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

Toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du **système éducatif**.

Un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

182 thèmes organisés en 12 chapitres :

1. Système éducatif
2. Établissements
3. Élèves du premier degré
4. Élèves du second degré
5. Apprentis
6. Étudiants
7. Formation continue
8. Résultats, diplômes, insertion
9. Personnels
10. Budgets, coûts, financements
11. Recherche & Développement
12. France d'outre-mer

Une information suivie et actualisée sur tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche.

Des séries chronologiques longues.



Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance



ISBN 978-2-11-152402-6

